



HAL
open science

(Contre)pouvoirs urbains? Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du Nord-Est de la métropole parisienne.

Federica Gatta

► To cite this version:

Federica Gatta. (Contre)pouvoirs urbains? Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du Nord-Est de la métropole parisienne.. Architecture, aménagement de l'espace. Université Nanterre Paris Ouest La Défense, 2014. Français. NNT: . tel-03634195

HAL Id: tel-03634195

<https://hal.science/tel-03634195>

Submitted on 7 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

(CONTRE)POUVOIRS URBAINS ?

Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain
dans les transformations du Nord-Est de la métropole parisienne



Image de couverture: Événement dans un jardin partagé, Paris 18^e arrondissement, avril 2012, photo de l'auteur

(CONTRE)POUVOIRS URBAINS ?

Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain
dans les transformations du Nord-Est de la métropole parisienne

Université Paris Ouest Nanterre la Défense
École Doctorale Milieux Cultures et Sociétés du Passé et du Présent
UMR 7218 CNRS LAVUE - Laboratoire Architecture Anthropologie

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur
Discipline : Aménagement de l'espace et Urbanisme

Doctorante Federica Gatta

Sous la direction de Alessia de Biase

9 décembre 2014

Alessia de BIASE, Maître de conférences (HDR), LAVUE-LAA, École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette, (Directrice de la thèse)

Massimo BRICOCOLI, Maître de conférences, Dipartimento di Architettura e Studi Urbani, Politecnico de Milan

María CASTRILLO ROMÓN, Maître de conférences (HDR), Institut universitaire d'urbanisme de l'Université de Valladolid (Rapporteuse)

Philippe GENESTIER, Professeur, École Nationale des Travaux Publics de l'État

Catherine NEVEU, Directrice de recherche au CNRS IIAC-TRAM, École des Hautes Études en Sciences Sociales (Rapporteuse)



(Contre)pouvoirs urbains ?

Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du Nord-Est de la métropole parisienne

Résumé _ De quelle manière l'urbanisme opérationnel se confronte-t-il aux les évolutions contemporaines des mouvements urbains de contestation et des rhétoriques politiques sur le développement durable et participatif? Cette thèse part du constat d'un processus d'institutionnalisation, en cours depuis les années 1970, de plusieurs mouvements sociaux et critiques de l'urbanisme promouvant la place des citoyens dans la construction de la ville. Ce processus est analysé et situé à travers une ethnographie menée dans le contexte emblématique des transformations récentes du nord-est de la métropole parisienne. Le pari de ce travail est de mettre en place une observation de situations d'interaction entre groupes d'acteurs qui sont généralement regardés séparément : les associations impliquées dans des processus de concertation, les groupes engagés dans l'occupation d'espaces en friche, les décideurs et techniciens des grands projets d'aménagement urbain, les collectifs d'artistes et architectes promouvant l'art urbain et la participation. À travers l'analyse des justifications et des (més)ententes que ces acteurs mobilisent dans la négociation autour des projets en cours, ce qui se profile est la naissance de formes de contre-pouvoirs instituées. Ces dernières sont encadrées dans des dispositifs qui agissent sur la valorisation de l'incertitude dans les imaginaires urbains, sur l'affirmation ambiguë de la catégorie de l'« habitant » comme sujet-objet de la transformation et sur la construction de temporalités intercalaires et événementielles comme nouveaux paradigmes de la planification. Ce qui résulte de notre analyse est un questionnement autour des convergences entre autogestion libertaire et néolibéralisme urbain, et autour du rapport entre urbanisme technique et critique urbaine.

Mot clés : Grand Paris, nord-est parisien, autonomisation, participation des habitants, occupations éphémères, institutionnalisation

Urban (counter)powers?

A critique of the urban planning non-institutional apparatus influencing the transformation of the Parisian northeast

Summary _ In which way is urbanism confronting both the evolution taking place in contemporary urban movements and the simultaneous growth of political rhetoric concerning sustainable, participatory development? The present thesis stems from the observation of an ongoing process of institutionalization, begun in the seventies, of social movements and critical theories that emphasize the role and importance of city residents in the construction of their city. This process is analyzed through an ethnography conducted in the Parisian northeastern metropolitan area, thus situating it in an illustrative context of significant recent transformation. The challenge of this work is in studying a number of situations in which actors who are generally considered separately, interact: organizations involved in the development of communal urban participation, groups actively occupying abandoned urban spaces, the technicians and decision-makers of large-scale renovation projects, collectives of artists and architects advocating urban art and participation. Through an analysis of the explanations and (mis)understandings these actors use and reach while discussing projects in progress, what appears is a specific form of control of social counter-powers. This process is framed by apparatus attributing value to the idea of uncertainty in the urban imagination, asserting the "inhabitant" as an ambiguous subject-object of urban transformation, conceiving the intermittent progression of events and temporalities as a new paradigm of urban planning. What follows from this analysis is a questioning into where libertarian self-governance and urban neoliberalism converge, and into the evolving relationship between technical and critical urbanism.

Keywords: Grand Paris (Greater Paris), Parisian northeast, self-governance, participation of inhabitants, temporary occupation of spaces, institutionalization

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Alessia de Biase, qui m'a donné la possibilité d'entreprendre ce parcours et qui l'a guidé avec patience et enthousiasme. Merci pour avoir ouvert mes horizons, pour avoir guidé mes intuitions, pour avoir donné des bases solides à ma recherche ; merci pour m'avoir appris à expérimenter, à enseigner, à écouter. Je lui dois l'opportunité d'avoir pu réaliser le désir de donner une nouvelle direction à mon regard sur la ville, de l'enrichir avec la solidité scientifique des sciences sociales.

Avec elle je remercie le Laboratoire Architecture Anthropologie, lieu inépuisable d'échanges multidisciplinaires. Merci aux chercheurs, Piero Zanini, Cristina Rossi, Alain Guez, Ferdinando Fava, pour m'avoir incitée dans mes recherches et m'avoir aidée à pousser mes réflexions toujours plus loin. Je remercie surtout Alice Sotgia, sans qui je ne serais jamais (re)venue à Paris, pour son amitié, ses conseils, ses relectures. Merci aussi à mes amis doctorants, Nancy Ottaviano, Giulia Mensitieri, Nava Meron, Hélène Veiga Gomes, François Bruneau, qui ont été source de réflexions, de soutien intellectuel, matériel et moral pendant toutes les phases de cette aventure. Parmi eux, je remercie en particulier Maria Anita Palumbo, camarade infatigable de terrain et de travail, et Véronique Zamant qui m'a été proche dans cette dernière ligne droite avec sa lucidité et son joyeux cynisme. Je remercie aussi tous les chercheurs et doctorants « de passage » dans le laboratoire, pour leurs conseils et intuitions.

Je tiens à remercier aussi Michel Agier pour avoir accepté de suivre et soutenir la phase initiale de mon travail en m'apprenant la rigueur et la richesse du travail de l'ethnologue.

Je remercie Giovanni Caudo, Francesco Careri pour leur enseignement sur l'urbanisme qui m'a donné le courage et la confiance nécessaires pour élargir ma formation d'architecte.

Mes remerciements vont aussi aux personnes rencontrées au cours de mon terrain, pour avoir accepté de partager avec moi leurs parcours, leurs soucis, leur énergie incroyable ; pour m'avoir enseigné les richesses de leur ville et de ses transformations.

Je remercie également Massimo Bricocoli, María Castrillo Romón, Philippe Genestier et Catherine Neveu d'avoir accepté de participer au jury de ma thèse.

À ma mère et à mon père, un énorme merci pour m'avoir soutenue et aidée, pour leur amour inconditionnel qui me suit et me porte, même à 1 300 kilomètres de distance.

Enfin merci à Simone Cruso, pour son encouragement, ses relectures « philosophiques », ses conseils, sa cuisine... sa présence qui a illuminé et adouci ma vie.

(CONTRE)POUVOIRS URBAINS ?
Une critique des dispositifs non-institutionnels de l'aménagement
urbain dans les transformations du Nord-Est de la métropole
parisienne

TABLE DES MATIÈRES :

Résumés	3
Remerciements	5
Table des matières	6
Avant-propos	9
Introduction	11
<u>PARTIE I : Des acteurs aux dispositifs</u>	31
T.1 Vue à vol d'oiseau	35
1. Re-signification de l'espace et redéfinition des acteurs	53
1.1. À la rencontre du terrain	71
T.2 Contre-champ	75
1.2. Malentendus	81
F.1 Sélection de projets en cours dans le Nord-Est parisien	86
2. Mouvements urbains et urbanisme opérationnel : actions et dispositifs ..	101
2.1. Réseaux et mouvements : projets en débat	103
2.2. Réseaux et mouvements : transformations éphémères	118
2.3. Approches	142
F.2 Glossaire des pratiques et des formes de regroupement	158
3. Dispositifs non-institutionnels	163
3.1. Situations	165
3.2. Figures et dispositifs	170
3.2.1 Syndicalisme territorial	175
3.2.1.1. Un pont informatif : l'échelle locale	179
3.2.2. Autonomie maîtrisée	181
3.2.2.1. Un pont culturel : l'utilitarisme	185
3.2.3. Animation du lien social	187
3.2.3.1. Un pont social : la domestication	191
3.2.4. Professionnalisme de terrain	192
3.2.4.1. Un pont ludique : la légitimation	197

3.3. L'urbanisme au travers du prisme de l'engagement non-institutionnel	200
F.3 Sélection des groupes enquêtés	206
<u>PARTIE II : Des dispositifs au projet</u>	223
4. Le dispositif dans le projet	227
4.1. Imaginaires de l'existant	237
T.3 Les rosiers d'Alice	240
4.2. Imaginaires du nouveau	244
T.4 Les Hérissons et l'équilibre financier	246
4.3. Construire l'incertain ?	253
F.4 Esthétique et images	263
5. Du sujet à l'habitant	269
5.1. Le point de vue de l'institution	274
5.2. Rhétoriques situationnelles	284
T.5 Indigènes et étrangers	287
5.2.1. Droit à la proximité	291
T.6 Sédentaires et Nomades	292
5.2.2. Espace et liberté	296
T.7 Experts et profanes	297
5.2.3. L'habitant est servi	302
5.3. Urbanisme participatif ou de l'impossibilité d'être Habitant	303
T.8 Ce n'est plus du rêve	313
6. De la planification à la tactique urbaine	327
6.1. Pari et incertitude : le projet urbain	330
6.2. La négociation temporelle	338
T.9 Au fur et à mesure	341
T.10 Le rythme de la confiance	345
6.2.1. Les politiques intercalaires	350
6.2.2. L'événement	353
6.3. Urbanisme tactique et fictionnel ou le déni de co-temporalité	356
Conclusions	363
Glossaire	380
Bibliographie	392
Table des figures et des fiches	419

Avant-propos

Cette thèse raconte l'histoire d'un dialogue entre une architecte et sa discipline. Le lieu où j'ai décidé de faire surgir cette narration est celui du dérangement. Je me suis placée là où naissent tous mes doutes, là où je sentais l'impossibilité d'exercer, de manière concrète et responsable, le métier de l'architecte aujourd'hui. Je me suis plongée dans une histoire qui m'a toujours fascinée et repoussée en même temps : celle de l'urbanisme et de sa relation avec le politique. L'origine de ce dérangement était, en effet, liée à la contradiction entre la puissance effrayante du crayon qui dessine sur une feuille la forme de la société, et la difficulté tordue, compliquée, d'échapper à la toute-puissance de ce geste pour en faire un acte voué au « bien commun ». Alors que veut dire être un urbaniste qui dessine la ville « réellement » pour les autres ?

J'ai choisi de saisir ce problème éthique en opérant un déplacement disciplinaire qui m'a donné la liberté de re-problématiser mon interrogatif et de complexifier mon autoréflexion. Qui seraient alors ces « autres » pour lesquels on bâtirait la ville ? Cette question, j'ai voulu l'aborder choisissant un point d'observation à la marge, où les catégories glissent et se durcissent, où agissent ceux qui se mettent en première ligne pour défendre les « habitants » pour lesquels on construit la ville. Mais cette question j'ai dû tout d'abord la poser à moi-même afin de faire face à l'équation implicite qui veut qu'un architecte engagé soit aussi un citoyen engagé. Mes expériences de militantisme civique et politique, bien avant de commencer mes études en architecture, m'ont laissé à la fois une haine pour un certain communautarisme et un sentiment d'impuissance des mouvements sociaux envers les problèmes de la société contemporaine. En étant persuadée que ces sentiments ne m'appartiennent pas seulement en tant qu'individu, mais surtout comme membre d'une société, d'une génération, et d'une catégorie professionnelle, j'ai voulu dans cette

recherche aller me plonger là où ces sentiments d'impuissance sont les plus forts, c'est-à-dire dans les milieux qui essaient d'y résister en s'engageant, malgré tout, en se proposant comme les seules possibles « alternatives ».

De quoi parle-t-on alors dans cette thèse ? D'engagement, non pas le mien - qui me suis « cachée derrière un carnet de notes » comme cela m'a été reproché par une interlocutrice -, mais celui des architectes qui se mettent du côté de la société civile et des citoyens qui se mettent du côté des architectes. La difficulté de cette étude, qui concerne mon engagement en tant que chercheuse, a été celle du respect, de l'équilibre « irréductiblement précaire » des sciences humaines qui ont décidé de « faire passer l'homme du côté des objets scientifiques », comme le dit Michel Foucault dans *Les Mots et les Choses*. Et si d'objet scientifique on parle, avec toutes les controverses du cas, c'est un objet qui me dérange et avec lequel je fais l'effort de dialoguer, en disséquant les mots que j'ai entendus pendant mes années d'enquête pour en chercher le sens le plus profond en me demandant si la voie des alternatives est vraiment si claire et univoque. Je ferai miennes alors les paroles de Manuel Castells et de ses collègues dans leur introduction à la recherche *Sociologie des mouvements sociaux urbains. Enquête sur la région parisienne* :

« Nous espérons contribuer par notre étude à une meilleure connaissance des processus observés qui puisse leur être utile en termes de réflexion, quel que soit leur degré d'accord avec nos conclusions : tant il est vrai qu'une recherche scientifique peut difficilement faire l'unanimité d'acteurs sociaux placés dans des positions sociales et politiques différentes ou contradictoires. » (Castells et alii, 1974 : 5)

Introduction

Parler de « participation » en urbanisme aujourd'hui requiert toute la concentration que nécessite la manipulation de notions qui, à cause de leur sur-utilisation, sont désormais vidées de leur sens premier. Nous n'avions pas l'intention d'affronter cette notion, elle nous est présentée au long de notre terrain comme un cauchemar (Miessen, 2010) récurrent. Face à cette impossibilité de contournement, nous avons décidé d'avancer à travers une série de décentrement (Agier, 2013). Comme beaucoup de recherches ethnographiques, la nôtre est donc initiée en suivant une direction complètement différente de celle d'arrivée. Dans la première partie, nous utiliserons cette apparition progressive de notre objet d'étude comme fil conducteur qui nous permettra de composer un cadre d'ensemble de notre terrain pour rentrer ensuite dans une analyse critique. Avant de rentrer dans ce cadre, et afin d'éclairer le procédé de notre décentrement, nous en reconstruirons ici un récit méthodologique, une vision en coulisses.

Construction de
l'objet et choix de
terrain

Le premier décentrement a porté de l'espace aux acteurs. Cette thèse a commencé sur le boulevard périphérique, choisi comme un lieu d'observation privilégié à la fois des ségrégations urbaines créées par la métropolisation des villes (Donzelot, 2009) et des possibles résistances sociales typiques des espaces de marge (Agier, 2009). Notre premier objectif était celui d'explorer et analyser la vie de cette frontière entre Paris et ses périphéries, mais nous avons vite réalisé que nous n'étions pas seuls à vouloir connaître et valoriser ces espaces de liminalité : entre associations, architectes et institutions, nous avons eu l'impression que la fenêtre à travers laquelle nous voulions regarder était plus bondée du côté des observateurs que des observés. Nous nous sommes tournés alors vers une observation des expériences des militants (professionnels et non)

voués à la défense de la valeur de la marginalité urbaine sociale et spatiale, plutôt que vers une participation à cette production. L'espace est donc devenu l'objet indirect de notre recherche, à lui s'est interposé l'intérêt d'une catégorie spécifique d'acteurs sur l'espace lui-même. Le premier pari de notre travail a donc été celui de tenir ensemble des acteurs et des pratiques qui sont généralement observés séparément : les associations impliquées dans des processus de concertation, celles engagées dans l'occupation d'espaces en friche, les collectifs d'artistes et architectes promouvant l'art urbain et la participation. La question qui s'est vite posée a été celle du statut de ces acteurs à l'intérieur d'un contexte de transformation urbaine visant à faire disparaître les espaces défendus par leurs actions. Si notre première hypothèse était basée sur le rôle du rapport de contestation et sur la dispute autour de l'espace entre les acteurs en question et les institutions qui véhiculent la transformation, nous avons dû ensuite déplacer notre regard sur la finesse des jeux de négociation qui installent un équilibre entre pouvoir et contre-pouvoir. En partant du constat d'un processus d'institutionnalisation de plusieurs mouvements urbains et critiques de l'urbanisme qui, depuis les années 1970, promeuvent la place des citoyens dans la construction de la ville, nous nous sommes tournés vers l'observation d'un contexte dans lequel ces pratiques changent de forme et s'imbriquent grâce à un appui politique qui tend à valoriser la place des initiatives *bottom-up* dans la transformation de la ville.

Le but de cette thèse est donc de comprendre comment les intérêts du développement urbain et ceux de sa critique confluent sur un discours commun autour d'une autonomisation du local, entendu à la fois comme unité spatiale et humaine. Pour cela, notre recherche se situe dans un entre-deux qui est à la fois politique et épistémologique. Ceci n'est donc pas une thèse sur la participation, comme le tableau de Magritte n'est pas une pipe. Il ne s'agit pas d'un travail sur la participation, mais sur la représentation de la participation.

En même temps, nous essayerons de mettre le plus possible en suspens ce terme afin d'en comprendre le rôle. Nous ne voudrions en effet pas vérifier l'existence et l'efficacité de la catégorie de la participation, mais plutôt comprendre ce que l'émergence de ce terme et de son usage provoque dans la construction de la ville, de comprendre son utilisation par les acteurs eux-mêmes :

« L'une des différences majeures entre l'approche anthropologique et celle des autres sciences sociales concerne le statut attribué à l'enquête. Pour ces dernières, il s'agit de vérifier des hypothèses construites antérieurement et dont les données recueillies confirmeront ou infirmeront le bien-fondé. Le terrain ethnographique n'a pas la même fonction : il est lui-même vecteur de nouvelles hypothèses, inducteur de problématique. » (Abélès, 1995 : 70)

La question de la participation n'est donc pas un objet en soi de cette recherche, mais plutôt ce qui constitue l'« air de famille »¹ qui nous a permis de reconstruire des réseaux d'acteurs en lien avec les projets de transformation.

Le terrain physique dans lequel nous avons choisi de poser notre regard est le Nord-Est parisien. Notre première quête a concerné la possibilité de trouver un terrain où le tissu urbain était en complète transformation et qui pût couvrir une multiplicité de typologies de projets avec différentes temporalités. Une deuxième exigence a été aussi celle de choisir des terrains représentant une forme de périphérie à la fois hybride et en transformation, pas trop proche du centre et à la fois pas suffisamment lointaine pour être considérée comme périurbaine. L'encadrement de ce territoire n'a pas été choisi à partir d'un périmètre, mais il s'est configuré concentriquement à travers des aires

1. Le concept d'air de famille pour Wittgenstein (1996 [1958]) s'applique aux ressemblances entre jeux linguistiques. Ce concept est utilisé en opposition à celui de « généralité » comme « tendance à chercher quelque chose de commun à toutes les entités que nous subsumons communément sous un terme général » (*ibidem* : 57). L'air de famille désigne au contraire « quelque chose de commun » qui n'est pas une essence, mais des caractéristiques qui se retrouvent de manière asymétrique ou inégale dans les différents composants de la famille, dans laquelle « certains d'entre eux ont le même nez, d'autres les mêmes sourcils, et d'autres encore la même démarche ; et ces ressemblances se chevauchent » (*ibidem*).

d'influence en forme de grappes autour de projets en cours ou en prévision, et de la superposition de ces grappes avec le réseau d'association qui a été découvert au fur et à mesure de l'enquête. La définition « Nord-Est » a été en effet donnée au début simplement à partir du nom d'un grand projet de rénovation urbaine autour du boulevard périphérique parisien qui court entre la porte de la Chapelle et celle de la Villette. L'intention à la base était tout d'abord celle de n'identifier pas notre terrain avec un quartier ou une ville. Cela afin d'opérer, en un premier temps vis-à-vis de nos futurs interlocuteurs, une distanciation permettant de « se débarrasser, exclusivement dans cette phase, de toute une série de présupposés (historico-urbanistiques et socio-économiques) qui "chargent" et donnent déjà une "forme" au terrain, avant même de commencer » (de Biase, 2014 : 113). La définition de Nord-Est parisien ne se veut ainsi ni normative ni émiqque du terrain, elle résulte du croisement entre différents réseaux. Ce terrain s'est trouvé en conséquence à être inclus dans un périmètre changeant à cheval entre le 18^e arrondissement de Paris et les communes d'Aubervilliers et Saint-Denis. Le travail ethnographique sur ce territoire a révélé une double valeur. Il s'agit en effet d'un contexte qui réunit un ensemble de caractéristiques propices à produire une synergie entre un processus de désindustrialisation, la mise en place de projets de rénovation urbaine à différentes échelles spatio-temporelles et l'enchaînement de mandatures politiques de gauche qui prônent les initiatives citoyennes.

Grâce à l'immersion dans ce contexte, nous avons pu observer de près l'action d'initiatives associatives foisonnantes dans ce territoire en participant aussi de l'intérieur à leurs activités. L'acceptation de notre présence en tant que chercheuse sur le terrain nous a permis, après une première phase, d'organiser des promenades, des débats et même de réaliser un documentaire pour un groupe de six associations du quartier de la Chapelle dans le 18^e arrondissement

de Paris (cf. § T.6)². Ce dernier a d'ailleurs été notre terrain privilégié car, pour sa dimension relativement contenue et l'intensité d'activités associatives, il nous a permis en un premier temps de construire aisément une insertion constante et progressive. C'est à partir de ce quartier que nous avons suivi les réseaux associatifs qui constituent la base de notre enquête et qui se sont trouvés, en confirmant nos hypothèses, à coïncider avec les espaces en projet.

La relation instaurée avec les acteurs de notre terrain a été à la fois intense et ambiguë. Elle relève de toute la contradiction qui sera explorée au long de notre thèse car nous avons eu affaire à des personnes « communes », mais à la fois « expertes de la transformation » pour leur intérêt personnel, pour leur compétence professionnelle, ou pour leur militantisme. En même temps, les groupes étudiés se représentent comme étant une minorité face aux enjeux de l'aménagement. Ces deux éléments ont posé à la fois le problème du rapprochement entre nos catégories intellectuelles et celles de nos interlocuteurs (Olivier de Sardan, 1995), mais aussi celui de notre « autonomie intellectuelle » face à la « demande sociale » (Albert, 1997) de reconnaissance des groupes.

2. Le documentaire, avec le titre *Zones d'Autonomie Conventionnée*, a été commandité par les associations et réalisé en collaboration avec l'anthropologue Maria Anita Palumbo et le vidéaste Ugo Vouaux-Massel. Son objectif était à la fois de montrer les activités communes des associations et le débat sur leur relation avec les transformations urbaines du quartier. Ce documentaire de 50 minutes est disponible sur Internet en deux parties (<https://vimeo.com/78056740> et <https://vimeo.com/78164452>). Même si nous en conseillons la vision à nos lecteurs, nous n'utiliserons pas cette production comme élément de notre ethnographie car son analyse s'approcherait d'un procédé psychanalytique. Nous laissons donc entre nos actions directes sur le terrain et cette thèse la précaution nécessaire qui doit y avoir entre une *action du dedans* et un *regard du dedans*. Au cours de notre recherche, nous avons aussi eu d'ailleurs la possibilité de créer, grâce au financement des allocations pour l'ethnologie de la France du ministère de la Culture, un site Internet dans lequel nous avons pu mettre en valeur la base de données de notre recherche (<http://nordestparisien.wordpress.com>). Ce site ne représente pas non plus un élément d'analyse car il a été conçu pour être consulté librement. Toutefois une systématisation des données présentées sur le site sera reproduite ici en forme de fiches de présentation des associations et des projets en cours. Le pari que nous avons pris en réalisant ce document virtuel, ainsi que le documentaire, est celui de rendre publique une partie de notre recherche, et de pouvoir provoquer des situations de débat lors des présentations publiques de ces travaux sur le terrain en présence des acteurs associatifs.

Cela nous amènera à devoir affronter (cf. § 1.3) avec attention une série de « pièges anthropologiques » (de Biase, 2009) et de « malentendus » (La Cecla, 1995) qui se sont produits autour de notre « implication » ethnographique (Althabe et Hernandez, 2004 ; de Biase, 2014).

Les interlocuteurs principaux de nos entretiens ont été les « leaders »³ des groupes et des associations, les personnages de pointe qui portent le discours politique et qui maîtrisent les rapports avec les institutions. Tout en menant une observation sur les activités des adhérents, des passants et des voisins, l'intérêt pour le discours des « leaders » a été guidé par le constat d'une centralité, dans la construction des actions collectives, des négociations entre groupes et institutions (cf. § 1.2). Ce n'est qu'en un deuxième temps, après avoir reconstitué les scènes de négociation et avoir repéré les interlocuteurs institutionnels des associations, que nous avons réalisé aussi des entretiens auprès d'élus, techniciens ou architectes travaillant dans le cadre des projets d'aménagement⁴. C'est donc sur le long terme que nous avons pu structurer la position « externe-interne » (Althabe et Hernandez, 2004) qui permet non seulement la construction d'une posture autoréflexive, mais aussi la lecture des articulations entre échelles spatio-temporelles et des relations horizontales entre

3. Cette définition ne s'adresse pas forcément aux personnes recouvrant des rôles de responsabilité car elles ne sont pas nécessairement celles qui sont porteuses du projet politique ou social du groupe, surtout dans des configurations associatives comme celles que nous avons rencontrées. Il s'agit souvent en effet d'associations qui produisent des micro-économies à l'intérieur d'un cadre légal qui ne permet pas de produire du profit (loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association). Le président d'une association ne peut pas, par exemple, être salarié par l'association elle-même. Cela implique que des personnes qui sont souvent porteuses du projet associatif ne couvrent pas des rôles de relief au niveau bureaucratique afin de pouvoir percevoir une rétribution par l'association.

4. C'est d'ailleurs à cette étape que nous avons eu la possibilité de mener un stage de quatre mois, entre avril et juillet 2012, auprès de l'Atelier parisien d'urbanisme, agence en lien avec la Direction d'Urbanisme de la Mairie de Paris (cf. glossaire). Dans ce cadre, nous avons fait un travail sur la ceinture périphérique parisienne qui, même en n'étant pas directement lié à notre terrain, nous a permis d'observer de près la construction des projets et la relation entre acteurs institutionnels, ainsi que de recueillir du matériel sur l'avancement des projets de métropolisation.

acteurs. Les temporalités de notre enquête (entre 2010 et 2014) nous ont permis d'ailleurs d'observer un entre-temps à la fois stable et transitoire. Nous nous sommes trouvés en effet à l'intérieur d'un moment de forts changements à la fois politiques et urbains (cf. chap. 1), mais aussi suffisamment loin tant du début de tous débats que de la réalisation de ces changements.

Face à ce cadre, l'objectif de notre travail sera de restituer un regard sur le détail qui nous permettra de comprendre de l'intérieur la quotidienneté des négociations, sans oublier le « strabisme méthodologique » (de Biase et Rossi, 2006 ; de Biase, 2014) nécessaire à prendre en compte en même temps le tableau d'ensemble, le regard à la grande échelle et l'observation micro-locale. Grâce à ce regard horizontal et quotidien, nous nous poserons l'objectif de briser les oppositions dichotomiques entre discours, en sortant de la tentation d'une classification des conflits par classes d'acteurs et afin de nous concentrer sur l'horizon que ces discours dessinent sur le futur de la ville.

C'est à partir de cet intérêt pour la construction de la ville que nous avons choisi un positionnement disciplinaire au croisement entre urbanisme et anthropologie en nous insérant dans le cadre plus large des recherches du Laboratoire Architecture Anthropologie. Cette approche ne découle pas d'une simple superposition de méthodes entre les deux disciplines, mais il est fruit d'un héritage (de Biase, 2014). Comme le dit en effet Alessia de Biase hériter⁵ la ville c'est avoir affaire à la fois avec des savoirs, des temporalités, des outils, des acteurs et des formes de citoyenneté, mais aussi avec un engagement éthique.

Positionnements
disciplinaires

Tout d'abord, notre positionnement concerne l'urbanisme. L'une des définitions les plus pertinentes de cette discipline aux contours toujours flous,

5. De Biase distingue à ce propos entre l'idée d'héritité, « ce dont l'on hérite passivement », et celle d'héritage comme « ce que l'on choisit d'hériter » (de Biase, 2014 : 14).

nous semble celle de Bernardo Secchi (2000) qui en parle comme un savoir qui s'occupe des *transformations du territoire*, de la manière dont elles se présentent, des sujets qui les promeuvent, de leurs intentions et modalités d'action et des résultats qu'ils obtiennent en provoquant des nouvelles transformations. Cette étude des transformations désigne à la fois un champ théorique, qui surgit avec l'expansion de la société industrielle (Choay, Merlin et alii, 2005 [1988]), et un champ professionnel pluridisciplinaire, qui s'occupe d'aménager et donc d'ordonner l'espace (Merlin, 2008). En effet, l'urbanisme naît tout d'abord comme une activité critique qui commence par une réprobation de la société industrielle, de l'espace et du type de socialité qu'elle a produit (Choay, 1965), jusqu'à arriver à une condamnation de ses mêmes outils mis en œuvre dans la période moderniste (Ragon, 1991). Dans ces phases de critique, l'urbanisme a toujours été accompagné par le regard des sciences humaines qui se sont intéressées à la ville : des premières critiques de la ville industrielle par des sociologues urbains de l'école de Chicago ; à celles des modes de production capitalistes de l'espace par les penseurs marxistes (d'Henri Lefebvre jusqu'à David Harvey) ; à celles du modernisme comme *tabula rasa*, des imaginaires globalisés et des espaces de la « surmodernité » (Augé, 1992) par les anthropologues de l'espace (de Biase, 2014). Ce que nous héritons de ce regard est une attention à la quotidienneté et à l'échelle humaine de la ville, qui fonde ses racines dans la pensée de Patrick Geddes, et une nécessité d'un constant « retour aux lieux » pour comprendre comment les projets transforment la quotidienneté de la ville (De Carlo, 1972 ; Bricocoli, 2012 ; de Biase, 2014). En même temps, ce qui a fait le succès et l'applicabilité de l'urbanisme est sa capacité de réguler le territoire à travers la traduction cartographique et normative en se détachant de cet héritage humaniste pour se doter d'instruments capables de transformer la ville en un espace euclidien (Lefebvre, 2000 [1974]). Ce cadre technique représente pour nous également un héritage

car il n'est pas étranger, comme le démontre d'ailleurs notre laboratoire de recherche (cf. Conclusions), à la nécessité d'une applicabilité technique d'une analyse qualitative des modes de vivre et d'une possibilité de faire dialoguer cette dernière avec des données quantitatives et morphologiques (de Biase, 2014).

Cette thèse s'intéressera tout d'abord à l'urbanisme comme pratique opérationnelle qui s'applique à un temps et à un espace donné, pour arriver à composer un raisonnement sur sa dimension théorique. Nous essayerons de poser notre regard en ce sens sur l'un de nœuds le plus problématiques de notre discipline : celui de la distance entre son aspect technique et son aspect critique, car c'est d'ailleurs dans l'espace de ce désaccord que naissent les mouvements urbains que nous allons observer. Nous ne nous lancerons pas ici dans la difficile tâche de reconstruire le cadre historique de cette séparation, mais, à travers notre parcours, nous aboutirons à l'analyse de la nécessité d'une nouvelle phase de critique qui est pour nous intimement liée au besoin d'un renouvellement des instruments techniques de lecture du territoire. Tout en nous insérant dans cet héritage critique de l'urbanisme, l'anthropologie représentera pour nous le cadre fondamental permettant d'analyser ce besoin.

Notre héritage de la discipline anthropologique s'enracine tout d'abord dans la fin du « grand partage » culturaliste qui, après la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la décolonisation et la fin de la guerre froide, entraîne un changement radical dans le regard des anthropologues en effaçant la différence entre sociétés proches et lointaines (Cefaï, 2003 ; Agier, 2013). L'anthropologie rentre ainsi dans le débat sur la contemporanéité en remettant en cause la distance géographique et temporelle avec son objet d'étude. Ce ne sont plus les sociétés exotiques qui composent l'objet privilégié de l'anthropologie, mais les transformations des altérités (Balandier, 1967 ; Augé, 1994b) entraînées par la

complexité et la fragmentation de la société globale. Face à cette complexité, Marc Augé (1994b) suggère de parler d'une multiplicité de « mondes contemporains », parmi lesquels la ville se propose comme terrain privilégié. La ville, depuis son explosion moderne, est en effet un « monde » au sens où elle représente un « espace symbolisé » qui incarne une unité dans les imaginaires, mais elle est en même temps « plurielle » car composée de différents espaces autonomes qui mettent à l'épreuve les relations symboliques (*ibidem* : 158-159). Pour affronter ce nouveau monde, l'anthropologie doit se doter, selon Michel Agier (2013), d'un principe de *décentrement* qui implique : une pratique culturelle, qui s'écarte de l'altérité culturelle pour s'intéresser à la façon dont l'observation locale peut se faire « partout avec le monde en tête » ; une pratique épistémologique, en focalisant des situations de « frontière » au sens d'espaces d'« entre-deux » qui hébergent le désordre et l'incertitude ; et une pratique politique, en privilégiant les changements en train de se faire et les mouvements de la société comme objet d'étude (*ibidem* : 107-118). Ce décentrement doit servir tout d'abord à faire face à un contexte où « la correspondance entre territoires et identité ne peut plus être donnée pour sûre » (de Biase, Rossi, 2006 : 16) et où, en même temps, l'idée de « communauté » subit une surdétermination dans les débats publics qui l'associe de plus en plus à l'identité (Agier, 2013).

Ce cadre compose la naissance d'une anthropologie *de* la ville (Augé, 1994a ; Agier, 2009 ; 2013 ; de Biase, 2014) en contraste avec l'idée d'une anthropologie *dans* la ville qui considère cette dernière comme un simple cadre ou objet physique. Cette approche nécessite en conséquence de considérer l'urbain comme le fruit d'un processus (de Biase, 2014), « humain et vivant » (Agier, 2009). La condition épistémologique à la base d'une vision de ce type, qui a l'objectif d'articuler le local et le global dans la ville, implique une lecture

de l'espace urbain non pas comme un simple cadre ou un objet séparable des interactions qu'il héberge, mais comme :

« un processus matériel et symbolique où les espaces et les temps sont continuellement imaginés, racontés, négociés et projetés par les gens qui les habitent, par ceux qui les conçoivent et les administrent et par toutes les contraintes (matérielles, politiques, économiques, etc.) qui surgissent au fur et à mesure. » (de Biase, 2014 : 38).

La possibilité qui nous offre cette anthropologie *de l'urbain*⁶ (LAA, 2013) est celle de rendre intelligible la ville « en train de se faire » en tant que produit complexe, à la fois culturel et technique.

L'union de ces questionnements urbanistiques et anthropologiques compose l'arrière-plan de notre recherche, à savoir les structures conceptuelles qui sont pour nous fondatrices et qui ont guidé le choix de notre objet. Le croisement de ce cadre disciplinaire sera nourri par la suite avec des postures et des notions qui ont été nécessaires pour affronter la spécificité de notre champ d'études. Face à la complexité de l'analyse non seulement de la construction politique du territoire, mais aussi de celle de la place que les mouvements urbains et les initiatives collectives peuvent avoir dans ce processus, nous nous appuierons au fur et à mesure de l'écriture, à la sociologie et ethnographie des mouvements sociaux, à l'anthropologie politique, à la sociologie pragmatique, et à la philosophie politique (plus particulièrement aux cadres théoriques

6. Comme déclaré par le Projet scientifique du Laboratoire Architecture Anthropologie : « Un débat a été ouvert à partir des années 1990 par l'anthropologie des mondes contemporains autour de la distinction entre une "anthropologie de la ville" et une "anthropologie dans la ville". Cette dernière, dans la filiation aussi de l'école de Chicago, s'occupe principalement des groupes sociaux ou ethniques dans la ville. D'autres, en revanche, ne conçoivent plus la ville comme un objet scientifique en soi, mais comme un contexte épistémique spécifique qui produit des objets scientifiques et des concepts. Forts du savoir que ces différentes approches ont produit sur la ville, il nous semble important aujourd'hui de se positionner autrement. Nous proposons de développer une anthropologie de l'urbain dont l'objet de recherche n'est plus la ville au sens strict mais aussi tout ce qui désormais dépasse ses limites administratives et historiques. » (LAA, 2013).

foucauldien). Ces approches nous donneront la possibilité de mettre en place à la fois un regard critique sur les formes de pouvoir contemporaines et un questionnement sur les processus d'émancipation et d'évolution des formes de contestation à l'intérieur de la transformation de la ville.

Méthodologie et
lexique

En conséquence notre approche est, par choix et par nécessité, interdisciplinaire. Nous avons affronté notre enquête comme un « exercice continu de re-dépassement » qui nous a amenés à franchir « des seuils et en parcourant des sentiers parfois inhabituels » afin de transformer nos outils (de Biase, 2014 : 102) à chaque étape de notre terrain et de notre écriture. Notre choix est surtout dû à la conscience des risques d'une « hyperspécialisation » qui oublie souvent le fait que l'objet d'un champ d'études délimité est fruit d'une construction sociale et intellectuelle (Morin, 2003). La ville est en effet en soi un objet « polydisciplinaire »⁷ qui nécessite non seulement le regard de différents paradigmes disciplinaires, mais aussi d'une compétence multiforme du chercheur (*ibidem*). En même temps, nous avons essayé de garder, sans en faire un parti pris, une certaine ingénuité et liberté du regard extra-disciplinaire qui se permet parfois de faire abstraction des limites de la discipline, mais qui peut avoir la chance de regarder différemment les choses (Morin, 2003). C'est en effet notre position d'architecte italienne qui constitue une situation d'étrangeté disciplinaire à la fois par rapport au contexte et aux modalités intellectuelles françaises, et aussi par rapport aux domaines des sciences humaines (qui ne sont pas la base de notre formation) et de l'urbanisme opérationnel (que nous avons très peu exercé). L'encadrement de notre

7. Edgar Morin (2003) distingue entre interdisciplinarité comme un échange coopératif entre disciplines, polydisciplinarité comme une association de disciplines en vertu d'un objet commun et transdisciplinarité comme la circulation de schémas cognitifs dans différents domaines. Le terme polydisciplinarité nous semble donc particulièrement apte à parler de la ville comme un objet qui est en commun entre plusieurs domaines scientifiques.

directrice et, en général, les échanges à l'intérieur de notre laboratoire nous ont permis d'apprendre dans ce cadre la rigueur qui est nécessaire à toutes positions de liberté. Cette rigueur interdisciplinaire est composée à la fois par une ouverture constante à tous domaines pouvant amener des « métaphores scientifiques » aptes à nourrir nos cas d'études, et par une capacité d'adapter notre approche anthropologique à différents cadres méthodologiques.

Ce qui a constitué l'élément fondamental de notre approche anthropologique et de sa polydisciplinarité par rapport à la ville est l'utilisation des méthodes de l'analyse situationnelle. Cette démarche, qui est d'ailleurs l'élément de jonction entre l'anthropologie urbaine (Agier, 2009) et la sociologie pragmatique (Boltanski et Thevenot, 1991), se base sur la possibilité de faire abstraction du caractère « structurel/institutionnel » des relations afin « de repérer les contraintes réelles de l'ordre social englobant » à travers l'observation directe (Agier, 2009 : 40-44). Il s'agit d'isoler l'observation du cadre social qui décrit le contexte physique et politique, afin de regarder tout d'abord comment les contraintes structurelles du contexte sont mises en action. Dans l'observation, ces dernières participent à la situation, mais ne la déterminent pas forcément. Cela permet de comprendre « comment les acteurs perçoivent et définissent les situations » en mettant en place une cohérence communicationnelle et en opérant des passages d'échelle entre structure globale et niveau microsocial (*ibidem*). Dans le cadre urbain, le montage de séquences situationnelles permet de « "voir" et "suivre" des réseaux sociaux en train d'opérer, précisément, *in situ* » en constituant la vision d'une « ville bis » faite de réseaux sociaux (*ibidem*). Cela nous éclaire d'ailleurs le sens d'une vision de la ville non pas comme support, mais comme « dimension relationnelle » à l'intérieur de laquelle différentes « formes de citoyenneté » peuvent être définies par la relation à la fois des citoyens entre eux et avec la ville en tant qu'espace

physique et social (*ibidem* : 57). Michel Agier repère à ce propos quatre types de situations permettant de décrire l'agencement des différentes formes de citoyenneté : ordinaires, extra-ordinaires, de passage et rituelles. Nous proposerons une application de ce type de distinction aux situations particulières de notre terrain (cf. § 3.1).

Face à cette approche, il nous sera nécessaire d'éclaircir deux notions qui seront fondamentales dans notre analyse : celle d'acteur et d'institution.

L'utilisation de la notion d'acteur est chez nous tout d'abord justifiée par l'intérêt à des actions collectives à différentes échelles. Son emploi découle directement de l'analyse situationnelle car nous nous sommes intéressés à des interactions collectives offrant la possibilité de comprendre comment les sujets des scènes agissent pour donner du sens à l'action elle-même. De ce point de vue, nous nous insérons sûrement dans la tradition contemporaine du « retour de l'acteur » (cf. Gaudin, 2001) qui, en opposition au concept d'*agent* bourdieusien, propose une alternative au déterminisme sociologique en insistant sur la rationalité de l'individu et sur sa liberté de choix à l'intérieur du système⁸. En tout cas, cette position n'est pas radicale chez nous car le centre de notre intérêt est aussi la compréhension des jeux de pouvoir et de domination que les situations que nous analysons provoquent directement ou indirectement. De ce point de vue, il s'agit de rejoindre l'idée d'une « anthropologie du sujet » qui, en s'approchant de la philosophie politique de racine foucauldienne, interroge les formes de pouvoir qui s'opèrent à travers des

8. Au-delà de ce débat, qui tourne en réalité autour de la relation du sujet à la domination, la notion d'agent de Bourdieu (1987) reste très intéressante dans sa définition d'individu qui agit et est en même temps agi par le contexte. Un troisième choix dans le débat autour de l'acteur aurait été d'ailleurs celui de la notion d'*actant* utilisée par la théorie de l'acteur-réseaux qui élargit la notion d'acteur en incluant d'autres entités comme les organisations, les objets et les entités métaphysiques (Latour, 2006). Ce troisième choix ne se montre pas opératif pour nous car il se prête plutôt à une analyse socio-anthropologique de l'urbanisme comme objet d'enquête alors que ce dernier reste pour nous le cadre épistémologique fondamental pour comprendre le processus de transformation.

modes de *subjectivation* en tant qu'assujettissement des corps et incorporation des objets de contrôle du soi (Agier, 2013). Ce projet déplace en d'autres termes l'espace de l'anthropologie d'une interrogation sur l'identité, vers une analyse des « modes opératoires du rapport à soi, aux autres et au monde » qui se manifestent et coexistent dans les sujets selon les situations (*ibidem* : 188). Ce que nous intéressera sera en effet de mettre l'accent sur la capacité des acteurs de passer d'une situation à l'autre (Boltanski et Thevenot, 1991) en utilisant multiples « casquettes » et postures, en incarnant à la fois un sujet « assujetti » et un « sujet agissant » (Agier, 2013). Cette caractéristique est fondamentale dans la définition des acteurs dans notre terrain car nous nous trouverons justement dans des situations d'ambiguïté et de malentendu, dans des « entre-deux » (Agier, 2013), dans lesquelles la ligne entre institution et société civile, entre professionnels et habitants, entre artistes et médiateurs sociaux, est estompée et remise en cause. C'est justement l'observation de cet entre-deux qui nous permettra de questionner ces notions et les dichotomies qu'elles sous-entendent.

La deuxième notion fondamentale, celle d'institution, découle de celle d'acteur. Elle sera en effet parfois mise en contraste avec cette dernière car elle représente la structure (démocratique) à laquelle les acteurs font référence dans leurs controverses. Dans ce sens elle sera considérée comme un « être sans corps » (Boltanski, 2008 ; 2009). Il n'en reste pas moins que cette notion est toujours multiforme car elle peut s'identifier aussi à des formes sociales, étatiques et juridiques, physiques et symboliques ou idéales (Boltanski, 2009). Dans nos situations, elle sera en effet aussi incarnée par un ensemble d'acteurs qui sont à la fois les élus, les techniciens, mais aussi les architectes et urbanistes qui travaillent pour la construction de la ville à travers les commandes

publiques⁹. Leur présence sera au centre de la mise en place de négociations, compromis, et justifications de la part des acteurs. Face à cette complexité de définitions, il nous faudra donc donner, au fur et à mesure de notre analyse, différentes définitions de l'institution. Notre premier enjeu sera en effet d'analyser les *degrés d'institutionnalité* des situations observées pour arriver ensuite à faire resurgir l'ambiguïté et le paradoxe qui caractérisent le rôle des institutions dans leur acception contemporaine :

« Oui, les institutions sont bien, comme l'a répété à foison le discours théorique des années soixante/soixante-dix, des instruments susceptibles d'être mis au service d'une domination et, en ce sens, elles contraignent l'action et l'enferment dans des limites plus ou moins étroites. Et pourtant, comme n'a cessé de le répéter la tradition durkheimienne, elles sont, sous un autre rapport, nécessaires en tant qu'elles réduisent l'incertitude sur ce qui est – et c'est une condition de possibilité de l'action. » (Boltanski, 2008).

Tout en gardant à la fois une identification des institutions dans des corps et dans des structures sociales, notre objectif sera de nous défaire de ce paradoxe afin de nous concentrer sur les effets transversaux des formes de domination qui s'expriment sous des dispositifs multiformes.

Structure du texte

Pour conclure cette entrée en matière, il nous faudra donner quelque piste pour la lecture. Au long de cette thèse, nous construirons notre objet et les éclairages théoriques et méthodologiques nécessaires à l'affronter, de manière graduelle et fonctionnelle à chaque étape de l'avancement de notre raisonnement. L'effort de notre écriture a été en effet celui de mobiliser le terrain dans chaque partie de notre discours en articulant différents types de langage. Le traitement du terrain est par conséquent très hétérogène et s'appuie

9. Nous n'avons pas étudié des cas de transformation complètement privée. Les projets analysés (cf. fiche F.1) sont en effet tous des périmètres concernant des actions publiques. Ceci est aussi une caractéristique spécifique de notre terrain qui par contre n'échappe pas à la pression généralisée des capitales privées dans les villes globales (cf. § 1.1 et § 6.1).

sur une série de dispositifs différents qui évolueront au fur et à mesure que le lecteur se familiarisera avec le contexte de l'ethnographie. Les chapitres et paragraphes portant le code T (terrain), surligné en vert, constituent des situations et itinéraires de terrain restitués sous la forme d'un carnet de notes dans lequel nous utiliserons un récit à la première personne. Ces textes ne contiennent pas une analyse, cela afin de créer une distance entre notre discours et la description des situations et afin de mettre le lecteur en capacité de « rentrer » avec nous dans le terrain et de l'observer sans « distractions ». L'objectif est de dédier le plus de place possible à la complexité de chaque récit de terrain en présentant une multitude de cas d'études différents sans désorienter le lecteur, mais en lui offrant la possibilité de saisir la valeur transversale de ces récits qui, même si mobilisés à un moment précis de notre analyse, rassemblent dans leur unité toute la complexité des enjeux de la recherche. La construction des descriptions, entendue comme un acte de choix et de montage (Didi-Huberman, 2009a), est conçue en ce sens comme un outil en soi d'analyse : ce qui prépare le terrain à la « description dense » ethnographique qui analyse la complexité des points de vue des acteurs (Geertz, 2003 [1973]), et ce qui permet de replacer notre terrain dans ses temporalités afin d'éviter la mise en place d'un récit intemporel en fictionnant un « présent ethnographique » (Fabian, 2006). Dans le même esprit de montage, nous avons conçu les sections portant le code F (fiches), signalées en rouge, comme des tableaux de synthèse qui contiennent des informations « brutes » sur nos terrains : sur les associations, sur leurs productions et sur les projets en cours¹⁰. Nous avons préféré insérer ces fiches à l'intérieur du texte en les mobilisant entre les chapitres et en proposant toujours des renvois dans le texte afin

10. Sauf mention contraire les photos et dessins présentés dans ces documents, ainsi que dans le reste de la thèse, sont de l'auteur.

d'éviter de les reléguer en annexe et de les transformer en un véritable matériel de consultation.

La structure des deux parties de la thèse ne se concentre pas sur une séparation de notre objet en éléments unitaires, mais reflète l'avancement des niveaux de l'enquête. La première suivra le surgissement progressif des différents questionnements que notre terrain nous a posé en naviguant entre la découverte des transformations urbaines et les formes d'engagements des acteurs associatifs dans ce processus. Nous passerons à travers différentes échelles : de la métropole aux quartiers, des débats politiques aux parcours biographiques. C'est à travers cette articulation que nous ferons ressortir à la fois des cadres historiques et théoriques, et les éléments de terrain que nous permettront de définir et qualifier les notions fondamentales nécessaires à la construction de notre analyse. La deuxième partie suivra, de manière plus « classique », une division en thématiques : imaginaires, sujets et temps. Ces trois entrées constituent la base de notre approche critique au terrain. Elles montreront les éléments qui composent le contexte d'action des acteurs enquêtés et des éléments de criticité qu'ils font sortir dans le cadre de la transformation de l'espace. Dans cette partie, l'espace et son projet seront en effet remis au centre de notre questionnement. Cela nous permettra, en conclusion, d'ouvrir une réflexion sur le statut épistémologique de l'urbanisme dans sa relation à des acteurs autres et à des disciplines autres. Le développement que nous proposons sera en général plus circulaire que linéaire, notre écriture sera composée de continuels allers-retours sur certaines thématiques qui nous interrogent, comme une broderie qui se construit par couches, en suivant l'exigence de clarifier de plus en plus notre regard, de ne jamais le réduire à un seul point de vue.

Figure 1 _ Le territoire du Nord-Est encadré par la recherche.

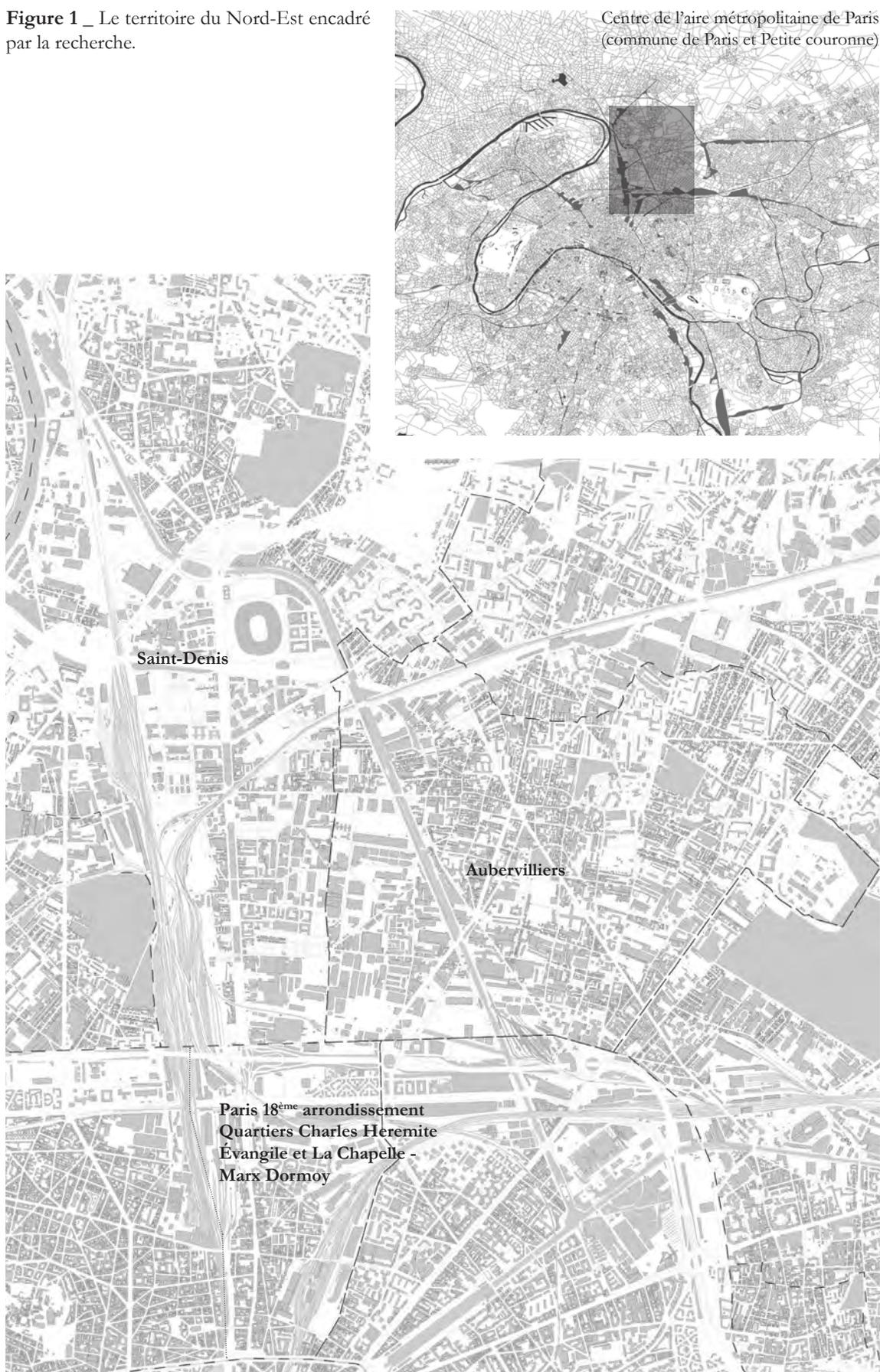
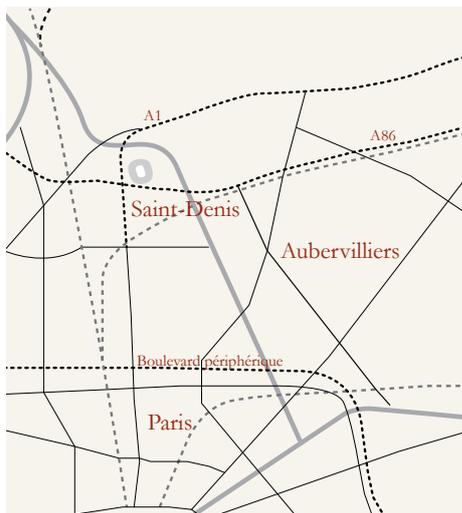
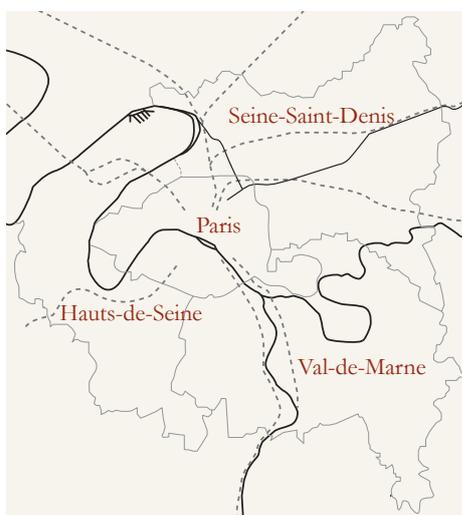


Figure 2 _ Plans de repère.

Ces plans schématiques seront représentés, quand nécessaire, en petit à côté du texte afin de guider le lecteur à situer les informations fournies dans le territoire du Nord-Est ou dans l'échelle plus large du centre de la métropole. Cela en complément des plans que seront présentés dans les autres documents graphiques.



Le plan schématique à l'échelle du nord-est est représenté à travers les infrastructures. Les lignes pointillées marquent les autoroutes (le boulevard périphérique, l'autoroute A1 et l'autoroute A86) ; les canaux et la Seine sont représentés avec une ligne continue grise ; les chemins de fer avec une ligne pointillée grise et la voirie principale avec des lignes subtiles noires. Le Stade de France y est représenté aussi en tant que point de repère remarquable.



Le plan schématique à l'échelle de la métropole met en évidence les cours d'eau avec des lignes noires continues, les chemins de fer avec des lignes grises pointillées et les limites des trois départements centraux de l'Île-de-France (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) avec des lignes grises continues.

PARTIE I

DES ACTEURS AUX DISPOSITIFS

Pour qui fait-on la ville ? Cette thèse veut répondre à cette question fondamentale et classique des études urbaines en choisissant des situations dans lesquelles le sujet de la question s'approche de son complément d'objet. Dans cette première partie, nous aborderons ce rapprochement du point de vue anthropologique, historique et technique, afin de cibler les limites et les clés d'interprétation de notre objet d'étude.

Dans l'urbanisme technique, tel qu'il s'est constitué dans les sociétés occidentales à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, il y a une panoplie d'instruments institutionnels qui peuvent être retrouvés de manière plutôt transversale, au moins dans les pays européens, et qui définissent le processus de construction d'un projet urbain et architectural : plans et schémas de développement territorial, plans d'urbanisme locaux, périmètres d'intervention, zones d'aménagement. Cette panoplie est gérée par celle qui pourrait être définie, de manière schématique, comme une triangulation basique d'acteurs institutionnels de la transformation de la ville : les décideurs, les techniciens et les financiers. Chacune de ces catégories peut inclure des acteurs publics ou privés qui interviennent dans la construction de la ville à différentes étapes et avec différentes fonctions. Au centre de cette triangulation, il y aura l'espace : objet de l'action du projet. En France, pays qui garde une forte présence des institutions démocratiques dans les processus décisionnels urbains, ces acteurs seront déclinés en maires, élus à l'urbanisme, services d'urbanisme, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et ainsi de suite. Si l'on regarde de plus près cette constellation sur une situation donnée, les points se démultiplient et les fonctions se diversifient et se mêlent.

La scène de terrain qui introduira cette première partie rassemble un panel de ces acteurs dans la situation d'un débat sur un projet à grande échelle. Elle nous permettra une première immersion ethnographique et représentera notre porte d'entrée dans un type de transformation particulière appliquée à un

territoire donné. À partir de ce débat, nous reconstruirons le contexte des mutations récentes de la métropole parisienne. Notre premier objectif sera de naviguer entre les échelles spatiales et politiques du territoire afin d'affronter les controverses de la transformation urbaine et de sa relation avec notre terrain de recherche. Ce point de vue sera déterminé par un deuxième mouvement qui rapprochera nos questionnements vers le centre du schéma de la transformation urbaine, donc vers l'espace en projet, afin d'explorer l'entre-deux politique qui se trouve entre les acteurs officiels de ce processus et leur objet d'action. Il s'agira de définir une approche opératoire pour questionner le rôle des acteurs autres qui s'engagent dans le processus décisionnel tout en se plaçant en dehors du cercle primaire des institutions, des techniciens et des acteurs économiques préposés à la réalisation d'un projet. L'immersion dans le terrain et dans ses controverses sera notre guide vers une enquête du rôle de la « société civile » dans la transformation physique et symbolique de la ville. Qui seraient alors ces acteurs autres ? Quelles seraient leurs préoccupations ? Quel est le rôle qu'ils jouent dans la construction du projet urbain ?

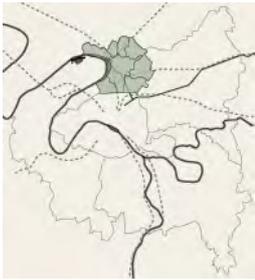
En octobre 2011, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU*¹) a organisé, dans le cadre de sa 32^e rencontre annuelle, une journée de visites et d'ateliers « dans la métropole parisienne... et jusqu'à Amiens ». La thématique de cette rencontre s'intitule « Territoires et projets. Les outils de la gouvernance ». La question de la gouvernance est présentée par la FNAU comme un élément de « complexité » dans la gestion des métropoles dû à la nécessité de « mobiliser les acteurs territoriaux sur les enjeux communs, faire partager les diagnostics, coordonner les politiques et conjuguer les financements ». Paris est proposé comme un « cas d'école, comme en témoignent les vifs débats actuels sur son projet d'aménagement et de développement » (FNAU, 2011). Les enjeux posés par la rencontre sont ceux des transports, des outils de planification et des pôles de développement économique.

09 heures - Rendez-vous à la gare du Nord dans le 10^e arrondissement de Paris. Un chef de projet de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR*), l'un des membres parisiens de la FNAU, et une chargée de mission de la *communauté d'agglomération** Plaine Commune, qui regroupe en 2011 neuf communes au nord-est de Paris dans le département de la Seine-Saint-Denis², attendent les participants pour commencer la visite intitulée « Plaine Commune : terre de culture et de création ». Comme le stipule la brochure de présentation des rencontres :

Le tour

1. Une définition de tous acronymes, notions techniques et institutions qui seront mentionnés avec une étoile, et en italique si nécessaire, à leur première récurrence sera exposée dans la section Glossaire.

2. Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse.



Plaine Commune

« Plaine Commune est un immense territoire anciennement industriel, aux fortes potentialités urbaines et économiques.

La réputation de Plaine Commune comme terre de création, sa vitalité et sa diversité artistique, lui ont valu d'être choisie pour le développement d'un *cluster* de la création à vocation internationale dans le cadre du projet du Grand Paris.

Comment stimuler le tissu économique et fédérer les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de la formation liés aux domaines de la création sur le territoire de Plaine Commune et créer ainsi une dynamique nouvelle pour le développement du territoire, aussi forte que celle apportée par le Stade de France ? » (Brochure FNAU, octobre 2011)

Cette brochure est fournie aux participants dans une pochette transparente très volumineuse contenant aussi le magazine *Journal des initiatives de Paris Métropole*, une brochure de la BNP Paribas Real Estate intitulé « L'immobilier, un monde qui change », une brochure de la SNCF sur les nouveaux projets de lignes TGV, des journaux informatiques d'autres agences d'urbanisme et une documentation spécifique sur les projets de Plaine Commune.

Une trentaine de personnes se regroupent autour du point de rencontre, le milieu est très homogène, les urbanistes échangent employant des mots récurrents : PLU (*Plan Local d'Urbanisme**), SCOT (*Schéma de cohérence territoriale**), proximité, développement... Nous prenons la ligne D du RER, direction Stade de France. Après quelques hésitations d'orientation qui créent l'hilarité dans le groupe de professionnels, nos guides nous conduisent sur l'esplanade de la gare où nous attend le président du service Direction de l'aménagement du département de développement urbain et social de Plaine Commune. Cette place aux rythmes rapides se trouve dans l'un de ses moments les plus intenses à cette heure matinale : les salariés des grandes boîtes vitrées qui entourent le grand stade marchent en flots ordonnés en direction de l'avenue François-Mitterrand.

« Nous sommes ici au cœur de La Plaine³, nous avons le privilège d'être une de plus grandes zones industrielles de France. » Le directeur explique l'histoire de ce quartier en partant de la « désindustrialisation » des années 1980 et du schéma d'aménagement réalisé en 1993 par le groupement d'intérêt économique (GIE*) Hippodamos formé par des architectes (Yves Lion, Pierre Riboulet, Bernard Reichen et Philippe Robert) et paysagistes (Michel Corajoud). Il explique comment la Coupe du monde de football de 1998, qui a amené la construction du Stade de France commencée en 1995 et l'arrivée des gares RER, a été « l'un des leviers qui ont permis la renaissance de La Plaine ». Puis il nomme une série d'opérations en cours actuellement, évoque leur modification suite à la crise économique en 2008 et l'arrivée de la « politique de *clusters* » et du projet de métro en rocade du Grand Paris. Dans le public, certains ont l'air de bien savoir de quoi il parle, d'autres sont plutôt occupés à prendre des photos.



Territoire de La Plaine,
extension du plan
Hippodamos

Le groupe est invité à monter maintenant dans un car : direction la tour Pleyel, « une tête de pont dans la création du Grand Paris ». Pendant le parcours d'à peine deux kilomètres, le directeur, muni d'un microphone, pointe des bâtiments et énumère à grande vitesse les noms d'agences qui les ont réalisés. « À votre droite, l'académie de cirque réalisée en 2002 par l'architecte Patrick Bouchain⁴, à votre gauche... » Mon attention est attirée par la longue ligne de bâtiments anciens et abandonnés sur le côté opposé. « Nous arrivons

3. Avec l'appellation Plaine, on indique le territoire aux portes de Paris qui couvre une portion des périmètres des anciennes communes de la Chapelle et de Saint-Denis. Ce territoire plat est découpé par le canal Saint-Denis au nord et à l'est, le boulevard périphérique de Paris au sud, les voies ferrées de la gare du Nord et la Seine à l'ouest. Son périmètre inclut des quartiers appartenant aux actuelles communes de Saint-Ouen, Saint-Denis et Aubervilliers, il constitue le premier noyau de l'intercommunalité de Plaine Commune né en 1985 avec le nom de « Plaine Renaissance ».

4. Patrick Bouchain est un architecte et scénographe considéré comme l'un des initiateurs de la transformation des friches industrielles en centres d'art et culture avec des budgets très réduits et des solutions techniques et formelles innovantes. Son activité est déboutée dans les années 1980.

maintenant dans le quartier Pleyel qui doit son nom au musicien et entrepreneur Ignace Pleyel », il continue. Nous apprendrons que pendant le XIX^e siècle cette zone hébergeait en effet un quartier de manufactures de pianos, « une fabrication qui était devenue une grande usine et de laquelle il ne reste presque rien aujourd'hui ».

Le car nous dépose aux pieds de la grande tour. Des salariés y entrent en validant des badges, un grand panneau avec des logos et des numéros indique qu'il y a vingt entreprises établies dans ce bâtiment. La pose statique du groupe d'urbanistes qui attend de monter dans les ascenseurs pour avoir le privilège de voir le panorama sur le sommet privatif de la tour, contraste avec le mouvement continu de ce bâtiment-fourmilière.

La journée froide et venteuse nous offre un deuxième privilège : les couleurs et les formes de ce paysage éclatent sous nos yeux, l'étendue froncée de bâtiments est ponctuée de tours et traversée par des fleuves d'eau et de fer. Un jeune architecte nous invite à l'écouter, il fait partie de l'agence AUC qui est chargée de la conception de la nouvelle gare Saint-Denis Pleyel dans le cadre du Grand Paris (cf. fiche F.1). Lunettes noires, veste noire, pantalon noir et écharpe rouge, il récite son discours en embrassant la vue en face de lui avec le bras et en pointant les doigts comme un chef d'orchestre délicat et agité :

« Comme vous voyez, on est vraiment à la porte de Paris. L'APUR a fait un recollement de tous les projets : d'ici dix, vingt ans, Paris sera là déjà, c'est absolument certain ! On est sur un axe de développement : la Défense ici et pile à l'opposé vous avez Roissy. C'est un axe conforté par le projet de transport du Grand Paris, on est sur un des nœuds principaux de ce projet de transports qui va dans cette direction. Il y a aussi la ligne [de métro] 14 qui est dans Paris et qui va arriver jusqu'à Roissy, il y a la boucle qui part aussi d'ici et qui redescend vers le sud, et il y a le TGV, donc un projet de rocade qui doit s'arrêter ici également. Donc il y a un patrimoine industriel et historique très fort, ça va de la basilique de Saint-Denis aux entrepôts. Vous avez les cathédrales, ce que l'on appelle les cathédrales SNCF qui sont un énorme patrimoine industriel, c'est comme ça... Ce sont de gros objets qui couvrent le territoire qui sont parfois vides, parfois déjà avec des projets, donc il y a tout ça. Il y a un petit peu de

situations, vous voyez, ça fait un tissu extrêmement hétérogène et ça fait aussi de la qualité, il y a des petites maisons qui marchent très bien et qui sont à côté d'immeubles... L'idée [du projet], c'était un peu que tout ça soit... finisse par fonctionner ensemble, il faut juste donner un peu de lien. En effet, voici la situation aujourd'hui : c'est qu'on est à la fin de l'acte un, on est dans la dynamique de l'acte un de la reconquête de La Plaine, qui a été entamée par le projet Hippodamos qui s'est développé dans les années 1990. Un projet extrêmement important, extrêmement intéressant, qui a amené le Stade de France, qui a recouvert l'autoroute A1, donc qui a déjà énormément travaillé ce territoire et qui a réussi à amorcer une sorte de phénomène de tertiarisation à la fois d'économie et dans l'architecture et l'urbanisme. Donc là, c'est un peu ce qu'on hérite aujourd'hui, une vraie dynamique économique et urbaine qu'il faut réussir à transformer. Du coup, l'idée à partir de ça, c'est de pointer encore d'autres efforts envers l'infrastructure et aussi amener une transformation de la mentalité de l'aménagement, disons que les gros pavés de bureau, c'est bien, ça a été important, mais il y a une vraie logique à retrouver, plus créative, même dans l'aspect immobilier, il faut des choses qui soient plus ouvertes à la nouvelle économie... Après c'est un territoire que malgré tout encore aujourd'hui est très coupé, notamment par l'autoroute A86 que vous voyez là-bas, qui peut devenir assez vite, si on ne fait pas attention, le nouveau périphérique. Donc il y a un vrai effort culturel à faire là-dessus. Il y a aussi bien évidemment le faisceau ferré. Là, on est sur un territoire qui a été un peu le territoire servant de la ville-centre, il y avait les infrastructures qui partaient entre les deux reliefs comme ça dans Paris. En effet, on est au centre entre Saint-Denis, Aubervilliers, villes qui sont quand même coupées de leur territoire potentiel de développement. Ici, on est sur un territoire qui a énormément de potentiel, mais qui est un petit peu isolé du reste, alors l'un des principaux enjeux sera de voir comment on peut franchir ce faisceau, et ça c'était une action qui était déjà prévue dans le plan Hippodamos. C'est là que j'en viens à la gare qu'on a imaginé pour le projet du Grand Paris : on a parlé du concept de "gare-pont augmenté". » (architecte salarié agence AUC, octobre 2011)

Le jeune architecte se rengorge, c'est le moment clé de son discours. Il illustre l'idée de « gare ouverte » qui pourra « desserrer le système d'échange pour créer un lieu à la fois fluide et flexible ».

Quelques minutes, encore pour prendre des photos, puis la visite continue. Dans le car, les guides continuent à nous présenter des projets en pointant des chantiers ou des zones industrielles. Nous sommes enfin déposés à côté du

Le débat

grand Stade de France et nous sommes invités à rentrer dans le bâtiment vitré, siège de la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Nous sommes accueillis dans la salle de conférence : une grande pièce avec un large anneau de tables munies d'écrans pour la visualisation de présentations au milieu duquel trône une maquette carrée du territoire de l'agglomération de quatre mètres de côté. Blanc pour les bâtiments, gris pour les rues et vert pour les parcs et arbres. L'homogénéité du système de couleurs est interrompue par des lignes continues et pointillées rouges et bleues sur lesquelles surgissent régulièrement des petits cylindres en plexiglas de la même couleur, et par des zones colorées avec des couleurs vives : ce sont les projets d'aménagement. Sur un angle, il y a un petit panneau de contrôle avec des boutons.

Après le déjeuner, le programme prévoit une table ronde sur le thème « Quels acteurs, quels leviers, quelles synergies, quelle gouvernance ? ». Le président de l'agglomération invite tout d'abord les participants à se réunir autour de la maquette pour parler « face au territoire » :



EMGP et Tour Pleyel

« La première remarque porte sur le lieu duquel je veux parler, les EMGP [Entrepôts et Magasins Généraux de Paris*] qui sont par là, si j'arrive à me repérer, la tour Pleyel est par là... je n'arrive jamais à voir si loin. C'est tout ce carré qui fait 75 hectares qui est compris entre le canal Saint-Denis et l'A1. » (président Plaine Commune, octobre 2011)

Ses gestes sur la maquette dénotent une révérence pour l'objet et pour ceux qu'il représente, ce n'est pas des gestes de chef d'orchestre, mais de sourcier qui essaye de percevoir le territoire dans la maquette. Son histoire du territoire commence aussi à l'heure de la désindustrialisation, qui semble être le point d'origine de tous atouts et problèmes de ce morceau de ville. Il parle des sociétés de services, en particulier liées à l'audiovisuel, qui ont requalifié les bâtiments industriels existants dans les années 1990 :

« L'histoire s'accélère, mais en utilisant le même contenant. [...] Demain, grande question qu'on se pose avec les élus et les urbanistes qui travaillent autour d'eux : qu'est-ce que va devenir d'abord la production télé à vingt ans ou trente ans ? En

fonction de l'évolution des technologies, je ne suis pas un spécialiste, mais, est-ce qu'on aura besoin de studios ? Quels seront les besoins immobiliers de ce secteur ? Ce sont les questions qui sont posées notamment sur ce *cluster*, ou ce pôle, cette aire de création. » (*ibidem*)

Puis il passe aux solutions. Tout d'abord, les transports. Les gares du métro en rocade reliant les communes périphériques de la couronne parisienne, prévues dans le cadre du Grand Paris, ne sont que l'un des éléments de ce volet de transformation avec les tramways, les prolongements de lignes de métro et les nouvelles gares RER. À chaque nouveau nom de transport qu'il nomme, il appuie avec un certain ennui - celle d'une action qui est devenue banale dans la répétition - sur les boutons de la maquette, en allumant les petits cylindres rouges et bleus qui ponctuent les rayures colorées :

« Un mot de conclusion, mais surtout pour regarder l'avenir. [...] Parce que nous ne sommes pas là parce que nous l'avons choisi, mais parce que nous y étions, ce qui change un petit peu la donne par rapport à des investisseurs. Qu'est-ce que nous avons au fond ? Le Contrat de Développement Territorial porté par la loi du 3 juin⁵ nous semble un outil qui nous paraît intelligent parce qu'il est exorbitant du droit commun et parce qu'il prévoit un développement de projet plus qu'un développement réglementaire. Et c'est pour cela qu'il est long 15 ans, il n'y en a pas d'autres qui peuvent établir une telle durée sur des documents d'urbanisme réglementaire. Il est contractuel entre deux personnes, c'est-à-dire l'État et les collectivités. C'est-à-dire que pour un partenaire du secteur privé c'est plutôt rassurant de dépendre de deux personnes plutôt que d'une. Trois, je disais qu'il est exorbitant, c'est-à-dire que son contenu devrait décliner en amont et en aval, c'est-à-dire sur les

5. Loi n° 2010-597 relative au Grand Paris du 3 juin 2010. Elle établit la création de contrats financiers entre l'État et les communautés d'agglomération pour la réalisation d'un projet de métro en rocade reliant les communes périphériques. Le premier article de la loi stipule : « Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'État. Ce réseau s'articule autour de contrats de développement territorial [CDT*] définis et réalisés conjointement par l'État, les communes et leurs groupements. Ces contrats participent à l'objectif de construire chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés en Île-de-France et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain. Le projet du Grand Paris favorise également la recherche, l'innovation et la valorisation industrielle au moyen de pôles de compétitivité et du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay dont l'espace agricole est préservé. Ce projet intègre un objectif de croissance économique afin de soutenir la concurrence des autres métropoles mondiales. »

SCOT et les PLU toujours quand il sera possible. C'est donc un outil que je considère comme innovant à condition qu'il soit réalisé. Et la manière dont il est bâti montre que c'est vraiment un outil de projet. » (*ibidem*)

L'une de nos guides, mutée en animatrice, lance ensuite la table ronde :

« Merci. Justement on a vu comment les mouvements historiques de fond, notamment l'arrivée des industries, leur reconversion, les transformations économiques, peuvent façonner, voire un peu secouer ce territoire. Donc la question du point de vue de l'élu, c'est comment des acteurs politiques peuvent accompagner, stimuler ou en tout cas prévenir les difficultés liées à ce développement économique. »
(chargée de mission Plaine Commune, octobre 2011)

L'adjoint délégué au patrimoine de la mairie de Saint-Denis, vice-président au développement économique de Plaine Commune est ainsi invité à parler. Il introduit la question de l'« équilibre économique » dans la construction des logements et de l'importance de la présence d'entrepreneurs privés sur le territoire comme recette contre la crise économique qui permet de ne pas « toucher le fond de la piscine ». Le débat est amené, par l'un des urbanistes du public, vers le problème de l'augmentation du prix du foncier auquel l'élu répond en disant que les dispositifs d'aménagement concertés et la présence d'établissements publics permettront de « maîtriser les coûts » des terrains.

La directrice du *Pavillon de l'Arsenal** intervient pour insister sur les controverses de la transformation :

« Je voulais poser une question. Comment voyez-vous le rôle du patrimoine dans cette histoire ? Parce qu'on a une chance aujourd'hui, c'est grâce au ralentissement économique que Plaine Commune n'a pas fait l'objet d'une table rase, parce que les choses se sont ralenties, et les EMGP en sont un bon exemple, on connaît un peu l'histoire. On s'aperçoit que ce qui est en train d'être pensé sur les EMGP n'a strictement rien à voir avec ce qui avait été pensé il y a quinze ans. Et vous avez dit que cette situation particulière a fait en sorte qu'une industrie particulière s'est installée là, qui devient aujourd'hui un levier identitaire et que vous cherchez aujourd'hui à conserver cette activité. En même temps, vous dites que les bâtiments ne sont plus adaptés. Donc, moi, j'aimerais bien vous entendre... Parce que, comme vous l'avez dit, Hippodamos a généré quelque chose de particulier sur le territoire, et

Hippodamos c'était un GIE d'architectes et, à ma connaissance, il n'y en a eu pas beaucoup dans l'histoire de l'aménagement, des architectes qui se sont regroupés en GIE pour porter un projet. Il y a eu cet événement-là et puis il y a eu l'événement de la crise qui a fait que les choses se sont bloquées. Or là, vous avez parlé des organisations pour maîtriser le foncier, mais en même temps, comment vous les interpellez ? Comment vous vous appuyez sur cette réalité physique du territoire ? Puisque vous avez la chance d'en avoir une qui est encore là. » (directrice du Pavillon de l'Arsenal, octobre 2011)

L' élu répond en changeant de registre, presque en tâtonnant, et déplace les questions de grands investissements immobiliers vers la valorisation d'« autres activités ». Il mentionne d'abord une série d'interventions qui servent à garder le patrimoine industriel présent sur le territoire grâce à l'intérêt de privés, d'associations ou de la communauté. Puis il ajoute :

« Je trouve que c'est important et que ça contribue aussi à maîtriser ce qui se passe sur l'ensemble du territoire. Il y a une autre dimension qu'on peut faire, c'est ça aussi qui modifie la donne, il y a des propositions qui sont faites... Souvent en Île-de-France, on se met en premier de la classe, mais souvent l'appropriation de bâtiments anciens ça a d'abord été une expérience positive en province. Souvent je dis à mes collègues élus, ce qui peut marquer les habitants et les salariés dans un territoire ce n'est pas forcément de construire. On dit : c'est ça qui va marquer, il faut construire. Je ne vais pas citer tous les lieux... Vous connaissez sans doute ces lieux en province, ces lieux qui sont d'activité ou souvent des lieux culturels qui sont dans des lieux qui étaient industriels avant⁶. Ce n'est pas rentré dans les mœurs aussi facilement en Île-de-France. Quelquefois, il a fallu mettre les pieds dans la porte, trouver quasiment des formes de squat pour que ça puisse se développer. Voilà donc on arrive à des expériences intéressantes. Je fais référence au quartier Confluence, entre le canal et la Seine, ancien site industriel du groupe Alstom, et puis projet de rénovation urbaine de ce secteur, voilà. Il y a une expérience qui s'est menée cette année avec une association qui a pris le nom de 6B, qui a groupé assez vite beaucoup d'artistes qui se sont retrouvés dans ce lieu. [...] En face de la mairie de Saint-Denis, on a développé ce conseil d'archéologie arien en emballant un bâtiment remarquable par sa charpente. Là aussi, mobiliser des fonds pour construire... On dit : on n'a pas les ronds... Mais

6. L' élu se réfère ici probablement aux expériences d'occupations artistiques qui se sont pérennisées ou institutionnalisées avec le nom de « friches culturelles » pendant les années 1990 comme la friche Belle de Mai à Marseille.

on a entouré ce bâtiment avec cette charpente, avec une proposition de l'équipe de [Patrick] Bouchain, qui permet d'arriver à surplomber les éléments... Je me suis fait engueuler : tu te rends compte le prix de cet échafaudage pour un truc éphémère ! J'ai dit : mais vous savez, quelquefois l'éphémère ça peut durer. Et donc là, cet échafaudage va durer 10 ans, 15 ans, et dans 15 ans on va voir ce que ça a produit. Et les samedis matin, on a des gens en attente jusqu'à la rue pour voir l'archéologie. Ça montre bien que, sur un site, on peut concevoir quelque chose, avec des moyens plus limités que construire je ne sais pas quoi, mais on sort un peu de ça. Et pareil un bâtiment industriel on peut l'investir avec des activités. Bon ce *cluster* il a besoin de lieux comme ça. » (adjoint délégué au patrimoine mairie de Saint-Denis, octobre 2011)

Un urbaniste du public intervient pour demander des clarifications concrètes sur « ce qu'est ce territoire de la création » et sur la manière dont la collectivité compte « attirer ceux que vous voulez attirer et avec quels moyens ». C'est un représentant du préfet de la région Île-de-France, un élégant monsieur dont le très jeune âge contraste avec l'attitude sûre et impassible, qui prendra l'onéreuse tâche d'expliquer, enfin, ce qu'est le projet du Grand Paris :

« Je voulais effectivement donner quelques éléments, très brièvement. [...] D'abord je voulais replacer le projet du *cluster* de la création dans le projet d'ensemble du Grand Paris. Surtout que le projet du Grand Paris n'est pas forcément bien cerné, pas forcément bien compris, ça peut être aussi un défaut de communication de notre part, côté État. Ça peut être aussi qu'on est sur quelque chose d'assez nouveau qui n'est pas encore éclos, qui n'est pas encore produit, qui n'est pas encore visible. Donc effectivement on peut entendre que c'est uniquement un projet économique, on peut entendre que c'est seulement un projet de transport. À l'opposé, j'ai eu l'occasion de voir, pour certains le Grand Paris et les Contrats de Développement Territorial sont un produit magique qui va tout résoudre, même sur des territoires où il n'y a aucun projet *a priori*.

J'en reviens donc aux grands principes pour ce qui est la philosophie de l'État. Premier élément, dans la volonté de l'État, il s'agit d'un projet de développement au service de la région et du pays. Donc : développement économique, développement urbain, développement qui inclut la culture, qui inclut les enjeux sociaux, qui inclut l'environnement. Là je n'invente rien, tout ça est dans la loi sur le Grand Paris. Un projet de développement le plus large possible. Deuxième élément : c'est un projet qui s'appuie sur des territoires stratégiques, donc le Grand Paris n'a pas vocation à tout traiter. L'idée est de mettre en avant une thématique, de mettre en avant une

signature économique, on pourrait dire une excellence dans un domaine particulier, qui n'est pas exclusif de votre activité comme l'a rappelé le président. Et en fonction des caractéristiques, en fonction de l'histoire, en fonction des atouts, des potentialités du territoire, il y a une thématique qui dégagera le développement de ce territoire. Voici des exemples : sur Saclay, le domaine, c'est l'excellence scientifique et technologique, sur la Défense, ça sera l'aspect financier, etc. Et sur Plaine Commune et Saint-Ouen, on sera sur la thématique de la création.

Troisième élément, le projet s'appuie, comme vous le savez, sur le projet de métro automatique, qui permet de faire métropole, de relier des territoires stratégiques entre eux. Et puis au-delà de ça, une idée extrêmement forte dans le Grand Paris, c'est que le métro soit un élément déclencheur de projets locaux. Qu'on capitalise au maximum tout le potentiel qui est amené avec les transports pour vraiment accélérer, catalyser le développement local. Voilà, c'est un peu les idées directrices, et on voit un peu en toile de fond qu'on va vers une vision d'un développement multipolaire de la métropole, renfoncer les pôles territoriaux, faire des locomotives au niveau régional.

Enfin j'en arrive au pôle de la création, [...] je crois que sur Plaine Commune il n'y a pas eu énormément de questions. D'abord parce que c'est un des territoires qui est vraiment identifié au niveau stratégique au niveau régional, et sur la thématique à retenir, là aussi, lorsqu'on regarde d'un petit peu près les activités présentes sur le territoire, on se rend compte que la thématique des industries de la création se dégage assez naturellement. [...]

Je vais peut-être m'arrêter une seconde sur ce terme de *cluster*, je ne l'avais pas prévu, mais puisqu'il y a pas mal de débats par rapport à ça... C'est un terme qui n'est pas idéal, parce que ce n'est pas très parlant, et aussi parce qu'il relie des réalités très différentes, mais malheureusement c'est un terme qui est consacré par l'usage en matière de développement économique. Ça veut simplement dire qu'on a une concentration sur un terrain géographique d'acteurs qui travaillent sur une activité donnée. C'est assez large, on parle de tout un *cluster* de design sur la Suède et on parle parfois d'un bâtiment *cluster* comme à Barcelone. Là, on est un peu sur une échelle intermédiaire. Maintenant, le projet de territoire n'est pas uniquement un projet de développement économique, la thématique économique n'est pas isolée, et assez rapidement le choix a été fait d'aller bien au-delà de la thématique du développement économique et de comprendre la création non pas uniquement dans un sens industriel, mais aussi artistique et culturel. [...] Aussi l'idée de faire un grand projet urbain, faire ce que l'on pourrait appeler une ville créative. L'idée est de passer d'un *cluster* qui a une acception économique à un territoire de la création qui est beaucoup plus large. » (représentant du préfet de l'Île-de-France, octobre 2011)

La directrice du Pavillon de l’Arsenal prend à ce moment le rôle d’animatrice pour enclencher une deuxième partie du débat et propose des nouveaux questionnements :

« Habiter dans ce *cluster* magnifique, c’est quoi, c’est comment ? Parce qu’on a bien compris qu’il y aura du logement, mais on n’a pas bien compris s’il y aura aussi droit à la récréation. Est-ce qu’il y aurait une manière particulière d’habiter La Plaine au milieu de tous ces créatifs magnifiques ? Et puis qui va faire les arbitrages ? Qui va faire les choix ? Par exemple entre démolir un bâtiment ou ne pas démolir, vendre aux privés ou ne pas le vendre, construire sur dix étages ou pas. » (directrice Pavillon de l’Arsenal, octobre 2011)

Elle passe ensuite la parole à l’architecte, chef de l’agence AUC, chargé de la planification de la gare de Pleyel qui, à l’aide d’un PowerPoint, recommence en répétant l’histoire, comme tous, à partir de l’industrialisation, de la désindustrialisation, du projet Hippodamos et de la tertiarisation, pour arriver aux nouveaux axes territoriaux du Grand Paris :

« Là, ce que vous voyez en rose, la ligne du Grand Paris Express, cette forme que vous voyez ici, est la forme que nous avons à peu près définie pour donner le périmètre du territoire de la création : ce n’est pas seulement Pleyel, c’est l’ensemble de la communauté d’agglomération de Plaine Commune augmenté de la commune de Saint Ouen⁷. [...] Demain c’est ça ; ce qu’il faut imaginer, c’est vraiment un basculement d’un territoire qui se pensait en rapport à une ville centre, à un territoire qui peut se penser autrement, qui peut se penser plutôt dans une lecture est-ouest. Je pense que c’est ça la nouveauté, une rupture un peu dans la lecture de ce territoire, qu’il a été conçu plutôt dans une lecture nord-sud avec toutes les lignes de RER qui arrivaient depuis Paris, depuis la gare du Nord. Et je pense que le phénomène nouveau, c’est cette lecture est-ouest, qui pose d’abord le problème des coupures autoroutières et ferrées. [...] Donc il y a un certain nombre de franchissements qui doivent se faire pour donner une porosité optimale à ce territoire. [...]

Le projet du territoire de la création a pour vocation de mettre en réseau toutes ces microentreprises qui, aujourd’hui, pour des raisons probablement différentes, ont décidé de se positionner sur ce territoire, aussi parce qu’elles cherchaient des locaux pas chers, flexibles. Donc aujourd’hui, ce projet-là doit chercher à mettre en synergie,

7. La commune de Saint-Ouen a en effet rejoint Plaine Commune en 2013 en portant à dix le nombre de communes regroupées dans la communauté d’agglomération.

en réseau tous ces lieux-là. Pour moi, le projet du *cluster* de la création n'est pas exclusivement tourné autour de l'économie de la création, c'est aussi un projet de fabrication d'un territoire urbain. Selon moi, c'est mon avis personnel, la Seine-Saint-Denis, c'est un peu le symptôme de la ville qui vient, une ville composite, une ville plus diverse, qui gère les différences, qui peut absorber des conflits, qui peut absorber les ruptures d'échelle : on voit une autoroute passer, on voit des petites maisons, vous avez vu qu'il y a presque des fragments de maisons ouvrières posées à côté d'un ensemble qui appartient à Siemens ou EDF. Il y a des petites choses comme ça qui sont extrêmement belles, je dirais même intéressantes. Je pense que ce projet de ville créative doit être à même de les préserver. [...] Je pense que, aujourd'hui, la question est de savoir dans quelle mesure on arrive à créer une ville intéressante où la création trouve sa place, où les transports viennent irriguer la ville et construisent un lien organique avec la ville. » (chef de l'agence AUC, octobre 2011)

Il continue en expliquant l'importance de « gérer les paradoxes » en montrant des schémas sur des perspectives à vol d'oiseau avec des couleurs et des drapeaux. Ces dessins qui, comme il dit, « peuvent vous paraître un peu abstraits, mais qui sont très importants pour nous », représentent des « systèmes écologiques » et des « couleurs ». Il s'agit à la fois de formes urbaines et des « thématiques » d'activités : la tangentielle, le « corridor universitaire », le « triangle culture - expérience – tourisme »... Et d'objets qui seraient des « têtes de réseau » comme des parcs ou des bâtiments emblématiques. Son idée est qu'il « faudra d'une certaine manière colorer tous ces territoires pour les mettre en musique ». En conclusion, il explique sa vision de la mise en place du projet :

« Et deuxième élément qui est un peu notre réponse au thème de la gouvernance. [...] Nous avons ajouté trois règles : une première pour dire que le logement devait être aussi un enjeu de la création [...] tant dans les typologies que dans les offres ; deuxième élément, 30 % des activités économiques qui se développent sur ce territoire sont des activités peu onéreuses, peu chères, flexibles, dédiées à des activités liées à la création. Parce que je pense que le problème aujourd'hui, c'est que la création va utiliser plutôt des vieux bâtiments, mais sans les toucher, sans les réparer, sans les isoler, en bricolant, comme nous, les architectes, qui aimons bien se mettre dans des vieux bâtiments à Paris. Je pense qu'il faut qu'il y ait aussi un immobilier d'entreprises qui trouve sa place dans ce territoire. Et il nous semble que dans l'équation

économique qu'on peut mettre en place sur ce territoire, dire que dans tous les gros paquets – SFR, Véolia – il y a 30 % qui sont dédiés à des activités qui sont moins rentables en SHON*, qui ont moins de valeur pour les acteurs immobiliers et autres, on peut aussi inventer un nouveau milieu créatif qui ne rentre pas dans le tableau Excel de l'équilibre économique de telle ou telle opération. [...] Je pense que si on ne fait pas ça, on n'est pas en capacité de construire ce territoire de la création. [...] Et dernier élément qu'on a appelé les quatre P, très simplement, ça veut dire : partenariat, public, privé, population. C'est-à-dire qu'un projet comme celui-là, ce n'est pas le public tout seul, ce n'est pas le privé tout seul, c'est aussi la population. Et donc il faut construire aussi une gouvernance du projet qui est en capacité de construire un processus de fabrication d'un projet, qui prend les populations qui sont là. Parce que, aujourd'hui, on a tous l'expérience de la gentrification du projet, je pense que l'idée, c'est d'éviter toutes formes de gentrification et de dire qu'on peut créer de la valeur, mais créer de la valeur avec les gens qui sont là. » (*ibidem*)

La directrice du Pavillon de l'Arsenal invite ensuite le responsable du pôle foncier délégué au Grand Paris du groupe Icade* à répondre à ces propositions :

« Je vais répondre par une pirouette. En étendant au Grand Paris. Il y a une équation - personne ne l'a faite - qui consiste à dire : 70 000 logements par an, c'est un million de logements. Même si on est hyper performants et qu'on savait construire à 200 000 euros, c'est 200 milliards. Un million d'emplois de plus, ce qui est annoncé dans le cadre du Grand Paris, prévu par les économistes qui ont travaillé là-dessus, si on comptait 15 mètres carrés par personne, c'est 15 millions de mètres carrés de plus sur un parc de 55. Et à 3 ou 4 000 euros, ça fait 60 milliards. Donc on a, d'un côté, un investissement public de 36 milliards annoncé pour le Grand Paris. Il ne faut pas rêver, le logement, même si les aides sont là, ça sera financé par la population, c'est-à-dire par le secteur privé, in fine. C'est-à-dire par les gens ou par des investisseurs. Il faut donc trouver dans la période des 15 ans à venir 250 ou 260 milliards et il faut aussi compter qu'à chaque fois qu'on crée un logement de plus, chose importante, on crée un besoin d'équipement supplémentaire, à savoir crèche et tout le cortège qui va avec. Donc n peut rajouter une bonne couche de 50 ou 60 milliards. C'est-à-dire que pour 30 milliards d'investissements publics, il faut rajouter 40 portés par les collectivités locales, et 250 par le secteur privé. Tout ça, vous le rapprochez de la dette de la Grèce, le budget de l'État... Voilà. Alors je crois que vouloir construire autant de logements à la fois... et qui sont nécessaires ! Puisque les listes d'attente sont là, on le sait, je ne sais pas comment on fait pour que les collectivités locales financent tout le reste. C'est tout. Les investissements ne se font que si vous avez un minimum de

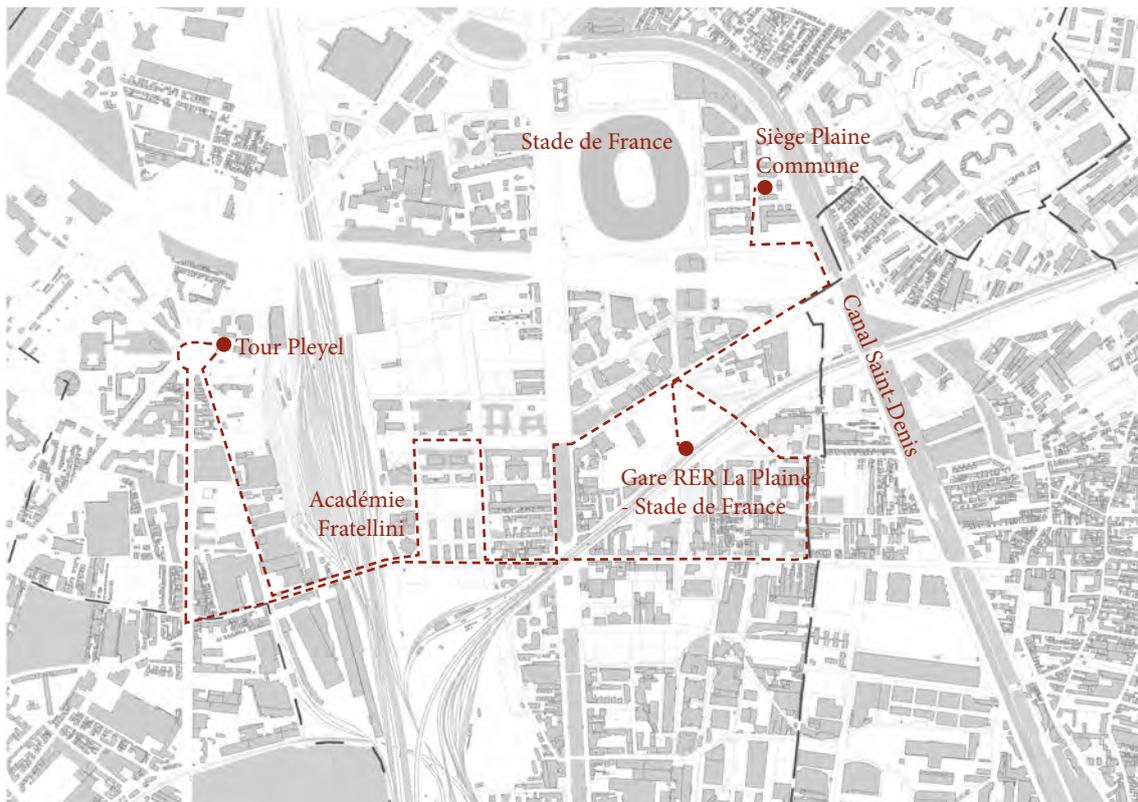
retour. C'est tout ce que je peux dire. Après toutes les inventions... le 30 %... Mais il ne faut surtout pas arrêter la construction, loin de là, loin de là ! » (délégué groupe Icade, octobre 2011)

En conclusion de la journée, le président de Plaine Commune reprend la parole pour faire ses conclusions, il parle avec un ton très posé et réfléchi :

« Je pense qu'on fera la ville qu'à partir du moment où on mettra en mouvement, en réflexion, tous les acteurs qui font la ville et avec une conception que la ville ne sera jamais achevée et qu'elle est en perpétuel renouvellement, et qu'on a besoin vraiment de tous les acteurs. La différence entre gouvernance et gouvernement, c'est justement qu'on n'est pas que dans l'institutionnel. En gros, le gouvernement, c'est un lieu institutionnel, démocratiquement élu, avec un gouvernement central et local. La gouvernance, c'est faire appel à tous ceux qui vont construire un territoire : on parlait des architectes à propos du GIE Hippodamos - je pense qu'on devrait penser à un regroupement pour le Grand Paris de la même façon - c'est les industriels, c'est effectivement les acteurs économiques, c'est les habitants, c'est les salariés, qui ne sont pas les mêmes que les industriels parce qu'ils n'ont pas les mêmes préoccupations... Donc comment construit-on cette ville ? C'est toujours compliqué de faire une ville qui ne soit pas une ville comme les autres, qui ne soit pas une ville lissée, une ville où on trouve les mêmes produits, où le frôlement n'est pas possible. C'est un sacré défi d'essayer de concevoir cette ville pour que les plus précaires, pour que les Roms trouvent leur place, par exemple. Allons jusqu'au bout, qu'il y ait de la place pour les Roms, qu'on ne cache pas les pauvres, parce que, avant qu'on solutionne la pauvreté... ça ne sera pas dans quatre ans ! Donc comment les pauvres trouvent leur place dans nos villes, dans cette ville, dans nos territoires, et qu'on ne les mette pas de côté, qu'on ne les cache pas. [...] Comment met-on de la culture et de la création dans des projets qu'on avait déjà élaborés, et pour en faire des lieux aussi de centralité ? Et ça m'amène au débat qu'on a pour la gouvernance sur le Grand Paris : on défend cette idée de poli-centralité. À nos yeux, il ne serait pas pire d'envisager un Grand Paris qui serait une nouvelle fois une extension parisienne qui mangerait ces quartiers. Notre expérience nous amène à penser que ça serait une erreur de récréer du centre et de la périphérie, de récréer un dedans et un dehors, de récréer un lieu qui compte et un lieu qui ne compterait de nouveau plus. [...] Comment faire en sorte que la richesse qui aujourd'hui tombe dans les mêmes poches puisse servir à l'intérêt général ? Puisqu'on est partisans de cette poli-fonctionnalité, comment peut-on construire un territoire où l'on peut trouver toutes les fonctions humaines ? N'être pas obligés de prendre un transport pour trouver à s'amuser, à se cultiver, se distraire, travailler, habiter, faire ses courses ? C'est l'enjeu, quel que soit l'endroit où l'on est dans cette région Île-de-

France. Il y a une chose qui est un défi à relever et qui n'est relevé nulle part ailleurs, c'est construire une métropole inclusive et non pas exclusive, une métropole non pas ségrégative, mais de partage de l'espace public, une métropole où le vivre ensemble ce n'est pas le côte à côte, mais véritablement un projet partagé, une métropole où l'on n'est pas dans une vision de séparation et d'exclusion. » (président Plaine Commune, octobre 2011)

Figure 3 _ Itinéraire et photos de la journée FNAU



1 Re-signification de l'espace et redéfinition des acteurs

Le débat qui compose l'arrière-plan de la scène que nous venons de présenter a des origines très récentes dans l'évolution de la métropole parisienne, origines qui ont marqué « un moment de rupture dans l'histoire de la conception, de la représentation et de la transformation du territoire francilien » (Sotgia, 2010 : 4). Paris se trouve en effet face à une restructuration de l'espace urbain qui a été souvent comparé par les politiques et la presse aux modernisations de l'époque de Napoléon III¹ et de Charles de Gaulle². Cette comparaison est due à la fois à l'échelle très étendue de l'intervention, qui va bien au-delà des limites de la commune de Paris jusqu'à se superposer à celles de la région Île-de-France, et à la forte présence de l'État dans le processus. C'est l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy (2007), affilié au parti de droite Union pour un mouvement populaire, qui, dans un discours tenu à Roissy le 26 juin 2007, a marqué le début de cette rupture. Lors de ce discours, il a en effet déclaré la volonté de réaliser de nouveaux projets de « cohésion » et de « croissance » dans la « métropole parisienne ». Au cours de la même année, le président a lancé une compétition internationale intitulée « Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne » en invitant dix équipes

1. En référence aux rénovations de Georges-Eugène Haussmann, préfet de la Seine, entre 1852 et 1870, dont le projet de restructuration de Paris a complètement reconfiguré, sous l'impulsion des principes hygiénistes, la forme urbaine de la ville en créant des nouveaux axes et en homogénéisant l'aspect formel des nouvelles constructions, mais aussi en réduisant au minimum les traces du tissu moyenâgeux et faubourien.

2. En référence à la figure du haut fonctionnaire Paul Delouvrier qui, entre 1961 et 1984, a marqué l'histoire de la planification française notamment avec la politique de création des « villes nouvelles ». La mise en place des récents projets d'aménagement de Paris a d'ailleurs stimulé un intérêt renouvelé pour sa personne comme en témoignent les ouvrages tels que *Le Grand Paris de Paul Delouvrier* (Giacone, 2010).

d'architectes de renommée internationale³ à produire des visions perspectives sur le futur de la métropole à partir des principes du « développement durable » et de la « densification urbaine ».

Thèmes et limites

Ce processus nommé « Grand Paris » est en effet le centre de notre scène initiale. Ce qui ressort du débat que nous avons observé, qui a eu lieu en 2011 (quatre ans après la consultation des architectes), est que l'objectif de ce Grand Paris se traduit en un projet de « développement économique et urbain » qui prévoit la création de *clusters*, zones de concentration d'activités économiques, vouées à définir une « poli-centralité » qui redessinerait les relations entre la municipalité centrale (Paris) et celles voisines. Ce projet est guidé aussi par la création d'un nouveau métro en rocade, le Grand Paris Express, qui devra « lier les territoires stratégiques » tout en déclenchant le « développement local ». Le projet des *clusters* est expliqué dans notre scène selon l'idée de « mettre en avant une thématique » ou de « colorer le territoire », selon les mots de l'architecte de l'AUC, à travers l'insertion d'une typologie d'activité spécifique qui est, dans le cas de Plaine Commune, celle de la « création artistique ». Si le projet du Grand Paris marquera la naissance de nouveaux regroupements d'activités, cela se fera en choisissant des « thèmes » qui seront plus ou moins déjà présents dans la ville, en les intensifiant afin qu'ils puissent redéfinir l'identité du territoire.

Cette idée de sélection et de mise en cohérence de l'espace urbain est ancrée dans l'idée de l'aménagement comme *mise en ordre*, une logique qui a toujours accompagné l'histoire des relations entre Paris et sa banlieue. La périphérie de Paris n'échappe pas, en effet, à l'idée d'une ville « désordonnée » et sans « cohérence », qui marque d'ailleurs la naissance même de l'urbanisme comme discipline qui réagit à la « monstruosité » de la ville industrielle (Bardet, 1963 ;

3. Antoine Grumbach, Christian de Portzamparc, Jean Nouvel, Roland Castro, Yves Lion, AUC, LIN-A, MVRDV, Richard Rogers, et Secchi-Viganò. Pour consulter les dix projets, voir le site Internet de la recherche « Observatoire du Grand Paris » du Laboratoire Architecture Anthropologie (<http://observatoiregrandparis.org>).

Choay, 1965). Ce qui est relativement nouveau dans cette logique traditionnelle est la justification de fond qui accompagne cette volonté politique de mise en ordre. La nécessité de l'intervention de l'État est bien exprimée dans le livre *Le grand Paris du XXI^e siècle* de Christian Blanc (2010), entrepreneur et homme politique, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale du 18 mars 2008 au 4 juillet 2010. Blanc constate, à travers les mots d'urbanistes, géographes et politiciens, que Paris n'est plus considérée, à cause d'une série de facteurs économiques, comme une compétitrice par les autres « grandes métropoles » comme New York, Londres, Milan, Francfort, Barcelone, Bombay et Shanghai. Il s'agit pour lui d'un « déclin tranquille » qui risque d'amener la capitale française vers « une glissade imperceptible » qui l'exclura du « centre du jeu » (*ibidem* : 106). L'objectif est donc pour Paris de maintenir et accroître son statut de « ville globale » et les caractéristiques de centralité dans le marché de l'économie mondialisée qui en découlent (Sassen, 2001).

Une autre thématique de fond de notre scène est celle du rapport entre centre et périphérie, qui est évoquée plusieurs fois avec des sentiments contradictoires : l'architecte de l'agence AUC qui montre les transformations du territoire depuis le toit de la tour Pleyel se réjouit du fait que « Paris sera là » dans vingt ans, alors que le président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune craint une nouvelle « extension parisienne qui mangerait ces quartiers ». Ce processus d'extension s'insère dans des dynamiques qui précèdent la création du Grand Paris, mais qui avaient déjà ouvert les portes à des réflexions sur les « relations métropolitaines ». Depuis l'élection en 2002 du maire socialiste Bertrand Delanoë, la ville de Paris a mis en place des projets de réhabilitation des limites de sa commune en marquant le départ symbolique d'un nouveau dialogue avec les territoires périphériques. Le principal dispositif urbain qui traduit cette volonté a été la création de onze Grands Projets de



Expansion des limites de Paris

Renouvellement Urbain (GPRU*) situés principalement au nord et à l'est de la ceinture. Ces projets posent l'objectif de la « réinsertion urbaine » (TVK, 2008) du boulevard périphérique à travers des périmètres d'intervention qui rassemblent des opérations publiques et semi-publiques. Cette redéfinition des limites de Paris s'insère dans la continuité historique des expansions de ville à travers l'englobement des faubourgs et la construction des successives enceintes : celle de Philippe Auguste en 1190, celle de Charles V en 1356, des fermiers généraux en 1785 jusqu'à celle de Thiers en 1841. La construction du boulevard périphérique de 1956 à 1973 peut être considérée comme la dernière de ces expansions qui a conquis la zone *non aedificandi* de 250 mètres autour des enceintes de Thiers, une bande de territoire habitée par une population d'environ 30 000 personnes installées informellement sur ce terrain depuis la démolition des fortifications en 1919. La démolition de ce véritable bidonville⁴ a permis en effet la réalisation du boulevard et la construction d'une ceinture d'équipements de grande envergure, comme le Parc des Expositions de la porte de Versailles, et de logements sociaux, appelés à l'époque habitations à bon marché⁵ (cf. Cohen et Lortie, 1991).

La reprise de ce principe d'expansion est définie actuellement non pas par un élargissement, mais selon le principe de la « reconquête de la limite de Paris » (APUR, 2005 : 17), donc de la transformation de territoires déjà bâtis grâce à la reconversion de zones industrielles et à la densification d'emprises ferroviaires. Si le Grand Paris se concentre sur la mise en cohérence de ses

4. Nonobstant les différentes transformations et la disparition de la Zone, le boulevard périphérique reste encore aujourd'hui une emprise qui continue à héberger, dans les interstices de l'infrastructure routière, une grande quantité d'activités informelles et d'habitat précaire. Ce n'est d'ailleurs pas un cas si les plus grands marchés des pouces parisiens sont situés sur la ceinture périphérique, à la porte de Clignancourt et à celle de Montreuil. La récente crise économique a provoqué un retour d'attention sur cette thématique et provoqué des nouvelles formes à la fois d'intolérance et d'inclusion institutionnelle, surtout en ce qui concerne les marchés de vente informelle en lien avec marchés des pouces (cf. Millot, 2013).

5. L'anneau d'HBM autour de Paris est souvent appelé « ceinture rose » à cause de la couleur des briques dont sont construits la plupart des immeubles.

futurs *clusters*, Paris, de son côté, s'occupe de re-conquérir son territoire pour « améliorer la qualité de vie des quartiers périphériques » (<http://paris.fr>). Le terme de *reconquête* a d'ailleurs une carrière longue dans l'histoire de l'aménagement parisien. Déjà, entre 1955 et 1970, la ville lança un programme concernant 31 opérations de rénovation (démolition et reconstruction de bâtiments considérés comme « insalubres ») avec le titre « Reconquête urbaine de Paris »⁶.

La *mise en ordre* du territoire et la *reconquête des limites* de la ville ne s'appliquent pas en revanche de manière uniforme sur la carte. La localisation des projets suit des logiques qui sont avant tout liées à l'économie du territoire.

Densification

La transformation urbaine, selon une lecture matérialiste, peut être vue comme une expansion de l'espace urbain lié à une nécessité d'absorption des crises du capital à travers l'élargissement de la production et des besoins de consommation (Castells, 1974 ; Harvey, 2012 ; cf. § 6.1). Si, historiquement, cette expansion du capital était coïncidente à un agrandissement physique de la ville, la naissance des rhétoriques sur la « densification » et sur le « développement durable » impose aujourd'hui que cette expansion advienne à l'intérieur des limites existantes des agglomérations urbaines. Cette idée de la densification urbaine est originairement justifiée, au niveau politique et urbanistique, par la naissance de la critique à l'étalement urbain, défini comme un phénomène d'extension incontrôlée des villes lié à la croissance démographique et au développement des moyens de transport périurbains (Ghorra-Gobin, 2005). Cette critique, qui naît aux États-Unis⁷, identifie cette

6. Manuel Castells a analysé ce projet dans plusieurs articles et ouvrages en mettant en lumière une tendance à « l'éviction de la plupart des anciens résidents et à l'occupation du nouvel espace par des catégories sociales de statut supérieur » qu'il analyse comme une « reconquête du Paris populaire par la bourgeoisie » (Castells 1970).

7. L'étalement urbain, en anglais *urban sprawl*, est identifié comme tendance aux États-Unis depuis les années 1930, et en France depuis les années 1950 (Mangin, 2010). C'est avec l'émergence, en 1980, de la pensée des

urbanisation, qui « se poursuit en dehors de toute notion de limite spatiale au détriment de l'environnement naturel », comme une source de problèmes tels que « les inégalités spatiales, la pollution de l'air et des difficultés croissantes de circulation dans les réseaux routiers et autoroutiers » (*ibidem* : 124), mais aussi comme cause de « mutations anthropologiques » (Ingersoll, 2006) liées à la privatisation des espaces et à l'atomisation des rapports sociaux. Selon David Mangin (2010), l'étalement urbain, loin d'être un phénomène spontané et entropique, trouve ses origines dans l'« urbanisme de secteur » qui fait converger les traditions « anti-urbaines » des cités jardins dès la fin du XIX^e siècle ; la « sectorisation » de la mobilité routière due au développement de l'automobile ; les logiques de « franchisation » des grandes implantations commerciales ; la privatisation et marchandisation de la ville et la promotion de l'habitat individuel des années 1970. Face à l'enjeu de la gestion des rapports et des mutations identitaires des notions de centre et périphérie (*ibidem*), la proposition est de limiter la taille des métropoles en mettant en place une série de principes : une augmentation de l'exploitation foncière des zones périurbaines à travers une densification des tissus existants ; la limitation des nouvelles infrastructures ; la réduction des impacts environnementaux ; un suivi des évolutions démographiques et économiques à large échelle ; et une augmentation de la qualité de la desserte en transports collectifs (Fouchier, 1995 : 95). La densification est par conséquent entendue à la fois comme un critère quantitatif et qualitatif.

Les principes de la densification se sont largement affirmés dans les politiques publiques des derniers vingt ans. Leur intégration se fait aussi grâce à l'affirmation, depuis les années 1980, d'un discours plus ample autour des impératifs environnementaux qui découlent de la crainte d'une « surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et

géographes postmodernes de l'école de Los Angeles comme Mike Davis (1997) et Edward Soja (2005) qu'une critique à l'étalement urbain est intégrée en tant qu'élément opératif dans l'urbanisme à travers le principe du polycentrisme métropolitain.

démographique » (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>). Ces impératifs se sont affirmés depuis le troisième Sommet de la Terre de Rio de Janeiro⁸ qui a marqué l'institutionnalisation et la « consensualisation » du concept de développement durable (Villalba, 2009), concept qui est vite devenu polysémique car il réunit l'aspiration de faire face aux inégalités sociales avec celle de la gestion des crises environnementales (*ibidem*).

Mais qu'arrive-t-il quand ces discours, qui naissent principalement en relation avec la transformation du tissu périurbain, s'appliquent à la périphérie dense ? Comment se conjuguent les différents objectifs techniques et sociaux ?

La matérialité du territoire et la définition de ses « vides » nous expliquent bien la logique des choix de localisation qui influent de manière décisive sur la configuration du plan urbain. Ce n'est pas un hasard si les *clusters* du Grand Paris sont placés principalement dans des zones de reconversion du tissu industriel et que les Grands Projets de Renouveau Urbain s'insèrent dans la partie nord et est de la couronne périphérique qui représente historiquement le secteur industriel parisien (cf. Figure 4). La « désindustrialisation », comme nous l'avons vu, représente en effet l'un des leitmotivs qui introduisent le discours de chaque intervenant dans la scène entre les urbanistes à Plaine Commune. En lisant ces interventions, on apprend que le Nord-Est parisien s'est affirmé comme territoire industriel pendant le XIX^e et XX^e siècle, en hébergeant des industries comme celle de piano d'Ignace Pleyel ouverte en 1865. Le processus qui depuis les années 1980 a vu les industries se déplacer à cause des dynamiques liées à la délocalisation des moyens de production et à la

8. Les Sommets de la Terre sont des rencontres organisées par l'ONU avec l'objectif d'établir des normes partagées en matière d'écologie. Le Sommet de Rio de Janeiro de 1992 a été la première rencontre qui a rassemblé une centaine de chefs d'État et qui a établi des normes actuellement suivies par plusieurs pays dans le monde, notamment le programme Agenda 21 et les trois conventions en matière de diversité biologique, changement climatique et désertification. Ces documents ont également contribué à la création du Protocole de Kyoto, traité international qui impose la réduction des gaz à effet de serre, rédigé en 1995 et signé actuellement par 184 pays entre les 193 de l'ONU.

concurrence globale⁹ semble donc être l'une des raisons fondamentales qui amènent le Grand Paris dans ce territoire. Ce qui accompagne ce leitmotiv est aussi l'évocation du « projet urbain »¹⁰ qui a marqué la reprise de ce déclin : le projet Hippodamos avec la construction du Stade de France. Le Nord-Est parisien devient ainsi l'exemple de la manière dont un territoire peut renaître grâce à la mise en place du projet comme « levier » de l'économie locale. En 1998, l'arrivée de la Coupe du monde et la construction du stade ont en effet entamé un processus de *tertiarisation* de La Plaine avec une substitution des grandes emprises industrielles avec des bâtiments hébergeant des sièges d'entreprises.

La scène entre urbanistes que nous avons présentée précédemment montre que ces dynamiques ne créent pas un accord consensuel entre les acteurs qui sont à la table du débat. Ce qui émerge est tout d'abord un problème lié à la gestion économique et identitaire des reconversions. La demande de prise en compte du « patrimoine » du territoire, exprimée par la directrice du Pavillon de l'Arsenal, met l'accent sur le fait que si ce patrimoine a survécu jusqu'à maintenant, c'est justement grâce à un manque de planification. Ce qui semble se concrétiser dans la réalité physique du territoire est une polarité entre *substitution* et *reconversion* qui entraîne une forme de *re-signification* de l'espace et de son identité. Derrière la question de patrimonialisation des bâtiments industriels, ce qui se profile est une contradiction entre des besoins liés à « l'existant » et ceux du développement. C'est dans ce cadre que les discours, en

9. La désindustrialisation n'est en effet pas un phénomène de disparition du secteur, mais une restructuration qui s'opère à travers une dislocation et séparation entre fonctions productives et de gestion à échelle internationale. Ce phénomène entraîne un éloignement du secteur productif vers des zones et des pays où le coût de la manufacture est moins élevé, et une concentration du secteur stratégique dans les grandes villes, facteur qui pour les géographes constitue le principe fondamental de la définition de la notion de « métropolisation » (Sassen, 2006 ; Leroy, 2000).

10. Nous développerons et contextualiserons cette notion de « projet urbain » utilisée par les politiques dans la deuxième partie (cf. § 6.1).

alimentant une sorte de *trope spatiale*¹¹, jonglent entre registres différents et parfois contradictoires. Un exemple de ce conflit se trouve dans l'échange entre le responsable du pôle foncier délégué au Grand Paris du groupe Icade et l'architecte-chef de l'agence AUC suite à la proposition de ce dernier de destiner le trente pour cent de la surface de chaque projet à des activités « moins rentables » dans des « vieux bâtiments » pour faire face à la « gentrification »¹². La réponse en « pirouette » du délégué se situe, en court-circuitant le propos social de l'architecte, sur le plan de l'impératif politique (construction de 70 000 logements par an) et économique (nécessité de l'intervention de capitaux privés) qui impose la nécessité de « construire ». Le conflit qui se profile se place entre la nécessité de « renouveler » des quartiers, celle de trouver de la place pour densifier la ville et celle de justifier l'intervention sur ces zones en marquant leur *retard* en termes de développement économique par rapport à d'autres parties de la métropole (ou du retard de la métropole par rapport à d'autres villes globales). Mais qu'est-ce qu'il arrive quand les projets sont réalisés ? Comment se conjuguent ces différents registres et besoins ?

Gouvernance

Une deuxième controverse qui surgit dans le contexte que nous sommes en train d'observer est liée à la gestion politique du territoire. Comme nous l'avons

11. Du grec *tropos* (τρόπος), tour. Est une catégorie de figures rhétoriques qui impliquent un glissement de sens des mots.

12. Le terme gentrification, de l'anglais *gentry*, petite noblesse, est utilisé pour indiquer un phénomène qui verrait des classes aisées s'installer dans des quartiers populaires pour des raisons économiques en provoquant une modification de l'espace urbain. Cette mutation engendrerait par la suite un éloignement des classes défavorisées à cause d'une hausse de valeur du foncier. Sa définition a été formalisée par le sociologue anglais Ruth Glass (1963) et son utilisation est aujourd'hui très fréquente dans les analyses des géographes et urbanistes (cf. Clerval, 2008). Nous ne rentrerons pas dans ce débat, que nous trouvons stérile et simpliste, comme d'ailleurs démontré par l'urbaniste Alain Bourdin (2008), en vue de son manque de prise en compte de l'effective disparition des classes dites « populaires », de la précarisation des classes moyennes, du rôle de plus en plus marquant des friches industrielles dans l'aménagement. Il faudra en revanche relever le fait qu'une telle critique qui naît dans les milieux académiques est largement utilisée dans les discours de nos interlocuteurs à tous les échelons.

vu, la thématique principale qui préoccupe les urbanistes du FNAU dans notre scène est celle de la « gouvernance métropolitaine » du Grand Paris. Tout comme la notion de densification, celle de gouvernance s'impose aujourd'hui comme un impératif qui s'appuie sur une forte polysémie due à « sa capacité de se positionner sur des terrains généralement différents, voire opposés » (Lafaye, 2001 : 57). Si le terme anglais s'est affirmé en particulier par rapport à la réhabilitation politique des acteurs économiques et financiers dans le contexte néolibéral international à partir des années 1970 (de Alcantara, 1998), son évolution relève d'une acception plus large liée à la représentation, dans le débat public, d'une remise en cause des formes de légitimité dans le contexte démocratique des derniers quarante ans (Rosanvallon, 2008). La gouvernance s'affirme donc, au moins au niveau rhétorique, en relation à la démocratie (Lafaye, 2001) et en opposition au concept de gouvernement (Le Galès, 2010). Elle se fonde sur ce qui est estimé comme le passage d'un modèle démocratique hiérarchique, dans lequel l'État est un acteur qui gère les controverses et définit l'intérêt général, et un modèle « plus souple » qui réduit le rôle de l'État à une instance de coordination entre différents pouvoirs (*ibidem*). Cette souplesse implique : une vision « polycentrique » des institutions à différents niveaux (étatique, international et local) ; « une ouverture » des processus de décision en direction de la « société civile » ; « l'inclusion d'acteurs privés » dans les processus politiques » ; un accent mis sur les procédures de l'action publique et le développement d'instruments d'action moins contraignants (*ibidem*). En mettant en avant le problème de la gestion de pouvoirs non étatiques de plus en plus forts et l'augmentation des pressions de l'économie globale (*ibidem*), l'idée de gouvernance veut être à la fois descriptive, analytique et normative (Lafaye, 2001).

Au niveau urbain, l'utilisation du mot gouvernance renvoie surtout à la mise en place d'un « gouvernement local » qui, face au retrait de l'État, met au centre le rôle politique des villes et des collectivités territoriales à travers la

création de dispositifs lui permettant d'affronter à la fois l'impératif du développement économique et la lutte contre l'exclusion sociale (Le Galès, 1995). Le concept de gouvernance entraîne ainsi une forte ambivalence qui le relie parfois à la gestion technique des enjeux économiques des projets et parfois à l'inclusion de la société civile dans les processus décisionnels (Lafaye, 2001). Les dispositifs de gouvernance urbaine se sont démultipliés en France depuis les années 1980 à travers les différentes lois sur la « décentralisation » et « déconcentration » des pouvoirs de l'État¹³, mais aussi par le biais du modèle du Partenariat public privé (PPP*) et à travers un processus continu de « privatisation » des espaces et services publics (Le Galès, 1995). Les modifications entraînées par ces dispositifs sont au cœur de l'évolution du processus de projet à échelle urbaine (Pinson, 2009).

Au niveau de la métropole parisienne, la question de la gouvernance semble se jouer actuellement sur le plan de la définition des acteurs politiques qui doivent prendre en charge la gestion d'un territoire très vaste et sur les conflits entre différentes échelles de décision. Si, dans le contexte urbain, la décentralisation avait déjà multiplié les dispositifs et les acteurs, dans le cadre du Grand Paris des nouvelles couches s'ajoutent dans la mise en place du processus matériel et dans le débat politique. Déjà en 2002, Bertrand Delanoë avait confié à son adjoint Pierre Mansat la charge des « relations avec les collectivités territoriales » d'Île-de-France. En 2005, ce travail a amené à la création de la « conférence métropolitaine » Paris Métropole (<http://www.parismetropole.fr>) qui s'est configurée comme un syndicat regroupant aujourd'hui 159 municipalités de la « zone dense » autour de Paris

13. Loi du 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, dite loi Defferre qui a introduit le transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales. Suivie par la loi du 12 juillet 1983 (notamment transfert des compétences en matière d'aménagement urbain) et par la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

et dont l'objectif est la collaboration sur des thématiques communes liées à l'aménagement urbain. Lors de la mise en place de la consultation internationale du Grand Paris en 2006 et avec la loi relative au Grand Paris, l'État est intervenu dans ce processus en instituant d'autres acteurs tels que l'Atelier International du Grand Paris (<http://www.ateliergrandparis.fr>), un Groupement d'intérêt public (GIP*) rassemblant les dix équipes d'architectes de la consultation internationale chargées de poursuivre leur travail de recherche sur les visions perspectives du territoire ; et la Société du Grand Paris (<http://www.societedugrandparis.fr>), compagnie mixte chargée de la réalisation d'un nouveau métro en rocade reliant de nouveaux pôles de développement.

C'est justement ce dernier projet qui a fait surgir une série de conflits entre les différentes échelles de décision. La Région Île-de-France, qui est l'autorité compétente en matière de transports au niveau local, avait en effet déjà proposé, lors de la révision en 2005 du Schéma directeur (SDRIF*), un projet nommé Arc Express similaire à celui du Grand Paris, mais qui se concentrait plus sur la liaison des territoires denses existants que sur la création de nouveaux pôles de développement. Ce conflit a fait d'ailleurs l'objet d'une consultation publique, organisée entre septembre 2010 et janvier 2011 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP*) (<http://www.debatpublic-reseau-grandparis.org>) et a entraîné un retard dans l'approbation du SDRIF, qui n'a eu lieu qu'en 2012. Dans cette phase, les divergences entre les différents acteurs étaient assimilées à une divergence entre visions politiques : entre un État de droite, prônant un réseau axé sur la compétitivité internationale, et des instances locales de gauche, plus soucieuses de relier des centralités existantes afin de réduire les inégalités territoriales (cf. revue de presse in <http://observatoiregrandparis.org>). Avec le changement de gouvernement en 2012 et le passage de la présidence de la République au Parti socialiste avec François Hollande, le projet du Grand Paris a fait l'objet d'un nouveau consensus politique. De son côté, le métro en rocade, renommé Nouveau

Grand Paris afin de marquer la différence, est resté inchangé en confirmant la coexistence de différentes aspirations qui caractérise, comme nous l'avons vu, le processus de gouvernance contemporain. Il ne reste pas moins qu'un changement majeur proposé par le gouvernement Hollande, dans le cadre de « l'acte III de la décentralisation » prévu dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale de 27 janvier 2014, est la création de la « Métropole du Grand Paris », qui fusionne les départements de Paris et de la première couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) afin de créer une nouvelle intercommunalité avec une fiscalité propre en matière d'aménagement et environnement¹⁴.

Dans la scène entre urbanistes que nous avons présentée en introduction de ce chapitre, nous avons retrouvé, entre présents et évoqués, un large panel des acteurs du Grand Paris. Leur interaction nous montre tout d'abord une incertitude sur les rôles des acteurs. « Qui va faire les arbitrages ? Qui va faire les choix ? » demande la présidente du Pavillon de l'Arsenal dans ses interventions, en mettant implicitement en lumière que la quantité d'acteurs impliqués n'est pas directement proportionnelle à la certitude du processus. D'autre part, une définition de gouvernance s'explique dans l'intervention finale du président de Plaine Commune qui parle de l'importance de « faire appel à tous ceux qui vont construire le territoire ». La gouvernance pour lui se distingue du gouvernement parce qu'« on n'est pas que dans l'institutionnel ». Il énumère en effet les acteurs qui vont construire le territoire au-delà des institutions : les architectes, les industriels, les habitants et les salariés. Cette définition semble ainsi soulever la complexité du rapport qui se joue entre une entité investie d'un pouvoir reconnu par un processus démocratique et d'autres qui sont porteuses d'un pouvoir de fait (informel, social ou économique). La

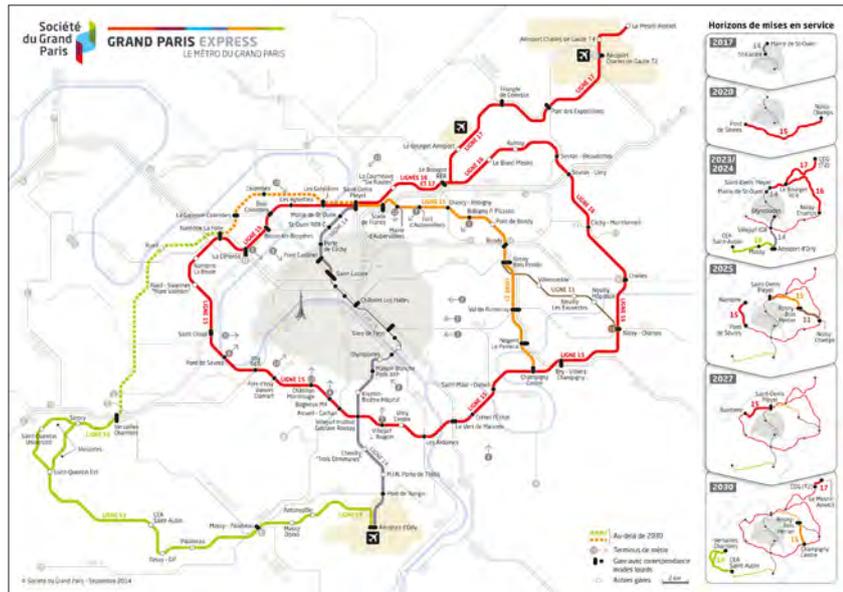
14. La mise en place de cette nouvelle intercommunalité devrait s'instaurer à partir de janvier 2016.

question de la gouvernance nous parle dans ce contexte d'un double mouvement : d'un côté, une volonté d'inclusion et, de l'autre, un perpétuel rééquilibrage des pouvoirs entre vieux et nouveaux acteurs, entre institution et hors-institution. Il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle répartition des rôles, mais d'une *redéfinition* des pouvoirs à différentes échelles et entre entités de différente nature.

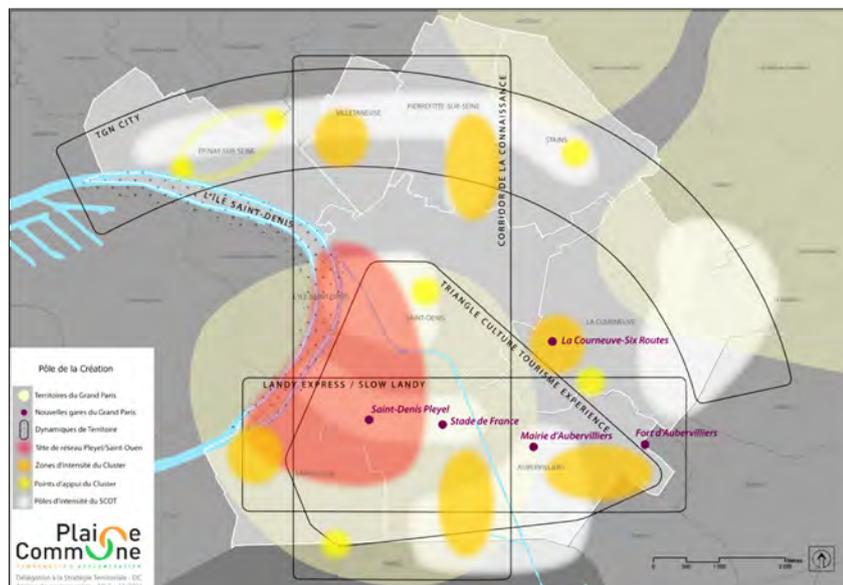
Si, d'un côté, cette redéfinition des légitimités semble donner vie à de nouveaux acteurs très spécifiques et dont la forme d'exercice du pouvoir reste très codifiée, d'autres acteurs apparaissent d'une manière plus floue. D'une part, on fait référence à des forces économiques privées et internationales, de l'autre, aux habitants des territoires et à leur rôle politique. Leur rôle semble quand même être central pour une légitimation et une justification des actions publiques. Qui seraient alors ces « habitants », cette « population » qui devrait participer activement à la gouvernance du territoire ? Quel serait leur rôle à l'intérieur de ce processus complexe ? Quelle est leur place dans les conflits entre différentes visions de la ville ?

Figure 4 _ Grand Paris, Territoire de la création et Politique de la ville à Paris.

1 Carte du projet Grand Paris Express et chronologie de sa réalisation (source Société du Grand Paris, 2014, <http://www.societedugrandparis.fr>).



2 Orientations du Pôle de la création (source Plaine Commune, 2012, « Accorde cadre préalable à l'élaboration du Contrat de Développement Territorial relatif au projet "Territoire de la culture et de la création" du territoire de Plaine Commune et Saint-Ouen », <http://www.professionbanlieue.org>).



3 Grands Projets de Renouvellement Urbain et rénovations dans le cadre des Politiques de la ville dans Paris (source APUR, 2013, « Les évolutions récentes dans les quartiers de la politique de la ville. Une exploitation statistique et cartographique des données de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens », <http://www.apur.org>).

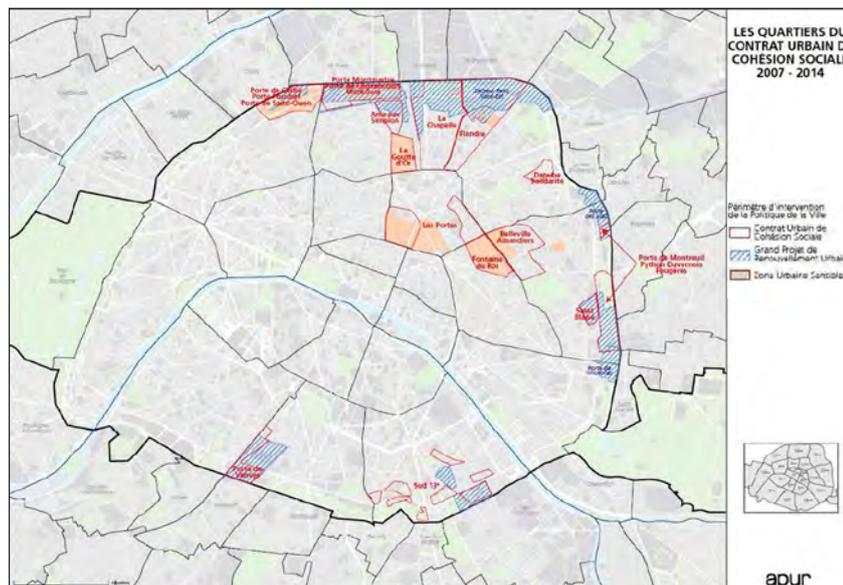
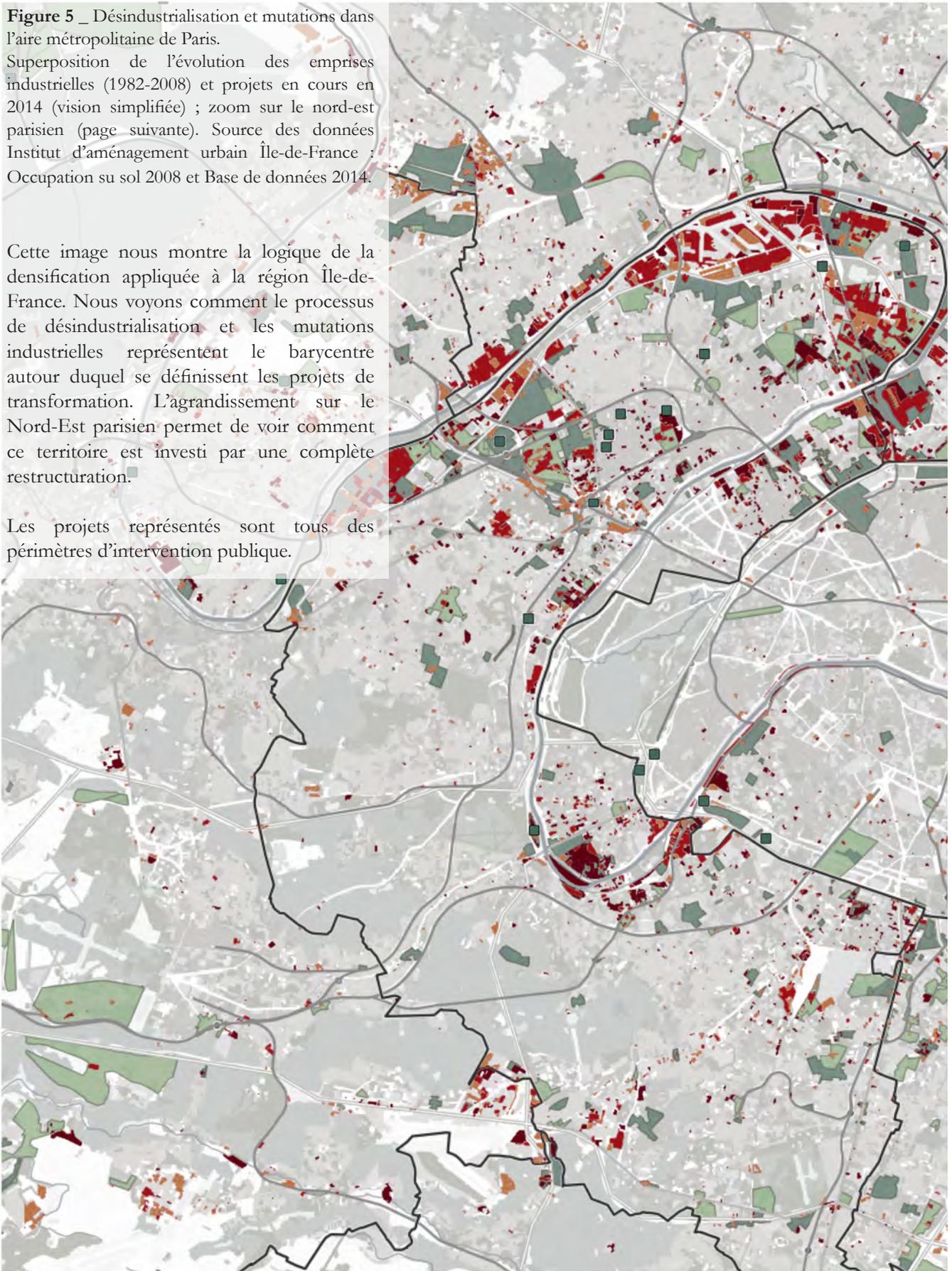


Figure 5 _ Désindustrialisation et mutations dans l'aire métropolitaine de Paris.

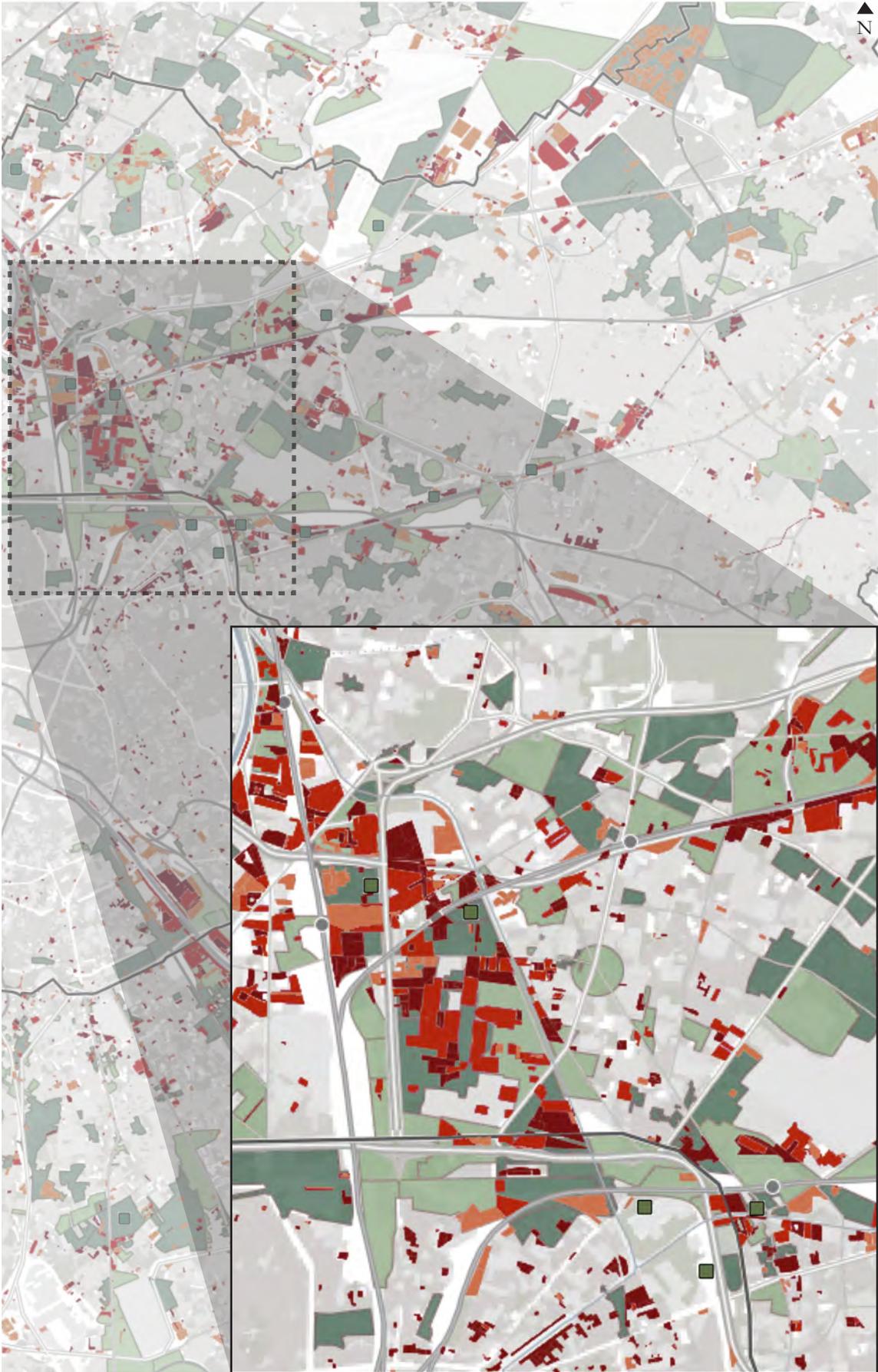
Superposition de l'évolution des emprises industrielles (1982-2008) et projets en cours en 2014 (vision simplifiée) ; zoom sur le nord-est parisien (page suivante). Source des données Institut d'aménagement urbain Île-de-France : Occupation su sol 2008 et Base de données 2014.

Cette image nous montre la logique de la densification appliquée à la région Île-de-France. Nous voyons comment le processus de désindustrialisation et les mutations industrielles représentent le barycentre autour duquel se définissent les projets de transformation. L'agrandissement sur le Nord-Est parisien permet de voir comment ce territoire est investi par une complète restructuration.

Les projets représentés sont tous des périmètres d'intervention publique.







1.1 À la rencontre du terrain

Notre questionnement surgit à partir des controverses et des ambiguïtés que la transformation urbaine met en lumière dans un contexte particulier, à la fois du point de vue historique et géographique : les évolutions récentes de la métropole parisienne et leur insertion dans les débats sur le développement des métropoles contemporaines. Si le Nord-Est est l'un des espaces où se concentrent ces évolutions, il semble en même temps représenter un lieu où les tensions que ce développement provoque se manifestent le plus fortement. Il est en effet important de remarquer que les communes de la Seine Saint-Denis ont une longue tradition politique communiste¹⁵, tout comme les arrondissements de l'Est parisien qui s'insèrent dans une récente tradition socialiste¹⁶. Cette caractéristique rend plus marquée la présence d'un débat contrasté autour du développement urbain, débat qui s'efforce, comme nous l'avons vu, de conjuguer les aspirations contradictoires, économiques, techniques et sociales de la densification et de la gouvernance. Le Nord-Est devient un observatoire privilégié de la construction des justifications politiques permettant de valoriser le rôle social de l'urbanisme dans un contexte de « crise » de la volonté politique (Rosanvallon, 2008).

En partant de l'hypothèse qu'un tel contexte serait propice à l'inclusion de formes de contre-pouvoir capables d'alimenter le débat sur les aspects sociaux des transformations, nous avons décidé d'aller regarder comment les

15. Ce département fait partie de ce qu'on appelle communément « ceinture rouge », c'est-à-dire un ensemble de mairies qui présente une relative continuité de gouvernements du Parti communiste français depuis sa création en 1920. Cette continuité est historiquement liée à la présence d'une population ouvrière due à l'emplacement des grandes industries. Depuis les années 1980, cette tendance est en voie d'affaiblissement, comme confirmée par les dernières élections municipales en 2014.

16. Les 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements sont gouvernés depuis 1995 par des représentants du Parti socialiste. En général, à partir de 2001, l'affiliation des arrondissements de l'est à gauche et de ceux de l'est à droite est particulièrement marquée. La mairie centrale parisienne a vu aussi récemment se succéder trois mandatures du Parti socialiste (élections de 2001, 2008 et 2014).

questionnements sur les rapports entre espaces existants et espaces en projet, et entre vieux et nouveaux acteurs, s'expriment dans la quotidienneté du territoire. En ce sens, nous nous sommes donné l'objectif de trouver les lieux où le débat sur la ville pouvait se développer en dehors du cadre institutionnel. Comment la *re-signification* des espaces en mutation fait débat à la micro-échelle de l'espace vécu ? Y a-t-il des formes d'appropriation controversées des vides urbains postindustriels en voie de densification ? Quel est l'effet de la *redéfinition* des légitimités dans la construction quotidienne de la ville ? Quelles sont les formes d'engagement qui remettent en cause le jeu d'acteurs ? La seule variable connue dans ces questionnements a été pour nous la connaissance d'un processus d'aménagement en cours tel que l'on a pu l'entrevoir dans les pages précédentes. Le premier objectif a été d'aller regarder de près ces espaces en re-signification pour en reconstruire une « histoire au présent » (de Biase, 2014) au-delà de leurs représentations historiques et de leurs projections futures. Si les projets et les discours institutionnels nous parlent d'espaces qui se sont vidés et qui vont être remplis, nous nous sommes d'abord posé l'objectif de comprendre ce qu'il se passe dans cet entre-temps pendant lequel l'espace est en attente de trouver une nouvelle signification.

Mais si cette scène physique pouvait sembler relativement facile à repérer, une question plus complexe a été celle de comprendre qui pourraient être les acteurs de la gouvernance urbaine qui *habitent* le processus de transformation au quotidien. Nous nous sommes posé alors l'objectif de trouver les contextes capables d'héberger des « situations liminaires » (Agier, 2009) par rapport à la transformation elle-même. C'est-à-dire des situations rituelles et performatives permettant une mise à distance du quotidien et une symbolisation et remise en cause de la relation entre espace, individu et société (Agier, 2009). Cet objectif était lié à la recherche des « habitants » qui vont « construire le territoire » afin de comprendre comment cette participation à la construction de la ville pouvait se faire du point de vue des destinataires ou utilisateurs des projets.

Catherine Neveu (2005) compare le début de sa recherche d'une « anthropologie de la citoyenneté » à une « chasse au Snark » en faisant référence au poème nonsense de Lewis Carroll dans lequel une créature fabuleuse, le Snark, fait l'objet d'une quête impossible et inachevée. Cette métaphore est due à la complexité d'approcher du point de vue anthropologique un objet de recherche comme celui de la « citoyenneté » qui incarne une multiplicité de définitions, et qui semble difficile à problématiser à cause de sa normativité. Dans un esprit similaire, notre premier Snark a été « l'habitant de la transformation », une figure qui, nonobstant n'est pas (encore) normative, est de plus en plus présente, avec différents noms, dans différents types de discours autour de la construction de l'espace urbain, et qui se prête à différentes définitions selon les contextes tout en paraissant difficilement saisissable surtout quand le récit sur la transformation urbaine se place à grande échelle. Face à un contexte sociétal et disciplinaire qui s'intéresse de plus en plus à la place de l'habitant, et avant de comprendre les origines de cet intérêt (cf. chap. 2), notre posture anthropologique a été de remettre en question cette catégorie et ses représentations à partir du terrain. C'est à travers un décentrement (Agier, 2009) voué à une prise de distance avec l'utilisation des catégories politiques, et avec l'idée de comprendre l'habitant non pas comme sujet, mais comme « terme utilisé dans l'action » (Neveu, 2005), que nous avons approché notre terrain. Il ne s'est pas agi d'appréhender cet habitant en tant que simple citoyen¹⁷ qui côtoie passivement la transformation de son espace de vie, mais de comprendre qui sont les « habitants » qui participent activement à cette transformation et qui sont reconnus du point de vue institutionnel comme étant légitimes à faire partie de cette transformation.

17. Face à la multiformité des termes et définitions, nous choisirons préférablement d'utiliser celle de *citadin* afin de rester sur le plan de la relation entre sujets et ville. Ce choix sera argumenté surtout en opposition de la notion d'habitant dans la deuxième partie (cf. § 5.3). La notion de citoyen, tout comme celle d'habitant, sera utilisée donc seulement en référence aux discours politiques ou de nos interlocuteurs.

En autres termes, nous avons cherché à savoir si pouvait exister un habitant qui se représentait comme tel par rapport à la transformation de l'espace et s'il pouvait correspondre ou pas aux attentes normatives et politiques de l'urbanisme institutionnel. Ce qui nous a interpellés dans le débat autour de la transformation est que, comme nous avons pu le voir dans la scène de débat présenté en introduction, l'habitant est évoqué sous différentes formes : à la fois un acteur capable d'opérer une transformation à travers des pratiques individuelles et collectives plus ou moins éphémères ; un destinataire des transformations qui exprime des attentes sur l'amélioration de son cadre de vie ; et un interlocuteur capable de rentrer dans le processus décisionnel.

Pour commencer à démêler cette chasse de l'inconnu, nous avons choisi tout d'abord de nous diriger vers des acteurs qui, même si extérieurs au monde institutionnel, occupent une position active à l'intérieur du processus de transformation. Notre premier intérêt a été de comprendre si cette position active et contre-institutionnelle pouvait prendre des formes de conscience politique. Ainsi, au lieu de chercher à savoir qui est l'habitant, en faisant l'hypothèse que ce sujet existe et en alimentant l'incertitude qui flotte autour de cette catégorie, nous sommes partis voir l'état de ses représentations dans la réalité du terrain. Cet intérêt nous a amenés vers l'analyse de la formation de discours de revendication, et d'un récit collectif autour de l'habitant et de la transformation incluant l'idée d'une « culture participative comme choix plutôt que comme "norme" » (Neveu, 2007). Nous avons ainsi cherché des regroupements portant un discours polyphonique ou une forme de revendication politique aptes à éclairer à la fois la définition d'habitant et son rôle dans les dynamiques de re-signification/redéfinition. À travers des rencontres fortuites et une recherche sur le Web, nous avons vite découvert que notre hypothèse sur l'existence de ces groupes pouvait être vérifiée, il ne manquait plus qu'aller entendre leurs mots et connaître leurs histoires.

Mon rendez-vous avec monsieur O.¹⁸ était fixé à 15 heures le 4 novembre 2011 dans un bar de la place du Marché-de-l'Olive dans le quartier de la Chapelle.

J'avais l'impression, pour l'avoir étudié sur les cartes, de connaître déjà bien ce triangle de ville contraint entre les voies ferrées de la gare du Nord et de la gare de l'Est et bordé par le boulevard périphérique au nord. Ce quartier est en effet touché par l'un des plus amples Grands Projets de Renouvellement Urbain, le projet Paris Nord-Est, un périmètre de 200 hectares qui s'étend de la porte de la Chapelle à la porte de la Villette. J'avais décidé que ce projet, entamé depuis dix ans, pouvait représenter une porte d'entrée privilégiée dans la transformation métropolitaine vu son extension et la variété de stades de transformation, entre chantiers et études, de ses différents périmètres de réalisation. En cherchant sur le Net, j'avais trouvé un blog d'informations sur ce projet créé et alimenté par une association dont monsieur O., un distingué homme à la retraite habitant dans le quartier, est le président. J'ai demandé donc de le rencontrer pour mieux connaître l'activité de son association. Peu de minutes après notre rencontre, le président de l'association envahit la petite table du bar à laquelle nous sommes assis avec une grande quantité de documents, plans et plaquettes d'explication sur le projet qu'il a amené pour mieux illustrer l'objet d'intérêt de son association :

« Déjà l'association est récente, elle va avoir trois ans. Cette association a été créée dans le but de s'inscrire dans le processus de concertation qui s'engage par rapport à



Quartier de la Chapelle
(en jaune)
et GPRU Paris Nord
Est (en vert)

18. Afin de préserver l'anonymat de nos interlocuteurs, nous les présenterons toujours par leurs initiales ou par leur rôle ou fonction. Ceci tant pour ce qui concerne les membres d'associations ou groupes que pour les personnes avec des charges institutionnelles. Nonobstant l'identité de ces personnes soit publiques ou facilement repérables (chose qui rendrait inutile et dans un certain sens grotesque l'utilisation de faux noms), et que nos observations et entretiens ne soient pas tous liés à une obligation de secret, c'est pour respect de la confidentialité de nos rencontres et afin d'éviter un effet de reportage de dénonciation, que nous souhaitons garder une certaine abstraction de leur identité. Afin de rendre plus difficile leur identification lorsqu'il sera nécessaire, le choix entre nom ou prénom ou de l'ordre de présentation des deux initiales ne respectera pas forcément un critère uniforme.

tous les projets d'aménagement urbain du Nord-Est parisien. C'est l'Association pour le suivi de l'aménagement de Paris Nord-Est 18 [cf. fiche F.3]. Dix-huit parce que, comme vous le voyez sur cette carte, le projet Paris Nord-Est va de la porte de la Chapelle à la porte de la Villette, sachant que nous, sans nous désintéresser de l'ensemble, on se concentre davantage sur les projets du 18^e arrondissement, c'est-à-dire ceux qui sont compris entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers. [...] On a créé cette association avec plusieurs habitants - actuellement on est entre vingt et trente personnes dans l'association - en effet on a créé ça aussi parce qu'on a eu l'occasion de travailler sur le projet Pajol¹⁹. Je ne sais pas si vous identifiez, Pajol, c'est ici », dit-il en indiquant l'une des cartes qu'il a posées sur la table. « Et ce que l'on se dit en 2008 : le travail qu'on a fait sur Pajol, on va le capitaliser ; l'expérience que l'on a en termes de concertation, en termes d'échange avec la population, on va pouvoir le faire au niveau d'un projet beaucoup plus important comme Paris Nord-Est. C'est pour cela qu'on a créé l'association, parce que pendant le projet Pajol on n'avait pas de structure associative, on avait une coordination, qui était la Coordination Espace Pajol [CEPA]. Et dans la mesure où là on est sur un territoire beaucoup plus vaste, si on veut avoir une reconnaissance vis-à-vis de partenaires, vis-à-vis des institutions, il n'y a pas d'autre choix que de créer une association. En France, c'est un peu comme ça, si vous voulez être reconnus, avoir une identité, il faut créer une association.

Il y a deux types principaux de membres : il y a les riverains qui se sentent intéressés et impliqués par les problématiques de l'aménagement urbain, et puis il y a aussi des membres qui font partie d'autres associations, qui participent à ce titre-là. Ce qui fait aussi un peu l'originalité de cette association, c'est que nous avons à l'intérieur de cette association des gens qui sont un peu dans le métier, je vous explique : ils sont soit architectes, soit urbanistes, soit sociologues. Ce qui d'ailleurs nous donne une certaine visibilité quand on doit discuter de projets avec des représentants de la mairie par exemple. [...] Une association de quartier, c'est aussi un peu compliqué à gérer parce que les gens quelquefois ils y vont parce qu'ils ont une revendication à court terme, et en général les gens créent une association parce qu'ils souhaitent amender quelque chose, c'est parce qu'ils sont "contre" quelque chose, mais pas forcément "pour" quelque chose. Et là on est dans un domaine différent parce que l'objet même de l'association est d'accompagner des projets d'aménagement urbain, donc on est sur

19. La halle Pajol est une ancienne halle de la SNCF qui se situe le long des voies ferrées de la gare du Nord. Dans les années 1990, un premier projet de densification résidentielle avait été « congelé » suite aux protestations des habitants dénonçant le manque d'équipements publics dans le quartier. En 2002, l'administration municipale a proposé un nouveau projet de Zone d'aménagement concerté (ZAC*) en prévoyant de destiner la zone à la seule construction d'équipements et bureaux (cf. fiche F.1). Ce processus a été suivi par plusieurs groupes qui se sont associés à la mise en place du projet en proposant des modifications des formes et du programme. Les bâtiments de ce projet ont été livrés entre 2010 et 2013.

le long terme. [...] Les gens qui font partie de l'ASA PNE aujourd'hui, c'est des gens qui sont fortement impliqués dans le monde associatif, que l'on peut qualifier de militants associatifs, et puis des riverains, qui sont des riverains qu'on pourrait qualifier d'éclairés ou d'intéressés par la chose publique, pour ce qui concerne leur quartier, voilà. Les militants d'autres associations viennent d'associations qui sont aussi dans ce domaine, de l'accompagnement social, et il y a aussi beaucoup d'associations qui sont dans le domaine des jardins partagés, qui est très à la mode en zone urbaine notamment. Nous en avons deux, Ecobox et l'Arrière-cour 93 [cf. fiche F.3]. Ce sont des friches urbaines et là l'objet même de l'association est de faire en sorte que la friche soit occupée par le jardin partagé ou par d'autres activités. Il y a aussi des collectifs d'artistes. Et alors ces gens-là, bon c'est vrai qu'ils sont un projet éphémère, parce que quand ils occupent une friche ils savent bien que ça fera l'objet un jour ou l'autre d'un aménagement urbain, mais ils sont très intéressés par la construction de la ville, parce que ce sont quand même des gens qui habitent dans le quartier, des personnes qui participent à nos travaux. [...] Pour revenir à notre action, je vous ai amené quelques petits documents, c'est des choses qui sont aussi dans le blog. En France jusqu'aux années 1990, les habitants n'étaient pas du tout associés dans les projets d'aménagement urbain. Il y avait des réunions d'information : il va y avoir tel projet, point. Il y avait des enquêtes publiques, des procédures administratives. Mais bon, il n'y avait pas de concertation, pas de dialogue. À la fin des années 1990, il y a eu des textes législatifs, notamment une Charte de la concertation [cf. § 2.1], qui oblige la collectivité à organiser des concertations, des temps d'échange, de débat avec le public pour tout ce qui concerne les projets urbains. Ça a été quand même une révolution, et il y a eu un changement avec l'arrivée de l'équipe municipale de Delanoë en 2001. Mais il n'en reste pas moins qu'il faut rester vigilants, parce que si vous n'êtes pas derrière en train de relancer, de vous imposer en quelque sorte, les choses ne se font pas naturellement. Donc si vous voulez, l'objet de notre association, ce n'est pas d'être un contre-pouvoir, mais d'être une structure qui permette de faire entendre la voix des habitants vis-à-vis des décideurs, que ce soit les services de la mairie ou ceux qui sont chargés de réaliser le projet, notamment les Sociétés d'économie mixte [SEM*], les architectes, les paysagistes qui travaillent sur le site et les différentes entreprises aussi. Donc comment s'y prend-on ? Pour l'instant, on est encore jeunes, on a déjà participé à plusieurs réunions avec la ville notamment avec des comités de suivi par projet. Dans le cadre de Paris Nord-Est, le premier projet à être lancé en 2009 dans le 18^e, c'est Chapelle International²⁰, là on participe

20. Projet de rénovation d'un terrain appartenant à la SNCF à la porte de la Chapelle (cf. fiche F.1). L'agence chargée du plan urbain du site est l'AUC, groupe d'architectes qui a participé à la consultation internationale de 2007 et chargée de plusieurs projets dans le Nord-Est comme la gare du Grand Paris Express de Pleyel (cf. chap. T1).

en tant qu'association. On est à la table de réunion pour pouvoir discuter du projet qu'on nous présente, pouvoir le critiquer et éventuellement faire des propositions alternatives. Et puis sinon on a un rôle vis-à-vis du public, on essaye d'organiser des réunions publiques pour informer les habitants qui le souhaitent des projets d'aménagement qui vont avoir lieu dans le secteur. Et on travaille aussi avec les conseils de quartiers » (A.O., novembre 2011).

Après notre entretien, monsieur O. m'emmène visiter le quartier pour me faire connaître les lieux dont il m'avait parlé, les chantiers des projets en cours et les friches occupées par des artistes et des « jardins partagés » qui font également partie de l'association. Il me donne aussi le contact d'un des animateurs de ces jardins que je décide de rencontrer le jour suivant.



Ecobox

Monsieur W. m'avait donné un rendez-vous au fond de l'impasse de la Chapelle, face à la clôture avec un panneau indiquant le nom du jardin : Ecobox. Le salarié de l'association arrive très en retard, il s'agit d'un homme entre trente et quarante ans avec un œil torve et à la fois très curieux. Il me fait vite faire un tour du jardin, « un ancien parking de la SNCF », il a l'air un peu irrité par ma visite. Il me montre à la faible lumière du soir le « système Ecobox » qui se trouve dans une partie surélevée de la parcelle : un échiquier de palettes de manutention qui encadrent des espaces vides remplis de terre et cultivés avec tout type de végétaux. Le reste du grand terrain qui s'étend le long des voies ferrées de la gare du Nord est occupé par des « jardinières individuelles » créées à partir de « matériel de récupération » et par d'autres structures en bois recyclé qui divisent la longueur de l'espace en trois ambiances : l'espace de réunion, la buvette et l'espace pour les spectacles avec une scène et des toilettes sèches. Il m'explique que chaque adhérent peut avoir droit à une jardinière ou à des espaces de « jardinage collectif ». Je lui demande s'il s'agit d'un espace public. « Qu'est-ce que t'en penses ? », demande-t-il sans attendre de réponse pendant qu'il ferme à clé le portail du jardin, « moi, je dis

toujours que c'est un espace *ouvert au public*, mais ce n'est pas de l'espace public ».

Puis il me propose d'aller discuter dans le bureau de l'association et il me guide dans un bâtiment haussmannien situé un peu plus loin dans la rue de la Chapelle. Je reconnais l'entrée de l'un des squats le plus connus de Paris, le Théâtre de Verre (cf. fiche F.3), qui avait changé plusieurs fois de lieu et qui est connu pour être un endroit de rencontre de la communauté latino-américaine à Paris. Mon interlocuteur m'explique qu'en effet l'association Ecobox loue un espace du squat. Je ne comprends pas bien comment il serait possible qu'un lieu occupé illégalement puisse faire payer un loyer à une autre association, mais je n'ose pas le lui demander pendant qu'il me parle des conflits entre les deux associations dus à des divergences avec le « directeur » du squat. J'ai l'impression que ma définition de squat a besoin d'être revue.

Dans le bureau poussiéreux, mais accueillant, monsieur W. parle vite en fumant une énième cigarette, prend un gros volume sur l'histoire de Paris et commence à me raconter les évolutions de la ville :

« Ici, c'était la commune de la Chapelle, qui arrivait jusqu'à Saint-Denis et qui comprenait aussi le quartier de la Goutte d'Or, puis les extensions de Paris et les rénovations haussmanniennes ont découpé notre territoire. Maintenant Paris, c'est comme ça : à l'ouest les bobos et à l'est les pauvres. Il y a aussi une division nord-sud. Mais ces quartiers populaires sont en train de changer, c'est la boboïsation, la gentrification, quoi. Nous faisons partie de ce mouvement, nous arrivons ici avec nos potes et nos projets, mais requalifier un terrain, un délaissé urbain, ça peut contribuer à la gentrification de... de son environnement, quoi. [...] Je me demande en quoi ce que l'on fait ça emporte à monsieur ou madame de la Chapelle... Et bah moi comme action, ce que j'essaye de faire, si tu veux, pour un petit peu minimiser l'impact du jardin dans ce processus [...] Nous, on vient d'un réseau un peu militant. C'est plus le milieu des intermittents du spectacle, des militants de l'écologie... Voilà, c'est cette mouvance un petit peu qui est venue à la Chapelle rencontrer les riverains de la Chapelle [...] On fait des animations locales, on essaye de proposer nos activités aux gens du quartier parce qu'on est financés pour eux. Et donc nos financements sont pour ça, le jardin est pour les gens du quartier, mais les animations qu'il y a dessus elles doivent l'être aussi - ce n'est pas toujours évident - sans pour autant faire venir le Tout-Paris chez nous. » (J.W., novembre 2011)

Face à ce discours très construit, j'essaye de lui demander de me raconter plus simplement l'histoire du jardin. Alors il se lève, va vers l'ordinateur, ouvre le site youtube.com et cherche son nom : « Je l'ai déjà expliqué plusieurs fois, tu peux le regarder ici. » J'essaye de le convaincre gentiment de m'expliquer un peu plus que ce que je pourrais voir sur Internet :

« Si tu veux, Ecobox il y a eu trois mouvements. Il y a le projet Pajol soutenu par AAA, Atelier d'architecture autogérée²¹. Deuxième mouvement sur le second terrain, 33, rue Pajol, avec la constitution de l'association et de départ de l'Atelier d'architecture autogérée en 2006, la séparation, la scission, et il y a un nouvel Ecobox qui est devenu autonome. Deux ans et demi d'existence sur le terrain rue Pajol, donc deux saisons de jardinage, plus des locaux, 37, rue Pajol, deux numéros plus loin avec un espace mutualisé, six structures dans une ancienne école primaire. Alors : activités diverses et variées, animation locale et moins comme auparavant d'ateliers sur l'urbanisme ou un petit peu intellectuel et conceptuel, mais des choses plus simples, des petites expositions, des marchés de Noël, des brocantes et voilà, tout ça. Fin 2007-début 2008, on quitte notre terrain et on se met en recherche de terrain ; on fait un rapport d'activité, on contacte la SNCF, on visite différents terrains dans le quartier, mais on se fait refuser. On demande un terrain à Chapelle Charbon [cf. fiche F.1], c'est entre la porte de la Villette et la porte d'Aubervilliers, sur la grande friche industrielle, mais Charles-de-Gaulle Express²² venait de compromettre ça... À la veille des élections municipales 2008, nous visitons, le 21 mars 2008, à 9 heures- 8 heures 30, il pleuvait, avec la SNCF, la ville, les Parcs et jardins, une emprise qui est à impasse de la Chapelle, qui fait 2 000 mètres carrés, et l'idée vient que la SNCF

21. Ecobox a été conçu en 2001 comme un projet « d'occupation d'interstices urbains » par l'« Association d'architecture autogérée ». Cette agence d'architecture et recherche urbaine, fondée dans les années 2000 par les architectes Constantin Petcou et Doina Petrescou, a réalisé le projet, entre 2002 et 2004, grâce à des financements du service interministériel Plan urbanisme construction architecture (PUCA*). L'objectif était la « redynamisation des espaces et des usages collectifs par des micro-dispositifs urbains issus des dynamiques spontanées et des pratiques quotidiennes » à travers une « hétérogénéité de pratiques qui croisent les savoirs et les savoir-faire des habitants, des architectes, des chercheurs et des artistes » (Petcou et Petrescou, 2005 : 75). Les espaces étaient situés dans la halle Pajol pendant sa période d'abandon entre le premier et le deuxième projet de ZAC. De 1990 à 2002, la halle a en effet hébergé plusieurs activités artistiques et occupations temporaires.

22. Charles de Gaulle Express est un projet d'infrastructure ferroviaire qui devrait créer une nouvelle liaison rapide et directe entre la gare du Nord dans Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle, qui actuellement est assurée par la ligne B du RER. Le passage de cette voie ferrée, en partie aérienne pourrait impacter plusieurs terrains dans la partie nord du 18^e arrondissement entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers. Ce projet, resté en suspens pendant dix ans, a été relancé en 2014 mais son actualisation est encore incertaine.

pourrait mettre à disposition ce terrain à la ville qui, elle-même, pourrait le mettre à notre disposition. Les choses ont fait que toute l'année 2008 a été compliquée en négociations et on a quand même été intéressés par ce terrain, le 21 mars 2009, on a appelé ça "c'est le printemps : on sème". On n'avait pas les autorisations, on a investi seulement une dalle de 200 mètres carrés qui appartient à la filiale de la SNCF, et les autres 1 800 mètres carrés qui appartiennent à la SNCF ne sont pas conventionnés, mais sont en négociation avec la ville de Paris qui, quand on a pris ce terrain, s'est trouvée très intéressée notamment pour le passage d'une trame verte entre la porte de la Chapelle et la rue Ordener qui prolongerait celle existante dans le projet Chapelle International. Voilà. C'est comme ça qu'on a atterri » (*ibidem*).

1.2 Malentendus

Si les anthropologues ont compris depuis longtemps que le terrain constitue le « doute permanent » de « ne pas avoir bien compris » (La Cecla, 2002), un architecte ne pouvait sûrement pas prétendre échapper au doute d'avoir réussi à se libérer facilement de ses catégories et attentes.

Notre approche du terrain a été guidée, comme nous l'avons mentionné, par une recherche de la notion d'habitant, mais aussi par l'attente, plus ou moins implicite, que cette notion pouvait nous guider vers des récits et des espaces représentant un pouvoir autre et un temps autre par rapport aux dynamiques de transformation de la ville. Notre idée de départ était en effet de comprendre de quelle manière l'habitant pouvait représenter des pressions venant « du bas » dans la construction de la ville, un pouvoir informel qui pouvait remettre en question les dynamiques de re-signification spatiale et intervenir dans la remise en question des légitimités urbaines. Le contrechamp que nous avons présenté se prête en revanche à remettre en question l'idée d'une distance entre le processus institutionnel et les actions collectives que nous avons rencontrées, et nous ouvre un questionnement plus profond sur la compréhension de la catégorie d'habitant. Il faudra donc faire les comptes avec ceux que nous attendions trouver et ce à quoi nous n'étions pas préparés (Olivier de Sardan, 1995).

Monsieur O. nous plonge dans un vocabulaire peuplé de mots comme « concertation », « participation des habitants », « jardins partagés », « occupation de friches », « comités de suivi ». Avant de nous occuper de ces définitions (cf. chap. 2), il nous paraît tout d'abord important de pointer la manière dont le président représente le rôle politique que son association joue à l'intérieur du processus d'aménagement. Il nous montre tout d'abord la présence d'une expertise résultant à la fois d'une expérience antécédente et de la présence de « gens du métier ». Cette expertise a permis aux composants de l'association de se faire « reconnaître » par les institutions en tant que « riverains éclairés », capables de suivre un processus d'aménagement. Le point qui clarifie cette idée d'illumination savante, repose sur la différence qu'il fait entre une action qui s'inscrit « dans le long terme » et les « revendications à court terme », entre une action « pour » et une action « contre ». Cette différence nous semble bien expliquer le fait que nous sommes face à une forme d'action complexe qui ne s'inscrit pas dans la mise en avant revendicative d'une justice morale qu'irait au-delà des aspects techniques du pouvoir. Il s'agit au contraire d'une position qui se met ouvertement sur le plan de l'action institutionnelle, avec ses temporalités longues et ses définitions codifiées. Si les principes qui guident l'action de l'association demeurent encore inconnus à ce stade, en revanche, nous pouvons déjà définir le fait que nous sommes face à une action qui, même sans avoir une substance institutionnelle, en reproduit la forme.

L'échange avec monsieur W. nous confirme encore cette position de distanciation par rapport à des intérêts qui seraient revendicatifs ; pour lui, cette distance se joue entre des « militants » qui viennent d'ailleurs et les « habitants de la Chapelle ». Nous comprenons aussi que son association se considère comme un prestataire financé (probablement par les pouvoirs publics) afin de mener une action d'« animation locale ». Ce qui est encore plus intéressant est que, si l'association de monsieur O. agit sur un plan purement politique, Ecobox naît comme un projet sur l'espace : non pas un simple

projet, mais une recherche architecturale financée par le service interministériel PUCA, et non pas un simple espace, mais un « délaissé urbain ». Si nous revenons sur la question de la re-signification des espaces urbains et de leur changement de sens, cette association nous montre que ce processus est, en effet, déjà en cours. Monsieur W. nous explique bien comment leurs différentes « occupations » d'espaces sont d'ailleurs étroitement liées à des projets de transformation, au point de faire partie des négociations que la municipalité met en œuvre pour l'acquisition de nouveaux terrains pour la réalisation des projets.

Face aux discours que nous avons commencé à entendre, notre questionnement a dû se repositionner, non tant parce que les revendications que nous nous attendions à trouver n'existent pas dans la ville, mais parce que l'entre-deux que nous avons trouvé nous paraît poser des questions encore plus complexes et riches d'intérêt. Si les mots « association » ou « revendication » associés à celui d'« habitant » pouvaient provoquer dans nos attentes l'idée d'éléments qui se situent hors de la légalité stricte et de l'institution, nous avons dû affronter ce malentendu classique de l'anthropologie qui ne consiste pas seulement dans le piège inévitable de la méconnaissance, mais aussi dans la superposition de catégories qui sont bien manipulées tant par l'enquêteur que par les enquêtés (La Cecla, 2002 ; Olivier de Sardan, 1995). Afin de rentrer dans les détails de l'action des acteurs qui constituent notre terrain, il faudra tout d'abord articuler un regard anthropologique du *dedans* avec une compréhension de la formation des discours savants afin d'ouvrir la voie vers une compréhension des écarts entre les différents discours. Cela nous aidera à construire une nouvelle profondeur historique, non pas liée au contexte physique de notre terrain, mais aux évolutions des débats autour des mouvements urbains, afin d'évaluer la « distance au centre » (Touraine, 1983) qu'ils construisent dans le contexte actuel. Mais c'est justement le « piège anthropologique » (de Biase, 1999) qui confond les attentes du chercheur avec

le discours de ses interlocuteurs qui nous ouvre la voie vers un questionnement plus profond de la catégorie d'habitant. En ce sens, la notion de malentendu peut être pour nous opérative. Si nous avons confondu l'habitant avec une catégorie purement revendicative, c'est à cause de l'attention qui est mise dans le débat public sur la recherche de nouvelles formes d'expression démocratiques participatives (cf. § 2.1). Il faudra alors d'abord revenir sur ces attentes pour comprendre comment se construit la représentation de l'habitant et de quelle manière elle est incluse dans les processus de transformation. Il ne reste pas moins que cette inclusion peut provoquer, pour son aspiration à réunir des acteurs de différente nature, des formes de mésentente politique, c'est-à-dire des équivoques qui se jouent non pas sur l'ignorance, mais sur les différentes significations que l'on attribue à un même mot et qui se met en place dans des *situations* où le « dedans » et le « dehors » institutionnels se mêlent et se conjuguent :

« Elle [la mésentente] est le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc, mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de la blancheur. [...] Les cas de mésentente sont ceux où la dispute sur ce que parler veut dire constitue la rationalité même de la situation de parole. Deux interlocuteurs y entendent et n'y entendent pas la même chose dans les mêmes mots. [...] Les structures de mésentente sont celles où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet. »
(Rancière, 1995 : 12-15)

L'intérêt du malentendu est qu'il peut sous-entendre un degré de conscience de l'une ou de deux parties : il peut être un malentendu « doublement bien entendu » (Jankélévitch, 1980 ; La Cecla 2002), une fausse situation dans laquelle les deux parties savent qu'il y a un malentendu, mais préfèrent ne pas le clarifier. Dans ce type de situation, les participants « jouent sur les attentes de l'autre, en simulant une ressemblance qui ne correspond pas à la réalité » (La Cecla, 2002 : 89). En posant l'hypothèse que l'habitant est une figure qui se prête à une fausse ressemblance, il faudra se demander quelles sont les

différentes déclinaisons possibles de son sens, mais aussi quels sont les différentes actions et différents contextes qui alimentent le malentendu autour d'elle. Comment sont construites ces situations ? Quelles symétries et asymétries sont provoquées dans de tels contextes ?

F.1 Sélection de projets en cours dans le Nord-Est parisien

Suite à cette première immersion dans le terrain, il sera utile de donner une vision plus ample des projets en cours dans le Nord-Est de la métropole parisienne. Cela afin de supporter notre discours sur les processus de re-signification des espaces et redéfinition des acteurs, et aussi de donner des repères qui seront utiles pour la lecture des passages suivants dans lesquels ces projets seront mentionnés à plusieurs reprises.

Les fiches des projets présentés ont été produites grâce à un récolement cartographique des projets obtenu de différentes sources : la maquette numérique « Paris Métropole 2020 » du Pavillon de l’Arsenal (<http://www.parismetropole2020.com>), des documents de l’APUR, la carte des projets du Grand Paris de l’AIGP (<http://www.ateliergrandparis.fr/territoires/index.php>), les sites des mairies concernées.

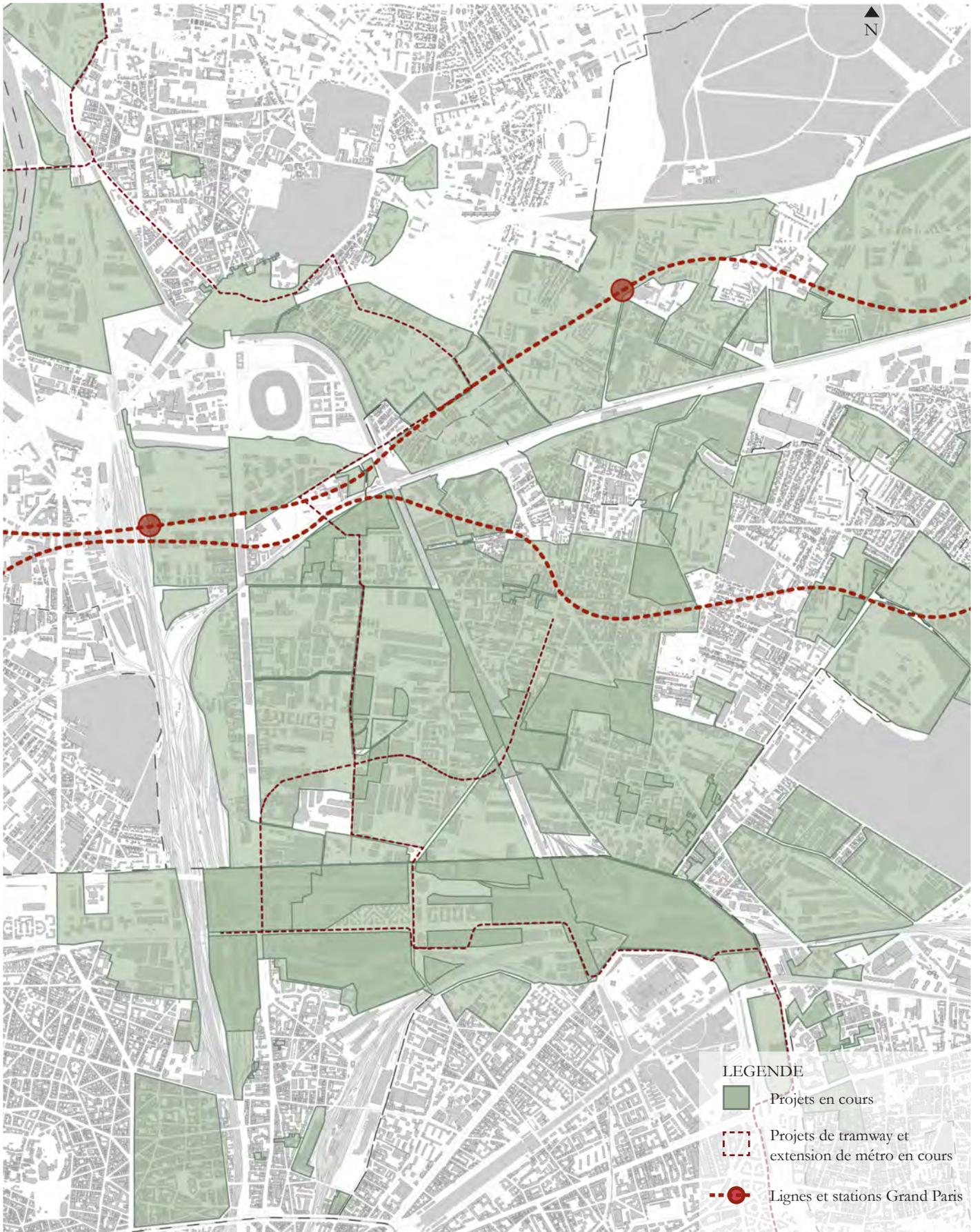
Les projets ont été sélectionnés à partir des données ethnographiques, sur la base de leur relation avec les acteurs enquêtés. Cette relation peut être directe (le groupe se trouve dans un processus de négociation ou d’action dans le projet) ou indirecte (le projet a été mentionné par les acteurs comme exemple ou comme référence).

Les données sélectionnées pour les fiches sont quantitatives et temporelles. Nous avons essayé, dans les limites de l’approximation, due au fait que la plupart des projets sont encore en cours, de donner un aperçu de leur montage et des acteurs concernés par leur réalisation.

Ce dossier représente une vision de synthèse illustrative des cas présentés dans la thèse. Une version complète des projets en cours dans le Nord-Est peut être consultée sur la carte virtuelle « Nord Est Parisien » (https://mapsengine.google.com/map/viewer?mid=zN3A5B-hH_P4.kcB2R1xS6rkc) produite par l’auteure en 2013.

ORDRE DE PRÉSENTATION :

- Campus Condorcet
- Fort d’Aubervilliers
- GPRU Paris Nord Est
 - Secteur Chapelle International
 - Secteur Entrepôt Macdonald
 - Secteur ZAC Claude Bernard
 - Autres secteurs
- Jardins d’ÉOLE
- Joliot Curie
- Ouest Wilson - Porte de la Chapelle Saint-Denis
- PNRQUAD Centre Ville Aubervilliers
- PRU Villette Quatre Chemins
- Quartiers Nord Aubervilliers
- Saint-Denis Pleyel
- ZAC Alstom et Gare Confluence
- ZAC Nozal Front Populaire
- ZAC Porte de Paris
- ZAC Pajol
- 40 Rue de la Chapelle



CAMPUS CONDORCET



Architecte coordinateur : Philippe Panerai (urbaniste)

Maîtrise d'ouvrage: Fondation Campus Condorcet (soutien de l'État et des collectivités territoriales)

Programme et surface : 6,4 hectares (Aubervilliers) et 1 hectare (Paris) avec 180 000 m² de SHON dédiés à la réalisation d'un pôle

universitaire de sciences humaines et sociales réunissant des unités de recherche du CNRS, de l'EHESS, de l'École des Chartes, de l'EPHE, de l'INED, de l'Institut des Amériques et des Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de Paris 3 Sorbonne Nouvelle Paris 3, de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis et de Paris 13 Nord.

Sur le site d'Aubervilliers le programme prévoit 100 487 m² de SHON d'espaces pour l'enseignement et la recherche, 24 989 m² pour un équipement documentaire et 32 464 m² pour un pôle de services.

Le site de Paris Porte de la Chapelle prévoit une unité fonctionnelle de 22 004 m² incluant une Maison des initiatives étudiantes réalisée par la Ville de Paris.

Typologie : démolition de friches industrielles et construction d'équipements

Lancement de la consultation 2008

Projet à l'étude

Date de livraison prévue 2030

FORT D'AUBERVILLIERS (écoquartier)



Architecte coordinateur : Équipe Madec

Maîtrise d'ouvrage : AFTRP - Plaine Commune

Programme et surface : 35 hectares dédiés à la réalisation d'un éco-quartier s'inscrivant dans le CDT « Territoire de la Culture et de la Création », à la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager du fort et à l'ouverture du site sur les quartiers environnants en



(Atelier Philippe Madec, 2011, plan masse, <http://www.fortaubervilliers.fr>)

favorisant la traversées de l'ex-RN2 à l'ouest et au nord-est.

Typologie : réhabilitation de site historique et densification

Lancement de la consultation 2012

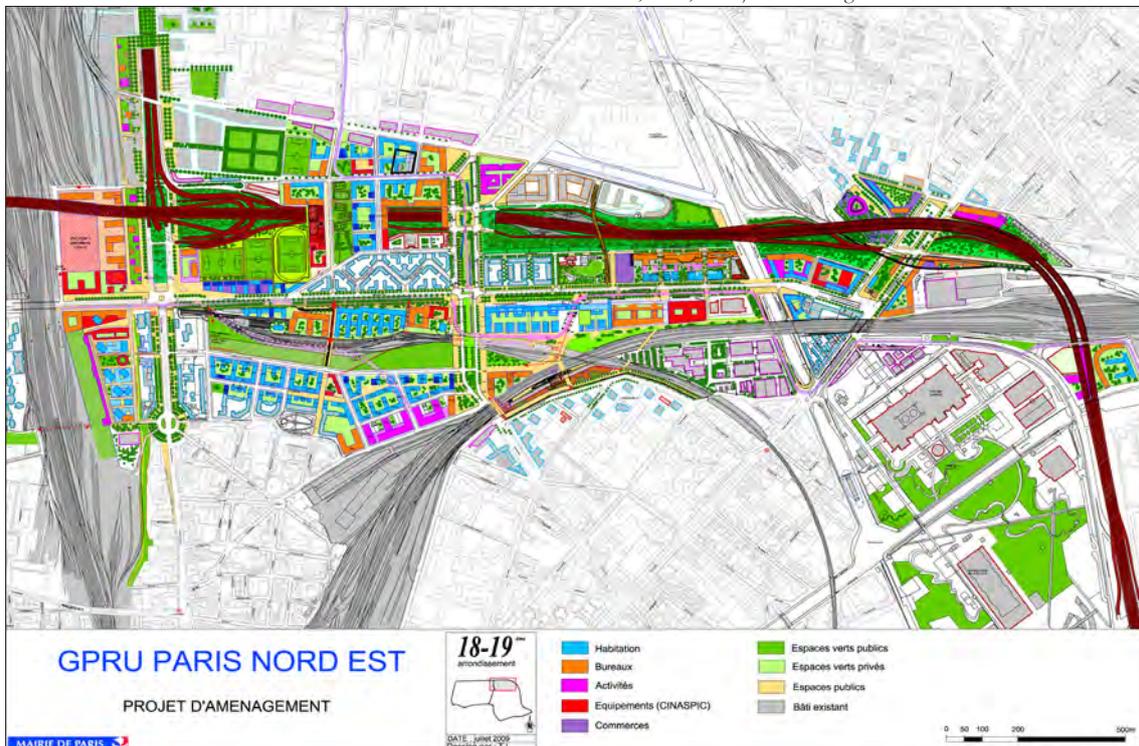
Projet à l'étude

Date de livraison prévue 2025

GPRU PARIS NORD-EST



(Équipe Leclercq, 2003, vue d'ensemble depuis la Porte de la Chapelle, in APUR, 2004, « Projets d'aménagement du secteur Paris Nord-Est »)



(Mairie de Paris, 2009, plan masse)

Architecte coordinateur : Agence François Leclercq et Agence TER (paysagiste)
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris
Aménageur: SEMAVIP et SNEF

Programme et surface : 200 hectares avec de 1,3 millions de m² de SHON dont 600 000 m² de logements, 330 000 m² de bureaux, 180 000 m² d'activités, 80 000 m² de commerces et 110 000 m² d'équipements.

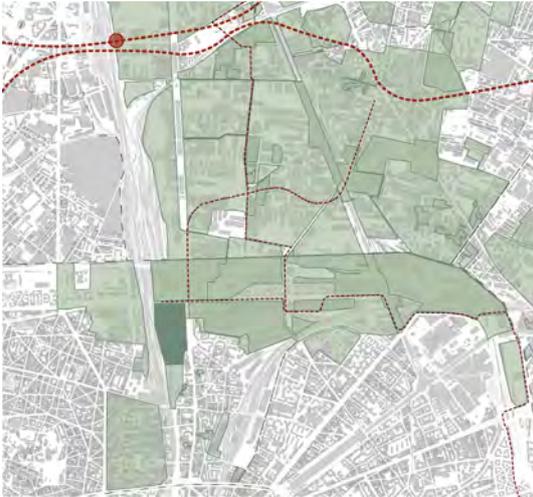
Depuis 2013 la surface est élargie à 600 hectares incluant au sud les gares de l'Est et du Nord.

Périmètre divisé en 9 secteurs d'aménagement : Porte de la Chapelle-Condorcet, Chapelle International, Gare de Mines-Fillettes, Chapelle Charbon, Porte d'Aubervilliers, ZAC Claude Bernard, Mac Donald-Évangile, Porte de la Villette, Halle aux Cuirs.

Typologie : démolition et rénovation de friches industrielles et densification

Lancement de la consultation en 2002
Projets en cours de réalisation à différents stades

GPRU PNE - SECTEUR CHAPELLE INTERNATIONAL



(AUC, 2011, photomontage des bâtiments neufs, <http://asa-pne.over-blog.com/>)



(AUC-Espaces Ferroviaires, 2013, plan masse, <http://asa-pne.over-blog.com/>)

Architecte coordinateur : AUC
 Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris
 Aménageur : SNCF/RFF/SNEF

Programme et surface : 46 000 m² avec 110 000 m² SHON comprenant 70 000 m² de logements (900 neufs dont 50% sociaux et 20% à loyers maîtrisés), 31 000 m² de bureaux et activités, 9 000 m² de commerces, 10 000 m² d'équipements de proximité, 9 000 m² d'espaces publics et jardins, une halle logistique pour la distribution du e-commerce de 18 000 m² avec un toit accessible hébergeant un centre de

fitness et des espaces verts (ferme urbaine). Le rez-de-chaussée des logements est traité sous forme de SOHO (*small office/ home office*), petites activités économiques avec logements associés.

Typologie : démolition de friches industrielles (bâtiments de stockage de la SNCF) et construction d'équipements et logements

Lancement de la consultation en 2002
 Chantier en cours
 Date de livraison prévue 2018

GPRU PNE - SECTEUR ENTREPÔT MACDONALD-ÉVANGILE



(Xaveer de Geyter, 2008, photomontage du bâtiment réhabilité, <http://www.semavip.fr>)



Architectes coordinateurs : Floris Alkemade, Xaveer de Geyter Architecten (OMA), Michel Desvignes (paysagiste)
Maîtrise d'ouvrage : SAS ParisNord EST (Caisse des Dépôts, Icade, Semavip)
Aménageur : SEMAVIP

Programme et surface : SHON globale de 165 000 m² dont 71 300 m² de logements, 28 000 m² de bureaux, 32 500 m² de commerces, 16 000 m² d'activités, 17 000 m² d'équipements

publics (école, collège, crèche, gymnase, centre social), 1 300 places de stationnement (dont environ 700 mutualisées). Le bâtiment est traversé par la nouvelle ligne de tramway T3 et son secteur inclut la nouvelle gare de RER de la ligne E Rosa Parks.

Typologie : réhabilitation et densification de friche industrielle (entrepôt Mac Donald)

Lancement de la consultation 2002
Chantier en cours

GPRU PNE - ZAC CLAUDE BERNARD



Architecte coordinateur : François Leclercq
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris
Aménageur : SEMAVIP

Programme et surface : SHON globale de 103 000 m² dont 34 000 m² de logements,

40 000 m² de bureaux, 6 200 m² d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 6 100 m² d'activités artisanales et services, 1 500 m² de commerces en pieds d'immeuble, 10 000 m² de cinémas, 5 000 m² d'équipements publics (crèche de 60 berceaux, école de 12 classes), 4 hectares d'espaces verts (une forêt linéaire et une réserve naturelle de part et d'autre du périphérique), 2 hectares d'aménagement des berges du canal Saint-Denis, la construction d'une passerelle de franchissement du boulevard périphérique, un parc de stationnement mutualisé.

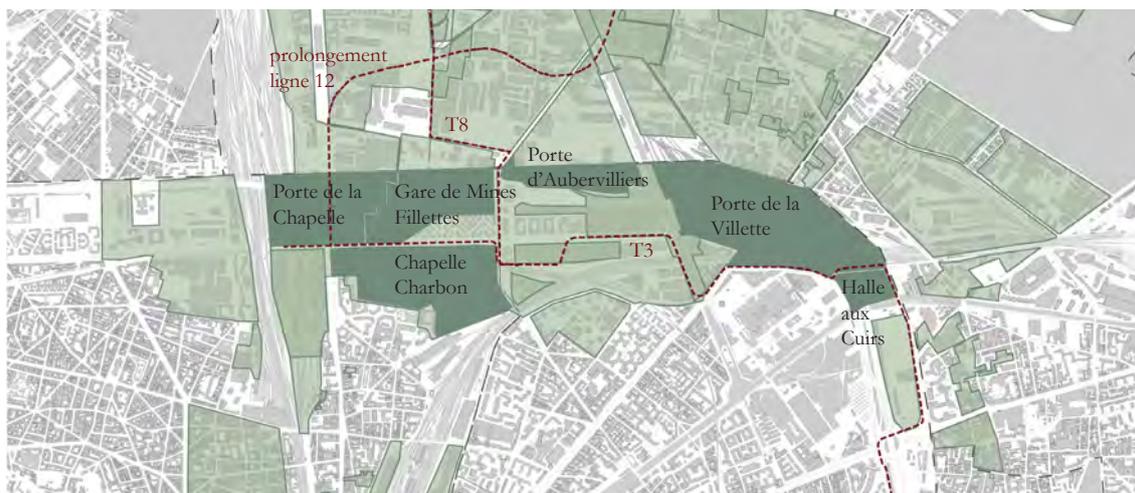
Budget : 160 millions d'euros

Typologie : démolition de friches industrielles et construction de logements et équipements

Lancement de la consultation 2002
Chantier en cours

Livraison en cours, fin prévue en 2015

GPRU PNE - AUTRES SECTEURS



Typologie : démolition de friches industrielles et construction de logements et d'équipements

Lancement des consultations 2002

Projets à l'étude :

PORTE DE LA CHAPELLE

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris/Plaine Commune

Programme et surface : 178 000 m² avec 122 000 m² de SHON comprenant 15 500 m² de logements, 57 000 m² de bureaux et activités, 4500 m² de commerces, 45 000 m² d'équipements (centre de déchetterie et siège du Campus Condorcet).

GARE DES MINES-FILLETTES

Architectes coordinateurs : Agence Christian Devillers, F-H-Y architectes, BET Saunier et associés

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris/Plaine Commune

Programme et surface : 221 000 m² (15,6 hectares sur le 18ème arrondissement de Paris et 6,6 hectares sur Aubervilliers et Saint-Denis) avec 218 400 m² SHON comprenant 123 000 m² de logements, 71 400 m² de bureaux et activités, 10 500 m² de commerces, 13 400 m² d'équipements. Le projet prévoit la construction d'une esplanade plantée, réalisée en couverture du périphérique, bordée par un immeuble-pont à l'ouest (la Maison des Cinq Continents) et un ensemble de logements à l'est.

CHAPELLE CHARBON

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris/SNCF/RFF

Programme et surface : 253 945 m² avec 62 324 m² de SHON comprenant 28 267 m² de logements, 32 780 m² d'activités, 577 m² de commerces, 700 m² d'équipements. Dans la volonté de maintenir l'activité ferroviaire existante, l'objectif principal de ce secteur est la réalisation d'une promenade paysagère reliant la rue de la Chapelle au cours d'Aubervilliers. L'aménagement de ce secteur pourrait être contraint par le projet Charles De Gaulle express, si ce transport était réalisé.

PORTE D'AUBERVILLIERS

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris

Programme et surface : 136 490 m² pour un programme de bureaux au centre de l'avenue de la Porte d'Aubervilliers.

HALLE AUX CUIRS

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris

Programme et surface : 40 877 m² avec 54 000 m² SHON, comprenant 41 000 m² de logements, 13 000 m² de bureaux et activités, et environ 0,3 hectares d'espaces verts piétons en bordure du canal de l'Ourcq.

Chantiers en cours :

PORTE DE LA VILLETTE

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris

Programme et surface : 366 198 m² avec 157 323 m² de SHON dont 72 709 m² de bureaux et activités, 12 789 m² de commerces, 62 800 m² de logements et 9 025 m² d'équipements. Le projet prévoit la réalisation de deux séquences de « forêt linéaire » de 1,6 hectares bordant le périphérique intérieur sur 400 mètres de long.

JARDINS D'ÉOLE



(Olivier Wogenski, photo du parc, <http://corajoudmichel.nerim.net>)



(Michel Corajoud, 2005, plan masse, <http://www.parismetropole2020.com>)

Maître d'œuvre : Michel Corajoud (paysagiste)
Équipe de maîtrise d'œuvre : Michel Corajoud (paysagiste mandataire), associé à Claire Corajoud (paysagiste), ADR Architectes, Georges Descombes architecte, Carmen Perrin (artiste), Stéphane Tonnelat et Yann Renaud (sociologues)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris / DEVE

Programme : parc paysager de 4,2 hectares composés d'aires de jeux, d'une esplanade ouverte au public en permanence et d'un bâtiment de service.

Typologie : démolition de friches industrielles (terrain SNCF) et construction d'équipements

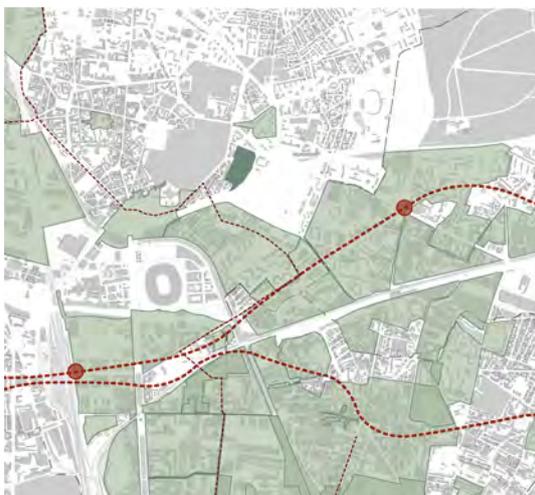
Budget : 13 millions d'euros

Lancement de la consultation 1992 (construction d'une gare RER ligne E) bloquée par une protestation publique en 1997, lancement du projet de parc en 2001 avec une maîtrise d'œuvre sociologique

Achevé, livré en 2007

Projet présenté dans le cadre du Prix grand public 2010 des architectures contemporaines de la métropole parisienne

JOLIOT CURIE



Maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune (financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et des collectivités territoriales)

Programme et surface : démolition et reconstruction de 360 logements, réhabilitation et nouvelle construction d'équipements et espaces publics.

Typologie : rénovation

Lancement de la consultation 2007

Chantier en cours

OUEST WILSON - PORTE DE LA CHAPELLE SAINT-DENIS



Maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune
Étude préalable (2012) : TVK, Alphaville, Jean Gomez (consultant), Indigo, D'ici là

Programme : densification de la Porte de la Chapelle, intensification des traversées de l'avenue Wilson (autoroute A1), réhabilitation de dépôts SNCF de la Plaine « Cathédrales du Rail » (classés monuments historiques).

Typologie : démolition et rénovation de friches industrielles et densification

Lancement de la consultation 2011

Projet à l'étude

PNRQUAD CENTRE VILLE AUBERVILLIERS



Maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune (financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et des collectivités territoriales)

Programme : dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, en vue aussi de l'arrivée de la ligne de métro 12 en 2017, le projet prévoit des opérations de démolition et reconstruction d'habitat privé, la construction de logements sociaux, la requalification d'espaces publics et la construction de nouveaux équipements (Pôle des Solidarités).

Typologie : rénovation

Lancement de la consultation 2010

Projet à l'étude

Livraison prévue en 2030

PRU VILLETTE QUATRE CHEMINS



Maîtrise d'ouvrage : OPH Aubervilliers, LOGIREP, Habitat Solidaire, Plaine Commune
Équipe de maîtrise d'ouvrage : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
Aménageur: Sequano Aménagement

Programme et surface : 65 hectares inscrits dans un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) qui prévoit la démolition et reconstruction de logements, la construction de nouvelles activités et la création de trois ZAC (Auvry-Barbusse, Impasses, Lécuyer Sud).

Typologie : rénovation

Lancement de la consultation 2004

Chantiers en cours

Livraison prévue en 2016

QUARTIERS NORD AUBERVILLIERS



Équipe de maîtrise d'ouvrage : France Habitation, OPH d'Aubervilliers, OGIF

Programme : Programme de Rénovation Urbaine (PRU) sur trois cités (Cochennec, Robespierre, La Frette) prévoyant la reconstruction sur le site de 154 logements neufs, la réhabilitation des façades, des travaux sur les halls et la requalification des espaces publics.

Typologie : rénovation

Lancement de la consultation 2008

Chantier en cours

SAINT-DENIS PLEYEL (GRAND PARIS EXPRESS)



Maîtrise d'ouvrage : Société du Grand Paris (Lignes Rouge et Bleue) - STIF (Ligne Orange)

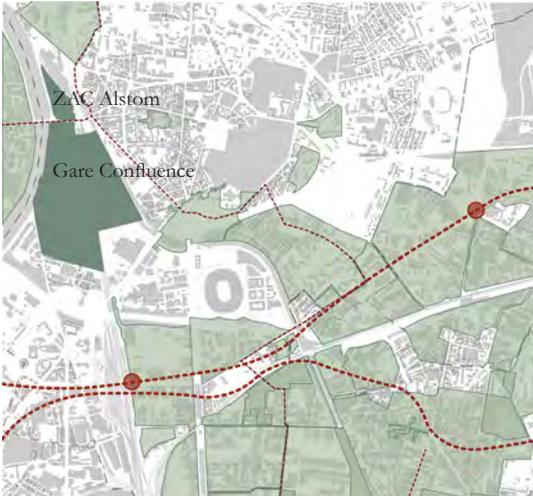
Programme : gare multimodale en relation au développement du pôle économique « Territoire de la Création » de la Plaine Saint Denis.

Typologie : projet de transport

Lancement en 2011

Projet à l'étude

ZAC ALSTOM et GARE CONFLUENCE



(Plan masse, <http://www.gareconfluence.fr>)



(Agence ANMA, photomontage des bâtiments neufs dans la ZAC Alstom, <http://www.vivre-neucite.fr>)

ZAC ALSTOM

Maitrise d'ouvrage : Bremond immobilier
 Architectes : ANMA, Agence TER, EXP, DND, Parc, Arostegui & Roze, Krauss Rihouey

Programme et surface : 62 671 m² de SHON dont 43 411 m² d'habitations (576 unités), 22 935 m² de bureaux, 6 319 m² de commerces et activités, 450 m² d'équipements.

Typologie : démolition et réhabilitation de friches industrielles (bâtiment bureaux Alstom) et construction de logements et d'équipements

Lancement de la consultation 2007

Projet en cours

Livraison prévue en 2017

GARE CONFLUENCE

Architectes coordinateurs : Agence ANMA, Agence SCAU, Agence faubourg234, ATTICA,

Antoine Grumbach

Maitrise d'ouvrage : Plaine Commune, Bremond, SEM Plaine Commune développement, CAPRIM, CG93, RATP, Ville de Paris

Programme et surface : requalification de la gare de Saint-Denis et du parvis, réorganisation lignes de bus et création liens tramways, création d'un nouveau groupe scolaire, réhabilitation d'environ 650 logements neufs et 100 logements réhabilités, création d'environ 55 000 m² d'activités économiques.

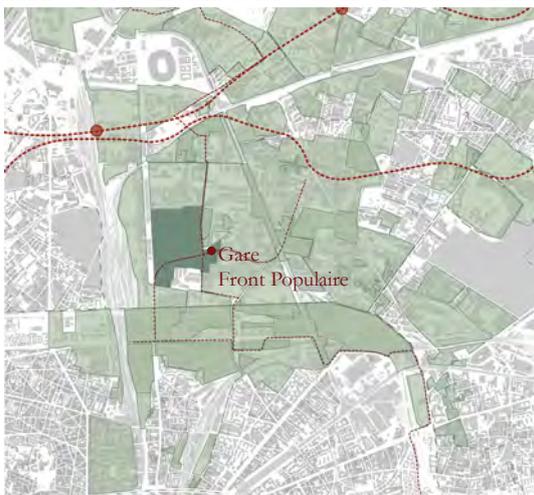
Typologie : réhabilitation espaces publics, démolition et reconstruction de logements, construction d'équipements

Lancement de la consultation 2009

Chantier en cours

Livraison prévue en 2025

ZAC NOZAL FRONT POPULAIRE



Maîtrise d'ouvrage Plaine Commune
Aménageur: SEM Plaine Commune développement

Programme et surface : 40 hectares dédiés à construction de 4 100 logements, 317 000 m² de bureaux, 6 800 m² de commerces, deux groupes scolaires et un gymnase. Les trois projets principaux d'équipements sont la nouvelle place et station de métro Front



(iLex paysage urbanisme, 2013, Projet paysager de la Place du Front Populaire, <http://www.ilex-paysages.com>)

populaire (ligne 12), la création du campus universitaire Condorcet et le projet de passage du tramway T8.

Typologie : démolition de friches industrielles et construction de logements et équipements

Lancement de la consultation 1996

Livraisons en cours, fin prévue en 2018

ZAC PORTE DE PARIS



Architecte coordinateur : Antoine Grumbach
Maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune
Aménageur : SEM Plaine Commune développement

Programme et surface : 17,5 hectares dans lesquels est prévue la nouvelle construction de 152 000 m² avec un programme mixte

comprenant 32 logements étudiants, un groupe scolaire de 16 classes, un centre de loisirs, un foyer de 219 appartements, 29 logements sociaux, un programme mixte de bureaux et logements, un hôtel quatre étoiles de 150 chambres, un parking souterrain de 338 places. Pour ce qui concerne l'espace public le projet prévoit la transformation des voies de circulation en boulevards urbains, le passage d'un nouveau tramway (T8), la réalisation d'une place de la porte de Paris dotée d'espaces piétons et la suppression des bretelles autoroutières de l'autoroute A1.

Typologie : réhabilitation espaces publics, démolition et reconstruction de logements, construction d'équipements

Lancement de la consultation 1996

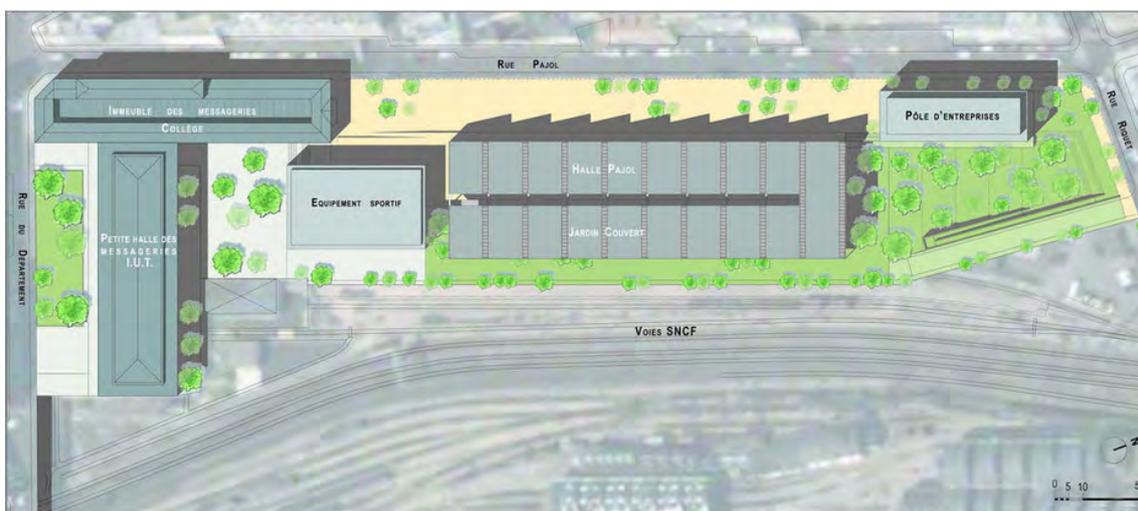
Chantier en cours

Livraison en cours, fin prévue en 2017

ZAC PAJOL (écoquartier)



(Jourda Architectes, photo de la halle réhabilitée, <http://www.jourda-architectes.com>)



■ Bâtiments existants reconvertis ■ Bâtiments neufs ■ Jardin public ■ Espace public

PLAN MASSE

(Agence Galiano-Simon-Tenot, 2011, plan masse, <http://asa-pne.over-blog.com/>)

Architecte coordinateur : Agence Galiano-Simon-Tenot

Architecte pour la réhabilitation de la halle : Agence Jourda Architectes

Maitrise d'ouvrage : Ville de Paris

Aménageur : SEMAEST

Programme et surface: construction d'un centre sportif et d'un pôle d'entreprises de 5 000 m², aménagement de 900 m² d'espaces verts et d'une esplanade publique de 4 000 m². Réhabilitation d'une messagerie de la SNCF pour la création d'un collège de 600 élèves et d'un IUT de 500 étudiants. Réhabilitation d'une halle de l'SNCF pour la création d'un auberge de jeunesse de 330 lits, d'une bibliothèque municipale de 30 000 livres, et de 1100 m² de

locaux d'activité.

Budget : 63 millions d'euros

Typologie : démolition et réhabilitation de friches industrielles (halle et messagerie de la SNCF) et construction d'équipements

Lancement de la consultation 1994 (construction de 650 logements) bloquée par une protestation publique, lancement du projet d'équipements en 2002

Programmes livrés entre 2009 et 2013 (Collège 2009, immeuble d'entreprise 2011, équipement sportif 2012, esplanade Pajol et halle 2013)

40 RUE DE LA CHAPELLE



(Photomontage du bâtiment neuf, El Bekkay - Après la pluie, 2012)



(projet paysager de l'Espace Vert Protégé, Après la pluie, 2012)

Architecte coordinateur : Frédéric El Bekkay,
Après La Pluie (paysagistes)
Maîtrise d'ouvrage : Paris OPH Habitat

Programme et surface : 2 142 m² de SHON
comprenant, suite à la démolition d'une maison
existante, la construction de 17 logements
sociaux, la réhabilitation d'un immeuble de 8
logements et d'une ancienne grange de 1836
en local d'activité, et l'aménagement de 650 m²
d'Espace Vert Protégé.

Typologie : démolition et réhabilitation de site
historique et construction de logements

Lancement de la consultation 2012

Chantier en cours

Livraison prévue en 2015

2 Mouvements urbains et urbanisme opérationnel : actions et dispositifs

Afin d'affronter les ambiguïtés du discours autour des actions collectives dans l'aménagement urbain, nous allons tout d'abord reconstruire le cadre du terrain de notre thèse. Les acteurs qui le composent font partie d'un échantillon de trente groupes et associations rencontrés entre Paris et sa proche banlieue. Il s'agit, comme on a pu l'entrevoir dans le chapitre précédent, d'*actions collectives qui s'intéressent au processus de planification urbaine*. Il sera ici question de qualifier cette définition et ses termes : collectif, intérêt, processus. Nous avons déjà vu émerger une série de définitions émiques de ces pratiques dont il faudra également approfondir le sens et l'utilisation. Nous devons tout d'abord mettre de l'ordre dans les mots et, en conséquence, dans les histoires et dans les affiliations.

Les acteurs que nous avons rencontrés semblent revendiquer l'appartenance à des causes plus générales que celles de l'action circonscrite dans un quartier. Nous avons commencé à en voir quelques-unes : la participation des habitants, l'agriculture en ville, la valorisation des friches. C'est justement cette affiliation à une « cause » qui nous permet de les qualifier en tant que mouvements sociaux (Neveu, 2011e) et plus particulièrement en tant que mouvements sociaux urbains (Castells, 1972). Face à ce constat, notre objectif ne sera pas de rechercher, à l'intérieur des possibles expressions de revendication, des exceptions, des « best practices », à mettre en avant dans la lecture des processus globaux de construction de la ville. Il s'agira au contraire d'informer ces processus globaux à travers la recherche de *détails* capables d'en montrer les criticités. Cette recherche du détail, qui implique un effort d'observation et de « nomination » (Arasse, 1992), permettra d'agrandir les écarts qui ne sont pas visibles sur le tableau d'ensemble de la réalité. Les mouvements globaux que nous allons informer appartiennent à un contexte qui est sûrement français et

parisien, mais dont certaines caractéristiques se retrouvent dans une bonne partie des grandes villes occidentales. Dans les vingt dernières années, nous pouvons en effet observer, dans les métropoles mondiales, une multiplication de nouvelles tendances de réappropriation de l'espace urbain. Il s'agit de phénomènes d'échelle globale composés de nouveaux répertoires d'action citoyenne « non- formelle » (Sassen, 2004) affiliés à une sensibilité qu'on pourrait définir « post-globale » et « anti-néolibéraliste » : des occupations des friches urbaines avec des projets à empreinte écologique, une implication croissante des associations dans les questions d'aménagement urbain, de nouvelles formes de tourisme qui produisent une mise en scène de la culture « populaire » des quartiers en marge, des formes artistiques de plus en plus proches de l'« animation sociale » intervenant sur l'espace urbain. Cela se traduit dans des espaces et dans des pratiques qui opèrent une *mise en débat des projets urbains* et des *transformations transitoires de l'espace* : actions de concertation, balades urbaines, contestations des projets, squat d'artistes, jardins partagés, actions urbaines participatives. Comme nous avons commencé à l'entrevoir, ces pratiques semblent créer une relation de plus en plus forte avec les thématiques principales du développement urbain en proposant une nouvelle gestion du conflit social. Cette nouvelle gestion semble se baser sur le glissement d'une action « contre », caractéristique fondamentale du mouvement social (Neveu, 2011e), vers une action « pour », comme dit par nos interlocuteurs, et par le passage d'une relation à l'institution non pas comme autorité à laquelle on fait appel (*ibidem*), mais comme partenaire. Cela nous amène à interroger les actions collectives en suivant l'hypothèse d'un changement dans l'action des mouvements urbains par rapport aux luttes « classiques » comme celles des années 1970 (luttes qui semblent d'ailleurs être à l'origine des mouvements actuels). Ce changement semble fondé sur une négociation constante avec le pouvoir politique à travers une action de prise en charge directe de la gestion de l'espace urbain. Comme nous le verrons par la

suite, c'est justement l'aspiration sociale des politiques urbaines liées à la densification et à la gouvernance qui a permis ce rapprochement et cette responsabilisation des actions collectives par rapport à l'espace. Ce n'est pas un hasard si les champs d'action des pratiques collectives se placent dans les quatre champs disciplinaires majeurs de l'architecture et de l'urbanisme : le paysage, à travers la question de l'écologie et de la biodiversité ; l'art, à travers les pratiques d'art urbain et social ; l'histoire, à travers la valorisation mémorielle des quartiers populaires et de leur passé industriel ; le processus de conception du projet, à travers l'implication dans la concertation. Dans ce sens, elles mettent en place une contribution à la définition de nouveaux objets de patrimonialisation dans la ville : l'espace végétal, l'ambiance et les pratiques de socialisation des quartiers populaires, le patrimoine industriel. Mais comment ces discours se mettent-ils en place ?

2.1 Réseaux et mouvements : projets en débat

Dans notre terrain, nous avons rencontré des associations agissantes dans le contexte du Nord-Est de Paris qui rentrent dans le cadre global de formes d'engagement en rapport à la gestion de la transformation du territoire. À partir du quartier de la Chapelle et des communes d'Aubervilliers et Saint-Denis, le classique « effet boule de neige » de l'enquête de terrain, qui se révèle particulièrement opératif dans la reconstruction de réseaux (Degenne, 1983), nous a amenés en différents points de la métropole, en nous confirmant l'appartenance de ces pratiques à un réseau métropolitain, mais aussi national et international.

Une première caractéristique de ces réseaux est la participation aux débats sur la construction des projets urbains. Cette action se fait principalement à travers des associations engagées dans des processus de « concertation » et

Citoyenneté
et expertise

« participation » qui visent à influencer la prise de décision sur de nouveaux aménagements urbains. Comme nous l'avons vu pour le cas de l'Association du Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est 18, ces pratiques naissent souvent d'instances de contestation d'un projet urbain. Leur évolution par la suite implique la constitution d'un groupe qui suit le projet sur le long terme à travers des dispositifs formalisés de dialogue avec les institutions. Ces groupes prennent plusieurs noms selon les différents contextes : associations de concertation ou de quartier, associations ou comités d'habitants. Si l'origine de ces regroupements peut se retrouver dans les premières contestations liées aux conditions de vie des quartiers d'habitat social dans les années 1960 (Castells, 1983), leur évolution tend aujourd'hui vers de nouvelles formes d'action. Ces mouvements urbains des années 1960 ont donné forme à une typologie spécifique de discours politique et de répertoire d'action liée à la contestation des effets spatiaux des politiques sociales et à la revendication pour une amélioration du « cadre de vie » des quartiers (*ibidem*). Les résultats de ces mouvements sont multiformes surtout depuis la disparition d'un « horizon révolutionnaire » qui pouvait être porté par des « classes ouvrières » ou par des partis politiques avant la « décomposition du salariat » des années 1980 (Merklen, 2012). Les associations de quartier représentent donc une typologie spécifique de cette évolution qui s'insère principalement dans des contextes de rénovation et densification de quartiers dits « populaires ». Leur action concerne la formation de groupes qui se donnent l'objectif d'une intervention « en amont » du projet afin de veiller sur ses résultats.

Certaines de ces pratiques de concertation ont été normées dans le cadre des récentes lois sur la décentralisation, qui introduisent pour la première fois les concepts de démocratie « locale » et démocratie de « proximité » en affirmant l'obligation à l'information, à la consultation et à la participation des citoyens

dans la prise de décision politique sur les projets d'aménagement¹. En 2002 notamment, la loi dite Vaillant² impose la constitution de *conseils de quartier* dans les communes de plus de 80 000 résidents. Il s'agit de groupes d'habitants qui sont impliqués dans les débats sur les décisions municipales et qui disposent d'un petit budget de fonctionnement et d'investissement pour des initiatives citoyennes. Même en n'ayant aucun pouvoir décisionnel, ils peuvent être consultés par le conseil municipal ou peuvent porter des propositions et des « vœux » à l'attention des mairies. Les participants sont généralement bénévoles ou tirés au sort dans les listes électorales de la commune. Ce dispositif, qui est parfois fortement critiqué par nos interlocuteurs pour son manque de pouvoir, constitue pourtant un support informatif et économique pour les actions des citoyens impliqués dans les comités d'habitants. Un texte institutionnel de référence est aussi la *Charte de la concertation* créée par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (1996), qui définit la concertation comme un « phénomène de société » qui engendre « un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements ». Cette charte, qui ne constitue pas un document

1. Les dispositifs d'enquêtes publiques relatives aux aménagements ont été introduits par la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 notamment en relation à des projets concernant l'environnement et impliquant une Déclaration d'utilité publique (DUP*). Ces dispositifs permettent aux citoyens de consulter un projet et s'exprimer sur sa valeur sous la garantie d'un commissaire enquêteur avant que le projet soit réalisé. Ensuite la loi n° 95-101 du 2 février 1995 institue la Commission Nationale du Débat Public chargée d'associer la société civile à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire à travers des réunions, des ateliers, des cahiers d'acteurs et des sites Internet. Le rôle de la CNDP a été aussi élargi par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. En 2001, la loi n° 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain prévoit qu'une concertation soit organisée avant toute élaboration ou révision d'un SCOT ou d'un PLU. Le changement fondamental qui introduit cette loi est lié à la temporalité, les citoyens en effet ne doivent être plus consultés dans la phase finale de l'approbation d'un projet mais tout au long de son processus d'élaboration. Cette loi ne prévoit, par contre, aucune règle pour les modalités d'organisation de ces concertations.

2. Loi 2002-276 du 27 février 2002, déjà mentionnée dans le chapitre précédent par rapport au processus de décentralisation. Cette loi établit en particulier l'objectif du développement de la « démocratie de proximité ».

normatif, pose l'objectif d'une amélioration des projets à travers une concertation large et « transparente », mise en place par les pouvoirs publics, financée par le maître d'ouvrage (MO*) et surveillée par un garant. Du côté des citoyens, ce changement des « mentalités » exhorté par les législations amène vers une nécessité de s'approcher le plus possible du vocabulaire et des connaissances de l'urbanisme. Dans ce cadre, les citoyens sont appelés à jouer à la fois rôle de l'« habitant », mais aussi celui de l'« expert », de l'« usager » ou du « militant » :

« Pour expliciter la spécificité de chaque type de savoir citoyen individuel, nous distinguons trois figures d'habitants, chacune privilégiant la mobilisation d'une forme particulière de savoir : l'"habitant usager" revendique une fine connaissance de son entourage immédiat, l'"habitant professionnel" recycle des compétences acquises par ses pratiques professionnelles ou associatives, et l'"habitant militant" reconvertit des savoirs militants acquis dans une expérience associative ou politique et en acquiert de nouveaux par la participation. » (Nez, 2011)

Dans le nord-est de la métropole parisienne, grâce à une synergie entre volontés politiques, traditions militantes et engagements académiques, les dispositifs de démocratie de proximité se sont multipliés à partir de la moitié des années 1990. À Paris, ces pratiques ont trouvé une densification ultérieure, tant au niveau municipal que des arrondissements, depuis l'élection de Delanoë (Busquet, Carriou, Flaman et Nez, 2010). Ses cadres d'application sont principalement liés aux révisions du PLU et au Plan climat de l'Agenda 21³ (*ibidem*). Les dispositifs, gérés au niveau des arrondissements, sont les conseils de quartier ; les Conseils d'initiatives et consultation d'arrondissement

3. L'Agenda 21 est un plan stratégique relatif au climat signé en 1992 par 173 chefs d'État lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Elle définit le cadre d'application locale des principes du développement durable : pauvreté, santé, logement, pollution, gestion du paysage, des ressources en eau, de l'agriculture et des déchets. En France, son application est instituée par les lois sur la décentralisation et le renouvellement urbain.

(CICA)⁴, institués par la loi Paris-Marseille-Lyon en 1982 ; et les comités de suivi ou comités permanents de concertation, instances créées en relation avec des projets spécifiques. Un cas d'association qui constitue une référence dans le contexte parisien est celui du « comité permanent de concertation » impliqué depuis 1996 dans le projet d'aménagement Paris Rive Gauche, opération de reconversion d'anciens sites industriels de 130 hectares commencée en 1991 dans le secteur sud-est de Paris. C'est dans le cadre de cette concertation que s'est affirmée une définition de l'expertise portée par ces actions comme « maîtrise d'usage », notion polysémique et ambiguë (Blais, 2002) qui fait référence à l'inclusion dans le projet des « attentes des habitants » :



ZAC Paris Rive Gauche

« La maîtrise d'usage se constitue au gré des projets, le plus en amont possible. Elle demande au préalable un maître d'ouvrage acquis à la démarche participative et des habitants en formation de groupe de travail, fondé sur le volontariat et la disponibilité. Contrairement à certains propos, la maîtrise d'usage ne constitue pas un contre-pouvoir. Il n'appartient pas aux habitants de dessiner le projet, prendre les décisions ou se substituer aux autres acteurs mais de formuler, formaliser, concrétiser, sur un temps long, leurs attentes, leurs rêves ou leurs refus . Ce travail, ces réflexions, "paroles et regards" d'habitants, constituent un cahier de préconisations qui est joint au cahier des charges techniques du projet, ensuite confié au maître d'œuvre. » (<http://www.maitriedusage.eu>)

De son côté Plaine Commune, qui s'insère dans une tradition de participation de type communiste (Nez et Talpin, 2010), s'est dotée, depuis 2003, d'une structure de participation au niveau de l'agglomération, le Conseil de développement. Ce conseil est une instance qui réunit des citoyens bénévoles afin de créer des contributions autour des politiques publiques⁵. Au niveau municipal, la participation est gérée par les Démarches de quartier, sorte

4. Ces comités sont voués à réunir les représentants des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales exerçant une activité dans l'arrondissement.

5. L'une de ses contributions récentes concerne notamment la mise en place du Contrat de Développement Territorial lié au Grand Paris en 2013.

de conseils de quartier en lien avec les Politiques de la ville ; et par les comités consultatifs, qui sont mis en place en relation à des projets d'aménagement.

Dans ce cadre, les actions des habitants attirent de plus en plus l'attention des débats autour de la démocratie contemporaine. Dans un contexte où le modèle de la démocratie représentative a été mis en cause par le néolibéralisme et la mondialisation (Rosanvallon, 2008) en engendrant une crise à la fois de « la manière dont on se représente la politique » et de la « manière dont la politique nous représente » (Touraine, 1983 : 131), un intérêt renouvelé pour l'idée d'une démocratie plus directe est porté par différentes instances à partir des années 1980 (Pellizzoni, 2013). L'urbanisme, dans ce champ, se présente comme un contexte dans lequel l'application de modèles démocratiques basés sur le dialogue et la recherche du consensus est expérimentée déjà depuis les années 1960⁶. C'est ensuite à partir de la pensée de Jürgen Habermas (1997) et John Rawls (1993), concepteurs du modèle délibératif comme processus décisionnel dialogique, que s'affirme la mise en place de dispositifs de participation dans l'aménagement urbain (Blondiaux, 2008). Le modèle délibératif n'est pas un courant théorique mais une « constellation de conceptions politiques » qui partent d'une volonté de « placer la délibération publique au cœur de la vie démocratique, et pour en faire l'une des sources éminentes de la légitimité politique » (Girard, 2013). Dans cette vision,

6. La notion de participation en relation avec le processus démocratique s'affirme dans les années 1960 comme une possible contestation des dysfonctionnements du modèle démocratique surtout en ce qui concerne la prise en compte des sujets n'ayant pas droit au vote (enfants et « sans-papiers » par exemple). Un texte qui est considéré comme précurseur de cette approche, est l'article « A ladder of citizen's participation » de la sociologue et consultante américaine, directrice de l'American Association of Colleges of Osteopathic Medicine, Sherry R. Arnstein (1969) qui a défini une « échelle de la participation ». Il s'agit d'une catégorisation des différents degrés de participation des citoyens aux décisions publiques qui va de la « non-participation » (manipulation, thérapie) à la « coopération symbolique » (information, consultation, conciliation), au « pouvoir effectif des citoyens » (partenariat, délégation, contrôle). Une actualisation de cette échelle de participation a été récemment proposée par Pierre Dimeglio et Jodelle Zetlaoui-Léger (2005), qui suggèrent notamment de définir la phase finale de contrôle du pouvoir comme une étape d'« autogestion ».

« l'exercice du pouvoir passe par l'échange public d'opinions, d'informations et d'arguments entre citoyens égaux en vue de la prise de décision » (*ibidem*). L'idée de légitimité en tant que source de « lien social » (Hatzfeld, 2011b)⁷ est considérée comme fondamentale dans ce contexte :

« Alors que chez Weber, le concept de pouvoir exprime une relation d'autorité ou au moins d'influence conduisant à un consentement, Habermas renverse la perspective et introduit une réflexion liant légitimité du pouvoir et participation des citoyens. Il fonde la légitimité sur l'idée de coopération entre individus, sur la communication entre eux. Cette conception de la légitimité présuppose que tous les citoyens peuvent s'entendre de manière raisonnable sur les principes permettant d'organiser leur vie commune grâce à des discussions publiques. » (Hatzfeld, 2013)

Dans le contexte de l'aménagement, le modèle délibératif se décline sous le principe de *démocratie participative*. Cette notion se réfère à un ensemble de dispositifs techniques et procéduraux « qui favorisent l'implication directe des citoyens au gouvernement des affaires publiques » (Rui, 2013). Ce qui est mis en avant par cet ensemble d'instruments est l'idée d'une citoyenneté métropolitaine « active » et critique (Jouve, 2005), capable de résoudre les problèmes politiques en contraste avec la réalité d'une démocratie représentative oligarchique et élitiste. La métropole se propose en effet comme terrain privilégié de ce débat (*ibidem*) et la planification urbaine est proposée comme moment d'expérimentation qui permet d'interroger « les relations entre pouvoirs politiques, techniques et expertises, savoirs urbains et usages, dans une interrelation spécifique qui permet d'éclairer plus largement les enjeux de la participation » (Bacqué et Gauthier, 2011 : 3). Les actions des comités d'habitants et leur insertion dans des politiques de concertation semblent alors revaloriser l'idée d'un *empowerment* des citoyens, notion qui met l'accent sur le « pouvoir d'agir » des citoyens comme processus d'apprentissage et

7. La légitimité est entendue ici comme « le droit reconnu à une personne (ou plusieurs) de parler et d'agir au nom de principes, valeurs, règles, lois » et se distingue de la légalité parce qu'elle « se réclame de principes qui, dans certains cas, peuvent être en contradiction avec une loi » (Hatzfeld, 2013).

d'émancipation (Bacqué et Biewener, 2013)⁸. La réflexion sur les dispositifs participatifs pose précisément la question d'une « éducation à la citoyenneté » (Vitiello, 2013) en rapprochant au processus de décision la nécessité d'une approche pédagogique à la démocratie. Cette nécessité d'apprentissage amène en conséquence une croissante attention, dans les politiques publiques, pour ce qu'on appelle « savoirs citoyens » (Deboulet et Nez, 2013), en contraste avec l'idée d'un citoyen comme sujet porteur d'intérêts particuliers et lié à des logiques NIMBY⁹. Les « savoirs citoyens » sont ainsi valorisés en tant qu'éléments à diffuser (plutôt qu'à transmettre) qui peuvent prendre différentes formes allant d'une expertise liée à l'usage et à la connaissance par expérience de la ville, à une expertise créée par la professionnalisation croissante des sujets et des collectifs en relation avec les controverses techniques (Sintomer, 2008). Chaque forme de savoir est valorisée comme capable de stimuler une diversité de points de vue et de contre-expertises dans des situations de conflit (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) afin de contrebalancer la vision institutionnelle techniciste (Pinson, 2004) et de construire le dialogue nécessaire à la recherche du consensus social.

En revanche, le débat sur les savoirs met aussi l'accent sur le paradoxe que les dispositifs délibératifs institués provoquent entre une volonté d'inclusion qui soit la plus large possible et des formes de catégorisation de « publics-ciblés » qui sont « utilisées à la fois pour légitimer et délégitimer la participation des "intéressés" » (Carrel, Neveu et Ion, 2009 : 13). Les associations d'habitants peuvent être même vues, dans ce contexte, comme des expressions de nouveaux

8. Comme expliquée par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, cette notion surgit aussi dans le vocabulaire de contestation des années 1970. Son usage s'amplifie aux États-Unis dans le contexte des combats féministes et noirs, et dans la conception de l'éducation populaire (Bacqué et Biewener, 2013).

9. *Not in my backyard*. Cette expression fut popularisée en Grande-Bretagne dans les années 1980 pour indiquer, de manière péjorative, les discours de protestations de citoyens contre des projets qui, tout en acceptant la nécessité du développement lié à la construction de nouvelles infrastructures ou équipements, en dénoncent les futures nuisances possibles pour les résidents (par exemple, lors de la construction d'un aéroport).

communautarismes (Jouve, 2005) et donc des obstacles qui s'interposent entre le dispositif participatif et la recherche d'un intérêt général qui pourrait se réaliser seulement dans le dialogue avec une population la plus large et hétérogène possible (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005). D'un autre point de vue, ce qui semble prêter à controverse est l'institutionnalisation d'instances collectives de contre-pouvoir (Bacqué et alii, 2006 ; Neveu, 2011c). Institutionnalisation qui s'opère à travers des dispositifs qui risquent, selon Hélène Hatzfeld (2011a), de « faire de la participation un outil politique » en lui attribuant « la capacité de remédier aux biais et aux limites de la démocratie représentative », et oubliant son caractère d'« outil de contestation du système politique et social » (*ibidem* : 56-57).

Un deuxième type de mouvement qui surgit dans le cadre des contributions des mouvements aux débats métropolitains est lié à l'action d'associations de « balades urbaines » de différents types. Le Nord-Est parisien est un terrain privilégié pour l'expérimentation de ce dispositif que nous avons souvent exploré pour accroître notre réseau et notre connaissance sur les projets en cours. Tout au long de notre enquête, nous avons pu assister à un grand nombre de balades organisées par des associations de concertation, des prestataires privés et par différents organismes et institutions (Pavillon de l'Arsenal, mairie de Paris, Atelier International du Grand Paris). Derrière l'usage de l'expression *promenade urbaine*, nous pouvons trouver effectivement un large panel de situations différentes allant des itinéraires touristiques aux explorations de lieux peu accessibles, à des illustrations pédagogiques sur les transformations de la ville.

Ces dispositifs se sont diffusés à partir des années 1990 en relation avec le développement de formes d'engagement mettant en valeur l'« authenticité » de la vie dans les « quartiers populaires » et « multiculturels » des grandes villes

Marche et image
de la ville

(Corbillé, 2009). L'une des formes les plus diffuses est celle des balades touristiques organisées par des habitants bénévoles qui offrent leur connaissance de certains quartiers à des visiteurs en organisant des tours informatifs sur l'histoire et la vie des lieux moins traversés par les parcours touristiques classiques. Ces initiatives, tout en étant une manifestation d'un processus de transformation en cours, naissent généralement en réaction à une stigmatisation médiatique des quartiers populaires et d'une volonté des citoyens de faire expérience de la diversité culturelle de ces mêmes quartiers (*ibidem*). Les balades urbaines de ce type ont été diffusées au niveau international par le groupe Global Greeters Network né en 1992 à New York, dont la version parisienne s'appelle Parisien d'un jour. En Île-de-France, ce dispositif peut être porté par des collectivités territoriales, des réseaux d'habitants ou par des petites entreprises et associations culturelles. La structure de ces balades vise à faire découvrir « l'ambiance » de la « vie des quartiers » en offrant la possibilité aux visiteurs d'entrer en contact avec une perspective « locale » et « quotidienne » :

« Au cours de ces interactions, les personnes livrent un peu de leur histoire et font part de leur connaissance du quartier fondée sur la pratique et l'expérience. Nous ne sommes donc pas dans le registre de la connaissance générale ni de l'expertise mais dans celui du savoir singulier, l'objectif recherché étant de présenter le quartier à travers le monde de chaque intervenant. » (*Ibidem* : 37)

Une autre forme de balade se fonde sur une approche plus liée à la transformation des quartiers et au soutien de leur patrimoine historique architectural. Il s'agit souvent de balades payantes guidées par des étudiants ou experts (sociologues, architectes ou urbanistes). L'une des associations les plus connues au niveau parisien est Promenades urbaines fondée en 2007 par le Centre Georges Pompidou, la *Cité de l'architecture et du patrimoine**, le Pavillon de l'Arsenal, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE*) de l'Essonne et du Val-de-Marne. Son premier objectif étant l'accompagnement à des expositions du Centre Pompidou avec

des explorations urbaines, l'association a par la suite construit une pratique indépendante aux expositions en proposant des itinéraires insérés dans des programmes annuels de découverte des territoires en transformation. Suite au succès de cette association, ces balades se sont popularisées comme pratique portée par des structures indépendantes ou institutionnelles. Elles sont désormais systématiquement proposées lors de débats sur les projets d'aménagement (aussi à l'échelle du Grand Paris) en présentant ce dispositif comme l'un des éléments incontournables des actions d'information sur le futur de la ville.

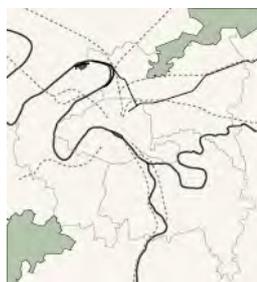
L'origine de ces pratiques s'insère dans une tradition de l'architecture et des sciences sociales qui, à partir des dérives situationnistes (Debord, 1956)¹⁰ jusqu'aux promenades commentées comme outil d'enquête (Petiteau, 1987), a proposé la marche en tant que « pratique esthétique » (Careri, 2002) et résiliente (Berenstein Jacques, 2008). Dans cette tradition, la balade comme *dérive psychogéographique* s'affirme en tant qu'élément subversif qui permet de découvrir de nouvelles manières de découper et percevoir l'espace urbain en opposition à la marchandisation et spectacularisation de la ville (Debord, 1956). Face à l'imaginaire imposant du développement de la ville néolibérale, à ses images étincelantes et à ses temporalités incertaines, les balades urbaines perdent par contre ce caractère « ludique-constructif » (*ibidem*). Quand cette pratique se tourne vers une compréhension de la ville globale afin d'en saisir les transformations, la marche pose de ce fait le problème de la mise en scène d'une « vision diachronique de l'espace urbain » qui en impose une lecture linéaire et alimente l'idée de mise en ordre de l'espace (de Biase, 2013). Les initiatives institutionnelles semblent se révéler d'ailleurs dans ce contexte des moments de « subversion douce » qui se limitent souvent à annoncer l'arrivée

10. La pratique des « dérives », portée par l'écrivain et cinéaste Guy Debord, naît au sein du mouvement de l'International situationniste dans les années 1950.

des projets d'aménagement tout en manifestant un dépaysement général du citoyen face au changement de son espace de vie (Gatta et Palumbo, 2014).

Contestation
globale

Une dernière forme de participation aux débats métropolitains peut être aussi portée par des formes de résistance ouverte à des projets d'aménagement. Ces instances de contestation, bien qu'elles deviennent de plus en plus rares dans la ville post-globale, représentent un répertoire d'action qui a ses spécificités contemporaines. Même si nous n'avons pas rencontré ce type d'actions sur le terrain physique du Nord-Est parisien, les réseaux de contestation sont toujours présents ou évoqués dans les situations publiques que nous avons observées. Un exemple parisien en est la Coordination pour la solidarité des territoires d'Île-de-France (COSTIF)¹¹ qui fédère des opposants à différents projets d'aménagement du Grand Paris. Le réseau se concentre principalement sur la défense des terres agricoles notamment à Saclay (département des Hauts-de-Seine) et à Gonesse (département de la Seine-Saint-Denis), le premier constituant un futur *cluster* des technologies et le deuxième touché par le pôle de développement lié à l'aéroport international Roissy-Charles-de-Gaulle. Ce réseau est formé par des associations promouvant l'écologie et la décroissance¹² (Agir pour l'environnement, Amis de la Terre, Quartiers en Transitions, Relocalisons) qui ont un lien très fort avec le parti politique Europe Écologie-Les Verts. La COSTIF a organisé et participé,



Territoires de
transformation en lien
avec Gonesse et Saclay

11. Nous avons pu observer la naissance de ce groupe notamment à travers l'association Ecobox que nous avons présentée dans le premier chapitre. Cette association a en effet soutenu l'organisation de l'édition 2011 de Festival des résistances et alternatives à Paris pendant lequel les participants de ce groupe se sont réunis pour la première fois.

12. La décroissance est un concept qui s'affirme en France à partir des années 2000 et qui a stimulé la naissance de plusieurs mouvements sociaux. Le terme a été proposé par l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen au début des années 1970, puis il a été repris et diffusé grâce à des intellectuels comme Serge Latouche et Pierre Rabhi. L'idéologie à la base de cette notion est fondée sur une forme de « spiritualisation » de l'écologie (Di Méo, 2006 : 183) qui soutient la nécessité d'une contraction de l'économie et de la croissance démographique mondiale, afin de faire face à la crise des ressources naturelles et énergétiques.

depuis sa constitution en 2011, à une dizaine de manifestations et a porté une pétition de 1 400 signatures contre le « Grand Paris inutile et imposé ». Sa position met en opposition l'intervention de l'État et les intérêts de la « compétition internationale », avec les intérêts du développement de l'« emploi local » et « d'une agriculture de proximité » :

« Dire Stop à ce Grand Paris, ce n'est pas refuser l'amélioration indispensable des transports au niveau régional, c'est dire non à un Grand Projet Inutile, Imposé, démesuré et coûteux ne répondant pas aux besoins des habitants, destructeur du tissu économique et des terres agricoles fertiles du pourtour parisien.

Dire Stop à ce Grand Paris, c'est refuser les prérogatives abusives de l'État au détriment des pouvoirs des communes, intercommunalités et de la région.

Dire Stop à ce Grand Paris, c'est demander pour tout projet d'opération d'aménagement du territoire un véritable débat sur l'opportunité et un réel accès aux informations, en apportant des moyens aux associations et aux collectifs pour faciliter l'élaboration de leur contre-expertise. » (COSTIF, 2011)

Ce groupe fait partie des mouvements contre les « Grands Projets inutiles imposés » (GPII)¹³ qui sont en train de s'affirmer au niveau international depuis 2011. Le discours de ce mouvement est très varié et peut naviguer entre l'anarchisme, l'écologie, le syndicalisme et la lutte au chômage jusqu'à la défense du territoire. Il s'agit d'un réseau qui rassemble plusieurs actions contestataires contre de grands projets d'infrastructures comme l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes¹⁴ et la TAV-TAC¹⁵ au nord de l'Italie. Les

13. L'appellation se réfère en France à l'expression « Grands Travaux inutiles », utilisée par le journaliste belge Jean-Claude Defossé en 1990 pour parler des grandes infrastructures inachevées ou qui demeurent inutilisées nonobstant le grand impact économique et écologique qu'elles comportent. Le mouvement actuel a voulu étendre la définition aux travaux publics qui ne sont pas encore construits en mettant l'accent sur la question de la participation à la prise de décision sur le projet. En 2013, la publication du *Petit livre noir des Grands Projets Inutiles* par le pseudonyme collectif « Camille », fait d'ailleurs écho au livre de Defossé (1990) *Petit guide des Grands Travaux Inutiles*.

14. Projet pour la construction de l'aéroport Grand Ouest au nord de Nantes. Ce projet a été conçu en 1963 et relancé en 2000, le terrain a été acquis par la mairie en 1973 sous forme de Zone d'aménagement différée (ZAD*). La publication, suite à une enquête publique, du décret d'utilité publique en 2008, et l'avancement conséquent du chantier ont donné lieu à une série de manifestations qui ont amené à l'occupation illégale d'une partie du terrain.

mouvements mettent l'accent sur l'ampleur et l'impact « destructeur » au niveau environnemental et économique de ces projets surtout dans les territoires périurbains. Le répertoire d'action se base principalement sur l'organisation de manifestations et forums nationaux et internationaux et sur l'occupation des terrains à aménager¹⁶. Une série de forums européens a été en effet mise en place suite à une première rencontre en vallée de Susse en 2011. Le Forum social mondial qui a eu lieu à Tunis en mars 2013 a produit une charte contre les G20 qui conteste le système néolibéral de concentration d'entreprises et d'exploitation des énergies non renouvelables et affirme la nécessité de « la restitution de la capacité de décision aux populations directement concernées » (FSM de Tunis, 2013)¹⁷.

Ces actions et discours de contestation ont un lien très fort avec la récente tradition « inachevée » (Agrikoliansky, 2012), de l'altermondialisme¹⁸. Le

15. *Treno alta velocità - Treno alta capacità* (train à haute vitesse - train haute capacité). Il s'agit d'un projet de voie ferrée reliant Turin à Lyon et faisant partie de la ligne transeuropéenne qui devrait relier Lyon à l'Ukraine. Ce projet a provoqué, depuis les années 1995, une série de protestations dans la vallée de Susse qui se sont intensifiées en 2005 avec des occupations illégales du terrain de construction ayant l'objectif de ralentir le début des travaux.

¹⁶ L'expérience d'occupation de Notre-Dame-des-Landes a donné lieu à la dénomination ZAD, Zone à défendre (<http://zad.nadir.org>). Il s'agit d'un jeu d'acronymes avec le sigle urbanistique ZAD, zone d'aménagement différé, dans laquelle a été classée le terrain de l'aéroport. Le mouvement tente de diffuser aussi ce nom à d'autres types d'occupations. L'acronyme évoque également le titre du livre de Hakim Bey (1991) *TAZ. The Temporary Autonomous Zone, Ontological Anarchy, Poetic Terrorism*, qui a eu un grand écho dans les mouvements altermondialistes dans les années 1990.

17. Le 15 novembre 2012, la revue *Mouvements* a publié sur son site Internet une carte interactive des projets contestés (<http://www.mouvements.info/carte-des-grands-projets-inutiles.html>) qui rassemble actuellement environ 90 projets dans le monde, concentrés surtout en Europe et au Canada. Les projets répertoriés au Canada et en Islande concernent surtout des projets d'exploitation de mines alors qu'en Europe il s'agit surtout des projets d'infrastructure et de centrales nucléaires.

18. Le répertoire d'action des forums sociaux mondiaux naît en 2001 à Porto Alegre au Brésil. Cette manifestation marque l'un des moments clés de l'affirmation des principes du mouvement altermondialiste en lutte contre le néolibéralisme global. Ces principes sont en effet synthétisés dans les douze points du manifeste produit dans ce forum. Ils vont de l'annulation de la dette pour les pays du Sud, à la lutte contre les discriminations, en passant par la promotion du commerce équitable et du droit d'information.

mouvement international *no-global*, rassemblant à la fois des ONG, des syndicats et des mouvements de chômeurs et de « sans »¹⁹, a en effet eu un grand écho médiatique entre 1998 et 2003 mais a vite vécu une contraction à cause de la dérive autoritaire des gouvernements de droite spécialement en Europe (*ibidem* : 613). Ce qui nous paraît intéressant est la migration de certains discours de ce mouvement dans le contexte des contestations urbaines à la métropolisation. Le slogan altermondialiste « penser global, agir local » se décline dans le contexte de la métropole non seulement comme une critique à la densification et à l'urbanisation des terres agricoles, mais aussi comme le véritable ancrage local d'une lutte dont l'écho international s'est affaibli depuis les années 2000. La construction de la ville semble se proposer non seulement comme un objet incontournable de l'engagement politique, mais aussi un élément fédérateur qui donne la possibilité à certains mouvements de survivre au-delà de leur crise idéologique.

Les pratiques des « forums hybrides », issues de ces formes de protestation, sont d'ailleurs valorisées dans le cadre des nouvelles politiques participatives. Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes (2001) mettent en exergue la possibilité, que ces contextes offrent, d'affronter les incertitudes des controverses sociotechniques contemporaines en réalisant une « démocratie dialogique » qui viendrait enrichir et nourrir la démocratie représentative. Dans les forums hybrides, la confrontation entre professionnels de la politique, techniciens et citoyens ordinaires, permettrait, selon eux, de valoriser les controverses comme productrices de moments d'explication dans lesquels on peut explorer « les possibles non advenus » ou recycler des « solutions

19. Agrikoliansky utilise l'appellation générique de « sans » en relation à l'utilisation croissante de cette préposition dans plusieurs revendications internationales : « sans-papiers », « sans-terre », « sans-toit »...

envisagées dans le passé » (*ibidem* : 55). Le Grenelle²⁰ de l'environnement, créé en 2007 par le gouvernement Sarkozy, est un exemple de forum hybride institutionnel en matière d'urbanisme et environnement qui réunit représentants du gouvernement, ONG et associations professionnelles autour des thématiques du développement durable et avec le but de produire une normative écologique²¹.

L'existence de ces réseaux multiformes qui alimentent le débat autour des aménagements et des projets urbains met en lumière des phénomènes à la fois de continuité et de rupture. D'un côté, ils montrent toute la contradiction entre actions locales et discours globaux entraînée par la « politisation de l'urbain » que l'on peut déjà trouver dans les analyses de Manuel Castells (1974) à propos des mouvements urbains à partir des années 1970. D'autre part, une nouvelle attention au projet comme processus décisionnel paraît offrir un champ nouveau aux actions collectives. Pendant que la ville devient le lieu privilégié de débat politique, l'entre-temps de sa transformation devient en soi un objet d'engagement. Quelles sont donc les conséquences de cet engagement ?

2.2 Réseaux et mouvements : transformations éphémères

Un deuxième élément des réseaux dans lesquels s'insère notre terrain est lié à des actions d'appropriation des espaces temporaires en relation avec le processus d'aménagement. En région parisienne, depuis les dix dernières années, ce type d'initiatives s'est diffusé de manière croissante. Il s'agit

20. Le nom Grenelle dérive des accords historiques de Grenelle en 1968 entre gouvernements, syndicats et organisations patronales.

21. Loi Grenelle I de 2009 et II de 2010. Ces lois ont d'ailleurs fait l'objet de fortes critiques de la part des ONG qui soulignent la faiblesse de l'application des principes exprimés par les lois.

principalement d'actions de réhabilitation de bâtiments désaffectés et d'aménagement de parcelles inoccupées avec des projets artistiques ou environnementaux temporaires.

L'origine de ces projets est le classique *squatting*, occupation illégale de propriétés privées ou publiques à des fins de logement et travail. Cette pratique, même si elle est apparue déjà avec des formes de protestation au XVII^e siècle²², s'est instituée comme pratique de la revendication urbaine surtout à partir de la fin des années 1970. En région parisienne, ce mouvement apparaît notamment avec le groupe maoïste des « Comités de quartier du Secours rouge » (Cherki, 1976) et des initiatives comme le squat Art Cloche dans le 14^e arrondissement de Paris ou le Centre autonome d'expérimentation sociale à Ris-Orangis en 1981. Le squat s'affirme ensuite comme pratique qui à la fois dénonce la spéculation immobilière et la précarité du logement et essaye d'y donner une réponse concrète. Cette réponse a toujours eu tendance à rester temporaire à cause des expulsions qui peuvent être plus ou moins violentes et rapides selon les positionnements politiques des gouvernements et des mairies par rapport à la défense du droit de propriété.

Occupations
conventionnées

Si dans la plupart des pays européens, ces occupations, appelées aussi « centres sociaux »²³, réunissent des actions contre l'émergence des mal-logés et aussi des activités d'expression politique et artistique, en France, les deux types d'activité se présentent comme distinctes. Nous observons effectivement une division entre des occupations à des fins de logement, qui restent très peu

22. Les premières réquisitions de terres sous une idéologie communautaire ont une origine dans la pratique du groupe chrétien des Diggers en Angleterre en 1649. Le mot *squatters* apparaît par contre seulement en 1835 aux États-Unis pour parler des pionniers qui occupaient les terres inexploitées de l'Ouest américain sans payer de redevance (Bouillon, 2003).

23. Notamment en Italie et en Espagne.

visibles et très réprimées, et celles artistiques et politiques, qui sont très médiatisées ou soutenues comme activités culturelles, comme l'explique l'un de nos interlocuteurs :

« En effet, t'as beaucoup d'oppositions parmi les squats parisiens : t'as les squats d'artistes, qui sont pas ou peu politisés – à part à Montreuil où t'as des gens qui disent avoir une pratique artistique et aussi politisée - ; t'as les squats de logement pur, type sans-pap, population fragile ; et t'as les squat ToTo, c'est-à-dire anar, autonomes ultragauche. » (P.V.²⁴, septembre 2012)

Depuis les années 1990, des expériences de pérennisation de squats artistiques se sont affirmées en France en créant des projets paradigmatiques comme celui de la rénovation du site de la Friche Belle de Mai à Marseille occupée depuis 1992 et rénovée, sous l'impulsion d'architectes comme Jean Nouvel et Patrick Bouchain, à partir de 1995²⁵. Ces expériences ont aussi établi un lien très fort entre le processus de désindustrialisation et l'occupation à des fins artistiques. Le *squatting* artistique se propose en effet, à partir de cette époque, comme une pratique de « recyclage » des bâtiments industriels désaffectés qui se prêtent d'ailleurs bien à l'hébergement d'activités bruyantes ou encombrantes comme celles artistiques. Pendant que ses pratiques s'affirment dans les imaginaires urbains, la possibilité de combler les « vides » de la ville en attente d'un projet et de rénover des locaux à faible coût attire aussi l'attention des institutions.

24. Professeur d'art plastique de la ville de Paris, cofondateur et président de l'association Curry Vavart qui gère plusieurs squats conventionnés dans Paris (cf. fiche F.3). Dans le 18^e, l'association a ouvert le squat Shakirail en 2010 (encore en activité en 2014). Dans le 20^e arrondissement, elle a géré depuis 2011 Les Meubles (fermée en 2013), le Marchal (encore en activité en 2014) et le Pixérécourt (ouvert en 2014).

25. Cet espace est aujourd'hui l'un des lieux culturels les plus connus de Marseille. Il a participé activement aux événements liés au label européen Capitale de la culture en 2013, grâce auxquels il a bénéficié aussi de financements pour des nouveaux travaux de rénovation.

À Paris, c'est depuis 2002 qu'une nouvelle politique culturelle a mis en avant la présence de squats d'artistes comme lieux qui participent à la construction d'une « ville créative ». Cette politique supporte les occupations avec des conventions temporaires et promeut leur offre d'« espaces pour la création ». Elle a été portée politiquement surtout par des représentants du Parti socialiste, notamment dans le 18^e et 20^e arrondissement :

« Les collectifs d'artistes dans des locaux temporaires jouent plusieurs rôles pour Paris et pour la métropole. Le premier rôle qu'ils jouent est un rôle de proximité parce qu'ils sont tournés vers les quartiers et si cela fonctionne c'est parce qu'ils peuvent faire venir à l'art des quartiers et des publics que n'y sont pas sensibilisés. [...] Ils jouent un rôle important pour aider la création dans la métropole. Le thème de la métropole créative est extrêmement important pour les politiques culturelles, il y a des institutions qui y participent, mais il ne peut pas y avoir que des institutions, il doit y avoir aussi des locaux temporaires. Ils jouent aussi un rôle dans l'attractivité de Paris, dans sa capacité à avoir une image aussi séduisante. C'est un argument controversé [...] mais je crois que ces lieux font aussi la force des quartiers. » (B.J.²⁶, juillet 2013)

À l'heure actuelle, environ trente squats d'artistes actifs se trouvent dans la région parisienne, dont une vingtaine basée dans Paris, parmi lesquels environ la moitié bénéficie de conventions précaires²⁷. Comme remarqué par Elsa

26. En 2013, B.J., magistrat à la Cour des comptes, 40 ans, affilié au groupe socialiste et radical de gauche, était premier adjoint de la mairie du 20^e arrondissement et adjoint chargé des déplacements, des transports et de l'espace public de la mairie de Paris depuis 2009. En 2014, il a été élu en tant qu'adjoint chargé des finances à la mairie de Paris. En 2009, il a déposé un « vœu » en qualité de conseiller de Paris pour proposer que des locaux vides, « intercalaires », soient systématiquement confiés à des ateliers d'artistes avec des baux précaires. Le vœu demandait aussi un recensement des bâtiments désaffectés et des collectifs actifs en région parisienne afin de pouvoir installer une « forme de doctrine » dans les politiques municipales à ce sujet.

27. La seule source stable sur ces données est le réseau « Intersquat » qui relie et cordonne certaines pratiques d'occupation artistique dans Paris. Il répertorie sur son site, en 2014, 19 squats en activité dont 8 conventionnés, à notre connaissance. Le repérage du nombre de squats actifs est toujours très aléatoire vu leur précarité. Nous en comptons une trentaine grâce au réseau de notre enquête et nos recherches. Il s'agit pour nous d'estimer une proportion des squats qui ont une convention à l'heure actuelle et non pas faire une dénonciation du nombre de squats ou de leur localisation précise, surtout en ce qui concerne les pratiques illégales. Dans la carte que nous présenterons par la suite (cf. Figure 6), les squats ne sont en effet pas nommés ni leur position géographique précise est repérable. Il s'agira en revanche de montrer le fait qu'ils se situent principalement au nord et à l'est de la couronne parisienne afin d'éclairer la relation de plus en plus forte avec le tissu industriel en transformation et, en conséquence, avec les projets urbains en cours.

Vivant (2007), en particulier les quartiers Chapelle-Stalingrad se sont affirmés depuis 2001 comme laboratoires urbains de la mise en place de politiques publiques et des stratégies culturelles qui encouragent une instrumentalisation des occupations artistiques comme « avant-gardes de la reconquête urbaine ». Dans notre terrain, nous avons en effet rencontré plusieurs associations à Paris se revendiquant comme « squats d'artistes » et conventionnées par la SNCF ou la mairie de Paris (Shakirail, le Théâtre de Verre et le Jardin d'Alice dans le quartier de la Chapelle) et à Saint-Denis et Aubervilliers, où ces initiatives sont nommées « friches culturelles » (le 6B, la Briche Foraine, la Brèche, les Bateaux Lavoisirs à Saint-Denis, le théâtre des Frères Poussière et la Villa Mais d'Ici à Aubervilliers)²⁸(cf. fiche F.3). Dans le contexte parisien, les squats peuvent être officialisés après une occupation illégale, comme Le Frigos dans le 13^e arrondissement, ou rénovés après l'occupation et remis à disposition des collectifs, comme le 59 rue de Rivoli²⁹ dans le 1^{er} arrondissement. Une pratique de plus en plus fréquente est aussi celle du relogement dont les collectifs peuvent bénéficier après une occupation illégale ou pour passer d'une convention à l'autre. Un cas emblématique est celui de l'association Théâtre de



Emplacement du 59 rue de Rivoli et des Frigos

28. Cette dernière appellation met l'accent sur le fait que les occupations ont lieu dans des lieux ex-industriels. Dans les communes d'Aubervilliers et Saint-Denis, ces initiatives occupent généralement des terrains privés et leurs actions sont soutenues par les mairies à travers des subventions ou par une valorisation en termes de communication publicitaire.

29. Ce bâtiment appartenant au Crédit lyonnais et à l'État français, en plein centre de Paris, a été occupé par des artistes en 1999 avec le nom de « Chez Robert, électron libre », et transformé en espace de production et exposition artistique. En 2000, l'État a porté plainte et ordonné l'expulsion. Ce processus a été vite ralenti grâce à une forte attention médiatique et l'appui des partis de gauche pendant la campagne des élections municipales. Suite aux élections en mars, la victoire du Parti socialiste avec Bertrand Delanoë a marqué un changement dans l'histoire du squat. La mairie s'est en effet engagée à acheter le lieu pour permettre la pérennisation de la présence des artistes. Entre-temps, le ministère de la Culture produit un rapport constatant que, vu le nombre de visiteurs, le squat s'était affirmé comme le troisième centre d'art contemporain le plus fréquenté de Paris. En 2006, l'immeuble a été donc acheté par la mairie et fermé pour réhabilitation. Le collectif d'artistes a donc dû se constituer en association afin d'avoir un statut légal et pouvoir signer un bail de trois ans renouvelable avec la mairie. La nouvelle ouverture a eu lieu en 2009, le bâtiment, mis aux normes, héberge une galerie et des ateliers de travail qui peuvent être visités gratuitement.

Verre, actuellement basée dans le quartier de la Chapelle, qui a été l'un des premiers collectifs à bénéficier de conventions en 2004 et qui a été relogé grâce à l'aide de la mairie plusieurs fois dans les derniers dix ans :

« Dans ces conventions, même si officielles, nous n'avons aucun droit. Il n'y a aucune reconnaissance juridique, mais en même temps nous ne subissons aucune pression politique. C'est comme un squat, la seule différence est qu'il y a une tolérance. » (P.L.³⁰, juin 2013)

Cette « tolérance » permet aux artistes d'occuper les locaux désaffectés pour travailler de façon stable, accueillir du public et négocier leur départ avec un possible relogement sans devoir affronter les problématiques légales des expulsions, en regard du paiement d'une somme minimale de loyer³¹.

C'est intéressant de constater comment cette tendance déplace la pratique de certains squats d'une position de contestation et marginalité par rapport à la transformation de la ville vers une intégration de leur statut précaire dans le processus de projet, intégration qui ne s'opère pas sans créer des conflits de positionnement entre les squatteurs. Cela produit, chez les plus convaincus, des rhétoriques qui mettent en avant la relation entre création et précarité comme élément porteur de « renouvellement et expérimentation » artistique (*À Paris. Le supplément numérique*, 2013). De leur côté, tant les institutions que les propriétaires privés voient dans ces initiatives un avantage dû à la possibilité de laisser en suspens les bâtiments vides en attente de les rentabiliser au moment opportun (selon un schéma de spéculation) tout en économisant sur les frais de maintien et gardiennage que ces lieux requièrent.

30. Artiste plasticien, réfugié politique uruguayen, fondateur et directeur artistique de l'association Co-Arter qui gère le squat Théâtre de Verre.

31. Il s'agit généralement de sommes symboliques représentant moins d'un cinquième de la valeur locative des bâtiments.

Une autre forme d'occupation est celle des jardins partagés, lopins de terre cultivés comme potagers dans l'espace urbain. Historiquement, cette forme d'agriculture en ville est connue sous l'appellation de « jardins ouvriers », il s'agit d'une forme de micro-agriculture de subsistance qui s'est affirmée dans les villes européennes à la fin du XIXe siècle sous une impulsion philanthropique et hygiéniste et qui s'est ensuite formalisée sous le nom de « jardins familiaux » après la Deuxième Guerre mondiale (cf. Dubost, 1997). À partir des années 1970, ces jardins, dont le but alimentaire était en disparition, se sont considérablement réduits dans les villes et ont continué d'exister pour des raisons de loisir (Dubost et Lizet, 2003).

Après cette crise, l'intérêt pour la présence d'une nature nourricière en ville s'est renouvelé sous la forme d'une protestation liée à une perspective écologiste. Depuis les années 1970, le jardinage s'affirme en effet comme pratique politique et « radicale » (McKay, 2011). C'est à New York que les premières occupations de friches urbaines apparaissent sous le nom de *community gardens* dans le cadre du mouvement « Green Guerrilla » initié par un groupe d'habitants de Manhattan. Après une période d'illégalité, en 1978, ces initiatives ont été supportées par les services municipaux (Campbell et Wiesen, 2011). Actuellement, le *New York City Department for Parks and Recreation GreenThumb Program* supporte environ 500 jardins principalement basés à Manhattan et Brooklyn.

La pratique des jardins se base sur l'idée que les citoyens d'un quartier puissent se « réapproprier » des espaces abandonnés pour les transformer en jardins avec des projets associatifs et communautaires. Suite à la récente crise économique, les jardins partagés sont devenus des centres de rencontre, débat et d'expérimentation pour les réseaux environnementalistes, surtout en ce qui concerne l'« agriculture urbaine » entendue comme moyen pour assurer une « sécurité alimentaire et nutritionnelle » tant au niveau de l'approvisionnement des aliments qu'au niveau de la génération d'emplois et de l'équilibre

environnemental (<http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>)³². Sous cette logique, le jardin partagé contribue également à un mouvement multidimensionnel qui voit surgir une grande variété de pratiques de jardinage liées à l'aide de classes défavorisées (handicapés, personnes âgées, ou autre) : jardins « communautaires », « d'insertion » ou de « solidarité ». Dans les années 1990, avec l'affirmation de l'idéologie du développement durable, le jardin devient ainsi l'un des éléments porteurs de cette forme renouvelée d'« hygiénisme » urbain qui vise à restaurer les liens entre l'homme et la nature (Dubost et Lizet, 2003 : 5). Les jardins partagés sont rentrés dans le débat sur les mouvements urbains dans différents pays comme l'Italie (Attili, 2011), l'Allemagne (Rosol, 2010), la France (Baudalet, Basset et Le Roy, 2008), le Canada (Baker, 2004) ou les États-Unis (Armstrong, 2000). Ce débat met en avant surtout les avantages du « lien social » et de l'éducation pour la santé que ces actions créent dans le contexte de la ville néolibérale, ainsi que leur contribution à la participation active des citoyens.

Dans la région parisienne, cette pratique s'est développée à partir des années 2000, aussi grâce au développement des politiques régionales de protection et promotion des espaces agricoles urbains (Fleury et Donadieu, 1997). L'un de premiers exemples de jardin partagé à Paris est le projet Ecobox, créé par le collectif d'architectes AAA qui a ouvert les portes à l'acceptation institutionnelle de ces pratiques :

« En contraste avec certaines pratiques culturelles alternatives, nous avons utilisé des procédures "légales" d'occupation, d'aménagement et de gestion des espaces, pour pouvoir enclencher des processus plus durables, basés non seulement sur des prises de position unilatérales, des contestations ou des confrontations, mais sur des

32. L'expression agriculture ou horticulture urbaine est de plus en plus utilisée dans les politiques internationales. Pour la *Food and Agriculture Organization of the United Nations*, l'agriculture urbaine « consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes » (<http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>).

coopérations, et des processus lents qui ont besoin de patience pour s'installer. »
(Petcou et Petrescou, 2005 : 80)

Par la suite, la ville de Paris a, dans la même logique des squats, donné un support et une visibilité à ces activités en les promouvant comme faisant partie d'une politique communale de développement durable. Cette promotion est gérée par des services municipaux spécialisés comme le Pôle ressource jardinage urbain de la Direction des espaces verts et de l'environnement de Paris (DEVE*) et normée par la signature d'une charte³³ qui règle les conventions et la mise à disposition d'eau et terre et impose que le jardin soit ouvert au public :

« Dans la pratique, comme l'on pilote le programme des jardins partagés, on est généralement impliqués très en amont. La porte d'entrée, ce sont les associations qui nous saisissent parce qu'elles ont un projet, ou des habitants qui ne sont pas encore structurés et qui s'intéressent à ces questions-là et qui veulent s'investir dans un projet de jardin partagé. Parfois, il y a des associations qui ont plus un ancrage au niveau de l'arrondissement et on est informés de leur existence par les mairies d'arrondissement et on s'approche de ces associations par ce biais. Dans tous les cas, les jardins partagés sont des initiatives citoyennes, la ville, elle est là pour les accompagner et les soutenir, mais le projet est défini par les associations. Cet accompagnement se fait par la mise à disposition du terrain, mais avant cette mise à disposition il y a une étude de faisabilité qui permet de voir si le projet peut s'inscrire tel qu'il a été imaginé par les habitants sur le territoire. » (K.P.³⁴, juillet 2013)

33. La *Charte main verte* a été créée en 2003 sous le modèle de la charte créée par le réseau national des jardins partagés, Jardin dans Tous Ses États, qui existe depuis 1997. Les « valeurs » qui sont à la base de ce document sont le renforcement du « lien social » ; l'appropriation du « cadre de vie » ; l'autogestion ; l'aide aux personnes en difficulté et le respect de l'environnement (mairie de Paris, 2003). La ville de Paris accompagne des projets s'insérant dans ces objectifs et en proposant d'autres engagements basés sur : l'ouverture de l'espace au public (lorsqu'un adhérent est présent et au moins deux fois par semaine), l'organisation d'événements publics, et la gestion « responsable » du site (entre autres, la rédaction annuelle de rapports d'activité). La signature de la Charte engage la mairie à préparer le terrain pour l'association, notamment en fournissant un portail, et à assurer la livraison d'eau et de terre sur le terrain. L'association signe un bail d'un an renouvelable jusqu'à cinq ans.

34. En 2013, K.P., biologiste, était directrice du Pôle ressource jardinage urbain, faisant partie de la division mobilisation du territoire de la DEVE de Paris.

Les communes qui ne se sont pas encore dotées de services spécifiques pour les jardins de ce type se réfèrent à la coordination régionale, assurées par l'association Graine de jardins³⁵.

Actuellement, la région Île-de-France compte environ 130 jardins partagés³⁶.

Au niveau métropolitain, tant les squats que les jardins partagés sont principalement localisés dans la partie nord-est de la région qui, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, est l'un des pôles majeurs de la désindustrialisation en Île-de-France. Si, d'un côté, ces lieux en mutation attirent les nouveaux projets de transformation, la friche urbaine s'affirme en parallèle comme un objet central dans le développement culturel des villes. C'est tout d'abord une esthétique de l'abandonné, du « sauvage », qui s'affirme en tant qu'imaginaire romantique urbain évocateur d'un rapport plus authentique et durable avec la nature (Lizet, 2010 ; Blanc, 2012). Ces lieux sont promus dans la sphère politique et intellectuelle en tant que « chantiers hétérotopiques » (Petcou et Petrescou, 2005), en référence au concept foucauldien³⁷, qui ont le pouvoir de révéler des potentialités d'une culture

35. Graine de jardins est le réseau de coordination des jardins partagés en Île-de-France. Cette association, fondée en 2001, a comme objet principal « d'accompagner le développement de jardins collectifs respectueux de l'environnement, œuvrant dans une dynamique de partage et de concertation » (Baudelet in Desmazières, Gras et alii, 2011). L'association offre un service d'appui technique, d'information, d'animation et de médiation aux associations de jardins et aux *bailleurs sociaux** et collectivités qui veulent parrainer des initiatives collectives. Elle s'occupe également d'offrir une Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO*) et à la mise en place des politiques publiques (cf. fiche F.3).

36. Dans notre terrain, nous en avons rencontré une dizaine, principalement basée dans le 18^e arrondissement et à Aubervilliers : Ecobox, le Bois Dormoy, l'Arrière-cour 93, les Petits Près Verts, le Jardin des Fabriques, Une Oasis dans la Ville, la Semeuse (cf. fiche F.3).

37. Pour Michel Foucault, les hétérotopies sont « des utopies effectivement réalisées » dans lesquelles « tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés » et qui sont caractérisées par des principes d'illusion et d'accessibilité contrôlée (Foucault, 2001a). Ces hétérotopies sont pour Foucault des constantes dans l'histoire mais elles peuvent prendre une forme différente dans chaque société en lien avec la relation entre ces lieux et la réalité (ses exemples vont du jardin au cimetière jusqu'aux maisons closes et aux villages de vacances). Son utilisation de plus en plus fréquente par les architectes

alternative au modèle dominant ; de représenter et héberger l'*autre* dans la ville contemporaine uniformisée ; et de mettre en place une résilience qui puisse faire face aux crises environnementales et économiques de manière durable grâce à des actions temporaires (Hatzfeld, Hatzfeld et Ringart, 1998 ; Nicolas-Le Strat, 2007 ; Stavrides, 2010). Ce rôle de résistance est souvent mis en avant par les acteurs eux-mêmes surtout en ce qui concerne la lutte aux processus de « gentrification ». D'autre part, certains auteurs soulignent le fait que ces initiatives d'appropriation peuvent être lues aussi comme des indicateurs d'un processus de gentrification en cours (Charmes et Vivant, 2008).

Aménagements
participatifs

La mise en valeur des interstices urbains est aussi portée, dans ce contexte, par l'action de *collectifs d'architectes*. Ce type de regroupement professionnel, sous forme d'associations, s'est affirmé en France depuis les années 1990 (Macaire, 2012) surtout en région parisienne. Il s'agit principalement de professionnels de l'aménagement (architectes, urbanistes, paysagistes) et du développement local (animateurs, organisateurs d'événements, sociologues) qui organisent des aménagements à échelle réduite, tant au niveau temporel que physique et économique, avec des interventions « légères », installations temporaires et structures peu invasives (en bois non traité et/ou avec des matériaux de recyclage). Ces groupes agissent en stimulant une commande publique ou en répondant à des appels d'offres pour des financements à des associations locales. Le principal objectif affiché est de mettre en place une « démocratisation de l'architecture »³⁸ (*ibidem* ; Ragon, 1977) à travers une

ten se concentrer, en oblitérant les aspects critiques de la pensée foucauldienne, sur l'idée d'hétérotopie comme un espace de subversion qui s'oppose au contrôle. Cette simplification oublie souvent le fait que Foucault utilise ce concept dans une perspective historique dans laquelle les hétérotopies contemporaines résultent caractérisées par un assujettissement volontaire au contrôle de la déviance.

38. Nous parlons ici aussi d'architecture parce que, nonobstant la « triste fracture académique » qui en France divise l'apprentissage de l'architecture comme discipline de création dépendante du ministère de la Culture et l'urbanisme comme discipline technique dépendante du ministère de l'Éducation nationale (de Biase, 2014), les expérimentations participatives restent dans leur histoire transversales aux deux branches de l'aménagement.

démarche collaborative incluant le public dans la conception et la réalisation « créative » des aménagements.

Ces groupes héritent d'un vocabulaire et d'un répertoire d'intervention et d'expérimentations qui plongent leurs origines dans le filon « humaniste » de l'urbanisme (de Biase, 2014). La création d'une « grammaire participative humaniste » appliquée à l'étude et la planification de la ville s'affirme au début du XX^e siècle avec la figure de Patrick Geddes qui introduit l'idée d'une « didactique participative » basée sur « l'agir » des citoyens (Le Maire, 2012)³⁹. Cette approche se retrouve au long du XX^e siècle dans un modèle « culturaliste » (Choay, 1965) ou « culturel » (Ragon, 1991) de l'urbanisme qui, en contraste avec une vision technique et progressiste, met au centre l'importance de la ville en tant qu'« organisme » indissoluble de sa composante humaine et fruit de processus historiques complexes. C'est surtout à partir de la naissance d'une critique à l'hégémonie du Mouvement moderne et du *zonage** comme pratique de normalisation qui nie et aplatit les spécificités locales, que ce courant trouve une plus large application dans le champ urbanistique. Cette critique s'affirme à partir des années 1950 à travers la sociologie urbaine grâce à des figures comme Henri Lefebvre, Paul-Henry Chombart de Lauwe en France et Jane Jacobs aux États-Unis (Zetlaoui-Léger, 2013). En mai 68 (Violeau, 2005), les architectes insèrent cette vision dans une critique sociétale plus large

39. Comme souligné par Alessia de Biase (2014a), Patrick Geddes est un personnage très complexe qui a marqué la naissance d'une histoire parallèle de l'urbanisme et de la sociologie urbaine et dont l'œuvre a continué d'exister à travers plusieurs courants critiques de l'urbanisme. Biologiste évolutionniste écossais, il a développé à partir des années 90 du XIX^e siècle une pratique philanthropique de restructuration du centre d'Édimbourg. Au sein de cette pratique, il a développé l'idée d'une science interdisciplinaire de la ville fondée sur le *civic survey* comme analyse de l'évolution du milieu urbain à partir de l'observation de la société qui l'habite (*ibidem*). À partir de ce travail de compréhension fine des relations des hommes à l'espace, accompagné par une action directe de construction de la ville avec ses habitants, il conçut la planification comme une activité qui ferait évoluer la ville suivant les désirs des gens et non pas contre leur volonté. Geddes appliqua son idée de « civics » aussi en Inde entre 1914 et 1919 et fut le concepteur du plan urbain de Tel Aviv en 1925. C'est surtout dans ses expérimentations écossaises que nous retrouvons les applications d'une pédagogie participative, notamment dans la construction et organisation de la résidence étudiante University Hall et dans la conception de jardins urbains gérés par les habitants (*ibidem*).

en contestant à la fois le système « académico–corporatif » des Beaux-Arts, l'idée du projet comme « un art qui serait à lui-même sa propre fin » et l'assujettissement de l'urbanisme à la « logique capitaliste » qui produit un « urbanisme ségrégatif et répressif » (Moulin, 1969 : 401). Pour mettre en place ce refus, la solution serait de « redonner l'architecture aux gens qui l'utilisent » :

« Il y a participation en effet quand tous interviennent à égale mesure dans la gestion du pouvoir, ou – c'est peut-être plus clair – quand il n'y a plus de pouvoir parce que tous sont directement et également impliqués dans le processus des décisions. » (De Carlo, 2013 [1972] : 61, TDA⁴⁰)

L'idée d'une « architecture de la participation » apparaît dans ce contexte comme une contre-culture qui remet en cause la figure de l'architecte créateur « tout-puissant » (Ragon, 1977) et qui prône la nécessité d'une attention aux besoins et aspirations des habitants à travers une approche ethnologique de la société et de l'espace (Bonnin, 2000 ; Choay, 2006 ; de Biase, 2014 ; Castrillo Romón, 2014). En Europe, des architectes comme Giancarlo De Carlo et Yona Friedman mettent en place des outils de co-conception de la ville avec ses habitants et ouvrent la voie à la possibilité de concevoir le processus de projet comme une « traduction » des désirs et des imaginaires de ses futurs utilisateurs, plutôt que comme création artistique solitaire. Cet intérêt pour la participation se couple, toujours en rupture avec le modernisme, avec une attention croissante envers les formes « spontanées » et « informelles » de production de la ville (Souami, 2001). Les tissus urbains auto-construits ou nomades et les formes urbaines « non-institutionnelles » deviennent dans ce contexte non seulement des exemples à analyser mais des modèles à reproduire (*ibidem*). En s'insérant dans les recherches sur les tissus urbains vernaculaires⁴¹ et dans

40. Afin d'alléger le texte, dorénavant nous utiliserons ce sigle pour signaler que la citation est une traduction de l'auteur.

41. Inaugurées par la célèbre exposition *Architecture without architects* organisée en 1965 par Bernard Rudofski au MoMa de New York.

l'aspiration à produire une « architecture dite "située" » dans le territoire (de Biase, 2014 : 28), l'architecture informelle et « l'urbanisme sans urbanisation » (Grosjean, 2010) deviennent un champ de recherche très fréquenté par les professionnels de l'aménagement. Ce champ se fonde, entre autres, sur l'héritage des productions du Team X⁴² et des utopies urbaines comme la ville nomade « New Babylon » de Constant Nieuwenhuys⁴³ (Careri, 2001).

Après une phase de stagnation entre la moitié des années 1970 et la fin des années 1980, un intérêt renouvelé pour les expérimentations participatives réapparaît dans le vocabulaire et dans les pratiques expérimentales des architectes. Des praticiens comme Patrick Bouchain ou des groupes comme les Stalker en Italie, Bruit du Frigo et Robin des Villes en France, deviennent les nouveaux pères fondateurs de la mouvance actuelle des « collectifs d'architectes ». Leur pratique affine l'idée de la participation en se concentrant à la fois sur la mise en place d'outils techniques et procéduraux permettant de contourner les contraintes de la maîtrise d'œuvre classique, et sur l'aspect performatif et esthétique de la participation comme moment producteur de rencontres et stimulateur de « lien social » et « convivialité » (Jeudy, 2003). Les actions des collectifs contemporains⁴⁴ naissent dans certains cas comme des

42. Le Team X naît en 1953 au sein du CIAM (Congrès international de l'architecture moderne) en contraste avec les principes de la Charte d'Athènes, document fondateur du modernisme produit par le CIAM en 1933 (de Biase, 2014). Il compte parmi ses fondateurs Giancarlo De Carlo, Peter et Alison Smithson et Aldo van Eyck. Les principes à la base de ce groupe sont ceux de la remise en cause du mécanisme et du principe de la *tabula rasa* en faveur d'une nouvelle prise en compte des exigences sociales de l'individu et du rapport avec le contexte géographique et historique des territoires.

43. New Babylon est une ville utopique libérée de l'aliénation du travail et basée sur le loisir et l'épanouissement de ses habitants. Elle est constituée d'une mégastucture mobile à l'intérieur de laquelle les résidents sont libres de construire leur propre espace de vie.

44. 6B, Atelier d'Architecture Autogérée, Bellastock, Cochenko, ColoCo, Didattica, Point de Rassemblement, Quatorze, Robin des Villes, Stefan Shankland, Ya+K, sont certains des noms de collectifs qui mènent actuellement des projets dans la première couronne parisienne et que nous avons rencontrés ou côtoyés pendant notre enquête (cf. fiche F.3). Les villes qui hébergent aussi une concentration de ces structures en France sont Nantes, Bordeaux,

formes d'appropriation de friches, action qui les rapproche en partie des pratiques des squats et des jardins partagés. Ce qui distingue ces groupes est par contre l'appartenance à un milieu et à un *habitus* professionnels, au sens bourdieusien, lié à l'architecture (Macaire, 2012). L'apparente spontanéité des actions est effectivement supportée par une connaissance fine du processus de projet et des contraintes juridiques et économiques de l'aménagement. Dans certains cas, l'action des collectifs évolue vers des formes de « consulting urbain » au service des collectivités en tant qu'expertise capable de véhiculer des formes de participation des habitants des quartiers en rénovation⁴⁵. L'aspect de la performance s'affirme, en même temps, comme l'un des éléments centraux, supporté par l'exigence d'une forme de « dissémination » de pratiques (*ibidem*). L'intérêt pour les espaces auto-construits et la puissance des utopies radicales se traduisent (et réduisent) dans ce cadre en une nouvelle esthétique qui reproduit les formes et les ambiances de la ville informelle (Jeudy, 2003 ; cf. § 4.1). La logique des architectes est souvent celle d'intervenir dans des espaces, qu'ils choisissent, afin de stimuler l'intérêt des habitants pour qu'ils puissent s'emparer du projet et le faire vivre sans eux. L'événement, qu'il dure un jour ou quelques années, se base sur l'idée d'une « esthétisation de la ville »

Marseille, Grenoble, Lyon et Strasbourg. Dans sa thèse en architecture, Elise Macaire (2012) a répertorié 37 collectifs en France dont 24 fondés par des architectes, 3 comprenant des architectes et 10 ayant collaboré avec des architectes. Elle a également repéré 23 structures similaires en Europe et Amérique du Nord. Le collectif ETC (2012) a recensé pendant un voyage à vélo, le « Détour de France », 60 groupes opérant des « pratiques de participation créative » et participant à une « fabrique citoyenne de la ville ». Suite à ce « détour », le groupe a organisé une rencontre qui a rassemblé une centaine de participants provenant aussi d'Espagne, Belgique et Autriche. La réflexion à la base de cette assemblée était celle de l'identité des collectifs, de leur possible fédération et des rapports complexes que leur « précarité de statut » implique dans le rapport avec les politiques urbaines et les possibles « instrumentalisation » de leurs actions (Hallauer et Vigne, 2013).

45. Un exemple est l'agence Concertation en urbanisme et en architecture pour un développement durable (CUADD), active depuis 2006 et issue de l'expérience du collectif lyonnais Robin des Villes né en 1996. Cette agence de consulting urbain, fondée par Hervé Saillet, architecte co-fondateur de Robin des Villes, se présente comme un bureau d'études spécialisé dans « l'ingénierie de la concertation pour un développement urbain durable » et voué à des actions d'Assistance à la maîtrise d'ouvrage. La structure met en avant sa capacité de « mobilisation des habitants » axée sur une idée de « co-production de la ville » à travers des outils pédagogiques et l'organisation d'événements et de permanences sur le terrain (<http://www.cuadd.com>).

(Macaire, 2012 : 310-313) qui passe par un appel à la découverte des aspects poétiques de la vie urbaine à travers un acte performatif. Cet aspect rapproche la pratique de ces architectes aux formes d'art conceptuel et comportemental (*ibidem* : 87) où le spectateur est appelé à faire part du spectacle et à percevoir la ville comme un espace théâtral. Une telle approche semble évoquer une « réactualisation du modèle "artiste" » (*ibidem* : 331) créateur tout-puissant qui ramène à une vision de la profession antérieure aux contestations de mai 68 et à la réforme de 1977 qui avaient, par contre, signé la naissance des expérimentations participatives⁴⁶.

En France, après la réforme de l'architecture de 1977 qui institue l'architecture comme objet d'intérêt général⁴⁷, les politiques commencent à s'emparer de l'idée de la participation à travers les dispositifs de « concertation » dans les projets urbains. À partir des années 2000, les administrations communales sont d'ailleurs de plus en plus attirées par les interventions des collectifs qui, tout en étant très peu coûteuses⁴⁸, peuvent avoir un impact très fort en termes d'image pour les projets en cours. Depuis les dix dernières

46. Dans cette lecture de la participation comme acte artistique à une échelle purement architecturale, nous voyons réapparaître le problème de la scission française entre architecture et urbanisme qui tend à créer un cloisonnement des pratiques disciplinaires (de Biase, 2014).

47. La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 a déclaré la création architecturale d'intérêt public en tant qu'expression de la culture. Elle instaure la création d'un ordre professionnel et d'un code déontologique, ainsi que la naissance des CAUE. Selon la loi, tous les projets – sauf les constructions de faible importance – soumis à permis de construire doivent faire appel à un architecte. À travers cette loi, l'architecte n'est donc plus simplement un artiste mais une figure professionnelle porteuse d'un ensemble de valeurs culturelles reconnues par l'État.

48. Les subventions municipales des interventions des collectifs ont souvent un coût inférieur à 15 000 euros. Ce plafond définit en effet la possibilité de faire rentrer ces financements dans le cadre des marchés publics de travaux à procédure simple, qui ne nécessitent pas une mise en concurrence et peuvent être directement adressés aux réalisateurs. Cela explique l'exigence pour les collectifs d'opérer un montage de différentes subventions publiques. Il ne reste pas moins que les budgets des collectifs ne dépassent que rarement, dans nos cas d'étude, les 200 000 euros par an à distribuer parfois sur différents projets et pour des groupes qui vont des 5 aux 15 participants. Ce qui permet à ces initiatives d'exister est donc le principe du bénévolat qui est en réalité fortement lié à la problématique de la précarisation des jeunes professionnels.

années, les collectifs (tout comme les squats et les jardins) tissent en effet un lien très étroit avec la *Politique de la Ville*^{*}, notamment avec les dispositifs concernant le « volet social » des projets de rénovation urbaine. Ces politiques ont, depuis leur création dans les années 1980 en réaction au « problème des banlieues »⁴⁹, institué le rôle du projet urbain comme véhicule d'une « spatialisation des problèmes sociaux » (Castells, 1972 ; Donzelot, 2001 Tissot, 2007). Elles créent, à travers des statistiques sociologiques basées principalement sur la condition économique et éducative des populations, des « périmètres sensibles »⁵⁰ d'action qui traduisent le problème de l'inégalité entre groupes sociaux en une vision de l'inégalité entre territoires géographiques. Le dispositif est composé à la fois de projets urbains et d'actions d'aide sociale (emploi, soutien familial et scolaire), et leur mise en place est liée à la stipulation des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS^{*}) entre l'État et les collectivités qui établissent le financement des opérations. Ces politiques dérivent d'ailleurs d'une cristallisation de la « critique anti-institutionnelle » de l'action publique, portée notamment par la sociologie dans les années 1970, et dont les discours, les positionnements et les acteurs ont été inclus dans l'idée d'une « participation raisonnable » des classes populaires (Tissot, 2012) :

« C'est tout un travail de redéfinition symbolique des priorités de l'action publique qui a été opéré de la sorte, par l'accent mis, avec une action située à mi-chemin entre la psychologie collective et l'ingénierie sociale, sur l'apprentissage de la

49. La question des « émeutes urbaines » a été fortement médiatisée par la presse nationale à plusieurs reprises à partir des années 1970. Il s'agit d'actes de violence et vandalisme souvent provoqués par des conflits entre des groupes de citoyens et les forces de police dans des quartiers d'habitat social. Dans le récit médiatique et politique, l'explication de ces événements repose sur les conditions de vie de ces quartiers dont la cause principale serait l'« enclavement » spatial et la paupérisation et la discrimination ethnique. Face à ce « répertoire d'action collective de ceux qui n'ont plus rien à perdre » (Kooreff, 2012 : 742), l'État a réagi, depuis les années 1980, avec la mise en place des dispositifs de la Politique de la ville et le durcissement des politiques sécuritaires.

50. Les GPRU que nous avons mentionnés dans le chapitre précédent sont des sous-ensembles des périmètres de la Politique de la ville à Paris. Leur appellation différente est due à la recherche d'une cohérence spécifique liée à l'intervention sur les limites de la ville et au fait que les opérations urbaines incluses ne sont pas seulement publiques (ZAC ou autres) mais aussi privées (avec des formes complexes de Partenariat public-privé).

"citoyenneté" et sur les rencontres, la communication et les échanges, érigés en facteurs et conditions du changement dans les quartiers populaires. » (*Ibidem* : 275)⁵¹

Cette redéfinition implique une injonction à la « sociabilité » et construit l'idée de « quartier » comme « un opérateur d'interactions, un ancrage existentiel qui cristallise l'intersubjectivité » plutôt que comme un « support de vie » (Genestier, 1999 : 144).

C'est justement dans le cadre de cet « humanisme nouveau » (*ibidem* : 145) que les politiques publiques s'intéressent aux actions collectives d'appropriation de l'espace qui se présentent comme des services offrant aux « exclus » des quartiers populaires la possibilité d'approcher l'art, les problèmes environnementaux ou la gestion collective des espaces publics. Les actions des collectifs d'architectes dans ce contexte semblent, en autres, mettre en lumière un nouveau rôle du professionnel de l'aménagement comme « animateur, médiateur, facilitateur, accompagnateur ou encore traducteur », une figure dont l'objectif serait à la fois de « faire en sorte que les projets d'habitants existent (animation) et qu'ils soient pris en compte (médiation) » (Macaire et Roudil, 2013 : 306-307). Ce passage à l'animation ne se fait pas en revanche sans conflit, surtout par rapport à l'écart qui se crée entre le statut d'un exercice professionnel reconnu et le « flou » du fonctionnement associatif :

« Après je voulais t'expliquer un truc sur comment l'argent arrive. Alors, toi, tu connais en tant qu'architecte, comment ça se passe les marchés publics pour construire un bâtiment : il y a de l'argent public, une demande – alors déjà ils travaillent beaucoup en amont pour savoir ce qu'ils veulent : le programme – et une fois qu'ils ont fait le programme il y a quelqu'un qui fait une première fourchette de prix, ils lancent un concours, les architectes répondent, un projet est choisi, l'enveloppe ne bouge pas trop, et on avance, on y va, on dépense l'argent. Et, au final, t'as un truc qui est demandé, un truc qui est rendu. [...] Parce que nous, on a cette culture-là si tu veux, moi, je viens de l'architecture, eux viennent du paysagisme, pour

51. Sylvie Tissot met en particulier l'accent sur l'aspect de l'inclusion du discours des sociologues dans les politiques et sur la reconversion professionnelle de ces derniers dans la mise en place des actions sociales liées aux rénovations.

nous, ça nous semble évident tout ça. [...] Déjà quand nous on dit "projet", nous, on a notre pensée, et ils [les associations] voient autre chose : des trucs qui peuvent bouger, où ça se négocie, un truc mouvant [...]. L'association a un projet, présente un projet. Alors déjà dans quelle cadre ? Est-ce qu'elle a présenté dans un appel à projets ou est-ce qu'elle propose un projet ? Nous, dans le cadre de ce projet, on est justement dans le cadre où on propose nous-mêmes. Donc on va annoncer des choses et là la mairie est dans un binz pas possible parce que ce projet-là, avec toute sa cohérence et sa puissance intellectuelle, etc., elle a un prix ! Pour nous, ce n'est pas négociable ! Et eux, ils sont là et ils se disent qu'un projet qui vaut 60 000 euros, bah, ils peuvent se le payer à 3 000⁵² ! [...] Ce système-là, nous, en tant qu'architectes, on le découvre et on trouve ça complètement intolérable et irrespectueux ! » (J.D.L.⁵³, entretien avril 2013)

Si, d'un côté, ces collectifs sont de plus en plus médiatisés par des instances institutionnelles⁵⁴, ce flou qui entoure leur pratique rend difficile la démarcation entre les pratiques des architectes et celles des « artistes » ou des acteurs de la « société civile » surtout dans un contexte où les limites entre le « profane » et le « professionnel » ont tendance à s'estomper.

Appropriations
extra-ordinaires

Un dernier répertoire d'actions qu'il faudra mentionner est lié à des actions d'appropriation ponctuelles de l'espace public. Il s'agit d'un répertoire transversal qui relie les actions de débat et celles d'appropriation et qui mettent

52. Ce chiffre, loin d'être fortuit, est lié au toit des marchés à procédure simple (cf. note 37).

53. J.D.L., architecte, a fondé avec un groupe de paysagistes et professionnels du développement local, l'association Clinamen en 2012. Cette association se propose comme une structure qui promeut l'agriculture urbaine et le développement des « pratiques paysannes » en ville. Le groupe possède un troupeau d'environ 20 moutons en 2013 qui constitue le centre de leurs actions axées sur le « pâturage urbain » et la réinsertion des animaux en ville, et aussi sur la production de petites architectures éphémères liées à l'entretien et à la nourriture des moutons. L'association appartient au milieu professionnel des jeunes architectes engagés dans des collectifs et participe à l'échange de pratiques de ce réseau.

54. Un exemple de cette médiatisation est l'exposition qui a eu lieu en avril 2012 au Pavillon de l'Arsenal « Re.architecture, Re.cycler, Ré.utiliser, Ré.investir, Re.construire » dans laquelle quinze collectifs d'architectes européens ont été invités à exposer leurs « micro-interventions » et « stratégies urbaines ». Le philosophe Thierry Paquot dans une vidéo de présentation de l'exposition explique que dans « une période où il faut faire avec, avec ce qui est déjà là d'une part et d'autre part en minimisant le coût et en maximisant [...] les satisfactions, les attentes, la parole habitante », la caractéristique de ces architectes est de mettre en avant un « désir d'habitabilité et de partir des attentes des gens et de faire avec eux. » (Paquot, 2012)

en avant un positionnement du citoyen en tant qu'« usager », posture qui reflète un sens de dépendance envers l'offre des services publics (Pinson, 2000) ou qui fait surgir une critique sociétale concernant la carence de sensibilité environnementale et de sociabilité urbaine. Qu'il s'agisse de partisans du vélo, de femmes qui revendiquent leur place dans l'espace public ou d'écologistes critiquant le manque d'espaces verts dans la ville, leurs actions impliquent une action directe de la modification temporaire de l'espace : dessin de pistes cyclables, « bombes de graines » lancées dans les friches, pique-niques sur des places de parking. Ces actions obtiennent aussi une attention de plus en plus forte de la part des municipalités. Attention qui se focalise à la fois sur les demandes que ces actions portent dans la mise en place des politiques de planification urbaine, mais aussi sur le type d'événements qu'elles provoquent dans l'espace urbain.

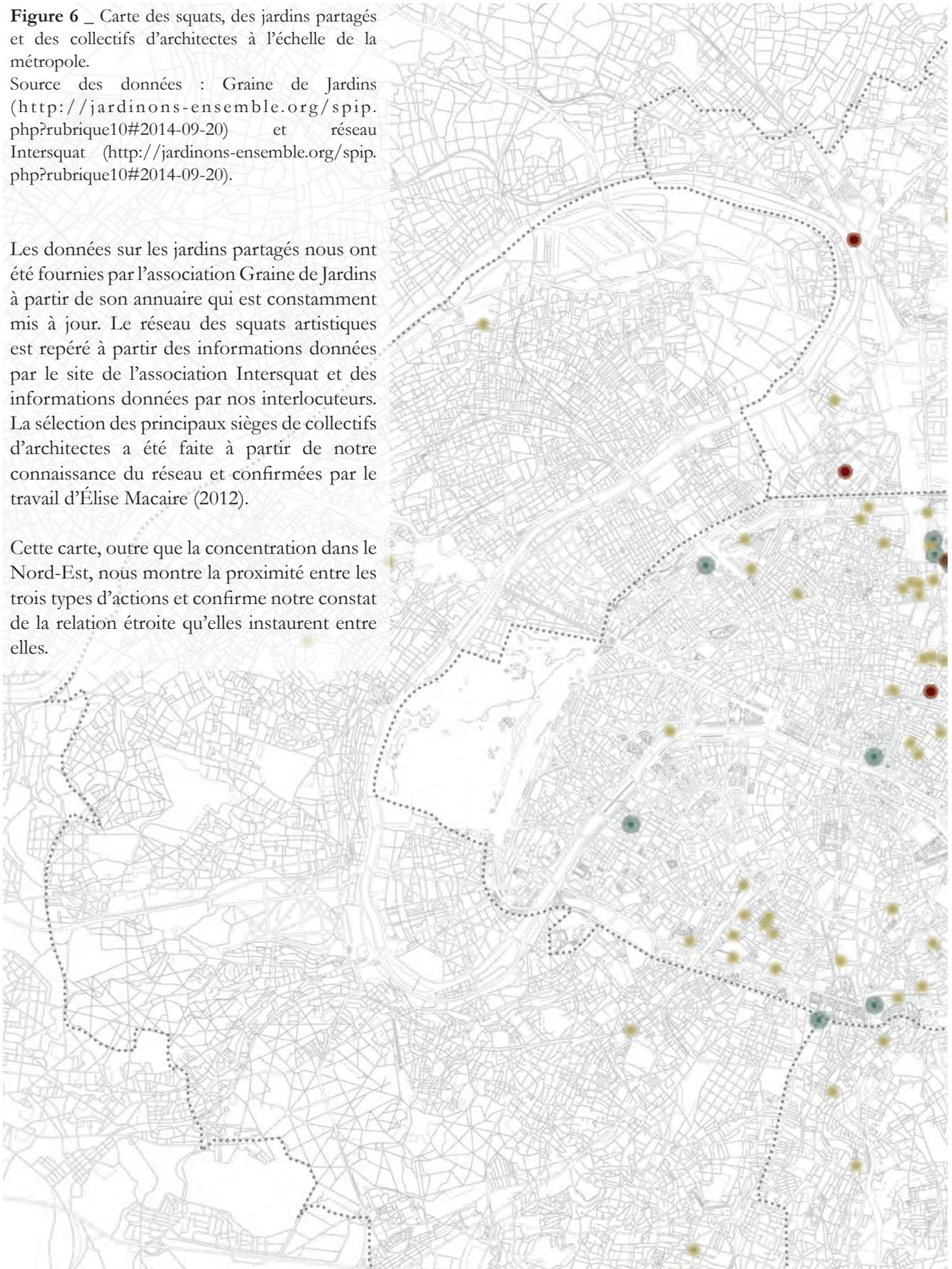
L'observation des pratiques d'appropriation nous informe sur les rapports complexes qui viennent se créer entre politiques et initiatives citoyennes quand l'entre-temps de la transformation n'est plus seulement un objet d'engagement mais aussi un espace d'action. Les différents modes d'action de ces groupes nous ouvrent également un questionnement sur leur statut par rapport aux institutions. Comment définir alors cette diversité d'approches et leur place dans la transformation urbaine ?

Figure 6 _ Carte des squats, des jardins partagés et des collectifs d'architectes à l'échelle de la métropole.

Source des données : Graine de Jardins (<http://jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique10#2014-09-20>) et réseau Intersquat (<http://jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique10#2014-09-20>).

Les données sur les jardins partagés nous ont été fournies par l'association Graine de Jardins à partir de son annuaire qui est constamment mis à jour. Le réseau des squats artistiques est repéré à partir des informations données par le site de l'association Intersquat et des informations données par nos interlocuteurs. La sélection des principaux sièges de collectifs d'architectes a été faite à partir de notre connaissance du réseau et confirmées par le travail d'Élise Macaire (2012).

Cette carte, outre que la concentration dans le Nord-Est, nous montre la proximité entre les trois types d'actions et confirme notre constat de la relation étroite qu'elles instaurent entre elles.



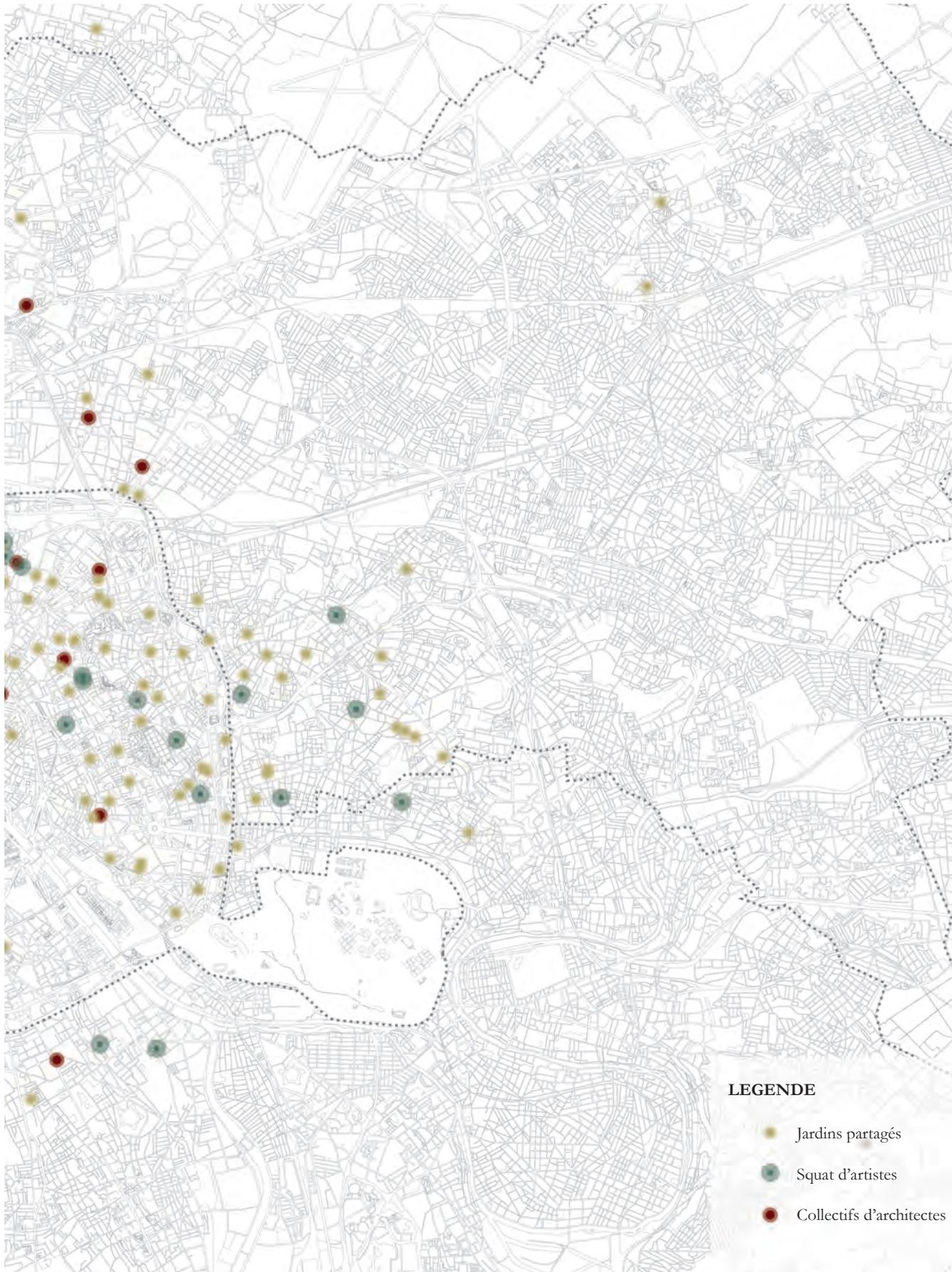
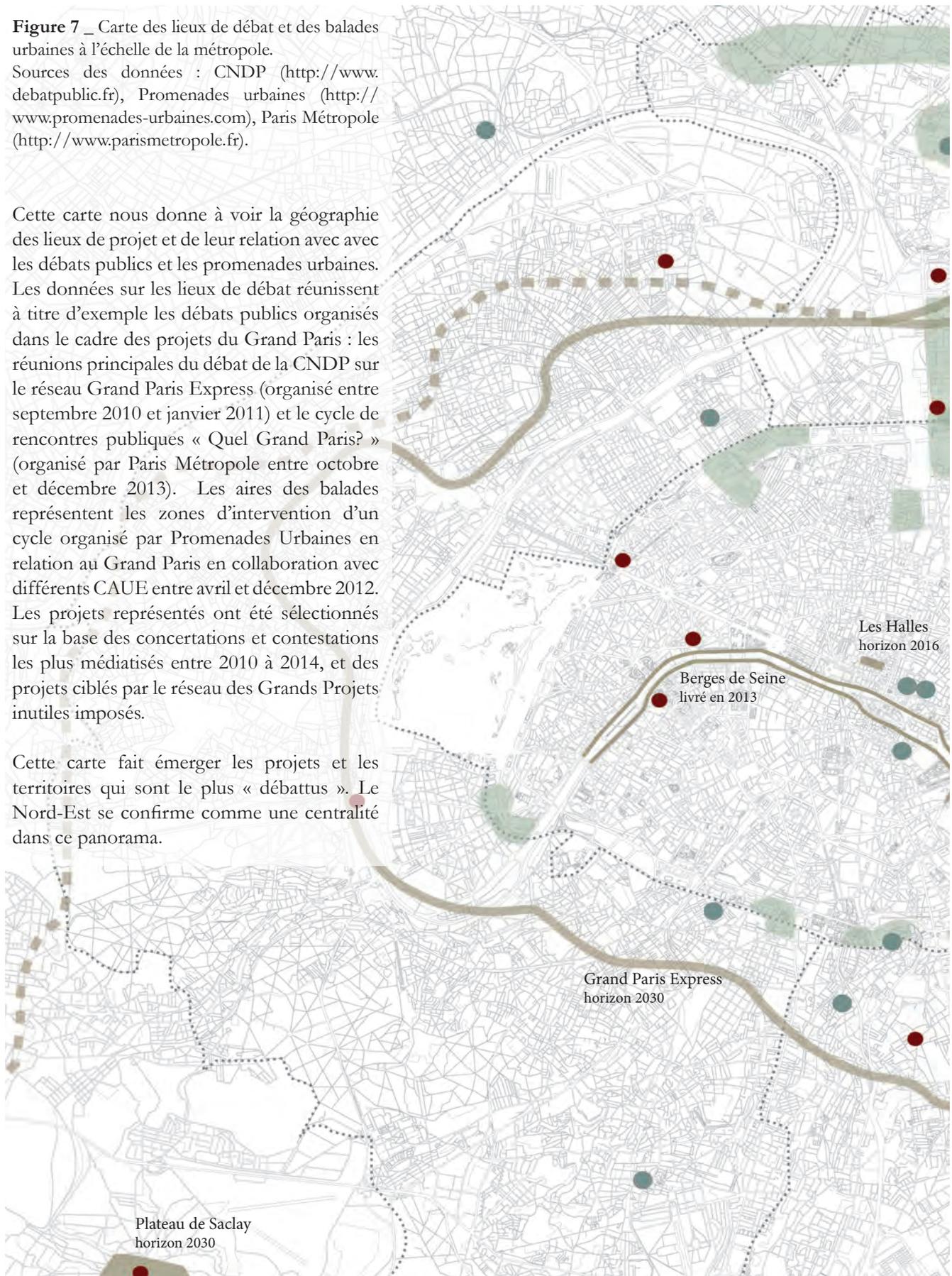


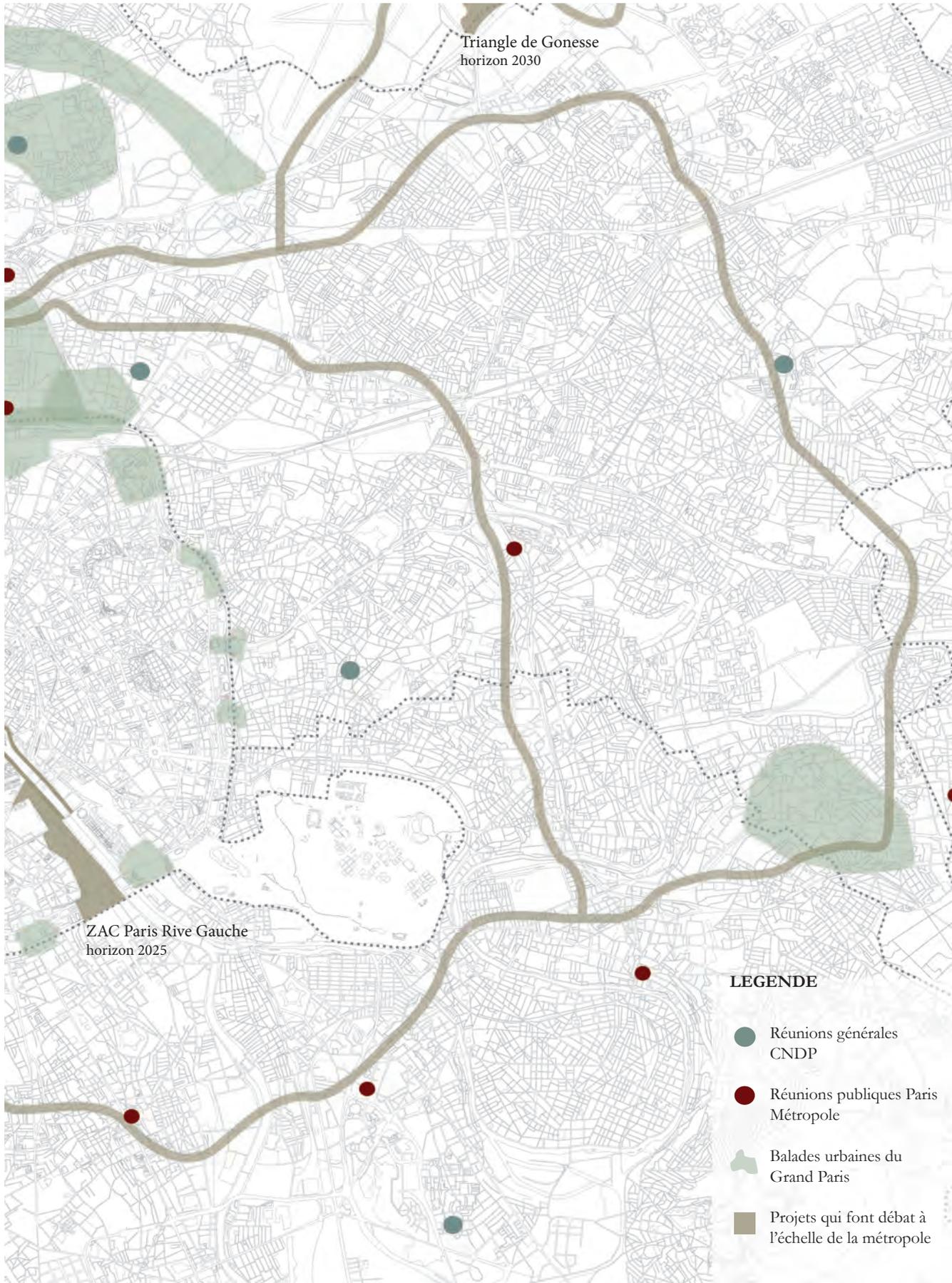
Figure 7 _ Carte des lieux de débat et des balades urbaines à l'échelle de la métropole.

Sources des données : CNDP (<http://www.debatpublic.fr>), Promenades urbaines (<http://www.promenades-urbaines.com>), Paris Métropole (<http://www.parismetropole.fr>).

Cette carte nous donne à voir la géographie des lieux de projet et de leur relation avec les débats publics et les promenades urbaines. Les données sur les lieux de débat réunissent à titre d'exemple les débats publics organisés dans le cadre des projets du Grand Paris : les réunions principales du débat de la CNDP sur le réseau Grand Paris Express (organisé entre septembre 2010 et janvier 2011) et le cycle de rencontres publiques « Quel Grand Paris? » (organisé par Paris Métropole entre octobre et décembre 2013). Les aires des balades représentent les zones d'intervention d'un cycle organisé par Promenades Urbaines en relation au Grand Paris en collaboration avec différents CAUE entre avril et décembre 2012. Les projets représentés ont été sélectionnés sur la base des concertations et contestations les plus médiatisés entre 2010 à 2014, et des projets ciblés par le réseau des Grands Projets inutiles imposés.

Cette carte fait émerger les projets et les territoires qui sont le plus « débattus ». Le Nord-Est se confirme comme une centralité dans ce panorama.





2.3 Approches

Le tableau qui s'esquisse apparaît très complexe. Cet effort très partiel de reconstruction des parcours des différents mouvements et réseaux rencontrés dans notre terrain se heurte vite à la limite d'une approche qui voudrait repérer une série de catégories distinctes d'action dans le champ urbain. Si cette vision nous aide à dessiner un premier tableau descriptif, ce qui nous intéresse par la suite est de questionner la présence simultanée de ces acteurs sur un seul terrain et la circulation de pratiques et discours qui justifie leur présence dans un espace en transformation et en nuance les différences.

Pour rendre clair l'aspect phénoménologique de cette communauté d'intentions, nous pourrions nous mettre à la place de l'« habitant lambda » (admettons qu'il serait possible d'imaginer cette figure abstraite souvent mobilisée par les acteurs de la participation) du Nord-Est parisien voulant profiter des « animations » de son quartier en mutation ou s'intéresser aux projets en cours. Après un bref temps de repérage d'informations sur Internet ou à travers le site des mairies, il se trouvera vite face à une offre très variée d'événements, balades, réunions, capables de lui proposer, souvent même en l'espace d'un seul week-end, un foisonnement de « services » lui promettant des moyens de « s'approprier » son « cadre de vie » et de « s'exprimer » sur le futur de sa ville. Ces événements seront mis en place par toutes les différentes associations que nous avons mentionnées. Il sera en revanche très difficile pour l'habitant lambda d'arriver à distinguer si les acteurs qu'il a en face de lui sont plutôt des « habitants professionnels » ou des « professionnels militants », ou si leur espace est un jardin partagé ou un squat d'artistes. Ce qu'il percevra sera tout d'abord une homogénéité d'images : des espaces aménagés avec des matériaux recyclés ; des plantations sauvages dans des bacs en bois ; des affiches et des flyers qui l'invitent à « rentrer », « découvrir », « s'impliquer » ; des pots et des pique-niques ; des échanges de plantes et de graines ; des débats plus ou

moins informels sur les transformations de la ville... Notre question sera alors : quelles sont les conditions qui permettent ou pas l'engagement de cet habitant lambda dans ce contexte ?

Une autre manière de mettre en lumière les points de convergence des différents mouvements que nous avons présentés est de partir de la *carrière*⁵⁵ des associations. La vie d'une seule association peut en effet naviguer entre différents milieux et passer différentes étapes d'affirmation dans le contexte urbain. Prenons l'exemple déjà mentionné du jardin Ecobox. Ce jardin est créé par un collectif d'architectes en 2002, il naît tout d'abord comme un projet urbain participatif. En 2006, lors d'un premier déménagement et de la création de l'association, le projet est pris en main par un groupe d'« habitants », composé principalement par des militants écologistes de gauche dont certains n'étaient pas résidents du quartier mais avaient été attirés par la médiatisation du projet d'architectes. Ce changement signe un premier grand conflit dans l'histoire de l'association, conflit qui a vu se confronter la volonté des architectes de maîtriser leur projet participatif et celle des militants de se concentrer sur des animations « plus locales » et « tournées vers le quartier » qu'ils opposent aux aspirations intellectuelles et de recherche du projet des architectes. En 2013, l'association prend une dimension considérable, elle occupe un terrain de 2 000 m² et compte 65 adhérents qui organisent une centaine d'événements par an entre workshops d'écologie, débats et concerts. Ces actions et le fonctionnement de l'association sont soutenus par la mairie de Paris à travers la Charte Main verte et par plusieurs services (affaires scolaires et santé) et par les subventions de la Politique de la ville, autre que par des

55. Ici nous entendons le mot *carrière* au sens développé par les sociologues interactionnistes Erving Goffman et Howard S. Becker, en l'appliquant à la vie d'un groupe ou à la trajectoire d'une pratique sociale et politique. Cette notion se réfère aux cycles de modification qui interviennent dans la vie d'un individu en considérant à la fois les évolutions de son statut dans la société et les changements moraux et subjectifs que lui permettent d'appréhender son identité et son rapport aux autres (Rostaing, 2010). À notre sens, cette définition peut être opérative dans la description des évolutions des groupes que nous sommes en train d'étudier surtout pour ce qui concerne leur inclusion dans le contexte de l'urbanisme institutionnel.

subventions de la région Île-de-France. Dans cette nouvelle phase, l'association est aussi motrice de la création d'un réseau de squats conventionnés et jardins partagés du quartier, les Portes ouvertes de la Chapelle (cf. § T.6 et fiche F.3), qui mettent en avant leur rôle dans la transformation urbaines en organisant des événements communs. Ecobox participe également aux concertations officielles avec la mairie pour le projet Chapelle International, faisant partie du GPRU Paris Nord-Est (cf. fiche F.1), qui impactera à long terme le terrain actuellement occupé par l'association. En 2013, un deuxième conflit traverse l'association, impliquant le départ de certains composants affiliés à des réseaux anarchistes et écologistes radicaux. Ce conflit prend la forme d'une opposition entre « intellectuels » et « jardiniers » :

« J'avais l'impression que ça devenait un peu le Club Med, c'est-à-dire qu'il y avait une vision un petit peu différente, c'est-à-dire que : bon, les jardiniers ici sont bien sympas, mais bon ici il nous faut un beau jardin, ça nous permet de faire des choses. Mais finalement je trouvais qu'on les méprisait un peu quelque part, sur leur capacité à participer à ce qui pouvait amener la suite, tu vois, et c'est là, c'est ça qui m'a profondément déçue. C'est-à-dire : vous jardinez, mais laissez-nous faire sur la partie intellectuelle. C'est comme s'il y avait une double vision : la vision des intellectuels et puis la vision finalement des gentils jardiniers qui nous font un joli jardin mais ne sont pas capables de comprendre le reste. [...] Mais les gens qui composent le jardin sont des gens qui pour la plupart ont un certain âge... Et qui, c'est pour ça que je te le dis, ils ne viennent pas là par hasard, ce n'est pas des gens qui viennent là juste pour agrandir leur balcon. C'est sont des gens qui ont été militants dans leur vie, qui se battent sur des sujets personnels, écologiques, il y a toujours un fond, il y a toujours une raison pour être ici. » (G.C.⁵⁶, mai 2013)

Ce qui nous intéresse en ce moment, avant de rentrer dans une lecture fine de ces oppositions entre catégories d'habitants et militants (cf. § 5.2), c'est de montrer comment une seule association peut faire émerger non seulement l'existence de différents réseaux, mais aussi un débat qui met en évidence les tensions entre les définitions que les acteurs donnent d'eux-mêmes dans le

56. Habitante de la Chapelle depuis 1995, employée dans une agence de publicité, elle a été présidente du jardin partagé Ecobox entre avril 2012 et septembre 2013.

contexte militant. Dans cet exemple, il est intéressant de souligner aussi que les « jardiniers » ont porté comme argument de ce conflit l'excessive « pression » sur la vie du jardin entraînée par le rapport étroit avec les institutions. Cette pression confirme un rapport de plus en plus étroit entre le monde associatif et le monde politique, comme l'exprime la présidente de l'association Graine de jardins :

« Voilà, moi, j'en vois de plus en plus en Île-de-France. Et côté associations, c'est pareil. On est dans des positionnements qui sont moins méfiants à l'égard des élus parce que justement la pratique commence à changer dans la façon de faire des projets. C'est-à-dire, comme les villes, les collectivités locales, territoriales, les administrations, les services techniques de l'État ont de moins en moins de financements, ils sont de plus en plus obligés de passer par des partenariats avec la société civile. Et, du coup, comme ces démarches se mettent en place, les associations se disent là il y a une marge de manœuvre, on commence à être entendus, à être invités, à être sollicités, on demande notre avis, on nous invite à participer à des comités de pilotage, à - je sais pas quoi - des réunions, etc., et on commence à avoir une place dans le processus si tu veux, tu vois ? Et du coup, elles participent aussi plus volontiers à l'action publique, elles sont plus prêtes à y participer dans la mesure où, encore une fois, leur indépendance reste garantie et leurs propositions peuvent déboucher concrètement sur des financements, etc. » (B.L., février 2012)

L'un des éléments fondamentaux qui peuvent servir à comprendre ces jeux kaléidoscopiques des recompositions et affiliations des mouvements est l'évolution de leur rapport avec l'urbanisme opérationnel. Dans la vision globale de ces pratiques et discours que nous avons présentés, nous voyons tout d'abord se délinéer une série de récurrences. Nous avons montré en effet une évolution globale dans le rapport avec le processus de projet de la ville, et donc une forme de technicisation du discours idéologique des mouvements. C'est exactement ce processus de technicisation qui fait le plus petit dénominateur commun entre les différentes modes opératoires des mouvements que nous avons parcourus. Si les formes d'intervention peuvent apparaître différentes, ce qui ressort est effectivement une tendance commune d'insertion dans un

Évolution du
débat public

dialogue avec les institutions à travers différents dispositifs qui impliquent une spécialisation et une professionnalisation des groupes.

Comme nous l'avons montré, les évolutions de ces mouvements urbains, fortement imbriquées dans le débat politique et intellectuel, se fondent d'ailleurs sur une attention renouvelée du débat public vers l'utopie autogestionnaire des années 1970 (Hatzfeld, 2006). En cherchant dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, nous pouvons trouver trente ouvrages⁵⁷ contenant le mot autogestion dans leur titre entre 1999 et 2013, l'ouvrage le plus ancien remonte à 1958, entre cette date et 1967, il y a onze ouvrages, alors qu'entre 1968 et 1980, il y en a quatre-vingt-douze, et entre 1981 et 1999, il y en a vingt et un. La production contemporaine n'est bien évidemment pas comparable à celle des années 1970, mais nous pouvons remarquer une augmentation par rapport à la décennie précédente. C'est intéressant d'observer aussi le fait que, si le terme s'affirme en 1970 dans le débat philosophique (quatre-vingt-trois ouvrages de philosophie entre 1968 et 1980 et seulement onze entre 1999 et 2013), son utilisation dans l'époque contemporaine se déplace plutôt dans le champ plus technique du droit et de l'économie (dix-neuf ouvrages entre 1999 et 2013 et seulement neuf entre 1968 et 1981). Nous remarquons une évolution similaire dans l'usage du mot *empowerment* décrit dans le livre *L'empowerment, une pratique émancipatrice* (Bacqué et Biewener, 2013). Né dans le contexte militant des années 1970 aux États-Unis, le terme s'est en effet affirmé dans le vocabulaire de l'expertise dans les politiques publiques internationales à partir des années 1990 jusqu'à devenir aussi porteur d'une vision néolibérale de la gestion de la pauvreté qui pose

57. Cette petite recherche considère seulement les ouvrages et non pas les titres de périodiques et les articles. Elle a été effectuée le 30 mars 2014 sur le catalogue en ligne de la BNF.

l'accent sur le choix rationnel de l'individu plutôt que sur l'émancipation et la justice sociale (*ibidem* : 17)⁵⁸.

Cette donnée sur l'évolution des mots nous permet de faire un parallèle entre la carrière des notions théoriques et la transformation des pratiques sur le terrain. La même tendance est aussi observable dans les parcours particuliers des mouvements que nous avons mentionnés. Leur évolution pourrait se résumer en trois étapes fondamentales : une première phase de militantisme, une deuxième d'institutionnalisation et une troisième d'insertion dans le champ technique et normatif. La première phase contestataire est caractérisée d'une manière générale par un lien plus ou moins marqué et explicite avec une idéologie politique libertaire⁵⁹. Cette phase, qui apparaît pour tous en général autour des années 1970, est caractérisée par une approche expérimentale qui ne pose pas le problème de la reconnaissance institutionnelle ou, des fois, de la légalité tout court. En cette période surgissent à la fois un vocabulaire qui tourne autour du terme « autogestion » et un répertoire de pratiques qui font émerger une opposition à un ordre établi qui se joue sur l'affirmation de l'indépendance de l'individu face aux contraintes de la technique et de l'État. Une deuxième phase apparaît à partir de la fin des années 1980 : l'épuisement théorique et politique de la « galaxie "auto" » (Rosanvallon, 1983) et des débats autour de l'auto-organisation, pousse les instances de contestation intellectuelles et les mouvements urbains à rentrer dans la sphère du travail social et de l'aide humanitaire (Tissot, 2007 ; Bacqué et Biewener, 2013). Les

58. Cette lecture est appliquée, dans des ouvrages comme celui de Bacqué et Biewener, à des contextes entrepreneuriaux privés ou d'actions liées à l'intervention d'ONG dans le cadre des politiques internationales. Au fil de notre écriture, nous allons croiser cette thèse mais en l'appliquant au contexte apparemment beaucoup plus inoffensif et consensuel de l'action de groupes issus des mouvements urbains dans les politiques publiques.

59. Des utopies de démocratie directe aux promenades situationnistes, aux contestations altermondialistes, aux occupations illégales, la racine politique est toujours affiliée à l'anarchisme. Rappelons aussi à ce propos que Patrick Geddes, considéré comme le fondateur des pratiques urbaines participatives, était très proche des penseurs anarchistes Piotr Alekseïevitch Kropotkine et Élisée Reclus.

mots employés pour définir une position « autonome » et « contraire » se traduisent, grâce à un débat véhiculé en premier lieu par les sciences humaines, en un questionnement autour du « dialogue » et du « lien social » (Dosse, 1995). C'est en ce moment que les politiques commencent à s'emparer de ce lexique et des formes d'action des contestations en créant des supports qui incluent le potentiel social des associations dans les politiques urbaines. Comme le remarquent Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky à propos des évolutions des mouvements sociaux dans les années 1980 :

« Au matin des années 1980, la volonté de transformer le monde et les mythes, longtemps moteur des mobilisations sociales s'efface. Entre ambitions expertes et "démocratie protestataire", de nouveaux profils et modèles s'esquissent. » (Pigenet et Tartakowsky, 2012 : 345)

Ce processus s'affirme jusqu'aux années 1990 et se renouvelle à partir des années 2000 en France, surtout grâce aux actions mises en place par la gauche socialiste tant au niveau national que municipal⁶⁰, des lois sur la décentralisation jusqu'à celles sur la démocratie participative. À partir de la moitié des années 1990, l'affirmation de la rhétorique sur le développement durable et le mouvement altermondialiste donnent un nouvel élan aux mouvements urbains qui réaffirment leur place dans le débat sur la ville. C'est surtout après la crise économique des années 2008 que ces initiatives reflourissent dans les grandes villes en se proposant comme pratiques alternatives et résilientes face à l'apparente crise du système néocapitaliste. Mais entre-temps, les rapports que ces mouvements ont entrelacés avec les institutions ne demeurent pas sans conséquence. Si, de son côté, l'institution agit à travers des appareils techniques de normalisation, sans préjudice de la volonté des collectifs de continuer à dialoguer avec les institutions elles-mêmes,

60. La République française a été présidée par le Parti socialiste entre 1981 et 1995 (François Mitterrand) et à partir de 2012 (François Hollande). Comme nous l'avons évoqué, au niveau municipal, la mairie de Paris est socialiste depuis 2001 : avec Bertrand Delanoë jusqu'à 2014, puis avec Anne Hidalgo.

il ne pouvait pas en résulter autrement que la modalité d'action des institutions rentre dans la pratique des associations. Il s'agit d'un processus osmotique qui crée des allers-retours entre les deux mondes tout en alimentant des tensions d'incompréhension, des sentiments d'inachèvement, des conflits de légitimité. Celui-ci est l'état actuel sur lequel nous réfléchissons. Quel est alors le fil conducteur qui approche les utopies libertaires aux actuelles politiques urbaines ?

Pour affronter cette question il est important de remarquer aussi quelle est la place du discours intellectuel et savant dans ce processus de porosité entre mouvements et politiques. Les chercheurs en sciences sociales représentent en effet l'un des anneaux de conjonction fondamentaux entre mouvements et politiques dans la mise en place de dispositifs d'inclusion de nouveaux acteurs de la transformation urbaine. Cécile Blatrix (2012) confirme en effet la répartition en trois périodes que nous venons de proposer, en application au cas parallèle des « sciences de la participation » : une période d'émergence d'« espaces de débat » sur la participation du public avec des expérimentations surtout dans le champ de l'urbanisme et de l'environnement (début des années 1970 jusqu'aux années 1980) ; l'institutionnalisation de la concertation grâce à la « conception d'une démocratie participative conciliable avec la démocratie représentative » qui fait émerger une demande d'expertise (des années 1990 à 2000) ; et la normalisation des dispositifs accompagnée par une « autonomisation du champ de recherche » (de 2002 à 2012). Comme nous l'avons vu en filigrane dans notre présentation des différents mouvements, les chercheurs jouent un rôle fondamental dans la production d'un vocabulaire et de notions qui définissent les mouvements et leur place dans la construction de la ville. Ce rôle est important surtout parce que ce vocabulaire et ces notions ont guidé la mise en place des nouvelles politiques urbaines à partir des années 1980 :

« Lorsque, au début des années 1980, la gauche a pris les commandes de l'État en France, la démarche critique des sciences sociales a peu à peu disparu au profit d'un engagement politique pour la restructuration de la société [...]. Une relation de réciprocité s'est installée entre les objectifs assignés aux chercheurs et la gestion des affaires socio-politiques. » (Abélès et Jeudy, 1997 : 17)

Les chercheurs en sciences sociales ont d'ailleurs donné une contribution importante à la création des Politiques de la ville (Tissot, 2007) et continuent à stimuler les réflexions autour des politiques de proximité et de participation. En même temps, leur position est aussi très proche du milieu militant :

« La consanguinité entre chercheurs et militants est favorisée par un profil culturel et social proche, et une commune orientation "altruiste", voire "morale". [...] L'homologie se renforce avec le développement des mouvements de solidarité, à dimension transnationale, et de l'altermondialisme. La circularité des discours militant et scientifique est croissante au fur et à mesure que s'affirme la dimension savante, contre-experte, du militantisme ; dimension qui offre une place nouvelle à l'intellectuel ("spécifique" d'après Michel Foucault), différente de celle qui lui était assignée dans le mouvement ouvrier. » (Sommier, 2012 : 372)

La production des sciences sociales depuis les années 1980 est en effet triple : scientifique, politique et militante. Des revues comme *Mouvements*⁶¹ et des associations comme Adèles⁶² ou Graine de jardins⁶³ montrent à quel point le rapport entre monde de la recherche et les associations de terrain est étroit. Dans le contexte des colloques scientifiques sur les thèmes de la participation,

61. La revue *Mouvements. Des idées, des luttes* a comme objectif de diffuser des travaux de critique et des enquêtes sociales pour créer des échanges entre le monde de la recherche et celui des mouvements de « résistance » politique. À travers ses publications et ses événements, elle alimente, entre autres, le débat sur les mouvements urbains et sur le monde associatif.

62. L'« Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale » rassemble depuis 1959 des chercheurs et des militants autour de la question de la prise de pouvoir des citoyens. Il s'agit d'un réseau qui contribue de manière importante au débat sur la démocratie participative en participant activement aux recherches dans ce domaine.

63. La présidente de Graine de jardins est une consultante, urbaniste et anthropologue de formation. L'association est très active dans le débat sur les jardins partagés et organise des conférences et des débats tant au niveau local que national.

de l'environnement et des mouvements urbains la coprésence de plus en plus marquée de chercheurs, politiques et acteurs de terrain rend tellement claire cette consanguinité au point que les catégories de séparation entre les milieux apparaissent inadéquates. Cela nous aide à mieux comprendre la façon dont se tissent les liens entre mouvement et politiques et nous porte vers un questionnement sur l'utilisation des catégories et des notions dans la lecture du rôle des associations.

Dans le livre *Histoire des mouvements sociaux en France*, Jacques Rougerie et Robert Tombs (2012) posent, de leur point de vue d'historiens, le problème de pouvoir définir la Commune de Paris en tant que « mouvement social urbain » en l'analysant avec la « boîte à outils » proposée par les sociologues des *contested politics*⁶⁴. Après avoir regardé l'histoire de la Commune à la loupe des catégories d'analyse comme celles de « mobilisation de ressources », « radicalisation », « signification » et « identité », ils arrivent à en déduire qu'en effet la Commune tend à échapper à ces définitions et que ces dernières n'aident pas à répondre à la question, pour eux essentielle : « Pourquoi les hommes se rebellent-ils ? » Dans leurs conclusions, ils rappellent les « risques d'interprétation excessive » de logiques qui sont établies *a posteriori* et dont l'historien est bien conscient. Il s'agit pour eux de « rappeler nos incertitudes, voire nos inquiétudes » face au « caractère imprévu, voire accidentel, de l'événement » (*ibidem* : 141-151). Ce positionnement nous paraît très utile pour expliquer les problèmes tels que nous souhaitons les aborder.

Face à ce cadre, notre premier questionnement autour des représentations des pratiques de participation et des habitants se trouve en effet tant élargi que

Autonomisation de
la transformation
urbaine

64. Les notions de *contested politics* et *contentious politics* ont été introduites par les sociologues Charles Tilly et Sidney Tarrow (2007). Ces notions remettent en question la définition de mouvement social face à la multiformité des répertoires d'actions contemporaines vouées à troubler les activités sociales normales afin d'influencer les gouvernements. Elle propose de mettre l'accent sur ces formes de contestation plutôt que sur la structure sociale des groupes qui les mettent en place.

renforcé. C'est justement dans la possibilité de mettre à distance les catégories émergentes de l'aménagement en analysant leur présence sur le terrain que nous défendons notre *approche anthropologique* aux transformations urbaines (LAA, 2013) et à l'analyse des actions collectives citoyennes. Ce travail ethnographique implique tout d'abord une analyse de la « multidimensionnalité » des relations de pouvoir qui puisse penser l'État « vu d'en bas » à travers les pratiques territorialisées des acteurs (Abélès et Jeudy, 1997 : 15) en questionnant « les conceptions strictement verticales entre l'État et la "société civile", le local et le global » (Neveu, 2007 : 20). À travers le panorama que nous avons reconstruit, nous avons vu surgir en parallèle non seulement la manière dans laquelle les pratiques observées sont incluses dans les politiques mais aussi quel est le débat intellectuel et sociétal auquel elles font référence. Dans le cadre d'une prédominance du débat autour de la participation et de la démocratie délibérative, nous avons vu se délimiter également une survivance d'un intérêt pour des pratiques éphémères et informelles (qui se traduisent dans un nouveau modèle esthétique) et d'un intérêt pour l'autogestion à travers le débat sur l'environnement. Chacun de ces champs pose l'objectif de la création d'un nouveau modèle de développement, mais marque aussi l'apparition d'une série de controverses autour des notions d'autogestion, de contre-pouvoir, de mouvement social, d'*empowerment* ou de démocratisation.

La définition qui nous semble être la plus pertinente pour parler de l'ensemble de ces notions controversées dans ce contexte est celle d'*autonomisation*. Autonomisation, au sens politique, indique en effet une évolution dynamique qui porte vers l'indépendance par rapport à un ordre établi ou supérieur. La racine grecque du mot dérive de la composition de *auto* (αὐτο), soi-même, et *nomos* (νόμος), loi. Il indique donc l'idée de *se donner ses propres règles*. À la lumière de l'affaiblissement de la charge contestataire des mouvements sociaux depuis les années 1980 (Pigenet et Tartakowsky, 2012),

cette notion nous semble mieux décrire les intentions et les modes opératoires avec lesquels agissent les mouvements urbains contemporains. Elle se distingue à la fois de l'*empowerment* (Bacqué et Biewener, 2013), qui insiste sur l'acquisition d'un pouvoir sur soi-même lequel impliquerait un parcours d'acquisition d'une conscience, un affrontement et la mise en place d'un discours idéologique⁶⁵ ; de la démocratisation (Ragon, 1977 ; Macaire, 2012), qui se concentre sur l'ouverture du pouvoir et de la participation non pas à des groupes mais à des non-experts en tant que public aspécifique et atomisé ; et de l'autogestion (Rosanvallon, 1976 ; Hatzfeld, 2006), qui se fonde sur la remise en cause des hiérarchies sociales et politiques afin d'accomplir une appropriation des moyens du pouvoir par l'ensemble de la société. La notion d'autonomisation nous semble en revanche pouvoir rendre compte de l'aspiration globale des acteurs à trouver leur place dans le processus de gouvernance, à se proposer en tant qu'entités autonomes à l'intérieur d'une normalisation qui encadre et promeut la responsabilisation des citoyens au niveau local. En ce sens, ils manifestent une aspiration d'affranchissement de l'ordre établi sans forcément le contester, car cet affranchissement entre dans la logique d'une inclusion non pas dans l'institution mais à la table des négociations entre institutions et entités privées. C'est ce point qui nous permettra de creuser l'hypothèse d'un rapprochement entre pratiques d'autonomisation et néolibéralisation des politiques urbaines.

Face à ce panorama, nous proposons une approche complémentaire et transversale aux débats précédemment illustrés qui devra se distancier d'une

65. Hélène Balazard et Philippe Genestier (2009) nous font remarquer d'autre part que la notion d'*empowerment* est en réalité très ambiguë de par son origine libérale anglo-saxonne : « Elle participe d'une attitude de défiance vis-à-vis de l'ordre établi et particulièrement de contestation des élites et des institutions publiques, en aspirant non à renverser ces dernières mais à les bousculer pour les faire fonctionner dans un sens, soit plus favorable aux humbles, aux oubliés du *mainstream*, soit plus ouvert aux intérêts d'une communauté particulière, d'un groupe confronté à des problèmes spécifiques. »

estimation de l'accomplissement de ces actions par rapport à des objectifs idéels. Nous nous intéresserons en revanche à une qualification de la tension entre institutionnalisation et autonomisation dans l'ensemble de ces pratiques. Notre souhait est de mettre en lumière la manière dont ces différentes approches autour de l'autonomisation influencent notre terrain, ou mieux, dans quelle mesure notre terrain est appelé à répondre à cette multiplicité de domaines. En autres termes : comment ces oppositions et catégories s'imposent dans la réalité ? De quelle manière ces discours sur la participation, sur l'éphémère et sur l'autogestion en tant que moteurs de dispositifs techniques, sont-ils en train d'influencer non seulement notre regard sur le terrain, mais aussi *le regard que le terrain a sur lui-même* ? Notre apport voudrait se baser sur le constat d'une efficacité sociale des mouvements et pratiques observés en faisant l'effort de les regarder dans leur forme actuelle plutôt que les insérer dans une vision linéaire d'un processus démocratique participatif qui risquerait d'être « inachevé » (Rosanvallon, 2000 ; Bacqué et Sintomer, 2010) de par son manque d'intégration systématique dans les instances démocratiques. Ces acteurs se sont imposés depuis trente ans dans un contexte institutionnel tout en maîtrisant et en intégrant les notions et les critiques de la sphère intellectuelle qui alimente les politiques. Cela nous amène à nous questionner à la fois sur les figures que ces acteurs incarnent dans la transformation urbaine, et sur les représentations sociales et spatiales qu'ils produisent. Il s'agira pour nous de centrer notre intérêt du point de vue de l'urbanisme en tant que discipline opérationnelle et scientifique, et sur un questionnement autour de ce que l'existence de ces actions et leur relation avec le pouvoir peuvent nous raconter sur la manière dont on imagine, on construit et on projette la ville contemporaine.

Nous arrivons ainsi à élargir et spécifier le champ du *malentendu* que nous avons ouvert dans le chapitre précédent. Est-ce que les groupes de citoyens et les institutions entendent la même chose quand ils parlent de jardin, de

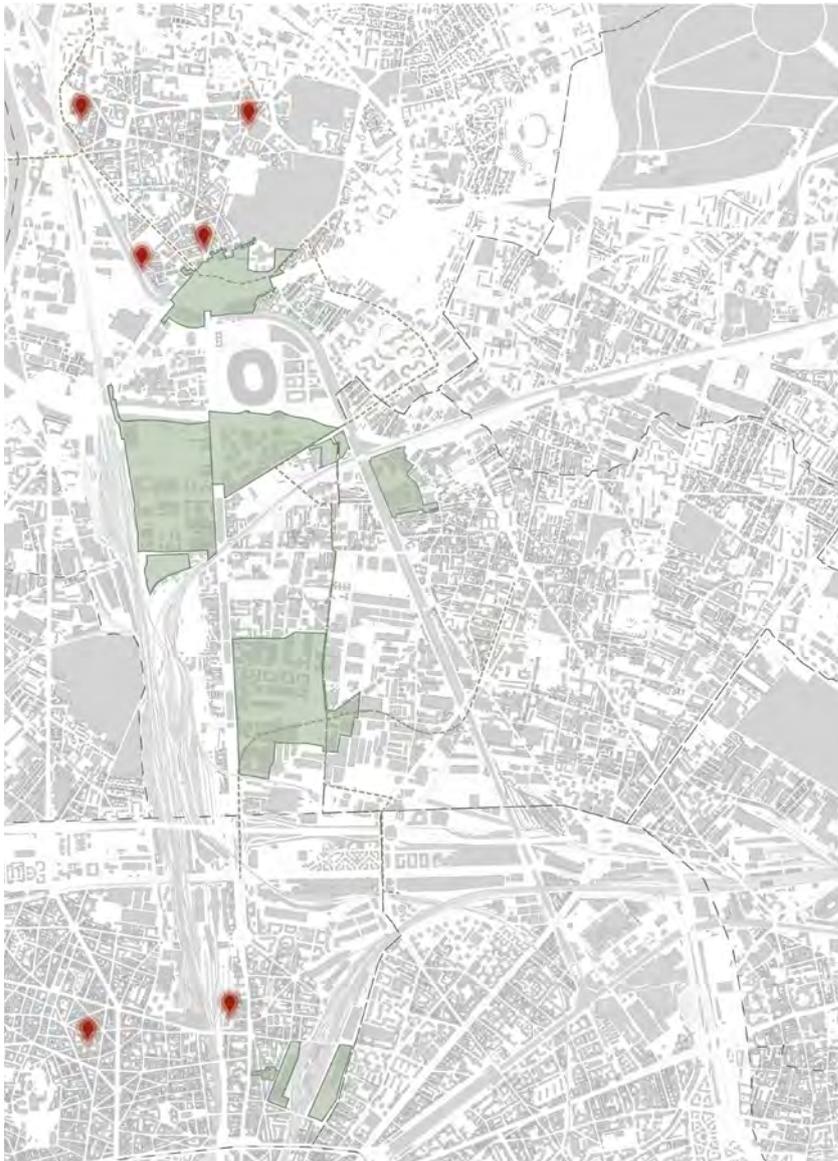
citoyen, d'habitant, d'occupation, d'appropriation ? Sont-ils conscients de leurs malentendus ? Les rapports complexes d'intégration des actions citoyennes dans les politiques interrogent en effet les possibles écarts de sens dans le passage entre milieux « profanes », citoyens, professionnels, militants. Ces écarts et malentendus, comme nous rappelle Franco La Cecla, peuvent cacher des défauts de communication « concernant la reconnaissance ou non de l'altérité » où « cette altérité correspond à la liberté » qui « est, par sa nature, "étrangère" aux autres » (La Cecla, 2002 : 142). Ce n'est en revanche pas la liberté d'action des collectifs qui est en cause pour nous, mais la liberté du fameux « habitant lambda » pour lequel tant les politiques que les mouvements s'acharnent à opérer : le citoyen qui devrait participer plus, s'engager plus, s'approprier son espace de vie. C'est parce que justement les collectifs jouent un rôle ambigu, en incarnant à la fois l'habitant et le politique, que nous pouvons entrevoir dans leur discours et dans les malentendus qu'ils entretiennent avec le pouvoir quelles sont les représentations que l'on produit quand on négocie le futur de la ville et quelle liberté/altérité on accorde à ceux qui l'habitent. Dans cette figure du *citadin possible* se joue en effet la décision sur la ville future et la forme que son projet devra prendre. Notre objectif devient alors de comprendre dans quelle mesure les acteurs que nous observons contribuent à l'évolution de l'urbanisme comme discipline technique et scientifique du « faire la ville » (de Biase, 2014).

Figure 8 _ Timelines cartographiques de la relation temporelle entre initiatives associatives et projets d'aménagement du Nord-Est.

La succession de cartes en bas montre la profondeur historique des projets et des associations qui font partie de notre enquête, c'est-à-dire leur apparition progressive depuis 1988.

Il est intéressant d'y remarquer tout d'abord un mouvement qui va du centre vers la limite : si les associations et les projets le plus anciens se trouvent à la fois dans le centre-ville de Saint-Denis et dans le cœur du quartier de la Chapelle, c'est à partir de 2001 que nous voyons une tendance progressive à l'occupation de la limite commune des deux centres. Nous voyons aussi comment l'apparition des associations semble suivre l'augmentation de densité des projets. Dans la dernière carte à gauche nous voyons la correspondance spatiale actuelle entre projets en cours et associations. Ces cartes ne tiennent pas compte des projets réalisés ou des associations disparues avant 2013.

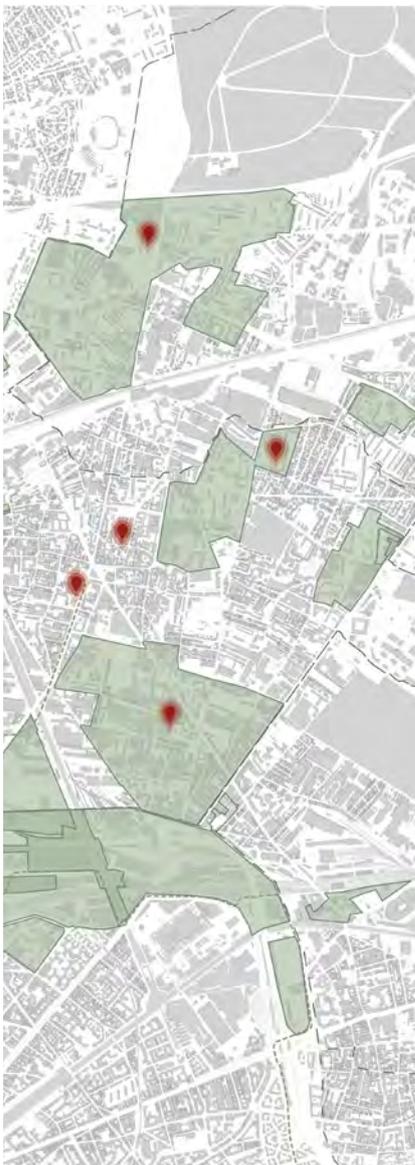
De 1988 à 1998/2000



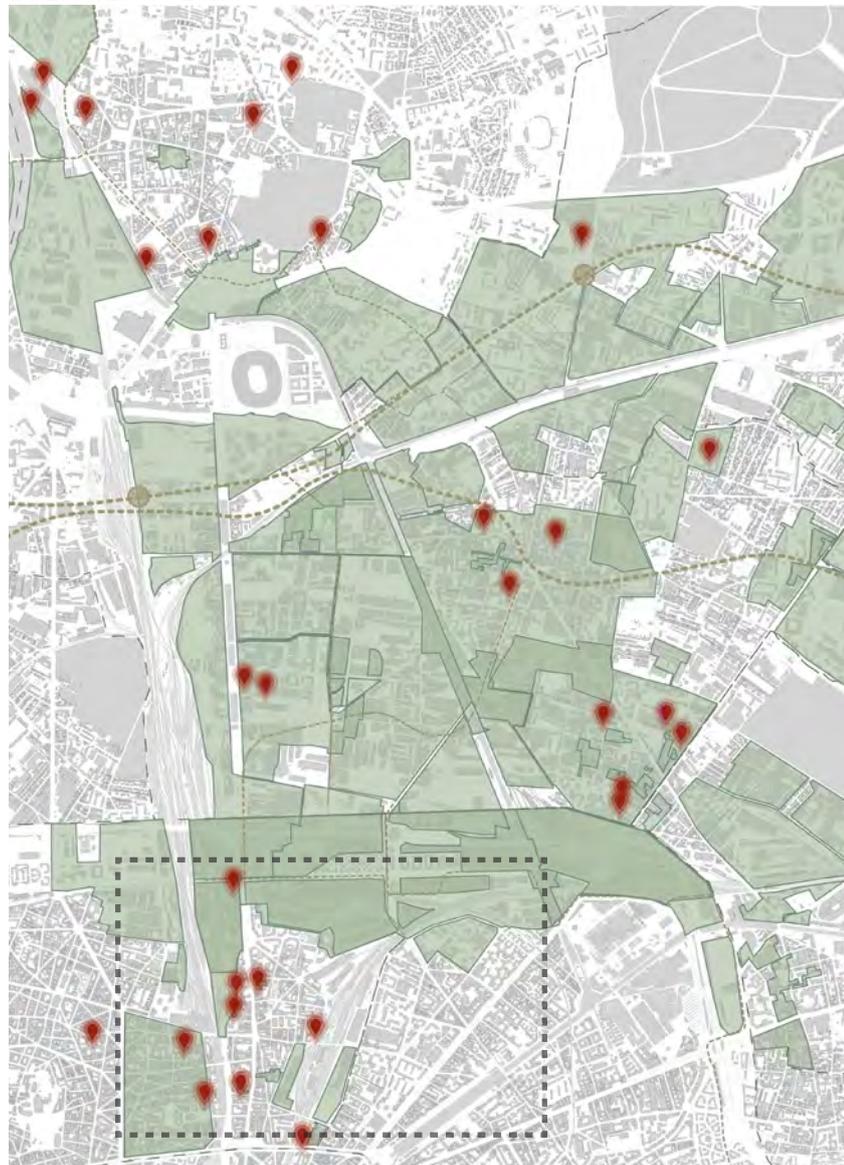
De 2001/2002 à 2007/2008



Ce détail sur le quartier de la Chapelle montre la situation des projets et des occupations de friches (jardins partagés et squat d'artistes) en 2013-2014. Nous y voyons une illustration des dynamiques de déplacement/relogement des associations en fonction des étapes d'avancement des projets.



De 2007/2008 à 2013



F.2 Glossaire des pratiques et des formes de regroupement collectives

Ce petit glossaire est proposé comme résumé synthétique des différents dispositifs de négociation et des typologies de groupes en partie présentés dans le chapitre précédent. Certaines des définitions proposées ont un référencement normatif alors que d'autres sont tirées de notre expérience de terrain.

Nous proposons ce panorama afin d'introduire le prochain chapitre dans lequel nous développerons une analyse des dispositifs d'aménagement en lien avec les mouvements urbains que nous venons de présenter. Les pratiques et formes de regroupement présentées ici seront interprétées sous forme de typologies de situations d'interaction. Cette vision synthétique sera en conséquence d'aide au lecteur pour comprendre nos choix dans la catégorisation des situations.

Le glossaire sera également de le complément à la lecture des fiches concernant les associations (cf. fiche F.3).

Pratiques

Convention d'occupation temporaire

Il s'agit d'un contrat de location pour des terrains publics en friche ou pour des bâtiments vides destinés à faire l'objet de nouveaux aménagements, qui sont temporairement mis à disposition d'associations pour des activités principalement artistiques ou de jardinage. Le contrat est soumis à condition de libérer l'espace au début des travaux. Les prix des locations sont en général très bas en raison du fait que les associations prennent en charge le réaménagement temporaire du lieu et sa sécurité. Pour les jardins partagés, ce type de contrat peut être lié à la signature de la Charte Main verte.

Subventions publiques

Les principaux financeurs des associations liés à la transformation du territoire sont les bailleurs sociaux, les mairies, la région et l'État (par exemple à travers les CUCS). Ces subventions peuvent être liées à la fois à des actions de gestion directe de l'espace et à l'accompagnement de projets d'aménagement. Le cadre est souvent celui des dispositifs d'actions sociales liés au renouvellement urbain et définis par la Politique de la ville sur des périmètres d'intervention comme les Zones urbaines sensibles (ZUS*) ou de la promotion d'« initiatives citoyennes » notamment financées par la région Île-de-France.

CICA

Conseils d'initiatives et consultation d'arrondissement. Ces dispositifs sont conçus comme des réunions autour des projets urbains auxquelles participent les représentants des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales repérés par les services municipaux comme organisations exerçant une activité et une influence dans l'arrondissement.

Consultations et formations

La plupart des associations de riverains engagées dans une concertation sur un projet d'aménagement recourent à des architectes et urbanistes (souvent engagés dans le monde associatif) qui mettent leurs connaissances au service d'une contre-expertise ou d'une demande de formation. Ces consultations deviennent de plus en plus des sujets incontournables dans les processus de concertation.

Charte Main verte

Cette charte a été créée par la ville de Paris afin d'encourager le développement des jardins collectifs. Il s'agit à la fois d'une convention liée à une cession temporaire du terrain, et d'une série de normes pour les activités de jardinage. L'association doit s'engager à maintenir le terrain en bon état sans y apporter des modifications importantes (par exemple, les arbres ne peuvent pas être déplacés ou enlevés), à ouvrir le jardin au public quand les adhérents sont sur place, et à assurer un respect de l'environnement. La ville met à disposition la clôture et fournit la terre et l'eau nécessaires au fonctionnement du jardin.

Ingénierie de la concertation/participation

Spécialité professionnelle qui s'est affirmée suite à la demande croissante des institutions publiques d'une maîtrise de la conception et animation de procédures visant à associer, d'une manière plus ou moins directe, le public au processus de décision (débat public, jurys de citoyens, conseils de quartier, conseils de développement, agenda 21, forums électroniques, sondages délibératifs...). Les ingénieurs de la participation viennent d'horizons divers (sociologie, sciences politiques, architecture, urbanisme, communication et marketing) et offrent leurs services aux municipalités et collectivités territoriales dans différentes phases des processus de concertation. L'Université Paris 1 offre une formation de master 2 spécifique à ce domaine.

Formes et lieux de regroupement

Associations loi 1901

Associations à but non lucratif définies par la loi du 1er juillet 1901. Les associations doivent être composées au minimum de deux membres et doivent avoir un autre but que de partager des bénéfices. Le président de l'association ne peut pas être salariée par cette dernière. Les contrats associatifs relèvent du droit privé. Ils existent plusieurs catégories d'associations (d'intérêt général, de consommateurs, d'utilité publique) et plusieurs formes d'évolution possibles en relation avec l'activité et la durée de la structure.

AMAP

Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne sont des associations nées dans les dix dernières années sous l'impulsion de groupes écologistes souhaitant renforcer le lien entre ville et

campagne. Il s'agit de groupes de consommateurs associés à un ou plusieurs producteurs provenant des alentours de l'agglomération urbaine où les échanges ont lieu. Les producteurs s'engagent à fournir des produits agricoles biologiques à des prix équitables. Les AMAP utilisent généralement les jardins partagés comme lieux de distribution.

Collectif informel

Un collectif informel est un groupement qui ne souhaite pas donner à ses activités un statut institutionnel ni un mode de gestion fixe. Ce manque de « forme » est souvent un obstacle dans le dialogue avec les institutions. C'est pour cela que la plupart des groupes qui bénéficient de subventions et conventions ont un statut d'association.

Comité de suivi ou comité consultatif

Ces comités sont des dispositifs plus ou moins institutionnalisés de la concertation avec les habitants. Il s'agit de groupes de travail liés à des projets d'aménagement. En général, ils sont composés d'élus, de techniciens, d'aménageurs, d'architectes et d'associations d'habitants. Ces réunions se distinguent des réunions publiques d'information par leur caractère plus restreint. Elles devraient permettre la discussion sur les projets dans les différentes phases de sa conception et l'éventuelle mise en place d'ateliers de travail entre les différents acteurs présents.

L'appellation comité de suivi est utilisée dans le 18^e arrondissement et a été créée grâce aux travaux du collectif Coordination espace Pajol pendant la consultation sur le projet ZAC Pajol. Ce dispositif est utilisé aujourd'hui sur le projet Chapelle International qui fait partie du Grand Projet de Renouvellement Urbain Paris Nord-Est dans lequel est engagé l'association ASA PNE 18, issue de l'expérience du collectif pour Pajol.

L'appellation comité consultatif est utilisée dans la communauté d'agglomération de Plaine Commune et notamment dans la ville de Saint-Denis. Ce dispositif a été créé grâce aux travaux du Comité d'habitants qui agit depuis 1996 sur la ZAC porte de Paris.

Conseil de quartier

Les conseils de quartier ont été créés en 2002 par la loi Vaillant afin de développer la participation citoyenne. Ils existent dans les communes de plus

	<p>de 80 000 habitants. Ils disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement et ont un pouvoir consultatif. Les membres (élus, personnalités représentatives, associations et habitants) peuvent être volontaires, désignés ou tirés au sort sur les listes électorales.</p>
Conseil de développement	<p>Les conseils de développement ont été créés en 1999 par la loi Voynet afin de développer des instances de démocratie participative. Il s'agit d'une assemblée consultative formée au sein d'une agglomération et basée sur le principe du partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs.</p>
Démarche quartier	<p>Il s'agit de maisons de quartier qui offrent aux citoyens la possibilité de s'informer des projets et actions de la ville et d'en débattre avec les élus. Les démarches quartier sont souvent en lien avec les contrats du volet social des Politiques de la ville, à travers lesquels ils peuvent financer des initiatives collectives et des débats.</p>
Friche culturelle ou squat d'artistes	<p>Cette appellation est utilisée pour désigner des bâtiments vides et occupés par des actions artistiques. Il s'agit principalement d'usines et d'ateliers désaffectés dans des quartiers périphériques qui ont vécu un processus de désindustrialisation. Ces types d'emprises peuvent attendre plusieurs années avant de trouver une nouvelle destination en raison de leur taille et de la complexité de leurs structures. Les artistes occupent ces espaces (de plus en plus de manière légale) en payant un loyer très réduit à leurs propriétaires et en prenant en charge sa remise en état.</p>
Jardin partagé	<p>Les jardins partagés sont des terrains cultivés animés par une association proposant des activités collectives de jardinage, visant à développer la sensibilisation à la nature et l'éducation citoyenne, la création de liens sociaux et l'insertion. Les jardins en région parisienne sont généralement implantés sur des parcelles de terrain public (municipal, bailleurs sociaux, hôpitaux, Réseau Ferré de France). Le réseau régional officiel compte actuellement cent dix jardins partagés. Ces jardins sont principalement implantés au cœur de l'agglomération, dans le Nord-Est parisien et en Seine-Saint-Denis.</p>

3 Dispositifs non-institutionnels

Tout en suivant les traces des mouvements présents dans notre terrain dans leurs parcours singuliers, il nous faudra maintenir notre orientation de départ vouée à enquêter leur coprésence dans un territoire particulier. Le Nord-Est parisien héberge une complexité de transformations qui, comme nous l'avons illustré, compose le cadre privilégié pour l'observation de l'interaction entre les initiatives collectives et les mutations urbaines en cours dans la métropole parisienne depuis les années 1980. Dans ce terrain, nous avons suivi de près l'action d'une trentaine de groupes impliqués dans des négociations liées aux projets d'aménagement. Certains d'entre eux se définissent clairement comme comités de concertation, jardins partagés, squat d'artistes ou collectifs d'architectes ; d'autres se positionnent de manière plus floue entre ces définitions. Comme nous l'avons montré, même en pouvant les relier à un cadre plus global ou à un débat politique et scientifique, ces définitions d'acteurs restent très glissantes. Le trait commun reste en revanche celui des actions de contestation qui vivent un processus d'institutionnalisation à l'intérieur du cadre de l'aménagement urbain (Neveu, 2011c). Notre intérêt reste celui de cerner ces rapports d'institutionnalisation afin de comprendre quel est le rôle de ces collectifs dans la planification urbaine et de quelle manière les dynamiques globales de ces mouvements dialoguent avec le débat actuel sur le développement de la métropole. Afin d'affronter ce questionnement, notre définition de Nord-Est suit les mouvements des périmètres de projet et des zones d'influence des associations. Ce cadrage complexe et mouvant n'a pas donc pour nous des limites fixes sinon celles du discours et des pratiques des acteurs : à la fois ceux qui définissent officiellement le processus de transformation, et aussi ceux qui l'influencent à travers des actions collectives.

Ce croisement de données qui construit l'emprise variable de notre terrain est aussi à la base des choix interprétatifs que nous avons mis en place. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, la construction de cet objet complexe nous amène à poser des questionnements sur les relations entre les actions collectives et la construction opérationnelle et politique des projets d'aménagement. Cette relation ne peut être comprise qu'en saisissant des *situations* qui puissent rendre compte de la relation entre des mouvements collectifs, des institutions et des projets dans le temps. Il s'agit en effet de regarder le Nord-Est non pas comme un territoire figé par des frontières géographiques ou par l'identité d'un groupe, mais comme un ensemble d'interactions autour d'une thématique spécifique. C'est cet ensemble d'interactions à travers lequel nous pourrions décrire nos acteurs non pas comme des catégories d'action ou de groupes, mais dans leur capacité « à produire des critiques et/ou des justifications acceptables en situation » (Boltanski, 2009 : 48). Les critiques et justifications des acteurs sont en ce sens les éléments permettant de questionner les « formes de citoyenneté » (Agiar, 2009) qui peuvent se déployer dans les controverses autour de l'aménagement. L'étude de « l'engagement en situation » permet d'ailleurs d'amorcer une approche empirique et microsociologique à la question des mobilisations collectives apte à éclaircir, sur une situation donnée, le sens que les acteurs d'un mouvement attribuent au mot « public », c'est-à-dire à la poursuite d'une justice sociale qui puisse profiter au plus grand nombre (Cefaï, 2007). C'est cette vision situationnelle qui peut permettre la compréhension d'un « réalisme dynamique » (Boltanski et Thevenot, 1991 : 31) qui met en lumière les ajustements mutuels entre personnes autour de l'espace en transformation. En ce sens, il ne sera pas intéressant de classer les groupes rencontrés selon les mouvements auxquels ils appartiennent ou en relation à leur position géographique, mais plutôt d'observer différentes typologies d'interactions au

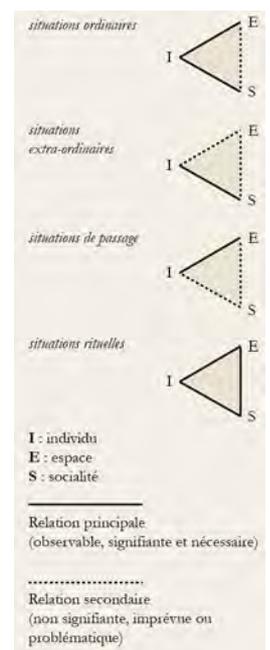
monde de l'aménagement afin de pouvoir questionner les catégories qui sont mobilisées par différents acteurs dans différents contextes. C'est parce que nos interlocuteurs, comme chaque personne ou groupe, « sont obligés de glisser d'un mode d'ajustement à un autre, d'une grandeur à une autre en fonction de la situation dans laquelle elles s'engagent » (*ibidem* : 30) qu'un classement de leurs actions nous paraît réducteur par rapport à la reconstruction des résistances que ces ajustements mettent en lumière. Ce qui nous intéresse est d'arriver à révéler les différentes postures des acteurs et les moments de désaccord, « de panne », qu'elles provoquent en nous obligeant à « rentrer dans le détail » (*ibidem* : 52) pour pouvoir décortiquer les tensions produites par la construction de la ville contemporaine :

« Il faut donc renoncer à associer les mondes à des groupes et ne les attacher qu'aux dispositifs d'objets qui qualifient les différentes situations dans lesquelles se déploient les activités des personnes lorsqu'elles mettent ces objets en valeur. »
(*Ibidem* : 266)

3.1 Situations

Les situations que nous observerons se composent d'une collection de moments de négociation créés par un projet d'aménagement. Si, pour Michel Agier (2009), les situations servent à comprendre la relation entre individu, espace et société, nous nous intéresserons au cas spécifique d'une relation entre acteurs, projet et institutions. En proposant cette spécification, nous nous appuyerons sur le schéma de division proposée par Agier entre situations ordinaires, dans lesquelles la régularité permet de comprendre la relation individu/espace et individu/société ; situations extra-ordinaires, dans lesquelles la relation de l'individu à la société s'exacerbe en donnant à l'espace un statut éphémère ; situations de passage, qui s'appuient sur une régularité du rapport entre individu et espace (entendu comme non-lieu) ; et situations rituelles,

(Agier, 2009 : 58)



dans lesquelles la liminarité permet une explicitation performative de la relation espace-individu-société (*ibidem* : 58-61). Dans notre contexte, il sera intéressant de nous concentrer sur des situations de type extra-ordinaire et rituel qui seront déclinées en quatre sous-typologies : *polémique* et *contractuelle* en ce qui concerne l'extra-ordinaire, et *logistique* et *de production* en ce qui concerne le rituel.

Situations
polémiques

Les *situations polémiques* sont celles dans lesquelles les associations et les institutions se trouvent à négocier leur action dans des contextes publics ou semi-publics. Il s'agit de moments de débat sur un projet urbain ou autour de la gestion d'un espace en transformation, qui impliquent une interaction de type décisionnel ou contractuel entre associations et institutions. L'espace du projet n'est pas agi ou vécu mais raconté à travers la relation entre groupes et institutions.

Les contextes semi-publics sont constitués de réunions de discussion et de concertation qui sont souvent restreintes aux associations intéressées. Dans le cas de dispositifs de concertation officielle, ces réunions peuvent prendre le nom de « comités de suivi » ou « comités consultatifs », elles sont souvent stimulées par les associations qui souhaitent être informées de manière régulière sur l'avancement des projets à la présence des élus, des services techniques, des maîtrises d'œuvre (MCE*) et d'ouvrage. L'association négocie la date et invite ses adhérents à y participer afin d'évaluer les projets et proposer des modifications.

Les situations publiques sont généralement des réunions d'information sur des projets en cours. Le public est censé être ici plus ample mais l'implication demandée par la participation à ces événements ne les rend en tout cas

accessibles de fait qu'à un public restreint¹. Ces réunions peuvent être organisées tant par les institutions que par des associations. Leur rayonnement est généralement celui d'un quartier ou d'une commune, même si récemment le processus du Grand Paris a aussi expérimenté des débats à échelle métropolitaine.

Dans ces contextes, les groupes, en devant négocier avec des acteurs institutionnels, rentrent dans la sphère technique de l'urbanisme, de ses contraintes normatives et décisionnelles. Qu'il s'agisse de défendre l'existence d'un espace que de discuter les choix d'un nouvel aménagement, le type de performance qui se met en acte dans ces situations est celle de la capacité rhétorique qui doit permettre de montrer non seulement une compétence par rapport aux enjeux spatiaux, mais aussi par rapport à la construction d'un intérêt général. La forme de l'argumentation et son déploiement prennent ici une place importante. Ces situations mettent en scène la sphère de la *légitimité* des groupes : leur représentativité, leur appartenance à des réseaux larges, la valeur de leur identité et de leur expertise dans le contexte de la prise de décision.

Les *situations contractuelles* se développent dans des contextes d'échange matériel. La plupart de groupes postulent pour des subventions publiques dans le cadre de politiques liées au renouvellement urbain ou, quand ils occupent des lieux, ils demandent des conventions d'occupation des espaces dans des moments d'attente ou d'accompagnement du début d'un aménagement.

Situations
contractuelles

1. La question du degré de publicité de ces réunions représente souvent un argument de critique dans les débats sur la démocratie participative (cf. § 2.1). Dans ce contexte, notre intérêt est de prendre acte du fait que les groupes que nous étudions représentent le public privilégié de ces situations d'échange entre urbanisme et société civile. Les éléments souvent reconnus comme dissuasifs par les acteurs du terrain sont la temporalité (durée longue des réunions quant au processus total), la complexité des sujets abordés et le manque d'un retour institutionnel concret sur les concertations.

L'espace du projet devient ici un objet de négociation avec les institutions qui permet d'explicitier les entendements et malentendus entre acteurs.

Il s'agit de processus de négociation quelquefois très longs qui engagent des relations qui peuvent être soit très formelles et codifiées, soit très informelles, surtout quand elles impliquent la constitution d'une règle *ad hoc* ou quand elles se reposent sur des formes de confiance personnelle entre groupes, élus et services techniques. Les échanges peuvent prendre la forme de réunions privatives vouées à établir les conditions d'occupation ou de relogement face à un projet prévu. Leur configuration est très variable et elles sont généralement accessibles seulement à quelques représentants des associations et aux services techniques et élus. Ces négociations peuvent prendre aussi la forme d'échanges indirects à travers des lettres ou des demandes officielles. L'association devra ainsi déployer une connaissance des procédures légales et des codes de conduite qui sont propres aux marchés publics, ainsi que s'approprier un lexique qui puisse insérer son projet dans les objectifs des politiques en cours.

Dans ces situations, le discours prendra la forme d'une *expertise* pratique et d'une démonstration de la capacité de gestion que les groupes peuvent mobiliser : elles nous montrent la formalisation d'un récit sur la « responsabilité » et sur la prise en charge directe de l'espace en projet.

Situations
logistiques

Les *situations logistiques*, moments d'organisation interne, peuvent être différentes selon la taille et l'objectif du groupe. Notre observation de la vie des associations, des réunions internes des groupes et des conflits que ces moments peuvent provoquer, nous donne en revanche des informations très homogènes par rapport aux formes d'organisation. Comme nous l'avons montré, l'un des objectifs principaux de ces groupes est la mise en place de formes d'autogestion de l'espace. L'institution, comme le projet officiel de la ville, sont apparemment absents de ces situations, mais restent le point de référence qui

guide la manière dont le groupe s'organise. L'autogestion est alors une forme complémentaire qui instaure un jeu de contrepoint où la réalité interne se construit en opposition au système officiel de gestion du territoire. Le groupe se définira comme autogéré, donc, en opposition à une forme d'organisation institutionnelle ou hiérarchique ; et un lieu sera défini comme autogéré en opposition à l'espace public « officiel » ou à l'espace public proposé par les projets. En même temps, la participation au cadre institutionnel impose une organisation hiérarchique et officiellement reconnue qui est généralement celle d'une association à but non lucratif avec un président, un bureau et des adhérents. L'interaction avec des projets implique aussi une spécialisation ultérieure des membres en fonction des compétences techniques qui permettent de comprendre et intervenir dans le processus de planification.

Ces situations nous offrent la possibilité de voir une matérialisation du discours dans lequel les positionnements affichés dans les négociations font l'épreuve de se concrétiser dans la gestion politique et physique d'un espace et d'un groupe. Dans ces situations, l'espace devient ainsi le lieu performatif où la socialité des groupes peut se déployer sans contraintes. Il s'agit aussi de moments dans lesquels le débat interne fait surgir le *doute* en montrant toute l'intrication contradictoire entre formes légales et illégales, entre volonté de contestation et de collaboration, qui représente l'une des caractéristiques plus complexes des réseaux que nous avons esquissés.

Les *situations performatives* relèvent de moments de production d'actions publiques dans lesquels les groupes mettent à profit leur travail de négociation avec les institutions et leur organisation interne pour « offrir un service » auprès du public. Balades, concerts, échanges de graines, workshops, cuisines de rue, projections, ces événements festifs correspondent à des manifestations qui visent à mettre en lumière la capacité des groupes à attirer un public mixte et

Situations
performatives

justifient le soutien des institutions tout en montrant des dispositifs qui se proposent comme alternatifs au fonctionnement officiel de l'espace urbain. L'appropriation de l'espace prend ici son caractère le plus significatif et concret, il devient le lieu de représentation des relations non seulement des groupes avec les institutions mais aussi entre groupes et « habitants ». Les dispositifs et les répertoires d'action se basent sur une approche sociale et culturelle dont l'objectif est de mélanger l'action artistique avec celle pédagogique.

Ces situations révèlent surtout la volonté d'un rayonnement local des actions en essayant de limiter au maximum le flot du « Tout-Paris ». En même temps, l'objectif est d'attirer l'attention des institutions au niveau le plus haut possible afin de pouvoir obtenir de nouvelles subventions. C'est dans ces contextes qu'une *professionnalité* du « lien social » se met en jeu en faisant de l'« animation locale » une activité centrée sur la transformation de la ville. Le projet et la friche deviennent ici à la fois la scène de l'action et aussi l'objet à comprendre et détourner.

3.2 Figures et dispositifs

L'identification de ces typologies de scènes prépare le terrain pour que nous puissions comprendre la manière dans laquelle les acteurs affrontent ces différents moments. Les situations que nous avons présentées concernent deux formes fondamentales d'action : celle de la construction du rapport institutionnel (situations polémiques et contractuelles) et celle de la relation avec l'espace en transformation et ses habitants (situations logistiques et performatives). Elles concernent aussi la production de différents types de discours : ceux concernant la justification des actions et ceux concernant le projet de l'action. Afin de rentrer dans cette articulation entre action et discours, nous proposons de passer à travers l'analyse d'une série de portraits représentant des figures d'acteurs « en situation ». La profondeur biographique

des personnages que nous allons présenter nous aidera en effet à faire surgir leur insertion dans les différentes situations et aussi à saisir le trait commun de leurs intentions et attitudes dans la participation à la construction des règles et des discours de l'urbanisme opérationnel.

Nous avons en effet observé que ces actions citoyennes, dans leur institutionnalisation, sont normées et intégrées dans des dispositifs multiples, de gestion de l'espace et du projet, lesquels engendrent la participation à la gestion d'une forme de pouvoir sur l'espace. Mais de quelle participation et de quel pouvoir s'agit-il ? En embrassant une vision foucauldienne, nous considérons le pouvoir non pas comme une structure statique de répression mais comme un ensemble multiforme d'objets et discours qui constitue une « microphysique » du contrôle (Foucault, 2003 [1976]). Foucault oppose en effet à une vision structuraliste des rapports de domination, imposés ou acceptés plus ou moins rationnellement par les individus, une idée réticulaire du pouvoir disciplinaire :

« qu'en fait il traverse, il produit les choses, il induit du plaisir, il forme du savoir, il produit du discours ; il faut le considérer comme un réseau productif qui passe à travers tout le corps social beaucoup plus que comme une instance négative qui a pour fonction de réprimer. » (Foucault 2001b [1976] : 149-149)

Dans cette vision, le *dispositif* devient un concept central d'exercice et de circulation du contrôle. Comme nous le rappelle Giorgio Agamben (2007), le dispositif² dans le discours foucauldien est en effet un « ensemble hétérogène » d'éléments discursifs et non discursifs (d'institutions, structures physiques et administratives, lois et discours scientifiques, moraux et philosophiques) qui

2. Tout en étant conscients de l'inflation du concept de dispositifs dans la littérature scientifique de différentes disciplines dans les dernières décennies, nous considérons cette notion toujours très actuelle et opérative. En essayant de ne pas nous détacher de l'originalité du concept foucauldien, il faudra toujours l'entendre ici dans son sens politique en s'éloignant des dérives esthétiques que celui-ci a pu prendre dans la production de la critique architecturale et des arts performatifs.

répondent à une logique stratégique. Cet ensemble est conçu en tant qu'instrument qui permet « de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (*ibidem*). Les ensembles de cadres institutionnels, de projets et de pratiques qui encadrent les actions des mouvements urbains nous paraissent pouvoir entrer dans cette définition de dispositif en relation au pouvoir institutionnel de l'urbanisme réglementaire. Ils représentent l'aspect social du contrôle de l'espace, au sens d'une *canalisation des aspirations citoyennes dans la participation à la construction de la ville et aux discours officiels qui la gouvernent*.

Dans sa lecture du dispositif, Deleuze (2003) distingue trois lignes, trois types de directions et « régularités » qui peuvent émerger de la lecture transversale des éléments hétérogènes qui composent les dispositifs et qui correspondent aux trois instances principales auxquelles s'intéresse Foucault : Savoir, Pouvoir et Subjectivité. Les « courbes de visibilité » et « d'énonciation » seront alors celles qui correspondent au savoir : les dispositifs sont en ce sens « des machines à faire voir et à faire parler », capables de montrer et cacher, de « faire naître ou disparaître l'objet qui n'existe pas sans elles » (*ibidem* : 317-318). Les « lignes de force » représentent la dimension transversale du pouvoir et coordonnent le sens et la direction globale des dispositifs. Enfin les « lignes de subjectivation », ce sont les directions qui expliquent de quelle manière le dispositif produit des sujets³ (*ibidem*). Ce sont ces dernières lignes auxquelles nous nous intéresserons en particulier dans la description des différentes figures. Ceci parce que la notion de dispositif permet, dans le sens des lignes de subjectivation, d'expliquer la relation entre les individus et l'« élément

3. Deleuze insiste particulièrement sur la possibilité de lire les lignes de subjectivation en tant que « lignes de fracture » capables de soustraire les sujets des « rapports de force établis ». Cette lecture pousse la théorie des dispositifs dans une direction qui a été très peu explorée par Foucault et qui reste très controversée.

historique », entendue comme la totalité des relations qui entraînent des rapports de pouvoir, en contribuant à « la création de corps dociles mais libres qui assument leur identité et leur liberté de "sujet" dans le processus même de leur assujettissement » (Agamben, 2007 : 42). Le rôle que les individus choisissent de jouer dans le dispositif aide en effet à la définition de leur identité, tant comme leur parcours biographique influence le choix de ce rôle. Il faut d'ailleurs rappeler que l'origine du mot dispositif est le latin *dispositum*, du verbe *disponere*, qui indique ce qui prépare une action (de Biase, 2011). En ce sens, les dispositifs, même quand ils sont incarnés par une norme, ne sont pas des éléments figés mais plutôt des états de passage. Cette valeur liminaire du dispositif est essentielle pour comprendre le rôle qu'il joue dans les rapports entre les acteurs car il permet justement leur possibilité de naviguer entre les rôles selon les situations que le dispositif crée. Les lignes de subjectivation nous permettent de comprendre l'aller-retour entre rôle social et sujet en expliquant quelle est la base du libre choix qu'insère les individus dans les rapports de pouvoir. En autres termes, nous souhaitons interroger les motivations qui amènent les acteurs non seulement à accepter, mais aussi à co-construire des dispositifs de réglementation de leur action avec les institutions. Quelles sont les raisons qui poussent les individus, faisant partie d'un projet collectif qui vise l'autogestion, à accepter les conditions de l'encadrement institutionnel ?

Le choix de présentation des *figures situationnelles* qui suivent a été fait sur base d'un collage entre les différents parcours des interlocuteurs de notre enquête en les regroupant en relation à leur prédisposition à affronter, avec multiples postures, les différents types de situations que nous avons présentés. Ces portraits ne présenteront donc pas des photographies fidèles de personnes ou de typologies d'interlocuteurs, mais des abstractions regroupant les possibles figures qu'un ou plusieurs acteurs peuvent incarner face aux situations. L'usage

des figures situationnelles dérive d'une volonté de comprendre et présenter autrement les situations, à la lumière de parcours biographiques, et d'opérer un lien entre discours collectifs et individuels. Nous avons, pour cette raison, choisi une série de récits que nos interlocuteurs nous ont livrés afin de nous expliquer comment ils en sont arrivés là, pourquoi ils participent à la construction de situations polémiques plutôt que performatives et comment cela se justifie par rapport à leur place dans la société. Ce montage de parcours biographiques servira à rechercher des caractéristiques communes qui puissent dessiner la vision que les acteurs ont de leur rôle dans la transformation urbaine et les choix politiques et professionnels dans lesquels ce choix s'encadre. De la même manière que dans l'introduction d'une pièce de théâtre, ces portraits représentent les potentiels « masques » qu'un acteur peut endosser (cf. Goffman, 1974) afin de rentrer dans l'histoire de la transformation d'un morceau de ville par la porte de l'engagement politique et de l'expertise citoyenne. Une figure ne sera pas constituée par le portrait d'une seule personne, mais de plusieurs portraits mélangés dans un même récit. Elle représentera l'un des rôles échangeables qui surgissent du « travail de figuration » permettant aux acteurs de s'adapter aux formes ritualisées des situations (*ibidem*)⁴. Nous sommes bien conscients des possibles tentations d'une lecture de ces figures en termes d'idéalisation des acteurs⁵, en même

4. Auerbach (2003 [1938]) nous rappelle que le terme figure a la même racine de fiction, du latin *figere*, et signifie originellement « forme plastique », sens qui peut s'associer à l'idée de moule. Mais c'est dans son rapprochement au terme grec de *σχῆμα* (schema), forme au sens de représentation, que le mot figure se constitue aussi autour de l'idée d'illusion et fiction.

5. Ces portraits ne veulent pas se proposer comme des idéotypes mais ils font partie d'une recherche d'hypothèses qui s'approche du procédé empirique proposé par Weber dans l'utilisation du concept d'idéotype comme « moyen de connaissance » basé sur une « utopie historique ». À ce propos, Weber précise qu'il faut « insister sur la nécessité de séparer rigoureusement les tableaux de pensée [...] qui sont "idéaux" dans un sens purement logique, de la notion du *devoir-être* ou de "modèle". Il ne s'agit, en effet, que de constructions de relations qui sont suffisamment justifiées au regard de notre imagination, donc "objectivement possibles", et qui semblent adéquates à notre savoir nomologique » (Weber, 1965 : 141). Comme nous l'avons mentionné, il ne s'agit pas pour nous de construire des

temps, nous prenons ici le risque du *montage* au sens d'une « dys-position » fonctionnelle à la compréhension dialectique (Didi-Huberman 2009a : 90). Ce travail de correspondances et de remontage de détails ne nous sert en effet pas à reproduire une image vraisemblable de la réalité ou une modélisation de caractères. C'est plutôt en suivant l'idée d'un « air de famille » (cf. Introduction) que nous avons juxtaposé différentes personnes et récits, non pas pour en tirer un modèle, mais en cherchant les pièces qui constituent leur ressemblance et qui participent de registres communs de justification à l'intérieur des situations spécifiques. Ce montage a été possible seulement à la lumière de notre parcours ethnographique, qui nous a non seulement amenés à regarder de l'intérieur différentes situations et à connaître différentes typologies d'acteurs, mais aussi à voir les relations des acteurs entre eux et de comprendre leurs affinités, connaissances, amitiés. Nous avons accolé différents récits non tant pour en créer une synthèse mais pour faire surgir les concordances et les points critiques qui sont liés à la vision rapprochée et au collage de pièces hétérogènes. Même si, pour des questions de lisibilité, nous en donnons une vision plutôt cohérente, il faudra rappeler que ces figures ressortent de compositions aussi hasardeuses entre des parcours de vie différents et affins.

3.2.1 Syndicalisme territorial

Ce qu'on pourrait appeler syndicaliste territorial serait une personne engagée dans des processus de concertation autour de projets urbains à travers un cadre associatif. Sa profession est ou a été celle d'une classe moyenne ou élevée : cadre, fonctionnaire public ou professionnel indépendant. Il, ou elle, a été engagé dans sa jeunesse dans des mouvements « classiques », comme ceux pour les droits de l'homme ou des femmes. Il a donc toujours eu, à travers son

modèles idéaux mais d'analyser la réalité du terrain afin d'identifier des figures de militantisme qui puissent insérer notre recherche dans le contexte plus ample des rapports de force entre organisations collectives et institutions dans le contexte urbain.

travail ou par passion, une implication active dans le social. Mais son engagement n'est pas passé par les partis politiques, il a en effet une vision plutôt désenchantée de la politique officielle, tout en gardant une forte confiance dans les institutions :

« À l'origine, c'est un intérêt d'habitant. Alors, même si ça rejoint d'autres choses, parce qu'il y a quand même des raisons. C'est un peu un souci de m'engager dans des choses qui peuvent avoir un intérêt pour moi aussi mais aussi pour la collectivité. Et ça c'est une première forme d'engagement, et qui aussi s'est réduite, enfin, s'est organisée sur un périmètre un peu différent. Je m'explique : quand j'étais jeune, au début, je m'intéressais plutôt à des causes, disons plus générales. Par exemple, j'ai beaucoup milité à Amnesty International. Dans la fin des années 1970 parce que ça m'intéressait et puis c'était la problématique du droit de l'homme voilà, et puis ils avaient un type d'action très concret, ce n'était pas des actions par des discours, mais des actions très concrètes. C'est-à-dire : on écrit à un gouvernement pour dire qu'il a mis en prison une personne de par son opinion, son appartenance religieuse, et que ce n'est pas bien, et que, de ce fait, il viole les réglementations internationales. Donc sur des causes humanitaires. Et aussi, c'est venu à un moment où... Si tu veux, d'un point de vue personnel, moi, j'ai fait des études de commerce donc je m'orientais vers certains métiers, et c'est vrai qu'entre vingt-cinq et trente ans j'étais intéressé par la politique. Je me suis même présenté à des élections législatives en 1968. Et puis après, je me suis rendu compte que, de toute façon, comme je travaillais dans le privé et que en France quand tu veux faire une carrière politique - enfin je n'avais même pas cette ambition -, tu peux en faire qu'à partir du moment où tu as un emploi dans la fonction publique. Si t'es dans le privé, c'est très compliqué, parce que tu n'as pas les mêmes possibilités en termes de temps, en termes de disponibilité. Et puis aussi c'était le fait que les conditions politiques... Je ne veux pas m'enfermer, moi, dans une discipline de parti. Autant ça ne m'empêche pas d'avoir des positions, d'avoir des valeurs fortes : la République, la laïcité, voilà. Mais je ne veux surtout pas m'enfermer dans une discipline de parti, de vote... Ça, c'est une chose que je n'ai jamais voulu faire. Ce qui explique un peu cette trajectoire, j'ai toujours eu cette volonté à la fois de mener ma vie professionnelle mais d'avoir aussi un engagement à côté parce que ça me semblait important. » (Monsieur A., juin 2012)

En tant qu'habitant d'une zone de grandes transformations comme le Nord-Est parisien, il a connu, par sa profession ou par son entourage, la désindustrialisation et il s'est toujours informé sur le passé historique de sa ville

ou de son quartier. Il a ainsi développé une connaissance de son territoire qui l'amène autant à en comprendre les dynamiques économiques qu'à en apprécier le patrimoine industriel. Il a aussi une sensibilité particulière envers les « données sociologiques » qui expliquent les transformations de son environnement, il a observé les « dégradations » de son cadre de vie, dues aux problèmes d'intégration et de « ségrégation » entre classes sociales, qui l'ont amené à se poser le problème du « partage de l'espace » :

« Il faut que la ville nous prenne en considération, et qu'elle fasse pression avec les promoteurs. Mais d'abord, il faut qu'elle leur demande déjà de faire des espaces ouverts. Par exemple, si l'espace vert on le met trop loin ce n'est pas tout à fait la même [chose]. [...] C'est-à-dire : pour quoi pas, faites ça, mais ce n'est pas pour nous. Ce qui est pour nous, c'est le square. [...] Et, à un moment donné, si on est nombreux à dire ce qu'on souhaite, à moment donné, la ville, elle entend que la limite elle est là. [...] Et puis on dit les problématiques que ça va engendrer dans le sens qu'ils [les élus] ont l'impression que pour l'instant ça a un coût moindre, des économies de faites. Mais comment les gens vont ressentir ça ? Qu'est-ce que ça va engendrer après comme inconvénient ? Ça va être des coûts. Par exemple, si les jeunes ne vont pas trouver leur place, on va trouver des trucs cassés, des saccages de machins, parce que ça ne leur correspondra pas. Donc on dit : écoutez-nous, nous, on est un peu dans la rue et tu vois, on essaye de ramasser un peu les vrais besoins. Et puis essayer de travailler sur de telles populations, il faut faire des choses pour ceux-là parce que, sinon, à un moment donné, ils vont vous mettre la misère, parce que, eux, ils sont tous les jours dans la rue. Donc vous faites des économies mais ça va coûter cher après quoi. » (Madame G., juin 2012)

C'est grâce à cette sensibilité qu'il a décidé de donner à son engagement un caractère plus « local » en s'intéressant à l'aménagement urbain de son quartier. Avec des personnes qui partageaient son envie d'améliorer cet aspect matériel de la vie publique, il a décidé de fonder une association avec des objectifs « locaux ». Sa vision du développement urbain est fondamentalement positive. Il voit les projets de transformation comme une occasion de changement qu'il faut saisir pour donner une nouvelle visibilité à son quartier et éliminer les éléments qui le dévalorisent :

« Et c'est à ce moment-là que je me suis dit que je trouvais peut-être plus intéressant que cet engagement ait plus un caractère local. Je me suis beaucoup mobilisé à la fin des années 1990 sur le problème de la toxicomanie. Ce n'était pas contre les problèmes des toxicomanes, mais c'est vrai que dans ce quartier c'était quand même assez dur parce qu'on était dans une zone très marquée par le crack. On avait affaire à une population de toxicomanes un peu compliquée. [...] Donc il y avait le problème du toxicomane, mais il y avait aussi le problème du riverain et du partage de l'espace. [...] Moi, la réflexion que je me suis faite par rapport à toutes ces questions, par rapport à toutes ces problématiques, c'était, bon, de toute façon, une des solutions pour faire reculer cette question de la toxicomanie qui est très agressive pour les gens, bah, c'est de jouer également sur l'urbain, sur les aménagements et sur aussi sur l'habitat. C'est-à-dire que ce n'est pas normal au vingtième siècle de laisser de telles poches d'insalubrité. [...] Ce qui m'intéressait, c'est de voir, par rapport au quartier, ce qui pouvait être de nature à faire changer les choses. Et moi, je me suis mis tout de suite sous l'angle : ce qui va faire changer les choses, ce sont les projets d'aménagement urbain, parce que ce quartier en a besoin. À l'époque, ce quartier n'avait pas d'équipements pour les jeunes, c'était aussi un problème. Et c'est comme ça que progressivement je me suis intéressé à ces projets d'aménagement. » (Monsieur A., juin 2012)

En même temps, il considère que les intentions affichées par les projets ne se réalisent pas systématiquement, il sait surtout que souvent les projets « oublient » certaines choses qui se révèlent très importantes pour ceux qui vivent ou vivront dans les espaces. Ses craintes dans ce sens sont : la densification excessive, la naissance de « ghettos », la faible prise en compte de la mobilité autre que la voiture (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite), l'effacement de la mémoire des lieux, les nuisances des chantiers, celles des grands équipements métropolitains, le manque de végétation et d'offre culturelle :

« Pour moi, une ville idéale, ou un quartier idéal, c'est où chacun trouve sa place quels que soient son niveau de revenus, sa catégorie socioprofessionnelle, socioculturelle. [...] Pour moi, ce qui fait la ville, c'est la diversification déjà en termes de fonctions, de programme. Une ville doit répondre à toutes les fonctions de ce qui fait la ville. Ce qui fait la ville, c'est ses logements, de l'activité économique... [...] Ce que je redoute, quand on construit un nouveau quartier, c'est de créer une sorte de cité dortoir. » (M. A., juin 2012).

Son idée d'action locale est alors celle de se faire garant de la bonne réussite de la transformation en prenant en main un aspect très précis de sa réalisation. Qu'il s'agisse de diffuser les informations pour stimuler l'opinion publique, ou de faire pression sur les institutions pour qu'elles changent leurs objectifs ou respectent leurs promesses, l'action de son association est toujours bien structurée du point de vue organisationnel et légal et se base sur des objectifs restreints et très concrets. Par leur passé et par leur connaissance du monde politique, les membres de l'association n'ont pas eu de difficultés à entrer en dialogue avec des élus locaux qui ont reconnu et supporté leur action. En même temps, ils ne demandent pas de subventions publiques afin de rester « libres » de poursuivre leur engagement sans « pressions ». Leur rapport avec les institutions reste distancié, tant par crainte de l'association de possibles actions de « récupération »⁶ de la part des politiques, que par une inquiétude des élus de la capacité de l'association d'influencer l'opinion publique :

« On est complètement indépendants. Et ça, on y tient, tant dans les structures intermédiaires qui nous composent, que dans notre fonctionnement. On est indépendants, apolitiques, c'est très important. [...] On s'est rendu compte que notre légitimité a été reconnue parce qu'on a reconnu qu'on faisait un véritable travail de riverains, d'observation. Et que l'on avait prévu dans nos statuts la possibilité de travailler avec toutes les institutions et d'amener notre contribution. » (Monsieur R., juin 2013)

3.2.1.1 Un pont informatif : l'échelle locale

Ce premier portrait nous présente une forme de justification de la contribution à des dispositifs d'institutionnalisation qui est basée sur le

6. La récupération est une notion qui a presque un caractère technique dans le vocabulaire émic des associations dans notre terrain. Elle indique un constant bras de fer avec les institutions sur le mérite et la maîtrise des actions mises en place par les groupes. Les associations se plaignent très souvent du fait que les municipalités s'emparent de leurs actions en les médiatisant dans leurs programmes politiques alors qu'elles estiment avoir eu un soutien minimal ou insuffisant de la part des institutions pour le mettre en place.

déploiement d'une conviction morale. Cette figure affronte les situations polémiques en engageant une volonté de contrôle de l'action publique à partir de valeurs citoyennes qu'elle défend. Un premier positionnement qui sera commun aux autres figures est celui de la territorialisation de l'engagement politique. Dans ce cas, l'espace et sa transformation sont considérés comme centraux pour une évolution positive de la société. Cette figure représente un point de vue informé et conscient du potentiel de l'urbanisme technique et de son rôle basé sur la résolution des problèmes sociaux. Cette vision conforte en général les principes et modalités des projets de rénovation proposés par les politiques, mais en conteste les aspects procéduraux en mettant en valeur le rôle de la « proximité » du riverain dans ce processus. Le travail du décideur n'est pas mis en cause mais il doit être conseillé dans les choix liés à l'aménagement urbain. La relation au pouvoir est celle d'un *engagement décisionnel* qui relève d'une volonté de participer au processus de discussion politique. En même temps, cette figure refuse le contact avec la forme politique institutionnelle du parti politique tout en se distanciant aussi du positionnement contestataire et conflictuel du mouvement social. Dans ce sens, elle nous présente le prototype du travail associatif qui souhaite construire un lien entre l'institution et la « société civile ». La liaison que la figure crée est celle d'un *pont informatif* qui se base sur la conviction de pouvoir arriver à faire surgir une volonté générale, au sens rousseauien du terme, à travers la parole et la discussion. Les situations contractuelles et performatives sont ici réduites au minimum face à l'importance de l'échange technique. Ce qui en résulte est une pratique de fait élitiste car restreinte aux citoyens de droit capables de rentrer dans le processus complexe de l'aménagement mais dont le travail est justement d'élargir cette capacité aux autres riverains. L'objectif est de mettre en place un *débat territorialisé* qui puisse contrebalancer les manques du débat purement politique. En conséquence, cette approche justifie l'existence de dispositifs qui

réduisent et cloisonnent l'échelle de la confrontation sur l'aménagement au niveau local en évacuant toutes possibilités de remettre en cause les choix qui sont à la base du processus d'aménagement et qui, comme l'on a vu dans le premier chapitre, découlent d'une volonté qui se constitue tout d'abord à une échelle régionale et métropolitaine.

3.2.2 Autonomie maîtrisée

L'autonome serait un graphiste, un sculpteur, un architecte ou un comédien, bref, très probablement un artiste qui s'engage dans la valorisation de friches urbaines. Provenant d'un milieu moyennement aisé, elle - cette fois, choisissons une femme - aurait fait des études de haut niveau pendant lesquelles elle est rentrée en contact avec des milieux « alternatifs ». Elle a milité dans des squats ou a été bénévole dans des associations caritatives conduisant des actions artistiques et pédagogiques. Dans ces contextes alternatifs, elle a gravi les échelons en suivant les différents courants, tant les plus anarchiques et « dures » que les plus institutionnalisés, grâce auxquels elle a mûri des compétences de négociation politique et technique pour la réalisation de projets à la limite de la légalité. Elle s'est trouvée dans une mouvance qui revendique l'occupation et récupération de bâtiments délaissés, principalement industriels, pour des objectifs culturels. Cela lui a permis de conduire son activité professionnelle en dehors des cadres classiques en surmontant les difficultés liées au manque d'espaces de travail à bon marché et en court-circuitant les voies institutionnelles pour la publicisation de ses œuvres. Elle croit aux avantages de l'autogestion et de la vie communautaire dont elle a approfondi et digéré les principes dans ses expériences, tant de vie collective que d'action militante. Il s'agit de principes de remise en cause des structures hiérarchiques à travers une culture de l'« indépendance » et de la « responsabilité » de chaque individu. Non pas une discipline de partage total,

mais une capacité de conduire ses affaires sans déranger les autres dans une structure commune. Après avoir suivi des maîtres, elle a décidé avec des autres de fonder son propre groupe et d'ouvrir un espace, un squat ou un lieu associatif à gestion communautaire :

« J'ai découvert un premier squat d'artistes qui était celui qui était en face de la Bourse⁷, et puis aussi un autre squat qui s'appelait Socapi qui était en face du musée Picasso. C'était une grosse découverte pour moi, c'était assez génial, j'avais quatorze ans et j'ai entendu parler du 59 rue de Rivoli ; j'y suis allée, et en fait, à partir de là, j'ai tellement apprécié que j'ai demandé si je pouvais avoir un atelier pendant un mois et puis en même temps je démarrais des études d'art, aux Arts décoratifs, et du coup en même temps que je commençais l'école j'étais dans le squat et j'ai toujours eu ce truc-là en parallèle qui m'a permis de ne plus habiter chez mes parents sans devoir payer de loyer, de pouvoir réaliser plein, plein de projets de grande ampleur que je ne pouvais même pas faire à l'école parce que ce n'était pas possible de faire des trucs de grande taille ou un peu fous ou hors-normes. Du coup, j'étais un peu prise dans le tourbillon de la vie collective, les relations entre les artistes. J'y suis restée deux ans, puis j'ai bougé dans un autre lieu avec l'association Macaq, là c'était plus axé culturel et social. [...] Ensuite je suis repassée à Rivoli et puis j'ai terminé mes études, et c'était le moment où on était dans une espèce de squat dans le 9^e que la mairie nous avait filé en attendant que les travaux soient finis au 59 rue de Rivoli. Et ensuite, moi, je prévoyais de continuer l'aventure avec les gens du 59 et donc de réintégrer les locaux rénovés avec eux, et en effet on a fait une visite de chantier avec eux, c'était fin 2008, et là, j'ai vu la gueule des nouveaux locaux... À l'époque, je faisais déjà de la sculpture métal, mais je faisais aussi pas mal de déco pour des spectacles. Et j'ai vu les locaux et j'ai dit : non, mais en effet c'est beaucoup trop petit. En remettant les locaux aux normes, ils ont épaissi les parois, baissé les planchers, c'était trop petit. Et du coup, avec d'autres personnes du collectif, on a décidé d'aller squatter ailleurs. » (Madame S., mai 2013)

Elle est devenue alors experte à son tour du recyclage des lieux délaissés et de la gestion de projets culturels à faible coût et dans des temporalités « intercalaires ». Pour elle, ce type d'action et les problèmes que cela peut

7. Il s'agit de l'occupation d'une banque abandonnée et occupée par les associations Macaq (Mouvement d'animation culturelle et artistique de quartier) et le DAL (Droit au logement) sous le nom de « Ministère de la crise du logement ». Le bâtiment est resté occupé entre 2007 et 2011, puis il a été racheté par la ville de Paris qui l'a réhabilité en y installant 18 logements sociaux.

entraîner avec les institutions, ce sont des questions qu'il faut affronter de manière pragmatique et sans idéalisme, sans se faire influencer par les positions « extrêmes » de ceux qui voudraient que toutes actions alternatives soient aussi antagonistes à l'organisation officielle de la société. L'autogestion n'est donc pas un modèle politique, mais plutôt une condition privilégiée qu'il faut gagner en contournant les règles et en sachant jouer avec les compromis, en « étant fins ». Ce n'est pas en affichant des « drapeaux » qu'il sera possible d'obtenir des résultats, c'est ce que l'histoire lui a transmis :

« Et en plus, moi, à cette époque-là, moi, j'avais pas mal de connexions avec des copains qui étaient acteurs dans des branches politiques plus dures, type autonome, autonome libertaire, de *Tiqqun*⁸ [...]. Il y avait beaucoup de mouvements sociaux à cette époque-là. C'était pour te dire qu'il y a eu un coup de filet il y a deux ou trois ans dans ce milieu-là avec des arrestations. Parce que c'était une volonté claire du gouvernement Sarkozy de faire tomber des gens qui étaient connus pour foutre le bordel en manif, appeler à des débordements, etc. [...] Mais nous, on ne rentre pas dans le conflit pour plusieurs raisons : la première raison, elle est pragmatique et technique : du fait de notre activité, on a énormément de matériel de valeur, plus la responsabilité des gens qui logent dans les lieux. Et du coup, compte tenu de tout ça et du fait qu'on souhaite être toujours dans un rapport de diplomatie pour récupérer ce matériel et parce que, de toute façon, on se rend compte que c'est comme ça que ça marche, qu'on obtiendra toujours des choses. Ce n'est pas en conflit ouvert et en négativité... Les rapports sont encore plus durs en cas de conflit avec les flics, déjà qu'un procès c'est très dur [...] et puis franchement dans la dynamique dans laquelle on est, on est plus dans la recherche du fait que chacun y trouve son compte [...]. De toute façon, c'est ça ou rien, moi, j'ai dans la tête Gênes en 2001⁹. C'est à ce moment-là que moi je me détache un peu [des positions radicales]. » (Monsieur P., septembre 2012)

8. *Tiqqun* est une revue philosophique avec un engagement politique proche des théories situationnistes et des mouvements autonomes et d'ultragauche. Elle a été fondée en 1999, entre autres, par le sociologue militant Julien Coupat, proche de personnalités comme Luc Boltanski et Giorgio Agamben, qui a été arrêté en 2008 avec une accusation de terrorisme et est devenu un symbole des mouvements anarcho-libertaires contemporains.

9. Le G8 qui a eu lieu à Gênes en Italie en 2001 est rappelé pour la violence des affrontements entre la police et les manifestants No Global qui ont entraîné notamment la mort d'un des militants.

Son groupe s'intéresse plutôt à affiner sa capacité de s'organiser et d'organiser des espaces pour des activités artistiques. La transformation urbaine est une grosse occasion pour eux car elle produit des espaces vides et des moments d'attente, mais aussi une certaine visibilité. La présence dans des quartiers « populaires » leur permet d'opérer dans des contextes où l'expérimentation artistique peut être vue par les institutions comme une forme de travail social et de levier de la diffusion de la culture dans des lieux qui sont en manque d'espaces culturels :

« Et alors comment tu recherches un squat, je pense que tu le sais, c'est essentiellement de la balade dans les rues, la connaissance de quartiers. Soit des quartiers proches d'où tu habites, où des zones dans lesquelles on allait délibérément. Alors évidemment à la fois nos goûts et la configuration sociale de Paris font qu'on cherchait surtout dans le croissant est de Paris parce que c'est là qu'il y a le plus de sites industriels désaffectés et que la pression immobilière – c'est relatif ce que je dis – bien qu'elle soit énorme, tu vois... Tu n'installes pas les mêmes rapports de force que quand Jeudi Noir squatte dans le premier arrondissement¹⁰, ce n'est pas les mêmes choses politiquement. Et nous, on était plus à la recherche d'un truc qui se passe bien à notre échelle et pas du tout, du coup, médiatique et de la revendication médiatique et tout ça. Nous, on était vraiment sur le [positionnement] : on a envie de faire des trucs ensemble, on kiffe trop tous ces événements qu'on arrive à organiser, les opportunités que ça crée pour chacun de développer ses trucs, faire des trucs ensemble aussi, accueillir des gens aussi, les rencontrer. Et c'est ça qui nous intéresse, donc on veut le faire, tu vois, vivons bien vivons cachés, quoi. » (Monsieur P., septembre 2012)

Il s'agit ainsi de montrer aux institutions que leur activité est « rentable » et « responsable », de trouver des accords pour pouvoir obtenir un maximum de tranquillité et de soutien afin de mener leurs activités en contournant les contraintes économiques :

10. La référence est à l'occupation d'un hôtel particulier de 1 000 m² situé Place des Vosges et occupé entre octobre 2009 et octobre 2010 avec le nom « La Marquise ». Son occupation par le collectif Jeudi noir, qui défend la réquisition d'espaces abandonnés à des fins de logement, a été soutenue par plusieurs élus socialistes parisiens (dont l'actuelle maire Anne Hidalgo) et a bénéficié d'une grande couverture médiatique pendant sa durée. À cette occupation ont participé plusieurs collectifs d'architectes parisiens comme les associations Quatorze et EXYZT.

« On fait notre première occupation dans le 20^e arrondissement [...] ; du coup, on y fait des spectacles, des expositions, on est chez nous, on commence à créer une ambiance de famille [...]. Après il y a la préfecture de Paris qui vient nous voir, c'est à ce moment que, moi, je m'occupe de moins en moins de ma pratique artistique et de plus en plus de l'organisation administrative de l'asso et des relations avec l'avocat, la police et la mairie de Paris qu'on commence à solliciter à ce moment-là. On fait des événements et puis on commence à demander un rendez-vous en mettant en avant le fait qu'on permet à la jeune création de se développer dans le cadre du manque d'espaces associatifs et de travail pour les jeunes à Paris. Politiquement t'avais déjà les verts et les communistes qui étaient actifs [...], il avait déjà une dynamique qui était en place mais je pense qu'elle était plus en termes d'interrelations personnelles, que ce n'était pas une politique affirmée. La politique va s'affirmer un peu plus tard, d'ailleurs avec nous dans le 20^e arrondissement. [...] On sollicite aussi en parallèle l'hôtel de ville, qu'on arrive à rencontrer parce que la mairie du 20^e renvoie à l'hôtel de ville qu'on est sympas, qu'on est intéressants. [...] Grosso modo, ils voient qu'on est bien organisés, qu'on – j'allais dire - on est présentables, on sait un peu les usages, on a le patrimoine culturel et symbolique qu'ils ont, quoi. [...] Dans tous les squats qu'on a faits, c'est moi qui gérais les rapports avec la police, [...] tu sais aller gérer très cordiale, très au courant de tes droits, etc. [...] Tout se passe bien avec nous parce qu'on n'ouvre pas de conflit, on n'est pas dans le conflit alors que parallèlement à ça t'as du gros conflit à Montreuil, t'as du gros conflit près de Belleville, les flics sont accueillis avec des cocktails Molotov [...]. On a très vite compris quel discours on devait avoir pour obtenir les choses. C'est un discours... certes t'as un peu un jeu de théâtre qui vise à faire de toi un personnage sur-responsable et bien organisé alors évidemment, nous, on bricole aussi [...]. Cela dit, la part de sincérité qui a ce discours-là qu'on a découvert et qu'on s'est approprié, c'est finalement un discours conscient de l'intérêt des deux parties et de la nécessité d'arriver à trouver un accord entre ces deux parties. Comme dans plein de choses, il faut accepter certaines contraintes, imposer aussi quand même certaines idées et négocier tout le temps, en sachant que de toute façon tout le monde à a y gagner. L'intérêt de la mairie est d'avoir des gens qu'elle maîtrise. » (Monsieur P., septembre 2012)

3.2.2.1 Un pont culturel : l'utilitarisme

Cette deuxième typologie révèle une autre attitude face aux institutions qui définit de manière plus marquée la justification sous-entendue par les acteurs face aux situations contractuelles. Cette figure montre tout d'abord une autre catégorie transversale qui est celle du refus du conflit, auquel s'oppose une

vision pragmatique et entrepreneuriale de l'engagement politique. L'opportunisme semble se proposer comme seule alternative à la lutte violente et la seule médecine contre la répression policière. Dans ce cas, cet utilitarisme révèle une forme de justification qui est en réalité plus corporative que politique. En ce sens, cette pratique montre aussi une forme d'élitisme qui est liée à un certain type de travail culturel pouvant attirer l'attention des institutions. Ce n'est pas seulement un bagage social, qui permet de parler le même langage que les institutions, qui caractérise ce travail, mais surtout l'intégration d'un discours qui met en avant des avantages de la précarité artistique et de la marchandisation de l'image de la ville. Cette attitude permet un *engagement procédural* qui repose sur une capacité de construire de nouvelles règles à partir de la valorisation de cas particuliers dans lesquels les institutions et les collectifs peuvent trouver un intérêt commun. Ces acteurs représentent une autre nuance du monde associatif urbain qui concerne la prise en charge d'un aspect plus administratif et fonctionne comme une sorte de délégation du pouvoir public sous condition d'une maîtrise des conditions contractuelles de la part de l'institution. La création d'un *pont culturel*, qui élargit le public classique de l'offre institutionnelle, permettra à ces ensembles d'actions de se poser comme des charnières entre institutions et société civile. Dans le domaine de la transformation de l'espace urbain et l'aménagement, cet engagement procédural se décline dans une pratique de *contournement maîtrisé*. Les temps d'attente, les retards et les incohérences de la planification deviennent non plus des occasions à saisir par des tactiques invisibles et informelles, mais des espaces-temps qui peuvent être réglés par une procédure codifiée et restrictive. Ce qui permet à cette figure de rendre acceptable cette codification est la mise en place d'arguments qui dévalorisent la valeur symbolique et politique de la pratique d'occupation en le balançant avec un besoin lié au travail plutôt qu'au logement. Mais ce n'est pas un type de travail comme les autres celui qui peut

accepter de rentrer dans ces négociations, c'est le travail artistique : occupation volatile qui attire les envies de la nouvelle génération précarisée. C'est d'une certaine manière le triomphe de la tertiarisation de l'espace urbain qui se met en place à travers les discours de cette figure, où la *création* devient un nouveau critère de zonage.

3.2.3 Animation du lien social

L'animateur du lien social sera une personne qui s'engage dans des associations vouées à l'aide sociale en lien avec des dispositifs politiques ou techniques de l'aménagement. Il a choisi d'habiter dans un quartier populaire pour des raisons économiques mais ce choix est vite devenu un levier de son militantisme dans le champ de la mixité culturelle et sociale. Il est très sensible aux changements de son quartier, surtout en ce qui concerne son embourgeoisement dont il a peur et qui questionne en même temps sa propre présence en tant que représentant d'une classe moyenne :

« Bon alors, au niveau de l'historique personnel, moi, ça fait presque trente ans que j'habite le quartier [...], donc voilà je suis arrivée avec un premier job et mon premier appart voilà c'était ici. [...] Quand je suis arrivée dans ce quartier, je me suis dite : je ne vais jamais supporter ce quartier, il y a trop de monde, il n'y a pas assez de vert, quand tu sors des beaux quartiers, c'est assez... Et puis je suis tombée amoureuse de ce quartier, du mélange, de tout ce qui avait ici, voilà. Pour rien au monde, je ne repartirais d'ici. [...] Et moi j'étais élevée dans les beaux quartiers parce que mes parents étaient gens de maison, ils travaillaient, ils étaient deux domestiques. Voilà j'ai été élevée toute ma vie dans les beaux quartiers, je suis un pur produit de l'ascenseur social, on peut dire quelque part. Et après quand j'ai eu mon premier appart, je suis venue m'installer ici, je suis venue ici et donc j'habite depuis longtemps ici dans ce quartier ; donc, quelque part, ma vie d'adulte s'est déroulée ici dans ce quartier que je connais bien quand même, que j'ai vu évoluer, que j'ai connu à travers l'école, toutes les relations, tous les amis qu'on a pu rencontrer à l'école avec les enfants. [...] Et puis on a vu le quartier un petit peu changer, voilà, à se diversifier, on a vu des gens arriver des beaux quartiers parce qu'ici, c'était moins cher. Donc voilà ça a aussi changé, c'est un peu la gentrification de laquelle on parlait la dernière fois, voilà qui se met petit à petit en place. [...] Moi, je suis venue pour une raison économique, c'est-à-dire qu'il

fallait que je paye un appart et ici c'était effectivement des loyers abordables. Alors effectivement je suis venue... mais... je me considère pas comme bourgeoise tu vois, mon parcours à moi il reste quand même populaire, mon parcours personnel par rapport à la famille, voilà. » (Madame C., mai 2012)

Il croit dans la nécessité d'affronter lui-même les problèmes de l'environnement et de la ségrégation à son échelle, au-delà des revendications collectives liées aux contraintes structurelles de la société. Il est en somme un « consommateur critique », une personne qui pense que la société ne change pas par les révolutions mais à travers les changements de comportement des gens :

« Voilà, donc j'ai eu des premières expériences militantes à ce moment-là parce que j'étais militante dans les parents d'élèves, voilà j'étais présidente FCPE¹¹ quelques années, tu vois. [...] Et ma première déception quelque part, c'était déjà sur un plan militant, c'était que mes potes c'étaient des instits ou des architectes, ou des machins, et qu'on militait beaucoup pour l'école, pour les territoires scolaires, pour être présents dans les quartiers défavorisés comme ici, et que surtout il fallait pas partir parce que si on partait c'était la merde. Et puis on a vu partir tous les copains, c'est-à-dire que quand les enfants sont en maternelle, ça va, parce que la maternelle c'est sympa. Mais dès qu'on approche, qu'on monte dans les étages supérieurs, là, ça plaisante plus, là c'est l'avenir des enfants qui est assuré. Et là, les profs qui sont au cœur du système, c'est les premiers à partir ! Les premiers ! Parce qu'ils sont trop bien informés de comment ça marche, ils sont au cœur du système... Et pour moi, j'avoue que ça a été une première déception, de voir partir tous nos potes militants en province, ailleurs, ils commençaient à inscrire les enfants dans d'autres écoles. Tout ce pour lequel on se battait : justement de pas faire ça, de rester sur place de créer une mixité sociale qui était au cœur de notre discours. » (Madame C., mai 2013)

En parallèle de cet engagement social et en cohérence avec son combat contre la ségrégation des couches populaires, il a trouvé dans des dispositifs d'appropriation et gestion des friches urbaines un moyen de donner un sens plus concret à son idée de société. Il a pu ainsi conjuguer un esprit bénévole et un plaisir personnel d'animer ces espaces, avec une valorisation de son savoir-

11. Fédération des conseils de parents d'élèves.

faire professionnel ou de sa connaissance d'expériences communautaires auxquelles il est très attaché :

« Moi, je travaillais dans le collectif Jardins Île-de-France, c'était mon boulot. Mais ici je ne suis pas du tout une professionnelle. Et d'ailleurs moi, je m'occupais principalement des jardins d'insertion, dans le cadre de la structure [...]. Le démarrage [de l'association] c'est la fête des associations 2008 où, moi, j'organisais, mais alors là, côté professionnel, un stand très très vite, un stand après avoir donné ma carte au maire en disant : vous avez vu ça dans votre programme ? Si vous voulez, je sais faire ça, je peux aider à développer, à mettre en place des jardins partagés parce que vous avez dit vouloir le faire. Du coup, le maire m'a renvoyée à l' élu qui portait le projet, on a mis très vite en place un stand dans la fête des associations, c'était donc un stand FNARS, Fédération nationale d'accueil et de réinsertion sociale, là où je travaillais. Et donc on a fait la promotion, l'explication de ce qu'était un jardin partagé, on a expliqué qu'il n'y a pas de jardin partagé sans portage d'habitants, ça n'existe pas, ça ne marche jamais. Sinon c'est autre chose, c'est l'institution qui met en place un équipement avec la possibilité pour les habitants de venir faire différentes activités, mais ce n'est pas un jardin partagé. [...] Du coup, j'ai fait ça en prenant des listes de gens qui étaient intéressées et après je suis redevenue bénévole et j'ai décidé de m'occuper que des gens qui étaient sur mon territoire. [...] Du coup, voilà, on a beaucoup discuté, c'était vraiment de la négociation, de l'analyse, on discutait, l' élu en charge était complètement fan et tout ça. » (Madame L., juillet 2013)

Dans ce type de lieux, il a expérimenté la vie dans une communauté urbaine restreinte et indépendante des mécanismes de production et de profit et fondée sur le partage d'activités de construction de l'espace (jardinage, bricolage, aménagement) et de rencontre (workshops, fêtes, débats). Cela lui a permis de côtoyer des gens qui appartiennent à d'autres cultures et classes sociales et qu'il estimait ne pas pouvoir rencontrer dans sa vie quotidienne. Le « faire ensemble » devient pour lui le seul moyen de partager des espaces avec des « inconnus », tout en pouvant profiter d'un échange de valeurs communes liées à l'amour pour l'environnement et pour la vie rurale. La « définition territoriale » de ces espaces, leur principe de proximité qui forme des « réseaux de voisinage », lui semblent la solution pour sortir la ville de l'« anonymat » et de la « solitude » :

« Un jardin partagé, c'est particulier parce qu'il n'y a plus les frontières sociales habituelles. C'est-à-dire que normalement tu es protégé, même si t'habites comme moi en plein milieu d'un quartier très fragilisé nanani nanana. N'empêche que mes copines elles me rassemblent voilà, que je suis quand même protégée et que je ne suis pas avec certaines personnes, en contact avec certains milieux sociaux, je ne suis pas obligée de faire des choses avec. Et le jardin, parce que la définition est liée au territoire et non plus une pratique de quelque chose, du coup, il n'y a plus cette frontière-là, et donc cette rencontre de gens qui ne sont pas habitués à faire quelque chose ensemble. Et ça, ce n'était pas facile de tout. D'abord il y a eu beaucoup de tensions politiques parce que, avant, on était rangés comme il faut et on n'était pas en contact les uns avec les autres. [...] Je ne connaissais personne, tout le monde qui est là je le connais par le jardin. » (Madame L., juillet 2013)

Pour lui, l'espace public officiel et « anonyme » n'offre pas cette possibilité de rencontre parce qu'il est lié à la consommation ou à une pratique trop connotée. Sa recherche d'espaces autres exprime le besoin de s'approprier des lieux en les rendant plus intimes :

« Bon, on peut s'asseoir par terre, mais par terre n'est pas confortable, il y a des bancs mais on n'est pas en vis-à-vis, je dirais que la structure du parc se prête plus au loisir à la détente, etc., qu'à la rencontre. On ne se donnera pas rendez-vous pour discuter dans un parc. On se dit dans un bar, c'est bien, on est en vis-à-vis, il y a des tables, on peut écrire, mais il faut consommer. Alors dans d'autres types d'espaces, qui sont des espaces non identifiés, là, on va pouvoir se mettre dans un coin, s'isoler, prendre une petite table, ne pas être dans l'espace public qui est le parc ou la rue. C'est des espaces qui sont accessibles, où il faut peut-être appeler pour savoir si c'est ouvert [...]. C'est-à-dire, il y a un besoin qui existe : c'est le besoin de se rencontrer et de se réunir. Et en enlevant la contrainte d'aller dans un café, de payer, ou en salle, qui n'est pas rien, c'est quand même un coût. Le parc public ne s'y prête pas, il n'est pas intime [...] le parc il n'est pas fait pour ça, le parc il est fait pour changer d'air, on y va pas pour faire un truc sérieux. [...] Le jardin partagé ou le squat, il est en capacité de répondre à ce besoin qui n'est pas proposé. Moi, je ne connais pas à Paris un lieu qui est gratuit où tu peux te réunir, une salle de réunion gratos, à Paris j'en connais pas. Dans un squat, c'est possible. [...] C'est en ça que c'est nouveau. Le droit de se réunir, l'association, a cent ans : c'est nouveau. Avant on ne voulait pas que les gens se réunissent parce que ça favorisait les complots [...]. Ce besoin de se réunir, ça a toujours existé mais après c'est [savoir] quelles capacités techniques on peut avoir de se

réunir à partir du moment où on considère que le droit à la réunion est gratuit. »
(Monsieur J., mars 2012)

Sa déception de fond par rapport au système politique et économique globalisé ne remet pas en cause sa croyance dans l'importance du politique et sa confiance dans le travail des institutions :

« Moi, je crois que les habitants sont plus forts que les systèmes économiques. Je crois que ce qui est vraiment, vraiment déterminant, c'est le politique, sans la volonté politique, il y a rien qui peut se faire, tu ne peux pas faire contre le politique. Par contre, une fois qu'il y a le politique, les habitants et les urbanistes qui envisagent des choses, même si c'est plus long, mais t'y arrives toujours. » (Madame L., juillet 2013)

3.2.3.1 Un pont social : la domestication

Cette figure ouvre le champ complexe des situations logistiques et performatives, et interroge la relation entre ces acteurs et la société au sens large. Elle paraît mettre en exergue les contradictions profondes d'une société qui a complètement intégrées, voire digérées, les contraintes de la ségrégation spatiale et sociale. La conviction de ne pas pouvoir rencontrer des personnes de classes sociales différentes dans son parcours de vie ou de ne pas pouvoir utiliser l'espace public de manière libre n'est pas, pour cette figure, une imposition à discuter, mais une limite indissoluble de sa pratique quotidienne. La seule manière d'échapper à ces contraintes psychologiques et symboliques est de s'inventer un style de vie différent dans un espace qui soit protégé et autonome dans lequel il pourra de manière mécanique, à travers le « faire », oublier son aliénation. La friche autogérée et le projet participatif deviennent le palliatif dans un contexte où le citoyen estime devoir réapprendre à cohabiter avec les autres. C'est une espèce d'expiation de sa propre incapacité de s'intégrer qui leur est offerte par la gymnastique et la discipline communautaire de ces espaces. Ce qui reste est alors la possibilité de s'enfermer, de réécrire les règles

du vivre ensemble à zéro, en se disant que le monde se change par addiction de petits gestes.

Cette figure met en lumière une troisième caractéristique transversale de ces associations urbaines qui est le communautarisme. Elle met en place un *engagement domestique*, la volonté de s'ouvrir et de se mélanger résulte en effet en une forme d'enfermement dans une dimension privative et intime dans laquelle sera possible d'expérimenter *in vitro* le partage social. L'institution n'est pas remise en question car les raisons réelles qui créent cet emprisonnement apparaissent tellement lointaines et structurelles qu'elles semblent impossibles à affronter à travers une contestation ou un positionnement politique. En ce sens, la relation à l'institution se restreint à une fondamentale distance dans laquelle les relations de reconnaissance sont réduites au minimum. À la différence des rapports de délégation instaurés par le précédent exemple, ici la question de l'utilité mutuelle se volatilise et le discours se concentre sur l'implémentation des rapports sociaux. Cette figure représente en effet un *pont social* entre la société civile et les institutions à travers la mise en avant d'espaces de *voisinage* qui pourront offrir une vitrine pour la ville multiculturelle et tolérante.

3.2.4 Professionnalisme de terrain

Le professionnel du terrain est un architecte, urbaniste ou paysagiste qui a décidé de s'investir dans des projets participatifs ou dans des activités de concertation. Il a développé un regard critique sur sa profession, qui l'a amené à refuser le parcours classique de l'aménageur en mettant son expertise au service des « habitants » :

« Moi, je pense qu'on est une génération [d'architectes] qui doit changer ; qui doit changer sa perception du monde, de la façon dont on construit. Quand je dis qui doit, je ne suis pas en train de faire un film. On est quand même dans une situation écologique, sociale, insupportable. Donc il faut changer. Je pense qu'il y a beaucoup

de gens qui ont envie de le faire. Moi, je pense que je suis vraiment dans cette génération où on pense faire autrement. Combien d'archis viennent me voir après en disant : on ne savait pas que c'était possible, qu'on pouvait en faire notre métier. Si je fais tout ça de façon bénévole, c'est parce que je considère que je me construis ma carrière. J'espère bientôt être reconnu pour ça. Jusqu'à il y a quatre ans, je faisais des perspectives pour des archis pour gagner des sous. Là, j'en fais plus parce que je ne veux plus. J'aimerais bien être reconnu dans ma pratique, donc, à mon échelle, j'essaie de questionner le métier d'architecte, la façon de construire la ville. [...] Parfois, ça peut paraître très théorique. C'est marrant, parfois, si je suis invité à un colloque et que je parle de ma vision du truc, et que je donne pas de concret, les gens me prennent pour un utopiste. Et en même temps, moi, j'ai vraiment le penchant qui est ultra concret, avec des exemples à l'appui. Moi, je pense qu'il faut aussi du concret. Dans l'architecture, il y a déjà beaucoup de gens qui sont dans la théorie, dans l'engagement. » (Monsieur B., juin 2013)

Il s'agit pour lui d'affronter la question de l'impact de son travail dans la réalité sociale de la ville en se donnant comme objectif de connaître les « vrais problèmes » d'un lieu et la « vraie identité » de ceux qui l'habitent. L'héritage qu'il a choisi de suivre lui impose une sensibilité pour le « terrain », qui implique une action en contact direct avec les gens. Il conçoit son travail comme une forme de « maïeutique », qui ne veut pas proposer des « solutions » mais accompagner les transformations à partir de la découverte des « besoins » qui sont exprimés par les habitants. Il a donc créé les conditions pour expérimenter des formes de performance qui impliquent une participation du public. « Impliquer les gens » devient le prétexte principal pour mettre en place une vision « libérale » dans laquelle chacun est en capacité de « fabriquer le monde » sans compter sur l'aide des structures sociales. En ce sens, il a dû modifier ses compétences :

« Moi, ça me fait faire de moins en moins des gestes d'archi, je ne dessine presque plus. Parce que je m'aperçois que quand tu dessines les gens ont l'impression que c'est ton truc. [...] Et du coup, parfois, tu lâches complètement le côté formel. C'est un peu dérangeant parce que tu te dis : ça aurait pu être fait comme ça. Mais si tu l'avais fait comme ça, tu prenais le risque que derrière ils ne soient pas contents. Le savoir que je mobilise du coup c'est orchestrer, orchestrer des moyens, mettre en œuvre,

montrer, valoriser, connecter, apporter des outils. [...] Il y a tout un travail, du coup, plus urbain. » (Monsieur B., juin 2013)

Afin de poursuivre ces objectifs éthiques, il s'est lancé dans des expériences associatives en collaborant avec d'autres professionnels de l'aménagement ou de l'animation sociale et culturelle. Son engagement n'est pas pour lui un positionnement politique mais une manière pratique de mener sa profession :

« Moi je te dis, je ne suis pas militant mais je suis quand même engagé. L'engagement, c'est quand on fait des choix. Moi, j'ai envie que les choses aillent mieux, j'ai envie de faire des choses bien pour les gens plutôt que de gagner de l'argent ; après, je veux bien aussi gagner de l'argent. Alors que le militant dit : non, je ne veux pas gagner de l'argent. Tu vois la différence ? Et en effet l'engagement est professionnel, n'est pas idéologique. Moi, j'ai envie de faire mon métier comme ça, je n'ai pas envie de me battre contre l'autre parce que lui il se trompe. » (Monsieur B., juin 2013)

Il a choisi d'aller habiter dans un quartier « périphérique » pour des raisons d'économie mais aussi pour des convictions politiques et pour un goût de l'esthétique et l'« authenticité » de la vie sociale des « quartiers populaires ». Il a été en même temps attiré par la transformation de ces quartiers « dégradés » et par la possibilité d'influer sur le processus en cours à travers sa professionnalité, tout en étant conscient que son rôle sera toujours marginal par rapport au processus même :

« L'existence d'un projet ici, c'était l'une de mes motivations. Je ne connaissais pas le lieu, je suis allé regarder sur le plan où c'était par rapport au projet et je me suis dit : il faut le faire tout de suite, on va les faire chier, on va les empêcher de construire leur truc tel qu'ils le veulent, on va leur demander de le construire tel que nous on le veut. Quand je dis nous, ce n'est pas moi tel que je le veux... Donc j'espérais beaucoup me retrouver avec le plan sous les yeux à discuter avec les habitants. [...] Moi, je le voyais comme ça : il faut s'impliquer dans le quartier, il faut changer la forme du quartier, il faut influencer sur les projets d'aménagement. C'était un de mes moteurs initiaux, c'est-à-dire qu'on prenait un endroit pour pouvoir peser ensuite. En disant que si tu mets des gens sur un canapé en bas, à un moment ils voudront bien bouger du canapé mais sous condition et puis surtout ils voudront dire que c'est bien le canapé à cet endroit-

là et que nous, dans le quartier, on veut un canapé ici. Tu vois, c'est pour leur donner un regard sur le quartier. [...] D'une certaine manière, on sait que c'est perdu d'avance, les modifications des villes se font et elles ne se font pas telles qu'on les voudrait. Parce que pour ça, il aurait fallu qu'on gagne le concours avant, tu vois. Et même, on disait l'autre fois, ils [les architectes] n'ont pas tellement de poids, c'est plus les financiers. » (Monsieur T., décembre 2011)

Son groupe a donc trouvé le moyen d'ouvrir un espace temporaire grâce à l'existence d'un dispositif de financement en lien avec la transformation en cours et il a bénéficié d'un soutien politique qui lui assure une visibilité et une stabilité relatives. Ces conditions impliquent une négociation entre les envies de produire des activités « informelles » et un cadre réglementaire :

« L'utilisation libre n'est pas tout à fait là. À savoir qu'on n'est dans une négociation, on n'est pas arrivés en squatters stricts et c'est plus sur la négociation qu'on fait ça, c'est-à-dire qu'on essaie de trouver une sorte de demi-mesure parce que le lieu n'est pas entièrement aux normes mais on a à peu près des dérogations de choses qui sont un peu flexibles, des espèces d'accords tacites ou des choses comme ça qui font que c'est acceptable mais ce n'est pas tout à fait aux normes. Et c'est là qu'on se dit : on le fait au mieux mais on n'ira pas au bout. Mais effectivement même le premier événement qu'on a fait on l'a fait en demandant des autorisations et que tout soit validé. Après c'est dans la façon dont on a aménagé où tout n'est pas parfait, il y a des cailloux, ce n'est pas clean clean comme dans un jardin public. C'est ça qui nous reste comme truc informel, ce n'est plus grand-chose. On est allés voir des politiques, des élus, d'autres personnes, pareilles, sur le fait que si un jour on doit déménager ou arrêter ce lieu, on a dit très vite qu'on le ferait, qu'on ne revendiquerait pas pendant des années en bloquant le chantier ou des choses comme ça. Ce n'est pas de tout l'état d'esprit de l'association. On est allés voir un élu vert qui a bien voulu nous soutenir, et c'est un mec du conseil de quartier qui nous a dit : si ce mec-là vous soutient, le jour où il vous dit de dégager parce que politiquement il faut partir, vous le faites, parce que sinon il perd sa crédibilité politique. La revendication de ce point de vue là n'est pas du tout le moteur de l'association. Le moteur, c'est la notion de convivialité, c'est des fêtes de voisins multiples. Faire que des voisins qui se connaissent puissent se voir autrement. » (Monsieur T., décembre 2011)

Le contact avec le terrain questionne continuellement sa pratique et son besoin de légitimer son savoir-faire face aux politiques mais aussi aux envies de son

public. Son rapport avec les habitants est ambigu puisqu'il représente à la fois les destinataires de son action et le moyen à travers lequel il peut mener ses réflexions professionnelles et obtenir une reconnaissance :

« Je me rends compte que je ne suis ni prof ni sociologue ; du coup, je n'arrive pas à recueillir des témoignages. J'aurais besoin d'une expertise pour avoir l'impression d'en faire vraiment quelque chose de partagé. Mais à côté de ça, les réflexions que j'ai eues par rapport à l'image du quartier je les ai quand même pas faites tout seul. J'ai entendu la revendication des habitants dans les conseils de quartier quand ils disaient : on veut plus d'espaces verts, on veut plus d'espace, on ne connaît pas le centre-ville, il n'y a pas d'identité. [...] Cet investissement, tu ne peux pas imposer à quelqu'un de le partager avec toi. Et d'ailleurs t'as pas envie de les embêter [les habitants] sur ça en te mettant sur l'estrade en expliquant le truc. Il vaut mieux qu'ils se créent des souvenirs. À partir de leur observation, moi, je fais mon boulot de professionnel, je le fais bénévolement mais je fais un truc qui m'intéresse et m'anime. Je n'ai pas spécialement envie de les prendre sous le bras et de leur dire de m'appuyer. Même s'ils m'appuient indirectement parce qu'on peut dire qu'il y a 150 personnes qui viennent, on a une légitimité grâce à eux. » (Monsieur T., décembre 2011)

Dans ces incertitudes, le travail d'« animation sociale » reste l'ancrage fondamental qui définit son action performative et esthétique et qui lui offre la voie de la production événementielle, artistique et culinaire :

« Il y a eu tout un moment où j'ai voulu lâcher l'association parce que je trouvais que ça tournait trop "marché de Noël", organisation de petits événements, de colliers de perles et d'activités pour les gamins. [...] Et l'association a dérivé assez vite sur des petits événements genre un concours de soupe, un tournoi d'échecs, des machins comme ça, quoi. Et moi, j'étais très contre ça. Sauf qu'assez vite, je me suis dit que ça pouvait très bien cohabiter. C'est cette histoire de couches, tu peux vivre la ville de différentes manières. Et du coup quand j'ai vu le succès de ce machin-là, je me suis dit : il faut faire cohabiter, il faut essayer des stands de frites et de barbes à papa, et que c'est aussi comme ça que t'impliques les habitants dedans, et ça veut dire que c'est aussi notre travail à faire. Ça me gêne toujours quand c'est un peu trop organisé, quand on dit aux gens ce qu'il faut faire. J'aurais plus aimé que cela se passe spontanément, mais on a bien vu que quand on laisse faire les choses il ne se passe rien. » (Monsieur T., décembre 2011)

3.2.4.1 Un pont ludique : la légitimation

Cette dernière figure est pour nous la plus complexe car elle révèle tous les aspects conflictuels des situations performatives. La dernière caractéristique transversale qui s'explique dans ces portraits est celle de l'ambiguïté par rapport aux dispositifs de participation. L'objectif déclaré est celui d'une sollicitation d'un regard critique des habitants sur leur espace de vie qui puisse entraîner une prise en main directe de l'aménagement de l'espace et faire apparaître une subjectivation de la catégorie du riverain. Le rôle de cette figure n'est pas de porter une expertise sur l'aménagement de l'espace mais de convaincre les habitants à devenir eux-mêmes des architectes urbanistes en niant la nécessité de l'expertise technique. En même temps, cet *engagement opérationnel* est présenté comme une action entrepreneuriale qui aspire à une reconnaissance de ce travail subtil de « psychiatrie urbaine » (expression utilisée par certains collectifs d'architectes¹²). Il ne s'agit pas en revanche d'une reconnaissance corporative ou sociale comme dans le cas des autres figures, mais individuelle. La justification du travail alternatif naît en effet par l'aspiration à une renommée qui puisse les mettre en compétition avec les urbanistes classiques. En ce sens, la précarité devient le levier vers une carrière qui ne nie pas la fonction du génie de l'architecte créateur, cet architecte n'est plus seulement un dessinateur d'espaces, mais même un orchestrateur de masses autogérées. La question de l'évolution de la profession reste en tout cas imbriquée dans la découverte d'un travail qui se traduit en médiation sociale. Le pont que ces acteurs créent résulte être un *pont ludique*, au sens d'un dispositif qui élargit la possibilité des institutions d'entretenir ses citoyens. La relation avec l'institution

12. Notamment l'Agence nationale de psychanalyse urbaine, collectif d'architectes, basée à Tours et fondée par l'architecte Laurent Petit, propose son travail comme une « science poétique » capable de « détecter les névroses urbaines et proposer des solutions thérapeutiques adéquates » et qui voit ses origines dans les pratiques situationnistes (<http://www.anpu.fr>).

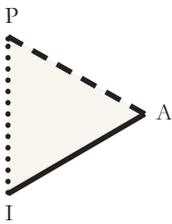
ne comporte pas le gain d'un pouvoir car l'urbaniste le détient déjà par son statut professionnel, mais d'un repositionnement de ce pouvoir dans une sphère sociale. La réalisation de ce positionnement ne s'opère pas en revanche sur le terrain de l'institution mais en rentrant dans le contexte de l'associationnisme et du travail bénévole car les contraintes dans le monde de la profession seraient trop strictes pour pouvoir permettre une réelle évolution dans la manière de faire la ville. Il faudra alors jouer le rôle de l'habitant engagé. Ce qui résulte de ce travail apparemment libre de contraintes, mais finalement assujéti à des nouvelles règles, est une opération d'observation et de *restitution d'images*. Cette figure devient le véhicule d'une nouvelle magnification de l'informalité de la ville, de la capacité des plus démunis de construire leur propre lieu de vie sans l'aide des architectes, de la beauté du « spontané » et du « caché ». Ce qui en reste est l'amertume du constat de l'impossibilité de reproduire cette informalité par une opération de planification.

Figure 9 _ Schéma des situations et des figures.

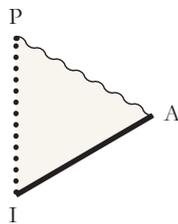
À partir de la représentation graphique du rapport entre acteurs-projet-institutions dans les quatre typologies de situations, le schéma en bas montre comment cette relation est approprié et justifié dans les différentes figures.

A	acteurs	F	figure	—	lien collaboratif	⋯	action
P	projet	E	espace	⋯	lien opaque	~	négociation
I	institutions	S	société	- - -	lien raconté/discuté		

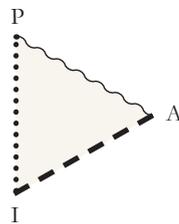
Situations polémiques



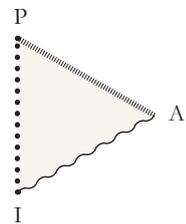
Situations contractuelles



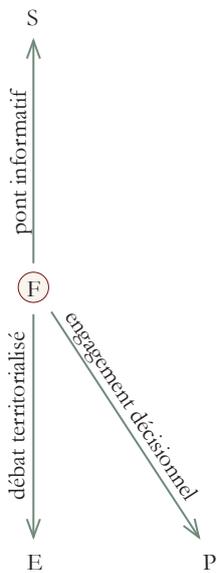
Situations logistiques



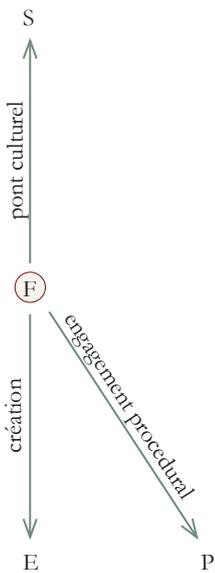
Situations performatives



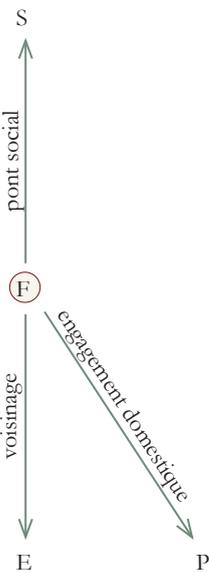
Syndicalisme territorial



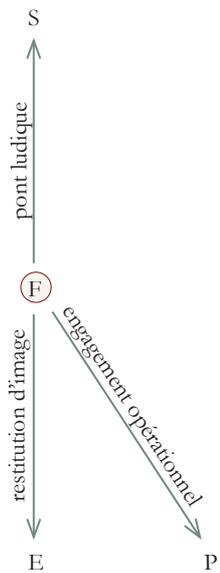
Autonomie maîtrisée



Animation du lien social



Professionalisme de terrain



3.3 L'urbanisme au travers du prisme de l'engagement non-institutionnel

Cette dernière figure nous semble bien clarifier l'un des points les plus critiques qui apparaît à partir de cet ensemble de portraits. Si un processus d'institutionnalisation, au sens de l'inclusion dans la sphère politique officielle, est ce qui rend finalement inutile la constatation ou une pratique informelle car ses motivations peuvent enfin être absorbées et comprises dans l'exercice du pouvoir, pour leur rôle et formation, ces figures devraient être les plus compétentes à accomplir ce processus. Elles devraient représenter en effet une évolution de la pratique disciplinaire de l'urbanisme qui puisse sublimer les demandes des citoyens dans une *praxis* de planification. En même temps, le résultat de leur action se révèle être problématique car relégué au statut d'une performance ludique qui peut contribuer à une médiatisation de l'image de la ville. Il faudra alors se demander si nous sommes face à un processus encore en cours et loin de sa complétude, ou si des éléments structurels peuvent nous démontrer l'impossibilité d'une institutionnalisation complète des dispositifs de participation et d'autogestion de l'espace.

Le parcours que nous avons fait dans ce chapitre se superpose aux cadres interprétatifs des mouvements que nous avons présentés dans le chapitre précédent en donnant à en voir l'aspect plus controversé et humain. Si des figures similaires se retrouvent de manière transversale dans beaucoup de travaux sur la participation (cf. entre autres, Carrel, Ion, Neveu, 2009 ; Nez, 2011), à notre niveau, nous avons proposé de mettre l'accent sur leur autoreprésentation et autocritique par rapport à la conscience de participer aux débats autour de leur rôle dans la transformation et en relation avec à la fois les mouvements et les institutions. Nous remarquons dans nos collages que les raisons pour lesquelles ce contre-pouvoir s'insère dans ces dispositifs

multiformes reposent sur un même ordre du discours. Les caractéristiques communes que nous avons fait surgir sont liées à des formes d'engagement qui impliquent la volonté d'accomplir une fonction de charnière entre les citoyens et les institutions. Il s'agit d'engagements qui correspondent à l'affrontement des situations de négociation avec les institutions et de relation avec le public. Ce qui ressort est à la fois une capacité d'agir pour le public *pour le compte* de l'institution et une capacité d'agir pour le public *grâce à* l'institution. Ces traits communs pourraient être résumés en l'appartenance à ce qui est défini par Boltanski et Thévenot (1991) comme un « monde civique », c'est-à-dire une forme de pensée qui donne particulièrement de l'importance au collectif en tant qu'expression d'une « volonté générale » et qualifie sa « grandeur » en fonction de l'appartenance à un espace public, au sens habermassien, en opposition à un « monde privé ». Mais ce caractère est, dans notre cas, hybridé avec le point de vue du « monde marchand » (*ibidem*) qui met au centre le désir de l'individu comme faisant partie d'un « ordre naturel » et reconnaît son investissement dans l'opportunisme et la liberté¹³. Cette hybridation se fonde sur une capacité d'agir non seulement dans l'espace urbain physique, mais aussi dans l'espace politique du projet. C'est dans la mise en avant d'une territorialisation de l'engagement, d'un refus du conflit, et d'une association communautariste que nous remarquons notamment une réduction d'échelle des actions qui détermine des formes de domestication. Domestication qui s'explique à travers une ambiguïté dans les rapports de subjectivation, c'est-à-dire une indécision entre la qualification de son propre rôle à l'intérieur de

13. Cette hybridation n'est pas contemplée dans les formes de compromis entre mondes qui sont analysés dans l'ouvrage de Boltanski et Thévenot. Il s'agit, à notre sens, d'un compromis très contemporain entre deux philosophies politiques apparemment opposées, celle de la justice sociale qui peut se rapporter aux idées de Jean-Jacques Rousseau et celle libérale qui peut se rapporter à celles d'Adam Smith : entre l'idée d'un citoyen législateur et celle d'un citoyen marchand.

situations : simple citoyen, professionnel, militant politique¹⁴. C'est justement cette indécision, cette coexistence entre différents rôles et différents ordres de justification qui implique la mise en place d'un compromis qui peut être relativement fragile (Boltanski, 2009).

Ce qui nous intéresse à partir de ces constats est de surpasser la question de la qualification des acteurs pour arriver à *qualifier les dispositifs* dans lesquels ils sont insérés. Sur la base de la définition de dispositif, nous faisons en effet l'hypothèse que l'ambiguïté des rapports de subjectivation n'est pas simplement entraînée par les histoires particulières des acteurs ou par les causes des mouvements urbains, mais surtout par le fonctionnement du dispositif qui les encadre. Ce qui nous paraît difficile à saisir dans la qualification de tels dispositifs est en effet le rapport de distance avec le cadre institutionnel qui le définit. Si l'institution¹⁵ est communément entendue depuis la fin du XVII^e siècle comme ce qui est établi par les hommes au sens des « structures organisées qui maintiennent un état social » (*Dictionnaire historique de la langue française*, 2012), dans notre contexte, elle est représentée par l'urbanisme technique, par ses processus et ses acteurs tels que nous les avons présentés dans le premier chapitre. Dans le cadre de critiques des études urbaines portant sur le contrôle de l'espace public et sur la ségrégation urbaine, ce type de contexte institutionnel est souvent mis en antithèse avec les « tactiques » des habitants (de Certeau, 1990 [1980]) qui échappent à la stratégie de l'espace capitaliste marchand et qui revendiquent un « droit à la ville » (Lefebvre, 2009 [1968]). On parlera alors de « citoyenneté informelle » (Sassen, 2004) et « insurgée » (Holston, 1998) ou de « structures cellulaires » (Appadurai, 2006) pour définir

14. Si l'intérêt de l'analyse des situations est fondé justement sur l'observation des différentes « casquettes » que les acteurs peuvent mobiliser dans différents cadres, ce qui nous intéresse ici est de remarquer que les situations des dispositifs poussent les acteurs à glisser dans différents ordres de grandeur à l'intérieur de la même situation.

15. Du latin *institutio* : disposition, méthode, instruction.

des acteurs qui sont en dehors du statut politique et juridique du citoyen mais qui habitent et construisent la ville dans l'invisibilité des espaces marginaux en mettant en crise la structure de la ville globale avec une « mondialisation d'en bas » (*ibidem*). Dans le contexte de l'urbanisme, le mot utilisé pour indiquer le contraire d'institutionnel est donc *informel*, notion qui indique ce qui n'a pas de forme stable et classable et qui n'est en conséquence pas reproductible. Cette catégorie en revanche ne nous semble pas décrire les rapports qui définissent les figures analysées. Nos figures ne font pas partie du cercle institutionnel par leur statut mais elles y rentrent par des actions de négociation. Leurs actions ne présentent pas non plus un caractère d'informalité car les dispositifs dans lesquels ils agissent leur imposent non seulement un statut de légalité et de visibilité, mais aussi une relation de participation active au travail de l'institution. Si l'existence d'un processus d'institutionnalisation nous a été démontrée par les parcours historiques des différents mouvements, le questionnement qui surgit maintenant est autour de l'évolution de ce processus. L'hypothèse que nous souhaitons alimenter est que ces acteurs, dans leur diversité, révèlent l'existence de dispositifs de pouvoirs particuliers qui dépendent d'une forme d'institutionnalisation spécifique. D'un processus d'institutionnalisation l'on attend en effet une forme d'évolution d'un mouvement social, une cristallisation qui lui permet de « disposer d'accès routinisés aux lieux de décision » (Neveu, 2011e: 18) et par conséquent une intégration au sein d'un corpus de structures sociales. Si nous entendons les institutions comme les structures établies par la loi, la coutume et le droit public (*Le Nouveau Petit Robert*, 1993), l'institutionnalisation devrait participer de cet établissement. Or le processus d'institutionnalisation que nous observons a tendance à paraître comme un chemin qui peine à aboutir depuis les années 1980. Quel est alors le statut de ces contre-pouvoirs institutionnalisés ? Sommes-nous face à une intégration qui peut être vue comme un « succès

partiel » des revendications des mouvements associatifs urbains et qui leur permet, malgré tout, de maintenir une culture de la contestation (Bacqué, 2006) ?

Au lieu de parler de succès partiel, nous proposons en revanche de définir le statut de ces contre-pouvoirs comme le résultat de l'action spécifique de *dispositifs non-institutionnels de la transformation urbaine*. L'utilisation de la particule « non » implique à notre sens une qualification non graduable de l'adjectif institutionnel : il n'indique pas quelque chose qui est très, peu ou pas du tout institutionnel, mais un troisième terme qui se pose en position hybride. L'utilisation de ce préfixe indique en effet une négation complète qui est cependant mise en relation avec un autre terme. Il sert ici à indiquer quelque chose qui n'a pas de sens propre au-delà de l'institution, qui se définit en négation de cette dernière, tout en s'en rapprochant formellement. Ces dispositifs reproduisent effectivement la forme des *choses établies* même en gardant une image d'informalité. Leur fonction ne pourra qu'être dynamique : tout en rendant légitime l'existence de formes de résistance à la transformation urbaine officielle, ils confortent le pouvoir sur la possibilité de maîtriser ces résistances en les transformant en atout pour son action. La question de la légitimité « ordinaire » des acteurs qui amènerait à un renouvellement des échelles politiques (Hatzfeld, 2011b) se confond ici avec le plan de la légitimation de l'institution et avec la participation à une « sur-visibilité du pouvoir » entraînée par la médiatisation de la démocratie contemporaine (Jeudy, 1997 : 245). C'est justement grâce à ce déplacement que n'importe quel journal local peut enfin conforter les citoyens sur la mise en place des nouveaux aménagements dans leur quartier en annonçant : « le regard sur la ville a changé et le débat n'est plus réservé aux mandarins de l'architecture "brutaliste" ; les citoyens sont associés à la concertation » (*Dix-huit les nouvelles, le journal de votre arrondissement*, 2014).

Quel rôle ont alors ces dispositifs non-institutionnels dans l'urbanisme technique ? Dans le premier chapitre, nous avons individué deux caractéristiques fondamentales de l'urbanisme opérationnel en Île-de-France : la re-signification de l'espace, qui découle des discours sur le développement durable et la densification ; et la redéfinition des légitimités, à travers la décentralisation et la gouvernance. Les dispositifs non-institutionnels qui encadrent les mouvements que nous avons observés semblent inclure les actions citoyennes dans ces deux discours dominants en posant à la fois les mots et les modalités avec lesquels ces actions peuvent être intégrées dans la logique du développement urbain institutionnel. De la même manière que l'investissement des friches urbaines et les performances artistiques participatives contribuent aux discours sur la thématisation des espaces périphériques, les actions de démocratie participative et de développement du lien social de proximité contribuent également au jeu de la gouvernance métropolitaine. À notre avis, trois questions sont particulièrement controversées dans ce cadre, et permettent d'explorer une approche critique aux dispositifs non-institutionnels. Comment les dispositifs participent-ils à la construction des imaginaires urbains ? Quels processus de subjectivation sont sous-entendus à la définition de citoyen comme habitant ? Quelle relation instaurent les dispositifs, dans leur dimension éphémère, avec le temps futur et le projet de la ville ? C'est à ces trois questions que nous essayerons de répondre dans la deuxième partie de cette thèse.

F.3 Sélection des groupes enquêtés

Avant de rentrer dans la deuxième partie de notre analyse, il nous semble nécessaire fournir un cadre descriptif des groupes que nous avons rencontré pour que le lecteur puisse s'orienter dans la lecture des prochains chapitres, notamment des descriptions de terrain, et re-consulter ces documents quand nécessaire.

Les fiches présentées par la suite ont été réalisées sur la base d'un questionnaire ouvert fourni aux associations en juillet 2013. Il posait une série de questions ouvertes sur le fonctionnement de l'association et sur les définitions de ses actions. Les descriptions fournies ici ont donc été écrites par les groupes. La plupart des questionnaires ont été remplis en notre présence à la suite d'une série de rencontres et entretiens. Toutes les associations présentées ont été fréquentées et étudiées préalablement, le traitement des questionnaires a pu être fait seulement à la suite de notre travail ethnographique.

L'objectif de ces fiches est de donner au lecteur un cadre synthétique et comparable des associations rencontrées.

L'image présentée à la fin résume une constellation des mots ressortis à partir de la question : « Quel est votre préoccupation/engagement par rapport à la transformation urbaine ? » La grandeur des mots représente leur récurrence dans les questionnaires (de 2 à 5).

Ce dossier représente une vision de synthèse illustrative des cas présentés dans la thèse. Une version complète des groupes enquêtés dans le Nord-Est peut être consultée sur la carte virtuelle « Nord Est Parisien » (https://mapsengine.google.com/map/viewer?mid=zN3A5B-hH_P4.kcB2R1xS6rkc) produite par l'auteure en 2013.

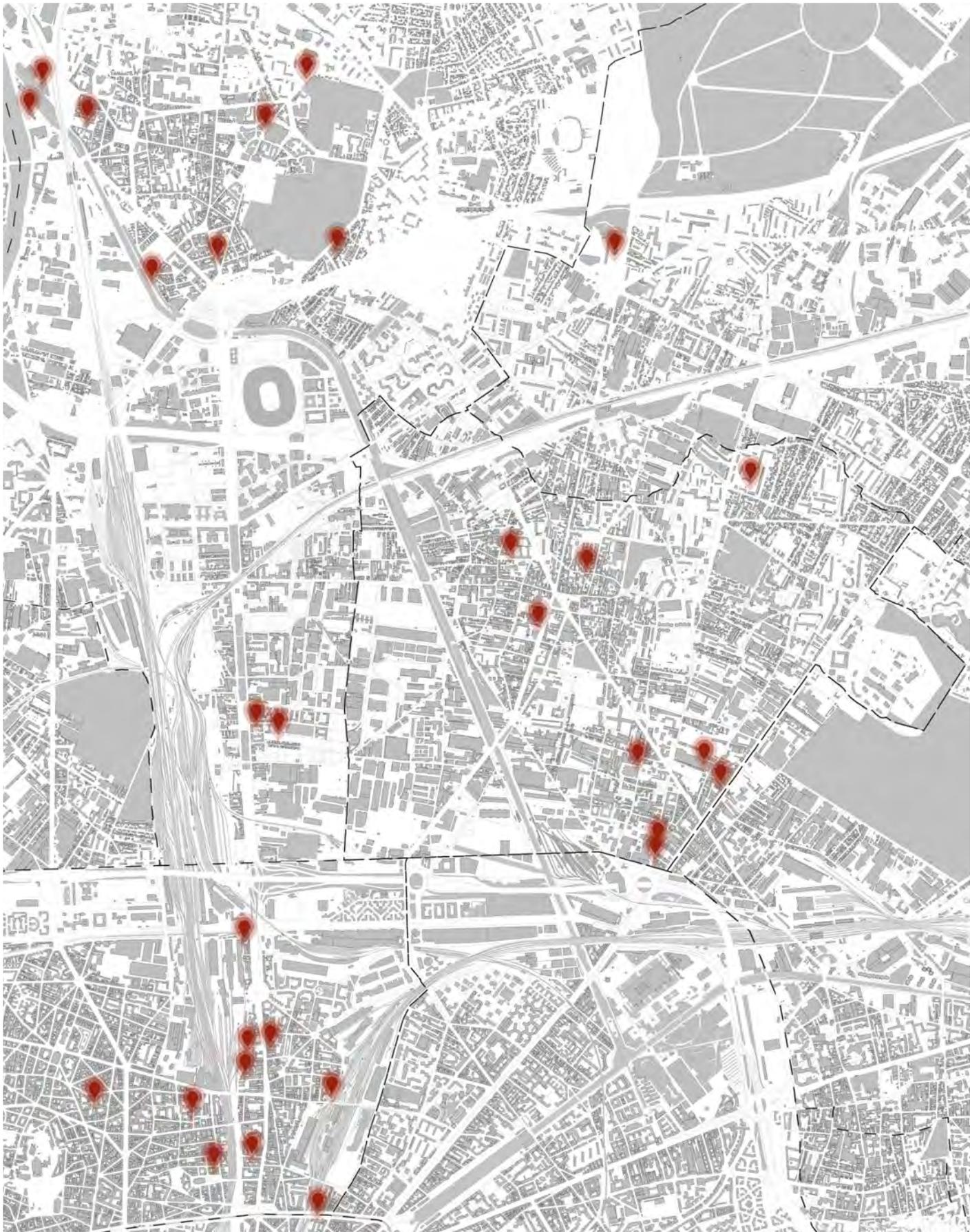
ORDRE DE PRÉSENTATION :

FICHES DÉTAILLÉES

- Arrière-cour 93
- ASA PNE 18
- Auberfabrick
- Cochenko
- Curry Vavart
- Ecobox
- Frères Poussière
- Jardin d'Alice
- 6B

FICHES SYNTHÉTIQUES

- Balades aux jardins
- Bois Dormoy
- Comité Porte de Paris
- Graine de Jardins
- HQAC
- La Semeuse
- Petits Près Verts
- Portes ouvertes de la Chapelle



ARRIÈRE-COUR 93



Site internet : <http://arrierecour93.blogspot.fr/>

Description : association de gestion d'un jardin collectif en pied d'immeuble. Les objectifs sont l'organisation d'événements et de rencontres au sein de cette espace dans le but de favoriser et développer les échanges entre voisins de l'immeuble et du quartier, et la sensibilisation des habitants sur le projet Chapelle International.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2010

Siège : Paris 18^e arrondissement

Membres actifs : 5

Caractérisation : majoritairement jeunes travaillant dans le domaine de l'aménagement

Adhérents : 45

Provenance: 90% quartier de la Chapelle, 10% Paris

Événements par an : 7 à 8

Typologie: Festifs, rencontres, repas partagés, petits spectacles, bricolage collectif

Nombre de participants : 80

Provenance: 94% quartier de la Chapelle, 6%



Paris

Terrains d'intervention : 93 rue de la Chapelle
Durée prévue: Convention avec le bailleur social et l'SNCF renouvelable jusqu'à la construction du projet d'aménagement Chapelle International

Budget annuel : entre 1500 et 2500 euros

Financements : 95,5% bailleur, 0,5% adhésions

Institutions et dispositifs de soutien : financements et convention d'occupation temporaire par le bailleur sociale ICF Habitat (la Sablière, groupe SNCF).

Réseau de collaboration : Collectif Portes Ouvertes la Chapelle, Shakiraïl, Jardin d'Alice, Ecobox, Bois Dormoy, Vivre au 93 Chapelle, ...

Réseau de connaissance : ENS (Ecole Normale Sociale), GRAJAR.



ASA PNE 18



Site internet : <http://asa-pne.over-blog.com/>

Description : L'Association du Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est 18 s'inscrit dans le processus de concertation des aménagements urbains de Paris Nord Est, en incitant les habitants à participer à l'élaboration des projets qui les concernent et en les aidant à exprimer leurs besoins et leurs attentes afin de peser sur les décisions qui engagent le devenir de leur territoire.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation: 2008 (groupe fondateur actif depuis 2002 sous le nom de Coordination espace Pajol)

Siège: Paris 18^e arrondissement

Membres actifs : 5 à 6

Caractérisation : residents du 18^e arrondissement déjà fortement impliqués dans le monde associatif (encore en activité à 50%, en retraite 50%)

Adhérents : 20 à 50 sympathisants

Provenance : 99% Paris 18^e

Événements et projets par an : 2 à 3

Typologie: animation d'un blog, organisation de réunions publiques, interventions dans les conseils de quartiers et auprès d'amicales de

locataires, balades urbaines.

Nombre de participants : 20 à 100

Provenance: 80% Paris 18^e, 20% Petite Couronne (principalement Aubervilliers et Saint Denis)

Terrains d'intervention : ZAC Pajol, Grand Projet de Renouvellement Urbain Paris Nord-Est

Durée prévue : équivalente au temps de réalisation du projet urbain

Budget annuel : entre 100 et 500 euros

Financements : 100% adhésions

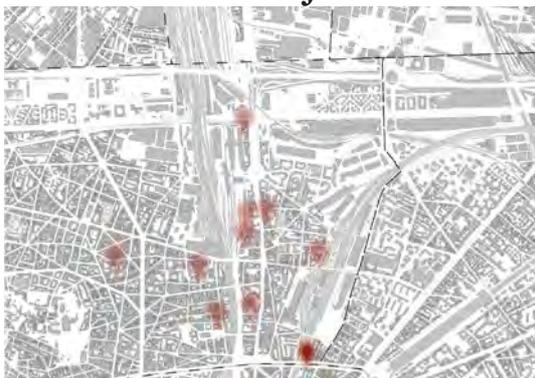
Institutions et dispositifs de soutien : échange d'informations et collaboration avec la mairie de Paris (élus, Direction d'Urbanisme), la mairie du 18^e (élus, services), les aménageurs (Espaces ferroviaires...) ; formations et consultation d'urbanistes et architectes.

Réseau de collaboration : Amicales de locataires (notamment celles du 69/73 rue de la Chapelle et de l'impasse du Gué), l'ENS (Ecole Normale Sociale), Arrière-cour 93.

Réseau de connaissance: la plupart des associations locales du 18^e s'intéressant à la problématique de l'aménagement urbain et à l'environnement (Bois Dormoy, Ecobox...) ou qui ont un ancrage sur plusieurs arrondissements du Nord de Paris comme Action Barbés ou Déclit 17/18.



AUBERFABRIK - Jardin des Fabriques



Site internet : <http://www.auberfabrik.org/>

Description : l'association a l'objectif de mettre en commun la création, la connaissance et l'action artistique, culturelle, technique, environnementale et citoyenne quels que soient les actions, les techniques et les supports utilisés. Elle vise également à amener un public défavorisé à s'approprier des formes d'expression qui lui sont peu familières.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2006

Siège : Aubervilliers

Membres actifs : 20

Caractérisation : artistes plasticiens, graphistes

Adhérents: 40

Provenance : 57,5% Aubervilliers, 15% Paris, 27,5% Grande couronne/étranger

Événements et projets par an : 15

Typologie : jardinage, art plastique, interventions sur l'espace public, stages et ateliers, expositions, formations, graphisme.

Nombre de participants : Entre 10 et 200 (total sur l'année 2013, 2 300 personnes)



Provenance : 90% Aubervilliers, 10% Paris/Petite Couronne

Terrains d'intervention : Quartiers nord Aubervilliers (Cochennec), interventions ponctuelles à Aubervilliers, Montmorency et Vincennes

Durée prévue : convention renouvelable tous les ans selon les dispositifs et les financements depuis 2010

Budget annuel : entre 50 000 et 70 000 euros

Financements : 91% subventions publiques et prestations auprès des institutions, 9% subventions privés et cotisations

Institutions et dispositifs de soutien : financements de Plaine Commune, de l'OPH Aubervilliers, de la mairie de Montmorency, de la mairie de Vincennes, de la Direction Départementale Cohésion Sociale (Contrats urbains de cohésion sociale), de l'Action Gestion Urbaine de Proximité pour l'accompagnement du projet de rénovation urbaine Quartiers nord d'Aubervilliers.

Réseau de collaboration : Epiceas, Didattica, Frères Poussière, Compagnie Grain Magique, Laboratoires d'Aubervilliers, Kokopelli.

Réseau de connaissance : ASEA, Les impatientes, Petits Près Verts, Une Oasis dans la Ville, Auberbabel, Ateliers Kuso, Aubervacances, La Fripouille.

COCHENKO - Made in Joliot



Site internet : <http://www.cochenko.fr/>

Description : le collectif Cochenko explore différents espaces en intervenant avec les habitants sur la place publique, lieu de vie et de rencontre, afin de construire des «utopies ordinaires». Ces créations ont pour vocation de tisser du lien social en investissant les consciences citoyennes de chacun.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2007 – premier projet en 2008

Siège : Saint-Denis

Membres actifs : 14

Caractérisation : Paris et Petite Couronne, provenant du secteur culturel ou social (journalisme, architecture, culture...)

Événements par an : 4 projets (dont deux se déroulent sur l'année) avec une dizaine d'événements associés

Typologie: Projets d'auto-réhabilitation de son logement, de co-construction de mobilier ; chantier créatif, jardin pédagogique, ateliers. Événements gastronomiques (Salad' Party et fête de la soupe, repas de quartier..), citoyens et environnementaux (Parking Day, fête sur



la bretelle, fête des jardins...), événements artistiques ou culturels (opéra au potager, Enfin Mai...).

Nombre de participants : Entre 50 et 350

Provenance: 80% Saint Denis et Paris 10^e, 20% Paris et Petite Couronne

Terrains d'intervention : Quartiers Bel Air et Joliot-Curie à Saint Denis, Place du Buisson St Louis à Paris (10^e arrondissement)

Durée prévue: dans le quartier Joliot Curie succession de 10 projets courts depuis 2008, le dernier a obtenu un renouvellement de 3 ans en 2013

Budget annuel : entre 150 000 et 250 000 euros

Financements : 76% subventions publiques, 25% financements privés (dont Fondation Aéroports de Paris, Fondation de France, Fondation Abbé Pierre) et adhésions

Institutions et dispositifs de soutien : financements de l'État, de la région Île-de-France, du Conseil Générale 93, de Plaine Commune, de la ville de Saint Denis, de la ville de Paris, de Plaine Commune Habitat ; aides à l'emploi à travers les Contrats Uniques d'Insertion ; mise à disposition d'un local de travail par la mairie de Saint Denis.

Réseau de collaboration : Asafi, Rori Collectif, Centre social Aires 10, association Un Sourire de toi..., agence européenne Dedale.

Réseau de connaissance : La Semeuse, Bellastock, Polyèdre, Exyzt, Collectif ETC, Encore Heureux, les Saprophytes, le collectif quatorze, Réseau Wonderland, réseau Banlieues d'Europe.

CURRY VAVART - Shakirail



Site internet : <http://www.curry-vavart.com/>

Description : le Collectif Curry Vavart/AGETA (Association pour La Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques) a comme objectif de soutenir le développement de projets artistiques et associatifs à Paris, dans le contexte d'un foncier de plus en plus rare et cher, en développant la création d'espaces de travail temporaires et mutualisés, installés dans des bâtiments désaffectés destinés à être réhabilités à court ou long termes, en convention avec leurs propriétaires. Il programme également un certain nombre d'événements ouverts sur le quartier en partenariat avec d'autres associations et des institutions.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2006

Siège : Paris 10^e et 18^e arrondissement

Membres actifs : 100

Caractérisation : étudiants, précaires, artistes, intermittents du spectacle, salariés en entreprise, sociologues, graphistes, informaticiens, salariés du monde associatif, éducateurs, animateurs centre de loisirs. Principalement provenant de Paris et de la Petite Couronne



Adhérents: 500, environ 10000 symaïpathisants

Événements et projets par an : 173 projets

Typologie : Spectacles danse/théâtre, projections de films, débats, repas associatifs, expositions, concerts, ateliers d'artiste plasticiens, salles de répétition, laboratoire photo, salle de réunion et bureau pour projets associatifs.

Nombre de participants : 80

Provenance : 90% Île-de-France, 10% France

Terrains d'intervention : 72 rue Riquet, Paris 18^{ème} arrondissement – 74 rue des Maraîchers et 14-16 rue du Capitaine Marchal, Paris 20^{ème} arrondissement

Durée prévue : pour le site au 72 rue Riquet, convention avec la SNCF renouvelable jusqu'à la définition d'un projet d'aménagement

Budget annuel : entre 10 000 et 50 000 euros

Financements : 61% cotisations, événements, 39% subventions et aides publiques

Institutions et dispositifs de soutien : financements de la Mairie de Paris, de l'État ou d'autres institutions (bailleurs sociaux) ; conventions d'occupation temporaire avec la SNCF, la mairie de Paris et le Groupe 3F ; contrats aidés à travers les Contrats Uniques d'Insertion.

Réseau de collaboration : plus de 100 associations, notamment réseau Portes Ouvertes de la Chapelle.

ECOBOX



Description : le jardin partagé Ecobox est une oasis de verdure sur palettes, un espace de rencontre et de partage pour les habitants du quartier. On y pratique l'Écologie Urbaine appliquée : on cultive des légumes, on recycle, on expérimente de nombreuses initiatives citoyennes, on y fait aussi la fête.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2005 (projet créé en 2001)

Siège : Paris 18^e arrondissement

Membres actifs : 20

Caractérisation : habitants du quartier de la Chapelle Marx-Dormoy, militants écologistes

Adhérents: 65

Provenance : 99% quartier de la Chapelle, 1% Paris

Événements et projets par an : environ 100

Typologie : ateliers d'écologie pratique, AMAP, animation de proximité (marché de Noël, fêtes des voisins, ...), événements associatifs (Portes Ouvertes la Chapelle), actions pédagogiques.

Nombre de participants : 30 à 300

Provenance : 50% quartier de la Chapelle, 50%



Paris

Terrains d'intervention : 8 Impasse de la Chapelle, Paris 18^e arrondissement

Durée prévue : convention avec le bailleur social ICF Novedis (groupe SNCF) renouvelable jusqu'à la construction du projet d'aménagement GPRU Paris Nord-Est

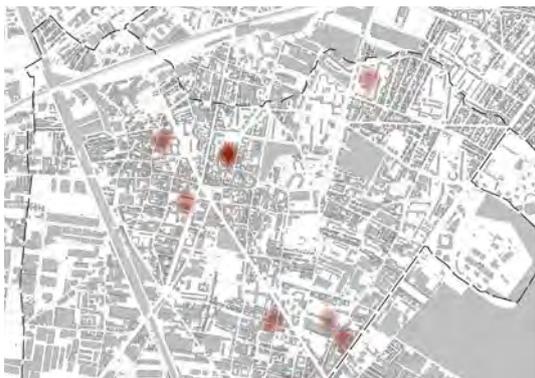
Budget annuel : Entre 50 000 et 70 000 euros

Financements : 94% financements publics, 6% adhésions

Institutions et dispositifs de soutien : financements de l'État, de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration de Paris, de la région Île-de-France (jardins solidaires), de la Direction des affaires scolaires et de la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé de la Ville e Paris, des Contrats urbains de cohésion sociale, de la Charte Main verte ; financement de postes adulte-relais à travers l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances ; convention d'occupation temporaire avec ICF Novedis.

Réseau de collaboration : associations et jardins partagés du 18^e arrondissement, Collectif des Portes ouvertes La Chapelle, Arrière-cour 93, Trèfle d'Eole, Raymond Queneau, Jardin d'Alice, Jardin du Ruisseau), écoles du quartier La Chapelle, ASA PNE18, réseaux écologistes (Acteurs du Paris Durable, Brin de Paille, Quartiers en Transition), École du Breuil, Vergers Urbains, Balades aux Jardins, AMAP et distribution alimentaire (Les Paniers Pajol, Ferme des Marres, Conquête du Pain, CORTO, ELIA Coopérative l'Indépendante).

FRÈRES POUSSIÈRE



Site internet : <http://www.freres-poussiere.com/>

Description : association d'actions artistiques et culturelles aubervillarienne qui développe des projets fondés sur la perméabilité entre artistes et non artistes, professionnels et amateurs, et entre différentes disciplines artistiques. Cette diversité est la base de son travail, elle permet rencontres et échanges. Donner à voir la richesse du territoire, la poésie et la beauté du quotidien, en revendiquant la présence de l'art dans la ville, est au cœur de notre projet.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2003

Siège : Aubervilliers

Membres actifs : 20

Caractérisation : professionnels de l'aménagement, du secteur culturel, éducatif ou associatif

Adhérents: 40

Provenance : 50% Aubervilliers, 50% Île-de-France

Événements et projets par an : environ 200

Typologie : rencontres associatives et



conviviales, spectacle vivant, ateliers (adultes et enfants), résidences artistiques, tournages.

Nombre de participants : 10 à 200

Provenance : 60% Aubervilliers, 20% Île-de-France, 20% international

Terrains d'intervention : Aubervilliers, La Courneuve, Fontenay-sous-Bois, plusieurs pays européens et asiatiques

Durée prévue : illimitée

Budget annuel : entre 70 000 et 90 000 euros

Financements : adhésions, ville d'Aubervilliers, projets européens

Institutions et dispositifs de soutien : financements de la ville d'Aubervilliers, de la région Île-de-France, de la Fondation Europe-Asie, du programme Grundtvig, des Contrats urbains de cohésion sociale, des fonds pour le développement de la vie associative.

Réseau de collaboration : Les Petits prés verts, La Parenthèque, AuberFabrik, Auberbabel, AuberBreizh, Maisons de quartiers d'Aubervilliers, ALJ93, La Fripouille, Les Dimanches qui dansent, nombreuses compagnies de théâtre.

Réseau de connaissance : OMJA, Atelier Kuso, Creavif, Une Oasis dans la Ville, Les Souffleurs, Les laboratoires d'Aubervilliers, FACE, 6B.

JARDIN D'ALICE



Site internet : <http://jardinalice.wordpress.com/>

Description : association culturelle et artistique, occupant et gérant le site du même nom, pour y développer des pratiques d'arts plastiques en ateliers partagés, ainsi que des événements culturels et festifs et des projets écologiques dans le jardin.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2010

Siège : Paris 18^e arrondissement jusqu'en 2014

Membres actifs : 10

Caractérisation : artistes parisiens et du monde entier

Adhérents: plusieurs milliers

Provenance : 30% nord-est parisien, 60% Paris, 10% étrangers

Événements et projets par an : 30

Typologie : projets artistiques réalisés dans les ateliers lors de résidences, théâtre, concerts, projections, ateliers, contes, danse, expositions, jardinage collectif, rencontres et débats, accueil de propositions extérieures et participation à des



festivals parisiens, événements hors les murs en partenariat avec d'autres instances locales.

Nombre de participants : 50 à 200

Terrains d'intervention : 40 rue de la Chapelle

Durée prévue : convention avec le bailleur social Paris Habitat (ville de Paris) renouvelable jusqu'à la construction du projet d'aménagement de logements sociaux

Budget annuel : entre 10 000 et 15 000 euros

Financements : 99% cotisations et adhésions, 1% financements publics

Institutions et dispositifs de soutien : financements de la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé de la ville de Paris, convention avec le bailleur social Paris Habitat.

Réseau de collaboration : Intersquat Paris, Portes Ouvertes la Chapelle, Quartiers d'Art, Rhizomes, ENS (Ecole Normale Sociale)...



6B



Site internet : <http://www.le6b.fr/>

Description : lieu de diffusion artistique qui souhaite être acteur du territoire sur lequel il est implanté. Lieu de travail, de culture et d'échanges autour du modèle de fonctionnement des ateliers de résidence artistique, où chacun développe son projet individuel en bénéficiant d'une dynamique collective.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2010

Siège : Saint-Denis

Membres actifs : professionnels de la culture (architecture, graphisme, théâtre...)

Résidents: 150

Provenance : Saint Denis, Paris, Grande Couronne

Événements et projets par an : entre 50 et 100
Typologie : expositions, concerts, débats, workshops, festivals, location à associations externes.

Nombre de participants : 100 à 2000



Provenance : Saint Denis, Paris, Grande Couronne

Terrains d'intervention : 6B Quai de la gare, ZAC Alstom Confluence – Néuacité

Durée prévue : convention avec le groupe immobilier Brémond renouvelable chaque année en évolution par rapport à l'avancement de la ZAC

Institutions et dispositifs de soutien : financements de Plaine Commune et de la mairie de Saint Denis ; soutien matériel du groupe Brémond immobilier.



BALADES AUX JARDINS



Site internet : <http://www.baladesauxjardins.fr/>

Description : visites de jardins et balades naturalistes pour la découverte de la nature en ville. Les balades peuvent allier l'histoire, la botanique, le paysagisme, l'ornithologie, l'architecture en remontant dans le temps mais aussi en se projetant dans le futur. Les balades sont accessibles à tous les publics. Le conférencier Jacky Libaud, porteur du projet, mène également une activité de consultant dans la conception et l'entretien de jardins.

BOIS DORMOY



Site internet : <http://jardinons-ensemble.org>

Description : préserver l'écosystème d'un terrain en friche depuis vingt ans. Soucieux de développer le lien social, les adhérents ont œuvré pour la création en marge de cette forêt d'un jardin partagé. Ils y organisent concerts, spectacles et ateliers de pratique artistique.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2007

Siège : Paris 18^e arrondissement

Statut : particulier faisant partie d'une Coopératives d'Activités et d'Emploi en forme de SCOP

Année de fondation : 2008

Siège : Paris 18^e arrondissement

Typologie d'action : balades d'environ trois heures dans les jardins parisiens des quartiers du Nord-Est parisien (Goutte d'Or, Chapelle, Charonne, ...) et de la Petite Couronne.

Bénéficiaires: habitants des territoires concernés, entreprises, étudiants d'architecture, touristes étrangers (5 à 10%)

Liens aux institutions: prestations pour la Ville de Paris, les organismes liés aux mairies de la Grande Couronne (Rouen, St Gratien, Neuilly Plaisance, Bougival, Villejuif, Levallois Perret, Issy les Moulineaux, Clermont Ferrand, Cergy, Villetaneuse, Drancy), le ministère de l'Agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique, des organismes scolaires et des privés (agences de voyage ou d'événementiel, entreprises, particuliers, associations).

Terrain d'intervention : 43, rue Marx Dormoy
Durée prévue : convention avec la Ville de Paris renouvelable jusqu'à la construction du projet d'aménagement d'un EHPAD

Adhérents : 60

Provenance : 90% quartier de la Chapelle et Goutte d'Or, 10% Paris/Petite Couronne

Financements : 100% cotisations

Institutions et dispositifs de soutien : convention d'occupation temporaire avec la ville de Paris, soutien de la Charte Main verte.

Réseau : jardins partagés et ateliers d'artistes de La Chapelle, ASA PNE18, Graine de Jardins.

COMITÉ PORTE DE PARIS



Description : l'association a comme objectif d'être à l'écoute, défendre et relayer auprès des instances de décision les préoccupations des habitants du quartier dans les domaines : sécurité, propreté, santé, environnement, urbanisme et culture.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 1996

Siège : Saint-Denis

Terrain d'intervention : ZAC Porte de Paris, enfouissement de l'autoroute A1

Durée prévue: équivalente au temps de

réalisation du projet urbain (17 ans pour la ZAC et 13 pour l'autoroute A1)

Adhérents : 15

Provenance : 60% quartier Porte de Paris, 40% centre-ville de Saint-Denis

Financements : adhésions, subventions de la ville de Saint-Denis et sponsors privés (notamment du Consortium Stade de France).

Institutions et dispositifs de soutien : financement de la mairie de Saint Denis, soutien de Plaine Commune.

Réseau : Union des Associations des Riverains du Stade de France, Sans crier gare, Collectif Lamaze, Saint-Denis et Environnement, Synesthésie, Franciade, Association des Riverains de l'Impasse Picou, Bruitparif.

GRAINE DE JARDINS



Site internet : <http://jardinons-ensemble.org>

Description : l'association Graine de Jardins représente le Réseau national des jardins partagés, le Jardin dans Tous Ses États (JTSE). Elle anime le réseau régional des jardins partagés d'Île-de-France en valorisant leurs initiatives et en créant du lien entre eux. Graine de Jardins développe et soutient les jardins partagés franciliens.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2001

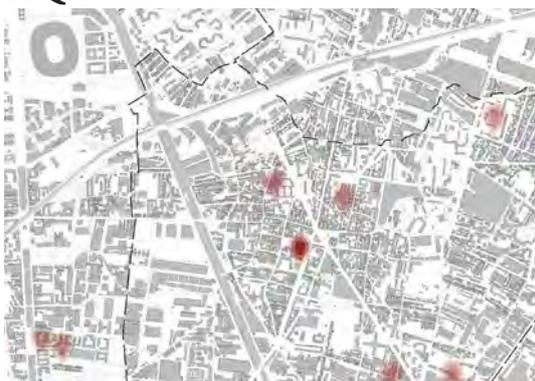
Siège : Paris 18^e arrondissement

Typologie d'action : animation du réseau (manifestations), appui au montage de projets (assistance à maîtrise d'ouvrage pour associations et collectivités) et à la gestion des jardins, intervention dans de la médiation de conflits, centre de ressources et lien avec le réseau national.

Bénéficiaires: habitants, associations, centres sociaux, communes, organismes HLM...

Liens aux institutions: assistance et collaboration avec les bailleurs sociaux, la ville de Paris et les mairies de l'Île-de-France ; représentation auprès du Sénat et du ministère de l'Ecologie et du ministère de l'Agriculture.

HQAC Aubervilliers



Site internet : <http://lemondechangelart.tumblr.com/>

Description : la démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle à Aubervilliers est une recherche-action menée par l'artiste Stefan Shankland avec l'aide de Tibo Labat architecte. Elle prend la situation de mutation liée aux chantiers urbains comme une ressource pour mener des projets artistiques et culturels.

Statut : démarche artistique

Année de fondation : 2006

LA SEMEUSE



Site internet : <http://jardignons-ensemble.org>

Description : l'artiste et architecte Marjetica Potrc, en collaboration avec RozO Architectes, a entamé en 2010 une recherche intitulée *La Semeuse ou le devenir indigène*, mettant en relation la biodiversité végétale et la diversité culturelle de la ville d'Aubervilliers. Le projet continue d'évoluer au sein des Laboratoires d'Aubervilliers en s'orientant vers une double approche artistique et sociale autour des questionnements concernant la place du vivant dans nos sociétés contemporaines ainsi que les conditions et modalités d'un vivre ensemble

Siège : Ivry-sur-Seine

Terrain d'intervention : chantiers du centre ville d'Aubervilliers – en 2013 Ilôt Pasteur

Durée prévue : 3 ans

Membres : Architectes, artistes, spécialistes des projets culturels, graphistes.

Institutions et dispositifs de soutien : financements de l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France, de Plaine Commune, de la Mairie d'Aubervilliers.

Réseau : Villa mais d'ici, Le FAR (6B), PICMAA, compagnie Abel, Compagnie Décor Sonore, La brèche, Laboratoires d'Aubervilliers, Frères Poussière, Auberfabrik, Fripouille.

dans un espace commun.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2010

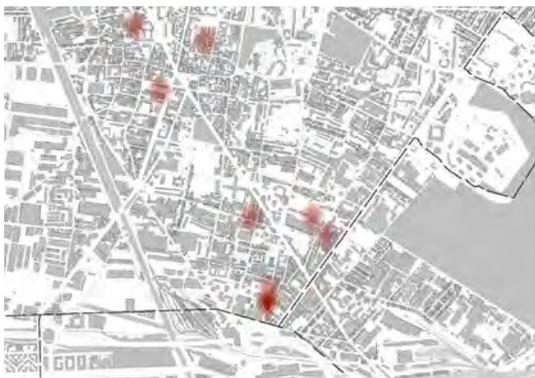
Siège : Aubervilliers

Typologie d'action : rendez-vous mensuels de discussion et débat autour des thématiques développées par le projet et autour d'invités, rendez-vous hebdomadaires autour du jardin (jardinage, ateliers, convivialité), ateliers spécifiques (crèche, collège, un quartier, ...), participation au réseau associatif et aux événements publics (fêtes des assos, fêtes des jardins,...).

Bénéficiaires: jardins partagés et associations écologistes (60% Aubervilliers, 40% Île-de-France)

Liens aux institutions: collaboration avec les services de la vie associative, de la démocratie locale, de l'économie sociale et solidaire et des espaces verts d'Aubervilliers et de Plaine Commune ; financements de la Mairie d'Aubervilliers, du Conseil Général de la Seine Saint-Denis, de la région Île-de-France et de la Caisse des allocations familiales.

PETITS PRÈS VERTS



Site internet : <http://lespetitspresverts93300.blogspot.fr>

Description : l'association Petits Prés Verts a pour vocation de créer et entretenir un ou plusieurs jardins partagés (potagers, floraux ou fruitiers), et d'organiser des échanges culturels destinés aux habitants du quartier Vilette de la ville d'Aubervilliers.

Statut : Association loi 1901

Année de fondation : 2009

Siège : Aubervilliers

Terrain d'intervention : 10 rue Solférino, Aubervilliers

Durée prévue : illimitée

Adhérents : 31

Provenance : 90% quartier Vilette Quatre Chemins, 10% communes voisines (Pantin, Paris 19ème arrondissement)

Financements : 61% financements publics, 39% adhésions et cotisations

Institutions et dispositifs de soutien : Financements de la Mairie d'Aubervilliers et des Fonds d'initiatives locales (Contrats urbains de cohésion sociale) ; convention d'occupation et soutien matériel par Plaine Commune.

Réseau : Randauber, Frères Poussière, Auberbabel, La Semeuse, jardins partagés d'Aubervilliers (Bois de Senteur, Une oasis dans la ville, Auberfabrik...).

PORTES OUVERTES DE LA CHAPELLE



Site internet : <http://portesouverteslachapelle.blogspot.fr/>

Description : des terrains vagues transformés en jardins partagés, des bâtiments industriels et des immeubles désaffectés aménagés en ateliers d'artistes, en salle de danse, musique, théâtre... Le collectif Portes ouvertes de la Chapelle fédère des associations concernées par les transformations et rénovations urbaines de ce quartier. Leurs initiatives ont pris racine dans la vie des habitants.

Statut : Collectif

Année de fondation : 2011

Siège : Paris 18^e arrondissement

Typologie d'action : organisation d'événements festifs, débats, projections, spectacles en forme d'itinéraires entre les six lieux du réseau dans l'espace d'un week-end.

Événements par an : 2

Nombre de participants : Entre 50 et 500 par lieu

Provenance : 40% quartier de la Chapelle, 60% Paris/Petite Couronne

Réseau : Arrière-Cour93, Bois Dormoy, Ecobox, Jardin d'Alice, Shakiraïl, Théâtre de Verre.

TISSUS LOCAUX

CAPACITÉ D'AGIR

PRÉSENCE

APPROPRIATION

COLLECTIVE, DU TERRITOIRE, DES CITADINS, DE L'ESPACE PUBLIC

RÉSISTER

CO-PRODUCTION

PROCESSUS DE

PARTICIPATION

ACTIVE DES HABITANTS

MÉDIATION

CITOYENNETÉ ACTIVE

POROSITÉ

INFORMATION

IMPLICATION

AUTOGESTION

MAÎTRISE D'USAGE

PROTECTION DE LA QUALITÉ DE

ESPACE PUBLIC

OUVERT, TRANSPARENT

RECHERCHE DE

MÉTHODES ET OUTILS

VALORISATION ET
TRANSMISSION DES
SAVOIRS-FAIRE

PÉRIODE DE VIE DE LA VILLE

RÉ ENCHANTER L'ESPACE PUBLIC

MICRO-ÉCHELLE

TEMPS

ARTICULATION PASSÉ, PRÉSENT ET AVENIR

ANIMATION

APPROCHE SENSIBLE

ESPACES PARTAGÉS

EXPÉRIMENTATION

RELATION PARIS/BANLIEUE

INTERSTICES

ALTERNATIVE

VILLE DURABLE

CIRCULATIONS DOUCES

VILLE FERTILE ET COMESTIBLE

TRANSFORMATION DU TERRITOIRE

COMPLEXITÉS

RÉQUISITION DES DÉLAISSÉS URBAINS

ESPACES ARTISTIQUES ALTERNATIFS

AMÉLIORATION DES

CONDITIONS DU QUOTIDIEN

CONVIVIALITÉ

VIVRE ENSEMBLE

ÉCOLOGIE URBAINE

QUALITÉ DES ESPACES OUVERTS ET VERTS

MIXITÉ

SOCIALE, DES USAGES

QUALITÉ DE VIE

HUMANISER

PARTIE II

DES DISPOSITIFS AU PROJET

Cette deuxième partie se concentrera tout d'abord sur le problème de l'échelle spatio-temporelle de la recherche. Notre question de départ était : pour qui fait-on la ville ? Avec l'objectif de questionner la distance entre le « qui » et le « on » de cette question. Il faudra maintenant élargir le champ de cette question en se demandant tout d'abord : quelle(s) ville(s) ? À quel(s) moment(s) ? Dans la première partie, nous avons déjà commencé un voyage entre les échelles de la transformation urbaine en remontant du nord-est de la métropole jusqu'au processus du Grand Paris. Afin d'en comprendre le jeu d'acteurs, nous sommes ensuite descendus jusqu'à l'échelle d'un petit quartier parisien dont l'observation nous a obligés à remonter vers des dynamiques franciliennes et nationales en découvrant une profondeur historique qui dépasse celle des actuelles transformations. Enfin, nous nous sommes plongés dans la micro-échelle des histoires individuelles des acteurs et de leur expérience biographique pour identifier le phénomène de l'influence de dispositifs non-institutionnels dans les processus d'aménagement. La question qui se pose maintenant est de recentrer notre attention sur la transformation urbaine en comprenant, au sens étymologique de *cum prehendere* (prendre avec), ce phénomène dans des dynamiques plus larges qui affectent la construction des villes globales. Notre premier enjeu sera tout d'abord méthodologique : jusqu'à quel point notre cas parisien est-il généralisable dans un raisonnement sur l'urbanisme opérationnel ? Quels sont les ponts possibles entre une recherche ethnographique et un raisonnement épistémologique ?

C'est grâce à un continuel questionnement des implications et des horizons de notre regard ethnographique que nous pourrons nous plonger de manière systémique dans les trois problématiques esquissées dans le précédent chapitre, c'est-à-dire la définition des imaginaires urbains liés aux dispositifs, l'émergence de la définition des citoyens en tant qu'« habitants » et le statut des temporalités éphémères dans les processus d'aménagement. La possibilité de

donner un caractère plus général à notre observation nous permettra en effet d'analyser ces caractères des dispositifs non-institutionnels en tant qu'aspects critiques qui influencent considérablement la discipline du faire la ville dans le contexte contemporain.

Après avoir enquêté sur le rôle des acteurs dans le jeu du projet de la ville, c'est maintenant le rôle du dispositif non-institutionnel dans le projet qui nous intéresse. Sans préjudice de l'intérêt pour les actions collectives et leur formation, après avoir révélé les dynamiques auxquelles elles participent nous devons entrer dans les implications de leur discours et actes dans la transformation urbaine. L'intérêt anthropologique pour le *non-dit* sur lequel se fondent les catégories utilisées dans les discours publics nous a amenés à ouvrir un regard sur le noyau qui fonde l'intersection entre un « urbanisme alternatif » et la pratique urbaine dominante. Un regard empirique sur les dispositifs et l'analyse de ses catégories pourront donc entamer une critique large sur les aspects techniques de notre discipline.

4 Le dispositif dans le projet

Après avoir déterminé la définition de dispositifs non-institutionnels, il faudra maintenant aller plus loin dans la qualification de ces ensembles d'objet, discours et normes. Si la définition du non-institutionnel nous parle en effet des relations politiques entre acteurs, elle ne pourra être opérative qu'à travers une analyse de l'objet de la dispute de ces relations. Autrement dit, si l'on s'intéresse au pouvoir au sens politique en tant que déploiement de rapports de force multiples et déséquilibrés (Foucault 2003 [1976]) et d'ordres symboliques (Bourdieu, 1997), quel type de rapports et symboles observons-nous dans ce contexte ? Quel est le « champ d'application » (Foucault, 2012 [1975-1976]) de ce pouvoir ? Si nous avons parlé jusqu'ici de transformation urbaine, nous devons comprendre à quels aspects du faire la ville s'applique le dispositif. Il s'agit de passer de l'analyse des acteurs à celle des dispositifs qui apparaissent *entre* les acteurs comme un élément qui à la fois permet le dialogue et empêche la compréhension.

La première question que nous souhaitons poser est celle de la « montée en généralité » de notre travail. Après avoir défini les enjeux de transformation urbaine et des dispositifs non-institutionnels dans le contexte du Nord-Est de Paris, quelle définition pouvons-nous formuler de ces catégories descriptives pour en faire des catégories interprétatives plus larges ? Cette question d'ordre méthodologique est pour nous centrale pour la mise en place d'une analyse et d'une critique de l'urbanisme face aux tendances d'inclusion de nouveaux acteurs dans la scène de la transformation urbaine. Le problème qui se pose est où placer les confins de notre interprétation tant du point de vue géographique que disciplinaire. Si nous avons déjà montré que les questions et les mouvements que nous observons appartiennent à un contexte plus ample que celui du Nord-Est de Paris et de la France, il faudra maintenant spécifier

quelles sont les caractéristiques qui permettent d'identifier une relation entre la transformation urbaine et ces mouvements. Cette question nous amènera vers un deuxième aspect, d'ordre plus théorique, concernant le sens même de la recherche interdisciplinaire dans le champ urbain. L'objectif sera de comprendre quel est l'apport d'une recherche microsociale au discours technique sur le développement urbain. Ces interrogations sont encore plus glissantes si l'on réalise que l'action même des dispositifs non-institutionnels est vouée à remettre en cause les liens entre les échelles géographiques, sociales et techniques de la transformation. Il s'agira dans ce chapitre d'utiliser ces questionnements pour aboutir à une première problématisation de ce que le dispositif fait au projet et *vice versa*.

Affronter la
dichotomie
pouvoir/contre-
pouvoir

Notre analyse se situe dans le contexte de la critique au développement urbain néolibéral, laquelle identifie comme conséquences de ce dernier : l'omniprésence des stratégies de reproduction économique dans les activités culturelles urbaines (de Certeau, 1990 [1980]) ; une conséquente spectacularisation et « marchandisation » de l'espace urbain (Debord, 1992 [1967] ; Zukin, 1991 ; Florida, 2002 ; de Biase, 2007 et 2008 ; Lallement, 2013) ; une croissante privatisation des espaces publics avec l'apparition accrue d'une ségrégation spatiale des classes sociales (Donzelot, 2009 ; Paquot, 2010 ; Lussault, 2009) ; et d'une dérégulation de la planification urbaine à faveur d'intérêts économiques globaux (Sassen, 2006 [1994] ; Mangin, 2004). Comme nous l'avons vu (cf. chap. 1) nonobstant le positionnement politique socialiste des ses gouvernants, le Nord-Est parisien, tout comme la métropole de Paris, n'échappe pas à ces pressions et ces logiques au point qu'elles deviennent encore plus difficiles à démêler du moment où l'intention affichée contredit les actions et leurs résultats. À l'intérieur de ce contexte d'ambiguïté politique, il sera utile de revenir sur le rôle des mouvements observés dans le

deuxième chapitre à partir de la fin des années 2010. C'est en effet à partir de la crise économique des années 2007-2008¹ que ces initiatives de « prise de pouvoir » des citoyens sur la transformation urbaine ont trouvé un écho médiatique qui a relancé leur importance en superposant de nouvelles dynamiques au processus d'institutionnalisation déjà commencé dans les années 1980. Cette nouvelle médiatisation a effectivement réhabilité l'idée d'une potentielle capacité des pratiques participatives et d'autogestion de l'espace urbain de donner une réponse à la crise du système capitaliste². Aujourd'hui la proximité physique et technique des dispositifs non-institutionnels avec les projets de réhabilitation urbaine, comme nous l'avons montré dans le Nord-Est parisien, met par contre en évidence une possible cohabitation du problème avec sa résolution. Si les mobilisations des citoyens, comme les expérimentations des concepteurs, semblent toujours encadrées dans une critique sociétale large au système capitaliste, ce qui change ne semble pas être le contenu mais la forme et la technique avec lesquelles cette critique est intégrée aux dynamiques économiques des projets urbains officiels. La question qu'il faut aborder pour comprendre cette différence réside dans les relations que le système néolibéral capitaliste entretient avec sa critique :

« Les dangers que court le capitalisme quand il peut se déployer sans contrainte en détruisant le substrat social sur lequel il prospère trouvent un palliatif dans la capacité du capitalisme à entendre la critique qui constitue sans doute le principal facteur de la robustesse qui a été la sienne depuis le XIXe siècle.

Or la fonction critique (*voice*), qui n'a aucune place à l'intérieur de l'entreprise capitaliste, où la régulation est censée être opérée uniquement par la concurrence (*exit*), ne peut s'exercer que de l'extérieur. Ce sont donc les mouvements critiques qui

1. Elle représente la dernière des crises économiques qui se sont enchaînées depuis les années 1990 (cf. Renault et Tinel, 2010). Commencée aux États-Unis, et vite élargie à toute l'économie globale, cette crise a été en effet largement interprétée comme une crise « systémique » du modèle néolibéral de dérégulation étatique, privatisation économique et précarisation du travail (Kotz, 2009).

2. Cette lecture n'est en effet pas nouvelle, comme l'a démontré la prolifique production scientifique de Manuel Castells sur les contestations urbaines (cf. entre autres Castells 1972 ; 1983 ; 2013).

informent le capitalisme sur les dangers qui le menacent. Leur rôle est rendu particulièrement nécessaire par la tendance du capitalisme à échapper à la régulation marchande et donc à la régulation par la concurrence (*exit*) dont la mise en réseau constitue aujourd'hui l'expression. Mais ce type de régulation par le conflit se fait à un prix très élevé, acquitté surtout par ceux qui prennent en charge la critique et lui prêtent leur voix. » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 617)

À défaut des analyses qui mettent en évidence une réduction du pouvoir étatique dans le contexte du néolibéralisme, plusieurs auteurs soulignent d'ailleurs le rôle actif que jouent les États dans ces dynamiques d'absorption de la critique, notamment en ce qui concerne le transfert de compétence au secteur privé :

« le néolibéralisme, loin de correspondre à un retrait de l'État comme certains à gauche ou à droite ont pu le prétendre, consiste au contraire en un activisme étatique effréné visant à son redéploiement pour servir d'autres fins conformes à d'autres intérêts de classe tout en agissant par d'autres moyens (contrôle et surveillance, mise en concurrence, évaluation, etc.). » (Renault et Tinel, 2010 : 5)

Ce constat nous pousse à alimenter notre hypothèse autour d'une séparation croissante entre un processus d'institutionnalisation des pratiques d'autonomisation en tant qu'inclusion normative et juridique opérée par des pouvoirs politiques, qui serait celui initié dans les années 1980, et un processus de médiatisation transnationale, mis en place dans la dernière décennie. En ce sens, on pourrait dire aussi que l'actuelle crise du système néolibéral va de pair avec une montée en puissance de sa critique car les deux ont tendance à s'alimenter mutuellement tout en produisant le même effet de marchandisation de l'image de la ville. Suivant ces analyses, nous pourrions affirmer que le pouvoir étatique aurait aujourd'hui plus tendance à jouer un rôle de passeur que d'organisateur du pouvoir et de la justice économique.

Cette intériorisation de la critique est néanmoins à mettre en relation avec une vision plus large des rapports de pouvoir qui s'installent dans une « société de normalisation » :

« Omniprésence du pouvoir : non point parce qu'il aurait le privilège de tout regrouper sous son invincible unité, mais parce qu'il se produit à chaque instant, en tout point, ou plutôt dans toute relation d'un point à l'autre. Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout. [...] Les relations de pouvoir ne sont pas en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapports (processus économiques, rapports de connaissance, relations sexuelles), mais qu'elles leur sont immanentes ; elles sont les effets immédiats des partages, inégalités et déséquilibres qui s'y produisent, et elles sont réciproquement les conditions internes de ces différenciations ; les relations de pouvoir ne sont pas en relation de superstructure, avec un simple rôle de prohibition ou de reconduction ; elles ont, là où elles jouent, un rôle directement producteur. » (Foucault, 2012 [1975-1976 : 121-124])

Ce qui nous intéresse dans ce contexte n'est pas de mettre alors en évidence des oppositions de classes, de rôles institutionnels ou de groupes de pouvoir, mais de poser notre attention à la « technique et à la procédure », à la « micromécanique » (*ibidem*) qui peut être produite par la norme urbaine face à sa critique.

Nous arrivons ainsi à pouvoir donner une nouvelle définition de la transformation urbaine et du dispositif non-institutionnel dans le contexte contemporain. La transformation urbaine à laquelle nous nous intéressons est celle qui se profile dans le contexte néolibéral, c'est-à-dire le terrain où l'intérêt de l'économie globale s'affronte avec sa résistance. En ce sens, comme nous l'avons vu (cf. chap. 1), les lieux privilégiés de cet affrontement sont ceux qui se trouvent dans une situation de passage, qui offrent à la fois une promesse de rentabilisation pour les investisseurs et un potentiel de rénovation physique et sociale. Le dispositif non-institutionnel sera en conséquence ici *toute forme de négociation entre cette transformation et sa résistance capable d'intégrer un discours de critique à la planification urbaine avec la planification elle-même.*

Des exemples emblématiques de la médiatisation transnationale des dispositifs non-institutionnels peuvent être trouvés dans les événements internationaux. Les dernières éditions de la Biennale de Venise, par exemple, ont mis l'accent sur le retour à une « humanisation » de l'architecture à travers l'utilisation des mots comme *people* et *common* voués à mettre en évidence, comme le dit Paolo Baratta³ (2012), que :

« le nœud central est remédier à ce décollement entre architecture et société civile. À partir de la provocation de Aaron Betsky, pour lequel l'objet construit est la tombe de l'architecture (*Architecture Beyond Building*⁴ a été une provocation extrême pas du tout comprise), jusqu'à Kazuyo Sejima qui considère l'architecture à travers le langage de sa civilisation [...] (*People Meet in Architecture* soulignait justement le fait que l'architecture est le lieu où les gens se rencontrent, vivent, agissent). De là *Common Ground*, le thème de cette année, il n'y a qu'un pas mais dans la même direction : retourner parler d'architecture afin d'aider les architectes à sortir de la crise d'identité qu'ils sont en train de vivre, et en même temps offrir au public la possibilité de regarder dans l'architecture, se l'approprier et découvrir qu'on peut lui demander des choses, que la différence est possible, que nous ne sommes pas condamnés à la médiocrité. » (TDA)

Cette tentative de recoudre la scission entre développement urbain et société se manifeste, dans les expositions de la Biennale comme dans les revues internationales d'architecture et urbanisme, entre autres, à travers l'affichage de projets plus ou moins théoriques qui valorisent des formes de transformation urbaine « informelles » ou des projets événementiels qui prônent l'expérience directe de l'utilisateur. L'espace hypermédiatisé de l'exposition se fait porteur d'un discours qui met en avant les tactiques de vie urbaine en opérant une

3. Économiste, directeur de la 13^e Biennale présidée par l'architecte David Chipperfield.

4. Titre de la 11^e Biennale d'architecture de Venise de 2008 présidée par Aaron Betsky. Les titres des éditions de 2010 et 2012 ont été respectivement « *Meeting people in architecture* » (président Kazuyo Sejima) et « *Common Ground* » (président David Chipperfield). Il faut remarquer que cette renouveau attention au rapport entre architecture et société civile coïncide avec le début de la récente crise économique transnationale de 2008.

traduction narrative et idéologique qui vise à élever l'« esthétique de la vie quotidienne » au rang de solution démagogique des problèmes de cohésion sociale (Jeudy, 2003 : 136-140). Dans leur forme événementielle, ces projets, qu'on pourrait qualifier de « performatifs », mettent en avant « l'incertitude, l'ambiguïté, l'inachèvement, l'imprécision » comme qualités qui permettent une collaboration directe entre concepteur et public tout en cachant une normativité « perverse » qui impose la transgression comme nouvelle modalité de jouissance esthétique de l'espace urbain (Signore, 2013 : 39, 41-45). C'est d'ailleurs des projets auto-hétéro-gérés⁵ comme Ecobox de AAA qui trouvent leur place dans la Biennale de Venise à côté de projets évolutifs ou subversifs comme Quinta Monroy du groupe chilien Elemental⁶ et Niu de l'architecte espagnol Santiago Cirugeda⁷, ou d'installations performatives ou provocatrices comme Cloudscape des architectes japonais Tetsuo Kondo avec Matthias Schuler⁸ et Savorengo Ker du groupe italien Stalker⁹.

5. Cette expression contradictoire veut mettre l'accent sur la caractéristique ambiguë de lieux comme Ecobox qui, comme nous l'avons montré, sont souvent des projets dont le but est la création de formes de communauté *ex nihilo* ainsi que l'encadrement d'une dynamique d'autogestion. Le projet Ecobox a été présenté à l'édition 2012 de la Biennale dans le pavillon central avec d'autres projets du collectif AAA.

6. Projet de 93 logements sociaux à Iquique réalisés dans une structure incomplète extensible par les habitants qui reproduit l'esthétique des quartiers informels de *slum*. Il a été présenté à l'édition 2008 de la Biennale en obtenant le Lion d'argent.

7. Projet d'installation éphémère en forme de « nid » sur le centre d'art de Gérona Bòlit-La Rambla hébergeant des espaces de travail en complément d'un projet plus ample de logements temporaires pour les populations Roms. Le projet a été hébergé par le pavillon italien dans la Biennale de 2008 en tant qu'invité d'honneur pour l'architecture expérimentale. Le groupe *Recetas Urbanas* de Santiago Cirugeda promeut une architecture « sociale » en proposant des « recettes » d'insurrection citoyenne incitant à pousser les limites de la légalité.

8. Projet d'installation de vapeur dans l'Arsenal à la Biennale de 2010. Les visiteurs étaient invités à monter sur une légère passerelle pour arriver au-dessus du brouillard entre les colonnes du bâtiment et vivre l'expérience de marcher dans un nuage.

9. Projet de construction d'un module d'habitation en bois à faible coût dans le campement Casilino de Rome comme alternative aux containers d'hébergement pour les Roms. Les témoignages du projet (détruit dans un

À partir de ces observations, il sera nécessaire pour nous de comprendre quel type d'imaginaires est produit dans le Nord-Est parisien et quelle est sa spécificité par rapport au mouvement de médiatisation transnational que nous venons de mentionner.

Face à l'idée de micromécanique foucauldienne en tant que posture méthodologique, il se pose pour nous également la question de la valeur de la recherche microsociale face au dualisme pouvoir/contre-pouvoir :

« Je crois qu'il faut analyser la manière dont, aux niveaux les plus bas, les phénomènes, les techniques, les procédures de pouvoir jouent ; montrer comment ces procédures, bien sûr, se déplacent, s'étendent, se modifient, mais, surtout, comment elles sont investies, annexées par des phénomènes globaux, et comment des pouvoirs plus généraux ou des profits d'économie peuvent se glisser dans le jeu de ces technologies, à la fois relativement autonomes et infinitésimales, de pouvoir. »
(Foucault, 2012 [1975-1976] : 25)

Quelle est la valeur d'une observation de ces microtechniques dans un contexte où les analyses sociologiques de l'économie globale semblent déjà donner des explications des possibles dynamiques de résistance et intégration entre pouvoir et contre-pouvoir ? Encore une fois, il faudra comprendre le sens d'une approche anthropologique aux conflits urbains. Cette approche montre non pas une lecture qui déconstruit la vision globale, mais qui en donne à voir un point de vue différent :

« Le problème n'est pas tant ici d'opposer un haut et un bas, les grands et les petits, que de reconnaître qu'une réalité sociale n'est pas la même selon le niveau d'analyse – ou [...] l'échelle d'observation – où l'on choisit de se situer. Des phénomènes massifs, que nous sommes habitués à penser en termes globaux, comme la croissance de l'État, la formation de la société industrielle, peuvent être lus en termes tout différents si on tente de les appréhender à travers les stratégies individuelles, les trajectoires biographiques, individuelles ou familiales, des hommes

incendie criminel juste après sa construction et présentation à la municipalité romaine) ont été présentés à l'édition 2010 de la Biennale dans une cabane reproduisant l'esthétique des campements dans les jardins de l'Arsenal.

qui leur ont été confrontés. Ils n'en sont pas moins importants pour autant. Mais ils sont construits autrement. » (Ravel, 1996 : 12)

Il s'agit d'un « choix de stratégie » (Levi, 1996 : 187) qui vise à regarder autrement la construction de la ville afin de comprendre quelles sont les zones grises où les grands discours opposés se mélangent et où les concordances montrent des microfractures. Cela est d'autant plus nécessaire face à des discours très formalisés comme ceux des politiques et des mouvements sociaux :

« Le micro n'est pas dans le macro comme le petit est dans le grand [...]. En localisant le global et en redistribuant le local, en reconnectant les sites et en rassemblant le social, elle [la microanalyse] montre comment une action se fait et comment elle se fait collective. » (Cefaï, 2007 : 701-702).

Au niveau épistémologique, il s'agit d'affronter la bien connue relation d'échelle entre l'anthropologie et la micro-histoire d'un côté et la macroanalyse socio-historique de l'autre (Revel, 1996).

D'autre part, le risque d'un affrontement entre une lecture purement micro et une purement globale est surtout celui d'un cloisonnement disciplinaire qui tend à opérer une division entre approches techniques et spéculatives. Ce qui nous intéresse, plutôt que d'entrer dans une opposition entre micro et macro, est alors de comprendre quelles sont les implications d'un cloisonnement des échelles scientifiques (de Biase, 2014). Nous faisons l'hypothèse que ce cloisonnement serait effectivement responsable d'une excessive technicisation des disciplines indépendamment de leur échelle d'analyse. Gérard Althabe (1992) nous propose une réflexion intéressante à ce propos en parlant du rapport des sciences humaines, au début des années 1980, avec une demande croissante d'ethnographie dans le monde de l'entreprise et des opérations d'urbanisme. La réponse à cette demande aurait produit un « effacement des perspectives explicatives globales » et une progressive technicisation des pratiques ethnographiques (*ibidem*). Sa lecture, qui date de vingt ans mais que nous trouvons encore très actuelle, trouve la racine de cet affaiblissement des

perspectives globales de l'anthropologie dans la relation entre sujet et chercheur qui insiste sur un principe de légitimité de l'observateur proportionnel à la distance qui le sépare de son objet de recherche. Un exemple très marquant proposé par Althabe est celui d'une « fixation » pour le modèle rural qui se transpose dans l'anthropologie de l'urbain en rendant « compte d'une société urbaine et industrielle en train de disparaître » avec l'objectif de la « muséographier » (*ibidem* : 253). Cela implique une attention vers des microévénements urbains qui peuvent être approchés avec une vision distanciée, et éloigne l'intérêt pour les dynamiques globales qui forment les villes contemporaines. Le risque de cette approche muséographique des périphéries postindustrielles serait pour Althabe le fait que :

« ce qui produit cette ethnologie est investi dans les pratiques sociales, et constitue en particulier autant de ressources utilisées dans la production des identités collectives. [...] L'ethnologue est placé dans un jeu social qui lui échappe, mais qui donne sens à ce qu'il fait. » (*Ibidem* : 253)

Ce qui est très intéressant dans cette lecture est justement l'accent mis sur l'enjeu politique de l'approche microsociologique. Cette question nous paraît centrale dans notre analyse car elle est dédoublée. Non seulement nous sommes appelés à donner un sens à l'analyse de notre ethnographie dans le contexte de relations sociales qui se jouent à une échelle plus large du cadre local (Abélès, 1996), mais nous sommes aussi appelés à analyser nos interlocuteurs en tant qu'acteurs qui se font passeurs et médiateurs de la micro-échelle vers celle plus globale de la politique métropolitaine. Nous observons en effet un contexte dans lequel la politique se tourne de plus en plus vers la rhétorique de la « proximité » (Bourdin, 2006) pour légitimer ses choix au niveau médiatique tout en cachant les logiques globales qui guident ses actions. Les acteurs non-institutionnels risquent dans ce contexte de servir cette légitimation sans avoir le pouvoir politique pour contrôler la « récupération » de leurs actions par le pouvoir institutionnel. Nous verrons par la suite, dans ce chapitre, comment la

base de ce déséquilibre est une tendance intellectuelle diffuse à confondre la valeur informative des microévénements avec une valeur qui serait opérationnelle et technique.

Afin de saisir ces contradictions, il faudra affronter notre terrain à la lumière des dynamiques de *traduction* narrative qui s'opèrent d'une échelle à l'autre plutôt que sur les rapports de force qui se jouent dans la négociation elle-même. Dans ce cadre, nous empruntons la définition de traduction à la théorie de l'acteurs-réseaux¹⁰ qui s'intéresse justement à la formation du discours technique dans la société contemporaine :

« Ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une autre force : "vos intérêts sont les nôtres", "fais ce que je veux", "vous ne pouvez pas réussir sans passer par moi". »
(Callon et Latour, 2006 : 12-13).

Le dispositif non-institutionnel semble être justement l'opérateur d'une telle traduction entre les actions de contestation et les projets urbains, c'est donc dans ses négociations que nous pouvons comprendre les pièges du discours technique.

4.1 Imaginaires de l'existant

Que se passe-t-il quand un espace associatif éphémère est investi par un projet urbain ? Souvent la réaction des acteurs de tels dispositifs est celle d'une déception de la perte d'une certaine qualité urbaine :

« Au lieu de construire en effaçant l'existant... Comme les jardins d'Éole, quoi, avec son passé, le Cirque électrique, cette grande friche, ce qui s'est passé. [...] Moi, quand j'ai vu sortir les jardins d'Éole ça m'a donné un peu... l'air d'autoroute, quoi !

10. Il convient ici de rappeler que dans cette branche de la sociologie la notion d'acteur est définie en tant qu'« unité discursive » investie par des rôles multiples. En ce sens, elle ne se limite donc pas au seul univers humain (Callon et Latour 2006 ; cf. Introduction).

Tu vois, c'était un peu... Cette buvette qui n'a jamais marché, tu vois, ce n'est pas des équipements... Peut-être que, nous, on amène une âme, quelque chose d'humain, que la ville n'est pas capable de faire tout simplement. » (V. B., janvier 2013)



Emplacement du Jardin d'Éole

Lors d'une réunion entre associations (situation logistique) qui réalisent des projets d'occupations éphémères dans le quartier de la Chapelle, V. B., artiste sur la cinquantaine salariée d'un jardin partagé, porte l'exemple du jardin d'Éole (cf. fiche F.1), l'un des projets-phares de la rénovation urbaine dans le Nord-Est parisien portée par le gouvernement socialiste de Bertrand Delanoë. Ce jardin a été le fruit d'une longue concertation avec les associations du quartier qui s'opposaient au projet initial de parking prévu pour ce terrain¹¹. V. B. parle de l'« existant » en se référant aux initiatives associatives présentes dans le quartier qui sont mises en parallèle avec d'autres qui occupaient la friche du jardin d'Éole et qui ont été déplacés ou substitués par l'arrivée du projet d'aménagement qui a transformé la friche en parc urbain. Nonobstant le jardin d'Éole est le fruit d'un processus vertueux, quoique problématique, d'analyse ethnographique de l'espace urbain et de collaboration avec les associations et les services municipaux à travers une « maîtrise d'œuvre sociologique » (cf. Tonnelat et Renaud, 2008), notre interlocutrice semble mettre en avant à la fois la perte de pouvoir des associations sur l'espace et la trahison d'une certaine qualité esthétique. Le projet réalisé est donc qualifié d'« air d'autoroute », expression qui fait référence à une atmosphère vide et froide, à un espace de

11. Le jardin d'Éole est un projet d'aménagement de la ville de Paris réalisé par le paysagiste Michel Corajoud en 2007 dans le 19^e arrondissement à la limite avec le 18^e et donc limitrophe au quartier de la Chapelle. Il s'agit d'un parc urbain aménagé sur une friche de la SNCF qui hébergeait, depuis les années 1990, des événements et des initiatives organisées par les citoyens du quartier. Lors de la réalisation du jardin, les groupes présents sur le site ont demandé d'être associés aux décisions sur l'aménagement. Cette concertation a été menée par les institutions, entre autres, en demandant à l'éminent sociologue Isaac Joseph (remplacé après son décès en 2004 par Stéphane Tonnelat et Yann Renaud) d'accompagner le projet. Cette expertise a permis, entre autres, la réalisation d'un jardin dont la particularité au niveau du programme est la présence d'une partie non clôturée et donc accessible sur 24 heures. Le Cirque électrique est un théâtre associatif qui se trouvait sur la friche et qui, depuis 2011, a déménagé à la porte des Lilas.

circulation sans repères et qui est mis en contraste avec l'« âme » des occupations associatives. Ce qui est valorisé est une caractéristique esthétique et symbolique : l'atmosphère circassienne, fragile et précaire (Jeudy, 2003), qui caractérisait cette espace en 2004 est rappelée comme un « quelque chose d'humain » en contraste avec celle de l'espace planifié. C'est justement ce « quelque chose d'humain » qui ne pourrait pas être reproduit par l'institution municipale qui semble être au centre de l'imaginaire revendiqué par ces acteurs, un quelque chose qui n'est pas « clean clean comme un jardin public », comme dit monsieur T. à propos de son jardin associatif (cf. § 3.2.4).

Cette idée d'« humanité » comme désordre s'affiche particulièrement dans les situations performatives dans lesquelles les associations peuvent non seulement montrer leurs espaces mais aussi construire un vocabulaire qui guide le sens symbolique des images. Les dispositifs physiques utilisés sont, nonobstant leur apparente spontanéité et désordre, en réalité très homogènes : des palettes de manutention recyclées, du bois non traité, des cabanes minimalistes et des structures, des objets recyclés et détournés pour d'autres usages (des frigos qui deviennent des librairies, des baignoires transformées en canapés)... Bref, tout ce qui peut donner à un nouvel espace l'air de quelque chose de précaire, de vécu (cf. fiche F.4). Il s'agit d'un imaginaire qu'on appellerait dans le jargon du design contemporain, shabby¹². Le vocabulaire qui accompagne ces objets se compose de mots comme partage, participation, fabrique. Si un jardin ou un squat organise un événement culinaire, il annoncera donc un « pique-nique partagé » ; si une association de concertation propose un débat, il sollicitera une « réunion participative », si un collectif

12. En anglais, ce mot signifie râpé, usé. En design, l'idée du « shabby chic » représente des aménagements, qui peuvent être des fois très coûteux, qui reproduisent une apparence d'ancien mal entretenu en donnant aux ambiances une esthétique qui évoque l'idée d'un espace abandonné et réhabilité avec peu de moyens. Un exemple de l'application architecturale de cette notion est la réhabilitation du palais de Tokyo, musée d'art moderne et contemporain, réalisée en 2012 par l'agence Lacaton Vassal.

d'architectes invite les habitants à l'aménagement d'un espace, il l'appellera « fabrique urbaine » (cf. fiche F.4). Il s'agit d'un registre qui s'articule à la fois sur l'idée d'action et sur celle de dialogue dans un contexte de création collective. L'idéal démocratique d'un espace public qui n'appartiendrait à personne et qui n'est pas appropriable par un groupe ou par une décision restreinte est donc contourné par une nécessité d'agir en première personne pour garantir une véritable appropriation de l'espace.

T.3 Les rosiers d'Alice

Qu'arrive-t-il quand ce discours et ces imaginaires entrent en négociation avec l'aménagement officiel ? L'un des moments dans lesquels nous pouvons observer comment s'opère la traduction institutionnelle, c'est celui des situations contractuelles. Un exemple, non représentatif mais significatif, de la manière dont ce filtrage entre un type d'urbanité et une autre se met en acte dans notre terrain est le projet du 40 rue de la Chapelle. Cette adresse a été occupée entre 2009 et 2014 par un collectif d'artistes qui a obtenu une convention d'occupation précaire par le bailleur social Paris Habitat qui avait acquis le terrain en 2009 suite à la mort de l'ancienne propriétaire de la parcelle, Mme Alice, en l'honneur de laquelle les artistes ont appelé leur squat Jardin d'Alice (cf. fiche F.3). Cette parcelle est composée d'une maison à deux étages du XIX^e siècle et d'un jardin d'environ 650 m². La convention d'occupation a été signée en vertu de l'accord que le site soit libéré au début des travaux prévus pour la réhabilitation des logements existants et la construction de 17 nouveaux logements sociaux à la place de la maison occupée. Le bailleur avait en effet déjà lancé un concours pour ce projet qui prévoyait aussi la réhabilitation d'une grange et d'un bâtiment datant de 1836, et la conception d'un nouveau jardin pour le complexe résidentiel. Pendant les procédures d'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet, l'élus aux

espaces verts et environnement de la mairie du 18^e arrondissement¹³, qui avait fortement soutenu le projet de convention du Jardin d’Alice, a fait pression pour que le jardin existant, classé comme Espace Vert Protégé (EVP*), soit ouvert au public¹⁴.

Au moment du début des procédures pour le dépôt du permis de construire, le squat conventionné a confirmé son engagement à laisser le lieu. Face aux propositions de résistance au projet d’autres associations du quartier, la présidente du jardin souligne le point de vue du collectif d’artistes en disant : « Nous n’avons pas de légitimité sur le quartier. Nous sommes ici seulement depuis trois ans. Maintenant qu’on est forcés de partir, c’est aux habitants de se battre pour ces espaces » (S.R., juillet 2012). Elle met une distance entre le positionnement des artistes et celui des « habitants » (cf. § T.6). Ce positionnement est aussi ouvertement expliqué par un intérêt à garder le lien institutionnel qui permettra à l’association d’artistes d’être relogés par la mairie de Paris sur un autre site¹⁵. Son engagement pour le lieu se limita alors à la rédaction d’une lettre à la mairie dans laquelle elle soulignait l’importance de garder la mémoire de la présence des artistes dans ce lieu qui a permis de rendre l’espace ouvert au public du quartier. Cette lettre, confortant la prise de position de l’ élu aux espaces verts, a fourni le prétexte à ce dernier pour proposer une gestion associative d’une partie du terrain d’environ 200 m² à donner à un jardin partagé du quartier. En 2012, cette attribution était envisagée pour Ecobox (cf. fiche F.3) qui se situait en face du Jardin d’Alice.



Emplacement d’Ecobox (à gauche) et du Jardin d’Alice (à droite) au long de la rue de la Chapelle

13. P.J., professeur d’école d’histoire et géographie, militant du Parti Europe Écologie-Les Verts, adjoint à la mairie du 18^e arrondissement entre 2008 et 2014.

14. Pour sa configuration, le jardin se trouve être une cour intérieure. Cette proposition donnerait donc accès au jardin grâce à un passage qui traverse les immeubles.

15. En avril 2014, le collectif a en effet déménagé, avec d’autres groupes, dans la caserne de Reuilly, ancien centre militaire désaffecté dans le 12^e arrondissement, récemment acheté par la mairie. En même temps, la ville et Paris Habitat ont lancé un projet de réhabilitation et implantation de logements sociaux sur ce même site.

Sous pression de l'élus, Paris Habitat a donc invité les architectes et les paysagistes lauréats du concours à rencontrer des représentants d'Ecobox afin d'envisager une évolution du projet de paysage. Un groupe de quatre entre salariés et adhérents (dont une architecte et un urbaniste) a accepté de participer à ces réunions nonobstant la négociation avait ouvert une polémique entre les adhérents du jardin partagé qui voyaient dans cette proposition une subtile invitation au relogement d'Ecobox dans un terrain considérablement plus petit que l'actuel.

Cette opération s'est concrétisée à travers deux rencontres en juillet 2012 sur le site, plan à la main. Au cours de ces réunions, le jeu de rôles a été particulièrement complexe. Les concepteurs se sont montrés réceptifs pour redessiner le projet initial en mettant en avant un engagement politique. Au fur et à mesure des échanges, ils ont en effet senti le devoir de légitimer leur ouverture par leurs expériences personnelles : l'architecte en tant qu'ancien habitant d'un quartier populaire ayant connu des associations d'artistes engagées dans le social, et la paysagiste en tant qu'adhérente d'un jardin partagé de Montreuil. De leur côté, les associatifs ont joué le rôle inverse en s'affichant en tant qu'experts de végétation, de plans et de chantiers. Ils ont tout de suite axé leur intérêt sur la préservation des plantes existantes sur le site et sur une volonté de planter de nouveaux végétaux « comestibles » et arbres fruitiers : « On garde les formes existantes du jardin, ça, c'est l'existant avant du jardin d'Alice, et nous, ce qu'on amène, c'est le comestible et l'utile » (W.L., juillet 2012). Une grande partie des discussions a tourné donc autour de la préservation des rosiers appartenant à Mme Alice, puis sur l'hypothèse de la plantation de kiwis et fruits rouges. Tout en se montrant enthousiaste de l'idée « subversive » des plantations comestibles¹⁶ et la sauvegarde de celles existantes,

16. La plantation d'arbres fruitiers en ville est découragée dans l'espace public à cause de l'entretien que cela implique en termes de propreté et des possibles accidents causés par la chute de fruits sur la chaussée. Les

la paysagiste a tenu à spécifier que toutes les plantes devraient être enlevées et replantées à cause du chantier du bâtiment et qu'elle remettrait ce qui est possible en ajoutant des plantes comestibles qui « n'en ont pas l'air ». Les membres de l'association ont aussi demandé de maintenir l'actuelle organisation spatiale du jardin en critiquant celle proposée par la paysagiste, laquelle s'est défendue en s'excusant parce que son dessin « ne rendait pas ».

Les concepteurs, pris sur le terrain technique, ont à ce moment commencé à freiner les demandes des membres du jardin en affirmant les limites normatives d'un espace vert public (accessibilité aux handicapés, restriction dans l'utilisation de certains matériaux, restriction dans l'utilisation de certaines plantes allergènes) qui sont encore plus strictes pour les EVP. Les adhérents d'Ecobox ont alors délimité leur intérêt au maintien de l'aspect global du jardin existant et de la possibilité de développer leur activité associative basée sur la culture et récolte. Mais c'est justement quand la discussion est arrivée à la véritable gestion de l'espace (partage avec les habitants de l'immeuble de logements sociaux) et à son possible usage par le groupe restreint (contrôle et clôture nocturne, équipements sanitaires pour les adhérents, modification de l'espace par les adhérents), que les concepteurs, tout en affirmant leur soutien à la cause, se sont retiré des négociations en affirmant leur impuissance contre les règlements : « Il ne faut pas trop annoncer à la DEVE [...], il y a quand même une toute petite souplesse sur les usages [...] mais ça dépendra de votre convention, nous, on ne sera pas là à ce moment, on sera partis depuis longtemps. »

collectivités territoriales sont effectivement responsables tant au niveau juridique que physique (article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales) de la sécurité sur les voies et places publiques. Des limitations liées aux plantations sont liées, autre qu'au Code de l'urbanisme, à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette anecdote semble déplacer le discours initial sur « l'humain ». L'aspect de l'usage et la survivance de « l'existant » n'ont pas été en effet le centre de cette négociation, c'est l'association même qui a décidé avant tout de placer son enjeu sur le naturel des plantes et des fleurs et sur la possibilité de garder l'aspect vécu du jardin actuel, même en devant le reproduire artificiellement. L'enjeu technique et normatif apparaît à la fois comme le terrain d'entente entre les acteurs, mais aussi celui qui rend impossible une complète réalisation de cette entente. Dans la négociation, le principe du partage et de l'action directe sur l'espace semble laisser le champ à la possibilité de reconstruire l'esthétique du jardin avec ses allées en bois recyclé et ses plantes sauvages, l'imaginaire shabby se réduit donc à une plante de kiwi alors que la gestion de l'espace public est renvoyée à d'autres moments. Le contournement de la norme se concentre sur le brisement d'une règle paysagère et sur le rôle subversif d'une plante illégale.

4.2 Imaginaires du nouveau

Cette mise en avant des aspects techniques du discours trouve l'une de ses expressions plus significatives dans les situations polémiques pendant lesquelles la technique et la réglementation deviennent le terrain sur lequel les acteurs institutionnels et non-institutionnels s'imbriquent dans une précarité réciproque en marchant sur le fil de la défense d'une volonté générale insaisissable vouée à la construction de la ville à venir. Une autre forme d'imaginaire lié aux dispositifs non-institutionnels est en effet celle du « nouveau », entendu comme tout ce qui est produit par les projets. La qualité urbaine à venir est souvent présentée dans l'imaginaire des associations comme celle d'une ville « mixte », tant en termes de population que de services (cf. § 3.2.1), et apaisée face à une réalité qui est vécue comme envahie par la violence et les trafics illégaux. Le projet est alors vu comme la solution qui, à

travers l'espace, va chasser les maux des quartiers populaires et en permettre une reconquête par les résidents¹⁷. Ce qu'il faudra combattre, ce sont les erreurs du passé : de la « *tabula rasa* », du « ghetto », de la « cité dortoir », de la ville « anonyme ». Ce sont à la fois des qualités esthétiques et sociales qu'il faut rechercher pour créer une ville « agréable », comme le dit l'animatrice du Conseil de développement de Plaine Commune à propos de son quartier au sud de Saint-Denis :

« L'envie [est] de ne pas avoir une ville anonyme. Parce que je pense que la rapidité à laquelle les choses se sont construites ici... [...] C'est quand même des bâtiments vachement anonymes, c'est des cubes, c'était toute la mode des façades vitrées, au lieu d'avoir... d'ailleurs tout le monde dit que c'est une Défense horizontale, parce que le principe de la Défense c'est des miroirs, tours miroirs et la ville se reflète dans la ville, c'est ça le truc d'archi. [...] Des fois, on ne sait même pas si c'est des logements ou des bureaux, ils se rassemblent tous les premiers bâtiments. Du coup, c'est vrai que ceux qui ont envie de pratiquer la ville à pied, de façon agréable et de ne pas être dans un lieu anonyme ne savent pas où aller. [...] Les bâtiments HQE*, Haute Qualité Environnementale, c'est vachement laid ! » (V.G., juin 2012)

C'est à la fois une forme de nostalgie post-globale (de Biase, 2008) et une exigence d'« humanisation » qui définissent les critères de la « qualité de vie » à construire. La possibilité de « vivre ensemble » dans une ville « conviviale » passera non seulement par une quantification des espaces publics et par une réduction des densités résidentielles et des circulations routières, mais aussi par des qualités esthétiques qui encouragent la « réappropriation » et le « mélange ». Apparemment, aucun de ces objectifs ne contraste avec la définition de développement durable.

17. Ce constat autour de l'opposition entre violence et illégalité d'une part et « mixité » et « reconquête » de l'autre se retrouve dans plusieurs recherches urbaines récentes autour des rénovations urbaines dans différents contextes parisiens (cf. LAA, 2008 ; Palumbo, 2014 ; Millot, 2013).

Essayons de porter à nouveau le regard de l'« habitant lambda » dans ce contexte. Nous avons laissé ce personnage à sa découverte d'une série d'activités associatives qui se passent dans son quartier (cf. § 2.3). Que lui arrive-t-il lorsqu'il décidera de participer activement au futur de son quartier ? Après avoir découvert des lieux d'appropriation citoyenne, charmé par la possibilité d'être acteur de son espace urbain et préoccupé par les futures transformations, il décidera probablement d'aller assister à une réunion d'information publique afin de faire valoir son idée de ville mixte et agréable. Il en sera informé par les associations qu'il a rencontrées plutôt que par les affichages clairsemés de la mairie. Le soir de la réunion, dans la salle des mariages, il trouvera une cinquantaine de personnes assises face à un banc et à un écran de projection. À la table d'honneur, il y aura probablement le maire, son adjoint à l'urbanisme, des techniciens de la ville, l'architecte du projet et les représentants des aménageurs. Après les formalités d'ouverture, le maire laissera la parole à l'architecte qui présentera son projet avec des images de schémas colorées pour illustrer l'abstrait concept novateur du projet, qui ensuite passera la parole à un technicien qui montrera des cartes à grande échelle en expliquant dans quelle lointaine stratégie générale s'insère le projet, qui ensuite passera la parole à l'aménageur qui montrera des tableaux statistiques qui confortera sur la stratégie économique et sur la technologie qui sera déployée dans le chantier et dans la construction.

T.4 Les hérissons et l'équilibre financier

Prenons l'exemple concret de l'un des débats publics sur le projet Chapelle International (cf. fiche F.1) dans le cadre des aménagements de Paris Nord-Est qui a eu lieu en novembre 2011. Après les présentations du projet, longues un peu plus d'une heure, le débat a été enfin ouvert à la salle. Un homme sur la

cinquantaine, se présentant comme un commerçant de la Chapelle, prend la parole, en faisant une remarque sur la quantité de bureaux prévus par le projet :

« J'ai vu qu'il va y avoir beaucoup de bureaux qui vont être construits, et à la porte des Poissonniers il y en a un qui fait 8 000 mètres carrés et qui est vide, donc je pense qu'au lieu de faire autant de bureaux pourquoi pas faire une grande bibliothèque, c'est une suggestion. » (Commerçant, novembre 2011)



Projet Chapelle
International

La salle réagit en applaudissant mais le maire passe vite la parole au prochain intervenant, qui dit représenter le jardin partagé Ecobox, l'une des « rares friches urbaines à Paris » et qui vient exprimer le souci de la biodiversité :

« À Ecobox, on s'inquiète sur tous ces grands travaux d'aménagement qui sont nécessaires à la ville, on a bien conscience que les pouvoirs publics sont soucieux de la préservation de l'environnement mais, nous, on va veiller sur ce terrain pour que certaines précautions soient prises. [...] La semaine dernière, Plaine Commune et la Seine-Saint-Denis ont organisé une conférence sur les friches urbaines, donc il y a un réel travail du côté de la Seine-Saint-Denis sur la préservation des espaces naturels en ville. Donc on sait que les voies de chemin de fer sont des corridors biologiques et sur notre terrain il y a la présence de hérissons qui est une espèce protégée et préservée. Notre souci aujourd'hui est... enfin la question que je voudrais poser est la suivante : est-ce qu'en amont des travaux un peu pharaoniques il y a une réflexion pour savoir s'il y a la présence de faune ou de flore remarquable sur ce terrain ? » (W.J., novembre 2011)

Puis c'est le tour d'une dame qui reprend la proposition du premier intervenant :

« Pour revenir au monsieur qui a demandé s'il pouvait y avoir moins de mètres carrés de bureaux, moi, quand j'ai demandé [au comité de suivi] s'il y aurait moins de mètres carrés de bureaux et si on allait faire un jardin plus grand, on m'a dit non. C'est vrai qu'il propose de mettre une bibliothèque, moi, j'apprécie cette proposition. Donc voilà. Et ce que j'ai dit aussi au comité de suivi est qu'on est déjà un quartier très peuplé, on nous construit, 900 logements, au début c'était 600. - Un bruit venant de la table des élus semble dire non. - Oui ! Vous nous aviez dit 600 ! C'était les 600 qui n'ont pas été faits à la rue Pajol¹⁸ et que vous avez apportés chez nous. 600, c'était déjà beaucoup, dans un quartier en grande difficulté et je pense que les gens en on

18. En référence au projet de la ZAC de la halle Pajol (cf. § T.2 et fiche F.1).

déjà ras-le-bol de tout ce qui se passe dans le quartier et vous en remettez une couche. Et c'est dommage, c'est dommage parce qu'on a déjà des difficultés et vous ne voulez même pas les voir. » (F.L., adhérente ASA PNE 18, novembre 2011)

Un jeune homme intervient en baissant soudainement la moyenne d'âge des preneurs de parole, il se présente en tant que membre de l'association Arrière-cour 93 (cf. fiche F.3), c'est un paysagiste qui était à l'origine de la création du jardin :

« Je suis assez étonné dans les discours à chaque fois on parle de quartiers un peu exceptionnels, d'invention à trouver [...], les tours, l'aménagement de la halle fret, tout ça, c'est très attentif et très novateur. Par contre, l'espace public, c'est une place publique comme partout à Paris, c'est un square comme partout à Paris ; la prairie, c'est un mail arboré comme partout à Paris ; la coulée verte c'est comme partout à Paris. Il y a de l'invention partout sauf dans les espaces publics. Je demande d'y réfléchir un peu. » (T.C., novembre 2011)

La salle applaudit encore, cette fois très chaleureusement. Le maire passe vite la parole à un monsieur qu'il appelle par son prénom. Le président de l'Association du Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est 18 (cf. fiche F.3) se lève avec son cahier, il souhaite reprendre la question des espaces publics sur un autre plan :

« Une question très pragmatique : quid des 3 000 mètres carrés [d'espaces verts] par rapport au projet initial. Et je pose la question puisque nous étions partis sur 12 000 mètres carrés et là maintenant ce n'est même pas la moitié. Alors c'est une question que je demande qu'on réexamine sérieusement. » (O.A., novembre 2011)

Le maire passe la parole à une autre personne apparemment connue, au milieu de la salle prend la parole un autre membre de l'ASA PNE 18, urbaniste, qui change d'argument pour revenir sur la densité :

« Merci. Je serais juste revenu sur le nombre de logements. [...] Je suis un peu surpris quand j'entends dire qu'il y aura seulement 1 400 nouveaux habitants. Parce que ça fait 628 logements familiaux plus 330 logements libres. Et je veux savoir quelle version vous prenez, car un logement familial, c'est au moins deux personnes limite, on est largement en dessous. » (L.J., novembre 2011)

C'est maintenant le tour de la table des institutionnels. L'adjoint à l'urbanisme attaque les réponses en répondant à la dernière :

« Alors c'est des calculs, ce sont les chiffres qui sont retenus par la Direction d'Urbanisme c'est 1,8 : 1,8 par ménage, la moyenne. Alors peut-être que le compte n'est pas bon à la virgule près, je ne vais pas vous donner la virgule, mais ça fait à peu près ça. Simplement pour répondre... Moi, je veux bien que... La concertation implique une chose très importante, c'est que la personne qui est en face de vous soit de bonne foi. Donc, moi, je considère, quand vous avez ces informations, même si c'est des informations qui ne sont pas forcément exactes, je considère que je vous donne une information avec laquelle je pense pouvoir répondre. Mais considérer que c'était tout à fait bon, qu'un ensemble de choses n'ont pas été dites pour cacher parce qu'on avait peur... Je veux dire, ayez la bonne foi que la bonne foi est de deux côtés. »
(Adjoint à l'urbanisme de la mairie du 18^e arrondissement, novembre 2011)

Au ton faiblement revendicatif du public, l'adjoint répond vite avec exaspération et avec une notion pédagogique sur le rôle de la concertation¹⁹. Face à l'argument technique, l'un de ceux avec lesquels le projet a été justifié et présenté aux habitants, l'adjoint se cache derrière la bonne foi. La dame qui est intervenue auparavant fait du bruit au fond de la salle en manifestant son mécontentement. Le maire intervient brièvement pour calmer les esprits. Puis passe la parole à l'architecte :

« Je pense en effet qu'avec une maquette ce serait plus facile... Pour la question des espaces publics, je pense que le travail de base est assez innovant, on a fait une proposition de recyclage, aujourd'hui cette cour industrielle est une cour faite de pavés, on a proposé de repérer les pavés existants, d'essayer de les réutiliser pour les venelles. [...] Je comprends la question de la salle mais, par exemple, mettre un espace de jardin partagé sur le toit de la halle, ce n'est pas tous les jours. Il y a des venelles - on avait prévu de les faire plus étroites, on y a travaillé ensemble, elles sont passées à 12 mètres - sur ces 12 mètres, il y a un long alignement de petits arbres, ces venelles fonctionneront comme des bouts d'espaces publics où les enfants des immeubles pourront jouer. Je pense qu'il y a plein de qualités, honnêtement nous on a fait un

19. L'adjoint à l'urbanisme du 18^e arrondissement est d'ailleurs un élu issu du monde associatif de la participation. Il a été notamment engagé, avant sa mandature, dans les transformations du quartier Barbès-Goutte d'Or.

maximum de travail pour arbitrer une forme de densité, parce qu'aujourd'hui c'est ça le principe du développement urbain, et la qualité des espaces publics. Donc, moi, je veux bien qu'on précise des choses sur les espaces publics, on va le faire. Le projet n'est pas abouti, c'est une étape du travail, le travail va continuer. Je pense qu'on aura le temps d'en discuter, on pourra en faire un atelier spécifique. » (Architecte chef de l'agence AUC, novembre 2011)

L'architecte semble se sentir attaqué sous tous les fronts. L'une des inventions de son projet était le dessin de ruelles très étroites entre les bâtiments mais la première modification que l'association de concertation avait demandé, en s'appuyant sur le règlement urbanistique, avait justement été de les élargir. Sa réponse à la faible innovation des espaces publics semble porter un petit ton de regret contre une modification demandée par la même salle quelques mois auparavant.

Enfin la parole va à l'adjointe du maire de Paris à l'urbanisme, invitée d'honneur de la réunion :



ZAC Masséna dans le projet Paris Rive Gauche

« D'abord je voudrais répondre aussi à un certain nombre de questions. Sur la biodiversité et les friches urbaines, c'est vrai que c'est un énorme travail, dont on s'inspire beaucoup, dans les départements voisins mais je crois qu'aujourd'hui, voilà, nous avons fait aussi notre part du chemin et nous avons un plan de biodiversité [...] que nous avons voulu joindre complètement à la politique en matière d'urbanisme [...]. Nous sommes en train de construire un immeuble dans le 13^e arrondissement sur la ZAC Masséna, [...] cet immeuble va être entouré de végétaux [...]. Voilà, nous intégrons cela aux politiques d'urbanisme, on a encore beaucoup de choses à apprendre mais nous ne sommes pas dans des travaux pharaoniques qui ne tiennent pas compte de l'existant.

Deuxièmement, sur la question des équipements publics et des bureaux. Il y a moins de bureaux, donc on fait plus d'équipements publics. J'adorerais faire ça, mais vraiment j'adorerais, mais on est dans un monde où l'économie et le financement des projets ont quand même aussi un peu de sens. Et quand Paris continue à avoir un investissement très fort dans ces projets urbains, dans la qualité urbaine, dans le logement social, dans l'espace public en rénovant l'espace public parisien, tout cela a un coût. Alors il y a des arbitrages, et l'arbitrage que nous venons de faire n'est pas pour s'en sortir avec des opérations qui soient rentables, là n'est pas ça le sujet, c'est plutôt équilibrer les opérations. Mon prédécesseur [...] quand il faisait des ZAC, il vendait de la charge foncière et il faisait des excédents d'usage. Mais en même temps,

il n'y avait pas d'équipements publics, il n'y avait pas d'espace public, il n'y avait pas les transports en commun qui vont avec [...]. Donc c'est une question d'équilibre, mais bien évidemment si on peut avoir des équipements, des bibliothèques, des lieux pour lire, etc., on le fera. Ce n'est pas un arbitrage, je dirais, théorique mais il faut quand même équilibrer, c'est comme le budget d'un ménage, il faut équilibrer le budget d'une opération comme celle-ci et il faut être sérieux et rigoureux dans la gestion de ces financements publics.

Sur l'espace public parisien, oui, à Paris, il y a des squares, ça fait partie de l'identité parisienne ; oui, à Paris, il y a un certain nombre de données : des alignements d'arbres dans les rues... Il y a des choses qui sont très caractéristiques de Paris, c'est l'identité de Paris, et ceux qui ont dessiné Paris, je pense notamment à Haussmann, ont créé quelque chose de magnifique qui fait que Paris est une ville unique. [...] Après on sait que l'espace public de Paris aujourd'hui, ce n'est pas uniquement le square. Et donc il faut envisager l'espace public d'aujourd'hui avec les usages d'aujourd'hui : aujourd'hui, dans un square, il y a plus de monde, il y en avait moins au XIX^e siècle [...].

Donc c'est cela qu'il faut qu'on appréhende. Et je pense que sur le projet qui est ici... qui est un beau projet, franchement, je ne peux pas laisser dire : vous allez mettre n'importe quoi, on est un quartier dont on ne s'occupe pas et vous en rajoutez encore. Non ! Je suis désolée, je ne peux pas laisser dire ça. Mais l'investissement qu'on fait, c'est qu'on met de la qualité de vie, d'usage, là où il n'y a rien. Alors laisser les choses comme ça, ça ne sert à rien. Je suis désolée, ça ne se fait pas de laisser les choses comme ça. Nous, nous proposons d'ajouter de la vie. Moi, je n'ai pas peur qu'il y ait des gens, des enfants, des étudiants, des chercheurs, des travailleurs, des gens qui viennent s'installer. Je n'ai pas peur de ça, au contraire. L'énergie que ça va donner à ce quartier va simplement aussi venir compenser et lutter contre un certain nombre de nuisances très fortes, vous l'avez évoqué tout à l'heure. Et il vaut mieux que l'espace public soit occupé par des activités y compris des terrasses de café, parce que quand il n'y a rien du tout ça laisse lieu à d'autres trafics totalement illicites qui viennent, mais vraiment, foutre en l'air la vie des gens dans ces quartiers. Voilà : je ne peux pas laisser dire ça ! Et dans une ville, on peut changer, il ne faut pas avoir peur sur tel projet, sur telle idée, sur la forme urbaine. Tout ça, ça se discute, c'est la démocratie, mais il y a des choses qu'il ne faut pas dire. Parce qu'on n'aurait pas passé ce temps-là et tout l'argent qu'on met sur ce quartier si c'était pour rajouter une couche comme vous le dites. Non, c'est au contraire pour sortir le Nord-Est parisien d'une situation de délaissement qui n'est pas acceptable. Voilà.

Et donc pour avancer, moi, je pense que pour avancer cette réunion est importante parce qu'elle a permis de préciser un certain nombre de choses, de présenter des premiers documents, mais il faut travailler en atelier. Il faut faire des

ateliers avec les enfants [...]. Il fait mettre en place des groupes participatifs pour aller voir plus précisément ce qui se passe à cet endroit-là, pour voir si on peut mettre des végétaux. [...] Il faut rentrer dans la finesse du travail avec une maquette et ce travail il faut le faire dans le temps et avant les jurys d'architecture auxquels vous serez aussi associés. Voilà, moi, je suis plutôt enthousiaste, je pense que c'est aussi de ces discussions... Vous êtes des experts des usages de Paris, voilà ! Nous aussi parce qu'on est des habitants aussi, mais on est tous des experts des usages de cette ville. C'est ça qu'il faut qu'on mette en avant dans la discussion pour sortir de ce quartier le meilleur de nous-mêmes, le meilleur qu'on peut apporter à Chapelle International dans ce beau projet. » (adjointe à l'urbanisme de la mairie de Paris, novembre 2011)

L'intervention finale boucle le cercle. Le rôle des habitants a bien été recadré aux choses qui peuvent être dites ou pas et aux futurs ateliers de dessin avec les enfants et sur l'emplacement des végétaux. L'impératif économique et sa « bonne foi » sont mis devant tous les arguments techniques et calculs de surface en révélant bien où naissent les vraies décisions. Entre-temps les hérissons sont rassurés de leur préservation, l'architecte aussi de son talent et les citoyens sont rappelés à la gratitude, à porter avec le sourire sur les lèvres, pour l'effort de leurs gouverneurs. Aucune possibilité de réplique. *Ite, missa est.*

L'habitant lambda sortira de cette réunion indigné ou satisfait, nous ne pouvons pas le savoir, mais il sera sûrement fatigué. Il aura en effet assisté à un rituel duquel beaucoup de dynamiques lui échappent. La logique qu'il y a derrière cette opération d'aménagement n'est pas objet de débat. Le terrain sur lequel on construira le projet Chapelle International est un terrain de propriété du Réseau Ferré de France (RFF*), il s'agit en effet d'une opération privée²⁰ qui n'a pas le statut de ZAC et dont la réalisation de logements est liée à la rentabilisation ultérieure d'un projet de halle logistique pour la distribution de

20. Bien que RFF soit un acteur semi-public, nous parlons d'opération privée car l'intervention de spéculation sert à financer les activités de l'entreprise de transports, mais elle ne rentre pas dans une logique d'aménagement public urbain.

l'e-commerce. La mairie a donc un contrôle très marginal de cette opération liée à la simple obligation de la création du minimum d'équipements publics prévus par les lois de zonage.

Ce débat ouvre une réflexion sur l'utilisation de certaines notions. L'« existant », l'« humain », le « naturel », la « densité » semblent construire la base sur laquelle les acteurs peuvent se (mes)entendre sur la compréhension de l'amélioration de la vie des quartiers. L'argument du besoin d'une intervention sur les « difficultés », que sous-entendent la présence de « trafics totalement illicites » tels que la drogue et la prostitution, semble amener tout naturellement à une seule solution possible : construire un nouveau quartier, lequel aura besoin, pour être payé, d'un équilibre financier fondé sur la construction d'une majeure partie de bureaux que d'équipements publics. La nécessité de restaurer l'espace public est ainsi invalidée par la solution du problème même.

4.3 Construire l'incertain ?

L'une des questions les plus évidentes et à la fois plus complexes à décoder à partir de nos exemples est celle de la production d'imaginaires, ceux-ci sont en effet la forme de narration la plus immédiate qui peut être produite dans ces contextes. Selon Jean-Jacques Wunenburger, un imaginaire est :

« un ensemble de productions, mentales ou matérialisées dans des œuvres, à base d'images visuelles (tableau, dessin, photo) et langagières (métaphore, symbole, récit), formant des ensembles cohérents et dynamiques, qui relèvent d'une fonction symbolique au sens d'un emboîtement de ses propres et figures. » (Wunenburger, 2003 : 10)

Les images et langages²¹ que nous regardons ici ont en plus la spécificité d'une qualité *atmosphérique*, au sens de la mise en œuvre d'un « sentiment dont la particularité est d'être spatialisée » (Griffero, 2010 : 107, TDA). Cette qualité est liée à l'idée d'ambiance urbaine, entendue comme une dimension sensible car influencée par la relation entre « les sens » et « le sens » et qui se trouve au croisement entre la pratique et l'esthétique de l'espace (Thibaud, 2004). Le dispositif non-institutionnel représente en ce sens un (re)producteur d'ambiances en lien avec l'entre-temps de la transformation. Son objectif est de retrouver et revendiquer un « sentiment de la situation » (*ibidem*) d'incertitude et de convivialité. Si la transformation officielle de la ville passe avant tout par une création d'imaginaires médiatisés et fictifs (Augé, 1992 et 1994b), le dispositif rentre dans cette production en proposant un imaginaire qui se veut atmosphérique et situé.

En tant que producteurs de transformation, dans ce contexte, les deux types d'imaginaires trouvent leur origine dans l'idée d'« un ordre civique idéal » et produisent des images utopiques (Wunenburger, 2003 : 91). Cet imaginaire utopique, produit par des groupes déterminés, exprime une possible réalisation pratique d'un « programme explicite de transformation de la réalité » (*ibidem* : 92) qui relève donc d'une production collective et politique d'images symboliques. Cornelius Castoriadis (1975) a été l'un des premiers penseurs à s'être interrogé sur l'idée d'un imaginaire collectif, distingué d'un imaginaire individuel et culturel, en analysant sa fonction politique et dynamique. Dans sa conception, l'institution, entendue comme toute forme d'organisation sociale formée et formelle, est le fruit d'une création socio-historique qui se représente comme transcendante. En ce sens, l'institution est un « réseau

21. Il faudra remarquer ici que la différence entre images visuelles et signes se base sur le fait que « dans le symbole constitutif de l'image, il y a homogénéité du signifiant et du signifié au sein d'un dynamisme organisateur » (Durand, 1984 : 25).

symbolique » sur lequel se fonde la possibilité d'instituer le social de manière hétéronome. L'imaginaire social serait donc un fait normatif qui découle de l'imaginaire institué et relie des symboles à des significations qui sont tout d'abord nécessaires au maintien d'un ordre extérieur aux sujets. Ce qui est intéressant pour nous dans cette lecture est la possibilité de considérer l'imaginaire comme trait d'union des relations de pouvoir, et comme déclinaison symbolique et esthétique des dispositifs. Il s'agit d'images, objets et espaces qui participent au processus de signification des rapports de pouvoir.

Ce qui fait le dispositif non-institutionnel est dans ce sens d'opérer un passage entre un imaginaire institué et son contrepoint révolutionnaire. Si ce dernier semble se composer d'une rhétorique du « faire », de l'« expérience » et du « vivant » opposée aux stratégies métropolitaines qui construisent l'image de la ville sur la base de sa compétitivité économique, nous avons montré en même temps que cette même idée d'action directe des citoyens se prête à une forme d'objectivation qui participe de la légitimation des actions publiques. Dans nos scènes, nous avons vu en effet un consensus apparent entre les acteurs sur les qualités de l'espace quand elles sont représentées par une espèce de plante, par la forme d'un espace, par une nécessité de « vie ». Cette entente apparente se base sur la capacité des acteurs à reproduire, dans le dispositif, une série de paradigmes lexicaux qui sont déjà présents dans le discours sur la localité et le lien social notamment dans les projets en lien avec la Politique de la ville (Genestier, 2006). En termes d'analyse du discours, ces paradigmes sont des constructions qui alimentent le malentendu en s'appuyant sur une série de figures de rhétorique :

« – la métonymie, continuellement utilisée, qui opère dans les deux sens : le lieu ne vaut que parce qu'il désigne la population qu'il contient, et la population contenue existe, en tant que groupe spécifique attributaire d'une évaluation particulière et d'une action ciblée, uniquement parce qu'un facteur local partagé est censé l'identifier et l'unifier ;

- des homophonies approximatives qui, par leur sonorité voisine laissent accroire qu'il existe un rapport entre les ordres de réalité que désignent les termes (le spatial et le social, le lien et le lieu...);
- l'usage d'une racine étymologique commune en tant que raison suffisante pour postuler l'identité sémantique de divers termes. Ainsi la racine *cit* est abondamment utilisée. [...];
- la syllepse, c'est-à-dire l'indistinction du sens propre et du sens d'un mot. L'usage intensif du syntagme "espace public", par exemple, qui fond et confond l'espace physique urbain et la sphère publique délibérative, ce qui sous-tend une imprécision du discours. [...];
- l'usage systématique du préfixe "dé" pour établir le diagnostic (la "décomposition", la "dégradation", le "délitement", "la désaffiliation", "la désincorporation"...), du préfixe "re" pour proposer une thérapeutique ("reconstituer", "réhabiliter", "renouveler", "recomposer", "retisser"...), et du préfixe "co" pour définir tant la finalité que la modalité de l'action ("cohésion", "cohérence", "concertation", "en commun"...). » (*Ibidem* : 26-27)

En parallèle, dans le cas des imaginaires montrés dans ce chapitre et qui émergent de nos analyses lexicales (cf. fiche F.3), nous voyons apparaître notamment des métonymies concernant l'« humain » et l'« humanisation » qui servent à indiquer des qualités spatiales comme le désordre, la spontanéité mais aussi plus largement l'espace public ; et concernant l'« existant » pour indiquer ce qui a précédé un projet, en confondant l'espace avec le temps. Nous voyons émerger aussi notamment un type d'homophonie entraînant une synonymie entre les mots comme « partage », « participation », « production » ou « présence ». Et nous retrouvons l'utilisation du préfixe « re » associée à l'action thérapeutique, décliné sous la forme de « réappropriation », « recyclage », « résistance » ou « reconquête » ; et du préfixe « co », décliné sous la forme de « collaboration », « co-production », « convivialité » ou « concertation ». Ce registre lexical apparaît, sinon superposable, très proche de celui des politiques urbaines.

À la lumière de ces correspondances, notre hypothèse est que ces rhétoriques finissent par représenter une forme de *contre-imaginaire institué*, c'est-à-dire

elles symbolisent une opposition au pouvoir intégrée à l'imaginaire institué. Elles renvoient à une idée d'informalité tout en étant le produit de processus formalisés lesquels affichent leur existence en tant que garantie d'une possible contestation de l'état des choses. En autres termes, l'utopie technique se démocratise à travers l'inclusion contrôlée d'imaginaires qui sont compatibles avec ceux qui sont véhiculés par elle. Le dispositif non-institutionnel devient en effet *la seule alternative imaginable*, sans que cela implique qu'elle soit réellement réalisable. En réduisant les mondes possibles, le contre-imaginaire institué participe au maintien de l'ordre social et donc à une « clôture des significations imaginaires sociales » (Castoriadis, 1975).

Comme nous l'avons annoncé en introduction, la question qui découle de ces imaginaires et de leur interaction avec le projet, est pour nous celle de la traduction, à la fois discursive et matérielle, qui permet leur affirmation dans un processus d'aménagement.

Nous avons vu comment l'idée d'un imaginaire humain et apaisé se trouve en effet, à l'intérieur du dispositif, à traverser une forme de traduction technique qui s'approche d'une logique de pacification et de lissage de l'espace urbain (Sennet, 2002). C'est en effet grâce au passage vers une prétendue neutralité technique, que l'imaginaire peut s'instituer dans l'aménagement. La technique est entendue ici comme cette branche du savoir qui a la capacité de réifier la connaissance en lui donnant une traduction immédiate, c'est-à-dire une application de la science qui définit les moyens pour atteindre un objectif matériel. Comme nous rappelle Heidegger (1990 [1955]), ce type de technique moderne s'est imposé en tant que manière « calculante »²² de penser le monde.

Traductions
techniques

22. « Lorsque nous dressons un plan, participons à une recherche, organisons une entreprise, nous comptons toujours avec des circonstances données. Nous les faisons entrer en ligne de compte dans un calcul qui vise des buts déterminés. [...] La pensée qui compte calcule. Elle soumet au calcul des possibilités toujours nouvelles, de plus en plus riches en perspectives et en même temps plus économiques. La pensée qui calcule ne nous laisse aucun

L'innovation technique peut être entendue alors comme un mélange de « grandes questions sociales » et de questions « "proprement" techniques » qui transforme « un problème global en problème local » à travers une « chaîne de traduction » (Latour, 1991 : 159). Dans ce contexte, cette traduction locale se fonde sur un principe esthétique et rhétorique. Si la traduction technique, qui se mesure sur le « niveau de compétences » (Rui, 2004 ; Fourniau, 2007), s'affirme comme nécessité fondamentale de légitimation des associations à travers l'expertise sur les plantes ou sur les standards d'urbanisme, c'est la traduction même qui les met en condition de tomber dans le piège des contraintes et limites économiques et gestionnaires imposées par le projet. Les acteurs institutionnels seront toujours capables, face à cette impasse, de minimiser la dispute technique en rappelant l'apparent consensus sur les objectifs.

Le rapport problématique entre technique et imaginaires semble donc se présenter comme la caractéristique principale qui permet la création de dispositifs non-institutionnels. Comme nous l'avons dit, les processus d'institutionnalisation des contestations sociales dans le contexte néolibéral se détachent de plus en plus d'un élargissement des maillons du pouvoir (afin d'inclure de nouveaux sujets et de nouvelles pratiques politiques) et se dirige vers d'une médiatisation qui revend l'image d'un contre-pouvoir comme nouvel instrument de production du consensus. Face à cette dynamique et à la lumière de nos observations de terrain, la création des dispositifs non-institutionnels serait basée sur une *technicisation des discours sur l'incertain* qui offre une place à la contestation à travers sa traduction en solutions objectivables. Les exemples internationaux nous montrent en effet comment il

répét et nous pousse d'une chance à la suivante. La pensée qui calcule ne s'arrête jamais, ne rentre pas en elle-même. Elle n'est pas une pensée méditante, une pensée à la poursuite du sens qui domine dans tout ce qui est. » (Heidegger, 1990 [1966-1967] : 163)

y a une tendance vers une reproduction principalement esthétique de la précarité de la contestation et de l'incertitude de l'informalité. La tendance semble donc celle de remplacer un savoir-faire avec un autre : une technique du contrôle de l'espace avec une technique du (dé)règlement de l'espace, une technique de contrôle de la société avec une technique du (ré)faire société. Henri-Pierre Jeudy (2003) nous parle de cette technicisation de l'incertain, en relation à l'utilisation de l'art dans la ville, en parlant d'un « esthétisme du lien social » dans lequel le lien devient l'objet d'un artefact en prônant un « moralisme esthétique qui fait figure d'engagement politique » :

« Seulement voilà : le principe de réflexivité qui caractérise tout processus de gestion vise à réduire l'éventualité de la contingence à un effet esthétique nécessaire. Pour parvenir à de telles fins, il faut que l'incertitude ne soit plus une source d'angoisse. Ainsi la contingence, le futur indéterminé deviennent les produits esthétiques de la réflexivité, les artefacts indicibles de la gestion urbaine. Ce ne sont plus les accidents ou le hasard qui viendraient perturber l'ordre des représentations en imposant la souveraineté de leur puissance extérieure et inattendue, en provoquant les effets d'une contingence radicale, c'est le repli sur la croyance en l'incertitude contrôlée qui crée une nouvelle ambiance esthétique de la ville et de la vie quotidienne. L'incertain se prête à bien des usages. Il peut être cultivé à des fins économiques et politiques pour justifier le laisser-faire, satisfaisant les aspirations d'un néolibéralisme en quête de non-interventionnisme de parade ! Mais cet entretien stratégique de l'incertitude laisse paraître ses propres calculs et se présente telle une parodie des règles du marché. L'incertitude est traditionnellement glorifiée pour être vaincue. Tantôt elle reste préservée afin d'exciter pour ainsi dire de la construction des certitudes, tantôt elle est cultivée comme la figure dominante d'un devenir qu'on a peu de chance de maîtriser. [...] L'incertitude maîtrisée, ou en instance de l'être, présente cette dimension esthétique : la ville devient le territoire idéalisé des représentations possibles de la contingence du futur. » (*Ibidem* : 67-69)

La question de la maîtrise de l'incertitude révèle un problème épistémologique non résolu qui concerne la construction artificielle du social dans l'urbanisme. En autres termes : au lieu d'observer le micro afin de comprendre la réalité, le détail mouvant et incertain se trouve élevé au rang non seulement de vérité, mais surtout de panacée des problèmes urbains. Au

lieu de donner à la concrétude du terrain la force de renverser l'excessif technicisme des choix urbanistiques, les imaginaires sont englobés dans la logique du diagnostic. Logique qui reproduit une idée de ville mécanique où l'espace n'est qu'un support de solutions infiniment reproductibles.

En urbanisme, ce conflit entre échelles et approches n'est en effet pas récent, il remonte à l'origine même de la discipline : au moment de la séparation entre une approche humaniste, que l'on pourrait appeler geddesien, et l'urbanisme technique, lequel a gagné plus de reconnaissance. Cette division se présente comme une opposition entre une vision de la discipline qui vise à guider le développement de la ville à partir de la compréhension de ses usages et de ses enjeux anthropologiques, et une vision qui part du constat d'une nécessité de refonder constamment l'espace urbain en individuant des problèmes globaux à résoudre sur la base de diagnostics quantitatifs et morphologiques. Si l'un des risques du micro dans le contexte de l'urbanisme a été d'avoir été investi d'un rôle technique, une utilisation consciencieuse du détail accepterait que son rôle soit de complexifier les lectures générales sans renoncer à une vision globale (Geertz, 1986). Afin de mettre en place des « généralisations fondées sur des observations minutieuses, dans lesquelles l'agrandissement au microscope permet de souligner la multiplicité des éléments en jeu » (Levi, 1996 : 188) le détail doit questionner les relations de cause à effet acquises dans la société plutôt qu'en créer des nouvelles.

La reproduction de l'incertain telle que mise en œuvre par le dispositif non-institutionnel est au contraire comparable à l'idée de « liminal-norm » formulée par Jon McKenzie (2004) dans le champ des *performative studies* liées en particulier au théâtre. Dans ce champ de recherche sur les rituels performatifs, comme d'ailleurs dans l'architecture depuis les dix dernières années, il y a en

effet une utilisation croissante de la notion de liminalité²³ comme catégorie descriptive et théorique. McKenzie explique que « paradoxalement, l'utilisation persistante de ce concept dans la discipline *a tourné la liminalité en quelque chose de normatif*» (*ibidem* : 27, TDA, italique de l'auteur). Selon cet auteur, cette sur-utilisation du liminaire :

« n'a pas simplement été appliquée dans les performances ; elle nous a aussi aidés à *construire* des objets de recherche [...]. Plus, en général, la norme liminale opère dans toutes situations où la valorisation de la transgression liminale ou de la résistance devient elle-même normative – à tel point que la théorisation d'une telle norme devient subversive ».

Mais parler de norme liminaire n'est qu'un contresens qui détourne la notion même de la liminalité. Critiquer le discours de la norme liminaire n'implique alors pas une simple critique de la technique ou de la médiatisation du contre-pouvoir, mais plutôt la compréhension de ce qui devient négociable ou pas dans ces processus de normalisation. La technique comme la médiatisation ne sont effectivement que les outils qui servent à déplacer les récits. Si le dispositif non-institutionnel fonctionne comme un régulateur de ce qui peut être discuté ou pas, il faudra comprendre quels sont les termes qui sont oblitérés du discours ou mieux donnés par escomptés. Autrement dit, il faut questionner les évidences du discours parce que c'est justement dans ces évidences que se cache le doute.

23. Le concept de liminalité (du latin *limen*, frontière, seuil) a été introduit par les études anthropologiques, en particulier par les ethnologues Arnold van Gennep en 1900 et Victor Turner dans les années 1960, pour décrire toutes les formes de rituels sociaux impliquant un passage de statut dans la vie d'un individu. La caractéristique de ces rites de passage est notamment celle de créer une suspension spatiale et temporelle dans laquelle les règles sociales peuvent éventuellement être inversées ou transgressées.

F.4 Esthétique et images

Cette fiche a l'objectif d'illustrer l'analyse des imaginaires à travers une sélection de photos d'événements et de productions graphiques des groupes et institutions.

Le premier collage est issu d'un photomontage de différents espaces et différentes situations performatives rencontrées dans notre terrain. La superposition montre l'uniformité des registres esthétiques des différents lieux.

Le deuxième collage montre un échantillon des images utilisées dans les communications (flyers ou affiches numériques) en relation à des événements (institutionnelles et non-institutionnelles) recueillis dans notre terrain. La combinaison d'images et paroles clarifie dans ce cas les implications symboliques des différents produits graphiques et leur uniformité.

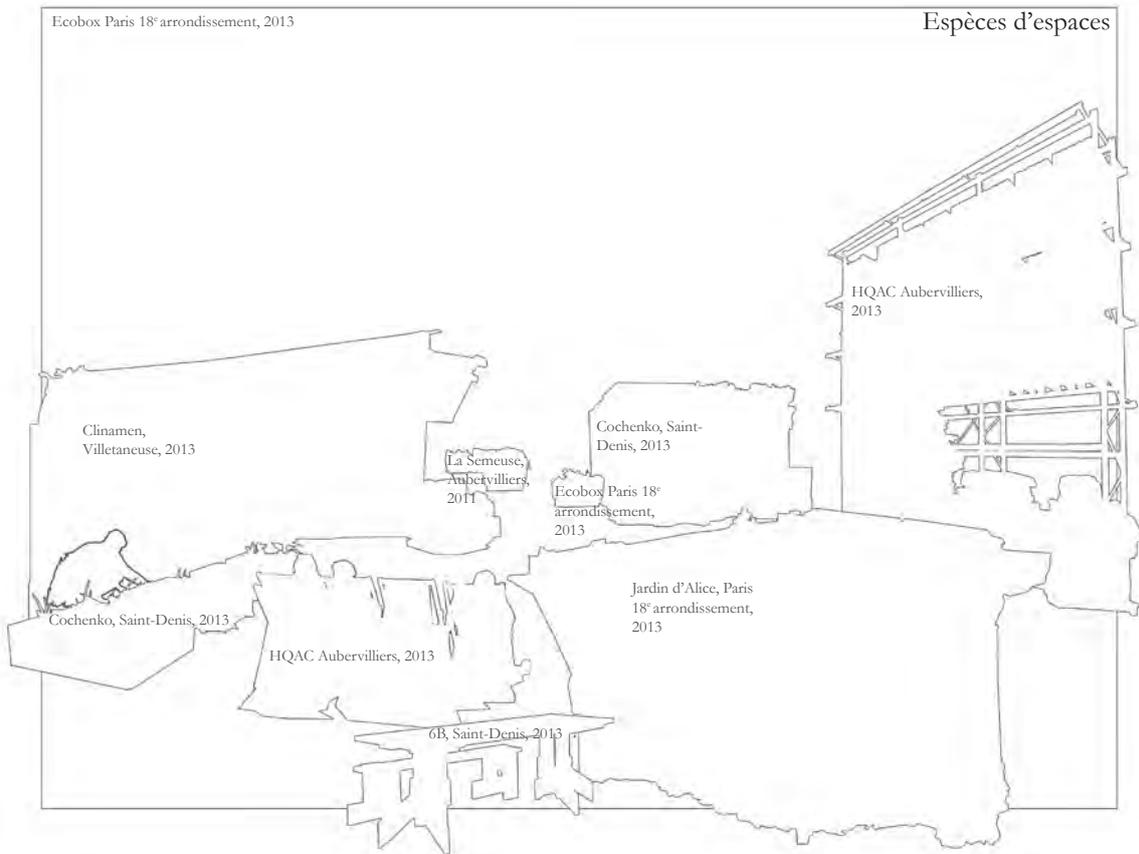
Sur les schémas en dernière page, il sera possible de repérer la provenance des différentes images.



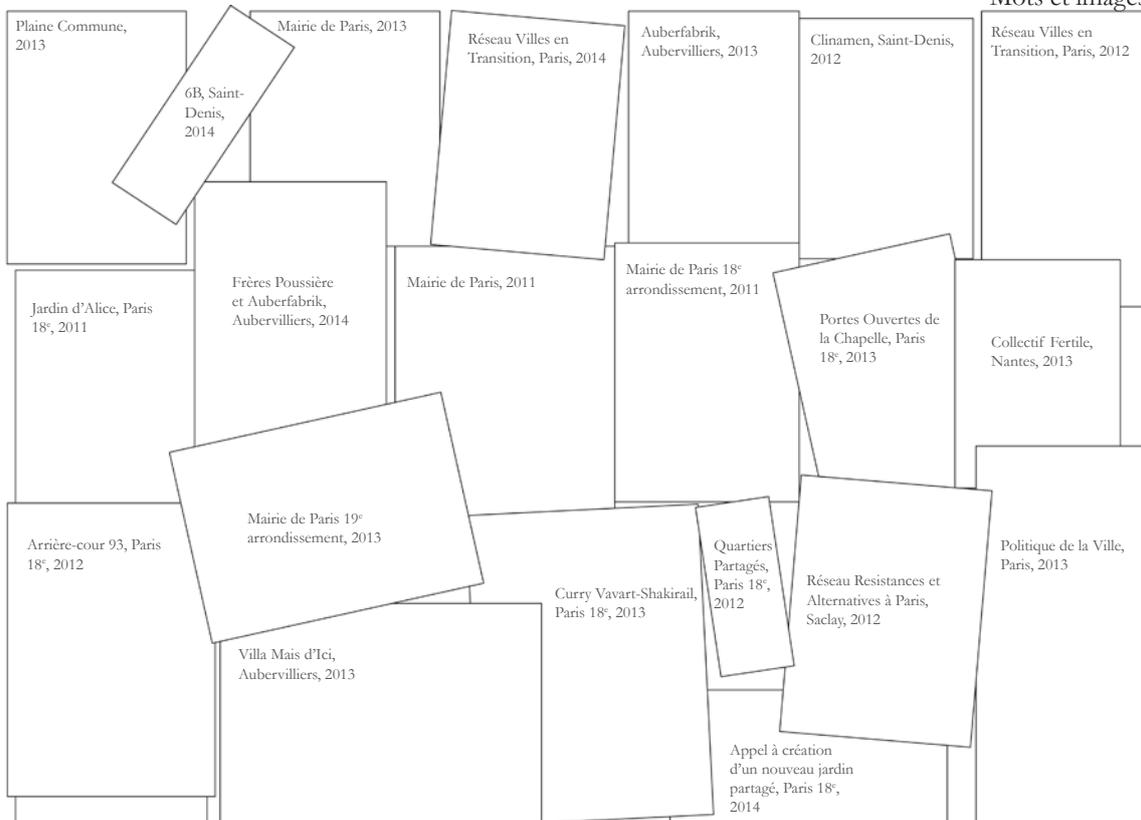




Repères



Mots et images



5 Du sujet à l'habitant

L'évidence la plus marquante des discours qui tournent autour des dispositifs est représentée par la catégorie d'habitant. Ce n'est en effet pas un cas si elle a constitué notre première interrogation sur le terrain. Le mot habitant désigne aujourd'hui le sujet-objet de tous les discours, des plus démagogiques aux plus engagés, autour de l'autonomisation des processus de transformation urbaine, au point de s'annoncer comme une nouvelle figure de l'action publique. Il s'agit d'un terme rendu évident par son apparente neutralité qui se propose comme moins politique que le terme citoyen, et moins spécifique que le terme citadin. La citoyenneté, qui s'apparente au concept de *civitas*¹, est une notion qui fait surgir des catégories et des contradictions liées à la fois à l'identité nationale, à l'appartenance à un territoire et à la possession d'un droit (Neveu, 2005), alors que la citadinité² peut être entendue comme l'ensemble des relations de l'individu à la ville (Lussault, 2003) au sens de *urbs*³. L'habiter indique d'autre part une pratique qui concerne le déploiement de l'humain dans le monde (Berque, de Biase, Bonnin, 2008), une capacité de penser l'espace et de s'y situer dans le temps (Vitta, 2008). La valeur de l'habiter semble donc se démarquer par sa capacité à

1. La *civitas* dans la culture latine indique tant le statut juridique d'appartenance à une collectivité, que l'ensemble des individus (*cives*) que la composent. C'est seulement par extension qu'il peut indiquer un territoire physique. Cette notion est proche de celle grecque de *πόλις* (*polis*), entité politique formée par les citadins libres.

2. Le terme citadin, emprunté de l'italien *cittadino* (citoyen), est un vocable peu utilisé qui indiquait, jusqu'au XVII^e siècle, les « habitants de la cité », en contraste avec les habitants de la campagne, mais aussi la bourgeoisie (*Dictionnaire historique de la langue française*, 2012a). Dans la littérature sur la participation, il peut être aussi utilisé, improprement à notre sens, pour indiquer à une appartenance « locale » en antithèse avec la revendication de droits plus globale de l'être citoyen (cf. Deboulet, 2010).

3. *Urbs* est la ville en sens physique, c'est-à-dire l'ensemble des espaces bâtis qui sont à l'intérieur du cercle sacré de fondation (*pomerium*). Elle représente aussi la ville par excellence en distinction de l'*oppidum*, simple ville fortifiée qui ne contient pas de fonctions politiques et religieuses (cf. Pétonnet, 2007).

indiquer toutes formes possibles de « filiation » entre identité et territoire (de Biase et Rossi, 2006). Nous ne rentrerons pas ici dans le large et riche débat sur les significations phénoménologiques et poétiques (Berque, de Biase, Bonnin, 2008) de l'habiter contemporain, notre intérêt est d'abord de comprendre l'utilisation qui est faite de son participe présent, habitant, dans notre terrain. Il s'agira de s'intéresser non pas à l'habiter comme expérience du monde (« domosphère »,) mais à son sens politique qui entraîne un gouvernement du monde (« noosphère »), et donc à la formation de *praxis* et narrations collectives (Vitta, 2008 : 3-9). Ce qui nous intéresse est effectivement que ce mot semble en particulier devenir l'épithète la plus utilisée pour parler des *destinataires des projets urbains*. Qui sont donc les sujets qui habitent un projet ?

Nous avons déjà composé quelques pistes pour retracer une certaine généalogie (cf. § 2.1 et 2.2) qui laisse, entre autres, entrevoir la naissance de cette catégorie en relation à la transformation urbaine. Toutefois l'habitant n'est pas une catégorie normative, mais plutôt une notion qui s'affirme d'abord dans des contextes de revendication politique, puis culturellement à travers des productions scientifiques, artistiques et par un usage de plus en plus courant dans les discours sur l'aménagement. Comme nous le rappelle Catherine Neveu (2005), le terme apparaît dès les années 1960 au sein des luttes politiques urbaines et du vocabulaire des partis de gauche comme une déclinaison résidentielle, parallèle à l'usine, des espaces de lutte du prolétariat. L'un des éléments qui ont contribué ensuite à la notoriété de cette catégorie dans la « sémantique institutionnelle » (*ibidem*) est la naissance des dispositifs de la Politique de la ville. Dès la seconde moitié des années 1970, ce terme est en effet central dans les politiques de développement de la démocratie locale et de l'action territoriale prioritaire, surtout en couple avec le mot « participation » (*ibidem*). Nous en trouvons un usage généreux en effet dans le rapport ministériel du député socialiste Hubert Dubedout (1983), *Ensemble, refaire la*

ville, l'un des textes fondateurs écrits suite aux « émeutes urbaines » des années 1980 et qui ont préparé la naissance des démarches de Développement social des quartiers (DSQ), précurseurs des dispositifs de la Politique de la ville actuelle. Ce rapport présente le problème des violences des émeutes comme le symptôme d'une « maladie des grands ensembles ». Ces quartiers « populaires », « à l'abandon », « dégradés » doivent donc devenir une priorité de l'État. Dans le rapport, le mot habitant revient soixante-quinze fois pour indiquer la population de ces lieux en opposition aux institutions, une population présentée comme fragile et nécessitant une aide imminente :

« L'habitant n'est donc que le réceptacle d'un problème aigu de société. Mais c'est un problème qui porte sur des situations bien réelles (la pauvreté, le chômage, l'échec scolaire, etc.) liées entre elles de manière complexe, auxquelles il faut faire face globalement. Une amélioration du cadre bâti, pour nécessaire qu'elle soit, serait vaine si des remèdes n'étaient pas simultanément apportés aux situations sociales existantes. Il s'agit d'un rééquilibrage des priorités significatif : la solution aux problèmes d'emploi, d'éducation, de formation professionnelle devient une question essentielle à côté des actions sur le cadre de vie. » (*Ibidem* : 12)

L'usage de ce mot dans le rapport semble tout d'abord être lié à une nouvelle attention au « quartier » qui devient à son tour synonyme, à cette époque particulière, des unités urbaines d'habitat social. L'habitant est donc l'habitant des quartiers « malades », un patient à soigner en même temps qu'on réhabilite son cadre bâti. Ce rapport insère dans les priorités de l'action publique aussi la « prise en compte des demandes des habitants » et leur participation à la formulation des projets afin d'éviter le « décalage entre l'offre de financement » et les « priorités des habitants » et « entre la perception des institutions et celle des habitants » (*ibidem* : 37). L'inauguration de cette rhétorique, qui se concentre sur la « spatialisation des problèmes sociaux » (Castells, 1972 ; Donzelot, 2001 Tissot, 2007), est le déclencheur principal de la nouvelle formulation du sens de l'habitant qui s'affirmera à partir des années 1990. Formulation qui cible l'habitant à la fois comme sujet purement spatial (et

donc non plus lié à la connotation politique des années 1960) ; comme un sujet fragile et « exclu » dont la réinsertion nécessite une intervention spatiale et une éducation aux comportements « citoyens » ; et comme un « expert de l'usage » et des priorités des quartiers en contraste avec l'offre institutionnelle (Neveu, 2005 ; Genestier, 2006 ; Tissot, 2007). L'habitant en ces sens est aussi représenté comme une catégorie qui est à la fois « disparue » après les luttes urbaines mais qui reste centrale comme objet des politiques en s'affirmant comme un troisième modèle, celui de « l'être humain concret vivant dans un territoire géographiquement identifié », en opposition à l'idée de citoyen comme appartenance nationale et civique, et du citoyen « producteur » comme moteur économique et social de la société (Estèbe, 2002).

Ces postures se fondent principalement sur l'assomption d'une centralité du « lieu » en tant qu'échelle mésoscopique, en contraste avec la macro et la micro, qui serait capable de construire une appartenance communautaire (Genestier, 2006). Cet anachronisme de l'époque globale qui prétend retisser les liens entre identité et territoire, se base sur une attention croissante aux aspects phénoménologiques de l'habiter (André, Couderchet et Hoyaux, 2012 ; Genestier, 1999 et 2006). Ceci à travers une « pensée humaniste » hostile à l'explication du « réel par la révélation des déterminations agissant en-deçà des phénomènes apparents et de la conscience des individus » et prônant comme seule réalité sociale celle manifeste (Genestier, 1999).

Cette nouvelle pensée a centralisé également, depuis les années 1990, l'attention de disciplines comme la sociologie, la philosophie et l'ethnologie aux thèmes de la « convivialité », du « vivre ensemble » et du « lien social » en opposition non seulement au consumérisme et l'individualisme postmodernes, mais aussi aux idéaux universaux (Dosse, 1995 ; Genestier, 2006). Ce « vivre ensemble » devient alors une nouvelle priorité qui se concrétise dans une attention au « lien social » comme objet esthétique (Jeudy, 2003) et au lieu comme « opérateur d'interactions » (Genestier 1999). Le lieu devient à la fois

un « contenant » spatial et un « contenu » social dans lequel le lien doit s'exprimer (*ibidem*) :

« Parée de toute une série de « vertus » (proximité, pragmatisme, efficacité, échelle idéale d'un rapport concret au politique, ressource de solidarité et d'identité retrouvées), l'inscription dans l'échelle locale, notamment dans sa figure urbaine du quartier, est fréquemment présentée comme le remède à tous les maux de nos sociétés modernes. » (Neveu, 2005 : 82)

C'est justement dans ce contexte que l'habitant, qui peut être vu comme une synecdoque du quartier, émerge donc comme figure centrale, réceptacle et possible solution des conflits sociaux et sujet privilégié de l'aménagement urbain.

Il n'en reste pas moins que la notion d'habitant, nonobstant sa « cristallisation » dans les pratiques participatives, reste très floue et ses significations se prêtent à différentes interprétations selon les contextes et les acteurs (Neveu, 1999 et 2005). Où sont alors les habitants ? Quand peut-on les rencontrer ? Quelles seraient leurs qualités ? Dans notre terrain, le sens de l'habitant, tout en étant lié aux significations principales que nous venons de présenter, a justement différentes nuances et révèle une complexité digne d'attention. Il est tout d'abord le « il » de tous les discours, l'éternel absent duquel on parle à la troisième personne, et aussi le sujet-objet autour duquel surgissent les contradictions de la relation entre individu et collectif dans les situations de négociation (cf. Bertheleu et Neveu, 2006). Il s'agira alors de comprendre la « dimension projective et relationnelle » de cette notion, qui exprime le « fondement d'un accès perçu comme légitime à un certain nombre de ressources » (Neveu, 2005 : 127), qui sont dans notre cas celles de la transformation de la ville. Nous suivons l'hypothèse que l'habitant est la catégorie que l'on mobilise quand on pense à « ceux » pour qui on fait la ville, alors que cet « on », que ce soit les techniciens, les élus ou les associations, ne se revendique pas comme faisant partie de cette catégorie mais plutôt comme

l'agent facilitateur de l'émergence de la « parole habitante ». Qu'est-ce que cette « parole habitante » alors ? Où va-t-on la chercher ? Quelle est sa relation avec la citoyenneté ? Pour en avoir une idée, nous observerons des situations qui font émerger des affrontements entre les récits des acteurs autour de la définition et du rôle des habitants. Nous verrons que dans de telles situations les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou non, se représentent en position d'intermédiaires en revendiquant leur expertise dans les champs du dialogue avec le « terrain ». L'habitant ne sera donc pas là pour se défendre ou revendiquer sa place, nous observerons plutôt des personnes qui parlent de lui.

5.1 Le point de vue de l'institution

Avant de rentrer dans le discours de nos interlocuteurs habituels, il sera intéressant de se demander quelle vision ont les acteurs institutionnels de ce même sujet⁴. L'habitant se définira tout d'abord en négatif, à partir de ce qu'il n'est pas. Du point de vue des institutions, la contrepartie, ce sont souvent les associations elles-mêmes : c'est en effet à partir d'une (non pas tant) subtile critique au positionnement des collectifs, que les techniciens, urbanistes ou élus semblent réussir à délinéer leur idée d'habitants.

Les résidents, les riverains et les lobbys

Une première approche, qui semble être largement partagée entre les acteurs institutionnels, pose l'interrogation de définir l'habitant par rapport à sa

4. En étant conscients du risque de l'artificialité de la reconstruction d'une vision institutionnelle unitaire, il est nécessaire ici de spécifier comment nous reconstruisons cette vision. Si notre recherche a été aussi extensive du côté des associations, les personnes qui ont été interrogées en tant qu'institutionnelles sont celles que nous avons trouvées « de l'autre côté de la table » lors des situations étudiées. C'est-à-dire les personnes qui construisent et gèrent les négociations sur le terrain dans des situations polémiques et contractuelles, ou des acteurs qui aident ce processus de négociation en produisant des matériaux qui l'alimentent (artistes, concepteurs, techniciens). En parcourant ces morceaux de discours, nous retrouverons une certaine compétition entre ces acteurs institutionnels (qui ne fait pas partie de notre analyse mais nous sert à comprendre le jeu dans lequel les associations sont prises) mais aussi des positionnements très homogènes (que nous éclaircissent sur les arguments auxquels les associations sont appelées à répondre).

position physique dans les lieux de projet. Elle découle tout d'abord d'une idée de l'habitant comme *résident*. Les grands projets de reconversion de friches industrielles, nonobstant leur insertion dans des morceaux de ville très dense, résultent en effet comme des « lieux sans habitants » car personne n'y réside lors de leur transformation. Lors d'un entretien, le vice-directeur de la Direction d'Urbanisme de la ville de Paris explicite cette idée en application au cas du GPRU Paris Nord-Est (cf. fiche F.1) :

« Paris Nord-Est, ce n'est pas un projet. C'est des projets dans une ville qui n'existe pas encore. C'est des territoires de friche, ce n'est pas comme si j'intervenais dans le Marais ou dans le quartier de Belleville où il y a déjà beaucoup d'habitants. Paris Nord-Est, c'est une ville qu'on construit dans des endroits où il y a un peu de vie, mais... marginalement. » (L.B., juin 2013)

Une consultante en charge d'une mission d'ingénierie de la participation sur le même projet semble partager le même point de vue :

« PNE, c'est une vraie question. PNE, il n'y a pas d'habitants. Quand vous avez des gros chantiers comme ça, on est sur des reconversions de sites où il n'y a pas d'habitants. Et il faut faire attention à ne pas travailler qu'avec les riverains. Même si je ne vais pas critiquer les riverains, il faut qu'ils soient bien représentés et qu'ils aient toute la possibilité de discuter, ça moi je n'ai pas de soucis. Ce n'est pas enlever, c'est ajouter en plus des riverains d'autres parties prenantes. » (B.M.C., juillet 2013)

Mais, Paris, ce n'est pas le seul contexte où il y a cette perception. Un architecte de l'agence CUADD, s'occupant de la concertation sur le projet du Fort d'Aubervilliers⁵ (cf. fiche F.1), nous a fait part de ses questionnements par rapport au panel d'acteurs qui devrait faire partie de ce processus participatif :

« Donc on fait partie de cette équipe et normalement, notre mission, ça devrait être terminée, si on nous avait laissés travailler. Je pense que Philippe [Madec] a gagné le Fort d'Aubervilliers, entre autres, parce qu'il y avait une proposition de



Fort d'Aubervilliers

5. Projet d'*écoquartier** associé à l'aménagement d'une gare du Grand Paris Express. Il concerne la requalification de 35 hectares avec la création de 2 000 logements et des locaux d'activité liés au projet de *cluster* de la culture et de la création de Plaine Commune (cf. chap. 1). Le plan urbain a été confié à l'architecte Philippe Madec lequel avait proposé, déjà en phase de concours, la collaboration avec l'agence CUADD pour la mise en place d'ateliers de concertation.

concertation dedans. Et puis, après, il y a eu tout un tas de questions politiques, se posant la question : est-ce qu'on questionne les gens ou est-ce qu'on ne questionne pas les gens ? En permanence, ils nous disaient : mais, de toute façon, il y a personne dans le Fort. En effet, en définitive, il n'y a personne dans le Fort, il y a une casse automobile, il y a quelques artistes et il y a des jardiniers... et Zingaro... et les gendarmes⁶. Enfin les gendarmes, on ne fait pas de concertation avec eux, c'est des gens avec qui on ne négocie pas. Zingaro, on ne concerte pas, on ne peut pas. Moi, je voulais impliquer Zingaro, mais, encore une fois, là, c'est un enjeu politique, il y a tellement de fric : la présence de Zingaro ou la non-présence de Zingaro, c'est beaucoup de poignons, et là, on n'est plus dans la concertation, c'est politique. Le problème de casse [automobile], c'est résolu, ils en ont voulu plus. Ce qui aurait pu être réfléchi parce que, je veux dire, tout le marché parallèle qu'il y a autour de la casse, moi, je ne sais pas ce qu'ils vont devenir ces gens qui sont dans ce marché parallèle. [...] Enfin, à la limite, il y a les artistes, mais ce n'est pas un problème, car il y a que quatre artistes. De toute façon, il y a des artistes qui sont prévus dans le [projet du] Fort alors ça sera ceux-là ou ça sera d'autres... Mais ce n'est pas complètement dramatique. Les jardins, ça commence à devenir plus compliqué [...] parce qu'ils ne sont pas directement impactés par le Fort, mais [la présence des jardins] c'est largement centrale dans l'existence de leur quartier. Je suis complètement sidéré de voir qu'il y a vingt personnes qui viennent à nos ateliers parce que c'est inimaginable. Dans ce contexte, à mon avis, c'est beaucoup ! » (M.S., juin 2013)

Nonobstant on arrive finalement à classer plusieurs « parties prenantes » dans ces contextes, l'idée de l'absence d'habitants s'impose en semblant tout d'abord un moyen de contourner le problème (politique) de la participation. En effet, pour les techniciens de la ville, la concertation devient particulièrement obligatoire dans les contextes de démolition et reconstruction

6. Le Fort d'Aubervilliers est l'une des fortifications construites en parallèle des enceintes de Thiers pour contrôler des routes d'entrée dans Paris, dans ce cas, la route de Flandre à la limite entre Pantin et Bobigny. Depuis 1973, le terrain, propriété de l'État, est géré par l'Agence foncière technique de la région parisienne (AFRTP). Il héberge un terrain militaire occupé par la gendarmerie mobile. Son périmètre est entouré d'environ 200 jardins familiaux créés dans les années 1920-1930, dont les parcelles varient entre 170 m² et 500 m², gérés par la Société des jardins ouvriers des vertus et par la Ligue française du coin de terre et du foyer. Ces jardins se trouvent face à la cité des Courtillères réalisée dans les années 1950 par l'architecte Émile Aillaud. La partie externe des fortifications héberge aussi plusieurs ateliers d'artistes et d'artisans et le cirque équestre Zingaro créé en 1985.

où il faut s'occuper du relogement des résidents⁷. Un projet dans une friche ne pose donc pas pour eux des problèmes car il apporte une nouvelle population avec laquelle il n'est pas possible de concerter sinon en utilisant des dispositifs fictifs⁸. Cette construction fictive semble en même temps alimenter l'idée d'un « habitant nécessaire », d'une figure idéale à construire artificiellement⁹.

Ce point de vue, surtout quand il est présenté par des consultants, ne cache pas une volonté de délégitimer les associations qui ne sont considérées que comme marginalement concernées par la transformation en cours. Nous trouvons dans ce positionnement une division sous-entendue entre résidents et riverains. Les riverains, au sens des associations, semblent en effet symboliser un intérêt particulier et « nibmbyste »¹⁰ car leurs attentes sont vouées à l'amélioration de leur propre cadre de vie et non pas à celui des nouveaux résidents. Cette vision relève de toutes les contradictions imposées par l'émergence de la figure du « citoyen en tant que riverain » dans les processus participatifs (Fourniau, 2007). C'est encore une fois dans les mots d'une urbaniste de la ville de Paris, chargée du GRPU Paris Nord-Est, que nous trouvons une clarification de ce positionnement :

« La mairie d'arrondissement appelle ça des comités de suivi. Donc c'est des réunions où c'est les assos et les groupes constitués disent : à telle réunion, on aimerait

7. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé de concentrer nos observations sur des processus de projet de reconversion plutôt qu'observer des exemples de participation dans des contextes qui se prêtent plus facilement à une réduction d'échelle, c'est-à-dire à l'individuation d'une communauté restreinte de référence, comme les rénovations de résidences HLM ou de quartiers historiques.

8. Le cabinet Res Publica, agence d'ingénierie de la participation, résout, par exemple, ce problème en faisant des tirages au sort dans les listes électorales à partir desquelles ils sollicitent des échantillons de citoyens statistiquement similaires aux possibles futurs acheteurs et locataires des logements ou de bureaux (principalement par rapport au prix de l'immobilier et aux typologies prévues par le programme).

9. La problématique de la recherche des habitants/résidents à concerter se retrouve d'ailleurs aussi dans les projets concernant des centralités métropolitaines comme les halles (cf. Gardesse, 2010) et Barbès (cf. Palumbo, 2014) à Paris.

10. Adjectif dérivé de l'acronyme NIMBY.

qu'on parle des espaces publics ou du développement durable ou des programmes d'équipements publics. Et donc voilà on prépare et on lui présente des choses et on échange librement sur : c'est bien, ce n'est pas bien, non il n'y aura pas assez... Bon voilà, ils amendent un peu le projet, un peu à la marge quand même parce que la dimension économique du projet, ça leur passe largement au-dessus de la tête. Donc, en général, ils veulent toujours plus d'équipements publics, plus d'espaces verts, plus... bon voilà. On amende quand on peut. Mais ça a quand même fait évoluer un petit peu. [...] Il y a un petit peu plus d'espaces libres, il y a des voiries qui ont été un peu élargies. Par contre, [pour] les équipements publics, la programmation, elle est figée par la municipalité qui a dit : moi, là-dedans j'investis sur une école, une crèche, un gymnase, un truc culturel et basta. [...] Et ils sont un peu, comment dire, ils sont un peu enfants gâtés parce que sur la ZAC Pajol¹¹, sur laquelle ils sont intervenus précédemment, c'est une ZAC très particulière qui était une ZAC que d'équipements publics et qui coûtait 100 millions d'euros de participation à la collectivité parisienne. C'était sous la première mandature, apparemment la mairie de Paris pouvait mettre 100 millions d'euros sur cette ZAC. Et puis c'était un rattrapage pour le quartier. [...] [Les nouveaux projets] sont *a priori*, toujours pour des raisons d'économie, calibrés à la bonne taille pour les nouveaux habitants, mais ils ne rattrapent pas le retard qu'a le quartier de Paris Nord-Est en matière d'espaces verts. Il y a eu des discussions à n'en plus finir sur : il faut plus d'espaces verts, les riverains manquent d'espaces verts dans le quartier. [...] Puis ils veulent toujours tout en bas de chez eux, quoi ! Par exemple, il y a eu aussi beaucoup des discussions sur les commerces de proximité, parce qu'on n'en fait pas beaucoup sur ce quartier-là parce qu'il n'est pas sur des flux commerciaux. [...] Bon, il y a des discussions assez, comment dire, virulentes, sur ces sujets-là, et puis si les assos restent campées sur leurs positions... [...] Les discussions portent vraiment sur des sujets où il faut gentiment les ramener à la réalité, aux choses concrètes, aux choses qu'on peut réellement faire. On leur dit : si on veut faire ce projet, il se fait dans telle et telle condition de modalité économique, de temporalité, etc. Sinon on est reparti pour brasser [de l'air] et on ne sait pas quand on pourra l'engager, quoi. » (C.A., juin 2013)

Selon cet interlocuteur, le problème se fonde sur une distance entre positions locales et globales :

« Et puis, c'est quand même maintenant des lobbys : de gens qui sont fanas de la petite ceinture, ou je ne sais pas quoi, et qui sont là ; et des gens qui sont anti-bagnole qui sont là; ce qui sont, au contraire pro-voiture et qui ne veulent pas que des

11. Notre interlocuteur fait référence ici à l'association ASA PNE 18 qui est issue de la concertation sur le projet Pajol (cf. § T.2 et fiche F.1).

nouveaux quartiers viennent encore congestionner la circulation dans Paris parce qu'ils ne peuvent pas se déplacer en voiture, voilà... Pour moi, c'est des lobbys. Ceux qui sont fanas, je ne sais pas, de l'agriculture urbaine, et qui veulent absolument en mettre partout. [...] Pour l'instant, Paris Nord-Est n'a pas trop mobilisé les lobbys parisiens qui sont contre les grandes hauteurs, qui sont contre le fait que Paris essaye de réduire la place de la voiture. Dans Paris Nord-Est, on ne les a pas encore eus beaucoup. [...] Parce qu'on tourne un peu un rond quand c'est les assos, les conseils de quartier et le microcosme qui est autour de ces quartiers-là qui sont mobilisés sur ces territoires. D'abord, sont-ils légitimes à dire comment devraient être les immeubles d'habitation, par exemple, des futurs programmes, alors que ce n'est pas eux qui vont y habiter dedans ? Est-ce qu'ils ont plus de légitimité que n'importe quel Parisien qui dit : écoutez, moi, j'habite dans une tour de 50 mètres, je trouve ça très bien ou je n'aime pas habiter avec les petits oiseaux, je préférerais... voilà. Je pense que quelque part le microcosme local n'est peut-être pas légitime sur tous les sujets. » (C.A., juin 2014)

Ce n'est donc pas seulement en relation avec résidents que les associations ne sont pas aptes à concerter, mais aussi par rapport aux « lobbys » qui sont censés porter un point de vue plus général parce qu'il n'est pas attaché à un intérêt localisé. Nous avons d'ailleurs vu comment cette problématique est largement explorée aussi par les recherches sur les processus participatifs (cf. § 2.1).

Cette question de l'ampleur de l'intérêt nous amène vers la deuxième approche institutionnelle qui se concentre sur une idée d'habitant qui va au-delà des conflits d'échelle. La recherche de l'habitant se basera alors sur la représentation de l'individu et de son point de vue singulier en contraste avec tous positionnements collectifs ou d'appartenance à une classe d'acteurs. Cela est fortement exprimé par des dispositifs de « recueil de la parole habitante » qui accompagnent des concertations ou des expositions dans lesquelles des montages d'interviews sont présentés afin de montrer la diversité des positionnements autour de la transformation. Un document de ce genre a été produit sur notre terrain en été 2010 lors de l'exposition « Rendez-vous avec la

Les élites, le peuple
et le contre-pouvoir



Entrepôt Mac Donald

vi(II)e. Le fabuleux destin du Nord-Est parisien »¹² organisé par le Pavillon de l'Arsenal. Cette exposition, qui a eu lieu dans l'entrepôt Mac Donald, bâtiment industriel désaffecté¹³ et qui représente l'un des opérations-phares du GPRU Paris Nord-Est (cf. fiche F.1). L'une des pièces principales de l'exposition était un travail artistique avec le titre « Cartes urbaines sensibles » consistant en un recueil de différents témoignages de personnes habitant dans un périmètre élargi autour du projet, qui incluait une large partie des 18^e et 19^e arrondissements et des communes d'Aubervilliers et Saint-Denis. Ce travail a été présenté sous forme de vidéos et d'une carte du territoire sur laquelle l'artiste avait noté à la main des lieux « remarquables » et une série de prénoms et citations situant ses interviewés sur un point précis :

« Ce qui est intéressant, c'est d'écouter les gens parler. Ma carte c'est ça surtout, ce n'est pas des associations, c'est des gens, souvent c'est des gens d'associations quand même, mais c'est leur individualité que je prends. Je n'ai pas choisi, j'ai commencé, j'ai fait. C'est complètement subjectif, je n'ai pas de théorie là-dessus, je n'ai pas construit une théorie, c'est plutôt l'envers. J'ai commencé à construire les choses et sur d'autres sujets, sur des trucs journalistiques, et finalement je me suis rendu compte que j'aboutissais à quelque chose. Ce que j'ai commencé à faire là, c'était de choisir des gens qui étaient des personnages, et c'est subjectif "personnage". Je ne sais pas si un personnage c'est un emblème d'une individualité, ou si c'est un emblème d'un territoire. Et je pense que c'est aussi entre les deux, selon les personnages, selon les territoires et selon les temps aussi. Donc comme je suis sur un sujet qui est quand même subjectif, je préfère faire part de cette subjectivité plutôt que de faire semblant que ça n'existe pas. Justement ça s'appelle étude urbaine sensible, et l'idée, c'est de le

12. Ce titre était inspiré du film *Le fabuleux destin d'Amélie Poulain*, pellicule de 2001 réalisée par Jean-Pierre Jeunet qui raconte l'histoire semi-magique d'une fille qui habite dans le quartier de Montmartre dans le 18^e arrondissement. Ce qui est l'un des lieux le plus touristiques de Paris est représenté dans le film comme un quartier populaire à l'ambiance villageoise. Le choix de faire référence à ce titre dans la présentation d'un futur aménagement semble à la fois une adhésion à une image de Paris comme une ville hors du temps mais aussi une assurance qu'au-delà des péripéties, d'Amélie comme des quartiers en transformation, il y aura enfin un inévitable *happy end*.

13. Ce bâtiment a été construit en 1970 par l'architecte Marcel Forest. Il s'agit d'un entrepôt en béton armé, long de 617 mètres, qui borde le boulevard périphérique entre la porte d'Aubervilliers et la porte de la Villette. Son projet de réhabilitation a été confié à l'agence de renommée internationale OMA de l'architecte Rem Koolhaas, représentée par Xaveer de Geyter.

mettre en parallèle avec les projets d'aménagement urbain de manière très scientifique. » (T.P, artiste des « Cartes urbaines sensibles », septembre 2011).

L'artiste tient donc à préciser que son intérêt est focalisé sur les « gens » et sur leur « individualité » car c'est ce qui lui permet d'arriver à trouver des « personnages »¹⁴. Le sens de cette opération s'explique mieux dans la représentation de ses résultats :

« En effet [mon étude] n'a pas été utilisée [dans le projet]. [...]. Le truc un peu intéressant de ce travail, c'était que les gens sont rentrés dans des systèmes d'élite : l'urba et l'archi. Et ça, c'est nouveau. En tout cas, je n'ai pas entendu avant, je parle de Paris. Et dans une exposition qui présentait des projets d'aménagement urbain, d'un coup, t'avais des gens appelés par leur prénom et tout le monde était au même niveau. Parce que [dans la vidéo] Roger, c'est Roger Madec, c'est le maire¹⁵. Jacques, c'est le maire¹⁶. Et après Maryvonne, tu vois qui c'est¹⁷. Tout le monde est au même niveau et chacun parle de son territoire et il n'est pas question de dire : on écoute les gens pauvres. L'idée est qu'on écoute plein de gens différents, qu'ils soient importants ou pas. Toujours dans l'idée que ça soit des personnages. [...] Et du coup je crois que l'intérêt, c'était de commencer à amorcer ça dans un milieu d'élite. Et tous ces gens sont venus à l'exposition et du coup il y avait d'autres gens au Pavillon que les archis, les urbans, ce milieu d'élite. » (T.P., septembre 2011)

Quelle est la valeur de cette mise à plat de la parole des acteurs ? Elle semble se retrouver dans l'idée de briser le cloisonnement entre élites¹⁸ et habitants. Sans définir ces deux formations ou les motivations qui les séparent, l'objectif du

14. Il faut quand même remarquer que la plus de la moitié des vingt-trois personnes interviewées sont des personnages publics à différentes échelles : élus, employés des villes, présidents d'associations ou personnes très engagées dans le monde associatif des différents territoires. L'idée d'un critère subjectif et extérieur du choix des personnages ne semble donc pas échapper aux logiques politiques des différents terrains.

15. Maire du 19^e arrondissement entre 1995 et 2013.

16. Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers entre 2008 et 2014.

17. Habitante de la Chapelle engagée du monde associatif. Nous avons bien évidemment rencontré une large partie des interlocuteurs de cette artiste dans notre recherche dont le terrain recoupe partiellement celui de ses cartes sensibles.

18. Il sera intéressant de remarquer que les associations sont implicitement incluses dans ces élites dont la présence doit être obliérée.

dispositif ludique est la rencontre qui, en concordant quasi parfaitement avec la définition d'hétérotopie ou d'espace liminaire, annule les divisions de la société pour le temps d'un week-end. Cette logique affirme d'ailleurs l'idée d'une ville composée de sujets atomisés qu'il serait possible représenter à travers la simple addition de *likes* sur une carte ou dans un social network (de Biase, 2014).

La question de l'habitant comme un individu qui efface les catégories ouvre également, dans les discours des acteurs, un questionnement sur le rôle des masses et sur le pouvoir comme volonté générale. Quand les divisions s'effacent, ce qui s'ouvre est en effet la possibilité d'une prise de pouvoir qui va au-delà des affrontements entre groupes pour se placer sur le plan de la construction d'un discours qui ferait ressortir tout naturellement de la volonté du peuple. La recherche plus ou moins implicite est donc d'arriver à saisir à l'avance cette volonté à travers les opérations de concertation et de recueil de la parole habitante afin d'éviter des révolutions, comme le dit le vice-directeur de la Direction d'Urbanisme de la ville de Paris :

« Et pourquoi on fait ça ? Essentiellement parce qu'on s'est rendu compte, mais sans vouloir bloquer les choses, que de ne pas parler avec les gens... De toute façon, si on faisait des projets contre les gens, un jour, vous aurez la révolution parce que personne n'est d'accord, et donc il faut arrêter le projet [...]. Je caricature mais ça s'est quand même un peu passé comme ça dans certains cas, en Turquie¹⁹ par exemple aujourd'hui. » (L.B., juin 2013)

Ce discours peut prendre aussi une nuance d'accusation envers les associations, ou plus généralement la société civile, qui ne joue pas suffisamment son rôle de « peuple ». L'élu aux espaces verts et à

19. La référence ici est aux émeutes d'Istanbul contre le projet *Taksim Yayalastirma Projesi*, projet de piétonisation de la place Taksim, voulu par le gouvernement Erdogan. Ce projet prévoyait, outre la piétonisation de la place grâce à la création d'un tunnel souterrain, la destruction du parc urbain Gezi en faveur de la reconstruction d'une caserne ottomane qui hébergera un centre commercial, d'un hôtel et de logements. Ce projet a déclenché, entre mai et juin 2013, une série de manifestations qui ont été violemment réprimées par le gouvernement. Le projet a été ensuite partiellement bloqué et seule la piétonisation de la place a été réalisée.

l'environnement du 18^e arrondissement nous fournit un cadre assez clair de cette accusation :

« Quand j'étais jeune, j'étais libertaire, j'avais du mal à accepter que quelqu'un décide pour moi. Mais j'ai vite évolué, parce que je suis pragmatique. Qu'est-ce que je propose comme système ? L'anarchie, c'est sympa quand on est cent ou trois cents, mais au-delà ce n'est pas jouable. [...] Donc il faut bien déléguer, mais sans se mentir. La délégation renonce à son pouvoir personnel, donc il faut qu'il y ait des compensations. Ces compensations, ce sont les droits : droit de manifestation, droit de se syndiquer, droit d'association, droit d'aller en justice contre ceux qui nous dirigent. Donc tu vois, le pouvoir démocratique sans le contre-pouvoir, c'est le fascisme. [...] Alors maintenant, si les gens ne les utilisent pas. Parce c'est là le problème : les gens ne vont pas dans les conseils de quartier, qui pourraient être un contre-pouvoir, ils ne se syndiquent pas. [...] Les gens, dans leur grande masse, sont des veaux, des consommateurs. Et là je pense qu'effectivement on est dans une démocratie qui a un caractère un peu totalitaire. Parce qu'on nous gave de pub, de consumérisme et de "ferme ta gueule". [...] Les gens ne s'en emparent pas. [...] Qu'on ne vient pas nous dire que ça ne sert à rien, ça ne sert à rien parce que les gens ne s'en servent pas. [...] Tu vois : association – contre-pouvoir ; techniciens – pouvoir ; élus - pouvoir²⁰. T'as les grands élus et les petits élus, les grands élus méprisent les petits élus. Et beaucoup de choses se règlent entre grands élus et grands techniciens qui forment entre eux une caste aristocratique. [...] Ce que j'explique là contribue à expliquer le rejet par les gens du monde politique, le rejet du monde aristocratique. Mais ils ne cessent pas de renvoyer aux élus qui confisquent le pouvoir. » (J.P., juillet 2013)

Le problème, de l'autre côté de la médaille, est donc que « les gens » ne participent pas suffisamment. L'habitant idéal serait alors le citoyen qui se fait

20. Nous avons pu faire le constat, lors d'une série d'entretiens institutionnels, que cette triangulation du type élus-techniciens-habitants ou élus-techniciens-associations, qui est d'ailleurs très utilisée aussi par la sociologie de la participation (cf. Nez, 2013), est mobilisée par les acteurs en deux sens : d'un côté pour montrer des éléments de conflit génériques et de l'autre pour visualiser un fonctionnement idéal des projets d'urbanisme. Dans ces entretiens, nous avons notamment demandé aux interviewés de commenter et redessiner un schéma d'acteurs dans lequel le mot espace/processus au centre était entouré des mots associations, élus, techniciens, concepteurs. Lors de cette petite expérimentation, nous avons fait le constat que la demande de composer une vision synthétique des rapports entre les acteurs induisait les institutionnels (élus ou techniciens de la ville) à produire des discours dystopiques ou utopiques mais jamais appliqués aux situations réelles qu'ils étaient en train de commenter.

garant de ses propres droits en prenant en charge les dispositifs qui lui sont offerts.

Nous remarquons ici que l'habitant tend à la fois à se confondre et à se démarquer de l'idée d'un sujet idéal. Il faudra clarifier alors les contextes dans lesquels ces différentes visions de l'habitant s'affrontent afin d'en comprendre la différence.

5.2 Rhétoriques situationnelles

Pour ce faire, nous nous plongerons dans les situations de terrain dans lesquelles la notion d'habitant émerge de manière conflictuelle afin d'observer comment nos acteurs répondent au débat institutionnel que nous venons de présenter. À cette fin, nous devons revenir tout d'abord aux figures situationnelles que nous avons présentées dans la première partie (cf. § 3.2) pour éclairer quelle est l'idée de sujet politique idéal qui leur est sous-entendue. Nous montrerons que, dans la construction de ce sujet, l'habitant n'est jamais assumé directement par les acteurs. Ce n'est en effet pas l'idée d'habiter qui *situe* les acteurs dans les contextes de conflit, mais plutôt le déploiement d'une citoyenneté (Lussault, 2003) ou d'une citoyenneté selon son type de positionnement par rapport aux usages de la ville : en relation à l'appropriation physique l'espace²¹, ou en relation au processus décisionnel qui s'applique à l'espace²². Tout comme les figures, ces idées sont aussi mutables entre les

21. Michel Lussault (2003 : 161) remarque comment la notion de « valeurs de la citoyenneté » permet de « dépasser les traditionnelles analyses géographiques des pratiques de la ville » en allant au-delà d'une analyse des *praxis* individuelles pour prendre en compte ce qui permet « à tout acteur d'intégrer ses "arts de faire" et les agencements spatiaux qui en procèdent et de les valider tant à ses propres yeux qu'à ceux [...] des autres acteurs ».

22. Sans rentrer dans le large débat autour des valeurs universalistes qui composent le mythe/modèle républicain (Genestier, 1994 ; Neveu, 2005), nous nous intéressons aux aspects pragmatiques qui caractérisent une prédisposition des individus à intégrer l'idée d'espace public dialogique au sens habermassien, c'est-à-dire d'un

acteurs, elles seront mobilisées de manière différente selon les situations et les interlocuteurs et surtout selon le type de rôle qui est incarné²³. Elles représentent le résultat d'une action réflexive des acteurs (Neveu, 2005) qui définit la légitimité non tant en relation à leur statut d'individus appartenant à un contexte historique et politique (aspect que nous avons déjà traité), mais en relation à leur action collective située dans les disputes autour de la transformation de la ville. Ils sous-entendent en quelque sorte une vision idéale du monde politique urbain des acteurs en situation. Il est important d'ailleurs de rappeler que, dans les contextes que nous observons, il y a différentes formes de pédagogie qui se mettent en place entre les acteurs (qu'ils soient en rôle de citoyen-usager, de citoyen, d'associatif, d'expert ou de représentant politique) lesquelles règlent aussi les rituels d'accès à la parole publique. L'idée de sujet politique idéal ou revendiqué est centrale pour cet aspect car elle construit le présupposé moral qui permet à l'acteur d'afficher, face aux autres, les règles du jeu démocratique et de s'approprier du droit de parole. À partir des portraits que nous avons déjà présentés, il est donc possible d'identifier différentes postures.

La première des figures situationnelles est celle qui met en place un pont informatif entre société civile et institutions basées sur un engagement de type décisionnel. Le type de sujet qui est sous-entendu dans cette croyance dans le dialogue et dans une forme de démocratie liée au territoire est un *citadin-*

rapport à la ville comme lieu où exprimer son propre droit-pouvoir démocratique et qui met les riverains des projets d'aménagement en position de « sujets d'un tort fait à la démocratie elle-même » (Fourniau, 2007 : 12).

23. Dans la construction de cette petite grille d'analyse, nous faisons référence, du point de vue méthodologique, à la construction des « mondes communs » présentée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) dans *De la justification. Les économies de la grandeur*. En tant que discours provenant de situations de négociation et non pas de formulations théoriques, notre lecture est liée à la compréhension des « actes justifiables » qui confrontent les modèles théoriques des « grandeurs » au monde des objets (*ibidem*). En ce sens, les idées de sujet ne représentent pas de purs débats d'idées mais sont toujours des arguments que les acteurs utilisent pour se confronter à des situations en relation directe avec l'espace et sa transformation.

citoyen participant qui affirme son droit-devoir à une responsabilisation constante par rapport aux choix des hommes politiques pour lesquels il a voté. Elle recoupe donc la vision de l'élu du 18^e que nous avons reporté dans le paragraphe précédent. C'est une idée qui devient normative dans la mesure où tous individus n'exerçant pas ce droit-devoir ne pourront pas produire une critique sur la politique. L'espace commun politique de ces sujets est alors celui de l'*engagement actif* basé sur une connaissance la plus large possible des structures techniques de la politique.

La deuxième figure, celle du pont culturel fondé sur un engagement procédural, porte la vision d'un *citadin-citoyen pragmatiste* qui se méfie des idéologies. Pour lui, les choix politiques ne se font pas sur la base de positions théoriques mais sur l'utilité des situations particulières. Sa vision de l'homme est celle d'un individu, auteur de sa fortune, qui sait jongler avec les contraintes de la vie pratique pour trouver sa voie. À certains points de vue, ce sujet va de pair avec l'idée de personnage de l'artiste de l'exposition sur Paris Nord-Est : un individu qui fait l'effort d'aller au-delà des divisions imposées par les séparations de classe. Le sujet qu'il veut incarner fonde ainsi son espace commun avec les autres sur la base de l'*utilité* individuelle qui coïncide avec la *liberté* de tous.

La troisième figure poursuit l'objectif d'un pont social entre société civile et institutions qui s'opère à travers un engagement domestique. Pour cette figure, l'individu dans la société a le droit-devoir d'agir en autonomie et reconquérir les espaces qui lui appartiennent en tant que membre de la société. Elle définit un *citadin-citoyen créateur* pour lequel le devoir de participation n'est pas fondé sur la prise de décision mais sur l'action directe sur l'organisation de l'espace urbain, qui seule pourra combler les manques du pouvoir politique. C'est encore une fois une idée proche de l'élu méfiant de la délégation du pouvoir. Son espace commun sera alors celui du *faire ensemble* dans lequel les sujets

peuvent se rencontrer avec un objectif commun au-delà de toutes divisions imposées par les structures sociales.

La quatrième figure, celle du pont ludique exercé grâce à un engagement opérationnel, portera enfin l'idée du *citadin-citoyen créatif*. L'individu se rend ici libre grâce à sa propre force créative et ludique dans la transformation de l'espace. À la différence des précédents, ce n'est pas simplement l'action qui est libératrice, mais la pleine expression de sa propre subjectivité qui passe par le dépassement des contraintes matérielles. Son droit-devoir est d'exercer sa capacité à inventer sa vision originale du monde et ainsi de faire resurgir le pouvoir qu'il détient en tant qu'individu irrépétible. Cette possibilité passe par une reconnaissance de la valeur subversive de tous gestes quotidiens. Encore une fois, cela se rapproche de l'artiste des Cartes sensibles²⁴. Le citoyen créatif est un apôtre de l'art de vivre, son espace commun est celui de la maïeutique collective qui s'opère à travers une *esthétique conviviale*.

Les questions que nous affronterons par la suite seront : qu'arrive-t-il quand ces idées de sujet s'affrontent ? Qu'en est-il de l'« habitant » dans ces différentes visions de l'individu politique ?

T.5 Indigènes et étrangers

En février 2012, l'ASA PNE 18 (cf. fiche F.3) a rencontré un groupe d'étudiantes en master 2 de « politique et gestion des politiques culturelles » souhaitant monter un projet associatif nommé Quartiers partagés dont l'objectif serait de « créer des rencontres entre les habitants et un réseau d'artistes travaillant autour de problématiques sociale, urbanistique et artistique » en effaçant les séparations « entre amateur et professionnel,

24. Ce n'est pas un cas si ces idées sont similaires à la fois de l'artiste et de l'élu car les deux figures sont en effet très proches du monde associatif. Ce qui est intéressant est que ce sont justement ce type de figures hybrides qui créent le plus efficacement les liens nécessaires à la mise en place des dispositifs non-institutionnels.

animateur et créateur, culturel et artistique » pour aboutir à « la recherche de la qualité partagée ». La rencontre a eu lieu à la maison des associations du 18^e arrondissement avec la présence de cinq adhérents de l'association et deux étudiantes.



Secteur Charles
Hermite - Claude
Bernard

Les étudiantes présentent avec beaucoup de professionnalisme leur « projet participatif » qui devrait mélanger « différents habitants et différents acteurs culturels et sociaux » sur le secteur Charles Hermite et Claude Bernard²⁵ (cf. fiche F.1). Ces quartiers ont été choisis parce que « toutes les thématiques se concentrent là » : les relations « Paris-Banlieue », les travaux de rénovation, l'arrivée de nouveaux habitants. Ces thématiques permettront en effet de « donner de la matière aux artistes » et d'« interpeller et mobiliser la population ». L'ambition est, en même temps, d'impliquer toutes les associations qui sont sur le territoire et qui sont intéressées par les thématiques sociales, d'aménagement et artistiques. Elles expliquent que leur premier projet se fondait sur des interventions d'artistes pouvant donner un regard sur le quartier, mais :

« on a discuté avec les habitants et pour eux c'était un contresens, alors on a évolué. [...] Nous avons décidé tout d'abord d'aller à la rencontre des habitants pour voir leurs envies [...] puis avec les artistes pour voir leurs propos, afin de proposer une production physique avec les habitants. [...] Il faudra trouver un point d'accroche dans les associations du quartier. » (fondatrice du collectif Quartiers partagés, février 2012)

Le président de l'association réagit en expliquant que son intérêt est d'accompagner les projets, « vous, c'est par le biais de la culture, nous, c'est par

25. Il s'agit de deux quartiers qui se trouvent sur la bande entre le périphérique intérieur et extérieur. Charles-Hermite est un complexe de logements sociaux construits en 1950 à l'époque de la création du boulevard. Claude-Bernard est une extension plus récente qui se trouve dans le 19^e arrondissement. Aux premiers immeubles d'habitation des années 1990 se sont récemment ajoutées des nouvelles constructions dans le cadre du GPRU Paris Nord-Est comprenant des bureaux, des habitations et un parc (cf. fiche F.1).

l'engagement citoyen ». Un autre adhérent rebondit vite avec un ton provocateur :

« Excusez-moi, je suis un peu malveillant mais un artiste... Qu'est-ce qu'un artiste ? Qu'est-ce qu'un habitant ? À chaque fois, je retrouve ce clivage, moi, ça me gêne. Nous, on ne fait pas de l'art ni de la culture, moi, je dis qu'on fait de l'animation. Et l'une de nos difficultés est d'avoir une programmation qui plaise aux habitants. [...] Vous, quel est votre objectif ? » (J.W., février 2012)

Les étudiantes répondent sans perdre leur calme qu'il s'agit justement de « réduire le clivage entre professionnels et habitants » en portant la conviction que « les artistes ne sont pas seulement des personnes parachutées sur un territoire ». L'adhérent reprend ses réflexions :

« La notion d'habitant peut être intéressante. Moi, je n'habite pas chez moi, j'habite à l'association. Vous, vous habitez à la fac probablement. Nous, on y réfléchit en ce moment... On fait une expo dans laquelle on fait faire des photos aux jeunes²⁶ et on enregistre la parole des habitants. [...] On sait qu'il y a des questionnaires qui sont faits sur les aménagements futurs mais moi je mets en garde, ces questionnaires ne sont pas traités. [...] Il y a aussi des associations qui font des documentaires avec des habitants mais ne sont pas des artistes ! » (J.W., février 2012)

Le président intervient pour expliquer qu'effectivement il y a une association sur le même quartier qui fait des documentaires « avec les jeunes en leur faisant utiliser la caméra » mais il spécifie que « c'est un projet social, ce n'est pas un projet culturel ». « Moi, je trouve que c'est une question culturelle », répond l'une des étudiantes. « Mais pas artistique ! », réagit l'adhérent de l'ASA PNE.

Une autre adhérente, qui est aussi conseillère de quartier à la Chapelle, pose sa question : « Par rapport aux habitants, À quoi va leur servir tout ça ? » « Créer du lien », la réponse des étudiantes arrive comme un slogan ou une leçon apprise par cœur. La conseillère de quartier reprend : « C'est le processus

26. Les « jeunes » auxquels on fait référence ici sont ceux issus de l'immigration. Ils représentent clairement la figure des « citoyens "ethnifiés" » analysée par Catherine Neveu (2003 et 2005).

qui est important. Il y a beaucoup de gens qui passent, caméra sur l'épaule. Ils font des choses qui leur sont profitables et aux habitants il ne reste rien. »

Je connais bien cet argument qui est souvent adressé aussi aux chercheurs et qui a représenté l'un des obstacles les plus marquants de mon premier contact avec le terrain. Notamment avec des associations comme Ecobox (cf. fiche F.3) qui ont été créées justement par des architectes-chercheurs. Le récit récurrent de certains des adhérents de cette association par rapport à la période pendant laquelle Ecobox était un projet expérimental qui hébergeait aussi des interventions de chercheurs étrangers, est toujours résumé par la phrase : « On se sentait comme des souris de laboratoire. »²⁷

Entre-temps, la conseillère de quartier continue :

« Il faut créer un lieu où tout le monde puisse se sentir à l'aise. Il y a beaucoup de gens qui ne viendront pas parce qu'ils vont penser : ce n'est pas pour moi, c'est loin. [...] Puis il y a des populations différentes : des gens qui sont de passage, des immigrés qui ne sont pas de passage mais qui dans leur tête se sentent de passage. [...] Il y a des lieux qui fonctionnent parce qu'ils ne sont pas trop impressionnants, ils sont faciles à appréhender comme Ecobox. C'est un jardin partagé, les gens arrivent avec un sujet en commun : comment tu fais tes tomates. [...] C'est toujours autour d'un lieu que les liens se créent. » (M.Q., février 2012)

Le premier adhérent, qui fait partie du jardin Ecobox, se sent concerné par le sujet et explique comment il faut procéder pour faire marcher un événement pour qu'il ne soit pas trop « impressionnant » pour les habitants de ces quartiers : « Soit t'organises un repas de quartier et ça devient un spectacle, soit tu fais un spectacle et tu fais un repas. » Puis les différents membres de l'ASA PNE commencent à fournir des exemples d'autres associations similaires à Ecobox qui sont déjà présentes dans le secteur et qui fournissent des espaces de

27 . Pendant le projet de recherche du groupe AAA, Ecobox a fait d'ailleurs l'objet d'un suivi sociologique (cf. Nicolas-Le Strat, 2004).

rencontre. Les étudiantes ingurgitent les informations avec intérêt mais elles donnent l'impression d'être préoccupées par le fait de se trouver dans un contexte beaucoup plus peuplé de ce qu'elles attendaient.

5.2.1 Droit à la proximité

Dans cette scène, nous voyons un affrontement entre trois idées de sujet : le créatif contre le participant et le pragmatiste. Le point de vue des étudiantes, fortes de leur croyance en la force de l'art comme créateur de lien social, se voit confronter en effet avec les adhérents de l'association qui se méfient de leur point de vue. Le premier amenant le point de vue pragmatiste de l'importance de l'animation, et les autres rappelant la nécessité de participer, de rester sur le terrain. Les habitants sont l'objet de la dispute. Quelle serait la meilleure manière de les approcher pour ne pas leur faire peur ? La manière dont on parle d'eux sous-entend une idée des habitants du quartier en question comme des sujets fragiles, démunis, effrayés, enfermés. Ce portrait semble dessiner le visage d'un autochtone ou indigène²⁸, qui présenterait une certaine méfiance vis-à-vis des étrangers et une tendance à l'isolement. En ce sens, la revendication d'un droit à la proximité pour les habitants renvoie à une idée de ces derniers très proche du « bon sauvage ». Ce mythe de matrice montaigniste, qui a d'ailleurs marqué la naissance des voyages des ethnographes (Lenclud, 1995), innocent et enfantin qui doit être préservé de la corruption du monde moderne, en ce cas de l'échelle métropolitaine. La solution est donc le *low profile*, l'action sans prétention dont la proximité semble être la meilleure traduction. Cette proximité nécessite une traduction des actions promouvant le lien social dans une langue compréhensible, celle des repas de quartier, mais aussi le choix d'espaces qui ne sont pas « trop loin ». C'est une proximité à la fois physique et

28. Ces mots et leurs implications symboliques sont souvent employés non seulement par nos interlocuteurs mais aussi par les rhétoriques participatives institutionnelles surtout dans le champ des politiques internationales (Neveu, 2007).

culturelle. Un citoyen-citoyen pragmatiste semble le meilleur candidat à mettre en place une telle approche. Il pourra se faire porteur, non tant des droits des habitants, mais d'une animation efficace, proche et accessible.

T.6 Sédentaires et nomades

20 heures, la grande pièce avec la cheminée, qui d'habitude est utilisée comme espace de peinture et de sculpture, a été préparée pour la réunion. Le squat Jardin d'Alice héberge dans sa maison une réunion du collectif Portes ouvertes de la Chapelle (POLC) (cf. fiche F.3) qui réunit les jardins partagés et les squats d'artistes du quartier. L'intention à l'origine de cette organisation collective, comme le dit S.R., plasticienne du Jardin d'Alice, est celle de « faire du lobbying à l'échelle du quartier » (mars 2012). Ce regroupement de six associations se fonde sur une prise de conscience du fait que chacun de ces groupes se retrouve individuellement à gérer le même type de négociation pour l'occupation temporaire de friches et de bâtiments avec les mêmes interlocuteurs publics : bailleurs sociaux, SNCF, mairie de Paris. En soulignant le poids de cette capacité de négociation, dans les documents de présentation des Portes ouvertes, ils réclament une reconnaissance de l'intérêt public de leurs « initiatives nomades et éphémères » (flyer du 1er avril 2012). Ils s'opposent à la politique officielle de rénovation des quartiers et au développement de nouveaux projets « qui ne s'intègrent pas forcément dans la vie actuelle du quartier », comme le souligne un salarié d'Ecobox lors d'une réunion de quartier (W.J., mars 2012). En même temps, la revendication de ces associations n'a jamais abouti à un positionnement commun.



Réseau des Portes
Ouvertes de la Chapelle

La réunion de cette soirée consiste à préparer un documentaire que le collectif voudrait commanditer pour « laisser une trace » de l'existence de ces lieux en vue de la disparition de la plupart d'entre eux dans les prochains mois. Il y a une vingtaine de personnes autour de la table. Les questions fusent très

vite : « Pourquoi faisons-nous ce film ? Qu'est-ce que nous avons en commun ? Avons-nous une revendication commune ? » La présidente du Jardin d'Alice lance le débat en s'interrogeant sur le type de « trace » que l'association va laisser dans le quartier. La discussion rebondit principalement entre elle et six autres responsables des six associations qui composent le collectif (dont cinq sont représentées) : les deux animateurs du jardin partagé Ecobox, le président et le trésorier du squat Shakirail, le directeur artistique du squat Théâtre de Verre et le président du jardin de proximité Arrière-cour 93 (cf. fiche F.3). L'un des animateurs d'Ecobox ouvre le débat :

« Oui c'est vrai que ce qu'on arrive à faire c'est qu'il y a un petit bout de jardin partagé là ou un petit local ici, du coup, bon, pour vous, c'est fini, je pense aussi aux jardins d'Éole. On se dit : tiens là il y a un collectif, le Cirque électrique, il peut être intégré aux jardins d'Éole. Il y aurait une logique d'intégration dans l'aménagement lui-même. Et nous, moi, ce que je pense, c'est : n'y a-t-il pas moyen que notre occupation puisse insuffler un peu le projet ? L'archi sur Chapelle International, lui, se défendait face aux riverains qui allaient avoir la vue cachée sur Montmartre, il leur disait : vous allez gagner entre maintenant et après, vous aurez un nouveau quartier, près de chez vous avec des trucs, donc vous êtes gagnants avec ce projet. Il a essayé de convaincre les gens qui ne pouvaient plus voir Montmartre que le fait d'avoir un nouveau quartier à côté de chez eux allait être mieux ! Moi, je trouve que c'est ça qui est bien à mettre en évidence, de dire : attendez, c'est quoi que vous proposez derrière ? Est-ce que ce n'est pas un petit peu de foutage de gueule de mettre un petit bout de jardin là pour nous dire : voilà, il y a une trace. Est-ce que, vous, vous ne fichez pas un peu de nous ? Voilà, pour moi, c'est ça. » (V.B., décembre 2012)

« Ce n'est pas la position de tout le monde. » Le président de l'association Curry Vavart, qui gère le squat Shakirail, tient à préciser son désaccord. La salle se fait bruyante entre rires et commentaires à voix basse. Le directeur artistique du squat Théâtre de Verre conteste le fait qu'il n'y a pas une « mobilisation citoyenne » pour défendre les lieux :

« Il y a un plan d'urbanisme déjà construit à la mairie, maintenant il a été mis en place, donc voilà. Est-ce qu'il y a vraiment eu un mouvement déjà dans les quartiers ? Des gens [...] qui ont fait des contre-propositions et qui se sont battus jusqu'à maintenant ? Est-ce que ça existe ? [...] Je veux dire une chose, c'est qu'à un moment [donné] la résistance c'est aller au bras de fer avec la Politique de la ville qui ne tient

pas compte, qui ne consulte pas les associations et les habitants. Quand il y a ces mouvements de résistance, ils se sont fait souvent écraser parce que, bon, le système politique et tout ça, ils ont pas trouvé un nombre suffisant de forces pour pouvoir résister. » (L.P., décembre 2012)

Le trésorier de l'association Curry Vavart l'interrompt : « Là, ce n'est pas de la résistance, c'est de la revendication, ce n'est pas pareil. Soit je ne m'en vais pas de ce lieu, ou bien je m'en vais mais je veux autre chose. Ce n'est pas pareil. »

Le directeur du Théâtre de Verre continue :

« Non, mais je veux dire, s'il y a un programme. Nous, on a toujours squatté dans le moment, en général, de transformation ouverte. Les friches industrielles, elles naissent dès qu'il y a une décision dans un tel quartier. Il faut être informés qu'une usine va être désaffectée. Disons qu'il y a un plan, les hommes de l'État, ils ont décidé qu'ils vont transformer un quartier. Disons que nous avons toujours squatté à ce moment-là. Parce que les lieux restent vides, etc. Donc quand on a revendiqué en tout cas d'occuper ces lieux, tout simplement, à un moment donné, on a demandé des conventions, ça veut dire trouver une entente avec les propriétaires et les pouvoirs publics. Mais on a toujours occupé ces espaces. Il y en a certains qui ont revendiqué et ils ont obtenu des espaces définitifs. Nous, on a pris ce côté nomade d'aller d'une friche à l'autre. Et avec la mairie, c'est toujours un bras de fer pour obtenir des lieux plus ou moins convenables et on est partis de ce principe, en tout cas, on l'a défini, nous, on a toujours squatté des lieux, maintenant il y a des lieux que la mairie rachète qui se vident. [...] Le bail précaire en effet ne nous donne pas de droit, c'est vraiment la précarité, c'est un accord politique qu'on a gagné dans les luttes ! C'est comme un squat légal. On s'est battus pour avoir ça, ça n'existait pas dans les années 1980–1990, on a obtenu ça petit à petit et c'est le gouvernement de gauche qui a commencé à faire des baux précaires, avant il n'y avait pas ça, on l'a gagné. [...] Ce que je veux dire, nous ne sommes pas un mouvement qui s'est opposé à la construction à l'aménagement, et nous étions là pour lutter contre ça ? Non ! On est venus là parce qu'il y avait des espaces vides. [...] Pour moi, il y a deux tendances. Il en a une qui est celle des mouvements des squats nomades qui est la nôtre, dans laquelle nous intervenons dans une période donnée dans un quartier en apportant aussi de la vie et des formes qui ne sont pas dans l'institution et qui vivent plutôt dans ces formes de marginalité avec un rapport distant avec l'autorité dans laquelle nous pouvons avoir une plus grande liberté. Et c'est comme ça qu'on est nés et qu'on est conçus. Il y a de l'autre côté... Nous avons participé aussi en tant que squat quand on mettait les



Emplacement du Jardin
Villemin dans Paris

arbres de Villemin²⁹, à combattre pour l'espace, à déléguer et même à soutenir la lutte des locaux qui eux, par contre, sont dans un esprit plus sédentaire, ils vont délimiter un espace vert, un espace associatif. Nous avons toujours été solidaires, mais notre esprit n'était pas de s'approprier un espace et de le garder sinon de pouvoir continuer dans ce mouvement constant de la ville toujours en transformation. [...] Combien de fois si les associations quittent un quartier, de nombreuses [personnes] vont se battre pour avoir pour un aménagement mais c'est les politiques qui décident autrement. Et dans ces luttes, en général, c'est rare qu'une association fasse vraiment force, et nous on a participé à des conseils de quartier où il y a eu des mouvements de résistance, mais voilà malheureusement il n'y a pas de mobilisation suffisante. » (L.P., décembre 2012)

La présidente du Jardin d'Alice reprend son propos :

« En effet, ce qui est intéressant, c'est cette tension entre nous, ce que l'on fait en tant que collectif de nomades, un peu fous, un peu libres, etc. Et en même temps comment, quand on atterrit quelque part, [...] Je pense qu'on ne pourra jamais trancher, il faut juste arriver à évoquer cette tension entre stabilité-besoin de reconnaissance et, en même temps, niquer la police ! On est des nomades. Et arriver à faire comprendre cette espèce de tension dans le film sans faire passer : ah les mecs ! Ils ne savent pas ce qu'ils veulent. [...] Il faut être aussi réalistes, c'est glamour de dire qu'on s'associe aux luttes, mais là dans le temps présent... » (S.R., décembre 2012)

Le président de l'Arrière-cour 93 s'inquiète :

« Cela risque de créer une espèce de divergence entre les petites associations d'habitants qui essayent de se battre et puis les associations nomades. Je pense qu'on a des choses en commun. C'est la pratique. [...] Je pense qu'il y a un truc que ça peut

29. Le jardin Villemin se trouve à l'emplacement d'un ancien hôpital militaire installé en 1861 dans le couvent des Recollets situé rue du Faubourg Saint-Martin dans le 10^e arrondissement. Après la fermeture de l'hôpital en 1968 les bâtiments ont été classés monuments historiques et ont hébergé l'UP1, unité pédagogique issue de la scission de l'École des beaux-arts qui prend le nom d'école d'architecture de Paris-Villemin et qui sera ensuite transférée rue Bonaparte avant de devenir l'actuelle École nationale supérieure de Paris Val-de-Seine. À partir de 1991, les bâtiments ont été occupés par un collectif d'artistes qui a obtenu une convention temporaire en 1999. Cette occupation, soutenue par des intellectuels comme Gilles Deleuze, s'est associée en 1997 aux associations du quartier s'opposant aux projets de densification de la partie est de la parcelle qui n'était pas construite. Ces manifestations ont été soutenues aussi par des représentants du parti Les Verts et ont amené, en 2000, à l'obtention de la transformation de la friche en jardin public. En 2003, l'État a décidé de déloger les artistes et de réhabiliter les bâtiments du couvent afin d'y installer la Maison de l'architecture, créée en 2004 par le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, et le Centre international d'accueil et d'échanges, destiné aux artistes et aux écrivains étrangers.

faire partie de nos revendications, c'est de défendre la qualité des espaces qui sont autogérés. C'est de se dire que ces espaces-là, ils n'ont pas la même qualité que le reste, et que c'est par l'autogestion qu'on arrive à faire des choses, et c'est aussi le côté autogestion qui nous intéresse. Dans l'optique où on présente ça aux institutions en disant : voyez c'est vachement bien de faire des conventions d'occupation des espaces. Mais de ne pas se retrouver dans ce qui a été dit : ouais, OK, vous nous donnez un espace sur la coulée verte et puis prenez ce bout de petit jardin. Non ! Nous, on ne veut pas un morceau de jardin puisqu'on nous a dit de nous mettre là, c'est nous qui décidons où on va et c'est nous qui décidons comment on le fait. » (S.M., décembre 2012)

« Il faudrait voir si tous les lieux sont dans cette dynamique-là ou pas », se dit le trésorier de Curry Vavart à voix haute. « Je pense qu'on est tous partagés là-dessus », conclut le président de la même association.

5.2.2 Espace et liberté

Ici des sujets en posture de citoyens-citoyens pragmatistes s'affrontent avec des créateurs. Le conflit se trouve entre l'idée de profiter des quartiers avec conscience de ce qui est négociable et la possibilité de se faire entendre et laisser une trace dans les espaces. Où se fonde leur impossibilité d'entente ? Il faut d'abord rappeler que c'est toujours l'existence des dispositifs qui influence leur relation dichotomique à l'espace : les jardins sont liés à des dispositifs spatialisés tels que les Politiques de la ville, alors que les squats sont liés à des dispositifs dé-spatialisés tels que les politiques culturelles³⁰. Il n'y a pas un seul enjeu urbain : d'un côté, la ville se morcelle en des sous-unités statistiques prioritaires avec chacune ses habitants et ses enjeux, et, de l'autre, elle est pensée comme supra-structure stratégique qui se détache de toute matérialité. Les habitants deviennent ceux qui sont enchaînés à l'espace local, alors que les nomades déchaînés ne peuvent pas en faire partie et les jardiniers sont destinés à

30. Dans ce contexte, les conventions précaires sont en général soutenues par la Direction des affaires culturelles de la ville de Paris.

disparaître. Il n'y a pas une véritable préoccupation pour l'habitant ici, la question est plutôt de comprendre si on peut être de son côté ou pas. Les habitants sont ceux qui revendiquent et les nomades ceux qui les aident éventuellement à résister. Cet habitant est alors le seul sujet qui pourra prendre soin de son quartier, qui devra prendre en charge ses droits et les faire valoir. Il s'agit d'une idée plus normative par rapport à la précédente. Mais c'est aussi un rôle qui fait peur. Le dernier intervenant en effet craint que son association soit reléguée au rôle d'association d'habitants, il s'attache alors au principe de l'autogestion comme fédérateur, argument qui n'a pas beaucoup de succès chez les artistes aussi parce que l'autogestion dans leurs discours reste un fonctionnement interne qu'il faut afficher de manière marginale et consensuelle afin d'avoir la confiance des mairies. La peur reste donc du fait que l'habitant, en tant que catégorie liée à son espace de vie, ne pourrait pas se charger d'enjeux politiques plus amples.

T.7 Experts et profanes

En juin 2013, dans le contexte du « comité permanent de concertation de Paris Nord-Est », un atelier de concertation a été organisé par des « ingénieurs de la concertation ». Ce processus de concertation avait été commandité par la Direction d'Urbanisme de Paris au cabinet Res Publica, justement spécialisé dans le « conseil en stratégie et ingénierie de la concertation (conception, organisation et animation) » et dont l'offre est de « rendre utiles et efficaces les processus de participation publique en apportant méthode, rigueur et innovation à nos clients » (<http://www.respublica-conseil.fr>)³¹. L'objectif a été

31. Res Publica produit depuis 2012 un rapport annuel appelé « Baromètre de la concertation » dans lequel il présente des statistiques sur le rapport des citoyens aux processus participatifs en enquêtant, à travers des questionnaires directifs, sur les motivations de participation aux concertations et le degré de satisfaction et la confiance dans les élus. Les échantillons incluent des personnes (1 350 en 2014) présentes des communes françaises de plus de 3 500 résidents, les réponses sont recueillies à travers un site Internet. Le cabinet a été fondé en 2004 par deux chercheurs en sciences politiques et sociologie et une économiste. L'équipe reflète les profils des

de produire le site Internet <http://pne.jenparle.net>³² destiné à recueillir des avis sous forme de commentaires et formulaires numériques sur l'ensemble des projets du GPRU Paris Nord-Est (PNE). Le dispositif J'enparle[®] est un paquet que le cabinet offre en formule standardisée et qui peut comprendre, outre que la création de la plateforme digitale, ainsi que la formation pour son utilisation, l'animation du réseau et des réunions de concertation physiques d'accompagnement³³. L'atelier de juin a été conçu en préparation de ce site, l'objectif étant de faire contribuer les « forces vives »³⁴ de la concertation en testant les questions qui seront posées *via* le Web. Pendant une réunion de concertation en février 2013, une représentante du cabinet avait expliqué le projet ambitieux de cette phase de la concertation à l'échelle du secteur entier de PNE qui concerne le 18^e et le 19^e arrondissement de Paris ainsi que les communes d'Aubervilliers et Saint-Denis. Pour le cabinet, le premier objectif est « d'attraper » le plus de riverains possible : « jeunes », « usagers » et « riverains éloignés ». Puis il faudra impliquer les associations, les « futurs habitants » et les « personnes intéressées ». Le comité permanent se déroulera à travers des ateliers, des balades urbaines, une concertation en ligne et des

fondateurs, il y en a en effet pas des architectes ni des urbanistes nonobstant l'aménagement soit l'objet central des concertations suivies. L'équipe de 12 consultants offre aussi des formations en « concertation » et « prise de parole dans les réunions publiques ». L'un des fondateurs du cabinet nous a expliqué que son agence « travaille pour les maîtres d'ouvrage » et pas « pour les associations » car « c'est un choix stratégique » de « nourrir la décision » des élus, mais aussi parce qu'ils sont « beaucoup trop chers pour pouvoir vendre du temps aux associations » que « tout simplement, ils n'ont pas les moyens ». Donc leurs « clients sont systématiquement les décideurs, publics ou privés » auprès desquels ils opèrent « un travail pédagogique » (B.M.C., juillet 2013).

32. Le site a été actif seulement entre juin et septembre 2013.

33. Comme on lit sur le site Internet du groupe, le prix de base pour ce paquet est d'environ 15 000 €.

34. L'appellation « forces vives » est souvent utilisée par les municipalités pour indiquer les associations et les citoyens qui sont le plus impliqués dans les concertations ou dans l'organisation d'activités complémentaires au fonctionnement des équipements publics. Cette manière de nommer des citoyens « actifs », dont les groupes impliqués dans les dispositifs non-institutionnels font partie, semble poser la question d'une séparation entre différents types de citoyenneté-citadinité selon leur degré de visibilité dans la vie publique. L'appellation est parfois utilisée pour parler aussi des acteurs économiques, elle se rapproche en ce sens du terme anglais *stakeholders*, qui indique généralement les porteurs d'intérêt.

actions dans la Maison du Projet. Les sujets prioritaires seront : le franchissement du périphérique, l'espace public, les façons d'habiter et la place des salariés.

La réunion de juin a eu lieu dans l'une des salles des bureaux de la Direction d'Urbanisme. Vingt-six participants, regroupés par table de six, écoutent la sociologue qui explique les objectifs de la réunion. Les présents sont des adhérents de l'association ASA PNE 18 et d'autres associations du 19^e arrondissement, des représentants du syndicat Confédération générale du travail, des représentants de l'Équipe de Développement Local (EDL*) du 18^e et 19^e arrondissement, des représentants de la Direction de l'Urbanisme de Paris, des techniciens de la ville, les représentants de Icade et de la SEMAVIP*. Parmi les priorités présentées en février, les deux thématiques choisies par le cabinet pour la concertation en ligne sont « travailler à PNE » et « habiter à PNE » :

« Souvent on ne pense pas aux salariés dans un nouvel aménagement. [...] Il faudra faire un diagnostic sur ceux qui vivent aujourd'hui pour pouvoir l'utiliser dans PNE. [...] Pour ce qui concerne le logement et la mixité, il faudra comprendre comment les gens ressentent les bénéfices de la proximité entre habitat et activité économique. » (M.C.B., février 2013)

Les tables sont invitées à lire et commenter des documents qui contiennent les questions qui seront posées « aux internautes » en exprimant ce que les participants « voudraient savoir des gens » et « ce qui compte » pour eux. Mais les participants des associations désirent pouvoir intervenir en commentant que « la réunion est déjà suffisamment directive comme ça ».

Le président de l'ASA PNE exprime tout d'abord ses doutes par rapport à cette concertation virtuelle en disant que pour les gens ce sera difficile de répondre s'ils n'ont pas « la documentation nécessaire pour comprendre » vu que le site Internet du projet n'a pas été mis à jour depuis longtemps et qu'il n'y a pas un local pour la concertation. Il rappelle qu'il n'y a eu aucune

concertation entre juin 2009 et juin 2013 sur le site de PNE et qu'il serait nécessaire d'organiser des ateliers ouverts à tous les acteurs concernés et pas seulement à un public ciblé par la Direction de l'Urbanisme, il regrette d'ailleurs l'absence dans la salle d'Espaces ferroviaires, l'aménageur du projet Chapelle International. La responsable du cabinet répond sur un ton tranquille et rassurant en disant que, jusqu'à maintenant, les riverains ont « déjà fait des débats en présentiel » et que le site Internet ne veut pas se substituer à ces moments. Elle précise qu'il est important de « fidéliser d'autres habitants des arrondissements voisins » et que le site Internet permettra de le faire non seulement à travers la possibilité de laisser des commentaires aux questions mais aussi à travers la newsletter que toutes les personnes inscrites pourront recevoir. Puis elle invite les tables à regarder les feuilles avec les questions.

Le document avec le titre « Travailler à PNE » porte les questions suivantes :

« Un cadre de travail agréable ? Les services, commerces, activités, équipements autour du lieu de travail ? Un environnement agréable ? Mixité bureaux, commerces, activités économiques et logements ? Des lieux partagés ? »

Et celui sur l'« Habiter à PNE » :

« Qu'est-ce qui fait qu'on est bien dans son logement ? Et au niveau du bâtiment qu'est-ce qui est important ? Quels services, commerces, loisirs, équipements ? Que partagez-vous avec vos voisins ? Mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle ? »

Chacune des questions est accompagnée d'une petite description, par exemple :

« Qu'est-ce qui fait qu'on est bien dans son logement ? En partant de votre expérience quotidienne, selon vous, qu'est-ce qui compte dans un logement pour que l'on s'y sente bien : orientation, surface, luminosité, agencement, rangement, balcon... ? Quand on choisit son logement, hormis son coût, quels sont les critères les plus importants ? »

Ou :

« Des lieux partagés ? Quels sont les lieux qui pourraient être partagés par les salariés (d'une même entreprise ou de différentes entreprises,) et les habitants (espaces d'informations, de restauration de loisirs/culture, de détente, de pause, de déjeuner, de sport...) ? Comment éviter les conflits d'usage dans ces lieux ? »

Les participants ne comprennent pas bien s'ils sont appelés à répondre aux questions ou à les reformuler.

Je suis assise à la table des aménageurs. Ils ne semblent pas prendre l'exercice au sérieux mais ils en profitent pour discuter entre eux des problèmes d'installation des centres commerciaux et des avantages des nouveaux modèles « en plein air » dans lesquels « les personnes ont l'impression de rester au-delà de la consommation et ils sont piégés parce qu'après ils continuent à consommer ». En regardant autour de moi, je découvre que la table à côté de la nôtre rassemble les techniciens de la Direction d'Urbanisme avec la garante de la concertation³⁵ et les sociologues de Res Publica. À cette table aussi, la conversation n'est pas concentrée sur les questionnaires mais plutôt sur la planification des prochaines étapes de la concertation. Les seules qui « travaillent » sont celles qui sont assises aux deux autres tables, c'est-à-dire les représentants des associations et les syndicalistes.

Après une vingtaine de minutes, les sociologues demandent à chaque table de résumer leurs commentaires. Les associations et les syndicalistes sont bien évidemment ceux qui interviennent le plus en répondant aux questions et en soulevant des commentaires de fond sur le projet ; par exemple, en contestant la quantité de bureaux prévue dans les différents projets. Les sociologues rassurent tout le monde en disant qu'ils prendront en compte les commentaires et qu'il y aura d'autres phases de la concertation virtuelle pendant lesquelles on pourra poser d'autres questions.

Quelques semaines après, pendant la fête de quartier de la Chapelle, je rencontre une adhérente de l'ASA PNE, une dame d'une cinquantaine années

35. Le garant de la concertation est une figure prévue par la Charte de la concertation du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (1996), qui stipule à ce propos : « Il est désigné parmi des personnalités possédant des qualités intrinsèques : sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute. Il suit toutes les phases de la concertation et veille à la rédaction des rapports intermédiaires. Il rédige sa propre évaluation sur la manière dont la concertation a été menée. »

qui a toujours été très active dans le monde associatif des quartiers de la Chapelle et de Barbès-Château rouge, qui était présente à l'atelier. Je lui demande quel est son ressenti :

« Je me suis sentie retournée à l'école. Si je pense que les administrations payent des consultants très chers pour faire des choses comme ça... Après c'est vrai qu'ils ne savent pas non plus comment s'y prendre. Tu vois ici il y a un peu de monde mais pas beaucoup. Pour faire venir les habitants, c'est difficile ! » (S.P., juin 2013)

5.2.3 L'habitant est servi

Nous voyons ici des sujets en posture de citoyens-citoyens participants s'affronter contre les argumentations institutionnelles. C'est en effet une situation typique de délégitimation des associations opérée dans un contexte dialogique dans lequel les associations de riverains sont mises face à leur manque de représentativité. Il est intéressant d'observer surtout la stratégie qui est mise en place pour atteindre les habitants selon les différentes visions des deux parties. L'association attaque tout de suite en mettant en avant l'importance de l'information et de la création d'espaces d'échange. Cette posture soucieuse d'une éducation aux enjeux de l'aménagement s'insère parfaitement dans le projet du sujet participant et montre encore une fois une idée d'habitant comme individu à inclure dans un processus. Les consultants montrent en revanche une stratégie basée sur le recueil de l'« opinion » et de l'« expérience » des habitants qui exclut des argumentaires potentiellement politiques (qui pourraient être liés au prix de l'immobilier ou de la quantité de bureaux prévus dans le programme). L'idée de l'habitant qui est renvoyée ici est clairement celle d'un client, ou mieux d'un *prosumer*³⁶ vu que le réel client des consultants c'est l'institution. L'habitant est donc servi à double sens : il est

36. *Prosumer* est un mot-valise qui dérive de l'union, en anglais, de *producer* et *consumer*. En marketing indique la participation active, volontaire ou non, du consommateur à la distribution et plus largement à la production. Il est opposé à l'idée de consommateur passif.

servi par les sociologues aux institutions comme index de satisfaction et il est servi par les institutions aux citoyens en forme d'attention aux opinions de sa clientèle. Il est à la fois la marchandise et le consommateur. Il est un client qui faut entretenir, possiblement avec des maquettes de chocolat³⁷ et des questions qui gratifient sa capacité de dire ce qui est bien ou mal. Mais il est aussi un producteur d'idées qui alimentera le projet en imaginant des « espaces partagés ».

Le commentaire final de l'adhérente nous révèle aussi toute l'ambivalence du dispositif pour les associations : en tant que participante au dispositif, elle s'est sentie infantilisée, mais en tant qu'animatrice elle partage la difficulté de faire participer les habitants.

5.3 Urbanisme participatif ou de l'impossibilité d'être Habitant

Nous avons vu émerger trois arguments qui servent à définir la notion d'habitant dans des situations de désaccord entre les acteurs. Le premier aspect est l'enfermement et l'exclusion qui nécessitent des rapports de proximité pour faire « apparaître » l'habitant et pouvoir dialoguer avec lui. Le deuxième aspect ajoute au portrait l'enchaînement à l'espace qui relègue l'habitant à une échelle spécifique d'action et à un domaine restreint d'intérêt. Et, en troisième lieu, nous avons affronté la question de l'usage du projet de la part de l'habitant et de sa relation de producteur et consommateur du processus de concertation. Ces trois aspects confirment ceux que nous avons présentés en introduction

37. Nous faisons référence ici à l'exemple marquant de l'exposition « Horizon 2020 » qui a eu lieu dans le centre Champs Libre en novembre 2006, commanditée par la communauté d'agglomération Rennes Métropole afin de présenter le SCOT. Une maquette en chocolat d'un diamètre de 1,5 m environ représentant le territoire physique de Rennes a effectivement été exposée et offerte à la dégustation des visiteurs durant cette manifestation pour « donner envie » aux citoyens de participer. Un dispositif « pâtissier » du même genre a été, plus récemment, proposé à l'édition 2014 d'Agora, biennale d'architecture-urbanisme-design de Bordeaux, avec le titre « Croque la ville ».

comme étant les caractéristiques principales de la vision de l'habitant depuis la création des politiques de territorialisation des problèmes sociaux. Ce qui est intéressant à observer est donc que ces points de vue sont ici assumés par des acteurs intermédiaires.

Dans ces visions, nous voyons se délinéer tout d'abord le problème de la construction du sujet dans la rhétorique de la proximité :

« Selon ce type de discours, la justice sociale n'est point conçue en termes de conflictualité, classe contre classe, puisque les connotations attachées aux vocables actuellement en vigueur portent l'idée d'une coexistence pacifique, voire véhiculent l'image d'une sociabilité chaleureuse obtenue par la "coprésence", la "concitoyenneté", par des relations directes entre voisins, entre "prochains". Le "face à face" permettrait ainsi d'éprouver l'existence de "l'Autre" et conduirait à cultiver "le souci d'autrui". »
(Genestier, 2006 : 25)

Il s'agit d'une pensée qui fonde ses racines sur un déni de la vision « structuralo-fonctionnaliste » en y opposant une vision du sujet « conscient, volontaire et responsable de ses actes » qui n'a donc pas besoin de prendre conscience des structures qui le dépassent, mais qui doit faire émerger son existence à travers l'expression « narratologique » de sa propre identité (Genestier, 1999). Les actions de participation seront alors une forme de « maïeutique », « un travail d'accouchement de l'identité de soi-même en rapport avec l'identité du groupe des habitants » (*ibidem* : 147). Dans cette « autodéfinition réciproque de soi par le rapport de chacun à soi-même et par le rapport du soi de chacun à l'image qu'en ont les autres », ce qui est renvoyé à l'habitant est donc une nouvelle forme d'« intersubjectivité pacificatrice » (*ibidem* : 148). C'est-à-dire une nécessité d'intériorisation, et en conséquence d'un sentiment de « culpabilité », de la responsabilité de la condition de fragilité dans laquelle il se trouve, condition qui lui est attribuée à travers le projet même.

Cette pression qui veut que l'habitant prenne en charge la vision stigmatisée de son espace de vie est justement ce que nos acteurs fuient. La sortie de secours est alors de mettre en place un rapport à l'habitant à travers un positionnement sympathique, au sens étymologique de souffrir avec, sentir le même sentiment. Ceci nous a été démontré d'ailleurs par le ressenti de l'une des architectes de l'agence AUC qui nous a parlé de sa présence à l'exposition « Rendez-vous avec la vi(II)e. Le fabuleux destin du Nord-Est parisien » et de comment elle a pu jouir de son ambiance. Cela l'a poussée à nous parler de sa position d'habitante :

« Moi, quand je dis l'habitant, je me mets dedans, nous, ce qu'on aimerait arriver à faire, c'est un endroit où on pourrait nous même aller. C'est-à-dire comment on pourrait arriver à un bout de quartier qui soit quand même très ancré dans son territoire. [...] Vous avez vu quand vous êtes arrivée [dans notre agence], il y a une petite cour là, il y a un peu de tout : il y a des gens qui font de la gym, il y a une petite entreprise de réparation, et puis il y a des enfants qui jouent au ballon. Il y a un mélange à la fois d'activité et de vie qui fonctionne justement parce que c'est un petit coin un peu retiré, les voitures qui passent doucement. Donc l'enclavement, c'est dans ce sens-là que ça peut avoir une valeur. C'est cette valeur qu'on voudrait trouver dans le fonctionnement du projet. [...] Je pense que ça va mélanger des gens, que ça va amener des gens avec un niveau de vie un peu supérieur. [...] Et je pense que c'est bien que ce mélange s'opère. » (P.C., septembre 2012)

Le dispositif, dans sa mise à plat des acteurs, révèle et conforte ainsi la manière dans laquelle l'architecte conçoit son projet. Elle prend comme référence le quartier dans lequel se trouve son agence³⁸ en projetant son point de vue sur celui des futurs habitants du nouveau quartier qu'elle contribuera à construire. Mais c'est justement ce positionnement qui fait comprendre la distanciation que les acteurs créent avec la catégorie d'habitant. Comme nous explique

38. L'architecte fait en particulier référence à la cour dans laquelle se trouve son agence, une cour de petits entrepôts réhabilités dans le 10^e arrondissement. Il s'agit d'une configuration typique des entreprises parisiennes du monde de l'art et de l'architecture qui est souvent associée aux phénomènes de gentrification. Nous voyons ici comment l'architecte impose implicitement une certaine vision de la ville dense à un contexte urbain différent et sur un quartier projeté pratiquement *ex nihilo* sur la démolition d'une grande friche industrielle.

Richard Sennett (2014), la différence entre sympathie et empathie, du grec souffrir dedans, être avec l'autre, est que la première est une forme d'identification imaginative à l'autre qui porte à une « gratification émotionnelle », alors que la deuxième est un exercice plus « exigeant » qui demande une reconnaissance de l'autre à travers l'écoute dans lequel « l'auditeur doit sortir de lui ». Dans ces positionnements sympathiques, on voit une volonté de se substituer à l'habitant, de reproduire son ressenti qui est mise en jeu et non pas une réelle volonté de le connaître et de lui donner une voix et un visage.

Le deuxième aspect problématique concerne la relation avec le projet qui implique des rapports de consommation. Comme nous l'avons vu, cette dynamique ne reproduit pas simplement la logique de l'utilisateur consommateur des « services de la ville industrielle » et donc d'une « idéologie du besoin » (Pinson, 2000). Il s'agit ici encore une fois d'un processus de subjectivation qui implique une responsabilisation de l'habitant dans la production de cette offre institutionnelle. En même temps, son droit de parole est limité, l'habitant est « mis dans la situation particulière de ne pouvoir parler de ce à partir de quoi on leur demande de parler » (Neveu, 2005). Lors de la mise en place d'un projet, le piège dans lequel est pris l'habitant en tant qu'expert de son espace ne repose pas tant dans le type d'expertise qui lui est demandée, celle quotidienne de l'usage de l'espace, mais justement dans la responsabilité qui lui est donnée sur le résultat d'un processus duquel il n'a pas les instruments de maîtrise. Cette question est souvent affrontée sous l'angle de la légitimité du « savoir d'usage » (Sintomer, 2008). Mais au-delà de l'interrogation sur l'existence de ce type de savoir et sur sa légitimité, nous posons ici la question de *l'utilisation que l'on en fait dans le projet* et de la position dans laquelle sont mis ses producteurs. Ce qui revient toujours à questionner le statut du dispositif et son rôle dans le projet. Ce savoir aura toujours besoin d'une médiation interprétée comme une

opération maïeutique qui permet de faire resurgir la connaissance de l'habitant et de la traduire dans le dispositif. Ce que nous observons est en ce sens une « confluence perverse » entre la promotion de la participation et le développement néolibéral, lesquels demandent au même titre une « société civile proactive » qui puisse assumer comme « droit moral individuel » les problèmes de l'accès à ses droits (Dagnino, 2007). La solution pour fuir cette limitation et l'opacité des dispositifs qui sont mis en place sera ici encore une fois pour les associations celle de prendre la position du producteur actif plutôt que du consommateur. Dans ce contexte, les associations aussi peuvent effectivement apparaître comme des producteurs de services. L' élu aux espaces verts du 18^e arrondissement nous a, à ce propos, expliqué la différence qu'il voit entre des associations « qui produisent un service public avec des usagers dont la cotisation donne accès à une consommation », et des associations qui appartiennent au « monde des idées » et du « contre-pouvoir » comme la Ligue des droits de l'homme (J.P. juillet 2013).

Il ressort que, comme nous l'avions anticipé, tant les « auteurs » que les participants aux dispositifs non-institutionnels ont du mal à se définir en tant qu'habitants. L'habitant est toujours un sujet qu'on cherche à atteindre à travers des actions, c'est toujours une variable à découvrir. Nous remarquons d'ailleurs que l'habitant ne correspond pas aux visions idéales du sujet, comment il pourrait l'être pour les institutions, mais il représente un ensemble d'individus qui sont plus ou moins clairement définis dans un territoire ou dans un ensemble sociologique. L'objectif du citoyen-citoyen est de les connaître, de découvrir leur manière de penser afin de définir leur différence et éventuellement promouvoir leur insertion dans le processus de projet. Dans des contextes métropolitains de transformation urbaine, l'habitant devient alors une catégorie d'action insaisissable car tant la typologie de l'espace urbain que les modalités de sa transformation tendent à dématérialiser sa présence. Alors

que dans des situations de réhabilitation ou dans des centres urbains, qui se prêtent à l'identification d'une communauté restreinte, cette catégorie peut être encore en quelque sorte incarnée (même avec un sens proche de celui des années 1960³⁹), nous avons affaire ici à un contexte qui en montre un aspect différent. Dans notre observation, l'habitant ce n'est pas une position à revendiquer mais une chaise sur laquelle on nous demande de s'asseoir lors de la mise en place de dispositifs performatifs. Ce qui ressort est que dans le processus décisionnel et de négociation cette figure est toujours évoquée par contumace mais aussi que sa position serait extrêmement inconfortable à prendre. Le rapport entre les catégories de citoyen, citadin et habitant relèvera moins des conflits d'échelle politique (Neveu, 2005), pour exprimer plus fortement une relation entre identité et altérité.

Cette relation qui sépare l'habitant de la réalité du débat peut être lue en termes d'une différence entre singularité et individuation. Le citadin-citoyen s'efforce de créer des processus de subjectivation qui modèlent une essence commune, d'incarner un individu qui est singulier dans son appartenance à une classe d'autres individus, tout en ayant peur de tomber dans des catégories obsolètes de classe ou de race. L'habitant représente au contraire le « Quelconque » :

« la singularité qui n'ajoute rien à la forme commune, sinon une eccéité (comme le dit Gilson : il ne s'agit pas ici d'une individuation *par* la forme mais d'une individuation *de* la forme). » (Agamben, 1990 : 22)

Il s'agit donc d'une singularité « inessentielle » à la définition du commun car elle ne peut pas revendiquer une identité (*ibidem*). L'habitant reproduit bien une illusion de l'individu comme unité objective, du « sujet abstrait »

39. Il faut aussi rappeler que les contextes que nous observons ne font pas référence à cette matrice des années 1970 de l'habitant comme déclinaison de la classe ouvrière. La racine libertaire ou pragmatiste des actions associatives que nous observons donne aux discours sur l'habitant une nuance plus nettement individualiste.

(Lefebvre, 2000 [1974]). Mais si l'identité n'existe pas sans l'altérité (Augé, 1994a), cet autre singulier n'est que le produit de l'individu contemporain. Les deux figures sont alors imbriquées dans les « apories » qui font basculer les sujets contemporains entre « la "personne" désocialisée » et « l'"individu" catégorisé » (Agier, 2012) dans lesquelles le « nous » et les « autres » sont confondus. En ce sens, les citoyens-citoyens révèlent un assujettissement volontaire aux logiques de subjectivation qui sont mises en place par les politiques.

La pertinence de l'approche anthropologique aux dispositifs non-institutionnels se justifie encore plus face au constat qui voit les dispositifs non-institutionnels comme producteurs d'altérité et multiplicateurs de sujets. En étant le rapport entre identité et altérité l'un des sujets principaux de l'anthropologie, même dans un monde où l'autre semble être une catégorie offusquée (Augé, 1994a ; Lenclud, 1992), travailler ces questions au sens anthropologique devient ainsi fondamental. Quel serait alors le rôle d'une lecture anthropologique de ces conflits ? Elle implique sûrement de :

« s'intéresser à des frontières, celle qui distingue les citoyens des autres, mais aussi celles qui, parmi les citoyens eux-mêmes, en érigent certains en "bons" tout en excluant ceux qui ne seraient pas "conformes". » (Neveu, 2005 : 132)

Mais ces exclus ne sont pas forcément à lire comme les « sujets fragiles » ou « défavorisés » de la société, comme le proposent les représentations des politiques participatives (Neveu, 2007), il s'agit de comprendre au contraire quelles sont les *modalités de l'être habitant* qui ne sont pas incluses non seulement dans le jeu des politiques mais aussi dans celui de la participation. Un travail de « dé-infantilisation » des sujets, qui implique une rupture de l'équation « natifs-naïveté-vérité » (de Biase, 2014 : 144) et de compréhension de leur rôle dans l'aménagement passe surtout par une remise en cause des catégories et des mots utilisés par les acteurs et les politiques. Sans vouloir mener une « disqualification » de certains mots, la question est d'être attentifs à

« l'entrecroisement des processus et des échelles, et des termes usités » (Neveu, 2005). C'est à travers une compréhension depuis l'intérieur des situations qu'il est possible en effet de saisir tout d'abord le rôle du mot habitant dans les rhétoriques actuelles non tant comme sujet mais comme présupposé capable de diriger le discours et les actions. En d'autres termes, l'habitant en tant que catégorie doit nous rappeler que :

« les partages dichotomiques, opérés de nos jours entre "eux" et "nous", ont une fonction essentiellement heuristique ou idéal-typique. Ils servent à faire penser, non à répertorier. » (Lenclud, 1992 : 32)

Ce n'est pas parce que les politiques publiques ont émis l'hypothèse que l'habitant est une catégorie utile que le seul fait que cette catégorie soit de plus en plus utilisée démontre son utilité effective. En même temps, le fait que les associations réussissent à échapper à cette définition ne nous semble pas suffire à une effective déconstruction des catégories politiques ni à un avancement de la compréhension des instruments d'action du projet. La question en ce sens peut être reformulée autour de l'articulation et de la coexistence de différentes postures qui peuvent être incarnées ou discutées dans les situations de transformation. Que l'on parle d'habitant, d'usager, de riverain ou de résident, il ne reste pas moins que ces catégories ne peuvent pas être complètement descriptives ni prescriptives. Ceci d'ailleurs, banalement, parce qu'« on ne naît pas riverain, on le devient par hasard, par la volonté d'un maître d'ouvrage puissant qui est censé agir au nom de l'intérêt général » (Fourniau, 2007 : 152). Ces catégories peuvent être au contraire opératives dans la compréhension de la construction des enjeux d'altérité qui sont produits par le projet et de l'influence de ces enjeux sur les « régimes de citoyenneté » (Neveu, 2005) et de la citoyenneté. Une telle compréhension ne peut pas être déterminée *a priori* mais elle doit résulter d'une analyse évolutive des terrains de projet. Le temps, entendu comme entre-temps de la transformation, devient alors un élément fondamental non seulement en tant que moment d'analyse, mais aussi en tant

qu'objet constitutif des dispositifs et des altérités qu'il produit. C'est bien cette deuxième évidence des dispositifs que nous allons traiter dans notre dernier chapitre.

T.8 Ce n'est plus du rêve

« Nous sommes ici sur le site du projet Chapelle International. Vous avez vu de beaux panneaux à l'entrée : une enquête publique est en cours. Les gens qui ne sont pas contents ou qui veulent en rajouter ont le droit d'aller en mairie mettre un petit mot... Je veux dire, ça fait partie des travaux de l'enquête publique. Vous êtes rentrés un samedi, chose qui est strictement interdite parce qu'ici nous sommes dans un entrepôt SNCF, mais grâce à la bonté des cheminots... Ceux qui ont vu les affiches ont vu qu'il y avait 27 000 m² de bâtiments qui vont être détruits, tout là. Tout ce qui est derrière nous, c'est un bâtiment qui a une valeur, avec une structure métallique, lui, il va rester. » (M.J.M., novembre 2013)

10 heures - Rond-point de la Chapelle, pas loin du boulevard périphérique et de la limite avec la commune de Saint-Denis. M.J.M. est un ancien employé et syndicaliste de la SNCF qui fait partie de l'ASA PNE 18 et est membre du réseau des *greeters* parisiens. Cette association propose des balades guidées par des bénévoles dédiées à l'exploration d'« un autre Paris », en promettant aux participants qu'après cette expérience « la vie quotidienne d'un Parisien n'aura plus de secrets » pour eux (<http://www.parisgreeters.fr>). C'est avec l'aisance d'un guide professionnel que M.J.M. conduit le groupe d'une vingtaine de personnes à la « découverte » des lieux des projets du GPRU Paris Nord-Est (cf. fiche F.1) en lui proposant d'imaginer leur mutation future :

« O. va vous montrer avec un plan, nous sommes ici à l'emplacement d'un jardin, ici il va y avoir un jardin, et tout ceci sera détruit. Pour ceux qui ne se situeraient pas, voyez, nous sommes en plein quartier entre les voies, derrière ces bâtiments vous entendez le bruit, avec le vent c'est magnifique, les trains qui circulent : les voies de la gare du Nord. Si l'on continue, pas très loin, il y a les voies de la gare de l'Est. Donc vous avez ce quartier qui a toujours été un quartier compliqué depuis 1850, quand on a construit les voies ferrées. Ce quartier, ceux qui le connaissent savent que dans les années 1960-1970 on l'a chargé, un peu moins que dans le 19^e mais enfin pas mal. Ce quartier a été bâti sans aucun plan d'urbanisme, et il en reste tout ce que l'on voit, tout ce que vous avez vu en sortant du métro. Maintenant on en est donc un peu au stade des réparations, si j'ose dire. L'aménageur de ce quartier est Espaces ferroviaires,

ce terrain a été vendu à la ville de Paris par la SNCF, et la ville a confié son aménagement général à une société qui fait partie du groupe SNCF.

On a retrouvé un plan, il faut imaginer qu'ici c'était une grande gare de marchandises, il y avait même des bâtiments pour les bestiaux. À la guerre, il y a eu un bombardement en mai 1944, du reste pour construire, il y a eu des sondages pour savoir s'il n'y avait pas une bombe de cent cinquante kilos et, paraît-il, il n'y a pas de bombe ! Et puis après il y a les affaires de la dépollution. Dans ces bâtiments, j'ai connu ça dans les années 1970, à Noël tout le champagne de Paris se trouvait là, avec un gardiennage extrêmement serré. Voilà pour l'anecdote.

Tout ceci est terminé, il va y avoir un aménagement, dont on va parler, avec le quartier Chapelle International. Après l'enquête publique, normalement nous avons le calendrier, au mois d'avril : démolition générale. Il y a quand même 28 000 m² de bâtiments. La première chose qui sera faite et construite, voilà vous le voyez sur le plan. La base du projet c'est une halle de fret, très grande, enterrée, 400 m² sur 80 de large, et au niveau des voies la halle va accueillir deux trains par jour, surtout des volumes pour le e-commerce. Aujourd'hui beaucoup commandent ces colis et tout ça, vous savez que les dépôts de e-commerce aujourd'hui sont à Roissy, à Marne-la-Vallée. L'idée, c'est que l'entreprise SOGARIS, qui gère une partie des entrepôts de Rungis, ait ce bâtiment enterré pour que les trains ne fassent pas de bruit, et que les colis soient chargés par des petits véhicules électriques et il y aura une sortie qui donnera sur le rond-point d'où vous venez de rentrer. O., tu nous situes ? » (M.J.M., novembre 2013)

A.O., président de l'association ASA PNE 18, second guide de la balade, présente une brochure de la ville de Paris avec le plan du projet. Les participants se serrent autour de l'image pendant qu'il présente l'ambitieux programme de la traversée qu'ils feront dans la matinée :

« Oui alors juste un petit topo sur la balade que l'on va faire. L'idée, c'est faire une reconnaissance du territoire de Paris Nord-Est, donc des 200 hectares qui constituent cette emprise, de la porte de la Chapelle à la porte de la Villette. Je ne crois pas qu'on arrivera jusqu'à la porte de la Villette, on s'arrêtera à quai de Charente, parce qu'on a pas mal de choses à voir et puis le bon format pour une balade urbaine c'est trois heures. [...]

On va faire tout ce secteur qui va nous amener de cet endroit qui est un quartier qui est encore en devenir, puis que, comme vous le voyez, pour l'instant, c'est une friche, on va en voir encore un certain nombre, ou des secteurs qui sont bien normaux mais qui sont amenés à être modifiés. Et pour terminer dans un secteur où vous verrez des choses qui sont déjà réalisées ou qui sont bien avancées. Un point également, nous

allons aller de l'autre côté du périphérique, on va passer dans le secteur dit Valentin Abeille qui est un secteur qui est juste de l'autre côté mais c'est encore Paris, parce qu'on va monter dans l'immeuble où il y a une terrasse qui permet d'avoir une vue sur l'emprise. Ensuite on va traverser une voie qui est actuellement occupée par un campement de Roms, je vous le dis parce que... Chose qui pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes aux riverains, mais enfin ça c'est une autre histoire. » (A.O., novembre 2013)

M.J.M. reprend la parole pour accélérer la marche :

« On peut parler aussi en marchant. O. peut vous donner aussi tout un tas de détails sur les travaux qui ont été réalisés. Nous faisons partie des comités de suivi, notamment de ce quartier Chapelle International. Il y a quelqu'un de très important à côté de vous. Madame... » (M.J.M., novembre 2013)

« M.T. Je suis garante de la concertation pour le projet Paris Nord-Est. »¹

« Voilà, donc si des gens ont des choses à dire, on peut en parler aussi. Après je vous donnerai des détails. Là-bas, il y a une tour, moi, j'habite au 19^e étage mais je ne pouvais pas vous faire monter tous chez moi ce matin. Il y a une très belle vue sur le paysage et c'est surtout un bel endroit pour commenter tout ça. Et il faut le voir parce que dans trois mois tout ça va dégager. À propos du projet, le quartier a été confié suite à un concours à monsieur D.K.², architecte connu qui a fait un plan d'ensemble. Et après, les aménagements vont être confiés à d'autres architectes avec des appels d'offres. Donc ici 900 logements, là-bas cette halle fret, qui est la première chose qui sera construite. Il est prévu dans les grandes avancées écologiques comme pour d'autres projets que la plus grande partie des détritrus, des déchets, sera expédiée par le train et pas par camion, ça va être pas mal pour le quartier. Et, ici, je vous l'ai dit, il va y avoir un jardin. Une chose qui a beaucoup agité nos débats est : y aura-t-il des immeubles de grande hauteur ? Il y en aura quatre de 50 mètres. » (M.J.M., novembre 2013)

1. Architecte et urbaniste en chef de l'État. M.T. a été secrétaire générale de la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques en France), puis secrétaire permanente du PUCA et directrice de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon.

2. Architecte-chef de l'agence AUC (cf. chap. T1 et § T.4).

« C'est la hauteur de la tour ? » demande un monsieur dans le public en indiquant la tour de la porte de la Chapelle, un immeuble de logements sociaux géré par le bailleur Sablière du groupe SNCF, qui est juste derrière.

« Non, la tour, ça fait 80 mètres, c'est considéré comme un immeuble de grande hauteur. Donc on a échappé aux tours, on pourra en discuter. Il est évident qu'un certain nombre d'habitants qui habitent dans ces immeubles ont calculé qu'ils n'auraient plus une vue magnifique sur Montmartre dont vous voyez les deux clochers là-bas. Dans les choses intéressantes, il a été obtenu depuis le début qu'il y aurait un cheminement piétonnier et cyclo qui partirait derrière la tour et qui longerait les bâtiments jusqu'à ici. Il est même question, dans les aménagements futurs, que ces cheminements aillent jusqu'à la rue Ordener. Que je n'oublie pas la chose la plus importante : après des débats divers, on a dit que la halle fera 400 mètres sur 80, alors tout de suite la question s'est posée : qu'est-ce qu'on y met dessus ? Et donc, le sud est là, il y aura une centrale photovoltaïque qui sera censée alimenter tout le quartier, puis à peu près à ce niveau-là il y aura un club de gym-fitness [rires dans le public]. Établissement privé avec café et restaurant, et puis là-bas il y aura 10 000 m² qui, par les accords, seront donnés à la ville de Paris. Et sur ces 10 000 m² on est en train de réfléchir : qu'est-ce qu'on y met ? De la terre ! Alors il y avait des jardins partagés, puis a fait son chemin l'idée de la première ferme urbaine de Paris. Pas forcément pour y mettre des poules et des moutons, ça peut paraître utopique, les débats sont en cours. Mais il faut savoir qu'un certain nombre de gestionnaires et habitants, y compris les élus, ils ont vu ce qui se faisait à l'étranger, notamment à New York, aujourd'hui l'agriculture urbaine n'est plus une utopie. Mais il y a un problème : qui est-ce qui gère et pour quelle rentabilité ? Et deuxièmement, sur cette halle, les gestionnaires posent des questions sur le fait d'y mettre un certain nombre de mètres cubes de terre. Et puis : est-ce qu'on peut y mettre du monde ?

Dernière chose qu'on pourrait dire : il y a toujours l'idée éventuelle d'une passerelle qui passerait au-dessus de voies de la gare du Nord et qui a toujours figuré dans les documents. Le seul problème c'est que cette passerelle coûte un peu cher. » (M.J.M., novembre 2013)

« C'est dommage parce qu'il n'y a aucune liaison entre ici et l'autre côté du 18^e à ce niveau-là », rebondit toujours le même monsieur dans le public qui a l'air de bien connaître le quartier.

« Nous sommes tous d'accord, monsieur... Voilà je pense que je vous ai tout dit. De toute manière, on aura le temps d'y revenir parce que l'achèvement total du dernier calendrier, c'est 2021. » (M.J.M., novembre 2013)

Cette date fait encore rigoler les visiteurs, mais le guide ne perd pas le fil de sa pensée :

« Mais on n'est plus dans les rêves et dans les phantasmes ! En avril, destruction par morceau de tous ces bâtiments qui aujourd'hui sont vides. » (M.J.M., novembre 2013)

A.O. continue sur le calendrier :

« Par rapport aux délais, on sent que ça dérive beaucoup par rapport à ce qui était annoncé il y a encore quatre ou cinq ans. Prenons cet exemple de Chapelle International, quand on a commencé à se concerter fin 2008 début 2009, on nous annonçait que les premiers immeubles, les premiers équipements, seraient livrés fin 2014, 2015. Maintenant on est [plutôt vers] 2021, 2022. Donc on n'est pas de tout sur la même temporalité. » (A.O., novembre 2013)

Le groupe est ensuite invité à se plonger dans le trafic du boulevard des Maréchaux où les guides présentent d'autres projets : le rythme du récit augmente, cadencé par un tourbillon de chiffres entre nouveaux habitants et mètres carrés à aménager :

« Autre problème à aborder, qui nous a excités un petit peu régulièrement depuis les jeux Olympiques, si Paris avait eu les jeux Olympiques ici, tout ça serait détruit et le pont de chemin de fer qui est là serait enterré. C'est vrai ! Tout était prêt. Il [le chemin de fer] est encore en service, c'est une voie qui permet de relier les voies de la gare de l'Est à celles de la gare du Nord. Alors là il y a le grand phantasme qui continue : les idées sur la construction du Charles-de-Gaulle Express. Les hommes d'affaires, mais les touristes aussi, disent : pour aller à Roissy, c'est trop long. C'est-à-dire on prend le RER B, qui d'ailleurs va être amélioré, mais il y a beaucoup de problèmes. Donc on construit une voie qui irait de la gare de l'Est par un train rapide et qui passerait là ! Alors je vous dis tout de suite, quand on a su que ça allait passer là de cinq heures du matin à vingt-trois heures du soir à une vitesse de soixante à l'heure... Comme je dis toujours : on n'a pas encore inventé le train silencieux, ça n'existe pas. Donc il y a eu des grands débats, [avec la] demande générale : si ce train voyait le jour que ce pont soit enterré. La chambre de commerce de Paris est très active à ce sujet. Le ministre des Transports a ressorti ce problème pendant l'été, mais tout le monde dit : si ça se fait, il faut enterrer les voies. Donc pour l'instant le problème est qu'il faut trouver les financements, mais dans la période actuelle, c'est un peu compliqué. Vous voyez ça fait partie des questions et des aménagements futurs. » (M.J.M., novembre 2013)

« J'ai vu que les deux tours ont disparu sur le plan », intervient un monsieur en retournant la brochure du projet. M.J.M. risque de perdre son calme :

« Non, surtout pas ! Si sur certains plans on vous le dit... Mais on ne sera pas forcés de déménager. Mais bon, si vous me dites que sur certaines images elles ne figurent plus... O. ! O. ! Il y a des plans, des images où les deux tours disparaissent ! »
(M.J.M., novembre 2013)

A.O. laisse sa conversation avec une dame au deuxième rang pour secourir son collègue :

« Non non non, mais non. Oui oui oui, elles restaient, mais oui. Il y habite en plus ! Mais non, non non, elles sont là, elles sont bien visualisées sur le plan, elles vont rester il n'y a pas de problème. » (A.O., novembre 2013)

« Sinon on va les faire payer très cher », ajoute M.J.M. à mi-voix. Puis A.O. change de discours :

« Par contre, je pense que le problème ici, au-delà des aménagements qui vont être faits, c'est ce qu'on appelle la restructuration de l'échangeur. Parce que là ce qu'ils nous ont dit déjà il y a cinq six ans, c'est qu'ils allaient faire des projets. Maintenant ils en parlent beaucoup moins parce que, forcément, ça a un coût énorme. Mais moi j'imagine difficilement la cohabitation de ces bretelles de périphérique avec l'université par exemple³. Et si on veut... Parce que l'idée aussi de Paris Nord-Est, c'est de faire ce qu'on appelle une couture urbaine entre Paris et sa banlieue, donc de faire des liaisons. Actuellement vous allez voir, on va passer là-dessous [en indiquant le petit trottoir qui passe sous le pont autoroutier], c'est le seul moyen d'ailleurs, mais ce n'est quand même pas très engageant. Il y a même des problèmes de sécurité à certains moments de la journée et plutôt la nuit. L'idée c'est quand même de faire un projet qui relie la ville, et sur ce plan-là actuellement les projets sont plutôt en stand-by, on verra après les élections. Ça sera une nouvelle aventure, mais ça sera quand même à l'ordre du jour. » (A.O., novembre 2013)

Pendant la traversée au-dessous du périphérique, entre la déchèterie et le flou des voitures, un monsieur me demande si je suis étudiante « comme les

3. Le guide fait référence ici à l'implantation de l'un des bâtiments faisant partie du campus Condorcet (cf. fiche F.1) qui se trouvera à la porte de la Chapelle entre le boulevard des Maréchaux et le périphérique.

trois autres garçons » qui participent à la balade et qui, comme il me le dit, sont en master à l'Institut parisien d'urbanisme. Il m'explique qu'il fait partie d'une autre association du quartier de la Chapelle, une amicale de locataires qui s'occupe de dénoncer la mauvaise gestion de l'espace public du quartier :

« Le problème est qu'il n'y a pas de société civile ici. Tu vois les enquêtes publiques, personne n'y va, les gens ne s'y intéressent pas. Par contre, si on demande de faire un sondage sur les jus de fruits t'as 20 000 personnes qui répondent. La mairie et les associations font un travail de communication énorme mais ça ne suffit pas pour impliquer les gens. Tu vois ici, nous sommes que des Blancs, bien éduqués, qui ont des moyens. » (P.J., novembre 2013)

Son point de vue moralisateur fait partie d'une rhétorique bien connue qui me paraît quand même un peu décentrée par rapport à un discours purement associatif. Je lui demande quelle est sa profession, « Je travaille à la Direction d'Urbanisme de Paris » - « Ah ! Tu bosses à la DU ! » Son regard un peu embarrassé me fait comprendre que mon exclamation a eu pour lui le son d'un démasquement. « Ah bah oui, tu vois. Oui, c'est pour ça que je m'intéresse à ces choses, je trouve qu'on ne fait pas assez du côté des habitants », me répond-il.

Entre-temps, le groupe nous a guidés sur le toit d'un immeuble d'habitation où M.J.M. continue à expliquer des projets d'aménagement en jouant sur les différentes vues que l'on peut avoir sur la terrasse, il commence en pointant le doigt vers Aubervilliers en le tournant dans le sens des aiguilles d'une montre :

« Alors, je commence par le nord ! Puisque l'avenir c'est la jonction Paris Métropole, là aussi on en est plus au stade des phantasmes. [...] Le campus Condorcet amènera 12 000 personnes entre chercheurs et étudiants [...]. Sur la gauche la tour Pleyel, sur la droite la Plaine Saint-Denis. Après vous voyez les magasins généraux, 70 % des émissions télé sont tournées là, ça peut faire l'objet d'une autre balade. Il s'agit aussi de la plus grande zone de commerce asiatique d'Europe, contrairement à ce qu'on croit, parce que les asiatiques qui s'y sont installés font de l'import et de l'export aussi. Aujourd'hui on est à 2 000 entreprises, notamment des gens qui viennent de la province du Wenzhou. Il y en a deux qui sont

devenus milliardaires, avec toute une vie communautaire incroyable. Le seul gros problème majeur est qu'on vient de partout pour chercher de la marchandise : de Belgique, de Pologne... Ça veut dire un certain nombre de véhicules, ce qui explique le trafic que vous voyez aujourd'hui à la porte d'Aubervilliers. Si vous avez le temps, allez y voir. Je me tourne, je ne vais pas très loin, si vous voulez prendre des photos, vous avez vu l'échangeur, Montmartre, avec la vue sur la tour, ici vous avez le stade [de Saint-Denis]. Et ici, le deuxième grand projet de ce secteur après Chapelle International, ce qui s'appelait la Gare des Mines. » (M.J.M., novembre 2013)

A.O. prend alors la parole, plan à la main, pour expliquer ce projet de 22 hectares, « un projet intercommunal entre Paris et Aubervilliers avec une couverture partielle du périphérique ». Après les détails sur ce nouveau périmètre de transformation, M.J.M. tient à apporter des précisions toujours pour rappeler la concrétude de ces projets :

« À la mairie du 18^e, nous avons eu une maquette de l'architecte au mois de juin [...]. Au début des discussions sur Paris Nord-Est dans les débats, au moment des jeux Olympiques, on était arrivés à une conclusion en disant : toute cette zone que nous visitons aujourd'hui, il faudra arriver à 60 % de bureaux et 40% de logements. Et donc nos questions sont : est-ce qu'on respecte ce quota-là ? Vous avez compris, l'argument de la mairie de Paris, c'est qu'ici c'est l'une des dernières grandes zones à aménager, tout Paris aujourd'hui est en train de se finir, les Batignolles, Paris Rive Gauche et ici 240 hectares avec des besoins de logement, on va y mettre du monde. On va voir tout à l'heure, la zone du boulevard Mac Donald accueille de 15 à 20 000 personnes. » (M.J.M., novembre 2013)

A.O. continue sur les projets de transports qui seront très importants pour le « désenclavement de ces quartiers » : des trams, des prolongements de métro, une nouvelle gare RER...

« Il s'agit de relier tous ces quartiers qui ont un avenir en tant qu'habitat bien sûr, mais aussi un avenir en tant que zone économique qui est très important aussi. Puisque vous vous rappelez, ici on est dans un quartier qui a un passé industriel très riche. Moi, j'ai travaillé à Drancy pendant de nombreuses années, j'ai vu le déclin des entreprises qui avaient un véritable savoir-faire. Tout ça appartient au passé maintenant. Donc il y a quand même des projets pour réhabiliter cette partie industrielle économique du Nord-Est parisien. » (A.O., novembre 2013)

M.J.M. conclut et guide le groupe vers l'escalier pour redescendre :

« Nous allons maintenant prendre un petit chemin. Ce n'est pas pour vanter les conseils de quartier dont nous faisons partie, beaucoup pensent que ça ne sert à rien, ce qui arrive des fois, mais en 2002 quand les conseils de quartier se sont installés dans le secteur on a fait des marches pour se repérer avant de faire des propositions. Et on est arrivés ici, il y avait beaucoup de gens qui ignoraient ces bâtiments de la cité Valentin Abeille, nous sommes encore dans Paris. Et alors, les enfants qui habitaient ici allaient à l'école, normalement pour aller à l'école il fallait passer sous l'échangeur, et même le côté gauche est interdit. C'était beaucoup trop long, il y en avait certains qui avaient trouvé un chemin, ils longeaient le périphérique le long des glissières de sécurité. C'était un drame, les habitants se sont un peu insurgés là-dessus. Et donc nous avons obtenu le cheminement que nous allons prendre, le long du périphérique en contrebas avec des lumières. Où vous allez voir, c'est les questions locales maintenant, un certain nombre de camps de Roms qui se sont installés, qui sont un problème majeur dans le quartier. Tout le monde n'a pas les mêmes réactions. Ce sont des villages qui vont et viennent. » (M.J.M., novembre 2013)

Le groupe se dirige vers la sortie de l'immeuble vers la porte d'Aubervilliers en prenant ce petit sentier bordé d'un côté par les murs de clôture d'un entrepôt de matériaux de construction, et de l'autre, par un petit talus avec un grillage en contrebas du périphérique. M.J.M. s'arrête encore pour donner des éléments de repérage : « Ici, nous sommes pile à l'endroit où il y aura le franchissement du périphérique. L'opération d'ailleurs est financée, tout ça, ce n'est pas non plus des rêves. Le budget a été voté au conseil de Paris, il reste à faire l'aménagement. » Entre-temps, le fameux campement de Roms se matérialise sous nos yeux sur le côté du talus dans un trait où le ruban de terre devient un peu plus large. Le groupe ne perd pas son rythme de marche pendant que les femmes et hommes du « village » sortent de leurs maisons en matériel recyclé pour nous saluer. Entre les « bonjour » des habitants et ceux des visiteurs, il y a un rebond de cordialité, curiosité et méfiance. À la sortie du chemin, une dernière femme face à sa porte ne se contente pas des salutations : « hou là là ! Pourquoi tous ces gens ? » Une dame dans la file des promeneurs répond tranquille : « On visite le quartier » - « Et pour quoi ? » - « Pour le plaisir. »

À la porte d'Aubervilliers, M.J.M. s'arrête sur le large trottoir à côté de la cité Charles-Hermite, des immeubles en briques rouges qui font partie de la ceinture d'habitations à bon marché construites sur la zone *non ædificandi* des fortifications après la destruction entre 1919 et 1929 de l'enceinte de Thiers. De l'autre côté du large rond-point, il y a les immeubles du mail Émile-Bollaert, construit en 1998. Puis la liste de projets continue : centres commerciaux, nouveaux immeubles de bureaux, puis encore des logements et des transports. « Tout ceci va changer, tout ça va disparaître », c'est le dada de notre guide, « vous le verrez sur notre blog ». Puis il rappelle que ce ne sont pas les premiers projets de restructuration de cette zone : « Sous Pompidou, il y avait des gens qui phosphoraient pour une autoroute ici, on aurait recouvert aussi le canal Saint-Martin, on vient de loin, c'était l'époque du tout-voiture. » Enfin il revient sur les projets de prolongation du métro, « des travaux énormes », et sur la liaison avec les villes voisines : « Je vous invite à aller visiter Aubervilliers, c'est une ville en totale reconfiguration. Ce qui fait que les gens de soixante-dix ans à Aubervilliers ne reconnaissent pas leur ville. » Les plus âgés dans le groupe, qui ne sont pas du tout minoritaires, marmonnent complices.

Le groupe se déplace encore un peu dans la rue d'Aubervilliers pour regarder le panorama sur le pont sur le chemin de fer. « Ici, ce sont des zones à préserver aussi, parce que ce n'est pas les Champs-Élysées, mais on a des vues, quoi ! », M.J.M. parle de la cité Michelet que l'on peut voir de loin, un complexe d'habitat social en restructuration dans le 19^e arrondissement. Cela l'amène à questionner la résolution des problèmes sociaux de ces quartiers, notamment liés à la diffusion de la toxicomanie :

« Le 18^e arrondissement a beaucoup donné pour l'accueil de structures sociales et on aimerait bien aussi que d'autres arrondissements, y compris ceux de gauche, veuillent bien accueillir aussi des structures sociales parce que tout concentrer au même endroit, et en plus en zone urbaine, ça crée forcément des problèmes. »
(M.J.M., novembre 2013)

Mais l'attraction majeure de cet endroit, ce sont les grands chantiers en cours, ici il ne s'agit plus d'imaginer le futur :

« C'est l'entrepôt Mac Donald, c'était le plus grand hangar de Paris, 600 mètres de long. Les cabinets d'architectes ont choisi de garder l'armature, vous voyez. On a tout démonté pour reconstruire. Malgré les prix des logements, il n'y en a plus, ils ont déjà été tous vendus. [...] Il s'agit d'un endroit stratégique aussi, je le dis parce que nous y travaillons. Enfin quand je dis nous : les services de la Politique de la ville et les habitants. De ce côté du bâtiment, vous allez avoir un centre social de la ville de Paris qui est en cours de préfiguration avec des habitants qui se réunissent régulièrement, il y en a qui sont avec nous aujourd'hui. » (M.J.M., novembre 2013)

Le dernier point remarquable de la visite est le nouveau bâtiment qui héberge un cinéma de la chaîne UGC qui a ouvert seulement depuis un mois. Il se trouve entre les chantiers encore en cours et les immeubles de logements de la ZAC Claude-Bernard qui ont fait l'objet de la première livraison de Paris Nord-Est en 2012. Pendant la visite du bâtiment vitré, j'approche une dame avec un accent espagnol qui me dit être architecte : « Je fais partie d'une association qui organise aussi des balades urbaines dans le 19^e arrondissement. » Le cadre des participants me semble maintenant complet.

En sortant du cinéma, A.O. fait la conclusion de la visite en parlant encore des futurs équipements qui seront livrés avec le projet de l'entrepôt Mac Donald qui serviront les futurs habitants et ceux qui viennent de s'installer :

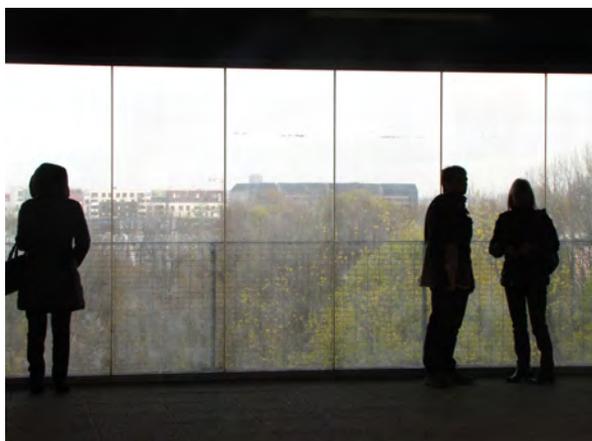
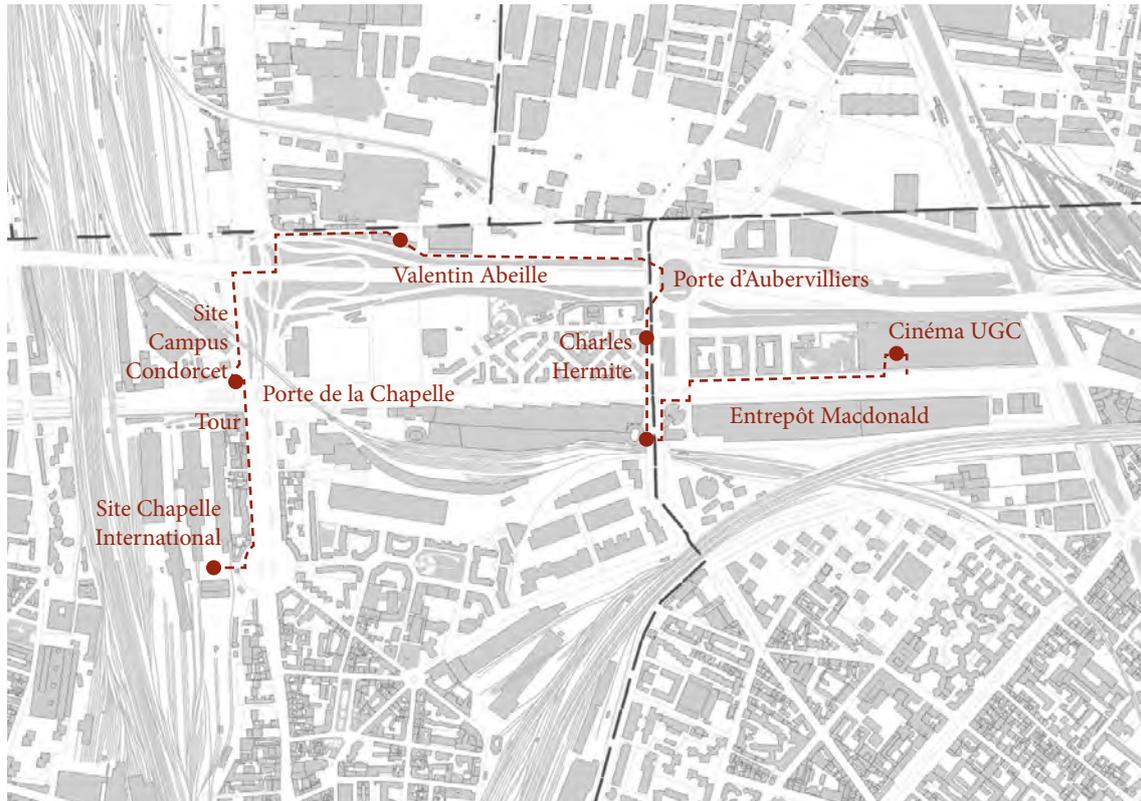
« Je n'ai pas encore eu d'échos, j'aurais aimé qu'il y ait un ou deux habitants qui viennent pour avoir déjà leur ressenti. J'avais eu un ou deux contacts au début, ils étaient assez contents. Il y avait quelque souci lié à l'environnement, mais bon il y a des choses à améliorer. » (A.O., novembre 2013)

Une dame au chapeau rose précise : « Notamment la prostitution. » D'autres dans le groupe semblent bien connaître ce « problème qui s'est quand même beaucoup amélioré dernièrement ».

Enfin le président prend congé du groupe avec quelques mots sur le travail de son association :

« Je vous incite à aller sur le site de Paris.fr, d'aller sur le site de notre blog, je vous distribue des plaquettes. [...] On organisera d'autres balades. Cet après-midi, on est quelques-uns à participer à une balade organisée par des gens de Plaine Commune sur le secteur d'aménagement qui est de l'autre côté du périphérique, et Aubervilliers aussi on pourra aller voir. [...] Vous le verrez dans le blog et dans le petit dépliant, on veut être en quelque sorte l'interface entre les habitants et les décideurs des projets par de vraies réunions de concertation et des comités de suivi. Et l'idée, c'est d'associer les habitants le plus en amont possible dans les projets d'aménagement urbain. Parce que même encore actuellement, même si la ville fait des efforts, on se rend compte que les gens sont au courant d'un projet au moment où le projet est pratiquement ficelé. Donc on peut agir sur les pots de fleurs, comme on dit. Bon, c'est un peu schématique, parce que là sur Chapelle International il y a un vrai travail de concertation. Nous, on a créé cette association sur la base d'un travail qu'on a fait à Pajol, un travail qui est considéré comme assez exemplaire parce qu'on a pu éviter des catastrophes comme la destruction de la halle Pajol qui aurait enlevé son âme, le caractère patrimonial du projet, et à faire en sorte que ce soit des équipements et non pas des logements. Pas parce qu'on est contre les logements, mais quand vous êtes dans une zone qui est déjà très densifiée, il faut un équilibre entre logements, bureaux, équipements et espaces verts. Et ça, c'est aussi un de nos combats, de mettre davantage d'espaces de respiration aux projets urbains qui sont soumis à concertation. Voilà. » (A.O., novembre 2013)

Figure 10 _ Itinéraire et photos de la balade urbaine de l'ASA PNE 18



6. De la planification à la tactique urbaine

Cette scène, qui représente pour nous le contrepoids de la rencontre entre urbanistes présentée en introduction de la première partie (cf. chap. T.1), nous amène vers la dernière thématique que nous allons aborder dans notre analyse : celle du temps. Ce voyage sur le terrain de la transformation ouvre en effet un questionnement sur la relation entre projet urbain et dispositifs non-institutionnels en termes de rapport entre l'horizon futur de la transformation et le temps présent de sa réalisation. Cette balade montre précisément l'importance pour les acteurs d'une « reconnaissance territoriale » qui passe par une mise en parallèle du plan avec l'espace physique. Les chantiers, présents ou à venir, que les acteurs traversent semblent, comme la ruine, incarner un « temps pur », un espace dont il est impossible d'imaginer complètement ce qu'il représente (Augé, 2011 : 59). Pour affronter cette impalpabilité des « rêves » et des « phantasmes », le dessin du projet semble être le point d'accroche qui peut rassurer ou inquiéter, comme fait par exemple la disparition suspicieuse des tours de logements dans les plans des guides de notre balade. Les porte-parole du projet assurent avoir vu le dessin en train de se faire, d'avoir eu la confirmation de sa réalisation et ils sont là pour en diffuser l'information. Cette relation d'attente vers le futur influence non seulement leur relation au présent mais aussi le choix narratif d'« anecdotes » du passé qui servent à réconforter la réalisabilité du projet, sa différence avec les visions urbanistiques passées et les compromis qui le différencient d'une utopie irréalisable.

C'est justement cette articulation entre un « horizon d'attente » et un « espace d'expérience » (Koselleck, 1990 [1979]) qui caractérise la relation particulière que ces acteurs peuvent mettre en place entre passé, présent et futur et qui reflète le rapport que les villes entretiennent avec le projet urbain depuis

les derniers quarante ans. La dimension temporelle du projet est fondamentale en ce sens car elle impose un temps à la réalisation des hommes, à leur changement ou à leur déplacement. Selon l'historien Reinhart Koselleck, l'horizon d'attente d'une société est en effet représenté par l'idée d'un « futur rendu présent » qui pousse les perspectives collectives vers le désir et l'espoir. En parallèle, l'espace d'expérience sera un « présent passé » qui définit les connaissances directes et transmises par la culture. Koselleck utilise ces deux catégories pour montrer comment l'époque moderne est caractérisée par un écart de plus en plus marqué entre désir et connaissance, écart qui éloigne les attentes du champ des expériences. François Hartog (2003 et 2012), en s'appuyant sur les recherches de Koselleck, nous propose de parler de *régimes d'historicité*, c'est-à-dire d'un « mode d'agencement du passé, de l'avenir et du présent » qui caractérise à la fois une époque et un contexte social et politique et qui est issu de la mesure de cette distance entre horizon d'attente et espace d'expérience. En nous insérant dans l'approche scientifique du Laboratoire Architecture Anthropologie, nous considérons la transformation urbaine comme un enjeu central dans la compréhension de la construction des régimes d'historicité et *vice versa* (Guez, 2006 ; de Biase, 2014). Le moment du projet représente en effet « ce moment singulier où les relations entre le passé, l'actuel et l'avenir sont questionnées, reconfigurées, re-signifiées » (Guez, 2008a ; Guez et Sotgia, 2013). En suivant Alessia de Biase (2014), nous pouvons considérer la notion d'*horizon*, dans son sens étymologique de délimitation, comme centrale pour comprendre les transformations spatio-temporelles en tant qu'éléments d'inclusion et exclusion des imaginaires et des représentations. Dans l'urbanisme, le projet social et le projet spatial sont en effet indissociables, ils construisent à la fois des processus de subjectivation et des idées de société. L'urbanisme est donc une discipline du temps, et non seulement de l'espace (Guez, 2007 et 2008b) car il produit un espace décliné dans le temps qui modifie et influence la superposition des *rythmes urbains*.

Cette dernière notion devient aussi centrale pour une analyse des temps du projet. Dans les sciences urbaines, elle a été affrontée selon une grande variété de points de vue (Revol, 2012) qui incluent : une dimension temporelle de l'analyse des espaces à travers le concept de chronotope (Bonfiglioli, 1997 ; Guez et Sotgia, 2013 ; Paquot et Mallet, 2010)¹ ; une dimension sensible et sociale (Lefebvre, 1992² ; Lynch, 1972) ; et une dimension sémantique qui lie le temps au langage et aux récits des politiques (Fayeton, 2000 ; Lussault, 2001). Le point commun de ces approches est l'idée qu'un rythme est ce qui explique la manière dont l'espace est habité dans le temps mais aussi comment cette relation peut être influencée par le projet. Nous entendons par *rythmes urbains projetés* tous ces éléments qui ont l'objectif de réguler l'accessibilité de l'espace à travers le temps, c'est-à-dire à travers la scansion temporelle des activités sociales. Si le rythme vécu est ce qui accorde les corps à l'espace (Lefebvre, 1992), ce qui relie l'aspect social et spatial des pratiques, il sera important à la fois de comprendre comment différents rythmes peuvent coexister dans le projet et dans la ville, mais aussi quelle modification de ces rythmes est imposée par le projet. Cette modification peut être vue comme l'expression d'un régime d'historicité car il impose ou reflète la relation de la société à son image dans le présent, dans le passé et dans le futur. Pour

1. Le chronotope est entendu par ces auteurs comme un ensemble de données qui superposent les configurations spatiales (topographie et morphologie) et temporelles (horaires d'ouverture des espaces, utilisations temporaires et cycliques) d'un lieu en permettant d'intégrer le temps dans la programmation architecturale (voir à ce propos les recherches du Laboratoire Architecture Anthropologie en relation avec le chantier de réflexion « Chronotopia » : <http://www.laa.archi.fr/+Chronotopia-+>). Cette posture a notamment contribué à la mise en place de nouvelles « politiques temporelles » (en Italie et Pays-Bas aussi) qui mettent au centre la gestion des temps en relation aux dynamiques de travail et de loisir contemporaines. Leur objectif est notamment l'agencement des polyrythmies à travers l'institution de bureaux du temps (Mallet, 2013).

2. Lefebvre parle, en empruntant le concept à Bachelard, de rythmanalyse pour indiquer une pratique de compréhension de la ville à partir de l'idée que « tout rythme implique le rapport d'un temps avec un espace » (Lefebvre, 1992 : 99). L'analyse de la coprésence de différents rythmes, en tant que « temps localisés », nécessiterait l'individuation des différentes typologies (individuelles, sociales, fictives, politiques), de leurs fréquences (cyclique et linéaire, continu et discontinu, quantitatif et qualitatif) et des rapports de polyrythmie qu'ils instaurent entre eux.

comprendre ces relations, il faudra encore une fois aller au-delà des apparentes dichotomies entre rythmes qui peuvent être exprimés par les discours des acteurs et par leurs pratiques afin d'enquêter sur les malentendus sur lesquels reposent les concordances apparentes. Il nous faudra « mettre en œuvre une attention particulière aux processus de transition, de rupture et de transformation, où les entre-temps deviennent fondateurs d'une manière de regarder un espace dans sa durée, du "faire de la ville" » (de Biase, 2014 : 50).

En quoi consiste-t-il donc le rêve dont parlent les guides de la balade ? En quoi se différencie-t-il de ce qu'ils appellent utopie ? Quelle contribution donnent des dispositifs comme celui de la balade à la construction du discours sur le projet ?

6.1 Pari et incertitude : le projet urbain

Dans le récit des guides de notre balade, le mot utopie est utilisé une seule fois et avec une acception négative qui sous-entend l'idée d'un projet irréalisable. Afin de saisir le sens de cette utilisation, il faudra comprendre tout d'abord l'évolution du rapport entre urbanisme et futur.

Utopie et capitalisme

L'idée d'utopie, au sens originellement formulé par Thomas More, s'applique à un modèle de société sociale idéale³. Ce concept trouve une grande application dans la naissance de l'urbanisme qui conçoit le projet de l'environnement urbain en tant que modèle spatial capable de générer une société harmonique. L'utopie à travers l'urbanisme devient en effet un élément actif de transformation de la société (Choay, 1965), elle se place dans le monde réel en tant qu'« utopie de reconstruction » avec l'objectif de reconstituer un environnement plus adapté aux évolutions des hommes qui l'habitent

3. Dans son livre *Utopia*, Thomas More représente en effet une société parfaitement égalitaire (eutopia – bon lieu) dans un lieu fictif (utopia – aucun lieu) (cf. Choay, 2006 et Paquot, 2007).

(Mumford, 1922). L'idée du modèle utopique a comme nœud central la construction du futur en tant que *télos*, du grec ancien objectif, un but à atteindre dans un temps illimité (Ventura, 2006). Dans cette vision, le passé peut se traduire en un mal à soigner, une « imperfection » qui nécessite une « correction » (*ibidem*), et donc un temps à interpréter en vue du futur. En conséquence, le présent deviendra un moment insignifiant qui doit être sacrifié afin de rejoindre l'utopie. Selon Françoise Choay (1965), l'urbanisme même naît effectivement comme un mouvement qui vise à corriger le désordre de la ville industrielle à travers une réforme des hommes et selon différents modèles qui se sont succédé dans l'histoire. Chacun des modèles qu'elle repère dans l'évolution de la discipline (dont les principaux sont le progressiste, le culturaliste, le naturaliste et l'humaniste) implique un rapport différent à l'utopie sociale et aux temps futur et passé, en s'orientant selon deux figures fondamentales : la nostalgie et le progressisme (*ibidem* : 15). Dans la tradition de l'urbanisme, l'utopie revêt ainsi le caractère opérationnel d'une contre-proposition à la réalité (Paquot, 2007).

Selon les auteurs néo-marxistes, le développement capitaliste semble avoir joué un rôle important dans la mise en place politique et opérationnelle de ces utopies. David Harvey (2012) nous rappelle que l'expansion urbaine dans le capitalisme est vouée à absorber les crises du surplus économique. Quand un surplus de produits ne peut pas être consommé en générant un surplus de profit, l'urbanisme amène une solution en élargissant l'échelle de la ville et en créant de nouvelles infrastructures et un nouveau modèle de vie. Les premières répondront au besoin d'élargissement des ressources naturelles, des forces de travail et des technologies ; le deuxième fournira la création de nouveaux besoins de consommation. Ce processus potentiellement infini projette la ville dans une expansion linéaire justifiée par l'impératif de l'innovation technologique et sociale. En conséquence, la seule utopie réellement acceptable est celle qui propose une idée de transformation non seulement progressiste,

mais aussi marchande et fiable, et qui repose sur une pleine confiance dans le développement économique.

Dans ce contexte, la planification a dû s'armer d'une « posture anticipatrice » dans laquelle « le projet constituait une projection hors des contingences présentes » qui servait une finalité « indexée sur un avenir rêvé mais non imprévisible, improbable et inatteignable » (Genestier, 2001 : 104). La mise en place opérationnelle de l'utopie urbaine a été caractérisée en effet, depuis les années 1950 jusqu'aux années 1980, par la création de chaînes de traduction linéaires, dans laquelle le problème était décomposé en séparant l'espace conçu et représenté de l'espace vécu (Lefebvre, 2000 [1974]), et la solution était naturalisée à travers des opérations logiques simples et dialectiques. Dans cette pensée, le social était conçu comme « apte à être maîtrisé et modelé par une puissance supérieure et extérieure » : celle étatique (Genestier, 2001 : 105). L'homme en résulte comme un être à perfectionner qui doit sacrifier son présent à l'intérêt général futur en suivant la promesse d'un horizon d'attente commun (*ibidem*).

Néolibéralisme et
projet urbain

Bien que le lien entre utopie urbanistique et développement capitaliste n'ait pas été brisé, depuis les années 1980, ce modèle a subi un changement radical provoqué par plusieurs facteurs historiques largement reconnus. La chute du mur de Berlin, la mondialisation et le nouveau capitalisme libéral entraînent progressivement la fin des « grands récits » de la modernité autour de la rationalité et de l'esprit universel de l'humanité, et alimentent la peur de la perte de contrôle du progrès technologique, la disparition des repères identitaires, et la précarité sociale⁴. Ces facteurs semblent briser la foi en une progression linéaire du futur en ouvrant de nouveaux espaces d'incertitude.

4. La majorité de la littérature utilisée dans ce chapitre concorde sur l'individuation de ces facteurs comme prémices d'un changement de perspective dans la perception sociale du futur de l'époque contemporaine (voir en particulier Lyotard, 1979 ; Pomian, 1980 ; Hartog, 2003 ; Augé, 2011).

Dans ce contexte, les villes, surtout les métropoles, jouent un rôle politique de premier plan (Pinson, 2009) car elles semblent représenter à la fois le lieu où se concentrent les nouvelles incertitudes, mais aussi le lieu où ces incertitudes peuvent être affrontées. Cette centralité est aussi un facteur de changement de la structure des villes et de la manière dont elles sont projetées et construites. Ceci, d'une part, parce que le flux apparemment immatériel des capitaux globaux trouve une spatialisation dans les métropoles mondiales (Sassen, 2006 [1994]), et, de l'autre, parce que le fonctionnement économique classique du capitalisme dans le développement des villes est influencé par les nouvelles logiques de franchisation (Mangin, 2010) et de financiarisation (*Urbanisme*, 2012). Ces dernières font notamment apparaître des nouveaux acteurs économiques qui créent ces circuits intermédiés et titrisés dans lesquels l'immobilier devient liquide et mobile (Theurillat, 2011). Les nouvelles rhétoriques du développement durable et de la densification, tout en proposant d'apporter de nouvelles réponses à l'impossibilité d'un développement démesuré des villes, jouent un rôle central dans la négociation qui permet un ancrage local des capitaux globaux mais aussi dans la création d'une image de la ville qui soit la plus apte à répondre à la demande de flexibilité et d'attractivité des marchés financiers et dans laquelle « le rôle de la collectivité locale consiste à créer un "good business atmosphere" » (*ibidem* : 233). Dans cette logique, l'image de la ville devient en soi une source de rentabilité économique.

La nécessité d'une évolution de la gouvernance urbaine dans ce contexte, et par conséquent de la négociation des acteurs locaux avec les dynamiques financières et les capitaux privés globaux, est l'un des éléments fondamentaux de la naissance du *projet urbain*. Cette notion floue, apparue dans les années 1980, embrasse une multiplicité de situations différentes : le projet urbain est « aussi bien une action concrète qu'une démarche méthodologique » et il élargit « la notion de "projet" classique, processus technique du ressort de

l'architecte », en y ajoutant « celle, plus large, d'"urbain" qui se réfère à la ville et qui renvoie de ce fait à des compétences multiples et donc pas uniquement aux problèmes d'organisation spatiale » (Ingallina, 2008). Cette forme d'intervention se propose comme une alternative à la planification classique de la ville moderne afin de faire front à ce qui est diagnostiqué comme une diminution des ressources et du pouvoir de l'État central qui nécessite une délégation vers le local et le privé et une majeure intégration des incertitudes (Pinson, 2009). Dit simplement, les instruments de planification classique tels que le PLU et le SCOT se trouvent aujourd'hui à concourir avec la présence croissante de périmètres de projet dont la taille et la gestion échappent à la réglementation urbaine globale. Ces projets de grande et moyenne envergure, qui peuvent prendre la forme de ZAC, de projets à échelle métropolitaine ou d'opérations en vue de grands événements internationaux⁵, présentent ainsi des périmètres autonomes dont la gestion se fait sur la logique de l'exception et du pragmatisme et dont la cohérence n'est pas gérée en amont mais au fur et à mesure. Pour utiliser les mots de David Mangin (2004) : « ce qui est convenu d'appeler le "projet urbain" se retrouve progressivement confiné dans un urbanisme d'opportunité, limité le plus souvent aux friches industrielles de reconversion post-fordiste »⁶. María Castrillo Romón nous fait remarquer d'ailleurs comment les notions de réhabilitation, rénovation et régénération urbaines caractéristiques du projet urbain et qui s'imposent dans les pays européens grâce aux réglementations communautaires, tout en mettant en

5. Nous faisons remarquer ici que tant les GPRU que le projet du Grand Paris rentrent dans la dynamique du projet urbain. Ce n'est pas un cas si le projet Grand Paris a créé par exemple un conflit avec le SDRIF de la région Île-de-France (cf. chap. 1). L'échelle des projets urbains peut être vue aussi comme une adaptation de l'urbanisme à la gestion des îlots de secteur périphériques décrits par David Mangin (2010).

6. Les friches industrielles jouent d'ailleurs un rôle central dans la gestion financiarisée de l'espace urbain car elles permettent de stocker de la rente foncière à travers des réglementations strictes (Genestier, 2001) et de la rendre disponible au moment propice, en donnant le temps pour la mise en place du jeu économique entre acteurs publics et privés tout en minimisant les risques.

avant le rôle de la participation et du développement durable, promeuvent les relations entre institutions et promoteurs privés plutôt que renforcer l'intérêt général de la planification des terrains publics (Castrillo Romón, 2012 ; 2013). Le projet urbain se propose comme un facteur qui porte une série d'avantages tels qu'une gestion plus souple des temporalités de projet à travers une déhiérarchisation des échelles ; la mise en place de processus d'expérimentation qui créent une « alternative » à l'urbanisme fonctionnaliste ; une capacité d'ouvrir le débat sur la gouvernance à travers une construction du « consensus dialogique » et une valorisation des processus « auto-organisationnels » et ascendants ; l'implémentation des « identités locales » ; et une valorisation des connaissances « contextuelles » et « expérientielles » des professionnels ; ainsi qu'une majeure « ouverture interdisciplinaire » (Pinson, 2009). Bref, le projet urbain se propose comme la panacée de tous les maux d'une société qui estime n'avoir plus d'instruments pour gérer une planification sur le long terme.

Ce qui en résulte est une ville dans laquelle les projets sont qualifiés de plus en plus « grands »⁷ face aux enjeux politiques et territoriaux (de Biase, 2014) et dont l'objectif est toujours celui d'un « pari », d'un défi face à la complexité de la métropole dont une vision d'ensemble serait impossible. En même temps, la capacité de prévision et perspective se réduit de plus en plus⁸. Face à cette réduction, l'incertitude du futur est conçue comme un possible instrument de gouvernance qui permettrait de faire évoluer la décision et l'innovation en dépassant la mentalité du soupçon et du risque (Barthe, Callon et Lascoumes, 2001). Cette ville produit en somme une multiplication d'*états d'exception*

⁷ Le GPRU Paris Nord Est a subi un élargissement récent qui a porté son périmètre de 200 à 600 hectares, du boulevard périphérique jusqu'à la Gare de l'Est, afin de trouver une nouvelle cohérence avec le territoire de Paris intra-muros. Cet élargissement démontre le caractère expansionniste des projets urbains et leur concurrence avec les instruments de planification classique.

⁸ Les grandes métropoles ont tendance en effet à médiatiser leurs actions sur des laps de temps réduits par rapport au passé : Paris 2030, Lyon 2020... Les dates des grands projets ne vont que rarement au-delà d'une prévision de quinze ans.

(Agamben, 2008)⁹ dont la particularité est de dépendre d'une souveraineté qui n'est plus facilement reconnaissable. Qu'est-ce qu'il en est alors de l'idée de futur dans cette situation ?

L'importance du présent

Comme dans toutes les époques de crise, le futur est représenté aujourd'hui comme un élément plus de peur que d'espoir. En même temps, cela n'implique pas un immobilisme ou un refus de programmation. Si, d'un côté, la « crise de l'avenir » brise l'espoir dans les révolutions politiques et dans le progrès scientifique (Pomian, 1980) et produit des architectures « cathartiques »¹⁰ (Rubio, 2011), d'autre part, elle cultive une nouvelle forme d'attention au moment présent. C'est le présent qui doit en effet se charger du poids de l'innovation en se représentant comme un futur déjà virtuellement réalisé. Le futur de la ville étant trop incertain pour construire un *télos* convaincant, la société est amenée à vivre une forme de « présentisme » dans lequel le moment actuel « désire se regarder comme déjà historique, comme déjà passé » (Hartog, 2003 : 127) en créant une surproduction d'objets patrimoniaux. La patrimonialisation devient alors une notion omniprésente dans la rénovation urbaine tout en créant des conflits qui « recouvrent en réalité des contradictions d'intérêts et des rapports de pouvoir » (Garnier et Castrillo Romón, 2013). Ce « présent messianique » et « anxieux de prédictions » est en effet le produit d'une extrémisation des utopies libérales :

⁹ L'état d'exception, concept formulé par Carl Schmitt et actualisé par Giorgio Agamben, indique un moment de suspension du droit commun face à une nécessité contingente telle qu'une guerre. Il se différencie de l'anarchie car son déroulement est réglé par une autorité souveraine qui en définit les limites physiques et temporelles et les normes internes.

10. Selon Emmanuel Rubio (2011 : 19), les traumatismes du XX^e siècle, qui à partir des guerres mondiales jusqu'au 11 septembre voient les destructions architecturales comme le théâtre des violences sociétales contemporaines, ont produit une architecture « traumatisante » à son tour, et dont la fonction est « d'exorciser les cauchemars les plus noirs de la communauté ». À partir du brutalisme des années 1950 jusqu'à l'architecture du « blob » et aux œuvres mémorielles de Libeskind, l'architecture participerait donc à une « fiction cathartique » de la destruction et de la catastrophe .

« Dans ce progressif envahissement de l'horizon par un présent de plus en plus gonflé, hypertrophié, il est bien clair que le rôle moteur a été joué par l'extension rapide des exigences toujours plus grandes d'une société de consommation [...]. Si le temps est depuis longtemps une marchandise, la consommation actuelle valorise l'éphémère. » (Hartog, 2003 : 125)

L'« idéologie du présent » met en place un « existentialisme pratique » (Augé, 2011) dans lequel le projet urbain s'insère en proposant une idée de ville qui se fait par collage. Lorsque le futur est « atomisé », le sens du projet est en conséquence « émietté » sous la multiplication des possibles visions subjectives du futur :

« En effet, le thème et le terme du projet urbain offrent l'occasion et le moyen de préférer un discours à résonances messianiques, conformément à une conception constructiviste (c'est-à-dire prétendant construire le social) de l'instance politique [...] nous sommes aujourd'hui loin de cette ère où régnait une vision optimiste du futur, telle que le vocable "plan" l'énonçait. Le terme actuel de projet est beaucoup plus sur la défensive ». (Genestier, 2001 : 103 et 109)

Le projet travaille en même temps comme un « dispositif de confirmation » qui a « pour enjeu d'écarter l'incertitude » (Boltanski, 2008) en créant un « effet d'annonce » (Genestier, 2001). Afin de se rendre présent, le projet ne devra en effet pas renoncer à ses objectifs progressistes, mais devra les annoncer et les médiatiser. La projection vers un futur proche, tout comme la prolifération d'images futuristes, semblent effectivement avoir plus une fonction d'enchantement¹¹ et d'incitation vers une foi messianique que celle d'indiquer les objectifs d'une planification structurée.

11. Ce n'est pas un cas si l'une des récentes expositions de la Cité de l'architecture et du patrimoine parisienne est intitulée « Ré-enchanter le monde. Ville, architecture, transition ». Les projets exposés s'annoncent comme les nouveaux « contre-modèles » pouvant résoudre les plus grandes crises mondiales : « construire une civilisation urbaine, loger 9 milliards d'humains, protéger la nature et ses ressources, accomplir l'équité dans l'accès au développement... » (http://www.citechaillot.fr/fr/expositions/expositions_temporaires/25473-reenchanter_le_monde.html). Ce titre semble d'ailleurs vouloir répondre au « désenchantement du monde » wébérien, expression qui indique la fin du monde de la magie, de la religion et de la superstition, face à la progression du projet rationaliste de la technique dans l'histoire.

6.2 La négociation temporelle

À l'intérieur de ce contexte, le conflit temporel entre associations et institutions semble se jouer principalement sur la durée de la décision, c'est-à-dire sur l'écart entre le temps court de l'aménagement et celui long des processus de participation, ou sur la possibilité de pérennisation des initiatives citoyennes. Il s'agit d'un conflit qui se déploie sur le terrain même du projet urbain et de sa capacité à faire évoluer la hiérarchie des temporalités de la gouvernance en créant des processus ascendants.

L'un des animateurs du collectif d'architectes Point de rassemblement basé à Aubervilliers nous expose le problème de l'écart avec la vision des urbanistes à propos de l'une des actions de leur collectif qui consiste en la création d'un jardin participatif :

« Les institutions elles ont du mal à entendre cette démarche. Quand t'es dans un Grand Projet de Renouvellement Urbain à des millions, voire des milliards... Et qu'on vient dire : non, mais on va faire rentrer un petit peu d'incertitude dans ton truc, laisse le temps aux habitants de prendre le temps de vraiment réfléchir aux usages qui vont avoir de ce lieu. C'est des démarches qui sont... Et là on est avec des gens qui ont un peu du mal, je pense. [...] Pour revenir à la reconnaissance de ces pratiques, c'est vraiment ça, c'est faire accepter aux pouvoirs publics ce qu'ils refusent depuis vingt ou trente ans. C'est faire accepter la notion d'expérimentation, de temps long. Et bon, après les pouvoirs publics refusent aussi parce qu'on est dans un système économique qui fait que c'est le temps court qui régit la vie sociale. » (A.C., mai 2013)

De leur côté, les urbanistes des mairies ont une vision d'un écart temporel qui oppose les demandes immédiates des associations lors des concertations avec le temps long des décisions politiques, comme le dit l'urbaniste de la Direction d'Urbanisme de Paris chargée du GPRU Paris Nord-Est :

« Nous, on est dans des processus hyper longs, c'est-à-dire que s'il y a une programmation, je ne sais pas quoi, de terrain de sport, ou de jardin partagé, ou d'agriculture urbaine [...] Nous, en amont on est obligés de faire une fiche au maire de Paris en disant : si on programme ça, ça veut dire tant de millions

d'investissements pour la ville. Est-ce qu'on peut programmer tant de millions d'investissements dans la prochaine mandature ? Il faut que ça soit [inscrit] dans les tuyaux financiers identifiés. Parce qu'on est obligés de programmer quasiment 3 ou 4 ans à l'avance les investissements de la ville, pour que ça soit bien inscrit dans les tablettes en disant : en 2016, il faudra dépenser 3 millions d'euros sur tel truc. Il faut que ça soit au budget, quoi. » (C.A., juin 2013)

L'artiste de l'exposition *Cartes urbaines sensibles* (cf. § 5.1) a une vision aussi assez tranchante de cette dispute temporelle et des réalités du processus d'aménagement :

« En réalité, c'est le bordel, personne ne l'admet mais la réalité c'est qu'on ne sait pas. Mais simplement il y a des enjeux politiques, économiques, il y a des enjeux "urba", et pour ça, on ne peut pas dire qu'on ne sait pas, on ne peut pas dire qu'on va tester. Et puis du coup, c'est vachement mieux si on a des théories. Et les urbanistes sont très forts pour ça, ils sont un peu les emblèmes de ces théories alors qu'il y a les politiques et les économistes derrière. » (T.P., septembre 2011)

Cette dernière constatation nous rappelle sûrement l'exigence de sortir d'une vision naturalisée et linéaire du temps de l'aménagement et de ses récits (Lussault, 2010) mais nous laisse le doute sur comment cette apparence qui cache le « bordel » est construite socialement.

Qu'il y a-t-il alors derrière ce débat sur la durée et l'incertitude ? Le conflit dans ce type de récits semble se décliner comme une opposition entre temporalités urbaines qui correspondent aux « temps » de différents types d'acteurs : les habitants, les professionnels, les décideurs. En conséquence, il crée des oppositions dichotomiques entre différentes manières de vivre et concevoir la ville : longue et courte, rigide et flexible, stable et éphémère, planifiée et évolutive. Comme nous l'avons vu, ce type d'oppositions est au cœur même de la naissance de la notion de projet urbain et relève non tant d'une opposition entre acteurs mais d'un débat idéologique qui est au cœur de l'affirmation du régime temporel contemporain. Pour comprendre ce dernier il sera alors intéressant de sortir de l'équation entre temps et acteurs afin de lire ces apparentes dichotomies en tant que tensions qui peuvent cohabiter dans

chaque discours et soutenir les malentendus qui permettent la collaboration entre acteurs de différentes natures au lieu de les séparer. La dernière balade nous a montré d'ailleurs que, dans le but de pouvoir influencer sur le processus, les citoyens ont la nécessité de s'approprier du discours et des temps du projet. Qu'est-ce qu'il arrive quand ces divergences sont surmontées ? De quelle manière le dispositif non-institutionnel participe à la construction du temps du projet ? Le débat sur la durée aura tendance, dans ce déplacement de regard, à se transformer en un questionnement sur l'influence du projet sur le rythme urbain. Le dispositif nous donne en effet la possibilité de comprendre l'« actualité » des formations discursives (Deleuze, 2003). En d'autres termes, on pourrait dire que le dispositif, dans ce cas, est apte à nous éclaircir sur l'avant-garde temporelle des politiques publiques tout comme les mouvements sociaux peuvent être considérés comme « des analyseurs, des catalyseurs et des accélérateurs » de la « culture publique » (Cefaï, 2009). La lecture du dispositif nous permet d'observer le projet comme un « modulateur en mouvement » qui réunit la dimension objective et subjective de la construction de la ville (Latour et Yaneva, 2008).

C'est justement afin de sortir de cette opposition apparente entre acteurs que nous n'avons pas choisi de présenter ici des situations d'opposition de *discours temporels*¹², mais des récits concernant la construction d'espaces et de temps à l'intérieur du dispositif non-institutionnel. En effet le discours sur le futur de la ville prend toute sa force surtout dans la mise en place de lieux et de situations performatives qui se proposent comme alternatifs au projet urbain néolibéral et au consumérisme urbain. L'observation de *négociations*

12. Par discours temporels, nous entendons ici justement ces situations polémiques qui offrent une opposition entre idées du temps différentes. Ces discours qui ont d'ailleurs déjà été présentés dans les situations de terrain des précédents chapitres (cf. § T.2 ; § T.3 ; § T.6).

*temporelles*¹³ nous donnera la possibilité de regarder de près ce que les associations et les institutions font à la matérialité de la ville à travers les dispositifs.

T.9 Au fur et à mesure

9 heures 30, ZAC Alstom Confluence dans le secteur de la gare de Saint-Denis (cf. fiche F.1). Une maison abandonnée peinte en jaune signe le début du chantier. Des barrages coloriés montrent des dessins d'enfants : « Cette fresque a été réalisée par les artistes du 6B avec les enfants de Saint-Denis avec la participation de l'école d'art plastique et la ville de Saint-Denis. Merci au groupe Brémond ». D'autres affiches du promoteur immobilier Brémond promettent l'arrivée du futur avec des photomontages du projet dont le chantier a démarré en 2009 et prévoit la création d'un nouveau quartier. Au 6b du quai de la Gare, un grand parallélépipède gris est coincé entre les grues du chantier et le canal. Un panneau à l'entrée indique le nom « Néaucité », une nouvelle ville se prépare ici apparemment. Mais pour l'instant la porte semble condamnée. Il faut faire le tour pour entrer.



ZAC Alstom

Le 6B est un immeuble de bureaux qui sera conservé avec le label de patrimoine industriel à l'intérieur de la ZAC. Depuis 2011, il a été loué par des artistes afin d'en faire un lieu de résidence et de diffusion culturelle (cf. chap. T.1 et fiche F.3) et il s'est vite affirmé comme l'un des hauts lieux de la « culture alternative » en Île-de-France. À l'intérieur, l'esthétique bureautique de l'immeuble vidé est mélangée avec les signes de la présence d'une vie précaire : meubles en bois non traité, flyers et posters, fauteuils et chaises de différentes fabrications et origines, un bar construit avec du matériel recyclé, puis des couloirs et des bureaux fermés. B.J. arrive avec sa valise express. Les

13. En opposition aux discours, les négociations temporelles sont pour nous des situations contractuelles et performatives où l'idée de temps n'est pas débattue mais construite et agie.

clôtures de son bureau presque vide portent encore les traces d'un passé d'entreprise. Il m'explique la naissance du lieu, la volonté de créer un « espace partagé » :

« Nous sommes une association, qui gérons un lieu qui fait 7 000 m², un bâtiment qui appartenait à Alstom quand on est arrivés. Alstom, c'est un groupe industriel, on était en zone industrielle derrière la gare de Saint-Denis. Il y a trois ans, c'était un quartier assez malfamé, c'était la plaque tournante du crack en Île-de-France, il y avait plein de toxicos, de putes. Ce n'était pas bien vu. Ça ne va toujours pas trop mais ça va quand même beaucoup mieux. Donc on est arrivés dans un quartier industriel. [...] Aujourd'hui on est au milieu d'un chantier et, on va dire dans cinq ans, on sera au milieu d'un nouveau quartier. Donc c'est une ZAC, une zone d'aménagement concerté, l'aménageur, c'est le groupe Brémond, son truc s'appelle Néaucité. C'est une triangulaire comme toutes les ZAC qui avance au fur et à mesure, ils vont construire 70 000 m². Moi, étant donné que je suis membre du collectif Exyzt¹⁴, en 2007, le festival Futur en Seine nous a proposé de grosses installations architecturales sur la région. [...] Et moi, dans ce cadre-là, j'ai prospecté sur le territoire pour trouver un endroit pour faire ce projet. Donc il y avait une sorte de carotte derrière, un gros projet de visibilité de machin, je ne sais plus, c'était à 400 000 euros, pour te donner un peu l'échelle. Et du coup, je rentre en contact avec Brémond par hasard, par une autre histoire, et je me dis : tiens, ça me chauffe bien ! Ils me mettent en contact avec Alstom qui est le propriétaire du site. Et moi, avec Alstom, je négocie, moi, je fais tout dans cette histoire, je négocie un prix au mètre carré pour cette histoire. On va ramener un projet qui va faire un gros coup de com' et tout et tout mais on ne veut pas que ça soit un coup d'épée dans l'eau, on veut que ça serve à quelque chose. Le bâtiment, il est vide, on paye du gardiennage, c'est le seul bâtiment qui sera gardé dans le quartier, ça c'était prévu. Je me dis : il est vide, qu'est-ce qu'on en fait. Un an après 2008, on avance là-dessus, ils disent : tiens, c'est intéressant ce machin. Et un an après 2008, crise financière, le projet tombe à l'eau, le festival n'a pas les sous pour le faire. Du coup, je laisse un peu tomber l'affaire et, un an après, dans le quartier, je rencontre les gars d'Alstom qui disent : ouais mais quand même, tu nous n'a pas refait de proposition. [...] Du coup, moi, je fais une proposition de prix, parce qu'il en voulait trop cher, c'était une proposition un peu indécente, parce que, moi, j'y tenais pas. [...] Par contre, j'avais pas mal de gens autour de moi à Saint-Denis qui cherchaient des espaces de boulot [...] il y avait plein de gens qui avaient envie d'avoir

14. Exyzt est un collectif pluridisciplinaire d'architectes fondé en 2003 et basé à Paris. Le groupe a obtenu une grande notoriété à partir de 2006, suite à la participation à la 10^e Biennale de Venise avec l'architecte Patrick Bouchain. Leur intervention, la Metavilla, a consisté en la transformation du pavillon français en un espace de vie que les artistes ont occupé pendant toute la durée de l'exposition.

un espace de travail partagé. Du coup, la négoc' avec le proprio, je la fais sur 200 m² [...]. Et à partir du moment où j'ai cette base, j'ai un prix au mètre carré de location charges comprises avec Alstom : donc les gens vont payer 10 euros pour m² pour leurs espaces individualisés, ça nous permettra de dégager une marge pour des espaces collectifs et éventuellement d'avoir un peu de moyens pour faire des travaux. Je pose cette base, j'envoie le message aux trois-quatre personnes que je connais à Saint-Denis, parce que j'habite à Saint-Denis depuis trois ans à ce moment-là, et j'ai plein de potes dans Paris, mais l'idée ce n'était pas de faire venir des Parigots. Donc là, je travaille comme architecte, je ne suis pas un chef de bande ou un membre d'un collectif qui veut prendre un lieu, quoi. [...] Et il y a un très gros engouement, les gens visitent les espaces, je dis : je ne suis pas un agent immobilier, il s'agit de partager des espaces en collectif, pas de faire un collectif artistique ou bidule, mais quand même de faire des choses ensemble, d'être ancrés au territoire, d'être ouverts sur le quartier. Parce qu'on sentait qu'il fallait, comment dire, être ancrés sur le territoire parce qu'au départ, moi, je négocie pour un bail précaire, de deux ans, et que ça peut s'arrêter au bout de 23 mois ou ça peut continuer, donc si on est ancrés on a plus de base pour que ça fonctionne. Voilà comment j'y suis arrivé. » (B.J., juin 2013)

Puis il m'explique les perspectives futures du lieu :

« Aujourd'hui on a 150 résidents dans des espaces de 8 à 150 m², qui ont des activités très majoritairement dans les activités des médias et de la culture, qui occupent 3500 m² du bâtiment et ensuite on a en gros 1500 m² d'espace commun et tous les couloirs, les chiottes, tout ça. On a aussi de 150 à 200 demandes. On est sur le Territoire de la culture et de la création¹⁵, du coup il y a une volonté politique d'encourager la création locale. En plus, on est sur un lieu qui a un vrai passé industriel. Du coup il y a des interstices temps qui permettent à des projets un peu expérimentaux de voir le jour. Donc il y a une volonté maintenant [...] qui a été quand même validée par le politique, par le Contrat de Développement Territorial signé entre l'agglo et l'État, d'encourager des lieux émergents dans des lieux de patrimoine industriel. [...] Et l'agglo et la préfecture de région ont décidé de mettre l'Atelier¹⁶ de ce territoire ici au 6B à la rentrée. C'est encore une chance, ça sera un

15. L'un des *clusters* du Grand Paris (cf. chap. T.1 et chap. 1).

16. L'Atelier du Territoire de la culture et de la création est conçu par Plaine Commune comme « un lieu d'expression de la parole », qui héberge « des débats, des ateliers, des initiatives, des moments festifs ou de création » et anime « un réseau où se rencontrent habitants, artistes, acteurs culturels, chefs d'entreprises, salariés, universitaires, acteurs associatifs, sociaux... » grâce à « une bibliothèque, avec des ouvrages sur la fabrication de la ville, sur les grands projets de Plaine Commune, sur la place de la culture dans le développement urbain ». (<http://www.plainecommune.fr/latelier/#.U99k7F5XLSg>).

lieu d'information sur le territoire, culturel d'acteurs [...] ça sera un lieu de gouvernance. [...] Ça montre qu'un projet comme celui-là dans son alternative est quand même séduisant pour le politique. » (B.J., juin 2013)

Il m'explique aussi le principe à la base de cette opération :

« Les moyens ne doivent pas être forcément ceux qui viennent d'en haut, ils peuvent être aussi ceux d'en bas, les gens. Maintenant on commence à avoir des subventions mais on n'en a pas eu pendant trois ans. C'est le loyer des gens qui payait le truc, en tout cas au début. Maintenant qu'on est dans un lieu qui pèse, qui tourne, qui a du public, où les gens ont envie qu'on reste, on n'est plus dans la précarité mais dans une sorte de pérennisation du site dans le nouveau quartier qui arrive, et bah là il y a des enjeux qui ont un prix : pour faire la mise aux normes des choses comme ça. Donc là, on commence à avoir besoin d'argent public. Avant on était autonome, c'est ce que j'aime. [...] Quand je disais qu'on est un projet autonome, c'est parce qu'on paye quasi pas de loyer. Dans une ville normale, tu payes un loyer cher, nous, en gros on a 500 000 euros par an, on passe à un million si on a un loyer. » (B.J., juin 2013)

Depuis 2011, pendant l'été, un festival d'expérimentation artistique nommé « Fabrique à rêves » se déroule à l'extérieur du bâtiment, dans l'espace résiduel du chantier qui change chaque année. Ce festival est « construit autour de l'idée de guinguette [...] cabaret populaire officiant à la fois comme lieu de bal et comme buvette » et à la fois conçu comme « jardin public » avec des attractions et des espaces de détente (http://beller.phpnet.org/public/JB-6B/dossier_FAR_110301_light.pdf). Des « équipes pluridisciplinaires » d'artistes, architectes et paysagistes « habituées à s'impliquer bénévolement » sont invitées à répondre à un appel à projets pour proposer des activités de longue ou courte durée pour lesquelles ils reçoivent des petits budgets d'aide au fonctionnement¹⁷. Le mois suivant, lors d'un entretien, la directrice de la

17. Nous avons pu observer cet événement de l'intérieur lors de l'édition 2012 du FAR dans laquelle nous avons proposé et participé à l'organisation d'une activité appelée « Fabrique de l'incertain ». Cet événement était conçu en relation avec le panel « (Un)certain spaces : disquiet and the city » organisé par les anthropologues Maria Anita Palumbo et Martin Lamotte à l'intérieur de la conférence « Uncertainty et Disquiet » de l'European Association of Social Anthropologists qui a eu lieu le même été à l'université de Paris-Ouest Nanterre-La Défense. Lors de cet événement, nous avons proposé un débat sur le thème de l'incertitude ouvert aux associations du

culture de la ville de Saint-Denis m'expliquera le principe avec lequel la mairie soutient ce type d'initiatives :

« Pour l'instant, on est en synergie. C'est-à-dire qu'ici, nous, on suit des projets qu'on appelle co-portés par le tissu associatif et la ville. Par exemple, la Fabrique à rêves est venue avec un projet artistique mais, nous, on a eu une attente : de s'adresser au quartier, de s'adresser au local, de travailler avec les directions municipales pour trouver le lien avec les publics de la ville. On a eu une exigence, on [leur] a dit : on met tant sur la table mais c'est aussi pour que la ville s'y retrouve dans ton projet. Et grâce à ça, cette subvention leur a permis d'obtenir une subvention du CG [Conseil général du département], et puis une autre subvention et de consolider leur projet. Donc on a des attentes mais, nous, on ne se substitue pas aux projets eux-mêmes. »
(L.D., juillet 2013)

En sortant de mon rendez-vous avec J.B., je vois les premiers aménagements temporaires du festival qui se préparent : le design des chaises en bois recyclé dans le jardin est très soigné dans sa simplicité apparente. On peut voir les restes du même bois dans les cabanes du campement rom qui se trouve en face du bâtiment, de l'autre côté du canal. Le 6B a en effet mis en place un rapport d'échange et de communication avec les résidents de cette agglomération informelle qui peuvent, entre autres, profiter du matériel de construction lors du démantèlement du festival. Mais le chantier avance et, pendant que le 6B trouve sa place dans le projet, le campement n'a pas eu sa chance, il sera expulsé quelque mois après ma visite.

T.10 Le rythme de la confiance

Je traverse les ruelles pavillonnaires derrière la cité Joliot-Curie de Saint-Denis (cf. fiche F.1). Murs d'arbres et grillages, chemins sinueux entre des

Nord-Est parisien, une balade urbaine autour du 6B, et la construction d'un petit abri en matériel recyclé qui a hébergé des projections et des lectures publiques. Lors du débat, les acteurs associatifs présents ont décliné la question de l'incertitude à la fois comme un atout esthétique du travail artistique et aussi comme un élément négatif de précarité de leurs activités alternatives qui est dû au manque de reconnaissance par les institutions qui les soutiennent. Ce dernier problème a été surtout imputé à la restriction normative qui impose soit une disparition soit une dénaturalisation de leurs initiatives. Une mineure partie des participants a présenté la problématique de l'incertitude sous le point de vue de la difficulté d'arriver à « faire participer les habitants ».



Cité Joliot Curie

maisonnettes. Un petit bâtiment industriel coloré porte l'affiche « Atelier Cochenko » où V.M. m'attend pour la visite. L'atelier est occupé par l'association Cochenko : un collectif d'architectes, médiateurs culturels, journalistes, qui développent des « projets participatifs » et des interventions « sur la place publique » (cf. fiche F.3).

Mon guide m'explique que l'association est née en 2007 et a eu son premier petit projet financé par la région Île-de-France en 2008 dans la même cité. Ce projet a abordé, à travers des ateliers scolaires, les thématiques de l'« usage des espaces publics, la valeur et la mémoire des lieux, l'utilisation du recyclage et de la récupération de déchets quotidiens » (<http://cochenko.fr>) et a abouti à la création d'une cabane composée d'objets de recyclage sélectif. Après des projets autofinancés sur les « paysages sonores », c'est en 2010 que l'association attire finalement l'attention de la mairie de Saint-Denis avec une commande sur la rénovation du quartier de la gare. Le résultat de ce travail a été une exposition d'affiches illustrées qui repportaient des phrases d'« habitants et passants » en réponse à la question : « Si le quartier était... ? ... un animal ? ... une coupe de cheveux ? ... un plat ? etc ». Suite à cette commande, l'association a été retenue pour la mise en place d'un équipement dans la cité Joliot-Curie, projet intitulé « Made in Joliot ».

La directrice de la culture de Saint-Denis avait tenu aussi à me raconter, quelque semaine avant, la mise en place de cette collaboration :

« On a donné à Cochenko ces locaux rue Roland Vachette mis à disposition gracieusement par la ville avec des travaux à la clé, pour leur permettre d'avoir leurs bureaux permanents et d'avoir l'atelier au rez-de-chaussée pour travailler avec les habitants. Et on va continuer cet aménagement parce qu'il faut mettre du chauffage : c'est des sous. On va se battre pour maintenir le financement politique de la ville et tous les financements qu'on a pu obtenir. L'asso' n'aurait jamais pu faire ça toute seule ! C'est clair. Et réunir les moyens nécessaires pour faire les choses telles qu'elles les ont pensées. » (L.D., juillet 2013)

L'objectif pour l'association, comme me dit V.M., est la création de « nouveaux liens sociaux », non seulement dans la cité elle-même, mais aussi entre la cité et le quartier pavillonnaire limitrophe. Mais le moteur principal de l'opération est d'aider les habitants à rénover « avec peu » l'intérieur de leurs habitations. Leur convention temporaire est un montage de différents financements entre la ville, le bailleur social et Plaine Commune.

La responsable de l'action culturelle territorialisée¹⁸ de la ville de Saint-Denis m'avait aussi expliqué, lors d'un entretien, l'origine de la démarche et la relation entre les politiques culturelles de la ville et des « projets artistiques » comme celui de Cochenko :

« Les gros projets que je peux mener depuis quelques années sont dans les projets en rénovation urbaine. Pourquoi ? Parce qu'il y a besoin et parce qu'il y a de l'argent, voilà il ne faut pas se le cacher. Et un projet comme Cochenko a pu émerger grâce à des financements CUCS, etc. Après c'est vrai qu'il y a un besoin, mais s'il n'y avait pas autant de financements, je ferais comme ailleurs, des projets beaucoup plus petits, avec une durée moins longue, avec un impact beaucoup moins important. [...] Comment est venu Made in Joliot : lors d'une réunion publique. À Paris ça s'appelle conseil de quartier, ici ça s'appelle démarche de quartier, des habitants du quartier Joliot-Curie – les réunions sont en présence d'élus selon un ordre du jour qui est défini à l'avance – ont manifesté l'envie et le besoin de faire des travaux dans leurs logements. Parce qu'en effet le bailleur, Plaine Commune Habitat, rénove la cité, en gros changeait les fenêtres, les sanitaires dans les salles de bains. Mais une fois qu'ils avaient enlevé la fenêtre, les peintures étaient abîmées, les sols aussi, ils laissent ça en état. Et les habitants se sont plaints. La directrice de quartier était là, à cette réunion, et elle a entendu ça et puisqu'on savait que dans d'autres villes il y avait des ateliers qu'on appelle de bricolage avec les habitants, de réhabilitation, on s'est dit : tiens, on pourrait faire ça aussi. Sauf que, nous, contrairement à d'autres villes où il y a vraiment que du bricolage, nous, on s'est dit : on veut y mettre une dimension culturelle. Et donc en y réfléchissant, on a pensé à Cochenko parce qu'eux en plus avaient la particularité de déjà bien connaître la cité parce que, dans le cadre d'autres

¹⁸ Ce type de service a été créé à Saint-Denis depuis 2004, son objectif est un travail par quartiers en lien avec le volet social des Politiques de la ville. Notre interlocutrice nous explique son travail en disant que « dans les autres villes de Plaine Commune quand il y a des projets culturels dans les rénovations urbaines, ce sont les chefs de projet de rénovation urbaine qui le mènent. La particularité à Saint Denis c'est que moi je suis là pour faire cette interface » (A.M.S., juillet 2013).

projets, qu'ils avaient initiés de façon plutôt personnelle et qu'on avait soutenus en termes de subvention mais qui étaient leurs initiatives à eux au départ, ils avaient déjà travaillé dans la cité. Une des conditions de réussite d'un projet, c'est l'ancrage, [...] il y a toute la partie d'immersion dans un quartier qui est très longue et pas simple. Donc eux, ils avaient déjà cette particularité, cet avantage. En termes de dimension culturelle sur des ateliers de bricolage, on savait qu'ils savaient faire de la sérigraphie, qu'il y avait des architectes paysagistes, etc., dans le collectif, que la dimension cuisine pouvait les intéresser. Donc on leur en a parlé, ça les a intéressés et ils sont revenus avec une proposition qui était : une fabrique de potager, une fabrique de papiers peints, etc. Voilà, c'est comme ça que c'est venu. On a eu un point de départ, mais je dirais que là il y a eu un enchaînement qui est assez idéal. [...] Et en plus, on est dans un quartier où il y a des sous, et ils ont la capacité d'aller en chercher ailleurs. On a 200 000 euros chaque année. Ce qui est royal, je n'ai pas ces conditions dans d'autres quartiers. D'où la particularité de ce projet, son ampleur, son rayonnement. Parce que ce qui est incroyable avec ce projet c'est que tout le monde trouve que c'est super, tout le monde s'accorde à dire que ce projet a vraiment un intérêt, voilà. Qu'il est chouette, quoi ! J'y reviens, mais ce qui n'est pas simple, c'est la dimension d'immersion dans un quartier, aller à la rencontre des professionnels. Parce qu'en effet [...] ce qui est dur c'est que je demande un artiste finalement parfois d'être médiateur social. C'est-à-dire qu'on leur demande à la fois de nous proposer des choses en tant qu'artistes et de proposer un vrai travail qualitatif artistique et, en même temps, je leur demande aussi d'aller faire de la médiation, d'aller à la rencontre de partenaires de quartier qui peuvent ne rien avoir à voir entre eux, de se mettre au niveau de tout le monde. Donc voilà, on demande beaucoup, et ce n'est pas simple. [...] Et moi, de plus en plus, j'ai un recul qui me montre aussi les limites de ce qu'on demande et les questionnements que ça pose. Parce qu'on a des échecs. » (A.M.S., juillet 2013)

Le projet « Made in Joliot » se développe sur trois volets : la « fabrique de co-design » dans laquelle « on peut échanger sur les solutions techniques et créatives pour rénover son habitat, inventer son propre mobilier et le réaliser » ; la « fabrique de papiers peints » sérigraphiés dans laquelle les habitants peuvent réaliser en atelier leurs créations sous le guide du collectif ; et la « fabrique de potagers », un jardin qui « offre des espaces à partager sur le chemin qui relie la cité à l'atelier du Cochenko » (<http://madeinjoliot.com>). Ces « fabriques » sont conçues comme des événements qui ont lieu dans les espaces animés par le collectif et qui se succèdent une fois par semaine avec un rythme régulier.

Après avoir visité les bureaux et l'atelier de fabrication de papiers peints, V.M. m'emmène visiter le site de leur intervention dans la cité. Une petite placette est aménagée avec un container coloré qui héberge les matériaux de l'association, des bacs, des plantes, et un mobilier en bois non traité avec des formes irrégulières qui crée des bancs pour s'asseoir. Mon guide me parle d'une « nouvelle manière de se concerter et d'agir » : « Dans un certain sens, c'est du service public que l'on fait, mais, nous, on tient beaucoup aussi à notre indépendance ». Liberté et expérimentation sont pour elle les mots d'ordre du « faire avec peu ». Cette indépendance est conçue comme une responsabilité limitée : « En effet, on est épargnés de toutes les plaintes qu'on pourrait avoir si on travaillait pour la ville ». Il s'agit aussi pour elle d'une différence dans le processus : « Le temps administratif des "projets officiels" est chez nous consacré au développement d'une méthodologie participative impliquant les usagers ».

La responsable de l'action culturelle territorialisée m'avait en effet parlé de l'importance du temps consacré à cet « ancrage territorial » des artistes :

« C'est pour ça que je fais des projets de plus en plus longs aussi. En effet, la partie immersion des professionnels [sert à] mettre en œuvre des ateliers. Parce qu'en effet on travaille de plus en plus avec des ateliers, et pour faire venir les gens dans les ateliers il faut faire connaître le projet, il faut gagner une confiance. La confiance avec les habitants, avec les professionnels elle est primordiale, elle ne se gagne pas en un mois. Donc, de plus en plus, les projets sont longs parce que j'installe un temps, je garde ce temps, ce que j'appelle globalement de médiation du projet. Et après on est dans le faire. » (A.M.S., juillet 2013)

Aujourd'hui dans la « fabrique du potager » c'est l'atelier cousine. Le collectif ouvre son container coloré pour sortir une petite cuisinière de rue et le nécessaire pour faire des crêpes avec des fruits du potager. L'espace du jardin, avant désert, se remplit à l'heure du rendez-vous. Les enfants préparent des biscuits et en offrent aux adultes qui regardent. D'autres font du jardinage sous la direction de l'un des membres du collectif. L'atmosphère est joviale, les

femmes qui amènent leurs enfants semblent bien connaître les artistes. Puis l'heure arrive de clore l'atelier, les animateurs ferment le container et la placette se vide. Les adolescents qui regardaient de loin continuent à animer d'autres espaces ouverts du quartier qui, eux, n'ont pas d'horaire d'ouverture.

6.2.1 Les politiques intercalaires

Ces deux exemples nous montrent les dynamiques et les discours qui sont à la base de la construction temporelle des dispositifs. Le premier constat que nous pouvons faire est que le temps est représenté en premier lieu comme *kairos*. En grec, le *kairos* (καιρός), c'est l'une de trois typologies de temps, il s'agit d'un concept qualitatif qui indique le temps opportun, l'occasion, et qui est donc en relation avec l'espace et l'action. Il se distingue de *chronos* (χρόνος), le temps chronologique, qui permet de situer les instants dans une succession entre passé et futur, et d'*aiôn* (αἰών), qui est à la fois le temps de l'éternité et du destin. L'idée de *kairos*, mobilisée aussi par l'historien François Hartog en couple avec celle de *krisis*, de la crise, pour décrire le présentisme de l'époque contemporaine, nous semble en effet bien représenter la manière dans laquelle le dispositif non-institutionnel s'insère dans le projet urbain. Dans les deux situations, nous constatons un rapport au temps très axé sur le moment présent comme occasion à cueillir, dans lequel l'être présent sur le terrain c'est la seule garantie de pouvoir accéder à la possibilité d'agir. Comme nous avons pu le noter ailleurs, nous retrouvons cette posture non seulement dans des actions comme celles présentées, c'est-à-dire de professionnels de l'aménagement, mais aussi dans le cas des occupations temporaires et des comités de concertation. Ce qui donne accès au dispositif est de se trouver au bon moment au bon endroit, d'être là, d'y habiter, de prendre le risque, d'être disponibles. Le temps opportun est alors « toujours porteur de possibles ouvertures, d'opportunités, de hasards et d'incidents », il alimente une « idéologie de la réactivité en temps

réal » (Lussault, 2010) qui délimite le champ temporel à une praxis de l'action précaire.

Cette caractéristique nous donne la possibilité de comprendre comment le dispositif participe à la construction de *politiques intercalaires*. Ces politiques peuvent être entendues comme des processus qui gèrent l'entre-temps de la transformation non seulement comme une interposition mais comme un ajout qui sert à balancer et ajuster les dynamiques des projets officiels¹⁹ en se basant sur la rythmique du temps opportun. Ce processus peut prendre différentes formes selon les rythmes qu'il concerne et qui peuvent se retrouver juxtaposés dans un même dispositif : événementiel, saisonnier, politique, et d'attente. Les temps événementiels et les politiques sont liés à des temps socialement construits et qui suivent les rythmes des activités collectives urbaines, c'est le cas tant des actions des collectifs artistiques et architecturaux que des actions de participation. Le saisonnier est un temps qui essaye de trouver un lien avec le rythme de la nature, c'est principalement le cas des actions liées à l'écologie, aux jardins comme à la réinsertion d'animaux en ville, ou simplement à une célébration des saisons. Celui de l'attente est le plus intéressant et transversal car il prend comme rythme principal le temps du chantier et des phases de l'aménagement qui sont naturalisés et vécus comme cycles de vie de la ville dans lesquels l'action du dispositif peut s'insérer. Le déroulement de tels dispositifs ne porte pas naturellement à une pérennisation des actions mais à un renouvellement qui doit être à chaque fois renégocié et qui demande à l'action de se réajuster continuellement selon les différents rythmes.

Ce qui nous paraît intéressant du point de vue du dispositif non-institutionnel est que ce « pragmatisme en utopie », comme le définit l'une des brochures de présentation du 6B, crée un lien entre la construction politique

19. En latin *intercalàrem* est le jour qu'on ajoutait au calendrier tout les quatre ans afin de faire correspondre l'année civile avec l'année astronomique.

du projet urbain et son acceptabilité sociale. À travers sa capacité de s'insérer dans des rythmes urbains en mettant en place des temporalités qui hybrident précarité et institutionnalisation, le dispositif participe en effet à la construction d'une idée de futur qui valorise l'incertitude comme atout qui permet aux sujets de s'autogérer, de se libérer des dépendances et des responsabilités d'un appareil social trop lourd et fonctionnant mal. Entre-temps on pourra toujours compter sur les subventions politiques et des relogements.

La disponibilité que comporte l'agir dans le temps opportun semble d'ailleurs être l'élément qui permet de construire une confiance entre les acteurs et les institutions : elle relie la durée avec une attente dans laquelle ceux qui sont sur le terrain seront le plus aptes à être choisis comme interlocuteurs par les politiques. L'« occupation intercalaire » définit d'ailleurs une pratique acceptable car elle démarque la différence entre une « posture citoyenne » responsable et le *squatting* illégal :

« Mais je n'aime pas trop le mot squatteur: c'est-à-dire des mecs qui s'installent dans des endroits sans droit ni titre. Je ne suis pas pour les squatteurs, je suis pour les gens qui occupent de manière temporaire, même s'il n'y a pas de loyer, mais il y a un bail qui dit qu'il y a une convention d'occupation temporaire et quand ça s'arrête ils doivent partir, et on les aide de toutes façon à se reloger ailleurs. Ce n'est pas une position citoyenne, c'est une position citoyenne tant que avec l'immeuble on n'y fait rien, mais pas le jour on a besoin de faire quelque chose de l'immeuble. »
(A.C., urbaniste de la Direction d'Urbanisme de Paris chargé du GPRU Paris Nord-Est, mai 2013)

Cette capacité de « faire avec » l'incertitude reflète aussi un sentiment de précaution qui peint la foi en l'avenir comme une *hybris* (ὕβρις), en grec ancien démesure (Genestier, 2001). Il sera plus réaliste d'agir pas à pas dans le moment présent et se contenter d'une « belle précarité », comme le dit la directrice de la culture de Saint-Denis en qualifiant les actions des collectifs.

Mais cette autonomie qui éloigne les sujets de la société « étatique » n'est pas un pur individualisme. Le « lien social » sera toujours à la base de la construction des projets. Comment se traduit ce lien en termes temporels ?

6.2.2 L'événement

À l'intérieur de ce cadre, il y a un élément qui nous paraît fondamental : celui du caractère événementiel de l'action. Le *kairos* peut aussi être entendu en effet comme l'événement, le moment qui marque la séparation entre passé et futur. L'événement a un rôle central dans la définition du rythme temporel car il prend du sens dans la « série » à l'intérieur de laquelle nous lui donnons sens et qui impose un « changement de rythme », une « rupture d'intelligibilité » (Bensa et Fassin, 2002). Dans la rhétorique du débat public contemporain, l'événement historique est conçu comme un moment « disproportionné » par rapport aux instruments d'interprétation de notre société qui devient « non un point d'arrivée qu'il faut expliquer, mais un point de départ qui va tout expliquer » (Augé, 2011 : 108). Il est donc interprété comme *krisis*, comme rupture radicalisée. En même temps, l'événement contrôlable, celui des activités sociales, a tendance à devenir un objet de consommation qui exalte l'instant présent et son auto-commémoration (Hartog, 2003) grâce à ses effets médiatiques. Sous cet angle, le projet urbain peut être lu comme une événementialisation de la planification. L'événement n'est pas conçu ici comme une phase (qui soit d'expérimentation ou de valorisation) des projets, mais comme un but en soi de l'aménagement.

Nous remarquons dans la manière dont l'événement est traité dans les exemples de dispositif que nous avons montré que, afin de faire face à l'incertitude du futur, l'événement devient un moment d'hyper-contrôle du présent. Tout en proposant un modèle alternatif à sa consommation médiatisée, l'événement est ici accroché à sa capacité de gérer l'éphémère. Afin de maîtriser la caducité de l'événement, il faudra en revanche opérer une réduction d'échelle des temps et des espaces. L'événement se décline alors en fête foraine, de quartier, en repas collectif, en petit spectacle. En suivant un principe de subsidiarité qui impose l'agir à l'échelon le plus bas possible

(Genestier, 2001), l'événement en tant que dispositif produit ainsi un rythme « villageois »²⁰ dont l'objectif est de reproduire les interactions sociales les plus simples dans un espace restreint et à faible rayonnement. En même temps, les événements sont construits autour d'une dimension médiatique qui propose ces actions restreintes comme des temps nécessaires à la construction de la vie sociale et à la résolution des conflits urbains. Le projet Semeuse des Laboratoires d'Aubervilliers²¹ (cf. fiche F.3) a organisé en juillet 2014 une occupation de dix semaines d'une friche dans le quartier des Quatre-Chemins en collaboration avec le collectif Yes We Camp²². La brochure de présentation de cette action appelée « Chez Albert » nous semble bien expliquer comment ces interactions sont conçues dans les dispositifs :

« Notre manière d'intervenir est ancrée dans des actions simples, du quotidien, dont nous serons partie prenante, le "faire" étant une manière d'inviter à faire : marcher, construire, jardiner, se reposer, manger, accueillir, être accueillis. Ces usages devront avant tout inciter au partage et à l'échange. Ils pourront être incongrus mais jamais invasifs ou générateurs de tension. Ils tendront à abolir les frontières entre les différentes communautés qui vivent dans le quartier et entre les artistes [...]. Cette expérience de création d'un espace de cohabitation veut questionner la notion de vivre ensemble et de participation citoyenne. » (<http://chezalbert.org/le-projet/>)

En s'insérant parfaitement dans la logique de l'auto-commémoration du présent, l'enjeu de la médiatisation devient aussi celui de la création de souvenirs. Comme nous dit l'un des paysagistes de l'association Arrière-cour 93 (cf. fiche F.3) :

« Si tu commences à t'investir trop fort là-dedans il y a moyen d'être déçu, si t'y mets trop de passion. Du coup, il y a tout un bout de la passion qui est transposé sur

20. Nous faisons ici référence au village comme mythe anti-urbain qui oppose la nostalgie de la communauté restreinte et prévisible à « l'imprévisibilité » de l'expérience urbaine (de Biase, 2014).

21. Projet de mise en réseau des jardins partagés et associations environnementales d'Aubervilliers porté par le centre d'art Laboratoires d'Aubervilliers et né en 2010 comme résultat de la résidence artistique de l'artiste slovène Marjetica Potrc en collaboration avec l'agence albervillarienne RozO architectes.

22. Yes We Camp est un collectif multidisciplinaire basé à Marseille et Paris.

le fait que c'est tout de suite et maintenant, et qu'on fabrique des souvenirs. Et donc t'as la machine à souvenirs d'un côté, parce il y a aussi ça, c'est que ça sera un beau témoignage. [...] Après si on peut influencer sur la forme du quartier très bien, mais perso je ne suis pas optimiste, je suis plus optimiste sur l'immédiat. » (T.C., décembre 2011)

L'événement devient alors le focus de la gestion du lien social jusqu'au point de centraliser la gestion de l'espace public. Comme nous l'avons vu, l'événement, l'atelier, la « fabrique », sont conçus en tant que véritables équipements. Il en résulte que le temps intermittent de l'événement devient la condition d'utilisation de l'espace et le régulateur de son accessibilité. Un exemple parallèle à ceux que nous venons de présenter est aussi la création de jardins partagés dans des cours d'immeubles ou dans des jardins publics qui, en produisant des clôtures à l'intérieur de ces lieux, crée des espaces extrêmement temporalisés : accessibles au public lors d'événements ou de la présence d'adhérents qui peuvent animer le lieu²³. Le temps d'ouverture et de clôture des espaces publics, déjà très normé à Paris, est démultiplié par la présence de ces *équipements événementiels*. Les conséquences de ce type d'approche sont donc celles d'une canalisation et restriction des processus possibles de subjectivation des citoyens face aux espaces publics, mais aussi un filtrage du type de citoyenneté qui peut avoir accès à ces espaces. Autrement dit, pour « participer » à ces actions qui ouvrent des « nouveaux espaces » (mais aussi des nouveaux temps) au public avec l'objectif de « dépasser des frontières », le citoyen devra accepter de concevoir l'espace public comme un espace voué à l'animation sociale, dans lequel il sera incité à la « culture » et à la socialisation dans des espaces non seulement restreints physiquement mais aussi temporellement. Son

23. Des cas de ce type dans le Nord-Est sont ceux de l'association de jardins partagés Goutte verte dans le quartier de la Goutte d'Or et de l'association Vergers urbains, promouvant la plantation d'arbres fruitiers en ville, à la Chapelle. Ces deux associations ont obtenu, parmi d'autres terrains éphémères, la création d'espaces plantés et clôturés dans des jardins publics : respectivement le square Alain-Bashung, livrée en 2013, et le jardin de la Halle Pajol, livré en 2014 (cf. fiche F.1).

appropriation de l'espace sera à la fois induite et normée. Cela conforte d'ailleurs l'idée du citoyen comme habitant que nous avons exploré dans le précédent chapitre.

6.3 Urbanisme tactique et fictionnel ou le déni de co-temporalité

La raison pour laquelle nous avons choisi de présenter deux cas d'actions menées par des professionnels de l'aménagement est que leur analyse nous permet d'ouvrir une réflexion sur la place de la théorisation des dispositifs non-institutionnels dans le cadre de politiques qui mettent au centre la question des temporalités. C'est en effet des pratiques comme celles que nous avons pu observer qui définissent l'un des champs d'avant-garde de l'aménagement contemporain, dont le nom s'affirme de plus en plus comme « urbanisme tactique ». Cette appellation n'est pas forcément revendiquée par tous les acteurs que nous avons rencontrés mais semble se proposer de plus en plus comme une définition encadrant leurs pratiques. Il n'existe pas une définition univoque de la notion d'urbanisme tactique mais son utilisation se retrouve dans la description et la médiatisation de pratiques d'appropriation ou d'aménagement²⁴. Les acteurs utilisant cette formule sont principalement des architectes engagés dans des collectifs qui promeuvent surtout des actions de transformation temporaire des espaces publics²⁵. Par exemple, le collectif AAA

24. Voir à titre d'exemple le groupe américain d'*advocacy planning* The Street Plans Collaboratives qui a produit deux publications avec le titre *Tactical Urbanism* répertoriant sous cette appellation une série d'actions urbaines qui vont du *guerrilla gardening* à l'occupation de friches (http://www.streetplans.org/research_and_writing.php).

25. L'une des actions qui est souvent prise en exemple est celle des *Parking Days* pendant lesquels des places de parking sont occupées, en détournant l'usage, avec des plantes ou des espaces de détente. Cette pratique est de plus en plus répandue en Europe et aux États-Unis et elle attire aussi un intérêt et un appui croissants des administrations municipales.

(cf. § 1.1) sur son site Internet Urban tactics définit son action comme un projet qui se focalise sur :

« l'auto-organisation et l'auto-gestion d'espaces collectifs, réseaux émergents et processus catalyseurs dans des contextes urbains, résistance au développement spéculatif, recyclage et constructions écologiques, production collective de savoir et culture alternative. » (<http://www.urbantactics.org/projects/projects.html>, TDA)

L'utilisation du mot tactique dans l'espace urbain fait référence, plus ou moins explicitement, à la distinction proposée par Michel de Certeau entre stratégie et tactique, dans laquelle cette dernière est définie comme une action qui ne joue justement pas sur l'espace mais sur le temps :

« les stratégies misent sur la résistance que l'établissement d'un lieu offre à l'usure du temps ; les tactiques misent sur une habile utilisation du temps, des occasions qu'il présente et aussi des jeux qu'il introduit dans les fondations d'un pouvoir. » (de Certeau, 1990 : 62)

Le temps de la tactique serait alors celui du *kairos* qui réunit l'espace à l'opportunité. Ce qui nous intéresse est que l'apparition de cette formule nous montre bien une volonté de création d'un modèle d'urbanisme basé sur le temps éphémère et sur l'événementialisation de l'espace public. L'une des conséquences fondamentales de cette idée d'aménagement comme créateur de « souvenirs » est la place qui est donnée au récit et à la narration en tant qu'enjeux fondamentaux de la réussite des événements. Comme nous l'avons vu, la négociation avec les institutions se construit sur une capacité des dispositifs de contribuer à la création d'une image de la culture entendue comme un enjeu territorial. Du point de vue de la construction des dispositifs de la part des institutions, nous pourrions en effet parler, en suivant le géographe Laurent Matthey, d'un « urbanisme fictionnel » caractérisé par une attention croissante à l'animation socioculturelle et au « storytelling », la mise en récit de l'action publique, qui alimentent une culture de l'évaluation et de l'efficience (Matthey, 2011). Ce type d'urbanisme est souvent associé à des

politiques culturelles qui alimentent un « culte de l'éphémère » comme état d'esprit nécessaire à la conception des métamorphoses urbaines (Jeudy, 2003).

La question du temps en tant qu'activité narrative, qui opère une synthèse d'éléments hétérogènes (Ricoeur, 1983) en prenant un rôle « à la fois généalogique et téléologique » (Lussault, 2010), nous paraît centrale dans la compréhension de ce que le rythme des dispositifs non-institutionnels fait à la ville. Le dispositif nous aide en effet à faire resurgir un aspect fondamental des politiques et de l'acceptabilité sociale du projet urbain. Les deux éléments fondamentaux que nous avons vus apparaître, et qui nous semblent constituer le régime temporel du dispositif, sont l'exaltation du temps présent comme opportunité, et la création d'un rythme urbain « villageois » basé sur l'événement. Ces deux éléments nous semblent faire réapparaître une volonté de distanciation du temps des Autres, d'une « allochronie »²⁶ (Fabian, 2006 [1983]), qui éloigne le temps de ceux qui vivent la ville du temps de ceux qui la construisent et la planifient, tout comme elle peut distancier les anthropologues de leurs objets d'études. Johannes Fabian nous explique comment dans l'histoire de la discipline, le « discours anthropologique » a souvent créé un court-circuit pour lequel « les conditions temporelles expérimentées sur le terrain et celles qui sont exprimées dans l'écriture (et l'enseignement) se contredisent » (*ibidem* : 129)²⁷. Ce qu'il appelle « déni de co-temporalité » est une « tendance persistante et systématique à placer le(s) référent(s) de l'anthropologie dans un temps autre que le présent du producteur du discours

26. En grec ancien : ἄλλος (allos), autre, et χρόνος (chronos), temps.

27. « D'un côté, les ethnographes, et plus particulièrement ceux qui ont opté pour des approches communicatives (ce qui est le cas de la plupart des ethnographes de valeur), ont toujours considéré la co-temporalité comme une condition sans laquelle on ne pouvait pas pratiquement rien apprendre des autres cultures. [...] Mais quand il s'agit de produire du discours anthropologique sous forme de description, d'analyse et de conclusions théoriques, ces mêmes ethnographes oublient ou désavouent souvent l'expérience de la co-temporalité avec les populations étudiées qu'ils ont pu avoir. » (Fabian, 2006 [1983] : 74-75)

anthropologique » (*ibidem* : 72). Si le co-temporel est entendu à la fois comme un temps qui est simultané (même durée) et contemporain (même époque), le déni se fonde sur une « conception naturalisée et spatialisée du Temps » qui déplace les interlocuteurs sur une durée et une époque autres. Selon Fabian, avec l'abandon de l'évolutionnisme, qui représentait les populations étudiées comme primitives, le déni de co-temporalité s'est paradoxalement intensifié car le temps a subi une mise entre parenthèses en dehors du discours anthropologique (*ibidem* : 82-85). Dans un esprit similaire, Arjun Appadurai (2013) remarque comment l'héritage évolutionniste de l'anthropologie continue à reproduire une idée de culture modelée sur le passé en niant l'intérêt pour une analyse du futur comme production sociale et culturelle.

À la lumière de notre analyse, nous pourrions dire que l'urbanisme tactique et fictionnel produit un court-circuit similaire à celui de l'anthropologie, court-circuit qui intervient justement au moment de la transformation des praxis d'action sur le terrain en modèles de construction de la ville. C'est effectivement la présence des dispositifs qui permet une promotion et médiatisation, comme le démontrent les mots de l'élue de Saint-Denis, des bienfaits de la production des projets urbains et des politiques axées sur la localité et le lien social. Comme nous l'avons vu, les dispositifs gèrent la présence de l'autre en délimitant le temps et la durée dans lesquels les citoyens peuvent s'appropriier de l'espace. Le dispositif alimente à la fois la création de lieux du souvenir, conçus pour être rappelés et médiatisés (plutôt que vécus et construits) ; la production d'une médiation dans l'utilisation de l'espace qui passe par l'animation sociale ; l'hyper-contrôle de l'espace public et sa transformation en événement du quotidien ; et l'exaltation du temps de l'occasion comme contrepartie d'une impossibilité de gestion du temps futur. L'entre-temps de la transformation urbaine dans le dispositif devient donc un moment de distraction qui éloigne les citoyens non seulement de leur espace habité en termes de durée, mais aussi de sa vision future. L'image d'un espace

public « villageois », animé de fêtes foraines et repas de quartier, explique d'ailleurs bien comment le public du dispositif est relégué à faire partie d'une temporalité préurbaine et ancrée dans le passé plutôt que dans le futur.

Si le projet joue un rôle de régulateur des rythmes urbains, le dispositif contribue à cette régulation en confortant le projet sur la possibilité d'intégrer des rythmes autres dans son horizon temporel. Le dispositif non-institutionnel nous permet ainsi de nous approcher d'une compréhension de l'articulation des échelles spatio-temporelles en repérant les liens entre le détail et la vision territoriale dans la transformation de la ville (de Biase, 2014). C'est justement le dispositif en tant que détail, qu'entre-temps éphémère de la transformation du Nord-Est de Paris, qui peut nous éclairer sur ce que le projet urbain fait au présent de la ville. Son projet, apparemment éloigné et marginal par rapport aux grands projets de transformation, se révèle en réalité central dans la traduction de leur horizon dans la quotidienneté de l'espace urbain. Il en résulte que les dispositifs, tout comme le projet urbain, semblent reproduire une temporalité politique qui se présente comme « intermittente, courte et introvertie » et dans laquelle la responsabilisation des acteurs, institutionnels et non, est limitée et morcelée (Chesneaux, 1996 : 257-277). L'élément central de cette temporalité intermittente dans le projet urbain se fonde sur l'idée néolibérale de citoyen qui résulte de la rupture du modèle républicain, qui faisait primer l'intérêt général sur celui des particuliers en créant un horizon d'attente commun. Cela à la faveur d'une « autonomisation cognitive » des individus qui deviennent indépendantes de l'encadrement par les institutions (Genestier, 2001). L'observation des dispositifs non-institutionnels nous démontre que c'est justement dans l'expression de cette autonomisation, bien que promue comme processus collectif, que se produit une mise à distance des autres dans l'espace public et un assujettissement des citoyens à la normalisation du lien social. Les dispositifs confortent l'idée du projet urbain non pas comme

un élément porteur du bien commun et de libération des contraintes de la planification classique (comme le voudraient ses supporteurs,) mais comme multiplicateur de normes et producteur d'exclusion.

Conclusions

Comme nous l'avons déclaré dans notre deuxième chapitre, notre objectif n'a pas été de présenter des cas d'école, des exemples exceptionnels de concertation, d'action artistique territorialisée ou de pratiques d'appropriation d'espaces urbains, mais de rendre compte de la banalité de ces pratiques d'autonomisation de la transformation urbaine, de leur quotidienneté dans un territoire donnée. Cela nous a ouvert la possibilité de nous plonger dans des interactions entre différents discours et actions à différentes échelles. En poursuivant cette pratique de description, nous avons testé la validité de l'usage de la catégorie de *non-institutionnel* pour qualifier ces formes d'intervention « par le bas » dans leur échange avec le système d'acteurs et de pratiques officielles de la transformation urbaine. Le non-institutionnel a signifié pour nous l'existence de formes d'intégration de pratiques de contre-pouvoir dans celles du pouvoir constitué. Il a émergé que ces pratiques, tout en étant à des degrés différents, reconnues et soutenues par le politique, n'arrivent pas à une complète intégration et gardent formellement leur rôle de contestation, en donnant la possibilité aux institutions démocratiques de montrer leur capacité à accueillir des instances alternatives et de critique. Cela distingue le rôle de ces pratiques de ce qui pourrait être une simple relation de délégation du pouvoir, qui instituerait une forme de para ou sub-institutionnalisation¹, pour indiquer une imbrication plus complexe qui se joue sur une continuelle variation de la distance entre compromis et contestation. Cette vision nous a amenés à focaliser notre attention non tant sur les demandes et offres des acteurs de ces

De la description à la critique

1. Le préfixe *para-*, d'origine grecque, indique une affinité ou une proximité physique. *Sub-*, d'origine latine, indique ce qui est en dessous ou dérivé. Aucun des deux termes ne nous semble apte à décrire la condition que nous avons observée. Les deux sont souvent indiqués pour définir une relation de délégation et de subordination. Au contraire, le préfixe *non-*, comme nous l'avons expliqué (cf. § 3.3), conserve l'idée d'une négation tout en indiquant une forme de relation avec l'institution.

actions ou des institutions, mais sur la création commune de dispositifs d'encadrement des formes de contestation des citoyens qui relèvent de l'exercice d'une forme de micro-pouvoir au sens foucauldien du terme. Nous avons ainsi montré comment les dispositifs non-institutionnels contribuent à alimenter, au nom d'une forme de pragmatisme de l'action, des catégories techniques, discursives et temporelles déjà en acte par les projets urbains. L'analyse du terrain dans ces termes nous permet tout d'abord de justifier des rapprochements inattendus entre pratiques de nature différente, en nous donnant la possibilité de construire une description globale des dynamiques d'autonomisation de la transformation urbaine. Elle nous permet également d'expliquer le sentiment d'inachèvement que le processus d'institutionnalisation de ces pratiques provoque, tant dans les discours des acteurs que des chercheurs, depuis les quarante dernières années, c'est-à-dire depuis leur intégration dans les discours institutionnels (cf. chap. 2).

Au fil de nos descriptions, nous constatons que ces dispositifs contribuent à la formation d'un discours consensuel sur les nouveaux atouts du développement durable urbain. Si dans le discours institutionnel ce qui est mis en avant est la nécessité d'une flexibilité majeure de la planification (cf. chap. 1 et § 6.1), les piliers de telle construction dans le discours des dispositifs sont ceux de la liberté d'expression des citoyens et de l'autogestion des espaces. Mais c'est dans le pragmatisme de l'action que ces deux visions s'épousent pour construire l'idée d'une performativité de l'action publique qui passe, entre autres, par une performance esthétique des espaces et des actions de contestation. Cette convergence est expliquée dans le cadre plus global de « l'incrédulité à l'égard des métarécits » typique de la « condition postmoderne » qui oriente la « légitimation en matière de justice sociale comme de vérité scientifique » vers la performativité du système, c'est-à-dire de son efficacité (Lyotard, 1979 : 7-8). Cette condition implique une attention croissante vers les aspects narratifs du savoir qui inverse le rapport entre science

et technique (*ibidem*). Dans notre contexte, cet impératif de la puissance performative devient le point de contact entre un urbanisme en quête de légitimation démocratique et une contestation en quête de reconnaissance institutionnelle. C'est à travers les dispositifs que les actions d'autonomisation peuvent en effet construire un imaginaire de l'incertitude (cf. chap. 4) en montrant une capacité des institutions à intégrer des instances citoyennes avec un objectif médiatique et une capacité des acteurs non-institutionnels à opérer un lien plus narratif que matériel entre citoyens et transformation urbaine. Ce déplacement de la légitimité vers la performance, qui dans notre contexte est aussi expliqué par une institutionnalisation des théories délibératives (Pellizzoni, 2013), justifie d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons concentré notre analyse plus sur les aspects d'efficacité des dispositifs que sur les revendications de reconnaissance des acteurs. Comme nous l'avons vu (cf. § 2.3), l'approche liée aux formes de légitimation des actions d'autonomisation a été en effet déjà largement explorée surtout dans le champ de la participation (cf. entre autres, Rosanvallon, 2008 ; Hatzfeld, 2011b) en mettant en avant la crise de la démocratie qui produit une incapacité des institutions à inclure le plus grand nombre de citoyens dans ses décisions. Une telle approche paraît devoir déboucher inévitablement sur une critique qui implique une adhésion à un modèle politique habermassien, celui de la démocratie dialogique ou participative, fondée sur la recherche du consensus social. Ce modèle implique la recherche de deux types de solutions : une *top-down* qui prévoit l'implémentation d'une plus large capacité des institutions à créer des processus participatifs inclusifs en amplifiant le pouvoir d'instances indépendantes du pouvoir politique ; et une autre *bottom-up* qui incite les citoyens à devenir les moteurs principaux de cette quête de participation en faisant valoir leurs capacités d'autogestion. Dans ce cadre, la critique interne au débat (Pellizzoni, 2013) a tendance à s'adresser toujours aux actions des institutions mais rarement au point de vue de la société civile. Or, en partant de l'idée que la

crise des légitimités postmodernes rend difficile tout type de recherche du consensus (Lyotard, 1979), il nous a paru intéressant d'apporter un point de vue différent en posant l'attention à l'horizontalité des rapports entre les acteurs (Boltanski, 2009) afin de nous concentrer sur la cohérence interne et externe des discours des acteurs eux-mêmes. Dans ce type de vision, notre critique se pose l'objectif de prendre en compte les jugements normatifs que les acteurs ont sur eux-mêmes (*ibidem* : 56) en essayant d'éviter d'imposer un nouveau cadre moral ou normatif externe au terrain.

Acte de foi ou
scepticisme

Pour mieux éclairer notre processus de critique, nous rappelons tout d'abord que notre intention n'a pas été de nous intéresser à une vision purement politique de la société, mais aux conditions d'applicabilité des objectifs techniques d'une discipline scientifique telle que l'urbanisme. En autres termes, comme nous l'avons pointé plusieurs fois, notre analyse pose avant tout un problème d'ordre épistémologique. Notre interrogation n'a pas été vouée à comprendre si les acteurs que nous observons accomplissent ou pas leur processus d'émancipation collectif par rapport aux dynamiques de la transformation de l'espace, ou à éclairer les susdits acteurs sur les rapports de domination auxquels ils sont soumis. Nous sommes partis du constat qu'ils ne sont pas simplement dominés par une structure sociale et économique mais qu'ils participent au pouvoir en exerçant leur capacité de s'adapter aux situations et en alimentant une critique qui, comme toutes les critiques « ordinaires » surtout à l'époque contemporaine, est déjà largement informée par une « métacritique » scientifique (Boltanski, 2009). Ainsi nos acteurs semblent en effet avoir parfaitement intégré le discours sur la légitimité dans la démocratie participative et proposent leur action comme une application sur le terrain des théories sociologiques. Dans la construction de notre métacritique, nous avons alors apparemment eu qu'une alternative : construire un positionnement capable d'alimenter la critique ordinaire de nos interlocuteurs

(position qui est prise par la plupart des recherches sur ces sujets), ou au contraire produire un point de vue qui condamne cette critique ordinaire en y opposant des principes moraux ou normatifs différents (en risquant de donner l'impression d'adhérer à une idéologie conservatiste). En autres termes, notre terrain nous a mis en condition de choisir, dans une logique binaire, entre un acte de foi et une position de total scepticisme réactionnaire. Cette condition nous a paru non seulement inconfortable mais aussi trompeuse à l'égard d'une compréhension complexe des enjeux anthropologiques qui vise justement à sortir des simplifications dichotomiques plus aptes à la logique d'un débat politique télévisé. Face à cette impasse, le questionnement que nous avons tenté de construire, en rejoignant en partie le projet d'une sociologie pragmatique² de la critique (*ibidem*) et, plus amplement, le projet d'une anthropologie de la transformation urbaine (de Biase, 2014), a été de comprendre *de l'intérieur* le projet critique de nos acteurs en faisant resurgir les représentations et le sens de la justice qu'eux-mêmes manifestent pour en analyser la cohérence avec les actions observées dans les situations.

Le constat de l'efficacité politique des actions de nos interlocuteurs nous a poussés à analyser la manière dans laquelle les dispositifs participent du pouvoir et de l'aménagement urbain. La question qui se pose est par conséquent la méthode dont se dote notre discipline pour accomplir l'objectif d'une autonomisation de la transformation urbaine. De ce point de vue, notre projet a été plus humble : au lieu de nous demander quel serait le meilleur modèle démocratique de société, nous avons interrogé la faisabilité technique du projet en acte dans le champ de l'aménagement urbain. C'est en ce sens que le problème de la cohérence des acteurs est pour nous horizontale, car tant les

2. Il sera peut-être utile ici de rappeler la différence entre une posture pragmatique en sciences sociales, qui vise à valoriser une étude des situations de terrain en sortant des points de vue purement structuralistes et anti-structuralistes, et le pragmatisme revendiqué par nos acteurs, qui relève d'un positionnement politique proche des formes d'hybridation entre socialisme et libéralisme.

dispositifs institutionnels que ceux non-institutionnels se posent apparemment l'objectif commun d'ouvrir le regard sur la ville à des visions autres que celles purement techniques et quantitatives, objectif dont la solution est identifiée avec une forme d'autonomisation. La question d'une légitimité idéale des procédés utilisés dans le cadre des dispositifs est donc remplacée pour nous par un questionnement sur leur « gouvernementalisation »³ :

« Ce qu'on cherche alors n'est pas de savoir ce qui est vrai ou faux, fondé ou non fondé, réel ou illusoire, scientifique ou idéologique, légitime ou abusif. On cherche à savoir quels sont les liens, quelles sont les connexions qui peuvent être repérés entre mécanismes de coercition et éléments de connaissance, quels jeux de renvoi et d'appui se développent des uns aux autres, ce qui fait que tel élément de connaissance peut prendre des effets de pouvoir affectés dans un pareil système à un élément vrai ou probable ou incertain ou faux, et ce qui fait que tel procédé de coercition acquiert la forme et les justifications propres à un élément rationnel, calculé, techniquement efficace, etc. » (Foucault, 1990 [1978] : 48)⁴

Notre problème épistémologique est alors : une autonomisation est-elle possible telle que mise en œuvre par les instruments que nous avons observés ? Quel type d'acceptabilité est créé par ce système de reconnaissance ?

Militantisme,
engagement et
implication

Il n'en reste pas moins que la position que nous avons choisie reste périlleuse et inconfortable. Elle nous pose en effet la question de la relation

3. Chez Foucault, le concept de gouvernementalité concerne l'idée de l'exercice de pouvoir des États contemporains qui passe par une intériorisation des normes par les populations. L'art du gouvernement concerne en ce sens chez Foucault l'application d'un pouvoir capable d'induire, d'imposer et de réorganiser les représentations et les pratiques qu'utilisent les êtres humains dans les différents rapports qu'ils entretiennent avec les autres et avec eux-mêmes. » (Malette, 2006 : 73). Il s'agit en autres termes de « faire coïncider les intérêts des gouvernés avec celui des gouvernants » (*ibidem* : 79) à travers des techniques et des dispositifs qui modifient les comportements en produisant des formes de subjectivation qui, tout en misant sur la liberté des individus, se révèlent comme des formes d'application du pouvoir.

4. La différence entre une critique fondée sur le principe de vérité et légitimité et une basée sur le principe de gouvernementalité est d'ailleurs la différence fondamentale entre la vision « transcendantale » d'Habermas et celle « généalogique » de Foucault. C'est sur cette différence que l'on peut repérer d'ailleurs aujourd'hui les discordances entre les recherches qui promeuvent la démocratie participative et celles qui en font une critique structurelle (Pellizzoni, 2013).

entre le militantisme de nos interlocuteurs et notre implication ethnographique et professionnelle. Cette imbrication nous a amenés à mesurer la distance entre un point de vue technique et théorique. Face à un terrain en quête de solutions pratiques et de reconnaissance immédiate, nous avons dû réfléchir à la « nécessaire implication » du chercheur qui nous interroge sur la valeur éthique de nos actions et « sur la construction (ou le emploi) d'outils qui puissent participer véritablement et efficacement à la connaissance et à la production de la ville » (de Biase, 2014 : 11). Cette implication éthique a comme point fondamental l'évaluation des dangers d'une dichotomisation entre une recherche « pour » et « sur » la ville (*ibidem*), entre une recherche qui serait « appliquée » et au service du terrain contre une recherche théorique détachée de toutes contraintes de réalisme. C'est effectivement le danger que nous avons expérimenté tant dans les attentes de nos interlocuteurs que dans les contextes de recherche.

Comme nous le fait d'ailleurs remarquer Cécile Blatrix (2012 : 60), « la démocratie participative est devenue tout à la fois un marché et un champ professionnel ». Les impératifs participatifs et délibératifs sont devenus, depuis leur institutionnalisation, des éléments de « normalisation » qui ont la particularité de se configurer comme des règles de « libre conformation » qui fait exister la « demande sociale de participation » grâce à un mécanisme d'auto-référentialité (*ibidem*). En autres termes, la recherche sur la participation autoalimente la demande de participation dans la ville. La contradiction dans laquelle se trouve la critique dans ce contexte n'est pas seulement celle d'un choix entre une pratique appliquée (qui est souvent confondue avec une forme d'engagement) et une recherche théorique (considérée comme inutile sur le terrain politique) mais aussi une impasse logique qui tend à superposer la description avec la prescription. Ce discours ne vaut pas seulement pour les dynamiques liées à la participation mais aussi pour celles concernant l'appropriation d'espaces, les actions artistiques urbaines et les actions à

empreinte écologique⁵. Autrement dit, ce que nous avons observé dans la mise en place des dispositifs, ce sont les effets d'une volonté, tant politique que scientifique, de valoriser les actions par le bas « en tant que telles », de les durcir et reproduire en série dans leur forme immédiatement observable au lieu de tirer de leur observation un enseignement pour la transformation de la ville. Notre objectif a été de sortir de cette impasse qui demande aux chercheurs de donner une réponse immédiate à la réalité, de construire un espoir facilement consommable. C'est en effet un « excès de réalité » (Boltanski, 2009) qui dépoussière la recherche de sa quête sur la réalité. Nous avons choisi de nous placer dans une critique qui soit réflexive et qui puisse servir non pas à construire directement la ville mais tout d'abord à savoir la penser.

Face à ce contexte, la réponse à notre question épistémologique doit s'attacher aux types de rôles sociaux et professionnels que les dispositifs produisent car ce n'est pas seulement le chercheur qui se trouve pris dans une demande de performativité, mais aussi les acteurs du terrain. Leur rôle, comme nous l'avons observé, se base effectivement sur une capacité à mettre en place une pratique au plus près du terrain en jouant à la fois le rôle des experts et des profanes, des aménageurs et des aménagés.

Le problème
anthropologique

Notre deuxième partie a démontré que le processus d'autonomisation de l'urbanisme se présente comme l'expression d'un besoin d'une plus profonde compréhension ethnographique du territoire. En d'autres termes, en chevauchant une réelle volonté d'intégrer une approche anthropologique dans les processus d'aménagement, les dispositifs non-institutionnels font émerger non seulement une série de problèmes qui relèvent de la discipline anthropologique, mais aussi une demande, même si élémentaire et déformée, d'une compétence anthropologique auprès des acteurs. Les demandes d'artistes

5. L'écologie ne se présente d'ailleurs pas seulement comme un domaine qui autoalimente son développement, mais comme une véritable nouvelle forme de terreur contemporaine (Žižek, 2012).

qui savent « être sur le terrain », d'architectes « animateurs » et d'habitants experts de leurs usages de la ville, vont toutes dans la direction d'une exigence d'une lecture anthropologique du territoire. Cette exigence est expliquée par une démultiplication des imaginaires, des identités et des temporalités en jeu dans la ville contemporaine (cf. Introduction). Comme nous l'avons montré, c'est justement autour de ces trois éléments que les dispositifs non-institutionnels manifestent leurs criticités. Le problème qui surgit est en effet que cette demande est orientée vers des acteurs qui n'ont pas les intentions ni les outils pour élaborer ces données ethnographiques d'un point de vue anthropologique. Le résultat, comme nous l'avons vu, est que les dispositifs produisent des représentations qui, au lieu d'accomplir l'objectif donné d'un rapprochement du point de vue des « habitants » à celui des institutions, créent une distance qui relègue le citoyen dans un imaginaire, une identité et un temps réducteurs et aptes plus au contrôle qu'à l'émancipation.

Notre analyse montre comment cette réduction de l'Autre n'est pas simplement due à un manque d'outils de la part des acteurs qui se trouvent à jouer le jeu des dispositifs, mais elle est co-construite par une volonté politique. La connivence entre politiques de participation et logiques de responsabilisation du consommateur typiques du néolibéralisme a déjà été pointée par quelques critiques, surtout dans des contextes extra-européens (Dagnino, 2005 ; Jaglin, 2005 ; Pellizzoni, 2013 ; Demoulin, 2014). Ces recherches peuvent être lues comme un tournant « descendant » (Pellizzoni, 2013) de la littérature sur la démocratie participative qui pointe le fait que les effets négatifs des processus participatifs et leur alimentation d'une gouvernance néolibérale ne sont pas l'expression d'une mauvaise mise au point technique des théories délibératives, mais relèvent des problèmes structurels de cette dernière :

« l'inefficacité, la dépolitisation, la normalisation, l'exclusion et les inégalités, la marginalisation de la dissidence, la fragmentation des politiques publiques et des

formes de gouvernement sont de plus en plus analysées comme des éléments systémiques et non comme des problèmes contingents. » (*ibidem*)

Notre observation, qui se pose du côté des « participants » plutôt que des politiques, révèle d'ailleurs un rapprochement entre positions libertaires et néolibérales. Ce rapprochement, qui est sûrement plus instrumental que réellement politique⁶, sert à nous expliquer la manière dont se construit la « convergence perverse » (Dagnino, 2005) qui transforme l'intention d'une ville « faite par les habitants » en une ville performative et atomisée. Ce qui résulte de ce type de ville est une exaltation du retour au local, à l'authentique, qui passe par une inévitable hyper-responsabilisation des sujets sur leur cadre de vie, mais aussi par une clôture en soi des groupes urbains qui contredit une apparente volonté « d'ouverture vers les quartiers ». L'idée utopique d'une communauté authentique qui serait capable de dépasser les ségrégations créées par le développement urbain n'échappe d'ailleurs pas aux logiques de l'efficacité et de la valorisation économique et s'épouse bien avec l'idée d'un affaiblissement du rôle de la planification comme connaissance globale. Les acteurs des dispositifs, tout en exaltant leur savoir local, prennent en charge ce que l'institution ne peut ou ne veut pas contrôler. Ils rentrent dans le piège de l'inclusion participative qui ne leur donne pas un contrôle majeur de leur espace de vie, car il faut rappeler qu'« être inclus ne signifie pas être émancipé » (Pellizzoni, 2013). C'est justement dans ce retour au local que nous observons comment ce savoir qui serait *du terrain* devient en réalité un savoir qui *s'applique au terrain* et qui reproduit une distance entre acteurs associatifs et publics. Du point de vue de la planification, cette dynamique entraîne une déresponsabilisation qui, en se contentant d'une apparente légitimation de

6. Nous ne nions pas en effet que les principes égalitaires originaires liés au refus de la violence et de la valeur au sens économique (Graeber, 2006) qui sont à la base des visions libertaires constituent une différence fondamentale dans la distinction des deux visions politiques. Il ne reste pas moins que telles valeurs sont très peu mises en avant dans la construction pratique des dispositifs de négociation.

l'échelle locale, justifie l'abandon du discours global sur la ville en alimentant l'idée de l'État comme régulateur d'intérêts particuliers et d'une « "société civile" auto-productrice de ses propres conditions d'ordre et de prospérité » (Malette, 2006 : 85). Du point de vue (sûrement le plus inconfortable, même si toujours hypothétique) de l'« habitant lambda » ce qui se profile n'est pas simplement une ville où *il faut* participer, où *il faut* être actifs. Nous avons montré que les conditions de cet impératif sont liées en réalité à l'acceptation à la fois d'un mode de vie et d'une domestication. Le citoyen devra aimer l'espace incertain, l'esthétique *shabby* ou circassienne ; il devra savoir jouer un rôle d'habitant naïf mais informé, responsable mais pas dépolitisé ; il devra se fier des médiateurs qui s'entreposent entre lui et son espace public, concevoir ce même espace comme un objet événementiel. Bref, il devra croire vivre comme dans un « village » tout en étant conscient d'habiter une métropole. Cette ville/village alternative qui se crée n'est alors que la contrepartie hétérotopique de la ville générique (Koolhaas, 2000) et franchisée (Mangin, 2004).

Ceci est donc le cadre qui permet à la relation entre connaissance, critique et pouvoir de construire « l'acceptabilité » du système (Foucault, 1990 : 49). L'impératif (Blondiaux et Sintomer, 2002), ou mieux la tyrannie (Pellizzoni, 2013) participative dessinent une ville où le citoyen choisit librement de rétrécir son espace de décision. Ceci n'est pas un paradoxe mais l'un des exemples les plus clairs du fonctionnement de la gouvernamentalité contemporaine.

Ce n'est pas innocent alors si très peu de professionnels avec des compétences anthropologiques sont présents sur notre terrain, mais aussi si les associations que nous observons comptent toujours un professionnel de l'aménagement dans leur composition. Cela montre que c'est bien dans ce type de groupes que les nouvelles tendances de l'urbanisme sont en train de s'affirmer. Ces nouvelles tendances ne nous semblent donc pas aller dans le sens d'une valorisation de la planification comme une pratique émancipatrice et

De la nécessité d'une
connaissance
anthropologique en
urbanisme

capable de lire et restituer les territoires à partir de leurs pratiques. En évoluant vers une acceptabilité politique, les mouvements de contestation n'ont pas seulement perdu leur charge contestataire (évolution qui est systémique dans un processus d'institutionnalisation), mais se sont révélés, malgré eux, comme des instruments capables d'accroître les potentialités des maux qu'elles voulaient combattre.

Comme nous l'avons montré, sortir de cette impasse impliquerait la revendication d'une conscience majeure anthropologique dans les processus de transformation, d'une intégration des sciences sociales en tant que partenaires et pas seulement intermédiaires de l'action publique (Renaud et Tonnelat, 2008). Ce qui nous semble inachevé dans ce contexte est l'intégration d'une anthropologie impliquée dans la transformation urbaine (de Biase, 2014), en tant que projet qui remonte à la création même de l'urbanisme (*ibidem* ; Choay, 2006 ; Castrillo Romón, 2014), et en opposition à une pratique contemporaine dans laquelle « l'anthropologie n'exerce qu'une fonction de parade » visant à justifier « *a posteriori* les propositions de restructuration de l'espace urbain » (Jeudy, 2003 : 41-43).

En même temps, il s'agit aussi de redonner à la critique urbaine un statut d'opérativité. Si toute proposition de changement naît d'une critique et d'une « vision apocalyptique du monde » (Didi-Huberman, 2009b), plus cette critique sera capable d'être « proche » des acteurs (Boltanski, 2009), plus pertinente sera la direction qu'elle propose. À travers notre réflexion, nous avons voulu mettre en exergue le fait qu'une critique qui engage principalement la responsabilité individuelle des sujets (qu'elle soit écologique ou politique), en construisant un point de vue purement instrumental des institutions, risque de produire des propositions qui sont autant apocalyptiques que les problèmes qu'une telle critique voudrait résoudre. Le rôle actif de la critique ne nécessite pas dans ce contexte de (ré)produire des instruments techniques, mais de fournir des nouvelles clés de lecture de la réalité. La

question qui pose les bases pour une telle émancipation serait alors : « comment ne pas être gouverné comme cela, par cela, au nom de ces principes-ci, en vue de tels objectifs et par le moyen de tels procédés, pas comme ça, pas pour ça, pas par eux. » (Foucault, 1990 [1978] : 38). La solution, explicitée aussi par la pensée de Foucault (Mallet, 2006 : 102), ne serait pas en effet d'éliminer ou d'anéantir le rôle de l'État et des institutions mais d'avoir les outils pour comprendre les mécanismes qui transforment les rapports de pouvoir en rapports de domination. Dans notre champ, il s'agirait d'ouvrir une attention différente sur l'autonomisation de l'urbanisme qui puisse prendre en compte l'importance d'une compréhension anthropologique de la transformation de la ville et une réelle attention à l'émancipation des acteurs. Cette approche permettrait effectivement de donner aux acteurs une « sécurité sémantique minimale » apte à se ré-identifier (Boltanski, 2009) dans la multiplicité des situations urbaines, et de retrouver un intérêt pour le rôle des institutions et en particulier de la planification urbaine comme pratique globale. C'est d'ailleurs à travers une telle approche, à la fois anthropologique et critique, que pourrait s'accomplir une remise en question du concept de « lien social » conçu comme une valeur universaliste et surtout comme élément reproductible et projetable (Jeudy, 2003 ; Genestier, 2006).

Quel serait alors le sens d'une « implication dans le "faire la ville" » (de Biase, 2014 : 15) des anthropologues ? Alessia de Biase définit ce projet comme un travail d'articulation des échelles qui se pose l'objectif d'une interaction avec la construction de la ville :

« Une manière de trouver et de prendre place pour être à la fois dans le processus de fabrication de la ville et en même temps, un "tiers-inclus" [...].L'anthropologie est la discipline des sciences humaines qui la plus se fonde sur l'implication du chercheur dans son terrain. Il s'agirait alors de dire que cette implication naturelle dans le terrain devient un engagement vers la ville. Devenir un des acteurs en produisant, par contre, des outils et des savoirs à partager pour appréhender et projeter la ville, sans pour autant, et là demeure l'enjeu éthique, perdre sa propre autonomie d'action et de

relation. Penser la ville est une question de récit collectif, dans l'idée de bâtir de longues et solides relations de co-construction d'une projet collectif [...]. » (*ibidem* : 177)

Un tel projet nécessite à la fois une vision polydisciplinaire (cf. Introduction) et une capacité de mobiliser différentes approches internes à la discipline : celle du comparatisme de l'anthropologie de la mondialisation ; celle de l'analyse des réseaux et des usages de l'anthropologie urbaine ; et celle de l'étude des récits et des techniques de l'anthropologies politique et des sciences⁷. L'objectif d'une anthropologie de ce type est de créer les instruments pour comprendre la ville en train de se faire, qui produit un continuel entrelacement des représentations des temps et des espaces (*ibidem*). Il ne s'agit bien évidemment pas de concevoir un cadre qui se substituerait aux actions collectives des citoyens mais de leur offrir un outil capable de les accompagner dans la création du débat et d'opérer un passage d'échelle dans leur action⁸. Les actions des citoyens dans les dispositifs non-institutionnels nous posent en effet le même problème pointé par Alessia de Biase face aux cartes virtuelles produites par les internautes, les *open maps* :

« L'utilisation des "cartes collaboratives" – souvent employées dans des études autour des thèmes de la sécurité, de la mobilité ou l'accessibilité des lieux – ne prévoit à aucun moment l'implication directe des participants dans des réunions collectives animées et encadrées par des chercheurs ou des professionnels car la modalité qui se dit "collaborative" de ces dispositifs garantit *a priori* une liberté d'expression, fait travailler plusieurs personnes sur le même objet (non ensemble dans l'interaction, mais chacun chez soi), et enfin fait gagner du temps, de l'énergie et de l'argent. De

7. Pour un panoramique sur ces différents courants de l'anthropologie, voir les considérations de Daniel Cefaï (2003) sur la fin du « grand partage ».

8. À ce propos, nous citons l'exemple du workshop du Laboratoire Architecture Anthropologie « Les temps de San Lorenzo » qui a eu lieu à Rome en juin 2014, justement dans le quartier populaire de San Lorenzo. Ce workshop a été commandité par l'association « Libera Repubblica di San Lorenzo », collectif engagé dans les transformations du quartier. Il a impliqué le travail des chercheurs du laboratoire et des étudiants du Post Master de recherches en architecture de l'École nationale supérieure de la Villette avec l'objectif d'une analyse spatio-temporelle du tissu urbain et l'organisation d'une exposition et d'un débat public. Les résultats de ce travail sont consultables sur le site du workshop (<https://itempidisanlorenzo.wordpress.com>).

plus, ce type de données personnelles souffrent de par leur cumul (car le but est de les lire ensemble) de deux faiblesses : d'une part, le caractère chaotique et d'autre part, le manque conséquent de hiérarchisation. On ne sait jamais pourquoi un lieu est noté par rapport à un autre, comment le jugement (et il s'agit bien de cela finalement) est construit et par rapport à quoi. Cela produit de fausses cartes thématiques qui ne représentent qu'un ensemble d'"I like !" par rapport à un thème, comme un sondage cartographié et non une narration collective urbaine qui puisse ouvrir et contribuer à une compréhension et à un questionnement de la ville autre. » (de Biase, 2014 : 131-132)

Dans notre cas, nous voyons des actions qui valorisent les pratiques en tant que telles en n'opérant aucune *traduction* collective des récits. Le « faire autrement » qui est proposé par les dispositifs construit une vision de la ville qui semble vouée à une fragmentation du regard qui relègue l'intervention des citoyens à des temps et des espaces restreints à l'intérieur du processus global de transformation. Ce qu'un regard anthropologique contemporain peut faire est d'aider les citoyens à avoir une prise sur ce qu'ils produisent au lieu de risquer de se trouver « récupérés », comme ils disent, de regarder leur propre image dans le miroir proposé par des dispositifs de contrôle. L'objectif de l'anthropologie dans ce cadre n'est pas d'exotiser le regard en valorisant des formes de subjectivation marginales ou moins « occidentales », mais d'avoir les instruments pour avoir une prise sur les représentations sociales et sur les actions qu'elles entraînent afin de produire une « libération dans l'imaginaire » (Graeber, 2006 : 162) et de « re-qualifier la ville à travers des nouvelles catégories » (de Biase in Castrillo Romón, 2014 : 86). Pour accomplir cette tâche, l'anthropologie doit de son côté se réappropriier sa capacité de généralisation (de Biase, 2014) en tant que discipline capable d'appliquer un regard global (Graeber, 2006) sur les différentes manières de construire la ville.

Les travaux du Laboratoire Architecture Anthropologie nous démontrent comment il est possible de sortir des impasses anthropologiques dans lesquelles les dispositifs non-institutionnels s'imbriquent et de faire dialoguer les analyses anthropologiques avec celles des urbanistes. Les travaux sur les « cartographies

habitantes »⁹ (de Biase, 2014) nous montrent par exemple comment la frustration de nos acteurs face à l'impossibilité de rejoindre l'Autre et de le « faire participer » n'est pas due à une impossibilité de la prise de parole des acteurs (cf. Chauvier, 2013), mais à ce que l'on attend de cette prise de parole. La méthodologie du LAA met au contraire les interlocuteurs en condition de qualifier la ville à partir de larges questionnements, à petite comme à grande échelle, jusqu'à arriver à produire des traductions cartographiques comparables avec celles classiques de l'analyse urbaine quantitative.

Que pourraient faire les urbanistes avec cette connaissance anthropologique ? Comme nous l'avons dit, l'économie globale continue, nonobstant les apparences, à avoir besoin d'un cadre politique et culturel pour pouvoir s'appliquer aux territoires. Les utopies et les discours des professionnels et des chercheurs n'ont pas un rôle marginal dans l'influence des choix politiques en matière de développement urbain. En revanche, dans le champ de l'urbanisme participatif et tactique, il apparaît que les nouveaux professionnels préfèrent jouer le rôle des médiateurs plutôt que des passeurs d'échelle. Ce qui pourrait se traduire dans une vision plus large de la société, reste en réalité enfermé dans une solution littérale. Autrement dit, les urbanistes ne se demandent pas quel est le besoin qui est exprimé par un jardin partagé et qui peut être traduit en élément urbain qui pourrait profiter à une partie plus vaste de la population¹⁰, ils sont en revanche disposés à reproduire le modèle du jardin partagé sous sa forme purement spatiale en entraînant l'idée d'une construction artificielle du « lien social » (Jeudy, 2003). Cette solution apparaît

9. Voir les recherches : *Tranche de ville* (LAA, 2005), *Étude anthropologique pour le centre-ville de Bordeaux* (LAA, 2011), et *Qualifier la transformation, ou comment se projette l'idée de qualité de vie dans le futur Grand Paris* (LAA, 2012).

10. L'un des éléments qui revient souvent dans les débats sur les jardins partagés est celui de la liberté d'accès et d'usage. Les jardins publics parisiens sont tous clôturés et présentent des normes d'usage assez strictes qui pourraient être remises en cause par l'observation des demandes des jardins collectifs.

clairement comme un palliatif qui impose de nouvelles formes de technicisation du social, alors qu'une traduction impliquerait une connaissance profonde des terrains, une capacité de savoir analyser les besoins exprimés par les initiatives citoyennes et l'audace et les instruments scientifiques de faire remonter une idée différente de la ville qui puisse remettre en cause les déformations des idéologies dominantes sur la densification et le développement durable. Faire de la ville avec un « point de vue anthropologique » impliquerait le passage à une vision de la transformation comme « amélioration urbaine » (Castrillo Romón, 2014). Selon María Castrillo Romón, cette expression permettrait d'ailleurs de définir la transformation comme une « action organisée, collective ou publique » sur un morceau de ville dont l'approche urbanistique est enracinée dans « les interprétations pratiques (uses) et symboliques (significations, attributions de valeurs) » qui sont partagées par ses habitants¹¹ (*ibidem* : 83 TDA).

Notre meilleure conclusion est de suggérer que l'urbanisme nécessite peut-être encore plus que une approche anthropologique, une réelle *connaissance anthropologique* qui passe par une reconnaissance de cette discipline « comme acteur à part entière du projet » (de Biase, 2014 : 175). L'existence de laboratoires de recherche comme le nôtre montre qu'il y a de plus en plus d'architectes qui souhaitent se doter d'une compétence dans le domaine de l'ethnographie. Ce qui reste à savoir est quelle place qui leur sera donnée dans la construction de la ville. La recherche nécessitera un effort considérable pour faire en sorte que le besoin d'innovation dans le champ de l'analyse urbaine qualitative et de l'effacement des dichotomies entre planificateurs et planifiés ne soit pas englouti dans le déclin (Pellizzoni, 2013) des modèles de participation.

11. Cette notion se distingue de celle de « réhabilitation urbaine » en éliminant l'acception négative sous-entendue à cette dernière, qui part toujours par un diagnostic des problèmes d'un lieu (Castrillo Romón, 2014 : 83).

GLOSSAIRE

Termes techniques et définitions d'urbanisme

Assistance à la maîtrise d'ouvrage	Il s'agit de missions de consultants vouées à définir, piloter et exploiter le projet réalisé par le maître d'œuvre en facilitant la coordination. Ces missions sont encadrées juridiquement par l'article 2 de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, qui définit que « le maître d'ouvrage peut confier les études nécessaires à l'élaboration du programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle à une personne publique ou privée ». La délégation peut concerner la définition d'objectifs stratégiques ; la faisabilité juridique et budgétaire ; l'aide à la rédaction et gestion des cahiers de charge et les contraintes et exigences, en fonction des attentes des utilisateurs. Ce dernier point prévoit en particulier l'intervention de missions d'ingénierie de la participation vouées à faciliter la formulation des projets par rapport aux attentes des résidents actuels ou futurs du terrain.
CDT	Contrats de Développement Territoriaux, prévus dans la loi relative au Grand Paris. Ils ont pour objectif de mettre en place une démarche contractuelle et partenariale d'élaboration et de mise en œuvre des projets de développement liés à l'implantation du réseau de transports publics Grand Paris Express. Il s'agit de contrats établis entre l'État et les communes ou communautés d'agglomération, auxquels sont également associés les départements de la région Île-de-France, Paris Métropole, l'Atelier International du Grand Paris et l'Association des maires d'Île-de-France. Ces contrats sont voués notamment à la coordination des politiques de développement des clusters thématiques et permettent la dérogation des instruments de planification et l'adaptation des projets préexistants sur le territoire.
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale. Contrats entre État, collectivités territoriales et partenaires privés visant, à travers des interventions urbaines et sociales, à la restructuration de quartiers définis dans le cadre des Politiques de la ville. Ces contrats ont une durée de 3 ans et sont basés sur des taux de priorité sur une échelle de 1 à 3, qui établissent l'enveloppe budgétaire destinée aux communes. Ses orientations sont définies par le Comité interministériel de la ville créé en 2006 et sont élaborés à l'initiative du maire, du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du préfet du département.
DUP	Déclaration d'utilité publique. Procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés à travers un processus d'expropriation. La déclaration est soumise à une enquête préalable (Enquête d'Utilité Publique), afin de

recueillir l'avis de toutes les personnes intéressées. Cette enquête est prévue en vertu de l'article 545 du Code civil qui stipule: « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité ». L'enquête, d'une durée minimum d'un mois, met à disposition une étude d'impact et est évaluée par un commissaire enquêteur. Suite à l'enquête, la déclaration doit être formalisée sous la forme d'un décret en Conseil d'État ou d'un simple arrêté ministériel ou préfectoral.

Écoquartier

Label promu par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie afin de désigner un projet qui respecte les objectifs du développement durable en matière d'aménagement, tels que l'autonomie énergétique des bâtiments ; la promotion des « mobilités douces » et la limitation des voitures ; la limitation des déchets ; la favorisation de la biodiversité et la réduction de leur impact environnemental. Les projets d'Écoquartiers doivent également inclure un volet participatif et promouvoir la mixité socio-culturelle.

EPA

Établissement public d'aménagement. Ils constituent, avec les établissements publics fonciers locaux (EPFL), l'établissement public d'aménagement et de reconstruction des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et les établissements publics locaux d'aménagement, un des quatre types d'établissement public à disposition des collectivités à caractère industriel et commercial. Les EPA sont des personnes morales de droit public, disposant d'une autonomie administrative et financière qui leur confère une capacité d'action venant d'opérateurs privés. Ils sont soumis à des règles strictes (tutelle de l'État, compatibilité publique) mais aussi à certains avantages (prérogatives de puissance publique, insaisissabilité des biens, privilèges fiscaux). Leur mission peut conduire toute action de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique du territoire à différentes échelles (du quartier à la région). Pour conduire leur action, les EPA peuvent créer des filiales et acquérir des participations dans des sociétés, groupements ou organismes dont l'objet concourt à la réalisation de leurs missions, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État.

EVP

Espace Vert Protégé. Ensemble paysager existant sur une ou plusieurs unité(s) foncière(s), qui peut être protégé dans le cadre du PLU selon l'article L 123-1.7° du Code de l'urbanisme. Cette protection se fait en vertu du maintien des équilibres paysagers et pour les qualités écologiques, végétales ou arboricoles de l'espace en question. Un projet pour un EVP ne peut pas modifier sa superficie préexistante mais seulement améliorer la mise en valeur des plantations présentes.

GIE	Groupement d'intérêt économique. Regroupement d'entreprises dont le but est, selon l'article L. 251-1 du Code de commerce, de « faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité » mais pas de « réaliser des bénéfices pour lui-même ». L'immatriculation au registre du commerce et des sociétés confère au groupement la personnalité morale. Son objet peut être civil ou commercial, il s'agit d'une structure intermédiaire entre la société et l'association. Ce dispositif peut être mis en place lors de la collaboration de plusieurs agences sur un même projet d'aménagement.
GIP	Groupement d'intérêt public. Structure regroupant plusieurs acteurs publics ou des acteurs publics et privés, avec l'objectif d'atteindre une mission d'intérêt général sans but lucratif. Il constitue une personne morale de droit public dotée d'une structure de fonctionnement légère et de règles de gestion souples qui n'est pas soumise, par exemple, au Code des Marchés Publics. Le GIP est établi à partir d'un périmètre géographique défini et peut avoir une durée déterminée, avec possibilité de prorogation ou pour une durée illimitée, avec possibilité de dissolution anticipée. Il est soumis au contrôle de la Cour des comptes, d'une chambre régionale des comptes ou d'une chambre territoriale et, si nécessaire, au contrôle général économique et financier de l'État.
GPRU	Grand Projet de Renouvellement Urbain. Opération de renouvellement urbain (ORU) menée à Paris et lancée par le comité interministériel des villes (CIV) du 1er octobre 2001. Le contrat du GPRU signe un partenariat avec l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Acse. Il relève de la Politique de la ville et vise à requalifier des quartiers de la couronne périphérique, dans les domaines de l'amélioration de l'habitat et du cadre urbain, de la création d'équipements publics et des services aux habitants et, enfin, du développement économique. Les 11 secteurs concernés sont : Les Olympiades (13e), Porte d'Ivry (13e), Porte de Vanves (14e), Porte Pouchet (17e), Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt (18e), Secteur Paris Nord-Est (18e et 19e), Cité Michelet (19e), Saint-Blaise (20e), Porte de Montreuil (20e), Porte de Vincennes (20e), Porte des Lilas (20e).
HQE	Haute Qualité Environnementale. Marque commerciale déposée par l'association HQE avec la certification de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il ne s'agit pas d'un ensemble de normes mais d'un ensemble d'objectifs (visant à approcher ou atteindre des « cibles »), posés au moment de la conception d'un projet architectural visant au respect du développement durable. Cette démarche de qualité de la construction est basée sur une approche du « coût global » (financier et environnemental) d'un projet en comprenant idéalement un

bilan énergétique, un bilan carbone et une analyse du cycle de vie, d'entretien et de renouvellement des éléments bâtis. Les 14 cibles du label concernent l'éco-construction, la santé, l'éco-gestion et le confort.

- MO Maîtrise d'ouvrage. Entité qui est à l'origine d'un projet d'aménagement, définissant son objectif, son calendrier et le budget consacré. Elle représente les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné. La MO est commanditaire du projet et le finance avec d'autres partenaires ou non. Cette entité peut être représentée par une personne physique (droit privé) ou morale (droit public) : il peut s'agir d'un particulier, d'un professionnel comme d'une collectivité territoriale, d'une entreprise ou d'une association à but non lucratif. De manière générale, ses objectifs prévoient de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation et d'en définir le programme.
- MCE Maîtrise d'œuvre. Entité retenue par le maître d'ouvrage afin de réaliser un projet d'aménagement dans les conditions de délais, de qualité et de coûts fixés, conformément à un contrat. Les tâches de la MCE sont l'assistance pour la consultation des entreprises et pour la conclusion des marchés avec les entrepreneurs ; l'exécution des marchés de travaux ; l'assistance à la réception des ouvrages et au règlement des comptes avec les entrepreneurs. Le maître d'œuvre conçoit le projet et se charge de sa réalisation.
- PLU Plan Local d'Urbanisme. Principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal ou intercommunal. Cette appellation remplace celle de Plan d'occupation des sols (POS), créée par la loi d'orientation foncière de 1967, depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000. Le PLU couvre l'intégralité d'un territoire au niveau de la commune ou de la structure intercommunale, s'agissant par exemple d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine. Seules les secteurs sauvegardés des centres villes peuvent en être exclus afin d'être réglés par un plan d'intervention étatique. Le PLU est composé d'un rapport, qui établit le diagnostic de l'état du territoire et les orientations à suivre, d'un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui prévoient le zonage des secteurs et les choix réglementaires qui leurs correspondent. Les zones du document graphique, détaillées dans la réglementation, sont divisées entre urbanisés (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N). Sur ces zones, la réglementation dispose le type d'occupation du sol, l'implantation des bâtiments et des dessertes et le type de constructions admises. Le PLU doit être révisé et modifié selon des procédures codifiées pour permettre l'adaptation et l'adéquation au cadre légal. Sa durée est variable de 2 à 4 ans.

Politique de la Ville

La Politique de la ville naît en 1991 avec la création du Ministère de la Ville (<http://www.ville.gouv.fr>), pendant le deuxième mandat du Président de la République socialiste François Mitterrand. L'objectif déclaré du ministère recouvre la gestion du « problème des banlieues », se traduisant par la volonté de réduire les inégalités sociales entre territoires. La Politique de la ville est définie par un ensemble d'actions de l'État visant à valoriser les quartiers dits « sensibles » (ZUS) dont la « priorité » est définie par une série de paramètres statistiques, tels que le taux de chômage et de revenus, les problèmes de scolarisation, les compositions familiales. Dans son application, la Politique de la ville comprend des mesures législatives et réglementaires déclinées en volets sociaux, économiques et urbains. La Politique de la ville est mise en œuvre par les collectivités territoriales, en partenariat avec l'État. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale), qui définissent un projet de développement pour chaque quartier à travers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

PPP

Partenariat public privé. Module de financement par lequel une autorité publique fait appel à des partenaires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant à au service public. En contrepartie, le partenaire privé reçoit un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. En France, ce mode de financement a été institué en 2002 et il représente une famille de contrats auxquels peuvent suivre différentes formes de concessions, comme les autorisations d'occupation temporaire (AOT) et les baux emphytéotiques administratifs (BEA). Les contrats de partenariat (CDP), institués en 2004, prévoient que la personne publique peut confier à une entreprise ou à un groupement d'entreprises une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction et à la transformation des ouvrages ou équipements et à leur entretien, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion.

SCOT

Schéma de cohérence territoriale. Document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou regroupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques municipales en matière d'habitat, de transports et d'équipements, dans un environnement préservé et valorisé. Ce document a été institué par loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000. Sa mise en place dérive de la création d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou d'un syndicat mixte, dont les compétences prévoient l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCOT. Son périmètre est validé par préfet de département à travers un arrêté préfectoral. Les objectifs du SCOT, fixés dans l'article L.121-1 du Code de

L'urbanisme, visent à l'équilibre, au renouvellement urbain, à la gestion économe des sols, à la mixité sociale et à la préservation de l'environnement. Le SCOT est composé d'un rapport diagnostique, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les objectifs et d'un document d'orientations générales (DOG), qui détermine la mise en œuvre du PADD. Le préfet peut demander la modification et la révision (au moins tout les dix ans) du SCOT, à travers des procédures codifiées. Il s'agit d'une structure pérenne pour un projet modifiable à long terme.

SDRIF

Schéma directeur de la région Île-de-France. Document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique à l'échelle de la région Île-de-France. Il vise à contrôler la croissance urbaine et démographique ainsi que l'utilisation de l'espace, à travers la correction des disparités spatiales, sociales et économiques de la région, la coordination de l'offre de déplacement et la préservation des zones rurales et naturelles. Ses contenus et sa durée sont variables. L'Île-de-France est la seule région dans laquelle la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000 a maintenu une planification à l'échelle de la région. Les SCOT et PLU franciliens doivent donc définir, à chaque échelle géographique, les modalités de mise en œuvre des orientations du SDRIF.

SEM

Société d'économie mixte. Il s'agit de sociétés anonymes dont le capital est majoritairement détenu par l'État ou par une collectivité territoriale et dont l'objectif est de réaliser des activités d'intérêt général. Les SEM sont des sociétés de droit privé qui peuvent réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou de toute autre activité d'intérêt général. La collectivité doit posséder entre 51 et 85 % du capital et dispose d'au moins un représentant et de la moitié des voix au conseil d'administration.

SHON

Surface hors œuvre nette. Mesure de superficie des planchers pour les projets de construction immobilière. Se mesure à partir de la surface hors œuvre brute (SHOB), à laquelle on retranche les surfaces non habitables (sous-sols et combles non aménagés, espaces extérieurs, stationnements et bâtiments agricoles) ou des surfaces utilisées pour l'isolation du bâtiment. Elle permet de vérifier que la densité des constructions respecte le coefficient d'occupation des sols (COS) applicable au terrain selon le PLU et de constituer l'assiette pour le calcul des taxes liées à la construction du bâtiment. La SHON et la SHOB ont été substituées depuis 2012 par la Surface de Plancher (SPC) destinée à simplifier le calcul des surfaces prises en compte dans les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

ZAC

Zone d'aménagement concertée. Opération publique d'aménagement instituée par la loi d'orientation foncière de 1967. Le Code de l'Urbanisme définit les ZAC comme :

« les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés ».

Se création se fait par initiative de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Le projet d'urbanisme de la ZAC peut établir, autour d'un programme de construction et d'équipements (logements, activités, équipements, eau potable, assainissement, routes, écoles, habitations, etc), un plan d'aménagement de zone (PAZ) ou l'application du plan d'occupation des sols (POS) du PLU. Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000, les règles d'urbanisme des nouvelles ZAC sont incluses dans le plan local d'urbanisme (PLU). Par métonymie, une ZAC peut désigner aussi un tissu urbain résultant de la procédure d'aménagement.

ZAD

Zone d'aménagement différée. Secteur crée par l'État sur proposition des collectivités locales à l'intérieur duquel s'applique un droit de préemption permettant à une collectivité d'acquérir prioritairement les biens immobiliers en cours d'aliénation. La collectivité locale garde le droit de préemption pour une durée de six ans. Il s'agit d'un dispositif crée par la loi 62-848 du 26 juillet 1962, afin de prévenir la spéculation foncière qui pourrait être causée par l'annonce d'un projet d'aménagement. Les ZAD peuvent être instaurées dans n'importe quelle commune, dotée d'un PLU ou non, dans les zones urbaines, agricoles ou naturelles et ses objectifs doivent être cohérents avec le SCOT.

Zonage

Le zonage est un outil de réglementation et de contrôle de l'utilisation du sol qui consiste en la division d'un territoire en zones, comprenant l'attribution à chacune des usages permis. Il s'agit de l'un des instruments principaux de la planification urbaine. Un règlement de zonage régit habituellement le type d'activité permise sur un lot particulier (espace vert, agriculture, habitation, commerce ou industrie), les densités d'occupation du sol de ces activités (à travers un Coefficient d'Occupation des Sols), la hauteur des immeubles, l'espace qu'un immeuble peut occuper au sol, les distances entre les immeubles ou de l'immeuble à la limite du lot (marge de recul). Le zonage régit aussi les proportions de chaque usage sur un même lot (par exemple, le pourcentage d'espace vert) et la quantité de parking qui doit être fournie.

ZUS Zone urbaine sensible. Les ZUS formalisent la notion de quartier « en difficulté » telle que définie par la Politique de la ville. Elles dessinent une « géographie prioritaire », résultant de la traduction cartographique des « priorités » statistiques. L'objectif est d'identifier les territoires qui feront l'objet des contrats entre État et collectivités territoriales. La mise en place des ZUS ne se substitue pas aux zonages antérieurs mais chacun de ces périmètres dispose de ses propres avantages (exonérations fiscales et sociales, notamment) et mécanismes de financements.

Institutions, groupes et instances locales

APUR Atelier parisien d'urbanisme. Association créée le 3 juillet 1967 par le Conseil de Paris. Elle fait partie du réseau des Agences Nationales d'Urbanisme. Sa mission consiste en l'étude des évolutions urbaines et sociétales, afin de participer à la définition des politiques publiques d'aménagement, à la création de documents d'urbanisme et de projets à l'échelle de la métropole. Son financement est assuré à 80% par les partenaires publics de l'association : la Ville et le Département de Paris, l'État, la Région Île-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (CAF), Paris Métropole et l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA). Il s'agit d'une instance d'appui aux services techniques de la Direction d'Urbanisme parisien et d'autres collectivités territoriales. Les perspectives et analyses territoriales sont produites sous forme d'études et de cartographies à partir de données démographiques, économiques, sociales ou immobilières. URL : <http://www.apur.org>

Bailleur social Au sens du Code de la construction et de l'habitation, les organismes bailleurs sociaux sont des constructeurs disposant d'un agrément au titre du service d'intérêt général pour la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés ou en accession à la propriété destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds. Par leur statut, les bailleurs peuvent disposer de différents types d'aides directes et indirectes : subvention des collectivités locales et de l'État au titre de « l'aide à la pierre », déduction de TVA sur la construction exonération de taxe foncière et prêt à taux réduit de la Caisse des Dépôts et Consignation.

CAUE Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Bénéficiant d'un statut d'associations départementales, ces institutions, présentes dans presque tous les départements français, ont été créées par la loi 77-2 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture,

modifiée en 1981. Ces conseils ont pour mission de développer l'information, la sensibilité et la participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils peuvent également contribuer, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Les interventions du CAUE sont gratuites et peuvent être demandées par les collectivités et administrations publiques sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

CNDP

Commission Nationale du Débat Public. Instituée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995, la CNDP est chargée d'associer la société civile à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une forte incidence sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire. Cet objectif est mis en place à travers des réunions publiques, pour lesquelles la CNDP nomme une commission particulière ou un garant. Toute forme d'équipement (création d'autoroutes, de lignes ferroviaires, de voies navigables, d'installations nucléaires, d'aéroports, de gazoducs, de barrages hydroélectriques, d'équipements industriels, sportifs, culturels, scientifiques ou touristiques) peut donner lieu à une saisie de la CNDP. Cette commission est composée de 25 membres provenant d'horizons différents (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, associations, patronat, syndicats...), qui assurent son indépendance et sa neutralité notamment vis-à-vis des administrations et des maîtres d'ouvrages. Le rôle de la CNDP a été élargi par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. URL : <http://www.debatpublic.fr>

Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Centre d'architecture installé dans l'aile « Paris » du Palais de Chaillot (16e arrondissement de Paris). Ce lieu bénéficie du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et est placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Elle a pour mission d'assurer la promotion de l'architecture française en France et à l'étranger et de faire découvrir les œuvres emblématiques du patrimoine architectural français et de la création contemporaine internationale. URL : <http://www.citechailot.fr/fr/>

Communauté d'agglomération

Selon le Code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes dont l'ensemble représente plus de 50 000 habitants, autour d'une ou de plusieurs communes-centres de plus de 15 000 habitants. Elle constitue un niveau intermédiaire entre la communauté de communes et la communauté urbaine. La Communauté d'agglomération est

gérée par un conseil communautaire ou conseil de communautés, composé des conseillers municipaux des communes membres. Ses compétences concernent le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la Politique de la ville, le transport urbain. L'exercice de certaines de ces compétences nécessite la reconnaissance d'un intérêt communautaire, qui est approuvée par une délibération du conseil communautaire prise à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération.

DEVE

Direction des espaces verts et de l'environnement de la Mairie de Paris. Service technique en charge de la gestion de l'espace public et de la concrétisation des nouvelles orientations de la ville. Elle assure le suivi des grands projets d'aménagement et la mise en place de la politique de conservation et d'amélioration du patrimoine, ainsi que le développement des conditions de propreté, d'hygiène et de sécurité nécessaires à l'accueil du public sur l'ensemble des parcs et jardins parisiens. Elle a également pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des actions d'animation et de sensibilisation à l'écologie urbaine. En tant qu'organisme chargé de la protection des plantations dans les propriétés privées, la DEVE est consultée lors de l'instruction des permis de construire et des permis de démolir. URL : <http://www.paris.fr/politiques/organigramme-des-directions-services/direction-des-espaces-verts-et-de-l-environnement-deve/p5389>

EDL

Équipes de Développement Local. En lien avec les chefs du projet Politique de la V-ville, les EDL mènent une action de coordination et d'animation des quartiers en rénovation. Leur intervention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville signés entre l'État, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Elles ont pour mission l'information des acteurs locaux, le soutien de la vie associative locale et le travail autour des thématiques prioritaires inscrites dans le contrat de ville (l'emploi et la formation, l'éducation et les loisirs, la santé, l'urbanisme et le cadre de vie, l'accès au droit et la prévention de la délinquance).

EMGP

Entrepôts et Magasins Généraux de Paris. Bâtiments de stockage construits à partir de 1866 par l'entrepreneur parisien Georges Tom Hainguerlot. L'emprise de 70 hectares se trouve en bordure de Paris et au croisement des communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers. Après une phase d'abandon pendant la désindustrialisation, les nombreux bâtiments qui composent les EMGP représentent aujourd'hui une partie du parc d'affaires Les Portes de Paris, propriété de la société ICADE. Les activités contenues dans ce parc sont de type tertiaire (audiovisuel et mode, principalement).

FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme. La FNAU est une association d'élus qui a comme objectif la participation aux grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes. Regroupant 52 organismes publics, cette instance est vouée à la production d'études urbaines, en appui aux collectivités territoriales. Les agences d'urbanisme qui la composent ont, pour la plupart, un statut d'association où se retrouvent, entre autres collectivités impliquées, l'État et les autres partenaires publics du développement urbain. URL : http://www.fnau.org
Icade	Société immobilière filiale et actionnaire majoritaire de la Caisse des dépôts et consignés, cette institution financière publique exerce des activités d'intérêt général pour le compte de l'État et des collectivités territoriales (mais également des activités concurrentielles). La société Icade est une foncière tertiaire et un promoteur de bureaux, de logements et d'équipements publics. Elle a comme objectif l'accompagnement du développement des grandes métropoles, à travers l'expression d'une stratégie immobilière. Il s'agit de l'un de plus grands investisseurs des projets du Grand Paris (à l'heure actuelle partie prenante sur 5 CDT). URL : http://www.icade.fr
Pavillon de l'Arsenal	Centre d'information, de documentation et d'exposition d'Urbanisme et d'Architecture de Paris et de la métropole parisienne créée en 1988 et situé dans le 4ème arrondissement de Paris. Le Pavillon a un statut d'association (loi de 1901) et son site est composé d'un espace d'exposition, d'un centre de documentation, d'une photothèque et d'une librairie-boutique. Son exposition permanente est dédiée à l'histoire et aux projets futurs de la métropole parisienne. URL : http://www.pavillon-arsenal.com
PUCA	Plan urbanisme construction architecture. Ce service interministériel est rattaché à la Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN), au Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et au Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. C'est une agence nationale de la recherche et d'expérimentation dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction. Le PUCA met en place des programmes de recherches incitatives, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. Outre ces activités, le PUCA organise des actions de valorisation (séminaires, colloques, publications). Il dispose d'un Comité des parties prenantes, d'un Conseil Scientifique et d'un Secrétariat Permanent. URL : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/

RFF

Réseau Ferré de France. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de l'État, principal gestionnaire d'infrastructure ferroviaire de France. Il est chargé de l'aménagement, du développement, de la cohérence et de la mise en valeur du réseau ferré national. Il a été créé en 1997 par scission de la SNCF et se trouve sous tutelle de l'État, à travers la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. URL : <http://www.rff.fr>

SEMAVIP

Société d'économie mixte de la Ville de Paris. SEM chargée d'aménagements, fondée en 1985 et qui intervient principalement dans le nord et l'est de la ville. À ce titre, elle conduit plusieurs opérations des GPRU parisiens. Les autres SEM d'aménagement parisiennes sont la SEMAPA (Paris Rive Gauche), la SEMAEST (est parisien) et la SEMAPARISIENNE. URL : <http://www.semavip.fr>

Bibliographie

ABÉLÈS, Marc, (1995), « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, 35 (135) : 65-85.

ABÉLÈS, Marc, et JEUDY, Henri-Pierre, (dir.), (1997), *Anthropologie du politique*, Armand Colin, Paris.

AGAMBEN, Giorgio, (1990), *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*, Éditions du Seuil, Paris.

AGAMBEN, Giorgio, (1997), *Homo sacer. I, Le pouvoir souverain et la vie nue*, Éditions du Seuil, Paris, [éd. or. italien 1995].

AGAMBEN, Giorgio, (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Rivages, Paris.

AGAMBEN, Giorgio, (2008), *Homo Sacer. II, 1, État d'exception*, Éditions du Seuil, Paris, [éd. or. italien 2003].

AGIER, Michel, (2009), *Esquisses d'une anthropologie de la ville*, Académia Bruylant, Louvain-la-Neuve.

AGIER, Michel, (2012), « Penser le sujet, observer la frontière. Le décentrement de l'anthropologie », *L'Homme*, 203-204 : 51-75.

AGIER, Michel, (2013), *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, La Découverte, Paris.

AGRIKOLIANSKI, Eric, (2012) « L'altermondialisme », in PIGENET, Michel, et TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Histoire des Mouvements Sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris.

ALBERT, Bruce, (1997), « Situation ethnographique et mouvements ethniques : réflexions sur le terrain post-malinowslien », in AGIER, Michel, (dir.), *Anthropologues en danger. Engagement sur le terrain*, Jean-Michel Place, Paris.

ALCANTARA, Cynthia Hewitt de, (1998), « Uses and abuses of the concept of governance », *International Social Science Journal*, 50 (155) : 105–113.

ALTHABE, Gérard, (1992), « Vers une ethnologie du présent », in ALTHABE, Gérard, FABRE, Daniel et LENCLUD, Gérard, (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

ALTHABE, Gérard et HERNANDEZ, Valeria A., (2004), « Implication et réflexivité en anthropologie », *Journal des anthropologues* [en ligne], 98-99. Consulté le 13 septembre 2014. URL : <http://jda.revues.org/1633>

ANDRÉ-LAMAT, Véronique, COUDERCHET, Laurent, et HOYAUX, André-Frédéric, (2012) « L'Habiter Durable : Du détournement philosophique à travers les images et récits médiatiques », *Éducation relative à l'environnement*, 10 : 161-178.

À Paris. *Le supplément numérique*, (2013), « Échanges autour de la création artistique », 49 : 15. Consulté le 11 Mars 2013, URL : http://www.nxtbook.fr/newpress/mairie-de-paris/Aparis_49-Hiver_2013-2014/index.php#/50

APPADURAI, Arjun, (2006), *Fear of Small Numbers. An Essay on the Geography of Anger*, Duke University Press, Durham et Londres.

APPADURAI, Arjun, (2013), *Condition de l'homme global*, Payot & Rivages, Paris.

APUR, (2005), *Les quartiers du boulevard périphérique. Une contribution de l'Apur à l'étude d'insertion urbaine du périphérique*, APUR, Paris. Consulté le 17 septembre 2014, URL : <http://www.apur.org/sites/default/files/documents/185.pdf>

ARASSE, Daniel, (1996), *Le Détail*, Flammarion, Paris [1^e éd. 1992].

ARMSTRONG, Donna, (2000), « A survey of community gardens in upstate New York : implications for health promotion and community development », *Health and Place*, 6 (1) : 319-327.

ARNSTEIN, Sherry, (1969), « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, 35 (4) : 216-224.

ATTILI, Giovanni, (2012), « Urban Agricultures: spatial, social and environmental transformations in Rome », *Cescontexto Debates*, (2) : 245-256. Consulté le 10 février 2014, URL : http://www.ces.uc.pt/publicacoes/cescontexto/ficheiros/cescontexto_debates_ii.pdf

AUERBACH, Erich, (2003), *Figura*, Macula, Paris, [éd. or. allemand 1938].

AUGÉ, Marc, (1992), *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Éditions du Seuil, Paris.

AUGÉ, Marc, (1994a), *Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Fayard, Paris.

AUGÉ, Marc, (1994b), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Flammarion, Paris.

AUGÉ, Marc, (2011), *Où est passé l'avenir ?*, Éditions du Seuil, Paris [1^e éd. 2008].

BACHELARD, Gaston, (2006), *La dialectique de la durée*, Presses Universitaires de France, Paris, [1^e éd. 1950].

BACQUÉ, Marie Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves, (2005), « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in BACQUÉ, Marie Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris.

BACQUÉ, Marie-Hélène et alii, (2006), « Éditorial », *Espaces et sociétés*, 1(123) : 7-19. Consulté le 30 mars 2014, URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-1-page-7.htm.

BACQUE Marie Hélène, (2006), « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et Montréal », *Espaces et Sociétés*, 1 (123): 69-84.

BACQUÉ, Marie Hélène et SINTOMER, Yves, (2010), *La démocratie participative inachevée: genèse, adaptations et diffusions*, Éditions Yves Michel, Gap.

BACQUÉ, Marie-Hélène et GAUTHIER, Mario, (2011), « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, 1 (1) : 36-66. Consulté le 28 mars 2014, URL : www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm.

BACQUÉ, Marie Hélène, BIEWENER, Carole, (2013), *L'Empowerment. Une pratique émancipatrice*, La Découverte, Paris.

BAKER, Lauren, (2004), « Tending cultural landscapes and food citizenship in Toronto's community gardens », *Geographical Review*, 3 (94) : 305-325.

BALANDIER, Georges, (1967), *Anthropologie politique*, Presses Universitaires de France, Paris.

BALAZARD, Hélène, et GENESTIER, Philippe, (2009). « La notion d'empowerment: un analyseur des tensions idéologiques britanniques et des tâtonnements philosophiques français », conférence internationale *L'empowerment de la société civile dans les politiques urbaines*, Île de Porquerolles.

BARATTA, Paolo, (2012), *La mostra delle risonanze*, Intervention du président de la Biennale de Venise de 2012, Venise. Consulté le 23 mai 2014, URL : <http://www.labiennale.org/it/architettura/archivio/mostra-13/baratta/>

BARDET, Gaston, (1963), *L'Urbanisme*, Presse Universitaire de France, Paris.

BARTHE, Yannick, CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre, (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Éditions du Seuil, Paris.

BAUDELET, Laurence, BASSET, Frédérique et LE ROY, Alice, (2008), *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Terre Vivante, Mens.

BAUDELET, Laurence, (2011) « Graine de jardins », in DESMAZIÈRES, Pascale et alii, *Jardiniers du bitume*, les Xérographes, Paris.

BENSA, Alban et FASSIN, Eric, (2002), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, 38 : 5-20.

BERENSTEIN JACQUES, Paola, (2012), *Elogio aos errantes*, EDUFBA, Salvador de Bahia.

BERQUE, Augustin, BIASE, Alessia de, et BONNIN, Philippe (dir), (2008), *L'habiter dans sa poétique première*, Donner Lieu, Paris.

BERTHELEU Hélène, et NEVEU Catherine, (2006), « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours », *Espaces et sociétés*, 1 (123) : 37-51.

BEY, Hakim, (1991), *TAZ. The Temporary Autonomous Zone, Ontological Anarchy, Poetic Terrorism*. Autonomedia, Brooklyn.

BIASE, Alessia de, et ROSSI, Cristina, (2006), « Introduction », in BIASE, Alessia de et ROSSI, Cristina, (dir), *Chez nous. Identités et territoires dans les mondes contemporains*, Éditions de la Villette, Paris.

BIASE, Alessia de, (2007), « A comme Architecture Globale », in BIASE, Alessia de et BONNIN, Philippe (dir), « Abécédaire de l'anthropologie de l'Architecture et de la ville », *Cahiers de la recherche urbaine architecturale et paysagère*, 20-21 : 42-47.

BIASE, Alessia de, (2008), « Habiter la Nostalgie. Note pour un terrain post-globale », in BERQUE, Augustin, BIASE, Alessia de, et BONNIN, Philippe (dir), *L'habiter dans sa poétique première*, Donner Lieu, Paris.

BIASE, Alessia de, (2009), Vénitiens dans la Pampa. *Anthropologie d'une double identité au Rio Grande do Sul, Brésil*, L'Harmattan, Paris.

BIASE, Alessia de, (2011), séminaire *Appréhension de la ville contemporaine*, séance du 8 juin 2011, EHESS, Paris.

BIASE, Alessia de, (2013), « Insistência urbana, o como ir ao encontro dos "imponderáveis da vida autêntica" », *Redobra*, 4 (12) : 80-86.

BIASE, Alessia de, (2014), *Hériter de la ville. Vers une anthropologie de la transformation urbaine*, Donner Lieu, Paris.

BIASE, Alessia de, (2014a), « "Civic survey" chez Patrick Geddes », séance du séminaire doctoral de traduction « Innovation et appréhension du territoire Excursion autour de cinq outils et concepts innovants », projet de recherche *L'enjeu de la traduction et l'interdisciplinarité*.

Quatre parcours pionniers : Patrick Geddes, Ian McHarg, Denis Cosgrove, John Zeisel, Labex Création Arts Patrimoines 2013-2014, Département de Recherche de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette, Paris.

BLAIS Jean-Paul, (2002), « Réflexions autour de la notion de maîtrise d'usage », in JOLÉ, Michèle, *Espaces publics et cultures urbaines*, Certu, Lyon.

BLANC, CHRISTIAN, (2010), *Le grand Paris du XXI^e siècle*, Le Cherche Midi, Paris.

BLANC, Nathalie, (2012) *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Armand Colin, Paris.

BLATRIX, Cécile, (2012), « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni*, 79 : 59-80.

BLONDIAUX, Loïc et SINTOMER, Yves, (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 57 : 17-35.

BLONDIAUX, Loïc, (2008), « Démocratie délibérative vs démocratie agonistique ? », *Raisons politiques*, 2(30) : 131-147. Consulté le 28 mars 2014, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-131.htm

BONFIGLIOLI, Sandra, (1997), « Che cos'è un cronotopo » in BONFIGLIOLI, Sandra et MAREGGI, Marco (dir.), *Il tempo e la città fra natura e storia. Atlante di progetti sui tempi della città*, Urbanistica Quaderni, INU, Roma.

BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent, (1991), *De la Justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

BOLTANSKY, Luc et CHIAPPELLO, Éve, (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

BOLTANSKI, Luc, (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 8. Consulté le 8 août 2014. URL : <http://traces.revues.org/2333>.

BOLTANSKI, Luc, (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, Paris.

BONNIN, Philippe, (2000), « Pour une eth(n)ologie sociale de l'espace », in « Paul-Henry Chombart de Lauwe et l'histoire des études urbaines en France », *Espaces et Sociétés*, (103) : 113-139. Consulté le 1 avril 2014, URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56193773/f114.image>

BOUILLON, Florence, (2003), « Des migrants et des squats : précarités et résistances aux marges de la ville », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19 (2) : 23-46.

- BOURDIEU, Pierre, (1980), *Le sens pratique*, Éditions de Minuit, Paris.
- BOURDIEU, Pierre, (1997), « Sur le pouvoir symbolique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 32 (3) : 405 - 411.
- BOURDIEU, Pierre, (1987), *Choses dites*, Éditions de Minuit, Paris.
- BOURDIN, Alain, (2006), « La proximité comme encodage politique de la vie quotidienne », in BOURDIN, Alain, GERMAIN, Annick et LEFEUVRE, Marie-Pierre, *La proximité: construction politique et expérience sociale*, L'Harmattan, Paris.
- BOURDIN, Alain, (2008) « Gentrification : un « concept » à déconstruire », *Espaces et sociétés*, 1 (132-133) : 23-37.
- BOUTINET, Jean-Pierre, (2006), « L'individu-sujet dans la société postmoderne, quel rapport à l'événement ? », *Pensée plurielle*, 3 (13) : 37-47. Consulté le 5 août 2014, URL : www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-3-page-37.htm
- BRICOCOLI, Massimo et SAVOLDI, Paola, (2012), « Habiter par projets », in BERQUE, Augustin, BIASE, Alessia de et BONNIN, Philippe, *Donner lieu au monde: la poétique de l'habiter*, Donner lieu, Paris.
- BUSQUET, Grégory, CARRIOU, Claire, FLAMAND Amélie et NEZ, Héloïse, (2010), « La démocratie participative à Paris sous le premier mandat de Bertrand Delanoë (2001-2008) : une "nouvelle ère démocratique" ? », in BACQUÉ, Marie Hélène et SINTOMER, Yves, *La démocratie participative inachevée: genèse, adaptations et diffusions*, Yves Michel, Gap.
- CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre et BARTHE, Yannick, (2001), *Agir dans un monde incertain*, Éditions du Seuil, Paris.
- CALLON, Michel et LATOUR, Bruno, (2006), « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? », in AKRICH, Madeleine, CALLON, Michel et LATOUR, Bruno, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses des Mines, Paris.
- CAMILLE, (2013), *Petit livre noir des Grands Projets Inutiles*, Le passager clandestin, Neuvy-en-Champagne.
- CAMPBELL, Lindsay, et WIEDEN, Anne (dir.), (2011), *Restorative Commons: Creating Health and Well-Being Through Urban Landscapes*, Government Printing Office, New York.
- CASTELLS, Manuel, et alii, (1970), « Paris 1970: reconquête urbaine et rénovation-déportation. », *Sociologie du travail*, 4 : 488-514.
- CASTELLS, Manuel, (1972), *La question urbaine*, Maspero, Paris.

CASTELLS, Manuel, et alii, (1974), *Sociologie des Mouvements Sociaux Urbains. Enquête sur la Région Parisienne, Volume 1 : Problématique théorique, Méthodologie, Analyse des tendances générales*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

CASTELLS, Manuel (1983), *The city and the grassroots*, University of California Press, Berkeley.

CASTELLS, Manuel, (2013), *Communication et pouvoir*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, [1^e éd. 2009].

CASTORIADIS, Cornelius, (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Éditions du Seuil, Paris.

CASTRILLO ROMÓN, María, (2012), « Los habitantes en la reconstrucción del espacio público. Reflexiones sobre la regeneración de barrios periféricos en España », in VILADEVALL I GUASCH, Mireia et CASTRILLO ROMÓN, María, (dir), *El espacio público en la ciudad contemporánea. Perspectivas críticas sobre su gestión, su patrimonialización y su proyecto*, Universidad Iberoamericana Puebla, Instituto Universitario de Urbanística de la Universidad de Valladolid, Secretariado de publicaciones e intercambio editorial de la Universidad de Valladolid, México.

CASTRILLO ROMÓN, María, (2013), « La réhabilitation urbaine : une politique impossible ? », in COUDROY DE LILLE, Laurent, VAZ, Céline et VORMS, Charlotte (dir.), *L'urbanisme espagnol depuis les années 1970. La ville, la démocratie et le marché*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

CASTRILLO ROMÓN, María et GARNIER, Jean-Pierre, (2013), « Éditorial », *Espaces et sociétés*, 1(152-153) : 7-17. Consulté le 8 août 2014, URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-1-page-7.htm

CASTRILLO ROMÓN, María, (2014), « ¿ Urbanistas "en transición" ? El enfoque antropológico del mejoramiento urbano », *Ciudad y Territorio Estudios Territoriales*, XLVI (179) : 81-98.

CARERI, Francesco, (2001), *Constant: New Babylon, una città nomade*. Testo & Immagine, Torino.

CARERI, Francesco, (2002), *Walkscapes. El andar como práctica estética / Walking as an aesthetic practice*, Editorial Gustavo Gili, Barcelona.

CARREL, Marion, NEVEU, Catherine, ION, Jacques (2009), *Les intermittences de la démocratie, Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, L'Harmattan, Paris.

CEFAÏ, Daniel, (2003), « La fin du grand partage », in CEFAÏ, Daniel, (dir.), *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris.

CEFAÏ, Daniel, (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, Paris.

CEFAÏ, Daniel, (2009), « Comment se mobilise-t-on? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, 41(2) : 245-269.

CERTEAU, Michel de, (1990), *L'invention du quotidien. Arts de Faire Tome 1*, Gallimard, Paris, [1^e éd. 1980].

CHARMES, Eric et VIVANT, Elsa, (2008), « La gentrification et ses pionniers : le rôle des artistes off en question », *Métropoles*, 3. Consulté le 28 mars 2014, URL : <http://metropoles.revues.org/1972>

CHAUVIER, Eric, (2013), « Quelques techniques pour reprendre la parole dans les zones périurbaines pavillonnaires », *Variations* [en ligne], 18. Consulté le 08 septembre 2014, URL : <http://variations.revues.org/630>

CHESNEAUX, Jean, (1996), *Habiter le temps*, Bayard, Paris.

CHERKI, Eddy (1976), « Populisme et idéologie dans le mouvement des squatters. Région parisienne 1972-1973 », *Sociologie du travail*, 2 : 193-194.

CHOAY, Françoise, (1965), *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Éditions du Seuil, Paris.

CHOAY, Françoise, MERLIN, Pierre et alii, (2005), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presses Universitaires de France, Paris, [1^e éd. 1988].

CHOAY, Françoise, (2006), *Pour une anthropologie de l'espace*, Éditions du Seuil, Paris.

CLERVAL, Anne, (2008), *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, Th. doct. : Géographie, Aménagement et Urbanisme, École doctorale de Géographie de l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne.

COHEN, Jean Louis et LORTIE, (1991), André, *Des Fortifs au Périph. Paris, les seuils de la ville*, Picard-Édition du Pavillon de l'Arsenal, Paris.

CORBILLÉ, Sophie, (2009), « Tourisme, diversité enchantée et rapports symboliques dans les quartiers gentrifiés du nord-est parisien », *Genèses*, 76 (3) : 30-51.

COSTIF, (2001), « Pétition pour un moratoire sur le Grand Paris », <http://costif.parla.fr>. Consulté le 5 février 2014, URL : <http://costif.parla.fr/petition-pour-un-moratoire/>

DAGNINO, Evelina, (2007) « Citizenship : a perverse confluence », *Development in Practice*, 17 (4/5) : 549-556.

DAVIS, Mike, (1997), *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, La Découverte, Paris, [éd. or. anglais 1990].

DEBORD, Guy, (1956), « Théorie de la dérive », *Les Lèvres nues*, 9.

DEBORD, Guy, (1992), *La société du spectacle*, Gallimard, Paris, [1^e éd. 1967].

DEBOULET, Agnès, (coord.), (2010), *La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens, La citoyenneté urbaine : forme d'engagement et enjeux de solidarité*, recherche financée par le Plan Urbanisme Construction Architecture. Consulté le 2 octobre 2014, URL : <http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0298/Urbamet-0298844/PCAOUV00111787.pdf>

DEBOULET, Agnès et NEZ, Héloïse, (2013), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

DE CARLO, Giancarlo, (2013), *L'architettura della partecipazione*, édité par MARINI, Sara, Quodlibet, Macerata, [éd. or. anglais 1972].

DEFOSSÉ, Jean-Claude, (1990), *Petit guide des Grands Travaux Inutiles*, Paul Legrain & RTBF Édition, Bruxelles.

DEGENNE, Alain, (1983), « Sur les réseaux de sociabilité », *Revue française de sociologie*, 24 (1) : 109-118.

DELEUZE, Gilles, (2003), « Qu'est-ce qu'un dispositif? », in DELEUZE, Gilles, *Deux régimes de fous et autres textes (1975-1995)*, Éditions de Minuit, Paris.

DEMOULIN, Jeanne, (2014), *La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM*, Th. doct. : Aménagement de l'espace, urbanisme, École doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Paris.

Dictionnaire historique de la langue française, (2012), REY, Alain (dir.), « Institution », Le Robert, Paris.

Dictionnaire historique de la langue française, (2012a), REY, Alain (dir.), « Citadin », Le Robert, Paris.

DIDI-HUBERMAN, Georges, (2009a), *Quand les images prennent position. L'œil de l'histoire 1*, Éditions de Minuit, Paris.

DIDI-HUMERBAN, Georges, (2009b), *Survivance des lucioles*, Éditions de Minuit, Paris.

Dix-Huit les nouvelles, le journal de votre arrondissement, (2014), « Mobilité : le 18^e s'offre un nouveau porte-à-porte », Printemps 2014 : 6.

DONZELOT, Jacques (2001), *Faire Société. La Politique de la Ville aux Etats-Unis et en France*, Éditions du Seuil, Paris.

DONZELOT, Jacques, (2009), *La ville à trois vitesses*, Éditions de la Villette, Paris.

DOSSE, François, (1995), *L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*, La Découverte, Paris.

DRAPER, Carrie, FREEDMAN, Darcy, (2010). « Review and analysis of the benefits, purposes and motivations associated with community gardening in the United States », *Journal of Community Practice*, 18 (4) : 458-492.

DUBEDOUT, Hubert, (1983), *Ensemble, refaire la ville. Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, La Documentation Française, Paris.

DUBOST, Françoise, (1997), *Les jardins ordinaires*, L'Harmattan, Paris.

DUBOST, Françoise et LIZET, Bernadette, (2003), « La Nature Dans La Cité. De l'hygiénisme au développement durable », in DUBOST, Françoise et LIZET, Bernadette (dir.), « Bienfait nature », *Communications*, 74 : 5-18.

DURAND, Gilbert, (1984), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, Paris [1^e éd. 1969].

ESTÈBE, Philippe, (2002), « L'habitant ou le cher disparu. Disparition, apparitions et résurgences de l'habitant comme figure de la participation politique en France », in « Quartiers sensibles ici et ailleurs », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 49 : 151-171.

ETC, collectif, (2012), *Détour de France. Vers une fabrique citoyenne de la ville*, Collectif ETC, Strasbourg. Consulté le 19 mars 2014, URL : http://www.collectifetc.com/wp-content/uploads/Divers/DetourDeFrance_CollectifETC.pdf

FABIAN, Johannes, (2006), *Le temps et les autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, Anacharsis, Toulouse, [éd. or. anglais 1983].

FAYETON, Philippe, (2000), *Le Rythme Urbain : Éléments Pour Intervenir Sur La Ville*, L'Harmattan, Paris.

FNAU, (2011), *Territoires et projets. Les outils de la gouvernance*, document de présentation de la 32^e rencontre de la Fédération nationale des agences d'urbanisme. Consulté le 10 janvier 2014, URL : <http://www.fnau.org/file/news/DocTechnicite2011.pdf>

FLEURY, André, and DONADIEU, Pierre, (1997), « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31 : 45-61.

FLORIDA, Richard, (2002), *The rise of the creative class. And how it's transforming work, leisure, community and everyday life*, Basic Books, New York.

FOUCAULT, Michel, (1990), « Qu'est-ce que la critique? [Critique et *Aufklärung*] », conférence à la Société Française de Philosophie, *Bulletin de la Société Française de Philosophie*, 84 (2) : 35-63, [prononcé en 1978].

FOUCAULT, Michel, (1996), *Les Mots et les Choses*, Gallimard, Paris.

FOUCAULT, Michel, (2001a), « Des espaces autres », conférence au Cercle d'études architecturales, *Dits et écrits, volume 2 : 1976-1988*, Gallimard, Paris, [prononcé en 1967].

FOUCAULT, Michel, (2001b), « Entretien avec Michel Foucault », *Dits et Écrits, volume 2 : 1976-1988*, Gallimard, Paris, [prononcé en 1976].

FOUCAULT, Michel, (2003), *Histoire de la sexualité, volume 1 : La volonté de savoir*. Gallimard, Paris, [1^e éd. 1976].

FOUCAULT Michel (2012), « Il faut défendre la société », in EWALD, François et FONTANA, Alessandro (dir.), *Cours au Collège de France 1975-1976*, édition numérique, Association pour le Centre Michel Foucault, [prononcé en 1975-1976]. Consulté le 12 mai 2014, URL :

http://monoskop.org/images/9/99/Foucault_Michel_Il_faut_defendre_la_societe.pdf

FOURNIAU, Jean-Michel, (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales* [en ligne], XLV(136). Consulté le 03 octobre 2014, URL : <http://ress.revues.org/95>

FORUM SOCIAL MONDIAL DE TUNIS, (2013), *Charte de Tunis contre les Grands Projets Inutiles Imposés*. Consulté le 22 mars 2014, URL : <http://cadtm.org/CHARTRE-de-TUNIS-adoptee-au-FSM-de>

FOUCHIER, Vincent, (1995), « La densification : une comparaison internationale entre politiques contrastées », *Les Annales de la recherche urbaine*, 67 : 94-108.

GARDESSE, Camille, (2010), *La concertation citoyenne pour le projet de réaménagement des Halles de Paris, 2002 – 2010. Les formes de démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, Th. doct. : Aménagement et Politiques urbaines, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est Créteil, Paris.

GATTA, Federica et PALUMBO, Marianita, (2014), « Walking Through Urban Transformation: Fieldworks in the North-East of Paris » in SHORTELL, Timothy et BROWN, Evrick, *Walking in the European City, Quotidian Mobility and Urban Ethnography*, Ashgate, London & New York.

GAUDIN, Jean Pierre, (2001), « L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [en ligne], XXXIX (121). Consulté le 09 septembre 2014, URL : <http://ress.revues.org/641>

GEDDES, Patrick, (1994), *L'évolution des villes, une introduction au mouvement de l'urbanisme et à l'étude de l'instruction civique*, Temenos, Paris, [éd. or. anglais 1915].

GEERTZ, Clifford, (1986), *Savoir local savoir global. Les lieux du savoir*, Presse Universitaire de France, Paris, [éd. or. anglais 1983].

GEERTZ, Clifford, (2003), « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture », in CEFAÏ, Daniel, (dir.), *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, [éd. or. anglais 1973].

GENESTIER, Philippe et LAVILLE, Jean-Louis, (1994), « Au-delà du mythe républicain. Intégration et socialisation », *Le Débat*, 5 (82) : 154-172.

GENESTIER, Philippe, (1999), « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 82 : 142-153.

GENESTIER, Philippe, (2001), « Des projets en paroles et en images. La rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique », *Espaces et Sociétés*, 2 (105) : 101-126.

GENESTIER, Philippe, (2006), « L'expression « lien social » : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique », *Espace et sociétés*, 126 : 19-34.

GALÈS, Patrick Le, (1995), "Du Gouvernement Des Villes À La Gouvernance Urbaine." *Revue Française de Science Politique*, 45 (1) : 57-95.

GHORRA-GOBIN, Cynthia, (2005), « De La Ville à l'urban sprawl : La question métropolitaine aux Etats-Unis », *Cercles*, 13 : 123-138.

GIACONE, Alessandro, (2010), *Le Grand Paris de Paul Delouvier*, Descartes et cie, Paris.

GIDDENS, Anthony, (1984), *The constitution of society*, University of California Press, Berkeley.

GIRARD, Charles, (2013), « Démocratie délibérative », in CASILLO Ilaria, BARBIER, Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD, Francis, FOURNIAU ; Jean-Michel,

LEFEBVRE, Rémi, NEVEU, Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris. Consulté le 22 septembre 2014, URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-deliberative>

GLASS, Ruth, (1963). *Introduction to London : Aspects of Change*, Center for Urban Studies, London.

GOFFMAN, Erving, (1974), *Les rites d'interaction*, Éditions de Minuit, Paris.

GRAEBER, David, (2006), *Pour une anthropologie anarchiste*, Lux, Montréal, [éd. or. anglais 2004].

GRIFFERO, Tonino, (2010), *Atmosferologia. Estetica degli spazi emozionali*, Laterza, Bari.

GROSJEAN, Bénédicte, (2010), *Urbanisme sans urbanisation : une histoire de la "ville diffuse"*, Mandrago, Wavre.

GUEZ, Alain, (2007), « T comme temps », in BIASE, Alessia de et BONNIN, Philippe (dir.), « L'espace anthropologique. L'abécédaire anthropologique de l'architecture et de la ville », *Cahiers de la recherche urbaine architecturale et paysagère*, 20-21 : 148-151.

GUEZ, Alain, (2008a), « Pour une poétique de l'entre-temps en architecture », in BERQUE, Augustin, BIASE, Alessia de, BONNIN, Philippe, *L'habiter dans sa poétique première*, Donner lieu, Paris

GUEZ, Alain, (2008b), « Notes pour une approche spatiale et temporelle de la transformation des territoires habités », in BRAQUET, Anne et PONCELET, Benoit, (dir.), *Tout se transforme*, Edition du CAUE du Nord, Lille.

GUEZ, Alain, et SOTGIA, Alice, (2013), *Chronotopia*, Laboratoire Architecture Anthropologie. Consulté le 10 août 2014, URL : <http://www.laa.archi.fr/+Chronotopia-+?tout=oui>

HABERMAS, Jürgen, (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, Paris [éd. or. allemand 1992].

HALLAUER, Édith et VIGNE, Margaux, (2013), « Le DésOrdre des architectes », *Strabic.fr*. Consulté le 19 mars 2014, URL : <http://strabic.fr/Le-desOrdre-des-architectes#nh4>.

HARTOG, François, (2003), *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Éditions du Seuil, Paris.

HARTOG, François, (2012), « Faire du temps/faire avec le temps », in BIRNBAUM, Jean, (dir.), *Où est passé le temps ?*, Gallimard, Paris.

HARVEY, David, (2012), *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*, Verso, Brooklyn.

HATZFELD, Hélène, HATZFELD Marc et RINGART, Nadja, (1998), *Quand la marge est créatrice. Les interstices urbains initiateurs d'emploi*, Éditions de l'Aube, Paris.

HATZFELD, Hélène, (2006), « De l'autogestion à la démocratie participative. Bifurcations et reformulations », dossier du *Journal des Territoires*, 470 : 36-40. Consulté le 9 janvier 2014. URL : <http://www.adels.org/territoires/470.htm>.

HATZFELD, Hélène, (2010), « Légitimité », in CASILLO Ilaria, BARBIER, Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD, Francis, FOURNIAU ; Jean-Michel, LEFEBVRE, Rémi, NEVEU, Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris. Consulté le 22 septembre 2014, URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/légitimité>

HATZFELD, Hélène, (2011a), « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER, Yves, (dir.), *La démocratie participative*, La Découverte, Paris.

HATZFELD, Hélène, (2011b), *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, L'Harmattan, Paris.

HEIDEGGER, Martin, (1990), « Sérénité », conférence à Messkirch, in *Questions III et IV*, Gallimard, Paris, [prononcé en 1955].

HOLSTON, James, (1998), « Spaces of insurgent citizenship », in SANDERCOCK, Leonie (dir.), *Making the invisible visible. A multicultural planning history*, University of California Press, Berkeley.

INGALLINA, Patrizia, (2008), *Le projet urbain*, Presses Universitaires de France, Paris.

INGERSOLL, Richard, (2006), *Sprawltown : Looking the City on Its Edges*, Princeton Architectural Press, New York.

JAGLIN, Sylvie, (2005), « La participation au service du néolibéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique subsaharienne », in BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, Paris.

JANKÉLÉVITCH, Vladimir, (1980) *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien. La méconnaissance : le malentendu*, Éditions du Seuil, Paris.

JEUDY, Henri-Pierre, (1997), « L'anthropologie politique en question », in ABÉLÈS, Marc, et JEUDY, Henri-Pierre, (dir.), *Anthropologie du politique*, Armand Colin, Paris.

JEUDY, Henri-Pierre, (2003), *Critique de l'esthétique urbaine*, Sens&Tonka, Paris.

JOUVE, Bernard, (2005), « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, 2 (55) : 317-337. Consulté le 30 mars 2014, URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-2-page-317.html.

KOKOREFF, Michel, (2012), « L'émeute urbaine », in PIGENET, Michel, et TARTAKOWKI, Danielle (dir.), *Histoire des Mouvements Sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris.

KOOLHAAS, Rem, (2000), « La ville générique », in BOERI, Stefano, KOOLHAAS, Rem et alii, *Mutations*, Actar-Arc en rêve, Bordeaux, [éd. or. anglais 1995].

KOSELLECK, Reinhart, (1990), *Le Futur Passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'EHESS, Paris, [éd. or. allemand 1979].

KOTZ, David M., (2009), « The Financial and Economic Crisis of 2008: A Systemic Crisis of Neoliberal Capitalism », in *Review of Radical Political Economics*, 41 : 305 - 317. Consulté le 25 mai 2014, URL : <http://rrp.sagepub.com/content/41/3/305>

LAA, (2005), *Tranche de ville. Habiter Paris ou comment apprécier la qualité de la vie urbaine à Paris*, recherche en collaboration avec l'Atelier parisien d'Urbanisme, APUR, Paris. Consulté le 9 septembre 2014, URL : <http://www.apur.org/etude/tranche-ville-habiter-paris-apprecier-qualite-vie-urbaine-paris>

LAA, (2008), *Les réenchantelements de La Courneuve. De l'ancienne cité des 4000 sud aux futurs quartiers de la Tour et Les Clos*, recherche financée par le Plan Urbanisme Construction Architecture, LAA, Paris. Consulté le 30 septembre 2014, URL : <http://www.laa-courneuve.net>

LAA, (2011), *Étude anthropologique pour le centre ville de Bordeaux*, recherche en collaboration avec la Direction de l'Aménagement de la Mairie de Bordeaux, LAA, Paris. Consulté le 9 septembre 2014, URL : <http://www.laa.archi.fr/EAPCV-I-BX>

LAA, (2012), *Qualifier la transformation, ou comment se projette l'idée de qualité de vie dans le futur Grand Paris*, projet URBAN D (Fonds Européens de Développement Régional) Pôle « Cap Digital – Paris Région », LAA, Paris. Consulté le 9 septembre 2014, URL : <http://www.laa.archi.fr/Qualifier-la-transformation>

LAA, (2013), *Projet scientifique : Pour une approche anthropologique de la transformation urbaine*, www.laa.archi.fr. Consulté le 10 juin 2104, URL : <http://www.laa.archi.fr/Projet-scientifique>

LA CECLA, Franco, (2002), *Le malentendu*, Balland, Paris, [éd. or. italien 1997].

LAFAYE, Claudette, (2001), « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? », in ANDREW, Caroline et CARDINAL, Linda, *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

LALLEMENT, Emmanuelle, (2013) "La ville marchande : une approche ethnologique.", *EspacesTemps.net*, Travaux. Consulté le 15 juin 2014, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/la-ville-marchande-une-approche-ethnologique-2/>

LATOURE, Bruno, (1991), « Transférer les projets dans la réalité », in CHEVALLIER, Denis, (dir.), *Savoir faire et pouvoir transmettre*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

LATOURE, Bruno, (2006), *Changer de société. Refaire de la Sociologie*, La Découverte, Paris.

LATOURE, Bruno et YANEVA, Albena, (2008), « "Donnez-moi un fusil et je ferai bouger tous les bâtiments": le point de vue de la théorie de l'acteur-réseau sur l'architecture », in GEISER, Reto (dir.), *Explorations in Architecture: Teaching, Design, Research*, Birkhäuser, Basel.

LEFEBVRE, Henri, (1992), *Éléments de rythmanalyse, Introduction à la connaissance des rythmes*, Syllepse, Paris.

LEFEBVRE, Henri, (2000), *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, [1^e éd. 1974].

LEFEBVRE, Henri, (2009), *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris, [1^e éd. 1968].

LE GALÈS, Patrick, (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45(1) : 57-95.

LE GALÈS, Patrick, (2010), « Gouvernance », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris.

LENCLUD, Gérard, (1992), Le grand partage ou la tentation ethnologique, in in ALTHABE, Gérard, FABRE, Daniel et LENCLUD, Gérard, (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

LENCLUD, Gérard, (1995), « Quand voir, c'est reconnaître », *Enquête* [en ligne], 1 : 113-129. Consulté le 03 octobre 2014, URL : <http://enquete.revues.org/266>

LE MAIRE, Judith, (2012), « L'apprentissage comme pilier de la grammaire participative dans l'architecture et l'urbanisme », in BONNY, Yves, OLLITRAULT, Sylvie, KEERLE Régis et LE CARO Yvon (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Le nouveau Petit Robert, (1993), « Institution », Le Robert, Paris.

LEROY, Stéphane, (2000), « Sémantiques de la métropolisation », *Espace géographique*, (29)1 : 78-86.

LEVI, Giovanni, (1996), « Comportements, ressources, procès : avant la "révolution" de la consommation », in RAVEL, Jacques, (dir.), (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard-Éditions du Seuil, Paris.

LIZET, Bernadette, (2010), « Du terrain vague à la friche paysagée. Le square Juliette-Dodu, Paris, Xe », in BONNIN, Philippe et CLAVEL, Maité, (dir.), « Natures urbanisées », *Ethnologie Française*, 40 (4) : 597-608.

LUSSAULT, Michel, (2001), « Temps et récit des politiques urbaines », in PAQUOT, Thierry (dir.). *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes*, La Découverte, Paris.

LUSSAULT, Michel, (2003), « Citadinité », in LEVY, Jacques, et LUSSAULT, Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.

LUSSAULT, Michel, (2009), *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Paris.

LYNCH, Kevin, (1972), *What time is this place ?*, MIT Press, Cambridge.

LYOTARD, Jean-François, (1979), *La condition postmoderne*, Éditions de Minuit, Paris.

MACAIRE, Elise, (2012), *L'architecture à l'épreuve des nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, Th. doct. : Architecture, École doctorale Ville, Transports et Territoires de l'Université Paris Est, Paris.

MACAIRE, Elise et ROUDIL, Nadine, (2013), « Méthodes de travail, postures et compétences. Vers des nouveaux modèles professionnels ? », in BIAU, Véronique, FENKER, Michel et MACAIRE, Elise, (dir.), « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question », *Cahiers Ramau*, 6 : 303-311.

MACKAY, George, (2011), *Radical Gardening: Politics, Idealism and Rebellion in the Garden*, Frances Lincoln Limited, London.

MACKENZIE, Jon, (2004), « The liminal norm », in BIAL, Henri (dir.), *The performance reader*, Psychology Press, Oxford.

MAIRIE DE PARIS, (2003), *La Charte Main Verte des jardins partagés de Paris*, Mairie de Paris, Paris.

MALLET, Sandra, (2013), « Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme », *EspacesTemps.net*. Consulté le 18 août 2014, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/amenager-les-rythmes-politiques-temporelles-et-urbanisme/>

MALETTE, Sébastien, (2006), *La « gouvernementalité » chez Foucault*, M.A. : Maîtrise en Philosophie de Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec. Consulté le 8 septembre 2014, URL : <http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/QQLA/TC-QQLA-23836.pdf>

MANGIN, David, (2004), *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Éditions de la Villette, Paris.

MATTHEY, Laurent, (2011), « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, 28 octobre 2011. Consulté le 8 août 2014, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-laction.html>.

MERKLEN, Denis, (2012), « La politique dans les cités ou les quartiers comme cadre de la mobilisation », in PIGENET, Michel, et TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Histoire des Mouvements Sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris.

MERLIN, Pierre, (2008), *L'urbanisme*, Presses Universitaires de France, Paris.

MIESSEN, Markus, (2010), *The nightmare of participation*, Sternberg Press, Berlin.

MILLIOT, Virginie, (2013), « Indignations et mobilisations autour des marchés de la pauvreté à Paris », *Annales de la recherche urbaine*, 108 : 117-127.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, (1996), *La Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement*, i.ville.gouv.fr. Consulté le 20 mars 2014, URL : <http://i.ville.gouv.fr/reference/7545>

MORIN, Edgar, (2003), « Sur l'interdisciplinarité », *Cahiers de la recherche Architecturale et Urbaine*, 12 : 13-20.

MOULIN, Raymonde, (1969), « Avons nous besoin d'architectes ? », in « L'architecte, l'urbanisme et la société », numéro spécial, *Esprit*, 385 : 389-407.

MUMFORD, Lewis, (1922), *The Story of Utopias*, Boni and Liveright, New York.

NEVEU, Catherine, (1999), « L'anthropologue, le citoyen et l'habitant: Le rapport au politique dans une ville du Nord », in *Ethnologie française*, nouvelle série, 29 (4) : 559-567.

NEVEU, Catherine, (2003), *Citoyenneté et espace public: habitants, jeunes et citoyens dans une ville du nord*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

NEVEU, Catherine, (2005), *Anthropologie de la citoyenneté, Volume 2 Document de synthèse*, Dossier de candidature en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches : Université de Provence, Marseille.

NEVEU, Catherine (dir.), (2007), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, L'Harmattan, Paris.

NEVEU, Catherine, (2011c), « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 1 (1) : 186-209. Consulté le 20 mars 2014, URL : www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-186.htm.

NEVEU, Erik, (2011e), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, [1^e éd. 1996].

NEZ, Héloïse et TALPIN, Julien, (2010), « Démocratie participative et communisme municipal en banlieue rouge », in BACQUÉ, Marie Hélène et SINTOMER, Yves, *La démocratie participative inachevée: genèse, adaptations et diffusions*, Éditions Yves Michel, Gap.

NEZ, Héloïse, (2011), « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. », *Sociologie*, 2 (4), consulté le 4 janvier 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/1098>.

NICOLAS-LE STRAT, Pascal, (2004), *Un projet d'Eco-urbanité, l'expérience d'ECObot dans le quartier La Chapelle à Paris*, Institut social et coopératif de recherche appliquée. Consulté le 5 mars 2012 : <http://www.iscra.org>.

NICOLAS-LE STRAT, Pascal, (2007), « Multiplicité interstitielle », *Multitudes*, 4 (31) : 115-121.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, (1995), « La politique du terrain », *Enquête*, 1 : 71-109.

PALUMBO, Maria Anita, (2014), *Barbès, Château-Rouge, Goutte d'Or. Ailleurs commence ici. Anthropologie d'un espace d'altérité dans Paris*, Th. doct. : Anthropologie sociale, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

PAQUOT, Thierry, (2007), *Utopies et utopistes*, La Découverte, Paris.

PAQUOT, Thierry, (2010), *L'espace public*, La Découverte, Paris.

PAQUOT, Thierry et MALLET, Sandra, (2010), « Chronotopie », in *L'ABC de l'Urbanisme*, Institut d'urbanisme de Paris, Université Paris-Est Val-de-Marne-UPEC.

PAQUOT, Thierry, (2012), *Re.Architecture* [enregistrement vidéo 1,46 min], Pavillon de l'Arsenal, Paris. Consulté le 23 mars 2014, URL : <http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-31-386.php>

PELLIZZONI, Luigi, (2013), « Une idée sur le déclin ? », *Participations*, 2 (6) : 87-118. Consulté le 07 septembre 2014, URL : www.cairn.info/revue-participations-2013-2-page-87.htm

PETCOU, Constantin, et PETRESCO, Doina (2005), « Au rez-de-chaussé de la ville », in *Multitudes*, 1 (20) : 75-87. Consulté le 20 février 2014, URL : <http://www.cairn.info/revue-multitudes-2005-1-page-75.htm>

PETITEAU, Jean-Yves, (1987), « Territoires et itinéraires », *Cahiers du centre de recherche sociologique*, 5 : 25-37.

PÉTONNET, Colette, (2007), « U comme urbs », in BIASE, Alessia de et BONNIN, Philippe (dir), « Abécédaire de l'anthropologie de l'Architecture et de la ville », *Cahiers de la recherche urbaine architecturale et paysagère*, 20-21 : 161-165.

PIGENET, Michel, et TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), (2012), *Histoire des Mouvements Sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris.

PINSON, Daniel, (2000), « L'usager de la ville » in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, in PAQUOT, Thierry, LUSSAULT, Michel, BODY-GENDROT, Sophie, (dir.), La Découverte, Paris.

PINSON, Gilles, (2009), *Gouverner la ville par le projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Science Po, Paris.

POMIAN, Krzysztof, (1980), « La crise de l'avenir », *Le Débat*, 7 (7) : 5-17.

RAGON, Michel, (1977), *L'architecte, le prince et la démocratie. Vers une démocratisation de l'architecture ?*, Michel Albin, Paris.

RAGON, Michel, (1991), *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes, Tome 2 : Naissance de la cité moderne 1900-1940*, Éditions du Seuil, Paris [1^e éd. 1972].

RAVEL, Jacques, (dir.), (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard-Éditions du Seuil, Paris.

RAWLS, John, (2001), *Libéralisme politique*, PUF, Paris, [éd. or. anglais 1993].

RENAUD, Yann et TONNELAT, Stéphane, (2008), « La maîtrise d'œuvre sociologique. Les jardins d'Eole », *Les Annales de la recherche urbaine*, 105 : 55-65.

RENAULT, Emmanuel et TINEL, Bruno, (2010), « Les crises du néolibéralisme : processus de révoltes et adaptation », *Actuel Marx*, 1 (47) : 100-117. Consulté le 22 mai 2014, URL : www.cairn.info/revue-actuel-marx-2010-1-page-100.htm

REVOL, Claire, (2012), « Rythmes et urbanisme. Pour une approche esthétique du dynamisme urbain », *Rhuthmos* [en ligne]. Consulté le 14 Août 2014, URL : <http://rhuthmos.eu/spip.php?article49>

RICŒUR Paul, (1983), *Temps et récit, tome 1*, Éditions du Seuil, Paris.

ROSANVALLON, Pierre, (1976), *L'âge de l'autogestion*, Éditions du Seuil, Paris.

ROSANVALLON, Pierre, (1983), « Formation et désintégration de la galaxie "auto" », in DUMOUCHEL, Paul et DUPUY, Jean-Pierre, (dir.), *L'Auto-organisation de la physique au politique*, Éditions du Seuil, Paris.

ROSANVALLON, Pierre, (2000), *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, Paris.

ROSANVALLON, Pierre, (2008), *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Éditions du Seuil, Paris.

ROSOL, Marit, (2010), « Public participation in post-fordist urban green space governance : the case of community gardens in Berlin », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 : 548-563.

ROSTAING, Corinne, (2010) « Carrière », in « Les 100 mots de la sociologie », *Sociologie* [en ligne]. Consulté le 10 avril 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/1197>

ROUGERIE Jacques et TOMBS, Robert, (2012) « La Commune de Paris », in PIGENET, Michel, et TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Histoire des Mouvements Sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris.

RUBIO, Emmanuel, (2011), *Vers une architecture cathartique (1945-2001)*, Donner Lieu, Paris.

RUI, Sandrine, (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.

RUI, Sandrine, (2013), « Démocratie participative », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris. Consulté le 27 mars 2014, URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/node/1305>

SARKOZY, Nicolas, (2007), *Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur ses projets en matière de politique d'aménagement durable, à Roissy le 26 juin 2007*, Inauguration du Satellite n°3 de Roissy Charles-de-Gaulle, Aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Consulté le 24 janvier 2014, URL : <http://discours.vie-publique.fr/notices/077002121.html>

SASSEN, Saskia, (2004), « Local actors in global politics », in *Current Sociology*, 52 (4) : 649–670.

SASSEN, Saskia, (2006), *Cities in a World Economy*, Pine Forge Press, Thousand Oaks, [1^e éd. 1994].

SCHMITT, Karl, (1988), *Théologie politique*, Gallimard, Paris, [éd. or. allemand 1922].

SECCHI, Bernardo, (2000), *Prima lezione di urbanistica*, Laterza, Bari.

SENNETT, Richard, (2002), *La chair et la pierre. Le corps et la ville dans la civilisation occidentale*, Verdier, Paris, [éd. or. anglais 1994].

SENNETT, Richard, (2014), *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, Paris, [éd. or. anglais 2012].

SIGNORE, Valentina, (2012), *Il progetto performativo. Riconoscerlo e interpretarlo*, Th. doct. : Politiques territoriales et projet local, École doctorale Cultures et Transformations des Villes et du Territoire de l'Université Roma Tre, Rome.

SINTOMER, Yves, (2008), « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, 3 (31) : 115-133. Consulté le 25 mars 2014, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm

SOJA, Edward, (2005), *Postmetropolis*, Blackwell, [1^e éd. 1990].

SOMMIER, Isabelle, (2012), « Sociologie de l'action collective », in PIGENET, Michel, et TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Histoire des Mouvements Sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris.

SOTGIA, Alice, (2010) *Edifier sans bâtir. Le Grand paris du XXI^e siècle*, rapport de la recherche « Research in Paris », Mairie de Paris, Paris.

SOUAMI, Taoufik, (2001), « La ville par les habitants, d'une utopie à l'autre », in MARIN, Yvette, (dir.), « Les utopies de la ville », *Cahiers du CREHU revue sur l'Espace Humain et l'Urbain*, 10 : 431-446.

STAVRIDES, Stavros, (2010), *Towards the city of thresholds*, Peofessional Dreamers, Trento.

TARROW, Charles et TILLY, Sidney, (2007), *Contentious politics*, Paradigm Publishers, Londre.

THEURILLAT, Thierry, (2011), « La ville négociée : entre financiarisation et durabilité », *Géographie, économie, société*, 13 (13) : 225-254.

THIBAUD, Jean-Paul, (2004), « Une approche pragmatique des ambiances urbaines », in AMPHOUX, Pascal, CHELKOFF, Grégoire et THIBAUD Jean-Paul, *Ambiances en Débats*, Éditions à la Croisée, Grenoble.

TISSOT, Sylvie, (2007), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Éditions du Seuil, Paris.

TOURAINÉ, Alain, (1983), « La crise de la représentation politique », *Sociologie et sociétés*, 15 (1) : 131-140.

Urbanisme, (2012), « La ville financiarisée », dossier 384.

TVK, (2008), *No limit*, Mairie de Paris, Paris.

VENTURA, Francesco (2006), « Sul senso utopico dell'urbanistica », in MOCCIA, Francesco Domenico (dir.), « Visioni di territorio: dalle utopie agli scenari », dossier de *Urbanistica Informazioni*, 208 (9) : 29-32.

VILLALBA, Bruno, (éd.), (2009), *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

- VIOLEAU, Jean-Louis, (2005), *Les architectes et mai 68*, Recherches, Paris.
- VITIELLO, Audric, (2013), « L'exercice de la citoyenneté. Délibération, participation et éducation démocratiques », *Participations*, 1 (5) : 201-226.
- VITTA, Maurizio, (2008), *Dell'abitare. Corpi spazi oggetti immagini*, Einaudi, Torino.
- VIVANT, Elsa, (2007), « Sécurisation, pacification, animation », *Terrains & travaux*, 2 (13) : 169-188.
- ZETALAOUI-LÉGER, Jodelle, (2005), « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques », *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre*, mars 2005 : 99-110.
- ZETLAOUI-LÉGER, Jodelle, (2013), « Urbanisme participatif », in CASILLO Ilaria, BARBIER, Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD, Francis, FOURNIAU ; Jean-Michel, LEFEBVRE, Rémi, NEVEU, Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris. Consulté le 17 mars 2014, URL : <http://www.participation-etdemocratie.fr/node/1367>
- ŽIŽEK, Slavoj, (2012), *Pour défendre les causes perdues*, Flammarion, Paris, [éd. or. anglais 2008].
- ZUKIN, Sharon (1991), *Landscapes of power : from Detroit to Disney World*, University of California Press, Berkeley.
- WEBER, Max, (1965), *Essais sur la théorie de la science*, Plon, Paris [éd. or. allemand 1922].
- WITTGENSTEIN, Ludwig, (1996), *Le Cahier bleu et le Cahier brun*, Gallimard, Paris, [éd. or. anglais 1958].
- WUNENBURGER, Jean-Jacques, (2003), *L'imaginaire*, Presses Universitaires de France, Paris.

Sitographie

Agriculture Urbaine, Food and Agriculture Organization of the United Nations. Consulté le 4 septembre 2014, URL : <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>

Atelier de la Culture et de la Création, Pleine Commune. Consulté le 5 août 2014, URL : <http://www.plainecommune.fr/latelier/#.U99k7F5XLSg>

Association du Suivi de l'Aménagement Paris Nord Est 18. Consulté le 12 octobre 2014, URL : <http://asa-pne.over-blog.com>

Atelier International du Grand Paris. Consulté le 24 mai 2014, URL : <http://www.ateliergrandparis.fr>

Chez Albert, Yes We Camp. Consulté le 5 juillet 2014, URL : <http://chezalbert.org/le-projet/>

Cochenko. Consulté le 10 juin, 2014, URL : <http://cochenko.fr>

CUADD. Consulté le 7 mai 2014, URL : <http://www.cuadd.com>

Débat public Grand Paris, Commission Nationale du Débat Public. Consulté le 5 septembre 2014, URL : <http://www.debatpublic-reseau-grandparis.org>

Fabrique à Rêves, 6B. Consulté le 9 mai 2014, URL : http://beller.phpnet.org/public/JB-6B/dossier_FAR_110301_light.pdf

Graine de Jardins. Consulté le 16 février 2014, URL : <http://jardinons-ensemble.org>

Grands Projets Inutiles Imposés, Revue Mouvements. Consulté le 13 mars 2014, URL : <http://www.mouvements.info/carte-des-grands-projets-inutiles.html>

Laboratoire Architecture Anthropologie, UMR 7218 CNRS Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement. Consulté le 7 août 2014, URL : <http://www.laa.archi.fr>

Les Promenades Urbaines. Consulté le 26 mars 2014, URL : <http://www.promenades-urbaines.com>

Les temps de San Lorenzo, Laboratoire Architecture Anthropologie. Consulté le 30 août 2014, URL : <https://itempidisanlorenzo.wordpress.com>

Made in Joliot, Cochenko. Consulté le 28 juillet 2014, URL : <http://madeinjoliot.com>

Mairie de Paris, Consulté le 20 janvier 2014, URL : <http://paris.fr>

Maîtrise d'usage. Consulté le 20 février 2014, URL : <http://www.maitrisedusage.eu>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Consulté le 12 septembre 2014, URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Observatoire du Grand Paris. Consulté le 1 septembre 2014, URL : <http://observatoiregrandparis.org>

Paris Métropole. Consulté le 14 janvier 2014, URL : <http://www.parismetropole.fr>

Parisiens d'un jour. Consulté le 20 mars 2014, URL : <http://www.parisgreeters.fr>

Ré-enchanter le monde. Ville, architecture, transition, Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Consulté le 18 août 2014,

URL : [http://www.citechailot.fr/fr/expositions/expositions_temporaires/25473-](http://www.citechailot.fr/fr/expositions/expositions_temporaires/25473-reenchanter_le_monde.html)

[reenchanter_le_monde.html](http://www.citechailot.fr/fr/expositions/expositions_temporaires/25473-reenchanter_le_monde.html)

Réseau Intersquat. Consulté le 4 avril 2014, URL : <http://paris.intersquat.org>

Res Publica. Consulté le 18 juin 2014, URL : <http://www.respublica-conseil.fr>

Société du Grand Paris. URL : <http://www.societedugrandparis.fr>

Tactical Urbanism, The Street Plans Collaboratives. Consulté le 5 août 2014, URL : http://www.streetplans.org/research_and_writing.php

Urban Tactics, Atelier d'Architecture Autogérée. Consulté le 21 juillet 2014, URL : <http://www.urbantactics.org/projects/projects.html>

Zone à défendre. Consulté le 15 mars 2014, URL : <http://zad.nadir.org>

Lois (source <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Code de commerce

Code de l'Urbanisme

Code Général des collectivités territoriales

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Loi n° 62-848 du 26 juillet 1962 relative au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé, à la juridiction d'expropriation et au mode de calcul des indemnités d'expropriation

Loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale

Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État

Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État

Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

TABLE DES FIGURES ET DES FICHES :

Figure 1 – Le territoire du Nord-Est encadré par la recherche	29
Figure 1 – Plans de repère	30
Figure 3 – Itinéraire et photos de la journée FNAU	51
Figure 4 – Grand Paris, Territoire de la création et Politique de la ville à Paris	67
Figure 5 – Désindustrialisation et mutations dans l’aire métropolitaine de Paris	68
Figure 6 – Carte des squats, des jardins partagés et des collectifs d’architectes à l’échelle de la métropole	138
Figure 7 – Carte des lieux de débat et des balades urbaines à l’échelle de la métropole	140
Figure 8 – Timelines cartographiques de la relation temporelle entre initiatives associatives et projets d’aménagement du Nord-Est	156
Figure 9 – Schéma des situations et des figures	199
Figure 10 – Itinéraire et photos de la balade urbaine de l’ASA PNE 18	325
F.1 Sélection de projets en cours dans le Nord-Est parisien	86
Campus Condorcet	88
Fort d’Aubervilliers	88
GPRU Paris Nord Est	89
Secteur Chapelle International	90
Secteur Entrepôt Macdonald	91
Secteur ZAC Claude Bernard	91
Autres secteurs	92
Jardins d’ÉOLE	93
Joliot Curie	94
Ouest Wilson - Porte de la Chapelle Saint-Denis	94
PNRQUAD Centre Ville Aubervilliers	94
PRU Villette Quatre Chemins	95
Quartiers Nord Aubervilliers	95
Saint-Denis Pleyel	95
ZAC Alstom et Gare Confluence	96
ZAC Nozal Front Populaire	97
ZAC Porte de Paris	97
ZAC Pajol	98
40 Rue de la Chapelle	99
F.2 Glossaire des pratiques et des formes de regroupement	158
Pratiques :	
Convention d’occupation temporaire	159
Subvention publique	159

CICA	159
Consultations et formations	159
Charte Main Verte	160
Ingénierie de la concertation/participation	160
Formes et lieux de regroupement :	
Association loi 1901	
AMAP	160
Collectif informel	161
Comité de suivi ou comité consultatif	161
Conseil de quartier	161
Conseil de développement	162
Démarche quartier	162
Friche culturelle ou squat d'artistes	162
Jardin partagé	162
F.3 Sélection des groupes enquêtés	206
Fiches détaillées :	
Arrière-cour 93	208
ASA PNE 18	209
Auberfabrick	210
Cochenko	211
Curry Vavart	212
Ecobox	213
Frères Poussière	214
Jardin d'Alice	215
6B	216
Fiches synthétiques :	
Balades aux jardins	217
Bois Dormoy	217
Comité Porte de Paris	218
Graine de Jardins	218
HQAC	219
La Semeuse	219
Petits Près Verts	220
Portes ouvertes de la Chapelle	220
Constellation de mots	220
F.4 Esthétique et images	263
Espèces d'espaces	264
Mots et images	266
Repères	267